



L'ÉGLISE

AU MOYEN AGE.

PARIS. — IMPRIMERIE GERDÈS,

RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 14.

L'ÉGLISE

AU MOYEN AGE

DU VIIe AU XIIe SIÈCLE

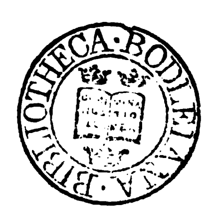
PAR

M. CAPEFIGUE

TOME PREMIER

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

1852


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

L'époque que j'ai maintenant à suivre dans ces volumes est une des plus magnifiques pour l'Église. Jusqu'au VI[e] siècle, la mission du christianisme a été de régénérer par ses doctrines sublimes la société de l'ancien monde sensualiste (1), de purifier la philosophie et de sanctifier la civilisation; il a arrêté les Barbares, soumis leurs chefs au joug salutaire de la croix.

Dans la période qui s'ouvre, l'Église passe à l'état de gouvernement, épreuve toujours si diffi-

(1) Voir mes *Quatre premiers Siècles de l'Église.*

cile pour une opinion triomphante. Le moyen âge commence au VIIe siècle et finit au XIVe; c'est dans cette période que s'organise l'Église avec ses institutions particulières, spontanées, sous sa domination intellectuelle, morale et politique; œuvre admirable qu'il faut résumer et détailler à la fois. Elle s'ouvre par l'administration locale des évêques, ces grands citoyens des Gaules, de l'Italie et de l'Allemagne, qui se montrent à la tête des vieux municipes romains comme les protecteurs de la cité; ils donnent à tous l'espérance et la force, ils domptent à la fin les vainqueurs. L'épiscopat tient aux entrailles des Gaules.

La première pensée de généralisation en dehors de la vie municipale de l'Église s'accomplit par l'ordre de Saint-Benoît. Du sommet du Mont-Cassin, le grand solitaire dicte un code d'une admirable netteté et d'une belle précision, qui donne à l'homme l'esprit d'association, de travail, avec la science et la prière. On peut considérer l'épis-

copat et l'ordre de Saint-Benoît comme les deux forces capitales de l'Église jusqu'au VIII[e] siècle, où se manifeste la suprématie politique de la papauté. Le triomphe de la belle dictature des papes s'accomplit depuis Grégoire VII jusqu'à Innocent III, ou même jusqu'à Grégoire IX, comme l'action providentielle qui sauve la société.

Rien dans l'histoire des gouvernements ne peut se comparer à cette correspondance des papes, universelle comme leur pouvoir, à cette activité soutenue qui réprime la féodalité brutale, la couronne au front et le glaive en main, à l'abri de ses châteaux fortifiés. Ici c'est la sainte loi du mariage que la papauté protége, là l'indépendance du chrétien affranchi de tout servage: partout ce sont les papes qui ont favorisé l'autorité morale contre les brutalités de la force. Les croisades arrêtent l'invasion des Barbares et empêchent l'Europe de tomber au pouvoir des races asiatiques ou africaines, et si Constantinople ne

s'était pas séparée (avec la Grèce et une fraction de la Syrie) de l'unité pontificale par le schisme, est-ce que les Turcs auraient jamais définitivement conquis l'Asie-Mineure jusqu'au Bosphore? L'Espagne se délivra des Sarrasins, parce qu'elle resta la fille aimée du saint-siége.

Les armes que la papauté employa pour arriver à ses vastes desseins, l'excommunication, l'interdit, même la déposition des féodaux, furent des moyens suprêmes et légitimes à l'époque confuse de ces vieux siècles. Sur ce point, on me permettra de ne suivre ni les opinions timides ni les ménagements philosophiques de l'abbé Fleury, l'auteur de la longue histoire ecclésiastique. Avec le sentiment le plus naïf de la vérité, Fleury a été gâté par le contact du XVIIIe siècle; il ménageait les beaux esprits du temps, qui le lui ont bien rendu en l'appelant constamment « le judicieux, le sage Fleury. » Je suis convaincu que la plupart des arguments développés en 1789 pour la con-

stitution civile du clergé furent empruntés aux *Discours sur l'histoire ecclésiastique.*

L'historien de l'Église n'avait compris ni la grandeur des ordres de Saint-François, ni la mission des dominicains, et surtout le véritable caractère de l'inquisition, qui fut une des créations les plus justifiées par les habitudes, les mœurs et les nécessités du temps. Il faut se transporter au milieu de ces terribles désordres des routiers, des albigeois, des stadingues, des lollards, wiclefites, bohémiens, destructeurs de la famille, de la propriété; il faut étudier les nobles efforts du patriotisme espagnol, soulevé contre les Maures, pour comprendre les nécessités impérieuses d'une police sociale indispensable à chaque siècle sous des formes diverses. Les disciples de saint Dominique avaient pour mission de convertir, de persuader. Instruits, actifs, ils allaient par les champs, par les villes annoncer Dieu et l'ordre éternel des sociétés. Quand l'anarchie était au

comble, ils s'organisaient en tribunal pour s'enquérir et juger comme un jury prononçant sur le fait de l'hérésie. La peine, ils ne l'appliquaient pas; le bras séculier, c'était la loi civile, loi inflexible selon le temps, mais à laquelle l'inquisition ne se mêlait pas.

Les enfants de saint François, eux, s'imposaient la pauvreté; ils ne pouvaient rien posséder: le *tien* et le *mien* étaient parmi eux tout à fait inconnus. Cette démocratie régulière et sous la main de Dieu semblait dire aux troupes confuses de truands, de routiers et d'albigeois : « Nous sommes pauvres volontaires sous un gouvernement et une organisation qui ennoblissent la misère en la plaçant sous la loi du Seigneur. »

Je sais que ces idées ne sont pas celles de notre temps, que l'éducation actuelle est faite dans une autre direction; en les exprimant, il faut avoir cet ardent amour de la vérité qui se dégage de toute ambition de popularité vul-

gaire, et c'est le seul mérite que je reconnaisse à mes livres.

Il y a bien longtemps que pour moi l'étude est un goût et un devoir; je m'inquiète peu des applaudissements du forum populaire, où scintillent les grandes renommées. Catholique avant tout, je soumets mon ouvrage au jugement du saint-siége; je l'ai exalté selon ma pensée et mon perpétuel dévouement, parce qu'à toutes les époques il a rempli la mission que le Seigneur mit en lui par saint Pierre.

Après avoir parcouru l'époque du moyen âge dans ces volumes, je décrirai, dans un travail subséquent, les XVe, XVIe et XVIIe siècles, la renaissance du paganisme et du sensualisme par la philosophie et les arts; puis l'histoire de la propagande chrétienne dans l'Asie et l'Amérique; la réformation de Luther, qui fut le réveil de la chair et de la révolte, enfin l'histoire des deux ordres dont l'un fut la gloire et la force de l'Église, la compagnie

de Jésus, et l'autre qui, plein de science, par une funeste destinée, ébranla l'édifice sacré : je veux parler des oratoriens, dont l'influence se mêla si tristement à la Révolution française et à la constitution civile du clergé.

L'Église pendant les quatre derniers siècles formera le complément de cette œuvre, que j'accomplis avec bonheur, comme un simple témoignage de ma foi...

Paris, ce 15 avril 1852.

L'ÉGLISE

AU MOYEN AGE.

CHAPITRE PREMIER.

L'ÉGLISE D'OCCIDENT DU VI[e] AU VIII[e] SIÈCLE. — LES PAPES, LES CONCILES, LES ÉVÊQUES. — LES MONASTÈRES.

L'Église chrétienne a traversé son époque de lutte et d'organisation; elle arrive maintenant à sa période de gouvernement. Le moyen âge est un temps de croyance; les miracles sont partout : Dieu intervient incessamment; l'ordre naturel n'est plus qu'une exception, la raison froide qu'un sentiment qui importune. La vie future est tout, la vie présente et réelle un fardeau. C'est une réaction

absolue contre le sensualisme hellénique et romain qui a marqué le règne des derniers césars et de la philosophie sceptique de Lucrèce.

La force de l'Église résultait de son unité, et c'est à Grégoire-le-Grand qu'il faut reporter le premier éclat du siége de Rome. Grégoire, d'une famille illustre du patriciat (1) et d'un nom consulaire, fut, dès son premier âge, désigné pour être préteur de la ville éternelle; il refusa pour se retirer librement dans le monastère de Saint-André, qu'il avait fondé près de la villa Adriana, sur la route des cascatelles de Tivoli; le pape Pélasge l'éleva au rang d'un des sept diacres de Rome (il y avait déjà sept églises avec des titres saints et primitifs). Grégoire remplit ensuite une mission à Constantinople auprès de l'empereur, et sa science reconnue le fit élever au titre d'apocrisiaire. Après la mort de Pélasge, Grégoire, malgré ses refus, fut élu pape. Dès ce moment se révèle dans ce grand pape la double faculté de l'étude et de gouvernement (2). Il est l'auteur du *Pastoral*, livre destiné

(1) Le pontificat de Grégoire est de 590 à 614.

(2) On lui attribue l'origine de la procession de Saint-Marc, *Magna litania*. Ses épîtres sont au nombre de huit cent quarante.

à la direction et à la conduite de l'épiscopat, le fondement de l'Église.

L'idée d'unité est toute-puissante dans le pontife; il impose à tous le dogme de Nicée, le symbole catholique, comme la foi universelle. Autour de lui, l'hérésie d'Arius domine les Lombards : il espère la dompter. Les patriarches de Constantinople refusent l'obéissance absolue au saint-siége, Grégoire s'efforce de les attirer à l'Église, il veut au loin répandre la foi; et de là l'origine d'une hardie mission qu'il envoie en Angleterre sous la conduite d'un pieux moine, âme courageuse et romaine qui avait pris le nom d'Augustin.

L'histoire de cette mission est touchante. Le pape Grégoire avait aperçu dans le marché de Rome une multitude d'esclaves anglo-saxons, destinés au service des palais du patriciat. Depuis le siècle d'Auguste, les poëtes avaient célébré la beauté des esclaves bretons. Le pape, en les apercevant liés sur le marché, s'écria : « Quel dommage que ces peuples soient idolâtres! quels anges du ciel ne feraient-ils pas! » Et le moine Augustin se chargea de l'enseignement chrétien en Angleterre pour la liberté et la civilisation. Cette mis-

sion prit pour théâtre le comté de Kent, et le roi Éthelbert reçut le baptême des mains du saint missionnaire. Le pape Grégoire réforma l'office de l'Église romaine, ses hymnes, son chant, qui dut être enseigné désormais par ses clercs dans une école spéciale. Comme les esprits supérieurs, il écrivit beaucoup, et ses lettres se rattachent aux diverses questions qui touchent au gouvernement de l'Église. Maladif de corps, il réservait toute son énergie pour son esprit, phénomène qui se produit dans l'histoire ; il dédaignait la science philosophique pour se rattacher aux idées simples, à la pratique des affaires, et le moyen âge le loua d'avoir livré aux flammes les livres licencieux de la bibliothèque Palatine, fondée par Auguste à Rome (1). Grégoire domina de sa hauteur les débris dégénérés du vieux patriciat, les vestiges du consulat antique. Sa pensée fut tout entière d'organiser le christianisme, la force jeune et puissante qui paraissait comme l'espoir des générations.

Les papes Sabinus, esprit inflexible, diacre ro-

(1) « Traditur a majoribus (ille Gregorius) incendio dedit reprobatæ lectionis scripta Palatinus quæcumque tenebat Apollo. » (Joanis Salisbury *Polycratic.*) C'est un auteur du XIIe siècle.

main, et Boniface III, qui abaissa le patriarcat de Constantinople, touchent à peine la tiare (1) pour s'ensevelir dans la tombe. Il en est de même de saint Deusdedit, qui marque son passage au pontificat par la coutume adoptée dans la chancellerie romaine de sceller les bulles avec du plomb. Boniface V porta le dernier coup aux coutumes païennes dont les vestiges restaient encore debout, sans épargner le Panthéon d'Agrippa, élégant édifice que les césars avaient dédié à tous les dieux (2). Dans la décadence du paganisme, le peuple conservait un respectueux souvenir pour ces monuments d'un culte tout de pompe. Boniface voulut tourner au profit du christianisme cette vénération antique pour le Panthéon, et il le consacra hautement à la Vierge et à tous les saints, dédicace qui se rattachait, par la pensée d'universalité, à la destinée première de l'œuvre d'Agrippa.

Les successeurs de Boniface V n'appartiennent pas tous à la même origine : Honorius I[er] est Romain, fils de consul et patricien. Sous son pontificat s'ac-

(1) Le pontificat de Sabinus, de 604–606 ; Boniface, de 607.

(2) Le Panthéon lui fut concédé par l'empereur Phocas. Voyez Baronius et Pagi. Ce pontificat dura du 25 août 608 au 7 mai 615.

complit enfin la conversion de l'île lointaine des Anglo-Saxons, à la parole des disciples d'Augustin; le roi Edwin reçut le baptême le saint jour de Pâques (627). Le pape Honorius vécut dans un temps de disputes sur le monothélisme et l'eutychianisme, subtilités qui divisaient la foi en Orient. Le pape soutint l'unité dans la volonté du Christ (1) et les deux natures en une. Après lui viennent les courts pontificats de Severius, Jean IV, Théodore de Jérusalem. Nul acte considérable ne marqua leur gouvernement de l'Église (2). La lutte se développa entre les empereurs constantinopolitains et les papes sous le pontificat de saint Martin. Le pape ne voulut point accepter la formule hérétique des monothélites, l'*Ecthèse* d'Héraclius et de l'empereur Constant, nouveaux symboles que l'esprit subtil des Byzantins multipliait. La philosophie des écoles essayait encore de se substituer à la foi; de là cette mobilité de doctrines étrange et fatale; le pape Martin, qui la combattait avec ardeur, fut enlevé

(1) Honorius gouverna l'Église de 615 à 640. Sa profession de foi, la voici : « Unam voluntatem fatemur Domini nostri Jesu-Christi. » Elle ne fut pas approuvée par le sixième concile général. Voyez Pagi, 640.
(2) 640–642.

dans Rome même par les ordres de l'empereur Constant. Inflexible dans sa doctrine, le pontife fut conduit captif à l'île de Naxos, puis à Constantinople et dans la Chersonnèse, où il mourut au milieu des privations de l'exil (1). Durant cette dure captivité, les Romains avaient élu pape Eugène Ier, et après lui Vitalien, qui le premier introduisit les orgues dans les églises, et Déodat (2), célèbre par sa formule de la bénédiction apostolique (3).

C'est toujours la querelle de Constantinople et de Rome, rivalité d'école et de cité; l'archevêque de Ravenne, expression de la souveraineté byzantine en Italie, veut rester exempt de la juridiction pontificale; l'empereur Constant l'y soumet sous le pape Domnus (4). Agathon, moine sicilien (5) élevé au pontificat, veut finir la division entre les deux églises byzantine et romaine; elle donna lieu à un concile général, le sixième œcuméni-

(1) 649–654.

(2) « Instituit cantum adhibitis instrumentis quæ vulgari nomine organa dicuntur. » Toutefois *organa* peut s'appliquer à tout instrument de musique.

(3) « Salutem et apostolicam benedictionem. »

(4) 676.

(5) Élu le 26 janvier 679.

que (1); l'élection du pape dut en principe être approuvée par l'empereur, gage de la réconciliation provoquée par Anastase auprès de Léon II, élu pape après Agathon. L'empereur demanda même que le souverain pontife députât auprès de lui un légat apocrisiaire (2), afin de s'entendre et de se concorder sur toutes les affaires religieuses. Le patriarche de Constantinople en fut profondément blessé; la papauté, à cette époque difficile, n'était pas dans son entière indépendance; placée entre les exarques de Ravenne, représentants des empereurs grecs, et les rois lombards, elle s'appuya alternativement sur les uns ou sur les autres, sans compter encore la lutte contre les débris de la démocratie municipale de Rome, qui seconde les papes ou les appuie selon qu'ils sont Romains ou étrangers. Il ne s'agit, au reste, que du pouvoir temporel, la juridiction laïque; le triomphe du pouvoir spirituel paraît assuré sous Jean VI (3), qui organise et proclame la suprématie absolue du souverain pontificat sur toutes les Églises, les patriarches et les

(1) Septembre 680.
(2) Αποκρισιαριως.
(3) 685.

évêques. Conon, pieux propagateur de l'idée ecclésiastique, étend la prédication chrétienne sur tout le monde connu (1). Sergius, moins heureux, succomba dans la lutte violente contre les empereurs byzantins; pendant sept années il fut exclu de Rome, où la pierre de sa captivité se voit encore; toujours plein de la grandeur des mystères, il écrivit la prière de l'*Agnus Dei*, récitée par le prêtre lors de l'élévation de la sainte hostie (2). Après sa mort, on voit des pontifes nés en Syrie, en Grèce, nommés et révoqués par les empereurs (3). Rien n'est plus fatal pour les pouvoirs religieux que de dépendre d'une autorité civile ou politique, naturellement mobile et impressionnable. L'Église eût ainsi perdu sa liberté, si Dieu n'avait suscité Grégoire II, né au sein du patriciat de Rome, l'éclat, la force de la cité qui l'a vu naître; il va lutter contre les caprices violents de la civilisation épuisée des Byzantins et les impatiences des Barbares qui tiennent la Lombardie. Grégoire établit la suprématie du saint-siége. Par ses conseils, le Saxon

(1) Le 21 octobre 686.

(2) Pagi dit même que c'est à ce pontife qu'on doit cette sublime prière. (Sergius mourut le 8 septembre 701.)

(3) 705 à 715.

Winfrid (saint Boniface) entreprit sa lointaine prédication en Germanie (1).

Dans cette lutte, un élément nouveau vint aider la liberté de la chaire apostolique de Rome. Les Francs-Germains, maîtres de la partie nord des Gaules, se vouèrent à la défense du pouvoir pontifical. Ces rois et ces peuples n'avaient aucun intérêt territorial à l'abaissement temporel des papes. Les évêques avaient pris chez les Francs une importance considérable; organes des municipes, conseillers des rois, sauveurs des cités, sous leur bâton pastoral s'était fondée ou multipliée la hiérarchie monastique avec les solitaires du désert, les ermites, milice chrétienne qui tournait incessamment son regard vers le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul, à Rome, dont les pierres étaient déjà usées sous les baisers ardents des pèlerins. Aucun des évêques gallo-romains ne s'était mis en hostilité avec le souverain pontife. Le pouvoir des papes s'appuyait sur ces grandes tombes des apôtres imprimant un caractère de sainteté universelle à l'anneau du pasteur.

(1) Nous reviendrons sur saint Grégoire, qui donna un nouvel esprit à le papauté. Son règne est long, 715 à 731.

En échange de ce dévouement à Rome, l'Église des Gaules, en continuelle communion avec le saint-siége, recevait des immunités et des priviléges. Lorsqu'un monastère se fondait sur les bords de la Seine ou de la Loire, le souverain pontife lui assurait une juridiction spéciale par une bulle scellée de l'anneau du pasteur (1). Les rois francs eux-mêmes en rivalité avec les Lombards deviennent les auxiliaires naturels de la papauté romaine. Tout en sollicitant les honneurs de la pourpre et du patriciat à Constantinople, les Mérovingiens cherchent un appui dans le clergé et la hiérarchie pour fonder un pouvoir fixe, héréditaire (2). De cette situation réciproque naissent les premiers rapports des rois francs et des papes. Ces rois deviennent les fils chéris de l'Église, et quelle force matérielle ne donne pas également aux papes cette alliance avec les Francs! Si jamais cette vaillante nation passe les Alpes, que pourront lui opposer les Lombards, ces ennemis du saint-siége? Déjà les papes écrivent aux

(1) On peut voir l'importance que les papes mettaient à élever l'Église des Gaules par les honneurs que le pape Symmaque conféra à saint Césaire. (*Epistol. Symm. ad episcop. Gall. Concil. Labb.*, t. IV, p. 1309.)

(2) *Concil. Gall.*, t. I.

enfants de Clovis des lettres pleines d'espérance et de douce paternité (1).

La puissance des papes grandissait au milieu de ces agitations générales, tandis que les conciles développaient leur règle de gouvernement et d'administration. On a déjà établi quels étaient les véritables caractères de ces assemblées, que les chroniques et les annales désignent sous le nom de *concilia*, assemblées moitié ecclésiastiques, moitié civiles, composées de comtes, d'évêques et d'abbés, qui délibéraient de concert; ce qui explique la nature même de ces dispositions de concile qui touchent à l'ensemble des intérêts de la société, et où les prescriptions temporelles se mêlent incessamment aux idées religieuses. L'esprit chrétien s'y révèle. Un concile réuni à Arles, la ville impériale, décide que les affranchis ne pourront jamais être ramenés à l'esclavage, alors même que, selon le principe de la loi romaine, il y aurait ingratitude (2). Chaque monastère ne peut et ne doit dépendre que de l'abbé, sans que jamais puisse intervenir la juridiction du comte (*comes*), magistrat du droit civil.

(1) Voir les épitres de *Gregor. Mag.*, lib IX, 106-108.
(2) Arles, 111, 56e canon. Ann. 452.

A Lyon, un concile provincial se prononce contre l'arianisme, doctrine parasite et populaire (1).

Dans le concile d'Agde, on s'occupe de la discipline catholique : ceux-là ne seront plus dans la communion religieuse qui ne s'approcheront pas de la table eucharistique aux solennités de Noël, Pâques et Pentecôte (2). Toute superstition, sorts, divination, enchantements, sont défendus comme des impiétés, triste souvenir du paganisme! Il est essentiel de mettre un frein à cet entraînement qui porte les serfs de la terre à se faire clercs au préjudice du seigneur. De toute part les laïques se plaignent que l'Église leur enlève leurs hommes pour les rendre à la liberté, en ne leur imposant plus que le servage moral envers Dieu (3). Nul clerc ne pourra rendre visite aux femmes qu'en plein jour et en présence de témoins (4). Le mariage est un lien sacré; il faut éviter l'inceste; on ne peut épouser la femme de son frère. Les clercs doivent vivre entre eux saintement, sans trop communiquer avec les laïques. A chaque office on chantera le

(1) Année 500.
(2) Année 506.
(3) Orléans, année 511.
(4) Concile d'Albon, au diocèse de Vienne, 10 juillet 517.

Kyrie Eleison selon le rit grec, et le prêtre, après avoir consacré l'hostie, l'offrira au peuple.

L'action violente ou impatientée des chefs barbares se fait sentir sur les conciles. Dans une assemblée tenue à Paris, le roi Chilpéric reçoit les évêques sous sa tente ou cabane de feuillage (1); il leur ordonne de déchirer le pallium sur la tête de Prétextat, évêque de Rouen, qui s'est prononcé pour Mérovée; le *concilium* devait être, cette fois, mi-parti de comtes et de chefs. « Le dimanche, toute œuvre servile cessera; à moins d'extrémité impérative, on ne donnera le baptême qu'à Pâques; la messe devra toujours se célébrer à jeun, excepté le jeudi saint, le jour de la grande cène (2). » Avec quelle ténacité se maintiennent encore les coutumes païennes! le 1er janvier, le peuple, en signe de joie, portait des masques, des têtes de cerfs ou de taureaux, et, ainsi affublé, il parcourait les rues, comme les initiés des mystères dans Rome. Le christianisme n'a pas cet aspect immonde : il ne veut pas

(1) Voici le passage de Grégoire de Tours : « Stabat rex justa tabernaculum ex ramis factum, et erat ante eos scamnum pane desuper eplenum cum diversis ferculis. » 577.

(2) Concil. Macon., 585.

que la créature humaine se dégrade en se défigurant (1). Sa seule joie, il la manifeste dans les fêtes de la résurrection et du triomphe. Que le pain de l'Eucharistie soit distribué entre tous chaque dimanche; si un fidèle en est exclu par l'évêque et qu'il meure ainsi, il ne pourra être enterré que sous le parvis de l'église.

Les dispositions de ces conciles constatent la haute domination des évêques, et cette supériorité résulte des services immenses que l'épiscopat avait rendus aux populations de la Gaule. Au midi, saint Honorat, évêque de Marseille, sauve son peuple d'une fatale épidémie; au nord, saint Waast relève les murailles d'Arras dévastées par Attila, et peuple cette ville désolée. Waast est l'ami de saint Remi de Reims, qui exerça une si grande action sur la civilisation franque. Puis vous trouvez Césaire d'Arles, la plus grande existence du midi; saint Séverin, si dévoué aux pauvres, aux misérables, aux lépreux. Gilles (Ægidius) devient le saint patron de toute l'Occitanie; Agricole (Agricola), nom si antique du patriciat, protége Orange, la ville aux temples,

(1) Concil. Auxerr., 586. « Non licet kalend. januar. cervo aut vitula facere. »

aux cirques, aux arcs de triomphe, et Avignon sur le Rhône, tandis que la province toute romaine de Limoges adopte saint Martial pour son saint protecteur. Combien ce pieux champ de l'épiscopat ne fut-il pas labouré par saint Germain et saint Martin de Tours (1), qui tous obtinrent une véritable puissance politique sur leur époque! Vous êtes restés les grandes mémoires du *Parisis*, saint Germain, saint Denis, saint Cloud, saint Marcel, saint Martin, saint Médard, et votre nom est attaché d'une façon indélébile aux villes, bourgs et hameaux qui ceignent Paris d'une chaîne de peuple. Cultivateurs laborieux, commerçants ou ouvriers actifs, n'oubliez jamais vos bienfaiteurs!

Au milieu de ces générations portées aux légendes, tout est merveille et supernaturalisme. A chaque événement, le monde en travail paraît s'agiter. Rien ne reste dans la loi naturelle, et dans les monastères chacun écrit les légendes. La tombe n'a plus ses arrêts inflexibles, elle s'ouvre à la parole d'un pieux cénobite (2); le linceul se transforme

(1) Voir le chapitre XX des *Quatre premiers Siècles de l'Église.*

(2) C'est toute une épopée que les miracles qui furent opérés autour de la tombe de saint Martin de Tours; saint Germain ne le cède pas en

en pourpre éclatante. La vie est un accident; la mort prépare la vie éternelle : qui aurait pu mettre un frein aux violences de la force, si la légende n'avait pas exalté le miracle pour arrêter ou punir le puissant? Un pauvre moine dans le désert était plus fort que l'homme d'armes, car il disposait de toute l'armée merveilleuse du ciel.

Du VI[e] au VIII[e] siècle, deux sentiments qu'on dirait opposés partagent les émotions de la société : la solitude et le pèlerinage. Les uns se retirent du monde pour s'abriter au désert : le désert n'est-il pas l'aspect général du pays après les invasions? les autres courent en pèlerinage vers un lieu vénéré. Les villes étaient ravagées; les vestiges de la domination romaine chaque jour s'effaçaient. On se cachait dans l'ermitage : une pauvre biche protégeait le solitaire en venant lécher ses pieds, et l'oiseau lui portait sa nourriture dans une corbeille de fleurs. La vie du solitaire se divisait entre la prière, la lecture et le travail manuel. Tandis que les municipes romains se dépeuplaient, les villages allaient naître et s'épanouir autour des monastères

merveilleux. Voy. *Vit. German.*, *apud Bolland.*, 28 mai; Greg. Turon., *de Gloria confess.*, VI; Aimoin, lib. III, chap. VI.

comme les rosaces autour des vitraux : la règle de saint Benoît a créé plus de cités en France que les efforts de la civilisation ; les monastères furent l'origine d'une France nouvelle, la *Gallia christiana*, expression de la nationalité moderne (1).

Avec le repos et la solitude, la coutume des pèlerinages. L'esprit des lointaines pérégrinations tint à plusieurs causes : le sentiment général qui porte les hommes à saluer les lieux témoins des grandes scènes de la vie, ou les souvenirs vénérés de leur sentiment et de leur foi. Les chrétiens partaient pour s'agenouiller devant le tombeau de saint Pierre et de saint Paul à Rome, et quelques-uns, plus hardis déjà, passaient les mers pour visiter la Palestine, la crèche de Bethléem, les vestiges du temple, les lieux témoins de l'Évangile, le Golgotha et le Calvaire. D'ailleurs, quand la vieille société gallo-romaine était menacée par l'invasion des Barbares, il était très-naturel que les familles opulentes cherchassent à se mettre à l'abri de ces dévastations par

(1) Aussi l'enthousiasme pour ces pieux fondateurs n'avait pas de bornes ; on peut s'en convaincre par cette épitaphe de saint Germain :

Ecclesiæ speculum, patriæ vigor, ara reorum
Et pater, et medicus ; pastor amorque gregis,
Germanus virtutis fide, corde, ore beatus.

la fuite. Ainsi s'étaient peuplées toutes les îles qui environnaient l'Italie et les Gaules, et le monastère de Lerins avait pour origine une émigration gallo-romaine. Saint Jérôme et ses compagnes Eustachie et Paule ne s'étaient-ils pas réfugiés dans la Palestine lors de l'invasion des Barbares en Italie? Les nouveaux conquérants eux-mêmes, les Francs, les Goths, étaient d'intrépides voyageurs, et lorsqu'ils adoptèrent le christianisme, ils durent accepter avec joie cette habitude du pèlerinage qui, en leur imprimant une sainteté particulière, satisfaisait encore leur goût d'agitation et de voyage (1). Le christianisme donnait un but moral à l'esprit d'aventures des Barbares; il présentait à leurs yeux l'aspect et l'espérance d'une cité céleste pour épargner les ravages de la cité matérielle.

L'esprit de l'Église appelait la propagande, car l'Évangile n'est que le grand livre écrit pour être annoncé aux peuples. Après sa violente lutte avec l'arianisme et le pélasgisme, on voit le christianisme universellement établi dans les Gaules, l'Italie, l'Espagne, partout où régnait naguère l'adminis-

(1) Les Saxons surtout furent de hardis pèlerins.

tration romaine. La conversion de l'Angleterre aux lois de l'Église se rattache au mariage de Berthe, fille du roi Caribert, avec Éthelbert, chef saxon du royaume de Kent; Berthe avait conservé les cérémonies de son culte (1); elle venait autour des autels d'une vieille église de Saint-Martin, avec les prêtres et les moines, pour célébrer les pompes de l'Église qui avaient vivement frappé les Saxons. Dans cette heureuse disposition des esprits, le pape Grégoire, on l'a vu, désigna le moine Augustin et quelques-uns de ses compagnons pour porter la parole de Jésus-Christ en Angleterre. Ils partirent des Gaules sur des navires marchands qui les débarquèrent à Douvres. Là, processionnellement, bannière en tête, ils s'avancèrent vers la tente du roi, qui les accueillit par des paroles bienveillantes : « Vous annoncez de belles choses, mais nouvelles et incertaines; pour ces nouveautés, puis-je abandonner la religion des ancêtres? Toutefois, vous êtes venus de loin pour nous apporter ce que vous croyez être bon; nous ne vous ferons aucun mal. Prêchez librement votre foi (2). » Ces paroles cal-

(1) Bède, *Histor.*, liv. I, chap. XXIV.

(2) Après sa conversion, le roi Éthelbert fut mis au nombre des saints. (*Martyrol. roman.*, 24 février.)

mes, raisonnables, frappèrent vivement les missionnaires, dont les progrès furent grands ; Augustin le missionnaire revint dans la Gaule pour y chercher l'institution épiscopale : il la reçut des mains de saint Virgile d'Arles, et il établit son siége à Cantorbéry, restée la *cathedra* de l'église d'Angleterre.

La conversion au christianisme des Anglo-Saxons fut une des belles victoires de l'Église, qui se servit d'un simple moine pour l'accomplir ; il faut voir quels rapports d'obéissance existent déjà entre le nouvel évêque de Cantorbéry et le pape Grégoire Ier. A chaque question de dogme ou de discipline, Augustin s'adresse à Rome ; il s'étonne de voir dans les Gaules des formes de culte un peu différentes de celles qui se pratiquent à Rome ; que doit-il faire ? Le pape répond avec une haute sagacité : « Je trouve bien que vous choisissiez soit dans l'Église romaine, soit dans l'Église des Gaules, tout ce que vous croirez pouvoir le plus contribuer à la gloire de Dieu, afin de l'établir dans votre nouvelle Église ; car il ne faut pas estimer les choses à cause des lieux, mais les lieux à cause des choses. Com-

posez donc un bouquet de ce que vous trouverez de plus saint, de plus suave dans les rites de chaque église (1). »

Deux choses sont à remarquer dans la correspondance de Grégoire-le-Grand : son indulgence extrême pour les coutumes locales et les antiques traditions nationales, que l'on doit respecter tant qu'elles ne blessent pas les principes essentiels de la foi : il est des fêtes, des habitudes qui sont nées avec les siècles et se rattachent à de vieilles idées : pourquoi les heurter d'abord? Dans les Gaules, le druidisme n'a-t-il pas laissé sa vivace empreinte? Parmi les Saxons, il est des souvenirs du culte d'Odin; il faut agir avec précaution, avec discernement par l'arme la plus puissante, l'action du temps. Le second caractère de la correspondance de Grégoire Ier avec Augustin, c'est la plus spéciale sollicitude qu'il apporte dans le gouvernement de l'Église d'Angleterre. La papauté a créé cette église en préparant la prédication d'Augustin, en la développant avec indulgence; il la prend sous sa protection spéciale; il écrit des épîtres d'éloge,

(1) *Epist. Greg.*, lib. II, ep. 52, 54-64.

de gratitude à tous ceux qui lui ont prêté la main dans ce grand œuvre (1).

A cette époque de Grégoire Ier, la situation du pape, au point de vue exclusivement politique, était des plus menacées par les deux causes déjà résumées : l'action des Grecs et des Lombards, l'une représentée par les exarques de Ravenne, l'autre par la dynastie de Didier, que les papes avaient invoquée à leur aide. On n'est pas longtemps protecteur sans aspirer à la domination, à la puissance, et les Lombards voulurent dominer Rome, comme ils gouvernaient Milan et Pavie. Pour se délivrer de cette oppression, les papes tournent les yeux vers l'Église des Gaules, si puissante par les fondations des évêchés et des monastères déjà dans tout leur éclat. Deux siècles avaient suffi pour créer les pieuses fondations qui couvraient la surface des Gaules.

Les monastères de cette époque primitive, fermes-modèles de l'agriculture et de la civilisation, devaient leur origine à saint Martin de Tours. On a vu que partout où se trouvait un temple d'idoles

(1) Ann. 596. Il est triste de remarquer la haine que portent aujourd'hui les Anglais au pape.

ou un souvenir druidique, s'élevait aussi une pieuse retraite, et le monastère de Lerins, dans une île près de Fréjus (*Forum Juliæ*), dut sa fondation, comme Venise, à une de ces terreurs que la marche des Barbares répandait dans les Gaules et en Italie; on s'éloignait du continent pour placer la mer entre l'invasion et le peuple chrétien. Saint Honorat et ses pieux compagnons (1) entreprirent la culture des terres, alors toutes remplies de ronces qui cachaient les aspics, les serpents et le lézard qui glisse au soleil.

Du VIe au VIIe siècle, le monastère de Lerins était devenu la plus célèbre, la plus vénérée des solitudes, et les papes consacraient son existence. De jour en jour, les émigrations devinrent plus nombreuses; la piété des moines, l'aspect admirable de la culture dans les petites plaines couvertes d'orangers, attirèrent des pèlerinages, et comme la règle sévère excluait les femmes, des vierges pieuses demandèrent à l'abbé de Lerins une copie de ses statuts pour fonder un monastère à part sur le rivage de la Méditerranée, dans un lieu célèbre déjà

(1) La fondation du monastère de Lerins est de l'an 390. *Sermo sanct. Hilar. de vita Honor.*, n° 8.

dans l'histoire du paganisme. Le bois de pins, de lauriers-roses qui couvrait le rivage sur une vaste étendue, était consacré à Vénus, la déesse des amours; elle y avait un autel dans les bois, *Ara luci* (1). L'abbé de Lerins répondit « que rien ne serait plus agréable à Dieu que de purifier un lieu destiné aux profanes amours par la fondation d'une sainte retraite consacrée à la chasteté des vierges et des matrones. » Telle fut l'origine du monastère d'Arluc (*Ara luci*), sous la juridiction de l'abbaye de Lerins.

En traversant les petites Alpes et rejoignant le cours du Rhône, on trouvait, dans la cité littéraire de Lyon, le monastère d'Asnai, bâti par Sabinus sur les débris de ce cirque où moururent généreusement les diacres, vierges, esclaves, dans la persécution du IIIe siècle : on y voit encore la crypte dans laquelle les martyrs avaient été jetés. A droite, sur une des crêtes du Jura, saint Romain avait fondé le monastère de Condat (2), entre trois pics de montagnes; ses compagnons remuèrent la

(1) Il y a en Provence plusieurs villages qui portent le nom de Luc (bois).

(2) Dans la langue celtique, *condit* ou *conde* voulait dire frontière.

terre tout autour, et bientôt cette petite chapelle devint le célèbre monastère de Saint-Claude. A la Baume (1), distante de quelques lieues, s'établit, avec toute la sévérité de la règle, un monastère de femmes qui adopta les instituts de Cassien ; la société, si profondément remuée par l'invasion des Barbares, semblait ne plus offrir d'autre abri que les îles de la mer et les lieux abandonnés sur le pic des montagnes.

C'est un entraînement indicible que la vie monastique alors : la satiété des âmes, le désespoir du cœur y poussent autant que la piété exaltée. Sous le roi Childebert, saint Marcou fonde le monastère de Nanteuil; le leude Évroald établit la règle monastique dans une de ses terres de la forêt d'Ouche (2); le monastère de Ceresy dut son origine à saint Vigor de Bayeux (3). On ne peut se faire une idée du nombre immense des fondations religieuses accomplies par des rois, des comtes; elles deviennent l'asile de toutes les conditions de la vie, depuis le seigneur puissant jusqu'au serf souffreteux. La règle

(1) Baume, balme, signifie aussi dans la même langue *grotte*.

(2) *Vita Marculfi inter act. sanct.*

(3) L'an 534.

monastique organisait la communauté de biens par la loi parfaite du christianisme.

Dans le deuil de cette société si triste et en travail d'un ordre nouveau, tout à coup se répand le bruit d'une calamité prochaine; un long pressentiment retentit. Le pieux évêque Mamert gouvernait la ville de Vienne en Dauphiné, un des municipes de Rome, embellie de monuments publics, théâtres, vastes arènes, temples divins, arcs de triomphe : la pierre de ces édifices souvent, comme à Rome, avait servi à la construction des églises. On était à la veille de Pâques; un tremblement de terre avait secoué les murailles, un incendie dévorait en même temps l'*Ædes publica*, ou le *Palatium regale*, selon Grégoire de Tours. On s'attendait à de tristes événements. Toutefois le pieux évêque ne voulut point troubler la joie des fêtes de la résurrection du Sauveur. Mais, quand la solennité fut passée, il ordonna un long jeûne, des processions lamentables, pour supplier Dieu d'apaiser son courroux. Tel n'était pas l'avis du sénat, ou municipe de la ville, qui gardait quelques traces des mœurs païennes. L'évêque insista, et ce fut pour constater le caractère tout religieux de ces jours de péni-

tence qu'ils furent appelés *Rogations* : *rogare*, prier. Lorsque le pape Léon III les accepta et les reconnut comme fête générale de l'Église, les Rogations, comme pour signaler leur origine, gardèrent le nom de litanies gallicanes.

L'histoire de l'Église est celle du peuple. A côté des violences qui marquent partout l'occupation militaire des races et le choc des nations, on trouve l'histoire morale dans la vie des saints, les conciles, la chronique des évêques et les actes des fondations monastiques, vieux documents qu'il faut suivre et consulter pour dresser les vastes annales de l'Église. Un beau nom se rencontre d'abord qui doit obtenir une double prédilection, comme historien et comme un des hommes les plus profondément mêlés aux affaires de son temps. Georges-Florent Grégoire appartenait à la province romaine de l'Auvergne, origine de tant d'hommes considérables de la race gallo-romaine ; enfant, il avait connu les lettres profanes, stériles, impuissantes à côté des lettres sacrées, et sa jeunesse correspond à la translation du corps de saint Germain, autre grand citoyen des Gaules. Au milieu de ces pompes, si pleines de merveilles,

se révèle la vocation de Grégoire de Tours. Ces funérailles, comme celles d'Achille décrites par Homère, furent un des célèbres événements d'alors : des esclaves virent leurs chaînes se rompre, des paralytiques se levèrent en chœurs joyeux pour célébrer le saint (1). Grégoire lui-même n'avait-il pas été guéri par l'intervention de saint Martin d'une douloureuse infirmité? A la mort de saint Euphron, Grégoire, malgré sa jeunesse, fut acclamé évêque de Tours. De cette élection populaire il tirait sa force, si bien que, dans le concile de Paris, il s'opposa de toutes ses forces à la volonté du roi Chilpéric (2) : « O roi! si vous n'observez pas ce que les canons ordonnent, la vengeance de Dieu ne tardera pas à s'élever contre vous. » Dans toutes les affaires publiques, soit qu'il s'agisse de résister aux princes, aux seigneurs, au nom du peuple, soit qu'il faille maintenir les droits de l'Église, c'est toujours Grégoire qui intervient. Il attache son nom au saint culte de Marie; esprit merveilleux, il propage l'opinion des miracles. On lui doit la légende des sept dormants de Marmoutiers, imitée

(1) Fortun., *Vit. German.*, *apud Bolland.*, 28 mars 570.
(2) Greg. Turonens., liv. V, 19.

des sept frères d'Édesse (1), que les romanciers du moyen âge ont ensuite agrandie et poétisée.

Un autre saint qui exerce une active influence historique en ce temps est un Irlandais du nom de Colomban, d'un corps admirable et d'un esprit supérieur, nourri de fortes études. Une vocation profonde se manifesta presque immédiatement en son cœur, et malgré les larmes de sa mère, il suivit le conseil de saint Jérôme; il courut, à travers tous les obstacles, à la solitude et au désert (2). Après un long noviciat monastique, Colomban quitta l'Irlande pour visiter les Gaules, et la renommée de sa vie parvint jusqu'à Childebert, roi d'Austrasie, qui retint auprès de lui le noble pèlerin d'Irlande. Celui-ci demanda et obtint un lieu désert entre les Vosges et les Ardennes (depuis, le monastère de Luxeu). Autrefois sous la domination romaine, ce lieu avait été splendide; on y trouvait encore des ruines d'aqueducs, des vestiges de temples, des tronçons de statues, vénérés par

(1) En véritable défenseur de la sainteté de Marie, Grégoire de Tours soutient: « Ut quæ terræ non eras conscia, non te teneret rupis inclusa. » (Greg. Turon, *de Glor. Martyr.*, chap. IV.)

(2) Saint Jérôme va très-loin pour autoriser la vocation: « Per calcatum perge patrem, solum pietatis genus est in hac re esse crudelem. »

les souvenirs du paganisme; depuis, les bêtes fauves avaient envahi ces déserts; les loups et les ours restaient maîtres de ces demeures. Les compagnons de saint Colomban civilisèrent ces contrées, et par leurs règles et leurs actions ils donnèrent à tous de laborieux exemples (1).

Les règles de saint Colomban se résument par quelques principes d'une haute utilité morale qui pourraient servir de règle à toute société fortement organisée : « Celui qui vit en communauté doit apprendre de l'un l'humilité, de l'autre la patience, la douceur de celui-ci, le silence de celui-là; qu'il ne fasse pas ce qui lui plaît, mais ce qu'on lui ordonne; qu'il ne mange pas ce qu'il veut, mais ce que la communauté lui attribue avec le travail qu'elle lui prescrit; quand il croit avoir reçu une injure, qu'il se taise; qu'il craigne l'abbé comme son maître, qu'il l'aime comme son père; qu'il juge salutaire tout ce qui lui est commandé, car son devoir est d'obéir (2). » Dans cette forme est la perfection absolue de tout système de communauté

(1) Jonas, *Vit. Columbani, apud Bolland.*, 21 novembre.

(2) Cette règle est fort curieuse et contient des chapitres sous ces divers titres : *de Cibo, de Potu, de Paupertate, de Perfectione*, etc.

qui ne peut exister que comme perfection religieuse. La règle de saint Colomban est suivie de ce qu'on appelait alors un Pénitenciel, c'est-à-dire un code pénal appliqué à tous les manquements à la règle. Ainsi l'organisation monastique était complète et sanctionnée.

A saint Colomban la foi doit son plus ferme enseignement dans le Jura. Le monastère de Luxeu fut la source de l'abbaye depuis si célèbre de Remiremont. La prédication s'étendit jusqu'à Bâle et Constance, à travers les défilés et sur les montagnes de la Suisse, si oublieuse des grands services des ordres monastiques, semblable à cette folle ribaude de pierre qui décore la façade de la cathédrale de Bâle, où d'ignobles bancs de bois dégradent les vieux tombeaux catholiques des siècles écoulés. Dans les montagnes du Jura vivait l'idolâtrie avec ses images, ses dieux, débris du polythéisme grec ou du panthéisme germanique. L'histoire de la mission de saint Gall (1) est aussi curieuse que celle de Colomban; autour des lacs et des montagnes, il jeta les premières bases de ce

(1 *Vita S. Gall. Bolland.* Il mourut en 646.

monastère depuis si célèbre pour les annales carlovingiennes. Les moines de Saint-Gall, enfants des trois races germanique, franque et italienne, héritèrent de tous les débris de la science que la colonie de Constance avait pu éparpiller devant eux à la suite de l'invasion des Barbares.

Saint Amand fut l'apôtre de la Belgique. Ces riches contrées qui entourent Gand, ces plaines verdoyantes richement arrosées par des canaux, étaient alors un pays sauvage, et les peuples de la Belgique formaient un mélange de race saxonne-scandinave. Amand, d'origine bretonne, comme Colomban était de famille irlandaise, moine à Rouen d'abord, entreprit la prédication au milieu de ces tristes contrées; bientôt, secondé par un solitaire du nom de Bavon, il peupla la campagne de cellules, stations pieuses et fécondes qui devinrent par la suite des âges les monastères de Saint-Amand et de Saint-Bavon, les centres d'enseignement et de civilisation chrétienne (1). Si la Belgique est si splendidement cultivée, elle le doit à ces moines, laborieux ouvriers qui l'arra-

(1) *Vita S. Amand*. Bolland., 6 février.

chèrent aux mœurs sauvages : aussi quels noms plus populaires que ceux de saint Bavon et de saint Amand parmi ces peuples si pieux qui suivent processionnellement encore les cérémonies catholiques?

Dans la vie de saint Éloi l'orfévre, on trouve à la fois les conditions du travailleur ingénieux et de l'homme politique, ferme et dévoué. Né à Cadaillac, de race gauloise, dès sa naissance il avait montré un tel goût, une si rare aptitude pour les ouvrages de main, que ses parents le confièrent au préfet de la monnaie de Limoges, où les institutions romaines vivaient encore. De là il fut envoyé auprès du roi Clothaire II comme un merveilleux ouvrier qui pouvait le servir par ses œuvres, et il fut élevé à la dignité de trésorier et d'orfévre du roi. Ce fut lui qui confectionna de ses mains un siége d'or et de pierreries qui étonna tous les yeux. Éloi avait étudié sans doute les modèles byzantins si riches, qui servaient de types aux reliquaires dans les oratoires chrétiens. Sa légende, si curieuse, écrite par son ami saint Ouen, est l'histoire d'un ouvrier, d'un artiste tout plein d'entrailles pour les pauvres : il les recevait à sa table, les secou-

rait de ses aumônes, et, dans ses entraînements de charité, il se portait surtout à l'affranchissement des esclaves; il en rachetait des groupes à la fois, spécialement des Saxons, que les marchands juifs vendaient comme des troupeaux à Paris : les serfs devant le roi jetaient un denier par terre, et tel était le signe de leur affranchissement. Saint Éloi payait leur rançon. Il travaillait toujours de son état, ciselant les reliquaires sur les tombeaux de saint Germain, de saint Severin, et même de sainte Geneviève, et son art y excellait : l'exaltation de la piété qui élève, entraîne l'âme et la crée artiste. Saint Éloi fut secondé par Dagobert dans ses plus belles fondations; il fut à la fois prêtre, ouvrier et ministre, c'est-à-dire qu'il représenta la religion, le travail, l'intelligence (1), les causes qui produisent de si belles œuvres.

Partout de grands services rendus par les évêques. Saint Romain, élevé à la cour de Clothaire II, vint occuper le siége de Rouen par l'acclamation du peuple. Dans cette vie si pleine, il est deux circonstances qui doivent ête remarquées. Le légendaire

(1) Audeon, *Vit. Elig.*, lib I, cap. xxx (632).

raconte que l'épiscopat de Romain à Rouen fut marqué par la destruction d'un temple consacré à Vénus : le paganisme était-il encore si vivace dans ces contrées, ou bien ne s'agissait-il que de vestiges et de ruines? Comme le saint Michel des Écritures, saint Romain écrasa une hydre qui désolait la contrée, tradition que l'on trouve dans les pays qui bordent les fleuves, et que rappelle la tarasque de sainte Marthe à Tarascon. L'hydre n'est-elle pas ici le figuré d'Hydra? et cette légende ne reproduit peut-être que le souvenir de quelque subite inondation dont le saint évêque préserva la cité (1). Le paganisme avait eu son hydre de Lerne qu'Hercule avait vaincue par la force brute; la légende lui substituait la puissance de la prière.

La vie de saint Léger est celle d'un homme politique mêlé aux affaires du pays. Né de race noble et franque, il avait vécu enfant à la cour de Clotaire III. Nul ne savait mieux la loi civile et les prescriptions des conciles; il s'était instruit dans les

(1) Saint Isidore donne cette explication rationnelle : « Hydram esse locum evomentem aquas vastantes vicinam civitatem... Nam hydra ab aquis dicta. » (Isidor., *Etymol.*, 9.) On sait que le privilége de la *fierte* de Rouen, châsse de saint Romain, est fondé sur cette tradition.

coutumes des nations. D'une beauté de corps remarquable, d'une figure aux nobles traits, il avait conquis la confiance de tous, prince et peuple, et spécialement de sainte Bathilde, qui l'appela auprès d'elle avant qu'il ne fût élevé au siége d'Autun. Bientôt choisi par Childéric, roi de Neustrie, pour diriger l'État dans la guerre civile, il le fit avec dignité et fermeté, tandis qu'une ligue se formait contre lui. Il eut pour ennemi le maire du palais, Ébroin, qui se révèle comme l'homme de la force, le vieux Franc armé. Depuis ce temps d'épreuve, la vie de saint Léger ne fut qu'une lutte et une douleur : ses charités, sa commisération pour le peuple lui furent imputées à crime (1), et les actes de son martyre ont été écrits par un anonyme, le plus zélé de ses admirateurs. Une politique de vengeance hâta la mort de saint Léger.

Faut-il parler de saint Ouen, une des vives intelligences du temps, le biographe de saint Éloi, l'ami de saint Goar, qui civilisa les bords du Rhin?

(1) Anonym., *Vit. Leodig.* On a de saint Léger une lettre écrite à sa mère : « Dominæ et sanctissimæ genitrici Sigradæ » (*Biblioth. nov*, p. 77.) Deux vieux vers indiquent son genre de mort :

Mox sextum nonarum Leodegarius ornat
Seditione potens quem dux populusque peremit.

Le voyageur trouve aujourd'hui le nom célèbre de saint Goar sur les collines du fleuve où se reflètent tant de souvenirs. Saint Wulfrüm, le pèlerin et le missionnaire des Frisons, entreprit la conversion de cette peuplade sauvage qui vivait entre les fleuves, la mer, sur des rives inondées; ces peuples gardaient la coutume des sacrifices humains comme les druides. Lorsque Wulfrüm aborda vers ces parages, il vit un jeune homme du nom d'Aron qu'on destinait au sacrifice pour apaiser la divinité; il pria avec tant de ferveur que la victime ne mourut point : Aron fut conduit avec cinq de ses compagnons au monastère de Corbie, où tous prirent l'habit de moine, vivant dans l'exercice de la plus ardente piété (1). Vieillards, ils racontaient encore aux moines réunis les sanglantes coutumes de leurs ancêtres.

Saint Bonnet fut élu évêque d'Auvergne, la province toute romaine. Issu d'une famille de sénateurs, appelé à gouverner la province de Marseille (*provincia Massiliensis*), comme magistrat civil, il mérita l'épiscopat par ses vertus. Ses statuts exis-

(1) Jonas Fontan., *Vita Wulfrun, apud Bolland.*, 20 mars.

tent encore où l'on trouve cette disposition toute de liberté : « Nul ne pourra être condamné en servage, soit par un créancier, soit même par un magistrat. » Aussi la renommée de saint Bonnet devint une des plus pures et des plus élevées du moyen âge (1). Saint Hubert, né dans l'Aquitaine, s'était passionné pour le fort exercice de la chasse; il poursuivait le cerf et le sanglier jusqu'aux limites de la forêt des Ardennes, et rien ne l'arrêtait dans ses courses vagabondes, ni la récolte du pauvre, ni les vignobles des monastères. Tout à coup, il fut appelé à des pensées plus sérieuses par l'apparition de la croix du Sauveur qu'il trouva fixée à un arbre; vivement frappé, Hubert se revêtit de la robe de moine et se consacra à la prédication, à la prière, aux exercices de la plus haute piété; il devint évêque de Maestrich et de Liége. Hubert renversa les derniers débris du paganisme dans la province du Brabant. La mémoire de l'évêque est honorée parmi les forestiers et les chasseurs. Le pèlerinage au monastère de Saint-Hubert guérissait aussi le pauvre peuple de toute morsure de bêtes enragées.

(1) *Vita S. Bonnet., apud Bolland.*, 15 janvier.

Telle était la croyance. La force morale qui résulte de la foi peut contribuer au bon succès d'une cure; peut-être aussi les moines de l'abbaye avaient-ils recueilli quelques secrets merveilleux perdus comme tant d'autres dans la vaste nuit du moyen âge (1), où les dames, dans leur castel, avaient tant d'études et de secrets pour la guérison des blessures.

C'est par ces colonies de moines que la prédication s'avançait à travers la Frise et le Rhin jusque vers le Danube, œuvre si difficile. L'inspiration vint aux souverains pontifes d'en confier la tâche et le devoir à des missionnaires anglais, soit que la hardiesse d'aventure fût déjà le type de leur caractère, soit que les Anglo-Saxons, appartenant à la même race que les Germains-Saxons, eussent des sympathies, des analogies de langage, ce qui rendait plus facile la prédication de la foi. Le plus célèbre de ces missionnaires fut l'Anglo-Saxon Winfrid, connu et honoré par l'Église sous le nom de saint Boniface. Né dans le pays de Westsex, d'une

(1) La vie de saint Hubert a été écrite par l'un de ses disciples, *Vita Hubert., ab ipsius discipulis scripta, apud Bolland.*, 3 novembre. Sur les miraculeuses guérisons, on peut consulter une dissertation du père Roberti, *Institutiones Hubertinæ*, 1748.

famille obscure, jusqu'à trente ans il s'était consacré à l'étude dans un monastère, et, quand il eut acquis l'art de la parole et la science des langues, il partit comme missionnaire pour convertir les Frisons. Sa prédication fut heureuse au milieu des Barbares voués à toutes les cruautés des sacrifices humains, formule sanglante du panthéisme germanique (1). Winfrid vint à Rome, où le pape Grégoire II confirma la mission générale au nom du saint-siége pour la conversion des peuples barbares. Il prêcha donc dans la Thuringe et la Frise. On le voyait, suivi de quelques jeunes Saxons convertis montés sur des chevaux sauvages, parcourir les bords du Danube et du Rhin; il s'appuyait sur le bâton pastoral, portant au front la mître épiscopale, car le souverain pontife Grégoire venait de le nommer évêque de la Thuringe. Il jeta la semence de Dieu dans la Hesse, où dominait aussi le panthéisme germanique. Boniface abattit à coups de hache et d'une main vigoureuse un vieux chêne de

(1) C'est aussi un des disciples de saint Boniface qui a écrit sa vie, du nom de Willebald; mais nous avons aussi une collection de lettres. Le père Mabillon a donné des notes précieuses, *Analect.*, t. II, p. 41 à 172.

la forêt consacré à Jupiter. En même temps qu'il prêchait la sainte parole, il enseignait la culture des terres, et les monastères qu'il fonda étaient comme des fermes-modèles au milieu des forêts profondes.

Le guide le plus sûr, le plus ferme de saint Boniface dans sa prédication, c'est, indépendamment du pape Grégoire II, l'évêque de Winchester, du nom de Daniel, d'origine saxonne. Il existe encore de lui des instructions données à saint Boniface, son ami, qui font connaître quelle était alors le véritable caractère de ce panthéisme germanique. Daniel connaissait dans tous ses détails le système religieux des Saxons (1). Ces peuples croyaient à des dieux engendrés comme les simples mortels et à l'éternité du monde; ces dieux avaient une puissance absolue, et on se les rendait favorables par des sacrifices. Ce système, Daniel le réfute dans ses instructions à saint Boniface : il veut que le missionnaire se montre indulgent pour les idées : il peut faire quelques concessions aux habitudes enracinées. Le pape Grégoire II entre tout à fait

(1) Epistol. Daniel, int. Bonifac., epist. 67.

dans cette tolérance pratique : « Il ne faut pas heurter les esprits si l'on veut les convertir. Les hommes se mènent doucement au but, sans secousse et sans irritation. » Il n'y a qu'un point sur lequel saint Boniface se montre inflexible : c'est la destruction des idoles, ces signes visibles de la religion des barbares, et l'abolition des sacrifices humains.

Les instructions écrites du pape Grégoire II pour la conversion des Germains sont d'une haute curiosité : « Baptisez ceux qui l'ont été par les païens ou par des prêtres de Jupiter; efforcez-vous d'empêcher qu'ils ne mangent de la chair de cheval domestique ou sauvage. Point de mariage s'il y a parenté jusqu'au septième degré. Celui dont la femme est morte doit être exhorté à ne se marier que deux fois; que les pécheurs s'abstiennent de manger de la chair et de boire du vin. Pénitence pour les homicides; pénitence pour ceux qui vendent les esclaves, pour ceux qui les destinent à l'immolation et aux sacrifices humains (1). » Le pape lutte contre les mauvais instincts de ces populations.

Il y a un caractère admirable dans saint Boni-

(1) *Epist. Greg.*, III, dans la collection *Gall.*, t I, p. 52.

face, c'est son obéissance au saint-siége, qu'il pousse jusqu'à signer cette belle formule de respect et de hiérarchie : « Au nom du Seigneur Jésus-Christ, la sixième année de l'empereur Léon, je Boniface, évêque par la grâce de Dieu, promets à vous, saint Pierre, prince des apôtres, et à votre vicaire, le bienheureux Grégoire, aussi bien qu'à ses successeurs par l'indivisible Trinité, de conserver toujours la pureté de la foi catholique dans l'unité d'une même créance à laquelle il est hors de doute que le salut de tous les chrétiens est attaché; que je ne me laisserai jamais aller à rien entreprendre contre l'unité de l'Église universelle, et que, si je fais ou attente quelque chose contre cette promesse, je sois trouvé coupable au jugement de Dieu. Moi, Boniface, humble évêque, j'ai signé de ma main le formulaire, en le mettant sur le corps sacré de saint Pierre. » Ce formulaire de saint Boniface est l'expression la plus pure de la hiérarchie et de l'obédience épiscopale envers le siége apostolique (1).

Sous la direction suprême du siége de Rome, l'a-

(1) Cette formule a été textuellement publiée dans le tome III *Concil. Gall.*, p. 512.

postolat de saint Boniface s'accomplit; il ne tente pas un progrès au milieu de ces nations barbares de la Germanie sans demander conseil au saint-siége et prendre sa direction. A sa voix se fondent les antiques évêchés de Saltzbourg, de Ratisbonne et de Passau, la cité aux trois fleuves, où des milliers d'hommes venaient écouter la parole sacrée. De là saint Boniface étendit sa prédication sur la Thuringe, livrée aux pompes, aux fêtes du panthéisme célébrées par des sacrifices et des repas sacrés : « L'évêque, dit le premier concile de Germanie, doit veiller à ce que le peuple n'observe plus de superstitions païennes, sacrifices, sortiléges, bandelettes, les feux adorés et l'immolation de victimes humaines. » On trouvait épars des autels dédiés à Mercure et à Jupiter; on consultait la lune, les astres, le hennissement des chevaux sous les arbres sacrés et sur les pierres amoncelées. Quelle longue lutte pour vaincre ces superstitions ! On marchait lentement, parce que les antiques forêts de la Germanie semblaient être les temples du druidisme, et le vaste horizon du ciel, la divinité (1).

(1) Voyez les lettres de saint Boniface, t. I *Concil. Gall.*, p. 632.

C'est toujours par la fondation des monastères que la civilisation, les arts, l'agriculture s'annonçaient dans le moyen âge. Autour de ces vastes abris, la culture prit son essor; les riantes prairies, le jardinage, les fruitiers entouraient les cellules. Voici d'abord le monastère de Sithieu, depuis illustré sous le nom de Saint-Bertin. Un leude, Androald, avait donné à un pauvre moine de Luxeu, de race romaine, Bertin, un peu de terre pour y bâtir un *hospitium*. Les moines travailleurs mirent la main à l'œuvre, et bientôt s'éleva le riche monastère qui civilisa toute une province. Les ruines de Fontenelle, dans leur solitude, disent aux échos déserts l'illustration et la magnificence de la fondation monastique de Saint-Vandrille; les moines architectes élevèrent deux vastes églises, l'une dédiée à saint Pierre, l'autre à saint Paul, primitive dédicace : rien que les basiliques de Rome étaient dignes de leur être comparées (1). Jumiége aussi, vieille cellule, s'élevait, non loin de Caudebec, sous la main de saint Philibert (2), qui la dé-

(1) *Vita Vandrig.* Boll., 2 mai (ann. 641).

(2) *Vita Philibert.*, *apud Duchesne*, t. I. On y trouve l'histoire de la fondation de Jumiége (643).

dia à la Vierge sainte. Ces ruines, sur lesquelles le voyageur s'assied aujourd'hui, ces tronçons de colonnettes et ces saints mutilés, autrefois voyaient tout un peuple de solitaires et de moines qui travaillaient la terre et creusaient des canaux. Il n'y a rien de plus ingrat que les générations nouvelles; elles mutilent les œuvres des bienfaiteurs du passé sans émotion et sans regret.

Faudra-t-il rappeler encore les monastères de Celles, de Montfaucon, de Lagni de Saint-Benoît-sur-Loire, qui se rattachent à cette époque primitive? Hélas! qui s'intéresse à ces souvenirs? Et pourtant, ces cellules devinrent le centre des foires, des marchés autour desquels se groupèrent les villages, les cités. La foule qui accourt à Saint-Denis en France se souvient-elle seulement des services de grandeur et de nationalité que rendit l'oriflamme déposée sur la tombe du martyr? La charte de fondation se rattache à saint Landri. Les savants ont discuté la certitude et la sincérité de cette charte, qui assure le plus large privilége à l'abbé avec la juridiction absolue. On voit un semblable privilége accordé par Clovis II et scellé de son scel dans une assemblée tenue à Clichy; il y confirme le privi-

lége de saint Landri « par respect pour les saints martyrs Denis, Éleuthère et Rustique, et à cause de ce que son père Dagobert et la reine Nantechilde sont ensevelis dans la pieuse abbaye (1). »

Il s'accomplit à cette époque une fondation non moins célèbre, celle de l'abbaye de Chelles par sainte Bathilde, la femme de Clovis II. Le christianisme avait eu pour résultat d'élever la condition de la femme. Bathilde n'était point de race franque, mais d'origine anglo-saxonne; prisonnière dans une guerre, elle fut conduite en France et achetée par le maire du palais Archinoald. Belle, douce et d'une blancheur éblouissante, le chef des Francs la choisit pour verser le vin ou l'hydromel dans les festins. L'esclave fit l'admiration de tous par ses grâces, ses douces manières, et Archinoald, le maire du palais, voulut la prendre pour femme. Bathilde refusa, car elle aimait déjà le roi Clovis, qui devint son époux devant Dieu. Cette haute fortune de l'esclave ne la changea pas; elle ne cessa d'être miséricordieuse envers les pauvres serfs étrangers; elle les faisait

(1) L'original était conservé sur papyrus. Les bénédictins ont discuté l'authenticité de cette pièce, et, dans leur savante dissertation sur la Diplomatique, ils ont donné une solution à ces doutes. Voyez aussi *Acta Sanct* de Mabillon et sa Diplomatique.

racheter par saint Gilles et saint Éloi dans ce commerce actif des esclaves anglo-saxons aux cheveux d'or, au teint blanc et rosé; et ce fut pour consommer ces bonnes œuvres que la reine Bathilde construisit le monastère de Chelles, tout à côté du palais du roi, à quatre lieues de Paris, et destiné aux saintes filles (1), comme Saint-Denis était le lieu de retraite pour les seigneurs et les hommes d'armes fatigués.

La seconde abbesse du monastère de Chelles fut sainte Bertile, tandis qu'une autre jeune fille saxonne, Théodéchilde, fondait le monastère de Jouarre. Avant les terribles destructions de nos époques révolutionnaires, qui brisèrent les temples et les autels, le voyageur pouvait lire encore, écrite sur une tombe, l'épitaphe de cette vierge pure : « Ce sépulcre abrite les membres de la bienheureuse Théodéchilde, d'une naissance noble, d'un mérite éclatant. » La pierre, usée par le temps, reproduisait les traits presque effacés de la sainte, avec la crosse abbatiale qu'elle tenait dans ses mains, marque de

(1) *Vita S. Bathildæ*. Saint Éloi voulut lui-même ciseler un calice pour cette fondation. On le conservait encore à l'époque de la révolution de 1789; M. de Saussaye l'a dessiné dans sa *Panoplie sacerdotale*.

sa haute dignité (1). C'était à la race germanique qu'appartenait sainte Gertrude, qui se plaça pieusement à la tête du monastère de Nivelle. Elle mourut après une révélation, à trente-trois ans : sa sœur Wulfrétude lui succéda. On voit partout de jeunes filles se consacrer à la vie religieuse : sainte Aldegonde, à Maubeuge; sainte Odile; sainte Berthe, à Blangi : elle gouvernait son monastère comme sa propre famille. Ce fut un grand résultat au point de vue de l'élévation de la femme que les fondations monastiques, qui mirent en relief la beauté de leur mérite, la sagesse de leur institution. Saintes, elles furent honorées, on s'agenouilla devant elles; abbesses, elles furent les égales des hommes éminents de l'époque. Rien ne contribua plus à la splendeur de la femme que l'institution de la vie ascétique. Dans le vieux monde romain, il n'y avait que cinq vestales. La société chrétienne attacha un caractère de sainteté à la vertu et au dévouement de la femme.

(1) Voici le texte de l'épitaphe :

Hoc membra post ultima teguntur fata sepulchro
Beatæ Theodechildis inhumatæ virginis,
Genere nobilis meritis fulgens....., etc.

Partout se développe l'ordre monastique : ici, la sainte cellule de Corbie, célèbre par sa vieille chronique; plus loin, le monastère de Fontenay, dont les abbés marchaient de pair avec les évêques. Mais la légende la plus curieuse est celle de la fondation du monastère de Saint-Michel (1), ce triste lieu d'exil où les divisions politiques ont jeté des hommes aux opinions ardentes, fruit amer des égarements de la pensée et de la parole. Ce rocher qui s'élève en pic au milieu des flots s'appelait *la tombe* ou *le péril de la mer*, triste et sombre expression qui indiquait le danger du double fléau : les naufrages et la piraterie. Un saint évêque d'Avranches, du nom d'Aubert, dans une apparition, vit saint Michel archange qui, pour protéger les matelots au milieu des fureurs de la tempête, lui ordonna d'élever une église, sorte de phare, en son honneur, sur ce rocher aride. Ce vœu fut accompli, et cette chapelle, depuis agrandie, devint l'abbaye de Saint-Michel. Chaque année, un pieux pèlerinage des marins allait saluer la chapelle de saint

(1) Voyez la *Chronique de Sigibert*, 709. Ce n'est que sous le duc Richard de Normandie que les moines de Saint-Benoît vinrent s'établir au mont Saint-Michel.

Michel archange, le protecteur de leur barque. Ces traditions, hélas! se sont effacées au milieu de l'indifférence des générations; les pieuses cellules de religieux sont devenues des prisons; au lieu de la prière qui s'élève vers Dieu, se sont fait entendre des paroles de tristesse et de désespoir : la société a-t-elle réellement gagné à ces transformations, et l'homme est-il plus heureux, livré aux vents des passions politiques? Les religieux se faisaient les prisonniers volontaires pour prier Dieu; aujourd'hui, des arrêts retiennent captives sur ce rocher des âmes agitées qui rêvent la fausse cité que des enseignements coupables leur ont promise.

Toutes les fondations utiles et pieuses venaient du catholicisme. Une famine affreuse avait désolé Paris, et, après les tristes déchirements de la faim, la maladie avait surgi avec son hideux cortége. Dans ces circonstances fatales, l'évêque de Paris, saint Landri, fonda proche l'église en l'île (la *cathedra*) une maladrerie ou hospice destiné à recevoir tous les pauvres malades, ces véritables enfants de Jésus-Christ. Auprès de l'église, toujours l'hospice, ***Dei domus*** : la maison, l'hôtel de Dieu près le tabernacle; et cette fondation fut faite tandis qu'avec

grande pompe s'accomplissait, à travers l'Italie et la France, la translation des reliques de saint Benoît, fête populaire, cérémonie décrite par les historiens de la solitude, les hagiographes du monastère : une procession immense; l'encens parfumait l'air; les fleurs couvraient le cercueil porté par les lévites. Que de miracles sur cette route bénie! Le corps de saint Benoît semblait précédé d'une colonne de feu : les aveugles voyaient, les infirmes jetaient leurs bâtons devenus inutiles. Cette génération pleine de foi vivait dans un monde de merveilles (1); l'ordre naturel des choses ne lui suffisait plus, et cette intervention d'une puissance invisible et suprême aidait la lutte engagée contre la force sauvage. Il n'y aurait pas eu parité entre le faible et le fort, si Dieu et la foi n'étaient incessamment intervenus pour rétablir l'équilibre.

Ces nombreuses fondations de cellules monastiques créaient aussi la puissance de la règle et devenaient comme le modèle des organisations civiles dans chaque bourg. Bon nombre de municipes avaient disparu; des villes étaient ruinées par l'in-

(1) *Hist. Trans. reliq. S. Benedicti.*

vasion des Barbares ; si le système gallo-romain donnait beaucoup de soin à la construction des routes et des monuments publics, aqueducs, ponts, arcs de triomphe, bains et temples, il négligeait l'aisance et la commodité particulière de la plèbe; rien de plus immonde et de plus grossier que les maisons du peuple à Rome et dans les Gaules, les niches ou cellules d'esclaves; en dehors des cités, il n'y avait plus que des chaumières dont la fumée indiquait l'abri des pasteurs et des troupeaux, même dans les campagnes où Virgile s'inspirait Si les villas des empereurs et des patriciens étaient peuplées de statues, de palais et de longues galeries, le *vicus* tout à côté était étroit, délabré ; il servait d'asile à quelques colons dépouillés par les vétérans, et ceux-ci , maîtres de la campagne , formaient plutôt des camps mobiles que des cités régulières et organisées. Le voyageur contemplatif qui dirige ses pas vers Tivoli peut s'arrêter à la villa Adriana; au-dessous des pins qui s'agitent au vent et de l'herbe parasite qui couvre les ruines, à travers les mille débris des âges, il pourra se faire une juste idée de la famille et de la vie romaine. La splendeur pour le maître, à peine l'air et le soleil

pour les soldats et les esclaves; la créature, l'individu ne sont jamais comptés; les plaisirs des patriciens et du peuple, considéré comme multitude, sont seuls ménagés dans ces vastes jardins où rien ne manque : temples, cirques, théâtres, naumachie, portiques, aqueducs resplendissants de marbre et de porphyre, tout, excepté l'asile de l'homme, son bien-être individuel.

La cité qui prend son origine dans le monastère à un tout autre caractère d'utilité : l'église est le seul monument public qui témoigne de la richesse et de la splendeur, tout le reste est fait pour la vie pratique et individuelle. Chaque religieux a sa cellule très-propre, rangée, avec ses ustensiles de travail. Le vaste bâtiment contient la boulangerie, le réfectoire, le cellier; on vit à la fois solitaire et en commun, ce qui est la perfection sociale; il y a le puits, le jardin, l'abreuvoir; la forêt s'étend au loin, et chaque jour on la défriche sous le gouvernement paternel du supérieur. Rien d'étonnant qu'autour de ces monastères se forment les bourgs, bourgades et la cité sur le même modèle. Les villages n'étaient pas nombreux dans l'ancienne géographie gallo-romaine; les monastères, en se

multipliant, créèrent cette vaste topographie de villages à chaque trois ou quatre lieues les uns des autres. La France doit sa population, sa culture, sa richesse, à ces oratoires, à ces lieux de pèlerinage, dédaignés ou brisés par une génération oublieuse et ingrate.

Et qui ne s'explique cette entraînante passion pour la solitude? Qui n'a senti la paix profonde de l'âme sous les voûtes aujourd'hui en ruines de Jumiéges et de Fontenelle, ou sur les débris du vieux monastère de Saint-Victor, de Marseille, quand le vent de la mer s'engouffre et siffle au pied de Notre-Dame de la Garde, patronne des matelots? Voyez les statues des abbés debout et mutilées dans le cloître d'Arles, la métropole. Ruines de nos vieux cloîtres, stations de prières, qu'êtes-vous devenues? La Providence a-t-elle voulu donner deux leçons aux hommes? Ici le monastère s'est transformé en manufacture, là il s'est fait prison : la manufacture, qui contient dans ses flancs un des terribles problèmes de la génération nouvelle; la prison, qui se multiplie et s'étend depuis que l'homme n'a plus ce frein d'un ciel qui récompense et de l'enfer qui punit. L'ouvrier n'est-il pas, dans

la civilisation moderne, attaché à la glèbe des machines, qui roulent plus éternellement pour lui que le sablier des heures dans la cellule du religieux en face de la tête de mort?

La législation pénale de cette époque se résume par les conciles. Les évêques des Gaules se réunissent pour délibérer sur l'époque de la célébration de la Pâque et sur les formes liturgiques (1). Dans le cinquième concile de Paris, il est ordonné que l'élection des évêques sera faite par le métropolitain, le clergé et le peuple de la ville. Nul clerc ne peut recourir à une protection laïque contre son évêque : le métropolitain est toujours juge des différends. On ne peut détourner les biens de l'Église ; nulle religieuse consacrée à Dieu ne peut quitter son monastère (2). Enfin, il est défendu aux juifs d'exercer aucune fonction publique. En haine alors au peuple, qu'ils pressuraient par leurs usures, les juifs étaient exclus des fonctions dans la crainte d'un abus de leur pouvoir. Le gouvernement de la société appartenait à l'idée chrétienne : sa première condition

(1) *Biblioth. Patr.*, t. XII, p. 25, ce recueil si précieux qui a servi à bien des compilations modernes.

(2) *Gall. Concil.*, t. I, p. 370.

n'était-elle pas de s'identifier à l'opinion dominante? C'est ce qui explique l'ordonnance de Dagobert : le roi des Francs veut que tous les juifs, pour rester dans ses États, reçoivent le baptême, signe alors de la nationalité (1).

Lois civiles, lois ecclésiastiques, tout se touche et se pénètre, et l'on trouve dans les diverses lois des Barbares des dispositions qui se rattachent à l'Église. D'après la loi des Bavarois, corrigée par le roi Thierry Ier, il est permis à toute personne libre de donner ses biens à l'Église, en déposant le contrat sur l'autel en présence de six témoins. Si un homme a dérobé une chose ecclésiastique, il en payera neuf fois sa valeur; si un esclave met le feu à une église, on lui coupera la main, on lui crèvera les yeux, et son maître répondra des dommages. Un homme libre payera 60 sous d'amende. Dans ces lois barbares, le système répressif se résume toujours en rachat pécuniaire ou en amende. Rarement il est question de la peine de mort. Tout se rachète : le meurtre d'un prêtre, d'un diacre. La composition est le système général : si un homme libre tue un évêque, on lui fera faire une tunique de plomb, et il se

(1) Ce fait se trouve dans la *Chronique* de Frédégaire, 65.

rachètera par son pesant d'or. Les colons de l'église ou ses serfs travailleront trois jours pour elle, trois jours pour eux. Le dimanche, le travail est suspendu. Si un homme libre attelle ses bœufs le jour du Seigneur, celui de droite sera confisqué; s'il continue d'enfreindre la loi catholique, il sera réduit en esclavage. Les bateaux et les chars doivent s'arrêter quand le jour du Seigneur commence. Dans le code des Allemands, nul ne peut entrer armé sous la voûte des églises, dans la maison de l'évêque ou des curés (1), par crainte de violence.

Dans un concile tenu à Orléans, on voit un hérétique condamné pour ses opinions, qui tiennent au monothélisme grec; il n'y eut point de peine personnelle, l'hérétique fut expulsé du pays. En même temps, le concile fit quelques dispositions contre la simonie. Au concile de Châlons, des dispositions remarquables sont arrêtées par les Pères. Quand on commencera la messe, le prêtre demandera : « Vous tous qui m'écoutez, êtes-vous de cette paroisse? Si vous avez des inimitiés, abandonnez-les au pied de l'autel avant le sacrifice. » Quand un prêtre saura un de ses paroissiens malade, il ira

(1) Voyez le *Codex veterum leg.* de Ledinbrog.

le visiter pour bénir son lit, sa chambre, et l'exhorter à la patience, à la confiance en Dieu; on n'exigera nulle rétribution pour la sépulture; un prêtre ne peut servir qu'une église. Après la communion, le pain fraternel sera distribué; les dîmes et les offrandes des fidèles sont la propriété des pauvres; point de luxe de table, le pain et le vin suffisent; l'épouse adultère peut être répudiée; la femme ne doit point parler aux assemblées publiques; son devoir est de s'occuper des œuvres de laine et d'aiguille; les évêques feront abattre les arbres consacrés dans la campagne, dernier vestige du paganisme (1).

Au midi, le concile de Tolède, commun à toute la Gaule narbonnaise, embrasse des dispositions de police générale contre les juifs, les idolâtres, les prêtres négligents, les formes du sacrifice, les larges distributions du pain pendant la messe (2). Le concile de Soissons résume les lois disciplinaires : les Pères proclamèrent d'abord les canons du concile de Nicée, dont le symbole est devenu la loi commune des églises orthodoxes. Passant

(1) *Concil. Gall*, t. I, p. 601. On ne sait pas la date précise.
(2) *Ann. Met. ad ann.* 692.

ensuite aux lois de police, le concile déclare que nul ne pourra vendre à faux poids, et que les marchands seront punis soit par les princes soit par les évêques. Nulle femme chrétienne ne pourra se remarier du vivant de son mari, lors même que celui-ci serait adultère, et si la femme a commis ce crime, le mari pourra la répudier (1).

Le caractère dominant de l'Église occidentale, c'est l'unité d'obéissance envers le siége de Rome; elle accepte le concile de Nicée et la suprématie pontificale, d'où résultent sa force et son avenir. S'il s'élève quelques hérésies, elles sont bientôt vaincues; s'il se manifeste quelque résistance à la discipline, les conciles en font justice. Partout on recourt au pape, qui intervient directement pour résoudre les difficultés.

Maintenant Rome va s'unir à la dynastie carlovingienne pour le salut de l'Église, car le sol tremble : l'Orient voit s'élever le mahométisme, qui partout déborde; crise terrible, que l'unité et la force pontificale sont appelées à conjurer par un vaste appel à l'esprit chevaleresque du moyen âge, les croisades.

(1) *Concil. Gall.*, t. I, p. 543.

CHAPITRE II.

L'ÉGLISE D'ORIENT. — LE MAHOMÉTISME. — SES CONQUÊTES. SYRIE, AFRIQUE, ESPAGNE, GAULES.

Les doctrines de l'Église d'Orient semblaient être fixées par le concile œcuménique de Chalcédoine, où le symbole de Nicée avait été acclamé et expliqué. Mais tel était l'esprit ardent, controversiste des écoles syriaque, hellénique ou alexandrine, que les subtilités s'étaient de nouveau révélées, et les hérésies nestorienne, eutichéenne, monothélite, formes diverses des écoles philosophiques, avaient fait de nouveaux prosélytes, soit parmi les empereurs et les grands, soit parmi les patriarches et les moines d'Orient.

Dans les conciles orthodoxes, non-seulement la secte d'Arius, qui niait la divinité du Christ, avait été anathématisée, mais encore l'hérésie de Nestorius sur la double personne du Christ, celle d'Eu-

tichès sur l'unité de personne (la négation du Christ chair), enfin celle des monothélites sur la volonté ubiquite, complexe, subtilités qui jetaient un grand trouble dans les esprits(1), à ce point que le pouvoir civil des empereurs avait dû intervenir par l'Éthicon, acte mixte que l'Église orthodoxe n'avait point reconnu. Jamais morcellement pareil à celui des doctrines chrétiennes en Orient : patriarches, évêques, moines d'Égypte, de Syrie, de Palestine, professaient des opinions diverses, hostiles les unes aux autres; le concile de Chalcédoine ne recevait aucune exécution, pas même à la cour des empereurs.

J'ai laissé l'histoire byzantine au règne de Justinien, l'empereur légiste. Sous son administration, le christianisme, au point de vue de l'art, jette une vive splendeur : c'est l'époque des riches basiliques incrustées de marbre; Constantinople, Nicée, Thessalonique, Antioche, voient s'élever ces églises aux coupoles rondes et larges, comme le Panthéon, dont Sainte-Sophie est le modèle. Au fond,

(1) Les rédacteurs des Actes du concile s'accusaient réciproquement de ne point apporter la rectitude dans l'exposition des doctrines : Μεμφομενον μη κατα το δἰον τοιν Εφεσιω συντεθηναι υπο μνηματα πανουργία δὲ καὶ τινι αθεσμω καινοτομια Κυριλλου τεχναζοντος.

la croix grecque sur le marbre et le porphyre; la figure des évangélistes Marc, Jean, Mathieu, Luc, sur fond d'or; leur physionomie est grave; leurs yeux, grands et creux, après onze ou douze siècles, vous regardent encore; leur nez est aquilin comme la race grecque, leur barbe pointue; leur vêtement est celui des philosophes. Approchez-vous de ces figures aux couleurs vives, carmin et saphir : que le Christ a l'air divin, qu'il vous fait tressaillir dans tous vos membres, car il semble vous rappeler qu'il jugera les vivants et les morts! Pierre et Paul sont là également froids et sévères pour lier et délier le pécheur. Le temps, qui a brisé les œuvres de l'art, a épargné la poétique description que Paul Silentiarius (1) a donnée de Sainte-Sophie et des marbres qui furent employés dans sa construction : le caristien aux veines argentées; le phrygien, rose comme une belle fleur pourpre et blanc; le porphyre, parsemé d'étoiles; le mauritanien, or et safran; le celtique, noir veiné de blanc; le thessalonien, qu'on eût dit peint de la main des artistes; tous ces marbres furent prodigués dans les mosaïques du sol ou du cintre;

(1) Paulus Silentiarius, pars II.

on les mélangea artistement pour reproduire les images de Dieu, de la Vierge, des saints et de ces anges aux ailes si longues qui sont le type de l'école byzantine (1).

Au point de vue du dogme religieux, ce qui distingue Justinien, c'est l'adoption pleine et entière du symbole de Nicée et de Chalcédoine. Le sombre et méchant récit de Procope n'enlève rien à ce caractère d'orthodoxie de Justinien; l'écrivain des Anecdotes a pu déshonorer l'impératrice Théodora et, après avoir bassement loué Justinien de son vivant, flétrir son caractère après sa mort; mais il n'a pu altérer les actes authentiques qui constatent sa piété et sa foi. Théodora elle-même, quoique hostile au concile de Chalcédoine, n'en conserve pas moins un caractère de haute piété qui s'associe à toutes les fondations saintes de l'empereur, son nom est écrit à côté du sien, et Justinien la considère comme la puissance suprême (2) : les serments solennels leur sont prêtés à l'un et à l'autre également. Théodora offrait le caractère d'une âme forte

(1) Comparez avec Procope, *de Edificiis.*

(2) Il existe une de ces formules de serment d'un chef barbare : « Servitium me servaturum sacritissimi DD. NN. Justiniano et The-doræ conjugi ejus. »

et dévouée dans les circonstances difficiles où se trouvait l'empire de Constantinople. Alors tout était disputes et combats pour les factions vertes et bleues qui divisaient les hippodromes. La faction bleue fut protégée par Justinien, et, victorieuse, elle se livra à tous les excès. Le genre humain ne change pas, les époques de décadence sont celles des divisions parmi le peuple; les plaisirs, l'industrie, les arts, étaient les seules préoccupations des habitants de Byzance, comme lorsqu'une nation meurt.

On s'inquiétait peu de la pensée religieuse; toutefois le nombre des églises et des monastères fondés par Justinien est considérable. Dans Constantinople seulement et dans les cités qui environnaient ses murailles, vingt-deux églises furent dédiées au Christ, à la Vierge et aux saints. Justinien manifesta sa prédilection pour le culte de la Vierge; elle résultait du système antinestorien proclamé dans le concile de Chalcédoine sur l'incarnation, véritable triomphe de Marie. Toutes ces églises étaient décorées de marbre et d'or. Sainte-Sophie devint le type sur lequel elles furent modelées, et on le retrouve aussi bien dans les églises des Saints-Apôtres, à Constantinople, que dans celle de Saint-Jean

d'Éphèse. Le caractère d'antiquité de ces églises se révèle surtout par cette circonstance qu'elles étaient dédiées seulement au Christ, à la Vierge, aux apôtres; les autres saints n'obtiennent point encore de ces dédicaces publiques (1).

Sous ces dômes élevés au Seigneur, l'autel tenait toujours le centre entre quatre portiques qui formaient la croix. Le jour était ménagé de manière qu'il illuminait d'une façon admirable le sanctuaire, et quand cette lumière manquait, on y suppléait par des cierges de cire dans des flambeaux d'or posés sur les gradins; la Grèce était si riche en porphyre, en marbre vert, blanc et bleu! Tous les vases sacrés étaient en vermeil incrusté de pierres précieuses, topaze, améthiste, grenat, avec cet art qui n'appartenait qu'à l'école byzantine; dans les cérémonies saintes, les prêtres déployaient un luxe de soie pour les chapes, étoles, qui se tenaient droites comme des vêtements d'or; les parfums d'Orient, l'encens, la myrrhe, brûlaient dans des encensoirs; on entendait les doux sons de l'hymne accom-

(1) C'est un livre très-curieux pour l'histoire de l'art que celui de Procope, *de Edificiis*, dans lequel il décrit tous les monuments fondés par Justinien; et il faut le comparer, pour la description de Sainte-Sophie, avec Paul Silentarius, partie II. (Ann. 537.)

pagné de la flûte si douce, de la trompette bruyante, et déjà l'industrie merveilleuse des Grecs avait inventé l'orgue et ses cent vingt tuyaux, jeu entier d'une musique ravissante. Plus tard, l'orgue fut envoyé en Occident; il y excita la plus vive admiration comme la voix des anges mêmes qui descendait du ciel sur les fidèles.

Justinien semblait avoir hérité de l'empereur Auguste dans ce goût des fondations publiques, temples, hippodromes, aqueducs. Ses gloires étaient grandes; les conquêtes de Bélisaire en Afrique, en Italie (1), avaient rendu la force à l'empire; presque partout la domination des empereurs fut rétablie par l'eunuque Narsès, et avec la conquête s'établit la foi de Nicée dans les interprétations orthodoxes des conciles de Constantinople et de Chalcédoine : ainsi l'unité de Dieu, la triplicité des essences, l'incarnation, *l'Homo factus est*, la résurrection, en un mot, le symbole tel que l'Église catholique l'a conservé, tous ces points sont réglés

(1) Les conquêtes de Bélisaire sont racontées par Procope, *Vandal.*, liv. I, chap. II Je crois que Bélisaire n'était pas Grec : il était né dans la Thrace. Néanmoins il n'était pas arien Procope dit de son origine : *Ωρμετο δὲ ὁ Βελισαριος εκ Γερμανιας η Θρακοντε και Ιλλυριων μεταξυκειται.* (*Vandal.*, liv. I, chap. II.)

par la volonté civile des empereurs, qui ratifie la décision des conciles; on trouve même dans le code Justinien le mélange incessant des dispositions ecclésiastiques et des lois civiles; car il n'y a pas encore la séparation exacte des deux puissances. L'idée d'ailleurs immense qu'on se faisait de l'empereur lui donnait la supériorité sur toutes les questions; les patriarches obéissaient aux prescriptions de la majesté sacrée, écrites sur le papyrus en lettres de pourpre et d'or.

Justinien décide toutes les questions avec un pouvoir souverain; fort zélé d'abord pour l'Église orthodoxe, il se jette dans les subtilités de la nature incorruptible du Christ fait homme, nouvelle opinion des écoles grecques; son successeur, Justinien II, devient fou; Tibère, qui prend la couronne, se signale dans la guerre contre les Perses; l'avare Maurice et Phocas sont détrônés par Héraclius, dont le nom retentit comme une gloire et une délivrance chrétienne; car à ce temps, la race des Sassanides, devenue conquérante, étend son armée comme un torrent dévastateur sur la Palestine et l'Asie Mineure. Chosroës, après avoir mis le siége devant Antioche, marche sur Césarée de Cappadoce;

car les mages exerçaient l'une et l'autre dans la conquête. La guerre qu'accomplit Héraclius fut marquée d'un caractère national : Église et peuple s'imposèrent des tributs pour aider les efforts de l'empereur. Maître de la mer, il transporta sur ses navires de guerre son armée byzantine entre la Syrie et la Cilicie; de cette manière il brisait en trois parts les forces de Chosroës. Aidé par toute la population catholique, Héraclius marcha vers l'Arménie en arborant l'étendard de la croix, et par cette hardie manœuvre il menaça Ctisiphon même. Dans cette véritable croisade destinée à venger les ravages du magisme, les chrétiens renversèrent les temples persans. On ne respecta pas les images d'Ormusd et de Chesroës confondus dans une même adoration : les soldats du grand roi avaient-ils épargné le sépulcre de Jésus-Christ (1)? Les Grecs s'en souvinrent dans la réaction implacable.

L'empereur Héraclius, en traitant de la paix

(1) En commençant cette guerre, les catholiques étaient sans espoir :

Ει τας επ' ακρον ηρμενας ενεζιας
Εσφαλμενας λεγουσιν όυκ απεικοτως
Κεισθω το λοιπον εν κακοις τα Περσιδος
Αντιστροφως. . . . .

(Georg. Pisid. Arias, I, 51.)

avec Chosroës, stipula des conditions qui devaient populariser sa renommée dans l'univers catholique : il se fit restituer le bois de la vraie croix, témoignage naguère du triomphe du magisme, et le patriarche captif fut rendu à Jérusalem. Il y eut des fêtes heureuses sur le saint sépulcre; la commémoration solennelle de l'Invention de la croix établie par sainte Hélène fut de nouveau célébrée par les chrétiens de la ville sainte et du monde. L'authenticité de cette divine relique ne pouvait être contestée : scellée du sceau patriarcal dans un étui de bois de cèdre et déposée à Tauris, elle fut restituée au patriarche Zacharie par Syrus, le successeur de Chosroës (1). Le bois de la vraie croix devint l'étendard sacré de toute une civilisation en présence des invasions barbares.

La foi se maintient pure d'hérésie à Jérusalem avec le culte de la Vierge immaculée. Après Zacharie, c'est dans les mains d'un pieux moine du nom de Sophrone qu'est déposée la dignité de patriarche de Jérusalem. On est alors à l'époque de la plus vive lutte du monothélisme : l'hérésie

(1) Comparez Théophan., p. 272 et 273, avec Nicéphore, p. 15 et 16.

qui soutenait l'unité de volonté et d'opération dans le Christ, tandis que l'Église orthodoxe proclamait la volonté double par suite de la double nature. Le nestorianisme et le monothélisme paraissent la formule préférée du christianisme en Orient, et sous cet aspect on le trouve en Perse, en Mésopotamie. Dans les cruelles persécutions que le christianisme subit sous les Sassanides, les nestoriens sont presque toujours épargnés; comme ils adoptent certaines formules ariennes et qu'ils nient un Dieu incarné, ils se rapprochent ainsi du culte des mages. Les adorateurs du feu, les juifs et les nestoriens s'unissent souvent dans leur haine comme dans leur persécution contre les défenseurs du dogme de Nicée et de Chalcédoine (1) : la triplicité des essences et le Verbe fait homme.

En Égypte, depuis le patriarche Apollinaire jusqu'à l'autre patriarche du nom de Cyrus, l'Église se divise entre les catholiques, les melchites et les jacobites; haine de secte profonde qui se révèle et se développe dans la lutte de moines jusqu'aux déserts de la Thébaïde. Le culte de Sérapis a presque

(1) Voyez les homélies du moine d'Antioche, dans Baronius. *ad Ann.* 614.

disparu; ce qui lui succède est un mélange de toutes les opinions, un chaos de sectes. On trouve plusieurs patriarches d'Alexandrie élus à la fois : l'Église reconnaît Jean, Euloge, Scribonius; Jean l'Aumônier, honoré comme saint (1), et qui nourrit les habitants de la Palestine quand ils vinrent chercher un refuge à Alexandrie après l'invasion de Chosroës. Lorsque les adorateurs du feu envahirent l'Égypte, Jean se réfugia dans l'île de Chypre, et le siége d'Alexandrie tomba aux mains des jacobites, alliés des Perses, jusqu'à l'élection catholique de George, qui écrivit la vie de saint Jean Chrysostome. Héraclius, redevenu maître de l'Égypte, éleva au patriarcat Cyrus, évêque de Cholies en Colchide, de cette opinion melchite ou royale qui acceptait comme la volonté de Dieu même les ordres de l'empereur.

C'est aussi la secte des jacobites qui domine en Syrie sous le patriarche Sévère (2). L'hérésie est partout dans les pays qu'arrose l'Oronte jusqu'aux confins de l'Arménie; il n'y a pas d'unité, parce qu'il n'existe aucune supériorité reconnue. Au ca-

(1) De 569 à 614.
(2) Sévère est en 502.

price des empereurs, des comtes, des chefs de peuple, de quelques moines audacieux dans leur doctrine, l'Église d'Orient est sans guide, sans boussole, livrée à mille sectes : les acéphales, les jacobites, les melchites, les cophtes, les monothélites, le christianisme bâtard qui se mêle au parsisme. On trouve chez les hordes arabes (désignées sous le nom de Sarrasins) le nom du Christ dans le culte des astres et de l'idolâtrie du désert, avec quelques traditions du mosaïsme, qui se lie partout au vieux tronc du genre humain avec une ténacité et une puissance toujours hostiles aux chrétiens. Le mosaïsme même n'est plus dans sa pureté native; il est dominé désormais par les talmuds de Jérusalem, de Babylone, avec les commentaires des rabbins. A ses côtés, la secte des Samaritains se glorifie de ses synagogues, de ses académies, si faciles pour l'idolâtrie. L'histoire ne présente pas d'époque plus confuse et plus désordonnée dans les idées et les croyances. L'Orient est livré au chaos. En se plaçant en dehors de l'unité pontificale, il est demeuré sans règle et sans direction particulière, en proie au premier occupant.

Ce fut au milieu de ces sectes morcelées que

parut l'islamisme, comme système révélé par Mahomet et imposé par le glaive. On peut trouver dans le désordre même des croyances et dans la situation politique la cause de ses progrès ; quand on étudie le Coran avec un esprit impartial, un premier fait doit être constaté : c'est que ce système religieux ne contient rien de neuf, rien de primordial et de spontané. Le Coran, résumé confus de toutes les doctrines, de toutes les hérésies contemporaines, est une compilation du mosaïsme, du parsisme, du nestorianisme et des doctrines unitaires d'Arius. Mahomet ne révèle rien; ses légendes mêmes sont empruntées aux œuvres rabbiniques, sabéennes ou persanes. Le faux prophète réalise son projet, parce que l'Orient est préparé par l'anarchie de ses idées à recevoir toute doctrine imposée par la force. Les progrès du Coran furent arrêtés en Occident parce que l'Église lui opposa l'unité pontificale, la forte organisation de la vie monastique et chevaleresque qui se groupaient autour de la croix.

Dans la cité de la Mecque, au désert (1), l'an 570

(1) Sur les origines de la Mecque, consultez d'Herbelot, *Biblioth. orient.*, p. 368, 371. De la Mecque à l'Euphrate, les tribus arabe

de Jésus-Christ, naquit un enfant de la tribu de Koraisch, la plus illustre parmi les Arabes : dans ce pays de généalogie, on la disait issue d'Ismaël, à travers trente générations. Son père Abdalah était le premier scheik, gouverneur de la Kaabah. A sa naissance, cet enfant reçut le nom de Mohamed (loué, glorifié). Orphelin presque aussitôt, il fut élevé par son oncle, qui le destina au commerce, celui des caravanes, et à l'âge de douze ans il fit un voyage en Syrie. Cette époque doit être remarquée dans la vie de Mohamed, car elle commence sa première éducation, qui se fit dans un couvent de moines nestoriens. Toutes les doctrines de l'islamisme se ressentent de cette source de ses pensées. Il mérita bientôt, par la droiture de son caractère, le nom de fidèle (al Amin); et comme la vie de caravane et de commerce dans le désert est inséparable des luttes et des combats, Mohamed s'exerça au métier des armes. Il y déploya un si mâle courage et un calme si remarquable qu'il fut bientôt élevé au rang d'arbitre de sa tribu, juge et

étaient confondues par les Grecs sous le nom générique de Sarrasins : Σαρακηνικα φυλα, μυριαδες ταυτὰ καὶ το πλειστον αυτων ερημονοιμοι καὶ αδεσποτοι. (Menander, *Except. de Legation.*, p. 149.)

chef à la fois. A vingt-cinq ans, il épousa une riche veuve du nom de Kadijaha, souvenir si cher aux femmes du sérail.

Mohamed continua ses études dans les livres chrétiens, syriaques et rabbiniques, avec assez d'attention pour comparer les systèmes, les rapprocher les uns des autres. Son but était de réunir les éléments épars d'un système religieux qui pût exciter l'enthousiasme des populations du désert encore idolâtres : chaque pierre y était un autel, chaque étoile une divinité. Au culte positif qu'il voulait fonder, Mohamed espérait rattacher un débris du judaïsme régénéré et du parsisme corrompu, les idolâtres, quelques nestoriens et jacobites; et, afin de préparer cette fusion, Mohamed se retira dans une grotte profonde isolée, où il supposa une inspiration de l'ange Gabriel, qu'il a solennellement annoncée dans un verset du Coran. Pour diriger les hommes, il faut toujours un esprit, qui est comme un rayon de Dieu. L'ange Gabriel, d'ailleurs, appartient au judaïsme, à la kabale et au christianisme, et son apparition n'était point une idée nouvelle. Il n'en est aucune dans le mahométisme, si ce n'est la doctrine du fatalisme, et encore

on la retrouve énergiquement formulée dans les livres du pélasgisme (1).

Le nouveau prophète eut pour premier et fidèle disciple un de ses parents du nom de Varaca, fils de Raphaël, élevé par les moines nestoriens, qui fut un des principaux auteurs du Coran. Autour de Mohamed se groupèrent quelques prosélytes, un enfant, Aly, un esclave, Zaïd, et un vieillard, Abou-Bekr, c'est-à-dire l'innocence, la soumission, l'expérience. Quand la doctrine fut un peu fixée et qu'un petit groupe de peuple se trouva réuni pour l'entendre, Mohamed déclara que Dieu lui était apparu pour lui ordonner d'enseigner, d'imposer sa loi, et au milieu d'un repas frugal, il annonça toute sa mission avec hardiesse; quelques-uns le raillèrent avec dédain, d'autres l'écoutèrent avec colère, lorsque surtout Mohamed attaqua l'antique foi idolâtre du désert; le prophète ne s'en

(1) Le culte primitif des Arabes paraît être comme celui des Sabéens : l'adoration des astres en plein air. Toutefois Diodore de Sicile parle d'un temple des Arabes : Ιερον αγιωτατον ιδρυται τιμωμενον υπο παντω Αραβῶν πέριτοτερον. (T. I, liv. III.) On peut voir que Maxime de Tyr attribue aux Arabes le culte d'une pierre; peut-être était-ce un autel : Αραβιοι σεβουσι μεν, οντινα δε ουκ οιδα, το δε αγαλμα ειδον, λιθος ην τετραγωνος. (Dissert. 8.)

émut pas, et il proclama qu'Ali devenait son lieutenant ou calife. Lui alors s'associa un esprit d'énergie, le glaive même de l'islamisme, Omar, depuis l'impitoyable conquérant (1).

Cette première révélation d'un enseignement religieux fut accueillie par le doute et la persécution; le nouveau prophète se vit contraint de fuir en Abyssinie, événement que le calife Omar fit célébrer sous le nom d'hégire. Dans ce séjour en Abyssinie, sous l'influence des nestoriens, des jacobites, Mohamed dut étudier les premiers évangiles alors si répandus, les livres de Salomon, qui lui fournirent un grand nombre des versets du Coran; il visita les tentes du désert, n'attaquant qu'un seul culte avec une énergie ardente, l'idolâtrie; il proclama la formule arienne de l'unité de Dieu et la succession des prophètes Moïse, Jean-Baptiste, Jésus, les précurseurs de sa mission, de sorte qu'il ne heurtait précisément que les adorateurs du ciel et des astres. Par une extension naturelle, Mohamed se prononçait, comme Arius, contre la for-

(1) Aboul-Feda est la meilleure source à consulter pour la vie de Mohamed. Voyez, pour les premiers temps de sa prédication, p. 14 à 45, et la *Biblioth. orient.* de d'Herbelot, p. 431, 445.

mule trinitaire du concile de Nicée, de Chalcédoine, l'incarnation divine et le culte des images (1).

Dans son séjour à la Mecque, Mohamed développe et précise sa doctrine; il établit avec toutes les empreintes colorées de l'Orient sa théorie d'une autre vie, car partout où il y a fatalisme et dévouement, il faut un monde futur pour compenser les sacrifices. Le prophète n'annonce pas le ciel spiritualiste des chrétiens, qui ne parle pas assez aux sens grossiers du peuple qu'il entraîne; il ne cherche pas cette félicité particulière du cœur et de l'esprit; son paradis n'est que les Champs-Élysées des anciens, le paradis terrestre des Perses et des Sabéens; le plein développement du sensualisme : les houris, femmes célestes, les frais ombrages, les cascades murmurantes, plaisirs suprêmes pour les populations du désert; et toujours luttant avec énergie contre les idolâtres, il se dérobe une fois encore par la fuite à leurs persécutions, ce qui constitue la véritable hégire, la première année légale de l'islamisme. C'est alors qu'à la tête de quelques cheiks il posa les principes de gouvernement qui

(1) La doctrine pélasgienne de la prédestination forme aussi la base du Coran. (V. 3, 4, etc.)

devaient aider la propagation de sa foi : l'enseignement par le glaive, l'obéissance absolue, le fatalisme surtout, sentiments qui prêtent aux vastes projets; l'étendard glorieusement levé, les vrais musulmans seraient au service de Dieu. Il n'est pas permis à l'homme de se séparer de sa destinée. On doit la vie à Dieu, il faut la lui rendre par la mort; la prière est l'inflexible devoir du croyant, on doit l'accomplir à genoux, le visage tourné vers l'Orient (emprunt fait au parsisme); nulle image de l'homme ne sera reproduite par crainte de l'idolâtrie (1). Comme Moïse, Mohamed règle la discipline de son peuple : point de liqueurs fermentées, pour éviter les disputes sous un ciel brûlant; la polygamie, qui est empruntée au judaïsme, à la famille patriarcale, est permise. Mais ce qui domine, c'est l'esprit de propagation et de conquête, la prédication et la prière, qui réchauffent l'âme et exaltent les esprits.

D'abord au sein des petites tribus arabes se développe l'enseignement de l'islamisme, le désert seul

(1) Cependant on doit dire que la plupart des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament sont corrompus dans le Coran; ils ont été empruntés aux Talmuds ou aux Évangiles apocryphes. On peut s'en convaincre par la lecture de d'Herbelot aux articles : Adam, Noë, Abraham, Moïse, Jésus-Christ.

en est témoin; puis les Arabes commencent à s'étendre au dehors et, sous le nom de Sarrasins, ils servent d'auxiliaires dans les hostilités continues des empereurs grecs et des Sassanides; de sorte que le bruit de l'enseignement de Mohamed se répand partout. Il est même sûr que le prophète écrivit de sa main à Chosroës et à l'empereur Héraclius pour les inviter à se rallier à la foi venue de Dieu. Chosroës rejeta cette invitation avec mépris sous l'inspiration des mages; Héraclius agit avec plus de prudence, car les Arabes étaient toujours d'utiles auxiliaires; il combla de présents les envoyés de Mohamed sans s'expliquer sur la valeur et la vérité de sa croyance (1). Jusqu'ici, d'ailleurs, la formule de l'islamisme, n'étant pas exactement définie, ne paraissait pas s'éloigner des conditions de l'arianisme et du nestorianisme, l'unité de Dieu et la négation de l'incarnation matérielle; quand le prophète s'empare de la Mecque et la purge de toute idolâtrie, il ne prononce que ces paroles : Allah akbar! Dieu est grand! formule gréco-arienne.

(1) La valeur des soldats de l'islamisme s'était manifestée à la bataille de Muta. Voyez Aboul-Feda, p. 101 et 102. Théophane le Grec s'exprime ainsi sur ce combat : Καλεδος ον λεγουσι Μαχαιραν τον θεον.

Le Coran n'est qu'une œuvre postérieure, un recueil des sentences du prophète, écrites sur des feuilles de palmier, sur des morceaux de cuir ou d'étoffe, selon la méthode d'Orient, et ses tableaux imagés sont pour la plupart un emprunt à la kabale judaïque.

La force expansive de l'islamisme, en la dépouillant de ce que la doctrine ultérieure a pu y ajouter, résultait surtout de ce qu'appuyé sur l'idée d'un Dieu unique, dogme toujours si favorablement accueilli, il ménageait toutes les autres croyances, sauf l'idolâtrie. Les Arabes du désert, enfants d'Ismaël, respectaient les livres de Moïse, et ils reconnaissaient la mission de Jésus-Christ, comme les ariens; les nestoriens et les Cophtes la formulaient eux-mêmes; seulement Mohamed y ajoutait l'idée conquérante et substituait le glaive à la persuasion. Ces caractères bien marqués expliquent comment sa pensée s'étendit, déborda sur le monde. Kaled est l'épée de l'islamisme, le dompteur des rebelles assez audacieux pour repousser le dogme; Aboubekr est proclamé calife; Omar étend au loin la prédication armée et menace en Perse la dynastie des Sassanides (1),

(1) Voyez *Biblioth. orient.* de d'Herbelot, articles Aboubekr, Ali, Omar, Othman.

andis que Saed, le lieutenant d'Omar, frappe le magisme jusque dans Ctésiphon (1); Kaled dompte les Grecs de la Haute-Syrie, et Omar vient mettre le siége devant Jérusalem, que le Coran appelle la ville sainte comme les juifs et les chrétiens.

Cette Jérusalem la sainte, prise une fois déjà par les mages adorateurs du feu, avait été délivrée par Héraclius; le divin tombeau était à peine restauré; les lampes d'or, les soies du voile, artistement travaillées, venaient d'être envoyées de Constantinople. Jérusalem avait pour patriarche un moine du désert du nom de Sophronius, sage, tempéré, mais d'une forte trempe d'esprit et de cœur. Lorsque Omar se présenta devant Jérusalem, les chrétiens étaient fermement résolus de se défendre, et, au lieu d'une soumission volontaire, Omar trouva la ville en armes et une population belliqueuse; il poursuivit le siége de la ville sacrée pendant plus de six mois, et lorsque les privations, l'épuisement de toutes choses imposèrent la nécessité d'une capitulation, le patriarche Sophronius vint stipuler libre-

(1) L'historien grec Théophane dit : Αντω δε τω χρονω εκελευσεν Ουμαρος αναγραφηναι πασαν την υπ' αυτον οικουμενην εγενετο δε η αναγραφη ναὶ ανθρωπων καὶ κτηνων καὶ φυτων. (*Chronog.*, p. 282.)

ment avec le calife Omar, sous la tente. Tous les priviléges des saints lieux furent respectés; les pèlerins durent être protégés dans leur route, car le pèlerinage aux tombeaux était une coutume du désert commune aux Sarrasins. Dans la marche conquérante sur la Syrie, on voit partout les lieutenans d'Omar respecter les populations chrétiennes, qui formaient la masse des habitants (1). Dans ce lieu primitif de la prédication évangélique, les églises s'élevaient splendides à Damas, Édesse, Antioche, Nicée. S'il y eut quelques excès iconoclastes contre les statues de marbre, les images du Christ et des apôtres, pour se conformer à la loi qui défendait l'idolâtrie, presque partout les églises reçurent des actes de protection; le christianisme n'était pas odieux aux sectateurs de Mohamed. Les conquérants respectèrent les arméniens, les nestoriens, les jacobites, toutes ces sectes dont les doctrines avaient servi si bien aux prescriptions du Coran, livre qui s'était fait d'emprunts.

En même temps Amrou, un autre des lieute-

(1) La conquête de la Syrie par les Sarrasins est toujours racontée par Théophane, *Chronog.*, p. 276. Comparez avec Aboul-Feda (*Annal. Moslem.*, p 70).

nants du calife, marchait sur l'Égypte à peine défendue par les Grecs; Amrou annonce la loi du mahométisme, il trouve comme cause de succès la division la plus profonde dans les sectes : les moines du désert dans la Thébaïde, les ariens, les sabéens, les nestoriens, jacobites ou Cophtes. Au milieu de ces sectes, l'antique forme égyptiaque, et ce qu'il y a de plus curieux, les débris de l'école d'Alexandrie. Nulle vérité absolue acceptée par la population. Le calife Omar s'empare d'Alexandrie (1), ville de disputes, d'académies, et du sein de laquelle étaient sorties, comme des abîmes sans fond, les doctrines subtiles qui avaient agité et perdu l'esprit humain. La décadence de l'Égypte venait des Lagides et de la protection qu'ils avaient accordée aux écoles; en échange de sa gloire, de ses merveilles, créées par les prêtres et les Pharaons, l'Égypte avait acquis des académies et des bibliothèques où les papyrus se tassaient. Au milieu de quelques livres de science pratique et d'histoire, on trouvait des milliers de rouleaux de

(1) *Annal.* d'Eutichès, t. II, p. 310. On peut le comparer avec Elmacin, *Histor. Saracenor.* La prise d'Alexandrie est du 20 décembre 610.

papyrus sur les subtilités de la philosophie, appelées pompeusement les merveilles du genre humain. Le bibliothécaire grec Jean Philopon (1) supplia le calife de garder ces trésors d'esprit amassés depuis des siècles; il fut répondu par Amrou, lieutenant d'Omar, d'une façon sage et ingénieuse : « Ou ces livres répètent ce qui est dans le Coran, alors ils sont parfaitement inutiles; ou ils contiennent autre chose, et tout ce qui n'est pas dans le livre de Dieu est dangereux. » On dirait ainsi le pressentiment des causes de la décadence qui devait un jour menacer l'islamisme, une prophétie sur ces temps où le Coran, cessant d'être le fatalisme, se ploierait aux habitudes et aux coutumes des autres peuples; dès ce jour l'empire de Mohamed cesserait d'être, car il n'était établi que sur le commandement par le glaive dans l'esprit de son fondateur.

Les ordres d'Omar furent exécutés et la bibliothèque d'Alexandrie dispersée; les papyrus chauffèrent les bains des femmes du sérail; on put regretter sans doute quelques documents sur les

(1) Fabricius (*Biblioth. græc.*, t. IX, p. 458) a publié un extrait d'un livre de ce Φιλοπονος.

temps égyptiaques et les explications des mythes hiéroglyphiques (1) ; mais les écrits d'examen et de philosophie ne doivent pas être regrettés : est-ce que l'esprit humain n'aura pas toujours en lui-même assez de subtilités et l'homme assez de doute, sans en emprunter encore aux générations mortes? Le système de la conquête par l'islamisme fut celui-ci : l'adoption du Coran ou le rachat de l'esclavage par le tribut, signe de soumission des uns et de la souveraineté des autres. En Égypte, le christianisme, livré aux nestoriens et aux Cophtes, se vit transformer et décroître sans unité, sans grandeur; le patriarche ne fut plus que le tributaire du califat et le représentant religieux de la nationalité cophte, d'abord ménagée par les conquérants. L'Église égyptiaque disparut pour faire place à des sectes dispersées depuis Alexandrie jusqu'à la Haute-Égypte, et dont les doctrines se corrompirent successivement. Les Cophtes, les Abyssins, les moines nestoriens composèrent la population chrétienne de

(1) Les livres religieux des chrétiens et des juifs furent exceptés par respect pour le nom de Dieu. Comparez toujours les *Annales* d'Eutichès et l'*Histoire* d'Elmacin. Reland a traité la question *de Jure militari Mahommedanorum*, p. 37, 3e vol.

l'Égypte; ils eurent leurs légendes, leurs dogmes et leurs livres particuliers.

Ces rapides conquêtes de l'islamisme s'accomplissaient sans trouver la ferme résistance des empereurs de Constantinople. Après Bélisaire et l'eunuque Narsès, on ne voit plus que des princes cruels et impuissants s'absorbant en eux-mêmes. L'histoire a conservé le nom de Constant II, de Constantin Pogonat, tyrans étranges qui n'ont d'autres moyens de gouvernement que les mutilations et les massacres : ils arrachaient les yeux ou les membres capricieusement, ils réduisaient à l'eunuchisme parents, serviteurs, soldats ou amis, quand ils cessaient de leur plaire. Après l'extrême licence des âmes et des esprits, il s'élève toujours une tyrannie; quand il y a dévergondage partout, on court à la violence, à la cruauté, afin de ramener un peu d'ordre; le matérialisme engendre le sang, et la licence le despotisme. L'empire de Byzance en est réduit à cette fatale situation après Justinien ; mais, ce qu'il perd en énergie politique, il le gagne en industrie, en habileté : la ruse est la sauvegarde de la faiblesse; le génie national produit les plus ingénieuses, les plus magni-

fiques œuvres. On n'a plus le cœur haut, les membres endurcis à la fatigue; mais on sait construire les murailles et bâtir les tours élevées; sous Constantin Pogonat, un Grec habile (1) trouva ce feu inextinguible qui s'attachait aux flancs des navires comme une nouvelle robe de Nessus: le feu grégeois fut le grand préservateur qui sauva Constantinople dans la décadence de toute énergie, de toute puissance.

La mer n'arrêtait plus les conquêtes des successeurs de Mohamed: Chypre, dont l'Église était aussi antique que l'Évangile de saint Jean, tomba en leur pouvoir, et Moavis lui appliqua le système du tribut à l'égard des nations qui n'embrassaient pas l'islamisme. Après Chypre vient Rhodes; cette île, célèbre comme le centre et le dépôt du commerce dans la chute du paganisme, avait gardé un des monuments de l'art panthéiste, le Colosse, phare qui décorait son port, l'Apollon qui tenait une vaste lampe dans

(1) Théophane nomme l'inventeur Callinaque; il était né à Héliopolis, en Syrie. Le savant Ducange a traité du feu grégeois *ex professo*: vº *Πυρ θαλασσιον υγρον*. — Ignis græcus. Il paraît que le naphte formait la base de la composition; Cinnam l'appelle *πυρ Μηδηον*. L'empereur Léon, dans son traité sur la *Tactique*, dit du feu grégeois *Πυρ μετα Βροντης καί καπνον*.

ses mains. Si l'antiquité ménageait peu la liberté de l'homme, elle groupait ses forces afin de produire des chefs-d'œuvre : les colisées, les sphinx gigantesques, les pyramides, les jardins suspendus. La tradition dit que cet Apollon était d'une si haute stature que les navires à voiles latines passaient dans l'intervalle de ses vastes cuisses d'airain. Le christianisme avait gardé la colossale merveille. En privant de tout caractère divin les ouvrages de la sculpture antique, les officiers des empereurs avaient conservé la plupart de ces chefs-d'œuvre comme objets d'art ; et l'on voyait dans l'hippodrome de Constantinople les statues d'Apollon, de Vénus, de Junon, les Faunes, les Naïades et les folâtres Amours (1) ; l'Apollon de Rhodes avait été épargné jusqu'à la terrible invasion de Moavis. Les sectateurs du Coran appliquèrent d'une façon inflexible le verset contre les figures d'idoles : le colosse fut renversé, brisé en mille pièces, et ses débris d'airain, vendus à un juif d'Émesse, composèrent la charge de 900 chameaux ; ce que le calife Omar avait fait à Alexandrie contre l'esprit subtil de l'homme et la philosophie, Moavis

(1) Voyez la belle description de Nicétas, liv. x.

l'accomplit contre une belle expression de l'art. Pour le Coran, l'Apollon sous la figure de l'homme n'était qu'un monument de l'idolâtrie (1).

De la prise de Rhodes date l'ère maritime des musulmans. Les Arabes, comme les Hébreux, peuple essentiellement pasteur, avaient une vive répugnance pour la mer. Le soleil du désert aux rayons d'or, les longues nuits sous la tente étaient leur vie; le frugal repas de lait de chameau et du chevreau rôti, la prière sous le palmier, ces habitudes, ces cérémonies n'étaient guère possibles dans les hasards de la mer; mais, quand les sectateurs de Mohamed se furent emparés des villes maritimes de la Syrie, de Chypre, de Rhodes, une nouvelle classe d'hommes vint à eux : ce furent les renégats, la plupart Cophtes, nestoriens, jacobites. Comme ils n'avaient entre eux aucun principe d'unité, aucun lien puissant et religieux, ils optèrent pour le mahométisme, et par ce moyen ils se déchargeaient du tribut et pouvaient prétendre aux dignités, aux commandements, à la fortune. A

(1) Meursius (liv. I, chap. xv) a consacré un chapitre au colosse de Rhodes.

l'aide de ces renégats, quelques-uns habiles marins, les Arabes purent menacer le Bosphore ; l'empire grec, ainsi déjà envahi par les côtes asiatiques, en face de Constantinople, vit l'étendard du prophète se déployer jusque dans la mer de Marmara. Le feu grégeois la préserva cette fois. Les empereurs grecs, séparés par les intérêts et les fausses doctrines de la suprématie pontificale, ne pouvant pas invoquer les forces chrétiennes de l'Occident, prirent à leur solde les Waranges, nation scandinave qui adopta le christianisme (1).

L'Église d'Afrique, à peine relevée de la persécution des Vandales, subit encore la conquête des Arabes; les chrétiens, comme en Égypte, divisés en sectes, avaient laissé s'altérer les fermes et saintes traditions de saint Augustin. Les sectes y discutaient sans fin sur le concile de Chalcédoine : Y a-t-il deux natures, deux volontés en Jésus-Christ? telle est la préoccupation de cette Église. Les monuments signalent les conférences d'Afrique en présence du patrice Grégoire, et dans lesquelles saint Maxime démontre qu'il y a deux volontés,

(1) Ducange, v° Waranges.

deux opérations dans le Christ (1). On trouve, sur cette question du monothélisme, des conciles même en Numidie, dans la Mauritanie et à Carthage surtout (2). Au bruit de ces disputes religieuses les sectateurs de l'islamisme s'avancent par l'Égypte en traversant le désert; le patrice Grégoire voulut en vain empêcher l'invasion, il perdit la bataille de Jacoubi. Les événements de la guerre n'entrent pas dans le cadre d'une histoire ecclésiastique (3); mais, ce qu'on doit remarquer avec une indicible mélancolie, c'est la disparition presque absolue du christianisme en Afrique par la conquête. Cette Église, naguère brillante, a cessé d'exister. Il n'y a plus trace des évêchés d'Hippone, de Carthage; les souvenirs de saint Cyprien et de saint Augustin ont disparu avec les cités romaines. Il ne s'accomplit pas de ruine d'une religion établie sans qu'il y ait catastrophe pour les empires.

(1) Ann. 645. On y discute aussi sur le *Crucifixus es pro nobis* du Symbole.

(2) 646.

(3) Sur la conquête d'Afrique et la victoire des Arabes sur le patrice Grégoire, que Théophane appelle Τυρανος, il faut recourir à Pagi, qni a mis en regard la chronique arabe et les histoires byzantines. Les empereurs firent quelques efforts pour défendre l'Afrique : Απαντα τα Ρωμαικα εξωπλισε πλοιμα, στρατηγον τε επ' αυτοις Ιωαννη τον

C'est un fait étrange que cet immense ravage, qui semble spécial pour l'Afrique, car, partout où la conquête de l'islamisme s'est étendue, en Syrie, en Égypte, à Chypre, à Rhodes, survit une couche chrétienne forte et vivace; en payant tribut, les fidèles gardent leurs prêtres, leurs églises, à travers de rares persécutions. Il n'en est pas ainsi en Afrique : cités, églises, évêchés et populations chrétiennes, tout a disparu; on ne trouve plus que des populations primitives, les Numides, les Berbers idolâtres, sur lesquelles s'établissent les conquérants. On cherche en vain les cathédrales, les églises parmi les ruines du rivage. On doit croire qu'à l'approche des Arabes il se fit de nombreuses émigrations chrétiennes à Malte, en Sicile, en Sardaigne, en Espagne. La guerre en Afrique avait pris ce caractère implacable qui marque la disparition du culte des mages en Perse. On n'en trouve plus le souvenir après l'avénement des califes, tandis que des capitulations assurent l'existence des nestoriens, jacobites, jusque dans l'Arménie et l'Inde, l'Égypte et les Cophtes,

πατρικιον, εμπειρον των πολεμεω, προχειριαμενος προς χαρχηδονα κατα τῶν Σαραχηνων εξεπεμψεν. Ainsi s'exprime Nicéphore dans son *Breviarium*, 28.

qui choisissent librement leurs patriarches. A Jérusalem même, la capitulation avec le calife Omar assure la liberté absolue du culte et des pèlerinages. Voici donc un phénomène à la fois lamentable et curieux, la ruine absolue de l'Église d'Afrique après la prise de Carthage par Hassan. Sur ce sol labouré, la lutte n'est plus qu'entre les sectateurs de Mahomet et les Berbers idolâtres, les vieux Numides du désert, comme au temps primitif de l'islamisme, quand le prophète enseignait autour de la Mecque, parmi les tribus nomades. Sous le califat de Waleid, le onzième depuis l'hégire, toute l'Afrique fut soumise. Au milieu de ces Églises en ruine, nulle trace de concile, nul souvenir d'évêchés antiques. La foi orthodoxe subit des crises terribles en Afrique : la persécution des Vandales et le joug des nouveaux conquérants. Les fidèles qui n'acceptèrent pas la loi du Coran cherchèrent un refuge dans les îles de la Méditerranée. On trouve peu d'actes des martyrs de cette époque. Les mœurs s'étaient ramollies dans le sensualisme, et l'Afrique chrétienne était devenue faible et tremblante.

A son tour, l'Église d'Espagne va subir sa doulou-

reuse épreuve. Déjà brillante, cette Église s'était rattachée à l'orthodoxie sous le roi Recarède. Sa pensée se manifeste par les conciles, la loi de tous. La civilisation qui se développe est dominée par les évêques de Tolède, Séville, Burgos, jusqu'à Narbonne, Agde, Montpellier, Carcassonne. Après le concile de Tolède, où le roi Recarède fit sa profession de foi orthodoxe (1), il se tient un concile à Narbonne qui proscrit les derniers vestiges du paganisme. On en gardait quelques habitudes : par exemple, on s'abstenait de tout travail le jeudi, parce que ce jour était consacré à Jupiter (2) : le concile le défend sous les peines les plus sévères. A Séville, nouvelle réunion le premier jour des nones de novembre, où quinze évêques reconnaissent l'archevêque de Tolède comme métropolitain (3). En Espagne, tout se fait sous l'influence de saint Isidore. A Tolède, le concile déclare que l'Esprit n'est ni créé ni généré, mais qu'il procède du Père et du Fils (4);

(1) Ann. Dom. 532.
(2) Ann. Dom. 589.
(3) Ann. Dom. 610.
(4) « Spiritum Sanctum nec creatum nec genitum, sed procedentem a Patre et Filio profitemur. » Ainsi s'exprime le concile, ann. Dom. 633.

en même temps il adopte l'office gothique composé par saint Isidore. L'ère visigothe diffère de l'ère ecclésiastique universellement acceptée. Nul roi ne montera sur le trône des Visigoths s'il n'est orthodoxe et lié aux lois de l'Église; l'élection des rois se fait par les évêques et les grands, et le nouveau monarque doit proclamer le concile de Nicée. A Tolède, à Mérida, nouvelles assemblées qui règlent la discipline ecclésiastique et quelques-unes des formules de l'Église : chaque évêque aura dans sa cathédrale un archiprêtre, un archidiacre et un primacier, chef du clergé inférieur. Quand l'évêque jugera utile d'appeler auprès de lui un curé de paroisse, celui-ci conservera son titre, et la paroisse sera gérée par le vicaire. Les évêques ne pourront jamais appliquer des peines afflictives en dehors du spirituel, celles-ci dépendant du bras séculier (1). Mais la pénitence infligée peut s'étendre loin : ainsi, un roi pénitent peut être déclaré indigne du trône jusqu'à ce qu'il ait accompli la pénitence. La veuve d'un roi ne peut se remarier sous peine d'excommunication. Enfin ce sont les évêques qui confir-

(1) Concilium Merida, 666.

ment le livre de la loi gothique émanée primitivement d'Alaric, et qui a été ensuite développée par les assemblées. Enfin, l'Eglise d'Espagne adhère, à l'invitation du pape Léon II, au sixième concile général et se met ainsi dans la communauté générale de Rome (1).

Rien de plus chrétien, de plus orthodoxe que l'Église d'Espagne sous le gouvernement des évêques. Par quelle cause fut-elle si fatalement brisée par l'invasion des Sarrasins? Durant la conquête des Arabes en Afrique, ceux-ci avaient successivement attiré à l'islamisme une certaine partie de ces multitudes nomades désignées sous le nom de Berbers, tribus indépendantes qui professaient ou l'idolâtrie du désert, ou bien un judaïsme et un christianisme défigurés (1). Les Berbers devenaient d'ardents auxiliaires pour porter la conquête au loin et réaliser ainsi ces paroles qu'un poëte arabe met dans la bouche de Mohamed : « Les royaumes du monde se sont présentés devant moi, et mes

(1) Toletan, 12, 675, 685, 688.

(2) Description géographique de l'Espagne par Maccary. M. Reinaud, qui la cite, dit qu'elle fait partie des manuscrits arabes de la Bibliothèque, ancien fonds, n° 704.

yeux ont franchi la distance de l'Occident à l'Orient; tout ce que j'ai vû fera partie de la domination de mon peuple. » Le gouverneur de l'Afrique au nom du calife, Moussa, fils de Nossayr, indiqua aux Berbers la côte d'Espagne, vers le lieu où s'est élevé Tarifa; d'autres Berbers, sous la conduite de Tharec, prirent possession du rocher escarpé depuis nommé Gibraltar (1).

Dans cette expédition d'Espagne, les Berbers furent favorisés par les juifs; il y a toujours une cause aux persécutions. Haineux contre le christianisme, partout ils ouvraient la voie à la conquête des Arabes; leur indiquant les villes à occuper, en moins de deux ans (710-712), les Berbers conquirent l'Espagne, sauf les contrées montueuses. De là ils s'étendirent vers le midi des Gaules, la Septimanie. Les cathédrales furent changées en mosquées; les monastères ravagés ne présentèrent plus que des ruines; la croix cessa de briller partout, sauf dans les montagnes des Asturies, de la Galice et de la Navarre, refuges des chrétiens. Les Arabes

(1) La ville de Tarifa doit son nom à un chef des Berbers, Tarif, et Gibraltar est l'altération de *Gibel Tharec*. *Gibel* en arabe signifie montagne. Voyez Novayry, manuscrits arabes, ancien fonds, 702.

vinrent assiéger Narbonne, Toulouse. Que d'abbayes, vieilles déjà, furent dévastées : Jaucel, près de Béziers, Saint-Gilles d'Arles, Saint-Jean d'Aiguesmortes (1) ! La monarchie visigothe fut ravagée par ces fiers conquérants, qui établirent le système des tributs à l'égard des populations chrétiennes. Comme un très-petit nombre de Goths renient leur foi, ils sont forcés à la rançon, qui est le signe de l'obéissance. Les chroniques ont conservé l'histoire de ces dévastations d'églises et de ces pillages. La *Gallia christiana* a révélé l'histoire du martyre de saint Chaffre, du diocèse de Brioude, qui reçut des infidèles un coup de caillou au front (2) et mourut lapidé comme saint Étienne. Souvent ces bandes de Sarrasins étaient conduites par des apostats. Dans le désordre de la féodalité, il y avait des maudits de Dieu qui, privés de leurs terres, sans foi ni loi, prenaient parti pour les Sarrasins; les juifs leur servaient aussi de guides; ce qui explique l'apparition de ces bandes sarrasines partout, même dans le Dauphiné, à Lyon et dans la Bourgogne; elles

(1) Voyez le beau travail espagnol *Carta para illustrar la historia de la España araba*, en le comparant avec le travail original de Conde.
(2) *Gallia christiana*, t. II, p. 468.

ravagent Saint-Martin, près d'Autun, l'abbaye de Saint-Andoche, près de Saulieu, et le monastère de Bèze, près de Dijon (1). Les Sarrasins ne firent pas d'établissements au centre de la France, de sorte que, si l'Église chrétienne put être affligée, elle ne fut pas détruite, comme en Espagne et dans la partie méridionale des Gaules. Des bandes armées se présentaient devant les murailles dès abbayes. Les juifs, qui savaient sou par sou la richesse des églises et des monastères, les tombeaux célèbres, les reliquaires d'or et les vases d'argent et de pierres précieuses, les signalaient aux infidèles. Ceux-ci imposaient aussi des rançons ; les villes se rachetaient ou payaient tribut. On n'entendait partout que de tristes gémissements. Ces plaintes qui s'élevaient au ciel excitèrent bientôt Charles Martel, le maire du palais, le chef de la fière race qui venait de s'établir encore dans les Gaules.

Il faut considérer l'état de l'Église d'abord, puis le caractère de l'homme vaillant qui allait défendre la chrétienté menacée. L'Église d'Occident, débarrassée de l'arianisme, la négation de la divinité du

(1) *Gallia christiana*, t. IV, p. 51, 480, 860 et 1042. Dachery, *Spicilegium*, 22 et 44.

Christ, avait acquis ainsi une puissance d'unité et d'énergie que devait grandir encore l'autorité municipale des évêques. Il s'était fait dans la société franque un mélange de l'autorité civile, ecclésiastique et féodale. Les dispositions des conciles indiquent assez que les évêques portaient les armes comme les barons, et, dans ces temps primitifs, rien de plus naturel que le glaive de saint Pierre fût tiré du fourreau pour la défense des églises et des monastères. Le principe d'unité résultait encore de la soumission de toutes les nations franques à l'autorité pontificale; l'hérésie n'avait point corrompu les doctrines catholiques. La foi restait dans toute son énergie pour la défense publique; seule elle pouvait armer les populations et leur apprendre à mourir. Charles Martel s'était proclamé le défenseur (*advocatus*) des monastères, pour les protéger quelquefois ou les distribuer à ses compagnons; on avait vu un tel mélange de clercs et d'hommes d'armes, que tout se confondait dans la société.

Autour de l'oriflamme du monastère de Saint-Denis on vit accourir la nation des Francs; car ce n'étaient plus de simples bandes aventureuses de Berbers qui s'avançaient, mais une armée tout en-

tière, sous les ordres d'Abd-Alrahman. Cette armée passa les Pyrénées par les vallées de Bigorre et du Béarn, en laissant ses traces par les incendies des monastères de Saint-Savin, de Saint-Sever et de Sainte-Croix (1). Bordeaux fut assiégé par les Sarrasins; les cartulaires des églises gardent la mémoire de la rage des Barbares; beaucoup de religieux se rachetèrent par des rançons. De Bordeaux (2), les Arabes marchèrent sur Poitiers : l'église de Saint-Hilaire fut incendiée. Les chroniques ne déguisent pas qu'ils en voulaient aux monastères, pieuses citadelles de Dieu; ils savaient combien les reliquaires étaient somptueux, couverts de soie, d'émeraudes et de topazes. Les Sarrasins s'avançaient vers Tours dans la pensée de s'emparer des richesses accumulées sur le tombeau de saint Martin. Tant de miracles avaient été faits sur cette pierre, que le reliquaire était éclatant des dons que les fidèles y avaient amoncelés.

(1) « Tunc Abderaman multitudine sui exercitus repletam prospiciens terram, montana Vaccæorum dissecans et fractosa et plana percalcans terras Francorum intus experditat. » (Isidor. de Besa, *Chronic.*)

(2) Le siége de Bordeaux est incontesté : « Abderaman cum exercitu magno per Pampelonam et montes Pyrenæos transiens Burdigalam civitatem obsedit. » (*Chron. Moissac.*)

Ce fut alors que Charles Martel, suivi des évêques et des abbés, conduisit ses rudes compagnons au devant d'Abd-Alrahman. La célèbre bataille qui décida du sort de la chrétienté fut livrée, selon la chronique contemporaine du monastère de Moissac, dans les faubourgs mêmes de Poitiers. Les détails de ce grand choc d'armées appartiennent à l'histoire générale. Les débris de l'armée d'Abd-Alrahman (1) se répandirent dans les déserts et les solitudes qui couvraient le Berri, la Marche, le Limousin. Le monastère de Solignac fut pillé dans cette retraite.

Tant de services rendus par Charles Martel l'autorisèrent à distribuer à ses compagnons un bon nombre de fiefs d'Église, en vertu d'un principe de protection : celui qui couvrait de son épée les propriétaires du sol devenait le supérieur; telle fut l'origine des vidames pour l'Église, vieux titre si fréquent dans les cartulaires. Charles Martel distribua les fiefs à ses hommes d'armes, comme le droit d'un pouvoir qui se paie d'un grand service. Dans la province d'Aquitaine, cette invasion des biens ecclé-

(1) Les auteurs arabes sont si navrés de cette ruine, qu'ils appellent le champ de bataille *le pavé des martyrs*. (Maccary, n° 701, f° 63.)

siastiques par les leudes fut absolue, et souleva de longs murmures; mais l'Aquitaine, délivrée des Sarrasins, n'avait-elle pas rendu l'hommage-lige à Charles Martel? A cette époque, toutes les églises, abbayes et monastères du midi, furent occupés par les hommes d'armes à divers titres, les uns comme protecteurs, les autres sous l'hommage rendu au chef des Francs et comme concession féodale pour les protéger contre les Sarrasins.

La victoire de Poitiers ne finit pas les périls; les églises du Languedoc sont encore envahies. Narbonne reste une cité tout à fait sarrasine, avec ses mosquées, sous un émir très-juste du nom de Mauronte. Un autre chef, Youssouf, se précipite sur Arles, fait saccager les couvents des Saints-Apôtres et piller le tombeau de saint Césaire (1). Tandis que les vieux chrétiens des montagnes des Pyrénées luttent avec énergie contre les Sarrasins, les clercs, les moines continuent à combattre les armes à la main : Aimare, évêque d'Auxerre, se signala par ses exploits dans les Pyrénées.

(1) *Chronique de Moissac* : « Jusseph Rhodanum fluvium transiit; Arelate civitate pace ingreditur thesaurosque civitatis invadit, et per quatuor annos totam Arelatansem provinciam depopulat. » (*Histor. Francor.*, t. II, p. 655.)

Les Sarrasins ne sont plus aussi implacables; ils se contentent des tributs et des rançons. Beaucoup d'églises furent respectées; souvent les monastères préférèrent le tribut à la dure protection de Charles Martel usurpant les biens des églises. Au midi de la France, les chartes indiquent plusieurs concessions que des émirs accordèrent aux moines et aux religieux, sous de simples redevances d'argent.

Il n'en fut pas ainsi dans les expéditions ou pirateries maritimes des Sarrasins. Les sectateurs de l'islamisme, oubliant les préceptes du Coran et la répugnance de Mahomet pour la mer, s'étaient livrés avec énergie à la piraterie. Après avoir détruit les églises dans l'île de Sardaigne, en Corse, alors soumise aux Grecs, bientôt ils parurent sur les côtes de Provence. Dans la vie de saint Honorat, que le vieux poëte-troubadour Féraud a écrite, on lit que les pirates sarrasinois débarquèrent à l'île de Lerins, auprès du célèbre monastère où cinq cents moines étaient sous le gouvernement de saint Porcaire (1). Quel ravage! Brisement de croix, destruction des cellules, massacre des religieux! A travers ces

(1) Voyez les *Bolland.*, 12 août. *Vit. S. Honorat.*

formidables invasions, il y a décadence et affaissement de la puissance conquérante des Sarrasins dans les Gaules. A la fin du VIII[e] siècle, ils ne possèdent plus que Narbonne, où la population chrétienne conserve encore de notables libertés : on trouve un émir et un évêque en même temps ! Enfin Narbonne, assiégée par Pepin, se débarrassa elle-même des infidèles, et sa cathédrale fut solennellement ouverte et purifiée le jour de Pâques (1).

L'Église des Gaules fut ainsi délivrée des Sarrasins; ils y avaient commis bien des ravages : ruine de châsses, reliquaires et tombeaux violés. Les gémissements des chroniqueurs indiquent les tristes souvenirs qu'ils y avaient laissés. Plus d'une litanie finissait par ce cri déchirant : *Libera nos, Domine, a Sarracenis*. Cette désolation des églises fut grandie encore par le système violent de Charles Martel, dont les leudes voulaient se reposer en paix dans les dortoirs des abbayes, maîtres de leurs bois, de leurs jardins, de leurs celliers, avec leurs vassaux et

(1) Le siége de Narbonne est placé par le roman de *Philomène* au règne de Charlemagne, ce qui est un anachronisme. M. Campiani a publié un roman sous ce titre : *Gesta Caroli Magni ad Carcassonam et Narbonam*.

leurs serfs. La prise d'armes contre les Sarrasins annonçait les croisades. C'était par le concours des vassaux du nord que le midi avait été délivré; l'esprit de pèlerinage se développait avec énergie, tantôt vers une abbaye sainte ou un tombeau vénéré, tantôt vers une cité célèbre dans le Vieux et le Nouveau Testament. Les pèlerinages préparèrent les expéditions chrétiennes contre l'Orient.

CHAPITRE III.

LUTTES DE L'ÉGLISE. — LES EMPEREURS GRECS. — LES ROIS LOMBARDS. — LES CARLOVINGIENS.

Les sentiments profonds qui touchent au cœur humain, à l'imagination, à la pensée, changent peu dans la marche des âges; les mêmes questions se présentent, à tous les siècles, seulement sous des formes diverses. L'antiquité païenne avait donné aux arts une vive impulsion, et les divinités de l'Olympe étaient reproduites sous mille images en marbre, sur le bois ou l'airain. Ce symbolisme sensualiste avait excité la juste indignation des pères de l'Église, et l'on avait vu, depuis Constantin jusqu'à Théodose, les moines, les diacres et le peuple même briser le simulacre de Jupiter, d'Apollon, d'Osis et d'Astarté. L'horreur inspirée par les statues des dieux était le sentiment universel des chrétiens, et j'ai rapporté les actes de saint Victor, qui ren-

versa les trépieds des dieux à Marseille, la ville de Diane.

Toutefois l'Église primitive ne proscrivait pas les images, et dans les catacombes on trouve des témoignages nombreux et vivants sur les caractères de l'art chrétien. Les figures de Jésus enfant, du Christ fait homme, de la Vierge, des saints apôtres se retrouvent sur les tombeaux, les vitraux, les pierres monumentales, reproduites avec une naïveté touchante. A mesure que les églises constantinopolitaines furent élevées, les ornements de toute espèce reproduisirent les souvenirs de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les Grecs étaient trop artistes pour ne pas appliquer leur vive imagination à ces idées religieuses (1); les arabesques riches en fleurs et en groupes d'animaux ne pouvaient remplir leur goût immense pour les reproductions par l'art. Les églises de Théodose furent ornées de toutes sortes de splendeurs; on peut en lire la description dans l'ouvrage de Procope sur les monuments publics de

(1) Il faut se rappeler qu'Eusèbe parle de l'image du Christ envoyée à Abgare (*Hist. ecclesiastic.*, lib. I, cap. XIII.) J'ai rapporté les témoignages sur la statue du Christ élevée par la femme malade : Τω Σωτηρι τω ἐυεργετῃ, dans *les Quatre premiers siècles de l'Église*, t. I.

Justinien. Il est si naturel que le chrétien veuille honorer, sous les plus belles formes idéalisées, le Dieu fait homme, ses compagnons, les martyrs de sa foi! On voit le culte des images s'introduire dans les églises d'Occident, quoique moins riches et moins somptueusement ornées. Les papes prennent la défense de l'art, et saint Augustin explique l'avantage moral du culte des images pour le peuple chrétien. Ainsi l'empreinte sanglante du visage du Christ couronné d'épines (qu'on appelle la sainte Véronique), le portrait de la Vierge peint par saint Luc, se trouvaient à Rome, à Pavie, à Milan; la croyance disait que plusieurs de ces images avaient été exécutées par une merveilleuse intervention du ciel (1).

Ce culte des images doit lutter surtout contre les traditions du mosaïsme et du mahométisme, qui tous deux proscrivent la représentation de la Divinité sous des formes humaines, à leurs yeux une véritable idolâtrie. C'est à ces idées préconçues que la secte des iconoclastes doit sa force et son dé-

(2) Dissertation de Gretzer : « Syntagma de imaginibus non manu factis. » Ces images étaiènt exprimées par un seul mot, ἀχειροποιήτας.

veloppement. La présence des Sarrasins dans la Syrie, la guerre violente qu'ils faisaient à l'idolâtrie artistique groupaient autour d'eux les nestoriens, les juifs, les débris de l'arianisme, tout ce qu'il y avait d'opinions hérétiques : détruire, n'est-ce pas le premier instinct des conquérants, et quand le soldat peut butiner à travers les ravages, transformer en pièces d'or, d'argent et d'airain les statues, les images, ne s'empresse-t-il pas de suivre son entraînement? Ainsi fut l'iconoclaste Léon III, surnommé l'Isaurien, parce qu'il était né dans les montagnes de l'Isaurie (1), pleines de Sarrasins et de juifs; après quelques vaines soumissions aux opinions des papes, l'empereur Léon revint à ses premiers instincts d'hérésie : par ses ordres les statues sacrées dans les églises furent abattues, brisées; il défendit solennellement qu'aucun honneur fût rendu aux images, et ces ordres soulevèrent de grandes résistances; plus d'une fois les moines sortirent de leur solitude pour défendre le culte de la tradition et de leur foi.

(1) Ann. 717. Le père Mainbourg a recueilli tous ces monuments dans son admirable *Histoire des Iconoclastes*.

Ce fut le grand honneur des papes de défendre le culte de l'art. Que seraient devenus les sublimes monuments des âges, si la secte des iconoclastes avait triomphé? Sous le fils de Léon l'Isaurien (Constantin), un concile tenu à Constantinople (1) et composé d'évêques orientaux jeta l'anathème sur tous ceux qui adoraient les images ou la représentation de Jésus-Christ sous une forme humaine, car il n'y avait de symbole vivant que l'eucharistie. En vertu de cette décision, les empereurs iconoclastes se crurent suffisamment autorisés à persécuter les fidèles qui avaient préféré les décisions orthodoxes de Rome, si favorables aux arts. La guerre commença violente contre les images du Christ d'ivoire, de bois incrusté de pierreries, souvent revêtues d'une tunique de soie. Les iconoclastes grattèrent impitoyablement les images en mosaïque sur fond d'or de la Vierge, des saints Pierre, Jean, Luc, Paul, Marc, apôtres et évangélistes, qui ornaient les primitives basiliques.

On peut considérer cette hérésie comme un des

(1) Ce concile est appelé σύνοδον παράνομον καὶ ἄθεον par Jean Damascène, *Opera*, t. I, p. 622. Ann. 742.

premiers symptômes de la séparation des Églises d'Orient et d'Occident, de la papauté d'avec les patriarches de Constantinople, cause active, profonde, de la décadence et de la ruine de l'empire byzantin, désormais séparé de l'unité pontificale.

A travers les secousses et les passions des souverainetés de l'Occident, si les papes étaient le chef et la tête de l'Église au point de vue spirituel, on ne reconnaissait pas avec la même unanimité sa souveraineté temporelle. La cité éternelle conservait ses magistrats particuliers, ses consuls, ses tribuns turbulents qui, plus d'une fois, s'élevèrent contre le souverain pontificat. L'esprit remuant des enfants de Romulus s'était montré dans des séditions tumultueuses. Grégoire II, pontife énergique, à la fin menacé par les empereurs grecs et les rois lombards, s'adressa, dans la tristesse et la perplexité de sa situation, au nouveau chef des Francs, Charles Martel, maire du palais des Mérovingiens : « A notre très-excellent fils Charles, vice-roi : Nous sommes tellement accablés de douleur, que nous ne cessons jour et nuit de verser des larmes, en voyant l'Église de Dieu abandonnée de ceux de ses enfants qui devraient en prendre la défense. Ce qui

nous était resté l'an passé dans le territoire de Ravenne pour la nourriture des pauvres et l'entretien du luminaire, nous le voyons consumé par le fer et par le feu de Luitprand et d'Hildebrand, roi des Lombards! Envoyez ici quelques fidèles députés qu'on ne puisse corrompre par des présents; je vous en conjure au nom du Dieu vivant et des clefs de saint Pierre, que je vous envoie. Ne préférez pas l'amitié des rois lombards à celle du prince des apôtres. »

Pour mieux attirer Charles Martel à l'idée de la protection du saint-siége, le pape Grégoire lui offrait le titre de patrice de Rome, dignité grecque créée par les empereurs byzantins. Le maire du palais prêta d'abord peu d'attention à ces plaintes : il était homme de force et de violence; ses compagnons d'armes occupaient les biens des églises, ses vassaux campaient dans les terres monastiques des Aquitaines, et, à sa mort, les légendes inflexibles le placèrent dans l'enfer. Ne fallait-il pas un frein à ces hommes violents qui ne respectaient ni le pauvre, ni le faible, ni la veuve, ni l'orphelin? L'enfer fut une des grandes menaces pour contenir cette génération. La vie de saint Eucher d'Orlea-

nus raconte la légende fatale sur la damnation du violateur du bien des pauvres et des faibles (1); défense haute et droite de la propriété contre le vol. Virgile n'avait-il pas invoqué les dieux et le divin Auguste pour obtenir son pauvre champ de terre, son agreste cabane d'où la fumée s'élevait au loin pour guider le troupeau dans la plaine, quand les vétérans impitoyables avaient envahi les campagnes distribuées après la victoire? Au pape Grégoire III succéda Zacharie, Grec de naissance, plus habile et plus souple avec les Lombards. A toutes les époques, les terres pontificales avaient excité l'envie des chefs barbares. Zacharie préféra traiter avec eux; il n'eut jamais de vive et profonde querelle avec les Lombards : il temporise et concède des droits et des redevances; il ne néglige pas la race de Charles Martel. Depuis longtemps, les maires du palais aspirent à la royauté des Francs : ils ont pour eux le fait, il leur faudrait une sorte de confirmation du droit : et pourquoi ne s'adresserait-on pas au pape? Les rapports commencent sous Pepin,

(1) Comparez Gregor. III, Epistol. 5, *Cod Carolin.*, dans la collection des *Concil. Gall.*, t. I, p. 525, et Bolland., *in Vit. Eucherii.*

par une sorte de consultation qu'il sollicite du pape sur divers points de la discipline (1). C'est aux évêques que la réponse pontificale est adressée : « J'ai une très-grande joie en Notre-Seigneur en apprenant par les relations de notre très-cher fils Pepin la bonne conduite de vous tous. » Après ces félicitations générales sur l'orthodoxie de l'Église de France, le pape examine le droit de chacun et décide que les métropolitains ont une juridiction supérieure sur les diocèses, et cette hiérarchie s'étend à tous. Les femmes, même les religieuses, ne pourront servir à l'autel; les veuves peuvent se remarier; un mari ne peut renvoyer sa femme; nul oratoire ne peut être établi sans la permission de l'évêque diocésain; la pénitence est éternellement infligée à l'homicide volontaire qui porte au cœur son repentir.

Telles sont les réponses que fait le pape Zacharie à la consultation qui lui est adressée par Pepin. Mais l'affaire importante était conduite par des hommes considérables envoyés à Rome, Burchardus, évêque de Wurtzbourg, et Fulrade, abbé

(1) *Concil. Gallia*, t. I, p. 562. Ann. 751.

de Saint-Denis, expression des deux Eglises d'Allemagne et de France. Une question fut ainsi posée : « Vaut-il mieux donner le nom de roi à celui qui en a le nom sans en posséder l'autorité (1), ou bien donner le nom de roi à celui qui déjà en exerce le pouvoir (2)? » Le pape se décida favorablement pour Pepin, parce qu'à cette époque agitée l'épée était un moyen de protection pour la société, et Pépin vit sa dignité consacrée, lien puissant entre la nouvelle famille carlovingienne et Rome. Aussi Adrien, son successeur, quand les Lombards menacent une fois encore le pontificat, s'adresse-t-il à Pepin pour appeler sa protection : « Nous prions et conjurons votre sagesse et votre charité, au nom de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en vue du jugement où nous rendrons tous compte de nos actions, d'appuyer de tout votre crédit la proposition que nous avons charge de vous faire. Que celui qui a la clef du ciel vous en ouvre la porte et vous introduise dans la vie éternelle. »

Pepin, qui doit son droit royal au pape, s'em-

(1) *Concil. Gallia*, t. II, p. 9.

(2) C'est pour la première fois que se trouve l'épithète de *rex christianissimus*, roi très-chrétien (*Concil. Gallia*, t. II, p. 13)

presse de lui offrir un asile en France, et le monastère de Saint-Denis, la maison de prière des Mérovingiens, lui ouvrit ses portes, ouvrage de saint Éloi. Le pontife, partout accueilli par les processions des prêtres et des moines, fut abrité dans les monastères. Les cartulaires ont conservé une épître en forme de récit que le pape Étienne, malade à l'abbaye de Saint-Denis, écrit sur les incidents de sa guérison merveilleuse : « Obligé de me réfugier en France auprès de Pepin, roi très-chrétien, je fis quelque séjour dans le monastère du bienheureux saint Denis, au territoire de Paris, et j'y tombai dangereusement malade. Me voyant abandonné des médecins, j'eus recours à Dieu et lui fis ma prière dans l'église du saint martyr, au-dessous des cloches. Pendant que je priais, je vis devant l'autel le bon pasteur saint Pierre et le maître des nations saint Paul ; je les reconnus à la manière dont on les peint dans les images. A leur côté était saint Denis, d'une taille plus haute ; son visage était d'une rare beauté. Tous trois s'entretenaient : Voilà notre frère qui demande la santé. Et saint Pierre dit à saint Denis : C'est à vous de le guérir. » Le pape se releva en pleine santé. Ce miracle est raconté

par un témoin oculaire, et il en rend témoignage en faveur du monastère hospitalier. Dans ce sanctuaire de Saint-Denis, le pape Étienne fit la dédicace de l'église abbatiale, l'orgueil du Parisis, et il donna l'onction royale à Pepin, à ses enfants et à Bertrade leur mère, contrat indélébile entre les Carlovingiens et les papes : Étienne déclara aux seigneurs et aux évêques qu'ils ne pourraient désormais reconnaître pour roi que ce Pepin et ses enfants, les défenseurs du saint-siége (1). Le titre d'*advocatus ecclesiæ* entraînait avec lui-même des obligations positives, et le pape, à son retour à Rome, écrivit de la ville éternelle, alors assiégée par les Lombards, une épître lamentable : « Je vous conjure, très-excellent fils, par le Dieu tout-puissant, par sa sainte mère, la glorieuse Vierge Marie, par les princes des apôtres, Pierre et Paul, venez au plus tôt faire rendre à saint Pierre les lieux et les villes que vous lui avez promis par votre donation (2). »

La crainte des Lombards remplissait l'âme d'Adrien d'une profonde terreur; il invoquait la dona-

(1) Hilduin, *in Areop.*, — Epist. 45, *cod. Carolin.*
(2) *Cod. Carolin.*, epist. 9, dans les *Concilia Gal.*, p. 21.

tion que Pepin lui avait faite : quels en étaient les termes primitifs? Nulle trace n'en existe aux cartulaires. C'est par des expressions vives et plus ardentes encore que le pape Étienne s'adresse à ce nouveau roi des Francs dans une prosopopée où saint Pierre fait un appel à la nation franque et à son chef : « Moi, Pierre, appelé par Jésus-Christ à l'apostolat, je vous regarde, vous autres Français, comme mes enfants adoptifs; je vous exhorte et vous presse de délivrer ma ville de Rome, mon peuple et la basilique où je repose en chair et en os, des violences que les Lombards y commettent. La nation franque a montré toujours le plus d'attachement pour moi Pierre, apôtre (1). »

Cette prière, venue de si haut, fut écoutée, et le roi Pepin passa les Alpes à la tête d'une armée. A ce pèlerinage on peut reporter l'origine du patrimoine de saint Pierre, de l'Église et des pauvres. Astolphe et les Lombards vaincus implorèrent la clémence du roi franc, et celui-ci imposa la donation des vingt-deux villes qui devaient être

(1) *Epist. ad Pepin.*, dans les *Concilia Gal.*, t. II, p. 26. C'est une prosopopée. Les écrivains philosophiques se sont demandé assez niaisement si saint Pierre avait pu écrire à Pepin, et ils ont supposé une fraude là où il n'y avait qu'une figure de rhétorique.

ajoutées à la souveraineté de Rome comme patrimoine éternel du pontificat offert par le roi sur le tombeau du prince des apôtres : chaque église n'avait-elle pas son revenu, ses fiefs, ses terres labourables? Les comtes, les leudes, rachetaient les péchés de leur vie par des donations destinées aux pauvres et aux nécessiteux. Rien de plus naturel que la constitution d'un patrimoine ou d'un revenu fixe destiné au pontificat; ce que chaque église en particulier pouvait avoir légitimement, à plus forte raison le pape devait l'obtenir. L'abbé Fulrade de Saint-Denis fut le négociateur à titre, l'homme de confiance du roi Pepin auprès d'Étienne, qui accabla de chartes et d'immunités l'église de Saint-Denis. L'unité de Rome se consolidait ainsi (1) avec les Carlovingiens, et les lettres des pontifes aux rois francs sont des témoignages de vive et profonde reconnaissance.

La grande question de l'Église, c'est toujours

(1) C'est dans Anastase le Bibliothécaire, *in Vita Stephani*, que se trouve la charte de donation, avec l'énumération des villes que voici : Ravenne, Rimini, Pésaro, Fano, Cesèna, Siniglia, Jesi, Forligno, Castro-Caro, Monte-Feltro, Aceraggio. Monte-Lucari, Serra-Vale, San-Marini, Bobbio, Urbin, Caglia, Lucoli, Eugubio, Comacchio Narni. Ann. 773.

l'hérésie des iconoclastes; elle sépare encore l'Orient de l'Occident à la mort de Pepin, qui laisse la couronne à partager entre Charlemagne et Carloman. Après le pontificat éphémère de l'intrus Constantin, faux pape de Rome, Étienne III fut élevé à la tiare, et ses premières épîtres sont adressées aux Carlovingiens. Adrien lui succède, sans que la papauté cesse d'être aux prises avec les rois lombards; l'exarchat de Ravenne est la riche terre convoitée par Didier, qui s'avance vers Rome. Alors Adrien implore Charlemagne, comme ses prédécesseurs avaient invoqué Pepin; les paladins passent les Alpes, et le chef des Francs vient se prosterner devant les tombeaux des apôtres à Rome. La basilique de Saint-Jean-de-Latran a gardé le souvenir de la visite que lui fit Charlemagne; il y célébra les solennités de Pâques, comme le disent les chroniques (1); puis il visita Sainte-Marie-Majeure, les basiliques primitives qui s'élevaient sur les ruines des temples païens. On chanta les litanies en l'honneur de Charlemagne, tout émerveillé de ces belles voix.

(1) Ann. 774. Voyez dans Anastase le Bibliothécaire, *Vita Adriani*.

Dans le palais de Latran, le roi des Francs-Germains signa la charte confirmative de la donation faite par Pepin, que scellèrent aussi les abbés, les ducs, les *graff* ou comtes francs. Cette nouvelle charte était plus large encore que la donation primitive, car Charlemagne cédait au saint-siége, et sur l'autel de Saint-Pierre, l'île de Corse, Parme, Mantoue, les provinces de Venise et d'Italie, avec les duchés de Spolète et de Bénévent. En échange, le pape Adrien donna à Charlemagne un recueil des canons de l'Église, précédés des actes des apôtres; le pape composa des vers pleins de reconnaissance, avec cet acrostiche : « Le pape à son excellent fils Charlemagne roi (1). »

Comme les conquêtes de Charlemagne aidèrent puissamment la propagation des idées chrétiennes, l'histoire ecclésiastique doit s'occuper de ses guerres contre les Saxons. Il faut se reporter au martyre de saint Boniface pour comprendre combien restait

Aussi les Carlovingiens furent-ils appelés *advocatus et defensor sanctæ Ecclesiæ*.

(1) « Domino excellentissimo filio Carolo Magno regi Adrianus papa. » Ce texte du diplôme existe encore; il est scellé d'une croix ou monogramme. Les historiens ecclésiastiques ont traduit *graphones* par *greffier;* c'est une erreur, il faut traduire par *graff* (comte).

vivace au sein de ces peuples le panthéisme germanique. Cependant les missionnaires ne se rebutaient pas; le plus grand nombre partait du monastère de Canterbury; les Saxons formaient une race commune : en Angleterre, on parlait la langue des bords du Rhin, du Weser et de l'Elbe; les missionnaires passaient par la Frise sauvage, étendant leur prédication par la Meuse jusqu'à la mer. A mesure qu'une terre était acquise, on établissait un évêché, un monastère, comme les Romains bâtissaient une cité militaire; et déjà, sous Pepin, on trouve des évêques de Westphalie; mais le fort, le véritable missionnaire armé, ce fut Charlemagne, dans la guerre persévérante qu'il poursuivit contre les Saxons. Au début de cette guerre se rattache la mission de saint Lebwin, Anglo-Saxon, comme tous les prêtres qui allaient convertir les Germains; il abandonna l'évêché d'Utrecht pour remplir les voies de Dieu : un crucifix à la main, le front et les pieds nus, Lebwin vint à une assemblée de Saxons qui se tenait, selon l'usage, sur les bords du Weser : « Sachez, s'écria-t-il, que le Créateur du ciel et de la terre est le seul vrai Dieu; si vous ne venez bientôt à lui, il y a dans votre voisinage un roi puissant

qui s'avance pour ravager vos provinces et emmener en captivité vos femmes et vos enfants. » Ces hardies paroles firent considérer Lebwin plutôt comme un ambassadeur que comme un missionnaire de Jésus-Christ, et il eut la liberté de se retirer (1) du milieu des Saxons.

La religion chrétienne ne se répandait que très-lentement chez les Frisons, les Danois et les Saxons, les trois grandes familles de la Scandinavie; les expéditions de Charlemagne, qui se prolongent trente-trois ans, vont la propager, car le baptême devient la marque de la foi, de l'hommage, de la soumission; les chroniques rapportent que plus de trois mille Saxons furent baptisés sur les bords de la Lippe. Quelques-uns vinrent attaquer le monastère de Fulde, une de ces abbayes qui servaient de jalons à la civilisation chrétienne jetée sur la route de la barbarie; l'abbaye, sous le gouvernement de l'abbé saint Sturm, se glorifiait du corps de saint Boniface, le premier apôtre et martyr de la Saxe, ce tombeau qui devint comme le palladium de la Germanie chrétienne. Charlemagne sauva

(1) Hubald, *in Vit. Lebwin. Bolland.*, 12 novembre.

le monastère de Fulde, et les annales de l'abbaye ont raconté le règne des Carlovingiens, comme un témoignage de reconnaissance. Il est dit que le glorieux Vitikind, déguisé sous l'habit de mendiant, vint au monastère assister aux divins mystères. Bientôt reconnu, il fut amené devant Charlemagne : « Qu'as-tu vu? qu'as-tu remarqué? lui dit-il. — Roi, répondit Vitikind, je t'ai vu triste d'abord, et les yeux affligés : c'était le vendredi saint; puis tout à coup, aujourd'hui, tu es devenu joyeux; j'ai appris que c'était le jour de Pâques, et tu t'es approché de la sainte table qui est au milieu du temple. Je ne me suis pas expliqué le beau rayonnement de joie qu'on voyait sur tous les fronts. Mais, chose miraculeuse, chacun de ceux qui approchaient de la table recevait un bel enfant sur la sainte hostie. » Alors Charlemagne s'écria : « Que tu es heureux d'avoir eu la révélation d'un si ineffable mystère (1) ! »

Le récit du pieux chroniqueur révèle toute la sainteté que la génération du moyen âge attachait à la présence réelle dans le sacrement de l'Eucha-

(1) *Annal. S. Bertin.*, ad ann. 770. Grantz, *Hist. Saxon.*

ristie; Vitikind insista pour que la messe fût célébrée au milieu des populations saxonnes. Un évêché fut établi à Minden; la piété de Vitikind devint depuis si vive, que les martyrologes germaniques le comptent parmi les plus glorieux saints. Une foule de Saxons se présentent pour recevoir le baptême, et les conciles s'empressent de régler les formes de ce sacrement. Charlemagne s'adresse au pape : « Comment le baptême peut-il être donné à des masses d'hommes? et comment surtout imposer et régler la pénitence, lorsque, selon les trop coupables habitudes, revenus à leurs anciennes erreurs, les Saxons redemandent le baptême? N'y a-t-il aucune précaution à prendre, aucune garantie à demander? » Le christianisme étant le signe de la soumission, on s'explique le soin incomparable que met Charlemagne à régler tous ces détails. Il impose d'abord le respect pour les églises. Celles qu'on bâtira dans la Saxe auront les mêmes priviléges que les temples des idoles abattus ; elles posséderont leurs terres et le droit d'asile; quiconque brûle une église est frappé de mort; la moindre infraction à ses lois est sévèrement punie. Plus de sortilége ni de divination; plus de sacri-

fices humains et d'actes d'idolâtrie; les corps morts seront ensevelis et non brûlés, pour éviter tout retour aux formules panthéistes (1).

L'empire de Charlemagne est entouré de barbares : les Frisons, les Danois, les Saxons, les Huns, les Slaves. S'il leur fait la guerre avec sa rude épée, il les soumet et les organise par la prédication chrétienne, la fondation des abbayes et des évêchés. La plupart des loís destinées au gouvernement des églises dans les pays barbares sont plus politiques qu'ecclésiastiques; il n'y a donc pas à imputer leur caractère inflexible à l'esprit de l'Église (2); le conquérant s'est fait législateur; les capitulaires sont les lois de la domination souveraine, ils prodiguent la peine de mort parce que les Saxons enfreignent la loi du vainqueur. Le caractère indompté des nations du Nord sème partout des ruines : rien de plus cruel que les Frisons, et bientôt vont apparaître en France les terribles Normands, qui habitent le golfe de Bothnie et la péninsule scandinave.

(1) Ce capitulaire a été recueilli par Baluze, p. 251. Il est fort remarquable pour l'histoire des mœurs et de la conquête des Saxons.

(2) C'est ce qu'ont oublié de dire Voltaire et Montesquieu : ils avaient si grande joie de trouver un grief contre le christianisme!

Ce fut un événement tout pontifical que la fondation d'un empire d'Occident proclamé par le pape Léon. Jusqu'à présent les Carlovingiens n'avaient eu que le titre de patrice de Rome, simple dignité grecque qui appartenait à un officier de la cour de Constantinople. Elle avait créé, néanmoins, entre le pape Léon et Charlemagne, des rapports de mutuelle confiance. Une mosaïque, byzantine par la couleur, romane par le dessin, demeure encore comme un témoignage de ces tendres sentiments entre le pape et l'empereur : ce vieillard dont les traits sont reproduits, comme dans le monument des catacombes, les cheveux ras sur un front raccourci, c'est saint Pierre assis sur un de ces siéges antiques qui appartiennent au siècle d'Auguste et qui servaient aux patriciens ; agenouillés devant lui sont deux hommes aux traits graves et beaux, le nez aquilin, les yeux grands et ronds ; le premier, dont la taille est élevée, porte sur sa tête cette légende : « Notre seigneur Charles, roi. » L'autre, plus petit, plus ramassé, a aussi une légende : « Notre seigneur et saint pape Léon. » Au-dessous de cette mosaïque et incrustées dans un marbre uni se trouvent ces autres paroles : « Bien-

heureux Pierre, accorde vie à Léon, pape, et victoire à Charles, roi (1). Les siècles ont laissé debout ce monument, comme pour attester qu'il n'y a de civilisation morale que dans la concorde et la paix de l'Église et de l'État.

Quelques événements d'une gravité attestée par les chroniques avaient précédé l'élévation de Charlemagne au titre d'empereur d'Occident. Pendant la huitième calende de mai, jour des grandes litanies, le pape Léon était sorti de Saint-Jean-de-Latran pour se rendre à l'église de Saint-Laurent, antique fille des catacombes, pèlerinage tant aimé des fidèles s'avançant à travers la voie des martyrs. Le peuple de Rome, les patriciens surtout avaient conçu une jalousie profonde contre le pape, soit par cet esprit d'inquiète licence qui n'avait cessé d'animer le peuple romain, soit parce que Léon avait soulevé des haines particulières. Devant les antiques églises de Saint-Étienne et de Saint-Sylvestre, quelques misérables se jetèrent sur le

(1) J'ai traduit littéralement sur le texte donné par Allemani : « Scissimus D.N. Pio P.P... D.N. Carolo regi.... beate Petre, dona vitam Leoni P.P. et bictoriam Carolo regi dona. » Le *b* est ici dans le sens du *v*, selon l'habitude latine.

pape : on le dépouille de ses vêtements, on cherche à lui crever les yeux, à lui arracher la langue, selon les mœurs byzantines. Cette révolte criminelle du peuple romain fut tellement grave, qu'elle retentit jusqu'à Constantinople, et l'historien Théophane en a rapporté les moindres détails (1). Alcuin en écrivit les circonstances à Charlemagne, et dans sa lettre le savant docteur place la dignité apostolique avant toutes les autres, au-dessus même des empereurs d'Orient. Le pape Léon, obligé de quitter Rome à la suite de cette révolte, se dirigea vers la France, devenue l'asile pontifical. A Paderborn s'accomplit l'entrevue entre le pape et Charlemagne. Léon consacra des chapelles et un oratoire à Éresbourg, sur le lieu où s'élevait naguère l'idole immense d'Irmensul.

L'empire fut préparé dans ces conférences. Par la protection de Charlemagne, le pape Léon rentra dans Rome, accompagné d'une troupe de Francs-Germains, de Saxons, de Frisons et de Lom-

(1) Théophane dit : Ετυφλωσαν αυτον ου μεν τοι ηδυνησαν τελεως σβεσαι το φώς αυτον, τυφλωσαντων αυτον φιλανθρωπῶν αυτον καὶ φεισαμενῶν αυτον. Dans l'édition *Reg.*, p. 399. Ann. 779.

bards, nations naguère idolâtres et désormais soumises à la foi catholique; Charlemagne lui-même vint rejoindre le pape à Rome. Au pied de la basilique de Saint-Pierre, le puissant chef descendit de cheval : il put voir le splendide spectacle d'une procession qui s'avançait en pompe du haut des degrés de la basilique, agitant des branches d'olivier. Le peuple romain avait formulé de vives accusations contre le pape. Charlemagne réunit le clergé pour les examiner, et il fut fait cette réponse par les évêques (elle constitue le droit canonique) : « Nous ne pouvons juger le siége catholique qui est le chef de toutes les Églises. Nous sommes tous jugés par ce siége, par son vicaire, et ce siége n'est jugé par personne : que le souverain pontife nous commande, et nous obéirons, selon les canons. » Alors le pape, élevant la voix, et les mains tendues vers le ciel, s'écria : « Moi, Léon, pape, n'ayant été contraint par nulle âme humaine, déclare devant Dieu que je suis innocent des crimes qu'on m'impute. Je fais ce serment sans y être obligé par aucune loi et sans vouloir en faire une coutume ou une loi pour mes successeurs, mais seulement pour dissiper plus certainement d'injustes

soupçons (1). » Aussitôt le *Te Deum* fut entonné à voix haute.

ette formule, solennellement prononcée, constitue le droit infaillible de la papauté qui ne relève de personne. Charlemagne l'accepta; il était pourtant assez haut pour prendre en son nom la suprême dictature; il laissa la puissance religieuse se développer dans sa force morale; il venait d'ailleurs d'en recevoir un témoignage d'affection. C'était le jour de Noël; le peuple inondait la basilique, et Charlemagne accompagnait le pape revêtu de ses habits pontificaux; on venait de finir les laudes; les chants retentissaient jusqu'au ciel. La messe à peine célébrée, le peuple s'écria : « Victoire à Charles très-pieux, auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur (2)! » Aussitôt le pape lui-même se prosterna (la prosternation n'était alors qu'une forme de salut); le sceptre d'or, la couronne et le manteau de pourpre furent présentés au nouvel empereur d'Occident.

Ainsi la création de cet empire fut une œuvre

(1) Le texte en est rapporté par Baronius, ad. ann. 800.

(2) Comparez, sur la fondation de l'empire, Éginhard ad ann 800, et le chroniqueur désigné sous le nom de *Poet. saxo*.

pontificale, et Charlemagne en témoigna toute sa reconnaissance envers Rome. Les actes contemporains ne laissent aucun doute sur les splendides présents dont il accabla les églises (1). Le nouvel empereur donna à la basilique de Saint-Pierre une table d'argent, des vases, une couronne d'or enrichie de saphirs et d'émeraudes, une patène, un calice à syphon du poids de trente-sept livres d'or pur. A cette époque, les calices étaient immobiles sur l'autel ; les diacres distribuaient le pain céleste et le vin eucharistique déposé dans le vase. Devant le simple autel de Saint-Paul *in basilicam*, Charlemagne plaça une table d'argent du poids de cinquante-cinq livres. L'antique basilique de Saint-Jean-de-Latran reçut aussi de riches présents, de magnifiques vases. Charlemagne lui destina une croix ornée de précieuses hyacinthes, pour être portée aux grandes litanies, et un livre d'évangiles couvert d'or incrusté de topazes, d'émeraudes, chef-d'œuvre d'orfévrerie bizantine. Enfin, divers vases d'argent furent distribués à Sainte-Marie-Majeure, alors pieusement nommée Sainte-Marie-à-la-Crèche.

(1) Tous ces détails se trouvent dans Anastase, *Vit. Leon. III*, et Baronius, ad ann. 800.

Ces primitives églises excitaient une dévotion profonde : quel pèlerin n'était pas ému à l'aspect de ces temples sortis des catacombes et contemporains de la persécution! Tout y respirait le Christ, ses apôtres Pierre, Paul, et les martyrs!

Cet empire d'Occident, institué par le pape Léon, la pensée pontificale veut l'étendre encore en essayant le mariage de Charlemagne et de l'impératrice Irène pour mettre un terme aux schismes qui déjà s'élevaient, et préparer une transaction avec les iconoclastes. Les Grecs n'acceptèrent pas cette offre d'unité (1), qui leur aurait acquis l'appui de l'Occident. Constantinople n'aurait pas succombé dans sa lutte contre l'islamisme, s'il s'était rapproché de Rome. Les croisades auraient sauvé la Grèce de l'esclavage, si les deux empires et les deux races s'étaient tendu la main. Au moyen âge, tout ce qui était avec la papauté grandissait, tout ce qui était en dehors était faible et sans avenir. A la croyance de la fatalité, qui était l'inflexible loi de Mahomet, il fallait opposer la croyance providentielle, la loi chrétienne sous la chaire de saint Pierre.

(1) Théophane, *Edit. reg.*, p. 402.

La tendance du pouvoir de Charlemagne est de s'appuyer sur la force religieuse, même dans l'ordre civil : les *missi dominici*, choisis indistinctement parmi les comtes et les évêques, règlent d'après les mêmes principes et en vertu de la même autorité les affaires ecclésiastiques et les affaires civiles, les terres des leudes et les bénéfices des clercs, les monastères et les manses féodales. Rien n'est distinct dans les pouvoirs, de sorte que ceux qui ont parlé de l'exorbitance de l'autorité des évêques dans ce siècle n'ont pas remarqué qu'elle résultait de la confusion avec le pouvoir féodal. Le vidame, protecteur d'épée, se revêtait de l'étole dans le chœur de la cathédrale, et l'évêque plus d'une fois portait la lance et le glaive. Il serait très-difficile de distinguer le caractère précis d'un capitulaire et d'un concile : « Nous faisons savoir, dit l'empereur, à tous les enfants de l'Église et à tous nos sujets que nous avons fait défense à tout choroévêque de donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains et d'ordonner des prêtres, diacres, sous-diacres, de voiler les vierges, de faire le saint-chrême ou de consacrer les autels. » Ici l'empereur règle une matière purement ecclésiastique, comme s'il était

métropolitain et supérieur (1) ! Une requête est présentée à Charlemagne pour empêcher les évêques d'aller à la guerre : « Nous avons eu, en effet, la douleur de voir des évêques blessés ou tués dans les combats. » Aux genoux de l'empereur, les seigneurs protestent qu'ils ne veulent pas usurper les biens des églises, même pour les garder en dépôt à titre de vidames.

C'est sur l'idée ecclésiastique que Charlemagne fonde la civilisation de son empire : « Nous voulons et ordonnons que tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, obéissent à leurs supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre, et qu'ils leur soient soumis comme à Dieu, dont ils sont les ambassadeurs. » — « Il faut avoir soin, dit un autre capitulaire, qu'on lise distinctement les leçons dans l'église, le chant romain surtout, et que les évêques aient un secrétaire qui transcrive exactement les manuscrits pour apprendre la science ecclésiastique. L'église doit être fournie de lumi-

(1) On sait que l'institution des choroévêques est presque perdue; mais, au milieu du IXe siècle, elle existait puissante. On trouve un Richold *choroepisc.* Remens, *Vitam choroepisc.* apud Baluze, t. p. 379. On doit les distinguer des évêques *in partibus*.

naire, et ceux qui reçoivent les dîmes doivent en subir l'obligation; que les évêques veillent également à la conservation du trésor des églises, c'est-à-dire à la garde des vases sacrés; que chaque paroisse nourrisse ses pauvres, et que nul ne puisse acheter de fruits sur racines pour les revendre plus cher, contre les intérêts du peuple (1). »

Polices politique, sociale, ecclésiastique, forment les trois termes de la législation de Charlemagne. Jamais la fusion ne fut plus complète entre les diverses formules, et jamais le pouvoir ne fut plus haut et plus fort. L'union profonde entre le sacerdoce et l'empire est la perfection d'un état, car il constitue l'éternelle alliance de la pensée morale et de la force matérielle. Le testament de Charlemagne est empreint de cette tendance qui suppose un grand esprit. Dans la barbarie qui règne autour de lui, Charlemagne aperçoit qu'il n'y a d'avenir que pour la civilisation préparée par l'Église. Aussi, dans son testament se trouve consignée son expression de gratitude et de reconnaissance pour Rome qui lui a tant donné de force et de commandement : « Nous

(1) Capitulaire Thionv. (Baluze, p. 413.)

ordonnons sur toute chose que les trois frères (ses trois enfants) prennent la défense et la protection de l'Église romaine, comme ont fait le roi Charles, notre aïeul, le roi Pepin, d'heureuse mémoire, et comme nous avons fait nous-même; qu'ils la défendent contre ses ennemis en maintenant ses droits autant qu'ils le pourront et que la raison le demandera. Nous voulons qu'ils aient le même soin de conserver les droits et les prérogatives des autres Églises (1). »

La persévérante pensée de l'empereur Charlemagne est donc cette protection accordée à Rome et l'union intime qu'il recommande entre l'État et l'Église. Charlemagne était grand entre tous, et il est intéressant de voir la pensée sacerdotale se produire chez tous les peuples à l'époque de leur naissante grandeur. Est-ce que l'Égypte, l'Inde antique, ne réalisent pas l'idée d'alliance et de fusion des prêtres et de l'État? Les temples s'élevaient à côté des palais. Est-ce que, dans la Rome polythéiste,

(1) Duchesne a donné ce testament en entier, *Rerum Francorum scriptor.*, t. II, p. 88.

les patriciens n'étaient pas également des pontifes? Contre les atteintes profondes, continues, de la force et de la brutalité, était-ce trop que l'alliance des deux pouvoirs? L'Église va dominer la société pour développer la puissance des arts, des lettres et l'autorité morale des grands esprits.

CHAPITRE IV.

ÉTAT DES LETTRES ET DES IDÉES ECCLÉSIASTIQUES AUX VIIIe ET IXe SIÈCLES.

Les beaux temps littéraires de l'Église étaient passés. Jusqu'au VIIe siècle on trouve encore des œuvres d'intelligence et de critique, qui entrent dans le domaine de la philosophie, de la controverse ou de l'histoire, au sein des écoles de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche ou d'Athènes. Les Gaules même ont leurs orateurs éloquents, leurs commentateurs pleins de l'esprit et de la science des Écritures : saint Hilaire de Poitiers, par exemple, ne le cède en rien aux pères de la primitive Église. Il y avait alors dans les Gaules des écoles et des académies qui avaient hérité de la science de la Grèce et de Rome ; elles survivaient à la décadence des pouvoirs.

Quand l'invasion des Barbares vint secouer si dé-

plorablement le sol, détruire les cités, disperser les populations, on n'eut plus ni le loisir ni la pensée des études. Toutes les espérances se portaient sur un seul point : sauver l'Église, préserver les reliquaires. S'il restait au pauvre solitaire quelque repos, c'était pour écrire l'histoire des tristes agitations de son monastère, la biographie d'un saint abbé, d'un bienheureux ermite, ou bien encore le récit des miracles qui éclataient sous les pas des fidèles lors de la translation des reliques. Ces petits poëmes forment la base de toute la littérature dans les époques barbares : les chroniqueurs faisaient entendre les tristes litanies, les plaintes douloureuses, les psaumes de pénitence, expression de la fatalité des temps et de l'état des âmes.

Le dogme, qui est le sujet et le but de la philosophie ecclésiastique fixée par les conciles de Nicée et de Constantinople, se prête peu désormais aux hérésies. La secte des iconoclastes s'attache plutôt aux arts qu'à la pensée; c'est la guerre déclarée aux produits de la peinture et de la sculpture, sorte de réaction de la barbarie contre le génie producteur de la Grèce et de Rome. Les sectes qui ont envahi le domaine de la philosophie et de la théo-

logie se rattachent toujours à la nature des essences et des volontés dans le Christ; quelques débris du manichéisme et du gnosticisme se transmettent à travers les idées barbares en Italie, en Espagne et jusque dans les Gaules, et on les retrouve plutôt dans les mœurs que dans les idées. On n'avait ni le temps ni le souci des questions de haute théologie dans cette vie agitée qui se défendait contre des périls terribles.

Tout à coup, sous le règne de Charlemagne, tandis que l'Orient ne se débat plus que sous la querelle turbulente des iconoclastes, apparaît une hérésie très-hardie dans ses dogmes, et cette hérésie naît en Espagne, à Tolède, presque au milieu de la conquête des Sarrasins; elle est l'œuvre de l'archevêque de Tolède lui-même, du nom d'Éliprand (1). L'idée primordiale qui formait la base de cette erreur n'avait rien de bien neuf et de spontané : c'était le symbole d'Arius et de Nestorius modifié. Ainsi, selon Éliprand, le Christ n'était pas le fils de Dieu, émané de lui et fait homme, mais le fils

(1) Eginhard, *Annal.*, 778. Le pape Adrien écrit contre la nouvelle hérésie. (*Carol*, epist. 97.)

adoptif, l'élu de Dieu. Il faut expliquer cette doctrine par l'influence du Coran, qui dominait avec l'empire des Sarrasins en Espagne : n'était-ce pas de cette manière que Mahomet expliquait la nature et la mission de Jésus-Christ?

Le disciple le plus ardent d'Éliprand, du nom de Félix (1), né en Catalogne, et d'une douceur extrême de caractère, enseigna la même doctrine. L'action du mahométisme se faisait partout sentir en Orient par la secte des iconoclastes, et en Espagne par ces étranges transformations. On trouve une lettre du pape Adrien destinée à réfuter et à condamner ces hérésies, qui furent également flétries par le concile de Narbonne Charlemagne s'en inquiéta, et réunit à Ratisbonne un nombre considérable d'évêques. Félix fut entendu. Développant avec toute liberté d'idées son système sur l'Incarnation, il souleva dans l'assemblée de longs murmures. Charlemagne y mit fin en déclarant que Félix devait aller à Rome pour exposer sa conduite.

(1) Félix invoquait l'usage de quelques églises d'Espagne qui disaient à la messe du jeudi saint : « Qui peradoptivi hominis passionem, dum suo non indulsit corpori; » et à celle de l'Ascension : « Hodie Salvator noster post adoptionem carnis sedem repetivit deitatis. »

Dans un nouveau concile réuni à Francfort, Charlemagne, qui le présidait, comme Constantin avait dirigé le concile de Nicée, s'exprima ainsi : « Que vous en semble, saints évêques? Depuis un an que ce mauvais levain a fermenté, il me paraît nécessaire de couper la racine au mal par une haute censure. »

La doctrine d'Éliprand, anathématisée par le concile, se formulait hardiment par ces paroles : « Nous confessons que le Fils de Dieu, engendré du Père avant tous les temps, lui est substantiel par nature et non par adoption. Jésus-Christ, au contraire, est né d'une femme; il n'est donc pas fils de Dieu par sa naissance, mais par adoption. » Cette doctrine hérétique avait fait de notables progrès en Espagne, et l'on remarqua à la messe du jeudi saint que les évêques et les prêtres avaient dit : « Aujourd'hui notre Sauveur, après l'adoption de la chair, a repris la forme de la Divinité. » Une telle hérésie n'était qu'un mélange informe de nestorianisme et d'arianisme; ce que prouve saint Paulin avec une profonde énergie : « Si le Christ n'était l'élu de Dieu que par adoption, il serait un pur homme, et l'hérésie serait affreuse. » Charlemagne

descend de la majesté de sa puissance pour écrire à Éliprand et le faire renoncer à son hérésie : « Qui êtes-vous pour lutter contre la chaire de saint Pierre ? »

Il fallait que cette hérésie trouvât une certaine popularité en Espagne, puisque Félix y persiste fermement. Alcuin, un des grands esprits de ce siècle, écrit contre Félix : l'incarnation divine était un de ces mystères sur lesquels pouvait s'exercer la controverse, car il était en dehors des sens. Alcuin a la parole haute et fière : « Il est absurde, dit-il, de distinguer deux natures en Jésus-Christ : l'une née du Saint-Esprit et de la Vierge, que Félix nomme Fils adoptif; l'autre née de Dieu le Père, qu'il dit être le vrai Fils; que si le Fils de la Vierge n'était Fils de Dieu que par adoption, il résulterait que Marie ne serait pas mère de Dieu, ce que personne ne pourrait dire sans blasphème. » « — Félix, s'écrie Alcuin, si vous croyez que le tribunal de Jésus-Christ est différent du tribunal de Dieu, venez au tribunal de Jésus-Christ, et vous y trouverez que toute la puissance de Dieu, toute la majesté du Père, résident dans ce Fils unique. » Saint Paulin d'Aquilée écrit aussi contre cette hérésie née du ma-

hométisme. On voit aussi entrer dans l'active controverse le régulateur de la solitude, saint Benoît d'Aniane, qui continue l'œuvre monastique de saint Benoît le fondateur : il défend la divinité de Jésus-Christ fait homme (1).

A ces vives attaques l'évêque de Tolède opposa un virulent écrit contre Alcuin, qu'il nomma misérable disciple et nouvel Arius. Cette controverse qui occupe les esprits est la politique du temps. Les chroniques rapportent que Félix et Éliprand moururent dans leurs hérésies, tant elles avaient laissé de profondes empreintes sur ces cœurs égarés (2).

On trouve quelques fragments des questions de dogme et de philosophie dans les conférences que les envoyés de Charlemagne tinrent avec le pape Adrien sur le *Filioque* du symbole. Il s'agissait de la procession (*procedere*) du Fils et du Saint-Esprit. Les envoyés de Charlemagne, Bernard, évêque de

(1) Les évêques orthodoxes insistent sur ce passage de saint Paul qui dit : « Qui proprio Filio suo non pepercit ; verè Filius Dei erat iste. » Voyez, au reste, l'ouvrage d'Alcuin *cont. Felicem*.

(2) Toutefois ils s'en étaient un moment repentis. Voyez *Confess. Felic.*, in Alcuin. opera. Le père Mabillon, au reste, peut éviter toute érudition de seconde main par ce qu'il a publié, t. II, *Annal.*, 26, p. 339.

Worms, Adelard, abbé de Corbie, et Smaragle, abbé de Saint-Michel, furent admis à l'audience du pape, dans une chapelle secrète de l'église de Saint-Pierre : « Saint père, l'Esprit procède-t-il du Père et du Fils, d'après le texte des saintes Écritures? — C'est mon sentiment, dit le pape, et je défends d'enseigner le contraire, sous peine d'excommunication. — Peut-on être sauvé sans croire à ce mystère? — On ne peut pas être sauvé! » Cependant le pape ne fit pas une obligation de chanter (1) ce symbole dans les prières publiques, afin de ne pas blesser la puissance morale du concile de Chalcédoine, qui ne l'avait pas inséré dans ses actes officiels. Le souci que prend une opinion de conserver la pureté de ses dogmes est légitime; les disputes sur les textes engendrent souvent de longues querelles qui ont fait couler du sang : quelle est la constitution d'un peuple dont on ne prenne soin avec la plus vive sollicitude, comme des Tables de la loi? L'Église est à une époque d'action et de gouvernement; il y a peu de littérature et beaucoup d'actes du pou-

(1) Labbe, *Concil.*, t. VII, p. 1199, et dans les *Gallia Concil.*, t. II, p. 256.

voir; il faut donc lui donner une certaine puissance morale.

En même temps la querelle des iconoclastes retentit même en Occident. Deux sentiments se combattent. A l'époque de leur panthéisme, les Germains, Saxons, Anglais, Francs ont pratiqué le culte des idoles; sur cette terre parsemée des statues d'Irmensul, de Teutatès, de Jupiter et de Mercure, ces idoles détruites, les peuples néanmoins n'ont pas gardé le goût artistique; le génie grec-romain leur est étranger; ils n'ont ni sculpture ni peinture pour décrire les objets de leur culte : de là cette double tendance qu'on trouve dans les livres carolins (1), attribués à Charlemagne ou à quelqu'un de ses scribes de palais et adressés au pape. Ces livres évidemment sont favorables aux opinions iconoclastes : l'empereur ne veut pas qu'on adore les images. Développant cette pensée avec vivacité, Charlemagne repousse divers conciles qui ont consacré le culte des images comme une des conditions de la foi catholique.

(1) Ils furent composés l'an 790 ou 791; le père Labbe les a rapportés, t. VII, p. 955.

A ces accusations des *livres carolins* le pape répond avec une modération extrême : Vous vous trompez sur le sens des hommages qu'on rend aux images ; comme le pape Grégoire, qui écrit à l'évêque Sérène, en lui envoyant l'image du Sauveur : « Vous la demandez, non pour l'adorer comme une divinité, mais pour vous exciter à l'amour du Fils de Dieu dont vous désirez de voir l'image : nous ne nous prosternons pas devant les images comme devant la Divinité, mais nous les honorons pour nous exciter à l'amour du Fils de Dieu ; nous adorons celui de la puissance, de la patience et de la gloire duquel l'image nous rappelle le souvenir. Les pères du concile ont décerné aux images le baiser et un salut d'honneur ; mais il ne leur ont pas décerné le vrai culte, qui ne convient qu'à Dieu. » Avec cette raison droite et ferme le souverain pontife explique et justifie le culte des images et répond aux livres carolins.

En dehors de ces controverses pratiques, on trouve peu de ces grandes œuvres de l'esprit chrétien qui marquent les premiers siècles de l'Évangile On conserve avec soin dans les monastères les moindres faits, les incidents, les détails de la vie :

chaque abbaye a son livre particulier, son journal, où tout est consigné, naissances, morts, miracles, seuls témoignages qui nous restent sur ce temps; et il ne faut pas croire que ces œuvres soient dénuées d'intérêt, comme un livre individuel et solitaire : les monastères ne sont-ils pas le séjour accoutumé des rois, des princes, des comtes puissants, des proscrits couronnés d'or ou de la tonsure monacale ? Chacune de ces annales ou chroniques raconte les faits généraux, les grands événements du siècle ; les chroniques d'Occident sont moins pompeuses que les histoires byzantines, écrites de pourpre et de carmin ; mais elles sont d'une minutieuse exactitude. Les hommes remarquables ne manquent pas ; mais, comme ils semblaient tous agir en vertu d'une providence divine et pour Dieu seul, les pieux reclus des monastères racontent leurs actes simplement comme chose providentielle (1), sans y ajouter une glorification ni un éloge. Charlemagne parcourt les provinces, dompte les peuples, s'empare des villes ; et les annales de Metz, de Fulde, les

(1) On trouve dans le grand recueil des historiens de France par les Bénédictins toutes les chroniques et annales monastiques.

chroniques de Saint-Bertin et de Saint-Denis se contentent de mentionner les faits, d'indiquer les dates précises. Seulement, lorsqu'abaissant son étendard glorieux, Charlemagne célèbre Pâques, Noël, les solennités chrétiennes dans un monastère, les chroniques ne manquent jamais de l'indiquer; elles disent les actes, les gestes de l'empereur couvert de gloire agenouillé dans les basiliques. Les monastères étaient alors de grandes et pieuses hôtelleries pour les empereurs, rois, comtes et évêques qui cherchaient un abri, un *hospitium*.

Les chroniques s'occupent aussi des phénomènes étranges dans l'ordre naturel : tantôt un vent terrible a sifflé à travers les troncs et brisé les arbres séculaires de la forêt, tantôt l'inondation a fait un grand lac des terres cultivées; un moine qui s'était levé la nuit pour chanter les prières avait entendu mille voix inconnues, et au loin des jappements étranges; les feux sillonnaient la terre, et les morts se levaient de leur linceul, signes précurseurs des pestes, des famines. On racontait les miracles du saint célèbre, en recueillant tous ses gestes; quelquefois on les écrivait à part pour l'édification des contemporains, sous le titre de : *Gesta*, *Vita*

Sanctorum, et un pieux religieux dans sa solitude mettait tous ses soins et sa foi à raconter la translation des reliques d'un saint, et comment les miracles s'étaient multipliés sur la route du cercueil ou de la châsse bénite.

La biographie des auteurs ecclésiastiques, dans cette période, n'offre pas un curieux intérêt, car leurs œuvres sont plutôt actives qu'intellectuelles. Tous les soutiens de l'Église se nourrissent des livres anciens, des pères primitifs, et l'on en trouve un exemple même dans saint Boniface, qui appartenait pourtant à l'école des missionnaires saxons savants et lettrés. Quand vous visitiez naguère le monastère de Fulde, les chanoines montraient avec respect les livres que portait avec lui saint Boniface, tout déchiquetés à coup de glaive, lors du martyre du pieux missionnaire. L'un de ces vieux manuscrits contient des lettres de saint Paulin à Flavien de Constantinople, de saint Léon à Théodore de Fréjus, un traité de saint Ambroise sur l'Esprit-Saint; l'autre est un livre des Évangiles transcrit par saint Paulin même; un troisième enfin, écrit en lettres majuscules, est une concordance des Évangiles et de l'épître de saint Jacques. Dans cette

époque agitée d'une société qui se forme, on écrivait peu, on agissait beaucoup. On avait à convertir des peuples et à les soumettre à la sainte loi de l'Évangile.

Cependant l'époque carlovingienne n'est pas sans voir se développer l'élément littéraire dans l'histoire de l'Église. Les rapports avec Rome et l'Italie avaient inspiré le goût des lettres, des arts et de la philosophie à Charlemagne : il aime l'hellénisme et les traditions de l'antiquité, et les études purement ecclésiastiques sont laissées à l'écart pour certaines idées d'une littérature laïque. C'est un barbare qui trouve un élément curieux et neuf, et de toutes les façons le retourne ; Charles donne les noms d'Homère, de Virgile et d'Ovide à ces abbés de monastères, à ces moines lettrés qui suivent sa cour. Quand les imaginations rudes et sauvages acceptent certains faits de la civilisation, ils en sont si fiers, si vaniteux qu'ils les exagèrent et les nuancent plus fortement encore. Les auteurs anciens, lus par quelques clercs, avaient excité une vive admiration ; ils cherchaient à en empreindre leurs œuvres. Cette sorte d'académie que forme Charlemagne autour de lui est un mélange de littérature

païenne et ecclésiastique ; à l'aide des images d'Homère et de Virgile, on veut donner de la couleur aux œuvres ecclésiastiques. Dans le IXe siècle de l'histoire de l'Église, on trouve autour de Charlemagne quelques noms célèbres dans cette scolastique des monastères, et celui qui se pose avec le plus d'éclat est Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours, l'un de ces savants que Charlemagne avait appelés autour de lui pour peupler ses écoles (1). Alcuin est un esprit distingué, plein de science, mais avec le sentiment extrême de sa valeur personnelle ; c'est avec peine que Charlemagne l'attire auprès de lui ; il a vécu en Italie avec une grande renommée. « Je fais couler, dit Alcuin, pour les uns le miel des saintes Écritures, j'enivre les autres du vin vieux de l'antiquité. Je nourris ceux-ci des fruits de la grammaire que je leur cueille, et j'éclaire ceux-là en leur découvrant les étoiles comme les lumières attachées à la voûte d'un grand palais. » Alcuin s'annonce ici comme poëte, grammairien et astronome.

(1) Alcuin était de race anglaise, et était allé à Rome pour solliciter le pallium en faveur de l'évêque d'York. La collection des *Epistol.* d'Alcuin est fort remarquable.

Cette continuelle confusion des idées scientifiques, littéraires et ecclésiastiques, domine le IXe siècle ; les lettres sacrées se mêlent à la grammaire, à l'astronomie, à l'hellénisme. On trouve ce même caractère dans Leidrade, esprit littéraire à la fois et politique, émule d'Alcuin et son ami. Avec lui il a étudié les débris des lettres antiques ; tous deux aiment à imiter la mesure des vers latins, et on attribue à Leidrade la belle épitaphe écrite sur le tombeau d'Alcuin, sorte de prosopopée que ce cadavre jetait lui-même au monde dont il se séparait : « Ce que tu es maintenant, je l'étais ; et ce que maintenant je suis, tu le seras. Je servais avec amour les délices du monde ; maintenant je suis cendre et poussière et la nourriture des vers (1). » Alcuin, dont Leidrade évoque l'ombre, était le chef de ces écoles carlovingiennes. Le savant Duchesne a recueilli avec une érudition patiente les débris de ses œuvres qui embrassent la morale, la grammaire et l'histoire. L'Église devenait le centre de toutes les

(1) Quod nunc es, fueram, famosus in orbe, viator,
Et quod nunc ego sum, tuque futurus eris :
Delicias mundi, casso sectabar amore,
Nunc cinis et pulvis, vermibus atque cibus.

connaissances humaines : comme elle avait pour mission de gouverner, il fallait qu'elle attirât vers elle tous les éléments de la science; à cette condition seule on reste maître de la société; le gouvernement moral des âmes appartient à qui possède l'éducation de l'esprit (1). On aperçoit dans Alcuin une immense variété de connaissances, un goût de l'antiquité littéraire qui s'applique aux vers, aux chants, à la musique, et qui se retrouve au même degré dans Leidrade, le quarante-sixième archevêque de Lyon, d'origine germanique, à qui l'empereur a confié sa librairie : « Depuis que par vos ordres j'ai pris le gouvernement de cette Église (Lyon), écrit-il à Charlemagne, j'ai rétabli la psalmodie selon le rite observé dans le palais; j'ai institué des écoles de chanteurs et de lecteurs qui entendent le sens spirituel des livres saints (2). »

Dans la solitude des monastères, au sein de ces études silencieuses, se composaient souvent ces

(1) Les bénédictins rectifient le catalogue des ouvrages d'Alcuin donné par Duchesne : ils ne croient pas qu'il soit l'auteur de l'opuscule *de Divinis Officiis*, tandis qu'ils lui attribuent un traité sur les quatre épîtres de saint Paul, que Duchesne n'a pas publié dans sa collection.

(2) *Epistol. Leidrad.* Elles se trouvent imprimées à la suite des œuvres d'Agobard. Baluze les a commentées.

solennelles hymnes récitées aujourd'hui encore par l'Église, et qui, au son de l'orgue, émeuvent doucement les âmes. Les moines gardaient leur poésie pour louer Dieu, parler du ciel et de la mort à la génération agenouillée; souvent aussi des ouvrages didactiques enseignaient la discipline et la grandeur du devoir. «La tonsure du prêtre, dit Raban, autre élève d'Alcuin, au monastère de Fulde, est comme la couronne royale du sacerdoce : l'Esprit-Saint est donné au prêtre par l'imposition des mains de l'évêque; le corps de Jésus-Christ est notre véritable nourriture, son sang notre breuvage. A la messe, que les assistants se donnent le baiser de paix et chantent l'*Agnus Dei* qui précède la communion (1). » « Lisez l'Écriture sainte, s'écrie Théodulfe dans une admirable préface écrite en vers avec des lettres d'or; l'Écriture est un pain pour les forts et du lait pour les faibles; elle a la force du vin, la douceur de l'huile (2).» Saint Benoît d'Aniane, à la tête de son recueil des constitutions monastiques, quelques jours

(1) Raban, *de Instit. Clericor.* Son analyse de la messe est très-complète; elle constate qu'on la célébrait avec les mêmes cérémonies qu'aujourd'hui. L'Église est immuable, même dans ses formes.

(2) Sirmond a publié une édition de Théodulfe, *Inter opera Theodulf.*, édit. *Sirmond.*

avant sa mort, s'exprime en ces termes : « Je vous conjure, au nom de Jésus-Christ, de demeurer toujours unis ensemble dans les liens de la charité. Je vous parle ainsi parce que je ne sais si je vous verrai encore sur la terre ; j'ai été frappé d'une maladie douloureuse le 7 février, et je n'attends plus que le moment où Dieu m'appellera à lui (1). »

Agobard, archevêque de Lyon, prosateur élégant, homme d'État et érudit, exerce au loin une puissance d'action dans cette période épiscopale qui suit la mort de Charlemagne ; les évêques et les abbés dominent les conseils et absorbent l'autorité, parce qu'en eux sont la parole, la discipline, la civilisation de la société. Nul langage plus clair, plus précis que celui des lettres d'Agobard ; quelques-unes, écrites aux évêques qui entourent l'empereur Louis-le-Débonnaire, se rattachent à des questions de controverse et d'administration : « Daignez me donner un conseil et m'apprendre ce qu'il convient de faire au sujet des esclaves païens qui appartiennent aux juifs; ces esclaves, élevés parmi nous, apprennent notre langue et entendent parler de nos

(1) *Epistol. monaster. Benedict. ad Georg., abbat. Anian., apud Bolland.*

mystères; ils voient nos fêtes et nos cérémonies; entraînés à embrasser le christianisme, ils se réfugient dans nos églises et demandent le baptême: pouvons-nous le leur refuser? Les premiers apôtres de l'Évangile attendaient-ils la permission du maître pour baptiser les esclaves (1)? »

Les questions qui tiennent au judaïsme reviennent souvent dans les lettres d'Agobard. L'état des juifs en France était florissant; comme des herbes parasites, ils s'attachaient au peuple, le rongeaient, le ruinaient par le prêt à usure et sur gage, recevant tout, les haillons du pauvre, et les riches vêtements des seigneurs, et jusqu'aux vases sacrés des églises. Soumis dans quelques lieux à des coutumes humiliantes, ils les subissaient avec résignation, pour avoir le droit de s'enrichir et d'accumuler or sur argent.

L'esprit politique d'Agobard se révèle dans un petit livre écrit contre la loi de Gondebaud, trop arriérée pour le temps; il appelle l'unité de la législation comme la première règle d'ordre public; il voudrait effacer les combats singuliers, dernier

1) *Consultatio de baptism. Judæorum*, t. I, apud op. Agobard., p. 98. Comparez avec son livre *de Insolentia Judæorum*.

vestige de la barbarie. Caractère trop positif pour admirer les arts, Agobard se prononce contre le culte des images, car l'Occident n'est pas tout entier décidé pour cette belle et pieuse coutume : Claude, évêque de Turin, dès la première visite qu'il fit à son diocèse, brisa dans les églises, sous les voûtes, non-seulement les images, mais la croix, ce qui souleva le peuple entier. « Nous n'adorons pas la croix comme une divinité, lui écrit Jonas d'Orléans, mais nous adorons celui qui par la croix a détruit l'empire de la mort : si nous la baisons, ce n'est pas à cause du bois, c'est pour l'amour de celui qui a opéré notre salut par la croix ; je vous le demande à vous-même, n'avez-vous jamais baisé l'Évangile écrit avec de l'encre sur du papyrus? L'avez-vous fait en l'honneur de l'encre et du papyrus(1)? »

Agobard, lui, je le répète, combat la coutume des images, et surtout le culte d'adoration et d'efficacité oratoire qu'on veut lui donner : « Quand nous regardons dans un tableau des hommes peints qui travaillent à la moisson ou qui font la vendange, des pêcheurs qui jettent leurs filets, des chasseurs qui

(1) L'ouvrage de Jonas est divisé en trois livres, publiés par Baluze.

poursuivent, avec une meute, des cerfs ou des chevreuils, notre provision de blé ou de vin n'augmente pas, et nous n'espérons pas que les pêcheurs nous donneront du poisson ou les chasseurs de la venaison pour dîner; ainsi, quand nous voyons en peinture des anges avec des ailes, des apôtres qui prêchent, des martyrs qui souffrent, nous ne devons attendre de ces images aucun secours (1). »

Ainsi Agobard raisonne d'après les règles du rationalisme sec, matériel, en dehors de toute imagination et de toute piété; ses œuvres se ressentent de ses idées pratiques de gouvernement et de police ecclésiastique. Il a vu peut-être trop d'abus dans le culte des images au milieu du peuple, et il se jette dans l'extrémité opposée : pour éviter l'idolâtrie, il proscrit une sainte coutume, vieille comme les catacombes, la tradition et les usages chrétiens. Sans doute, la peinture et la sculpture n'avaient pas la vertu des miracles, et les pieuses images n'alimentaient pas le corps; mais elles reproduisaient d'une manière sensible les idées morales, comme les cérémonies extérieures sont destinées à la manifestation d'un culte.

(1) Voyez Agobard, liv. *de Imag.*, p. 266, édit. Baluze.

Tel est le but d'un livre écrit par Amalaire, diacre de Metz, sur les solennités de la semaine sainte jusqu'à Pâques et sur la pratique des cérémonies. Mais ce qu'on ne saurait trop remarquer dans cet ouvrage, comme dans tous ceux de cette époque, c'est l'absence absolue d'une idée générale; il n'existe plus exactement de littérature ecclésiastique. Il ne faut donc pas ajouter plus d'importance qu'elle ne le mérite à la restauration de la science essayée par Charlemagne, et à ces formes d'académie qu'il établit partout dans les monastères, calque un peu puéril de l'antiquité, et qui fait qu'Alcuin, Leidrade, Théodulfe, Abélard se nomment Homère, Virgile, Horace, Ovide. Ce ne sont là que les costumes d'une pensée généralement vide et impuissante à produire. La littérature de ce temps est surtout légiste et pratique; ne faut-il pas avant tout régulariser l'Église et préparer les conditions de son gouvernement?

CHAPITRE V.

DÉVELOPPEMENTS DU POUVOIR PONTIFICAL, ÉPISCOPAL ET ABBATIAL. — CONCILES. — NOUVELLE CRISE DE L'ÉGLISE PAR LES INVASIONS DES NORMANDS.

La papauté, comme pouvoir suprême de l'Église, est affermie et reconnue dès le IXe siècle; les papes ont même reçu des Carlovingiens la consécration d'une souveraineté temporelle qui s'étend au loin en Italie. Saint Léon III laisse le patrimoine de saint Pierre très-agrandi à Étienne IV, qui, dans son court pontificat, se place encore sous la protection de Louis II, fils de Charlemagne (1). La turbulence du peuple romain était la cause principale de cette soumission temporelle des pontifes aux empereurs d'Occident; ils avaient besoin d'un protecteur, d'un grand vidame, qu'on nous permette ce

(1) Il ne tint le pontificat que sept mois et deux jours, 816.

mot du moyen âge, dignité et devoir qu'avait acceptés Constantin, après le concile de Nicée.

Saint Pascal Ier, patricien de naissance, toujours en face de la sédition populaire de Rome, dévoua sa vie pontificale au rachat des esclaves et à la reconstruction des basiliques délabrées dans la ville sainte. Eugène II lutte contre le schisme qui envahit la foi. Valentin est si inconnu qu'on ignore même l'époque de sa mort. C'est un vrai miracle qu'à travers tant de mutations rapides et répétées du pontificat, la série des papes légitimes se soit conservée comme la chaîne des traditions (1). Grégoire IV, arraché par force de l'église des Martyrs, intronisé malgré lui dans le Vatican, cherche à ramener l'épiscopat aux devoirs d'une obéissance absolue envers le pape; il établit la solennité de tous les saints, vaste idée qui transforme le Panthéon d'Agrippa en une église catholique (2). Sergius II exerce le pontificat pendant trois ans (3). Léon IV lutte contre les Sarrasins et environne la ville éternelle de hautes murailles comme l'aurait

(1) 817-824-827.
(2) 827-844.
(3) 844-847.

fait un édile du temps de Rome. On en trouve encore quelques débris (1) couverts de vignes et de lierre parasite dans les campagnes désertes du Tibre, entre des fûts de colonnes ou suspendus aux ruines des aqueducs ou des arcs de triomphe.

Le pontificat de Benoît, très-court, est marqué de plusieurs circonstances glorieuses : l'hommage d'abord fait au saint-siége par Éthelulfe, roi d'Angleterre, venu en simple pèlerin à Rome pour déposer sur la tombe de saint Pierre et de saint Paul une couronne d'or du poids de quatre livres. Le roi offrit une redevance annuelle de dix marcs d'or, comme un hommage envers les apôtres (2). Au moyen âge, il courait une légende sur une prétendue papesse Jeanne qui vécut dans ces années : où sont ses actes datés du Vatican, et quelle trace a-t-elle laissée de son pontificat? Il n'en est aucun vestige : l'élection supposée de la papesse Jeanne fut une de ces légendes qui tendaient à relever la grandeur et la force morale de la femme en la plaçant toujours l'égale de l'homme et quelquefois supérieure. Puisqu'il y avait des abbesses à la tête

(1) 847-855.
(2) 855-858.

des communautés, les chroniques supposèrent une papesse sous la tiare. Dans les bulles de Benoît I[er], on trouve employé pour la première fois le titre de vicaire de saint Pierre; les papes ne prirent que plus tard la dignité plus splendide de vicaire de Jésus-Christ (1).

Comme expression de cette puissance divine, les plus grands honneurs sont rendus aux papes. Lorsque l'empereur Louis, de la race carlovingienne, vint à Rome à la tête de ses Francs-Germains, il descendit de cheval, se prosterna devant le pape et tint la bride de sa haquenée pendant le trajet de plus d'un trait d'arc, hommage solennel, moins doux et moins consolant que celui que le pape reçut par la conversion de Bogoris, roi des Bulgares. On vit entrer par la porte latérale de Rome le propre fils du roi suivi d'une multitude de Barbares au fier maintien qui vinrent visiter les basiliques. Les Bulgares, qui déjà avaient reçu des Grecs quelques notions sur la foi, accouraient consulter le pape sur des points difficiles du dogme religieux. Nicolas répondit avec netteté à cent six

(1) 858-867.

questions de principes ou de discipline; car déjà on consulte le saint-siége sur les règles et les lois de la société : sur le divorce, la famille, le droit du maître et des esclaves, sur la déposition des évêques et sur la direction des conciles. La papauté grandit ainsi comme expression de l'unité gouvernementale dans l'Église, caractère indélébile du pontificat (1).

Cet esprit d'unité souveraine se révèle dans Adrien II au milieu même des violences dont il est l'objet de la part de Lambert, duc de Spolète, qui s'empare de Rome. Le pape Adrien, captif, excommunie le duc avec la même hauteur que s'il était sur le siége, plein de puissance. Dans ses rapports avec Hincmar, l'archevêque de Reims, l'on voit une première lutte de la papauté contre les métropolitains. Hincmar, homme politique, chef du conseil de l'empereur Charles-le-Chauve, s'exprime comme pouvoir civil. Le pape avait écrit dans une bulle : « Nous voulons et ordonnons par l'autorité apostolique qu'Hincmar comparaisse à Rome devant nous. » L'empereur lui répond :

(1) 867-872.

« Comment l'auteur de cette lettre a-t-il pu croire qu'un roi chargé de corriger les méchants et de punir les crimes doive envoyer à Rome un coupable jugé selon les règles (1)? » Cette tentative de résistance des empereurs pour créer l'indépendance métropolitaine ne se prolongea pas. Quand un pouvoir est dans la nécessité des temps et de la civilisation, tout ce qui s'y oppose est vaincu. Jean VIII, successeur de Nicolas, domine déjà les couronnes de toute la hauteur de l'autorité divine; il considère l'empereur Charles, un des Carlovingiens, comme l'élu de la puissance romaine : « Nous l'avons élu avec justice dans cette assemblée et nous l'avons proclamé avec le consentement et le vœu de nos frères les évêques, de l'illustre sénat, de tout le peuple romain et de tous les citoyens distingués, et, suivant l'ancienne coutume, nous l'avons élevé solennellement à l'empire et décoré du nom d'Auguste. »

Cette expression du droit électoral du pape et des Romains à l'égard des empereurs n'est peut-être qu'une formule; mais il suppose que le senti-

(1) Voyez pour tous ces détails Flodoard, *Remens. Chronic.*, et Mabillon, *Præfat. in Sæcul. IV Benedict.*

ment du droit pontifical est profond au cœur de Jean VIII, qui règle les affaires de l'Église d'une façon absolue (1).

Obligé par la révolte des Romains et les invasions des Sarrasins de se réfugier en France, Jean VIII y exerce encore un pouvoir incontesté. Ce pontife élève Angesive, archevêque de Sens, au titre suprême de primat des Gaules et de la Germanie, à cause de la gloire toute romaine de la cité. A Reims, il confirme Louis-le-Bègue, correspond avec Basile, l'empereur de Constantinople; puis il règle par une bulle les formes et les cérémonies de l'Église nouvelle que saint Meltrode, l'apôtre des Moraves et des Slaves, a fondée. Ce caractère d'universalité a besoin quelquefois de s'établir par une contrainte violente des habitudes du temps. Tous les pouvoirs se cherchent, se rapprochent, s'organisent difficilement au milieu des troubles publics. Après Jean VIII, on compte à peine deux années dans la durée du pontificat de Marin, élevé à la tiare après sa troisième légation (2) à Constantinople.

(1) 872-882.
(2) 882-884.

Le pontificat d'Adrien III fut marqué par deux actes célèbres dans l'histoire de l'Église. Adrien est l'auteur du décret qui interdit à l'empereur de se mêler de l'élection des papes (1), et, le premier d'entre les pontifes, il adopte la coutume d'un changement de nom après son exaltation au saint-siége, témoignage du profond respect qu'il porte aux pontifes ses précurseurs, dont il reconnaît la sainteté particulière par l'adoption du nom qu'ils ont reçu dans les annales antiques.

La lutte des deux puissances continue. Étienne V suit le décret d'Adrien sur l'élection désormais indépendante des empereurs; Charles-le-Gros refuse d'abord de le reconnaître. Le pontife insiste sur son droit, et le principe de liberté électorale triomphe dans toute sa force. Son successeur, Formose, savant et lettré, garde des rapports surtout avec les empereurs de Constantinople à l'occasion du schisme de Photius, qu'il condamne et proscrit; les prêtres qui auront adopté cette hérésie ne pourront rentrer dans l'Église qu'en reconnaissant leur faute (2). Il se manifeste une volonté persévérante

(1) « Ut imperator non se intromitteret de electione. » 884-885.
(2) 891-896.

de grandir le pouvoir du pontificat, mais une succession si rapide de papes (six dans dix ans) rend impossible de suivre un système permanent. A défaut des hommes, l'idée catholique marche, et son autorité divine se constitue au IX[e] siècle. Les principes d'unité sont pour elle, les faits même viennent à son appui; elle a obtenu la reconnaissance absolue de sa puissance temporelle par les chartes de Pepin et de Charlemagne; son patrimoine s'est agrandi. Successivement elle s'affranchit du joug des empereurs pour sa propre élection. Tout l'épiscopat recourt à Rome, qui règle les affaires de l'Église, même chez les Barbares. Le seul grand obstacle à la puissance du pape est dans la mobilité incessante des pontifes, qui se succèdent plus vite que les rois, et le miracle, c'est la perpétuité du pouvoir dans cette instabilité des hommes. Quelquefois des luttes s'engagent même avec les antipapes, et néanmoins la succession des pontifes est non interrompue. Il n'y a pas d'annales plus exactes et plus sûres que celles de la papauté.

En présence de cette universalité de Rome qui a le monde connu pour domaine, le règne des Carlo-

vingiens est surtout celui des évêques et des abbés, chefs de la hiérarchie, et cette puissance s'explique par la désolante anarchie qui suit la bataille de Fontenay (1), où l'on vit des races, des familles s'entretuer sur le champ de bataille, tandis que les Normands ravagent les cités, les églises et les monastères. Il n'y a jamais une absence absolue du pouvoir dans une société : quand une autorité tombe, l'autre s'élève; ainsi, l'anarchie étant parmi les hommes d'armes, l'autorité passe aux évêques, surtout si l'on remarque que la plupart de ces évêques et des abbés étaient de hautes intelligences, et qu'alors les monastères servaient de lieux de pénitence ou de retraite, quelquefois même de prisons d'état, où se réfugiaient les princes détrônés et les barons proscrits : on leur coupait les cheveux, on couronnait leur tête de la tonsure des clercs, coutume pleine d'humanité, si on la compare aux habitudes d'Orient : à Constantinople, on crevait les yeux aux princes malheureux, on mutilait les grands et les empereurs renversés du trône. En Occident, le pouvoir des évêques se substitua à celui des comtes, et

(1) C'est l'époque du plus grand désordre dans le pouvoir civil. On peut consulter les *Annal. S. Bertin.*

Charles-le-Chauve leur confia dans leurs diocèses toutes les fonctions qu'exerçaient sous Charlemagne les *missi dominici*.

Si l'on compare les temps, n'était-ce pas à peu près la situation des évêques vis-à-vis des rois visigoths? Il faut bien que la civilisation se fasse place dans la barbarie. Les conciles sont toujours la législation sociale; la longue série nous en a été conservée, si précieuse pour l'histoire des gouvernements et de la législation. A Attigny, Louis-le-Débonnaire, en présence des évêques, se réconcilie avec ses trois jeunes frères, et, agenouillé, l'empereur fait sa pénitence publique (1); bel exemple donné à la paix sociale. A Compiègne, on tient un concile sur le mauvais usage des choses saintes (2); un concile, à Paris, règle les rapports respectifs des évêques et des rois, de l'Église et des laïques (3); à Worms, les évêques prohibent l'épreuve par l'eau froide, conformément aux opinions d'Agobard, évêque de Lyon (4); à Nimègue, les évêques ordonnent

(1) 822.
(2) 823.
(3) 825.
(4) 829.

à Louis-le-Débonnaire de reprendre Judith, sa femme légitime, dont l'innocence avait été reconnue au concile d'Aix-la-Chapelle, grande mesure de justice (1). On réforme les règles de l'église Saint-Denis, et le parchemin mutilé de cet acte fut longtemps conservé en original dans les archives du glorieux monastère (2) : vieilles tours, antiques murailles, chartes en lambeaux, oriflamme victorieuse, tels étaient les titres à la vénération des peuples de l'illustre église des martyrs !

A Aix-la-Chapelle, concile sur les devoirs respectifs des moines, des clercs et des laïques (3) ; à Châlons, devant les évêques réunis, Louis-le-Débonnaire confirme la sentence du concile de Nimègue, reconnaît l'innocence de l'impératrice Judith, et sanctionne l'élévation de saint Anschaire, moine de Corbie, à l'évêché de Magdebourg (4). Un concile réuni à Aix-la-Chapelle place l'autorité épiscopale au-dessus de toutes les autres, car les évêques prononcent la déchéance de Lothaire, frère

(1) 830.
(2) On en trouve le texte dans Mabillon, *Dipl.*, liv. VI, n° 74.
(3) 836.
(4) 839.

de Charles-le-Chauve. La formule curieuse par laquelle le concile confie ces pouvoirs à Charles-le-Chauve a été jusqu'ici conservée : « Promettez-vous de mieux gouverner le peuple? — Nous le promettons, répond le roi. — Nous, répond l'évêque, qui présidons le concile, nous vous donnons licence, par l'autorité divine, de régner à la place de votre frère, pour gouverner son royaume selon la volonté de Dieu. Nous vous y exhortons, nous vous le commandons (1). » Ici se révèle le plus haut degré de l'autorité épiscopale, pouvoir de police morale dans une société où nulle force n'est à sa place, distincte et reconnue. Que serait devenue la société sans cette action puissante et protectrice de l'épiscopat? quel caprice ne se serait pas permis la force brutale? Je répète d'ailleurs qu'à ces assemblées d'évêques se mêlaient souvent des comtes et des *missi dominici*. C'est ainsi qu'à Paris un concile est présidé par un comte palatin, et à Benington, dans le royaume anglais de Mercie, le roi des Merciens, Bertulfe, dirige la délibération des évêques.

(1) Les Bénédictins, un peu jansénistes, ne comprennent pas le sens politique de cette sentence. 842.

Le concile de Valence en Dauphiné proclame l'opinion des évêques sur la prédestination : « Nous professons hardiment la prédestination des élus à la vie, et la prédestination des méchants à la mort; mais, dans le choix de ceux qui seront sauvés, la miséricorde de Dieu précède leur mérite, et, dans la condamnation de ceux qui périront, leur démérite précède le juste jugement de Dieu (1). » Cette décision appartient à la pure théologie, science que l'archevêque Hincmar avait mise en honneur par des œuvres sérieuses. Il ne faut pas devancer le temps : la science vraiment théologique appartient au XIII[e] siècle; elle n'a pas encore formulé un corps d'ouvrage, un codex complet, dont la *Somme* de saint Thomas sera la plus belle expression. Jamais l'autorité des évêques ne fut proclamée avec plus de solennité que par Charles-le-Chauve, empereur, la couronne au front : « Je ne pouvais être chassé du royaume par personne, au moins avant d'avoir comparu devant les évêques, qui m'avaient sacré roi, et avec lesquels le Seigneur Dieu m'avait sacré lui-même. Il fallait que d'abord

(1) Voyez les savantes observations de Foggini, *SS. Patrum oper. select de Gr. et Provid.*, t. VI, part. II, p. 439.

j'eusse subi le jugement de ces évêques, qui sont appelés les trônes de Dieu, dans lesquels Dieu est assis, et par lesquels Dieu prononce ses arrêts, ayant toujours été prêt à me soumette à leurs corrections paternelles et aux châtiments qu'ils voudraient m'imposer (1). » Une reconnaissance si précise et si haute de la supériorité de l'épiscopat se rattache à l'esprit et aux conditions de la société. Il n'y a jamais d'usurpation absolue en ce monde ; un pouvoir ne se fonde que parce qu'il est nécessaire : l'autorité des évêques, née sous saint Remi, s'était développée par leurs services. Il ne s'agissait plus que de rattacher d'une façon définitive toute la hiérarchie épiscopale à Rome, et ce but fut atteint par les actes célèbres, fruit d'une intelligence si haute qu'on désigna sous le titre de *Fausses décrétales*. Pourquoi flétrir par une accusation de fausseté une suite de bulles qui portent les caractères d'authenticité et d'utilité ? Quelles preuves en apportent les partisans de l'Église gallicane ? Ces décrétales n'étaient-elles pas dans l'esprit du temps et dans les

(1) L'abbé Fleury, défenseur de la prérogative royale, s'élève contre cette doctrine. Le concile est de 859.

conditions de la civilisation? L'Église et Rome ne formaient-elles pas une indivisible unité (1)?

Tout se faisait dans l'église et par elle; la puissance devenait donc inhérente à sa hiérarchie. Dans quel lieu s'émancipaient les esclaves? Où les malheureux cherchaient-ils un asile? Qui avait l'enseignement et la science? Rien donc de plus naturel que cette domination suprême de l'épiscopat; il ne s'agissait plus que de reconnaître le chef de cette hiérarchie, et quand une nécessité se fait sentir, il faut bien qu'il y ait des actes qui la consacrent; la dictature du pape devait naturellement se placer à la tête de la société religieuse et régner par l'excommunication au-dessus des rois et de l'élément féodal. C'était une notable amélioration dans l'organisation sociale que cette substitution de la dictature morale de l'épiscopat à l'empire de la force

(1) Isidore *Mercator* ou *Pescator* a publié ce recueil de décrétales : les critiques parlementaires les ont beaucoup attaquées, et pourquoi? Les maximes que contiennent les lettres de saint Clément jusqu'à saint Grégoire-le-Grand ne sont-elles pas très-orthodoxes? Elles constituent la dictature du pape, le système que nous verrons adopter par Grégoire VII. Les décrétales sont attaquées par David Blondel, *de Pseudo Isidor*, Genève, 1628, in-4°, et dans le quatrième discours de Fleury sur l'*Histoire ecclésiastique*. Le texte des décrétales se trouve parfait dans l'édition de Jacques Merlin, Paris, 1624. Les preuves de leur fausseté ne sont pas pour moi évidentes.

victorieuse : n'était-ce pas la protection bénie accordée aux pauvres et aux souffreteux?

Dans ces circonstances si favorables au développement de la puissance ecclésiastique, il surgit une de ces crises de pillage et de sauvagerie qui marquent souvent le moyen âge dans sa longue histoire. Au IXe siècle, presque partout les courses des Sarrasins sont apaisées ; la victoire de Charles Martel, l'attitude martiale des ducs d'Aquitaine et des populations du Languedoc les ont arrêtés aux Pyrénées ; seulement de rares expéditions maritimes sous quelques chefs sarrasins désolent les côtes de la Méditerranée. A ces périls menaçants en succèdent d'autres plus tristes encore, parce qu'ils atteignent les splendeurs divines des églises et des monastères. Depuis Charlemagne, les lieux saints de France et d'Italie avaient vu se déployer un luxe d'ornements et de joyaux sur les autels et les reliquaires ; les conquêtes lointaines de Charlemagne avaient transporté en Occident les dépouilles de vingt peuples divers, celles des Huns surtout, qui eux-mêmes avaient dépouillé le monde. Les vases sacrés brillaient de métaux précieux ; les tombeaux, les tabernacles, les sanctuaires réunis-

saient toutes les populations pieuses ; l'église n'était-elle pas leur trésor et leur orgueil ? A peine Charlemagne avait-il touché la tombe, que ces richesses sont menacées par de nouveaux Barbares ; un cri se fait entendre comme un long gémissement : chroniques, chartes, cartulaires du IXe siècle, annales de Saint-Denis et de Saint-Bertin, tous ces monuments des vieux âges sont remplis de douleur et de lamentations sur le pillage des églises par les Normands (1). Souvent un pieux chroniqueur interrompt le récit de la translation des reliques et des miracles d'un saint, pour raconter les dévastations de ces nouveaux Barbares qui ont ravagé les églises, pillé les châsses et réduit les moines à la plus triste pauvreté.

Le témoignage le plus curieux qui nous reste sur l'origine des Scandinaves et sur la prédication chrétienne dans ces contrées de glaces et de mœurs indomptées, c'est la vie de saint Anschaire, archevêque de Hambourg, longtemps chargé de prêcher la foi parmi ces peuples. Dans les chroniques de Saint-Denis et dans les annales de Fulde, on lit

(1) On trouve de vieilles litanies où se lit le verset : « Libera nos, Domine, à furore Normanorum. »

qu'à la cour de Louis-le-Débonnaire on vit arriver un roi des Danois, du nom d'Hériold, qui se convertit au christianisme; l'empereur lui donna le baiser d'adoption, selon la coutume grecque, et Hériold insista pour que des prêtres chrétiens vinssent prêcher la foi au milieu de la nation scandinave. Ce fut encore le monastère de Corbie, l'une des écoles chétiennes les plus célèbres, qui désigna le moine Anschaire, un de ses enfants; sur l'ordre de l'abbé, lui et un autre religieux, du nom d'Autbert, partirent pour leur enseignement lointain, traversant des terres inconnues, étonnées de ces nouveaux visiteurs. Les moines rachetaient les enfants de l'esclavage et leur enseignaient la vérité et la liberté, afin qu'ils pussent les répandre au loin; leur succès fut grand, et en récompense le pape érigea un évêché à Hambourg, confié au moine saint Anschaire lui-même, comme un poste-frontière d'où sa parole pouvoit s'étendre au delà(1).

La vie de saint Anschaire nous parle des souf-

(1) Voyez *Vita Anschar., episcop. Hamburg.* (Bolland., jun) L'établissement de l'archevêché de Hambourg ne fut alors que nominal; on assigna Turholt pour résidence de l'évêque : « Cellam in Galliâ Turholt vocatam. »

frances que lui et son compagnon éprouvèrent, des pillages et des vols commis par les pirates sur la mer. Telles étaient les vieilles mœurs de ces enfants d'Odin et de Thorn, de ces rois de la mer (sea King) qui tout à coup menacèrent les richesses de l'Église. La première course considérable des pirates du nord dans les Gaules se reporte au mois de mai 841; un pirate du nom d'Ogeric vint piller dans la Seine l'abbaye de Fontenelle; celle de Saint-Wandrille se racheta par une forte rançon. Un autre pirate du nom de Regner s'empara du monastère de Celle, et le monastère de Saint-Denis ne se défendit qu'à l'abri de ses hautes murailles. Les pirates pénètrent jusque dans le centre de Paris : antiques abbayes de Saint-Germain-Prés ou de l'Auxerrois, sur les deux côtés de la Seine, abbaye révérée de Sainte-Geneviève, vous fûtes dévastées par les Normands! L'hagiographe des miracles de saint Germain glorifie son tombeau : « A peine les Normands avaient-ils touché les reliques du saint patron du Parisis, qu'une terreur panique s'empara d'eux; ils s'enfuirent au loin (1). » Quelle tris-

(1) Aimoin *de Miracul. Sanct. German.*, dans dom Bouquet, VII,

tesse profonde s'empara de l'esprit des religieux à cette époque ! « Qui aurait cru, s'écrie Paschase Ratbert, ce que nos yeux ont vu? Des pirates ont détruit les églises et les monastères des bords de la Seine ! Nos malheurs sont venus à cause des péchés des prêtres et des princes ! » Trois années plus tard, les barbares pillent une seconde fois l'abbaye de Fontenelles! Assez forts et assez hardis pour s'établir dans l'île d'Oissil, ils se précipitent sur les églises et rançonnent encore Saint-Germain-des-Prés et Saint-Vincent, basiliques vénérées.

L'incidence la plus épique des chroniques du temps sur l'invasion des Normands, c'est le siége de Paris même par le pirate Sigfrid (*rex Normanorum*), que raconte le moine Abbo ou Abbon, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Sans doute les faits de guerre, les exploits glorieux des générations n'entrent pas dans l'histoire de l'Église; mais ici l'héroïque défense de Paris est l'œuvre de l'évêque Gozlin et des moines des deux abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Germain-

p. 348. Aimoin ajoute que les pirates avaient enlevé jusqu'aux portes des églises pour construire et réparer les vaisseaux : « Trabes ecclesiæ quia habiles navigio. »

l'Auxerrois, postes avancés pour la défense publique. Quand la multitude indifférente foule aux pieds les vastes quais de la Seine, qui ne pénètre avec respect sous le porche des deux vieilles abbayes? Là, l'imagination contemplative peut soulever les ombres du passé, les souvenirs des siècles écoulés. Les moines que les générations ingrates ont chassés de ces murailles ont conservé les arts, les traditions de l'histoire à travers les temps, et souvent, défenseurs de la cité, ils ont sauvé les habitants de la dévastation et du pillage. Rien de plus oublieux que la postérité, elle danse sur les tombes (1).

Du poétique récit du moine Abbon, on peut tirer divers traits curieux pour l'histoire des monuments et des mœurs de l'Église. Les monastères, les abbayes étaient des lieux de retraite très-fortifiés, avec de hautes tours, des portes en fer, des murailles crénelées et d'étroites meurtrières. Les moines, hommes forts et robustes, se défendaient comme des soldats, et les évêques prenaient fièrement les armes; ce que les romans du moyen âge

(1) Ce poëme porte ce titre : *Abbo monachus de obsidione Parisii.* Le meilleur texte est dans Duchesne, liv. II, p. 502.

ont chanté dans le type de l'archevêque Turpin. Je répète que dans ces monastères se retiraient rois, ducs, comtes repentants, et que, s'ils abdiquaient leur vie dissolue du passé avec ses désordres, ils ne pouvaient oublier, dans leur pénitence, les habitudes de guerre. Tel homme d'armes qui avait échangé son casque de fer contre la couronne de moine que les ciseaux faisaient sur sa tête, se retrouvait avec toute l'énergie et le courage de sa vie passée pour la défense de l'Église. Une des préoccupations des conciles était même d'apaiser ces habitudes de guerre, de chasse, et d'attirer à la contemplation et à la prière ces existences de désordres qui troublaient la société (1).

La tendance de toute cette génération, agenouillée devant la providence de Dieu, servait la volonté de l'Église pour l'apaisement des âmes. S'il est des époques où le culte de la personnalité humaine domine tous les autres, ce qui caractérise les temps de foi, c'est l'abdication de tout égoïsme pour obéir à la main de Dieu. La modestie

(1) Abbon, après avoir parlé des grands exploits de l'évêque Gozlin, ajoute :

Gozlinus domini præsul, mittissimus heros.

de ces hommes de croyance faisait remonter à Dieu l'héroïsme de leurs actions, et le moine Abbon attribue aux reliques de saint Germain et de sainte Geneviève, exposées sur les remparts de Paris après de longues processions de moines, la délivrance de la cité. Il y avait quelque chose de solennel dans ces longues files de religieux suivis de tout un peuple qui entourait les châsses bénies (1), *palladium* de la cité : si les reliques de saint Germain et de sainte Geneviève sauvaient Paris, la tunique de la Vierge, à Chartres, préservait également la cité. Ce pieux vêtement de la mère du Christ était une de ces reliques que les empereurs byzantins envoyèrent aux Carlovingiens avec des morceaux de la vraie croix et de la couronne d'épines qui avait déchiré le front du Sauveur. Qui n'a vu plus d'une de ces reliques dans les cathédrales des bords du Rhin ou du Danube? En d'autres temps, drapeau de la nationalité, elles inspiraient les héroïques choses! L'antique cathédrale de Chartres avait ses vidames en dalmatique, l'épée

(1) Le cri du peuple, selon le souvenir virgilien d'Abbon, était celui-ci :

O famulis, Germane, tuis succurrere disce.

à la main, pour la défendre contre les ennemis et les barbares. Les générations nouvelles ont raillé ces coutumes, jusqu'à ce qu'on se raille d'elles-mêmes, car l'avenir est le châtiment de ceux qui ont trop dédaigné le passé.

Les pirates normands qui dévastent les églises chrétiennes subissent à leur tour l'influence des puissantes idées religieuses du dogme et de la foi, fait immense, qui accompagne toutes ces invasions de barbares; ceux-ci ravagent d'abord, puis ils se soumettent. Nouveaux miracles du christianisme, si fertile en prodiges, depuis qu'il a vaincu les persécutions et les supplices de Rome païenne! Les deux pirates Sigfrid et Roll ont la ferme volonté de s'établir sur le territoire des Gaules; le pays est beau, vaste, plantureux; ils y trouvent des compagnons qui parlent la même langue. Charlemagne et Louis-le-Débonnaire avaient établi des colonies de Saxons et de Danois dans le pays Chartrain, en Bretagne, dans la Flandre, tous au service des comtes, pour les batailles ou pour la culture des terres. Les compagnons de Sigfrid et de Roll n'eurent donc qu'à demander une distribution de ces campagnes, et ils l'obtinrent après

quelques pourparlers. Toute cette négociation fut conduite par un clerc d'une piété fervente, l'archevêque de Rouen, du nom de Francon (1), qui remplit auprès des Normands la même mission que saint Remi auprès de Clovis. De tous les événements contemporains, rien ne se fait en dehors de l'Église, et les paroles des clercs retentissent dans ces cœurs de bronze et d'acier : « Est-ce que tu crois être une divinité, dit l'archevêque Francon à Roll, et n'es-tu pas un homme pétri de cendres et de limon comme les autres ? Songe à ce que tu es et à qui te jugera ! L'enfer t'est destiné, si tu restes païen et pirate ; deviens chrétien et doux, et le paradis s'ouvre devant toi. »

Ces vives croyances de l'enfer et du paradis exercent une ardente puissance de crainte, de joie et de répression au moyen âge ; les époques de foi donnent à l'homme un sens de plus, des terreurs et des jouissances inconnues aux siècles incrédules et blasés pour qui tout est déception, comme les

(1) Je crois que Francon doit être un surnom d'origine ; le nom chrétien de l'archevêque était Joannes. Comparez Dudon, moine de Saint-Quentin, t. II, et Guillaume de Jumiége, liv. II, chap. IX, avec la *Gallia christiana*, t. IX, colon. 24 et 25.

fruits de la mer Morte brillants de couleurs, cendres au dedans. Roll ne se convertit pas d'abord, et il demanda l'avis de ses compagnons, comme l'avait fait Clovis avant de se jeter aux bras de saint Remi; les concessions de fiefs et d'hommages commencèrent afin de stabiliser ces hordes de Scandinaves. Charles-le-Simple, roi ou empereur, concéda aux hommes de cette race turbulente toute la terre de Neustrie qui s'étend depuis l'Epte jusqu'à la mer : n'était-ce pas la coutume à Byzance de donner des terres aux Barbares? Charlemagne avait comblé de fiefs les Saxons qui s'étaient faits chrétiens; les Nortmans exigèrent aussi une sorte d'hommage de la Bretagne, et ce fut par un traité signé à Saint-Clair-sur-Epte (1) que toutes ces concessions furent accomplies; Roll mit ses mains dans les genoux du roi, selon l'usage, et reçut en mariage sa fille Giselle. Le chroniqueur Dudon, moine de Saint-Quentin, le Grégoire de Tours de la race normande, n'a omis aucune des circonstances du baptême de Roll et des pirates ses compagnons. Pendant sept jours Roll, l'implacable chef de la dé-

(1) Ann. Dom. 911.

vastation, jusqu'alors couvert de fer, l'arc et le javelot en main, porta la robe blanche des néophytes au milieu de deux de ses fiers compagnons, déjà chrétiens, Hasting et Sigfrid, ne cessant de s'entretenir avec piété des mystères de la foi : « Père, disait le pirate à Francon, quelles sont les églises de cette terre les plus saintes, les plus vénérées ? — Fils, il en est un grand nombre, parmi lesquelles Notre-Dame de Rouen, Notre-Dame de Bayeux, le mont Saint-Michel, Saint-Pierre de Jumiége... — Père, dans notre voisinage quel est le saint le plus aimé de Dieu ? — Mon fils, c'est Denis, Grec d'origine, converti par saint Paul et envoyé dans les Gaules par saint Clément. — Père, avant de partager mes terres entre mes fidèles, je veux en donner une partie à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints que tu m'as désignés, afin de mériter leur protection. » Pendant les sept jours qu'il garda la robe blanche de néophyte, le pirate Roll concéda fiefs et terres à toutes les églises que l'archevêque lui avait désignées comme saintes et vénérées (1).

Roll devint la forte souche et le chef de ces ducs

(1) Dudon, *Saint-Quent.*, liv. II.

de Normandie si magnifiques pour les églises, mécréants quelquefois, de mœurs ardentes et nomades, braves pèlerins d'Italie et de Terre-Sainte : les monastères, si riches en fondations, furent l'œuvre des ducs de Normandie depuis Roll jusqu'à Guillaume : il resta bien quelques souvenirs parmi eux de la Scandinavie, du culte des divinités du Nord et des habitudes un peu sauvages de la Norvége ou du Jutland. Plus d'une fois les évêques eurent à réprimer la polygamie, coutume si chère aux Barbares. L'histoire de la bâtardise normande est célèbre dans le moyen âge, malgré les flétrissures ecclésiastiques jetées contre ceux qui oubliaient les chastes lois de l'Église ; souvent c'était de ces mariages incomplets du droit romain, que le droit ecclésiastique toléra même pour l'empereur Charlemagne. Pèlerinages lointains ou fondations de monastères furent les habituelles pénitences des indomptables ducs de Normandie.

Telle fut la fin du pillage des églises par les Nortmans ; le christianisme s'empara de ces Barbares et en fit de pieux fondateurs de monastères. Mais il ne put obtenir les mêmes résultats pour les Sarrasins ; la ténacité de l'islamisme ne permettant au-

cune conciliation, ils continuèrent à dévaster les églises de Gaule par la piraterie.

On lit dans les annales de Saint-Bertin que, l'année 869, les Sarrasins envahirent l'île de la Camargue, ce delta du Rhône où l'église de Saint-Césaire d'Arles possédait des terres cultivées; l'évêque, qui vaillamment défendit la tour fortifiée, fut fait prisonnier. Dans le deuil public que causait la perte de leur pasteur les fidèles voulurent le racheter. Les pirates demandèrent 500 marcs d'argent, les chrétiens s'imposèrent pour recueillir la rançon, et quand la somme fut payée, les Sarrasins ne livrèrent qu'un cadavre; l'évêque était mort : « Qu'avez-vous racheté? Le corps; eh bien, le voilà! De quoi vous plaignez-vous? il est revêtu de ses habits de sacerdoce; rien ne lui manque (1). »

Il se forma également quelques colonies de Sarrasins dans les hauts passages des Alpes. Le but de ces mécréants était de piller les pèlerins qui se rendaient en Italie, à Rome, pour honorer le tombeau des apôtres. On lit dans la vie de saint Mayeul, que, revenant de l'Italie à travers les Alpes, il fut dé-

(1) Dans dom Bouquet, *Hist. Francor.*, VII, p. 107.

pouillé par une bande de Sarrasins qui lui arrachèrent les plus précieuses reliques ; il existait de ces colonies sur les montagnes les plus élevées, lorsque saint Bernard de Menthon entreprit sa prédication alpestre. Les pèlerins qui se rendaient à Rome étaient forcés de traverser des ravins, des torrents et des glaciers. Nulle route n'était tracée, et au milieu des noires forêts de sapins suspendus entre le ciel et la terre, sur des abîmes, quelques peuplades adoraient des idoles selon les anciennes coutumes druidiques; saint Bernard de Menthon ne se découragea point, la force de Dieu était en lui. Il prêcha ces âmes, défricha ces terres, et construisit un hospitium pour le repos des pèlerins sur la crête des Alpes. Des religieux durent (1) s'y consacrer au service des voyageurs pendant les temps de neige et les avalanches des glaciers. Les peuples, toujours reconnaissants, ont gardé le souvenir des services du fondateur, et aujourd'hui deux des pics les plus élevés des Alpes portent encore le nom du petit et du grand Saint-Bernard; les religieux y vivent dans les glaces éternelles, et les soldats d'une

(1) *Vita S. Bernard. Menthon.* Holland., 15 junii.

république qui avait détruit les autels y trouvèrent, comme les pèlerins d'autrefois, des secours, des guides dans leur glorieuse expédition.

Après les ravages des Sarrasins et des Normands, vinrent ceux des Hongres, envahisseurs non moins terribles, une de ces peuplades errantes, la dernière qui dirigea sa fureur contre les églises. Les gémissements des solitaires se firent entendre de nouveau avec des accents de douleur poignante; que de reliques cachées « par la peur des Hongres, » comme dit la chronique! Chez ces Barbares, nulle pitié, nulle générosité (1); les idées du bien et du mal parfaitement inconnues; ils détruisent à la façon des Vandales; ni la croix qui couronne le faîte des églises, ni les reliques bénies n'arrêtent leur fureur. Il faut se défendre, et, pour accomplir ce devoir, on voit abbés et évêques armés, et les monastères se protéger comme des forteresses. L'architecture n'adopte point encore les ogives et les enjolivements dentelés du XIIe siècle, temps calme et pacifique; l'Église est en état de lutte; elle a ses évêques couverts de brassards et de cuirasses, car il

(1) Les chartes des fondations monastiques se ressentent de cette tristesse générale.

faut combattre. Les murailles sont hautes en pierres dures et sèches, les poutres de chêne épaisses, cadenassées de fer. Ce n'est pas en vain qu'on a ouvert ces meurtrières étroites; les religieux veillent sans cesse l'arc tendu, la lance et le javelot au poing. Ce siècle est un pêle-mêle d'hommes d'armes, de clercs, de barons et d'évêques : temps exceptionnel pour l'Église, qui n'a pas encore assez d'ascendant pour se protéger en vertu seulement de la loi morale. Le moyen âge ecclésiastique n'a point atteint son apogée, qui est la soumission de la force matérielle à l'Église, à ce point que l'excommunication suffit pour arrêter les lances et atteindre le front d'un roi sous son casque et sa couronne de fer. La protection de la société chrétienne assura le triomphe du faible désarmé et dans son droit sur le fort et le puissànt orgueilleux dans son injustice!

CHAPITRE VI.

LE SCHISME DE L'ÉGLISE GRECQUE.

La création de l'empire d'Occident, une des vastes œuvres de la papauté, avait profondément blessé les empereurs grecs de Constantinople. Après le premier essai de fusion tenté par les papes Adrien et Léon, qui voulaient donner pour femme Irène à Charlemagne, la séparation devint plus absolue. A qui désormais la suprématie? Du côté des Francs-Germaniques sont la force, l'énergie, la franchise des résolutions; du côté des Grecs, la ruse, la finesse, la duplicité, la puissance des lettres, de l'industrie et d'une civilisation avancée.

Rome et Constantinople avaient des titres divers mais également considérables pour revendiquer la suprématie. Le pèlerin qui visitait Rome au IXe siècle trouvait sur les débris dispersés du paganisme les tombes des apôtres, les vestiges des

martyrs, la poussière des catacombes; les souvenirs du christianisme y étaient mêlés à des habitudes païennes, et plus ces vestiges du vieux culte étaient nombreux, plus ils semblaient constater l'admirable triomphe de la croix. Une religion si humble, si obscure à son origine, avait brisé l'Olympe d'Homère, les dieux brillants de l'antiquité polythéiste. Partout où le chrétien portait ses yeux, il voyait le témoignage de cette sublime victoire retracé par les monuments : le cirque de Titus couvert de petites chapelles et d'oratoires, le Panthéon d'Agrippa consacré au culte de tous les saints; les magnifiques fûts de colonnes de Saint-Jean-de-Latran (1), ces marbres enchâssés dans les basiliques, étaient arrachés aux temples des divinités païennes; quel miracle visible et continu que cette victoire! Et le peuple romain en paraissait aussi fier qu'autrefois du triomphe de Paul-Émile ou de César. Que de titres donc pour la domination chrétienne de Rome!

Constantinople avait également ses souvenirs vénérés. Sa fondation, d'abord toute chrétienne, n'avait pas été souillée par les débris vivants de la

(1) Les voyageurs peuvent encore voir aujourd'hui les tronçons de colonnes antiques dans les cours délaissées des vieilles basiliques.

mythologie grecque, le vain culte des dieux; la main catholique de son fondateur n'avait élevé que des églises au vrai Seigneur; dans Sainte-Sophie, Constantinople possédait le labarum sacré par lequel le Christ avait vaincu. Si la cité était encore souillée par les simulacres des dieux, elle les avait relégués dans l'hippodrome, comme des objets de curiosité publique. Apollon, les nymphes, les satyres, servaient de bornes aux jeux du peuple, avec la chèvre Amalthée, les faunes et les dryades, chefs-d'œuvre d'art, mais dignes des baladins et des histrions (1). Constantinople, trois fois bénie, gardait ses splendides reliques; avec quel ravissement le chrétien ne s'agenouillait-il pas devant la vraie croix de Jésus-Christ! La couronne d'épines qui avait ensanglanté le front du Sauveur des hommes, les clous qui avaient servi à le fixer sur le bois, le manteau disputé entre les gardes, quoi de plus saint et de plus vénéré que ces dépouilles rapportées par sainte Hélène à la suite de son solennel pèlerinage!

Au point de vue politique, l'empire d'Occident

(1) Voyez *Constantinop. christian.* de Ducange, liv. II.

n'avait vécu qu'un demi-siècle ; l'œuvre d'un grand génie, Charlemagne, s'était effacée avec bruit dans les convulsions de la guerre civile, tandis que l'empire d'Orient, à travers ses vicissitudes intérieures, perpétuait sa splendeur et sa puissance; ses empereurs étaient cruels ou incapables, mais l'empire durait ; destinée des institutions fortes qui survivent longtemps en dehors de la puissance des hommes, et quelquefois malgré elle! On comprend bien que le patriarche de Constantinople devait aspirer à la conservation d'une suprématie, à une indépendance jalouse. Telle fut sans doute la cause première et intime de ces hérésies qui, sous le nom de nestorianisme, avaient trouvé tant de popularité parmi les peuples asiatiques que les Grecs considéraient un peu comme enclins à la barbarie ; orgueilleux de leur passé, fiers de leur présent, les patriarches de Jérusalem, comme ceux d'Alexandrie ou d'Antioche, n'acceptaient qu'avec des restrictions la suprématie spirituelle de Rome, la ville aux palais déserts, aux basiliques noires qu'abritaient quelques bouquets de cyprès dans la campagne, sur les cimetières de Calixte ou de Saint-Sébastien.

Cette lutte des patriarches contre le pape devait

tendre à un schisme; l'esprit des deux pouvoirs était-il le même? A travers les vicissitudes de sa fortune, la papauté proclamait hautement qu'elle était l'Église dans sa plus sainte personnification, droit sacré que Jésus-Christ avait mis en elle par saint Pierre. De tous les points du monde, on recourait à la suprématie du saint-siége pour décider les questions de hiérarchie et de dogme dans l'Église. A travers les vicissitudes personnelles des papes, l'unité pontificale grandissait même sur les débris du pouvoir temporel, et rien de plus légitime, au reste, que ce triomphe de la papauté : quand un pouvoir ne protége plus la société, un autre s'élève, à ses côtés et au-dessus. Or, dans le tumulte des invasions, dans la décadence de la race carlovingienne, il était très-naturel que la société et la civilisation vinssent chercher un abri sous la grande chape des évêques et la tiare du pontificat. En Occident, le pouvoir spirituel tendait donc à grandir depuis le IXe siècle.

Il n'en était pas ainsi en Orient : le patriarcat de Constantinople, sous la dépendance des empereurs, n'offrait pas plus de liberté que les simples offices du palais; on aperçoit la décadence du pouvoir

spirituel dans ce qu'il a de protecteur. L'Église grecque devient une dépendance de l'empire. Léon l'Arménien dépose le patriarche Nicéphore et lui substitue de sa propre autorité Théodote, Antoine et Jean, qui ne sont que ses grands domestiques (1). Quand les deux patriarches Methodius et Ignace veulent faire quelque résistance, le césar Bardas les exile et fait crever les yeux à Ignace, relégué dans l'île de Mitylène. Sur les débris abaissés du patriarcat s'élève Photius. Il n'était point dans les ordres de l'Église, et un caractère sacré ne brillait pas sur son front. Fort savant dans les choses de l'histoire et de la politique, l'empereur Michel le chargea de difficiles missions dans l'Abyssinie, la retraite des moines et des solitaires, où Mahomet lui-même avait puisé sa science (2). A son retour, il fut revêtu de la dignité de proto-spathaire (chef des gardes) et de proto-secrétaire, ce qui le faisait à la fois le chef de l'armée et du palais. Nul ne pouvait lui être comparé pour la science, et il possédait la plus riche bibliothèque du monde. Dans la

(1) Comparez Fabricius avec Hanckius, *de Scriptor. byzantin.*, 300-396.

(2) Puis dans l'Assyrie, Εις Ασσυριους.

lutte de l'empereur Michel et du césar Bardas contre Ignace, les empereurs choisirent spontanément Photius pour patriarche, tant le caractère civil absorbait la dignité de l'Église à Constantinople! L'élévation d'un officier du palais à la suprême puissance épiscopale, au reste, s'était rencontrée en Occident, et saint Ambroise, simple comte de la ville de Milan et préfet de la province, avait été élu par le peuple à la dignité d'évêque; mais ce qui frappait de nullité l'élection de Photius, c'étaient surtout les violences dont elle avait été le prétexte contre le légitime patriarche Ignace, exilé, proscrit. Dans cette circonstance, la papauté, sans hésitation, avait pris contre l'empereur le parti si juste d'Ignace. Ici était la cause première de la rupture entre les deux Églises. Les papes soutenaient l'indépendance, la dignité du patriarcat, pouvoir que les empereurs ne pouvaient ni briser ni persécuter, comme tout ce qui touchait à la puissance morale de l'Église (1).

Comment concilier ces deux prétentions rivales? Bientôt l'hérésie sur le dogme vint se mêler aux

(1) Consultez le volume X *Concil.* (édit. Venet.), consacré aux documents du schisme de Photius.

débats sur l'indépendance du pouvoir. L'esprit subtil des écoles byzantines n'était-il pas la cause première des hérésies dont Nestorius avait été la dernière et la plus audacieuse expression? Quand la rage des iconoclastes se manifesta comme une invasion des Barbares soulevés contre les arts, les papes l'avaient encore combattue. Le nouveau schisme dont il faut parler se rattache au dogme et à la philosophie, bien qu'au fond s'y cache la question de la liberté et de l'unité de l'Église. L'hérésie de Photius n'allait pas jusqu'à l'arianisme, négation de la divinité du Christ, ni même jusqu'au nestorianisme, théorie contre l'Incarnation. L'arianisme avait disparu ou s'était fondu dans le mahométisme; le nestorianisme pur s'était confiné dans l'Assyrie et l'Abyssinie jusqu'à la Perse. La formule dont Photius reproduisait le sens n'était pas une nouveauté; elle avait troublé déjà le dogme de l'Église grecque et se résumait ainsi : « L'esprit ne procède pas du Fils, comme il émane du Père (*Filioque*), » hérésie dans le dogme qui changeait toute l'économie de la Trinité catholique en défigurant la nature divine du Fils et le spiritualisme du symbole nicéen. Dans le dogme, tout est essen-

tiel; un seul mot en bouleverse la sainte précision. Au temps de l'antiquité païenne, les oracles ne prétendaient-ils pas à ce laconisme des paroles sacrées? La philosophie conserve à son tour ses maximes fixes et ses aphorismes, sans lesquels il n'y a pas de science morale.

En se reportant par la pensée au symbole écrit par saint Athanase au concile de Nicée, on est frappé de sa netteté et de sa précision (1). Un Dieu en trois personnes : le Père céleste, le Fils qui s'incarne pour l'humanité, l'Esprit, sans lequel il n'y a point de vie, et ces trois essences appartiennent à une même nature; admirable et sublime indivisibilité qui unit Dieu à l'homme et l'homme à Dieu. Arius avait fait une divinité immobile, sans action, sans providence, et Nestorius avait supposé un Dieu sans incarnation. L'école continuée par Photius proclamait une incarnation sans l'Esprit. Sous ce patriarche, la division sur le dogme amena la séparation des deux Églises, et cette histoire doit être écrite avec l'impartialité et le calme qu'elle mérite, car ce schisme est la première origine de cette

(1) Voir le tome II de mes *Quatre premiers Siècles de l'Église.*

Église que depuis on a qualifiée de nationale, c'est-à-dire d'une institution ecclésiastique subordonnée au pouvoir civil. Peut-il exister une église libre, chaque fois que son chef visible est subordonné à la puissance laïque? Or, une église n'est pas nécessaire quand elle n'est pas libre : vous coupez les ailes aux anges pour les soumettre aux accidents matériels de la vie politique.

Photius, élevé au siége de Constantinople contre le légitime patriarche Ignace, ne se sépara point immédiatement du saint-siége; il écrivit au pape Nicolas une épître en termes parfaits de soumission et d'adhérence; tracée en caractères grecs, elle était d'une douceur et d'une élégance d'expression digne d'un esprit érudit et vaste (1). Mais les priviléges d'Ignace, le patriarche légitime, ne pouvaient être abandonnés par le pape, chef et protecteur des droits méconnus. Après avoir ordonné une enquête, Nicolas obtint la certitude que tout avait été violence et fraude dans l'élection de Photius. Rome prit hardiment le parti de l'opprimé et ne voulut point reconnaître l'élection. Il n'est pas dans les

(1) *Annal.* de Baronius, ad ann. 857.

conditions de l'esprit humain d'accepter la supériorité d'un pouvoir qui vous blesse, et Photius posa en théorie la séparation de l'Église grecque, se déclarant légitime patriarche par la seule délégation des empereurs. Ce fut la première invasion souveraine d'un prince dans la hiérarchie ecclésiastique. L'asservissement de l'Église grecque, ses humiliations, ses tristesses, et même la chute définitive de l'empire d'Orient, eurent pour origine cette séparation d'avec la papauté, dictature immense sans laquelle il n'y avait pas de vie pour les institutions au moyen âge.

Une séparation de fait se justifie toujours en vertu d'une série de griefs dogmatiques; il faut à chaque pouvoir et à chaque parti son manifeste. S'il ne survit que de rares écrits polémiques de Photius, dans la bulle du pape Nicolas, écrite à Rome, les griefs du patriarche sont exactement résumés : « Photius nous a condamné, écrit le pape Nicolas aux évêques de France, parce que nous jeûnons le samedi et que nous enseignons que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père; il nous reproche une certaine horreur pour l'institution du mariage, parce que nous l'interdisons aux prêtres; il nous

reproche notre saint-chrême, notre répugnance pour la barbe, nos abstinences mal observées. Huit jours avant Pâques et durant le carême, les Grecs ne nous pardonnent pas de manger des œufs et du fromage; ils nous accusent encore de garder la coutume judaïque d'immoler un agneau sur l'autel le jour de Pâques. Photius dit enfin que le pape élève à l'épiscopat de simples prêtres inconnus, sans même qu'ils aient reçu l'onction sainte (1). »

Ces griefs reposaient à la fois sur des points de dogme et de discipline, et sur ces derniers spécialement. L'Église grecque se montrait plus rigide sur les formes, les jeûnes, les abstinences, et moins sévère pour les mœurs; elle admettait le mariage des prêtres, comme une consécration des habitudes orientales, où la chasteté est une des vertus les plus difficiles, où les jeûnes sont aisés, et les formules, les cérémonies deviennent une des graves préoccupations de la vie usuelle.

Cette lettre du pape Nicolas, adressée à l'Église de Rome, avait un but, celui de rallier à la cause catholique les évêques des Gaules, si grands déjà,

(1) *Concil. collect.*, X.

et qui avaient alors pour chef moral Hincmar, intelligence active sous les Carlovingiens. L'archevêque de Reims redoute que la discorde ne se place au cœur de l'Église; de là cette obligation qu'il impose aux prêtres de prêter leur concours au pape Nicolas par un travail incessant sur les saintes Écritures. Un ouvrage très-docte écrit par Émeri, évêque de Paris, réfute la doctrine de Photius : « Les coutumes de l'Église (la discipline), essentiellement variables, dit-il, diffèrent d'une contrée à une autre : on ne jeûne pas en Égypte comme en Palestine, en Italie, où il y a de bons légumes, comme en Germanie, où abondent les œufs et le laitage. Les Grecs reprochent aux prêtres latins de raser leur barbe, pourquoi d'autres portent-ils de longs cheveux? « Ces idées de conciliation également soutenues par Raban, abbé de Corbie, ne pouvaient produire un grand effet au moment où les deux églises se heurtaient l'une et l'autre par des anathèmes. Le pape Nicolas et le patriarche Photius étaient des caractères fiers, inflexibles : Nicolas, fort instruit dans les Écritures et les décrétales, soutenu par les évêques et le clergé d'Occident; Photius, savant érudit, l'helléniste le plus

disert, le critique le plus capable de toute l'antiquité ecclésiastique et littéraire appuyé par l'empereur (1). Ni le pape ni le patriarche ne voulaient faire un pas l'un vers l'autre, car ils n'étaient en eux-mêmes que l'expression de la rivalité entre Rome et Constantinople, pour lesquelles tout était sujet de jalousie depuis le dôme éclatant du Panthéon jusqu'à la coupole de Sainte-Sophie.

L'histoire fouille et recherche au delà des querelles du dogme; ses horizons se présentent plus vastes : dans les deux églises qui s'élevaient, où allaient être la force et la civilisation? Au moyen âge, l'Église d'Occident remplit une mission considérable, elle arrache la société à la barbarie; et les papes n'obtinrent enfin la dictature, sous Grégoire VII, que pour discipliner et centraliser les peuples et organiser les pouvoirs. Si la société leur appartient, c'est qu'indépendamment de la volonté éternelle de Dieu, qui avait prévu ces grandes destinées, il y avait des motifs légitimes dans le développement de cette Église forte et protectrice; la

(1) Du Pin et Fleury, avec une modération extrême, ont analysé l'histoire du schisme de Photius. Les griefs du patriarche contre l'Église latine sont déposés dans ses épîtres, *Epistol. evangelic.*, t. II, p. 47 61.

société lui appartenait par le droit, par des services plus puissants que la conquête même. Il n'en était pas ainsi de l'Église grecque, qui n'était même plus une église depuis le schisme qui l'isolait du pape; elle se faisait dépendante des empereurs à ce point que le patriarche n'exerçait plus qu'une fonction.

Quelle action cette église orientale exerce-t-elle sur la civilisation byzantine? Aucune. Le schisme, loin de régénérer la société, perdit la nationalité grecque en l'énervant d'abord, puis en la séparant de ce centre d'unité et des forces occidentales, la papauté. On verra avec quel dédain les croisés, l'Église armée, traitèrent le clergé grec et schismatique lors de l'expédition de Pierre-l'Hermite. Constantinople ne fût jamais tombée aux mains des Latins, puis en celles des Turcs, sans le schisme, et, en supposant que la capitale de l'empire eût un moment succombé, l'Europe catholique se serait croisée pour sa délivrance, comme les vieux chrétiens d'Espagne le firent contre les Maures, et les chevaliers normands en Sicile. Quand une idée ou un grand pouvoir domine une génération, il ne faut jamais se placer en dehors, si l'on veut vivre avec son temps et profiter de ses progrès ou de sa force.

Triste aspect que l'Église d'Orient va présenter désormais ! Photius, esprit éminent, ne peut empêcher que ses propres doctrines ne soient morcelées, discutées. L'*Oriens christianus* nous a laissé une lamentable peinture de cette Église en décadence. Depuis la turbulence des iconoclastes, quelques assemblées ou conciles du clergé grec se réunissent à Constantinople. Mais il s'agit moins de résoudre des questions de dogme que de se frapper mutuellement de coups d'excommunication. Le caprice laïque des empereurs domine et s'empreint sur tous les actes : voici un concile qui prive de son siége Plotin, archevêque de Thessalonique ; un autre exile Antoine, métropolitain de Silvée en Pamphylie. Dans une circonscription d'Asie, on proscrit les images; dans une autre, on en célèbre le culte. Qu'on suive tous les incidents de ce schisme oriental : dans l'église des saints apôtres, Photius fait exiler Ignace à Mytilène ; un moment victorieux, les partisans de saint Ignace poursuivent Photius et l'exilent (1).

(1) 814 à 858. — Comparez le père Labbe, *Concil.*, t. IX, et Nicétas, *Vita S. Ignatii*.

Toutefois l'Église considère comme son huitième concile général l'assemblée qui se tint à Constantinople, sous le pape Adrien II. Toute satisfaction fut donnée au saint-siége par la déposition du patriarche Photius. Les légats du pape assistaient à ce concile peu nombreux (102 évêques), si l'on considère l'étendue de l'Église d'Orient. Les légats dominèrent tout à fait l'assemblée, qui récita très-attentivement et confirma les actes des précédents conciles généraux. En même temps, des anathèmes terribles furent jetés contre les iconoclastes et les monothélistes, qui étaient les hérésies principales du siècle. Ce concile fut souscrit par les légats, le patriarche Ignace; Joseph, qui prend le titre assez étrange de légat d'Alexandrie; Thomas, archevêque de Tyr, et Élie, qui prend aussi le titre de légat de Jérusalem. D'accord sur les principaux dogmes, on put voir, par l'aigreur que souleva la question juridictionnelle sur les Bulgares, les progrès du schisme et de la séparation des deux Églises (1).

Or, se séparer de Rome, de l'unité pontificale, à cette époque, n'était-ce pas se placer en dehors des

(1) Ce concile de Constantinople, le huitième œcuménique, s'ouvrit le 5 octobre 869 et finit le 28 février 870.

éléments de force et des conditions d'autorité? Le clergé grec fut moins une église qu'un collége de prêtres, sous la juridiction du patriarche, simple officier de l'empereur.

Si l'on remonte aux premiers temps de l'Église, on voit que l'*Oriens christianus* ne se limitait pas au patriarcat de Constantinople; il comprenait encore de nombreuses circonscriptions, et, parmi celles-ci, les patriarcats d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche. D'implacables vicissitudes avaient frappé les chrétiens de ces contrées. L'invasion des Arabes s'était successivement étendue aux trois patriarcats. L'Église d'Alexandrie, si brillante autrefois, était maintenant abaissée et dégradée sous l'islamisme; et, comme si ce n'était pas assez de cette oppression, les fidèles se morcelaient en sectes diverses parmi elles, surtout les melchites, les jacobites, les iconoclastes. Quand une fois l'unité et l'autorité sont contestées, qui peut empêcher l'éparpillement de toutes les idées, désormais sans contrôle ni supériorité? Une époque brillante avait rayonné pour le patriarcat d'Alexandrie, quand les églises saintes et primitives s'étendaient jusque dans la Thébaïde et la Libye. La conquête des lieute-

nants de Mahomet n'avait plus laissé que des débris de cette antique splendeur. On ne trouve à cette époque que très-peu de détails sur ces communautés de moines solitaires, abrités dans les tombeaux de la Haute-Égypte, serviteurs des règles d'Antoine et de Jérôme ; les Arabes les avaient foulés aux pieds. Le système adopté par les califes à l'égard des populations chrétiennes se révèle partout le même, celui d'un tribut payé au vainqueur en échange des libertés de la prière et du culte dans les églises, à travers les exactions et les persécutions du fanatisme individuel.

Les ouvrages du père Le Quien et de Renaudot nous ont conservé les noms obscurs et presque oubliés de quelques-uns de ces patriarches d'Alexandrie. Eutichès, melchite fort savant en médecine et en théologie, écrivit les annales arabes (1) ; les jacobites élurent Macaire, si pauvre, qu'il mourut de misère dans Alexandrie. On voit un Ephrem, marchand syrien, et à ce patriarche succède Philotée, moine du couvent de Saint-Macaire, en grande vénération chez les Cophtes (2). Presque

(1) En arabe, son nom est Saïd-Ben. Batrik, Ann. 934.

(2) Ajoutez aux recherches de Le Quien celles de d'Herbelot, *Biblioth. orient.*, et du père Pagi.

toujours, c'est le calife qui, sur la demande des chrétiens, désigne le patriarche choisi dans le monastère de Saint-Macaire, forteresse aux murailles épaisses comme les abbayes d'Occident. Au milieu de ces abaissements, les hérésies se disputaient les débris de ce christianisme, hélas! en servitude; est-ce que les malheurs ont jamais arrêté l'esprit de dispute? Voici la formule eucharistique que les Cophtes arrêtèrent alors : « Je crois et confesse que ceci est le corps que Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Sauveur, a reçu de la vierge Marie, sa sainte mère, et qu'il a rendu avec sa divinité sans mélange ni confusion. » Ce symbole différait de celui de Nicée, et, au milieu des profondes douleurs de la captivité chrétienne, il est triste de voir les disputes théologiques s'agiter toujours dans les derniers débris de l'ordre monastique en Orient.

A Jérusalem, la situation du patriarche n'était pas moins déplorable : la capitulation signée par le patriarche Sophronius avec le calife Omar laissait une sorte de liberté aux chrétiens sous le payement du tribut. A la mort du patriarche (1), il n'est

(1) Baronius le fait mourir en 638; Le Quien, en 644.

plus question de cette liberté chrétienne. Les infidèles ont respecté le saint sépulcre et la coupole qui l'abrite ; on voit encore la pierre sainte, les lampes suspendues ; mais les moines, les gardiens sont l'objet de constantes persécutions. Il n'existe plus trace de patriarches pendant soixante ans ; le nom du prêtre Jean se trouve enfin dans un catalogue où sont inscrits ceux de Théodose, d'Eusèbe, d'Élie, morts sans laisser mémoire. Quels étaient leurs pouvoirs? On l'ignore jusqu'au califat de Haroun-al-Raschild, qui fait de la protection du christianisme une question politique. L'éclat de l'empereur Charlemagne brille jusqu'à Bagdad, et le calife lui envoie une ambassade et des présents par des juifs. Les chroniques rapportent que le calife réserva pour son grand ami les clefs du saint sépulcre et l'étendard suspendu sur le tombeau, comme un signe de suzeraineté personnelle. Jérusalem n'avait cessé d'être l'objet de la vénération des chrétiens (1). Déjà le désir de visiter le saint sépulcre attirait la foule des pèlerins, et les fausses légendes disent que Charlemagne, avec

(1) Éginhard, *de Vita Car. Magn*, 16.

ses barons, délivra le saint sépulcre, après avoir baisé la pierre de la grande tombe; anachronisme qui était dans les habitudes des romans de chevalerie (1).

Les patriarches de Jérusalem se succèdent d'une façon irrégulière. Les annalistes donnent le nom de Georges au patriarche qui vivait sous le califat d'Haroun-al-Raschild; le moine Thomas lui succède; il appartient au monastère du Mont-Carmel, point fortifié également comme le monastère de Saint-Macaire d'Égypte. Les patriarches de Jérusalem n'appartiennent point au schisme; toutes les questions dogmatiques et de discipline, ils les soumettent au pape, et plus d'une fois ils s'adressent aux empereurs d'Occident; l'esprit de pèlerinage met en rapport incessant Jérusalem et les fidèles de tous les points du monde: on part isolé ou en troupe pour visiter le saint sépulcre. Les chroniques d'Occident du IXe siècle commencent à s'occuper de Jérusalem, du saint sépulcre et de ses vicissitudes; car le goût des pèlerinages grandit. La moindre persécution qui arrive aux populations hiérosolymites excite la plus

(1) Le récit de Turpin est dans la chronique de Saint-Denis.

vive sympathie parmi les barons et les chevaliers : est-il possible de laisser insulter les lieux consacrés par la vie et la mort de Jésus-Christ? Des nuées de pèlerins se mettent en route pour le sépulcre ; bientôt la chevalerie s'armera pour la délivrance de Jérusalem. Les patriarches, qui ne se séparaient pas de l'Église latine, lui soumettaient toutes les questions de dogme et de discipline. Dans les querelles des images, les patriarches de Jérusalem se prononcent contre les iconoclastes avec une ardente vivacité. Tout témoigne des rapports nécessaires de Jérusalem et de Rome (1).

Le patriarche d'Antioche, au contraire, plus spécialement byzantin par sa proximité de Constantinople, avait accepté complétement le schisme oriental de Photius. Ce sont presque toujours des moines obscurs, jacobites ou melchites, qui occupent ce siége patriarcal, soit qu'Antioche demeure sous la croix grecque des empereurs, soit que la conquête la donne aux musulmans ; alors ces populations chrétiennes, à la façon de celles de Jérusalem et d'Alexandrie, se rachètent des vexations

(1) Il n'y a pas de meilleur témoignage sur les patriarches de Jérusalem que Guillaume de Tyr, liv. I, chap. I à X.

par des tributs. L'importance de l'église d'Antioche venait de sa juridiction étendue sur toutes les cités des bords de l'Oronte aux confins de l'Arménie, peuple toujours fidèle à la foi à travers les tristesses et les excès des persécutions. Les populations si pieuses qui avaient résisté au parsisme des Sassanides persécuteurs avaient repoussé avec la même fermeté les principes armés de l'islamisme. S'il existait encore quelque nuance dans les symboles, elles devaient s'effacer bientôt par la soumission des évêques au Saint-Siége. Toute l'Asie Mineure était peuplée de chrétiens de diverses communions jusque sous la tente même des Arabes; le symbole de Nestorius s'étendait parmi les Cophtes, les jacobites, les Abyssins, et dans une fraction de l'Arménie, de la Perse et de l'Inde (1).

Mais la conversion la plus considérable, la plus retentissante, fut celle de cette population barbare à laquelle bien souvent les empereurs byzantins avaient demandé le concours de ses forces contre leurs ennemis. Les Bulgares avaient reçu des terres

(1) Sur les grandeurs et les prérogatives du patriarche d'Antioche, consultez Coteler, *Monument. eccles. Græcor.*, t. II, p. 108, 123.

à cultiver tout le long du Danube, jusque sur les frontières des Hongres ou Hongrois (1).

Issus de ces races tartares dont les traits annonçaient l'origine, les Bulgares avaient un roi du nom de Botgoris, en rapport avec les empereurs byzantins. Une de ses sœurs, longtemps à la cour de Byzance, avait pu voir les cérémonies chrétiennes, et cet aspect imposant l'avait vivement impressionnée. De retour auprès de Botgoris, elle avait raconté comment l'Église distribuait les sacrements aux fidèles, les pompes des autels, les grâces divines qui en résultent pour tous. Un moine de Constantinople l'avait accompagnée à son retour dans sa patrie; il excellait à peindre en or, en carmin sur l'ivoire, le bois, la peau. Botgoris, pour se faire une idée des cérémonies chrétiennes, lui demanda de les reproduire dans une suite de tableaux; le moine réussit si merveilleusement que le roi consentit à embrasser le christianisme, victoire divine de la foi : Botgoris et les peuples bulgares reçurent le baptême comme les Francs et les Nortmans avec le cœur le plus sincère. Presque aussitôt se

(1) Ducange, *Famil. Dalmatic.* Les rapports des Bulgares avec Rome se trouvent très-détaillés dans les *Gesta Innocent. III.*

présenta une difficulté de rites et de juridiction : lorsque le concile de Constantinople se réunit pour prononcer sur le schisme de Photius, les Bulgares, appelés à choisir entre les formules hérésiarques et le symbole de Nicée, préférèrent l'unité romaine, soit que l'inspiration en vînt de Dieu, soit que, par cette soumission haute et sincère à l'autorité du saint-siége, ils pussent plus facilement conquérir leur indépendance; ils entraient ainsi dans l'Église d'Occident.

On trouve quelques conciles d'Orient qui décident des questions particulières. Dans le schisme, il y a partout faiblesse et hésitation: un concile réuni à Constantinople sous le patriarche Nicolas condamne le mariage de Léon-le-Sage avec Zoé, l'impératrice, et lui interdit l'entrée des églises; mais un autre concile de Constantinople dépose aussitôt le patriarche Nicolas. L'empire d'Orient n'a plus une Église, je le répète, et le patriarche n'est qu'un officier de l'empire que Léon replace à son poste après un nouveau concile d'union. Sans s'occuper de discipline générale, chacun professe sa doctrine particulière et suit sa direction (1). On

(1) Ann. 906. La négation du *Filioque* paraît la ligne réelle de sépa-

trouve cependant les actes d'une conférence tenue à Constantinople entre les évêques orthodoxes et les jacobites, en présence de l'empereur et du sénat; il résulte du récit fait par Memnon, patriarche cophte d'Alexandrie, qu'il n'y eut aucun arrangement possible entre les diverses sectes, qui toutes persistèrent dans leur erreur. L'Église d'Orient avait perdu sa force d'unité, et en vain cherchait-elle à la retrouver ; désormais elle est réduite à un pouvoir subordonné et obéissant aux empereurs ; chaque fois que les patriarches faisaient acte d'indépendance, cet acte était presque traité de rébellion. Or, l'Église n'est une force que parce qu'elle n'obéit qu'aux lois qu'elle s'est faites; placée sous un pouvoir civil, elle n'est plus une puissance; elle cesse d'être même ainsi un utile instrument pour la civilisation du monde et la force morale des gouvernements.

ration entre les deux Églises : les Grecs le considèrent comme *malorum pessimum*. (Coteler, *Monument. Eccles. Graecor.*, t. II, p. 108-128.)

CHAPITRE VII.

L'OCCIDENT CHRÉTIEN DU IXe AU Xe SIÈCLE.

Cette force d'unité qui manque à l'Église orientale, l'Église d'Occident la recherche et la réalise par le mouvement naturel qui la place sous la papauté. En parcourant les Actes des conciles, les épîtres et les œuvres de cette époque, on retrouve partout l'obéissance au pape, comme dogme et comme un fait accompli. Avant même Grégoire VII, l'excommunication et l'interdit frappent les esprits assez audacieux pour méconnaître la sainte hiérarchie. Les pèlerins se multiplient dans la ville éternelle : hommage continuel rendu à l'Église et à son chef. Ceux qui redoutent le passage des Alpes, font marché avec les *cives* et *nautes* de Marseille, la cité de saint Victor, toute chrétienne (1), pour

(1) Les vieux statuts de Marseille des IXe et Xe siècles contiennent un chapitre sur les avantages que les patrons ou *nautes* doivent faire aux pèlerins. (XXII.)

être transportés jusqu'au port d'Ostie ou à la vieille cité (Civita-Vecchia), fière de son beau môle d'Adrien. Un des caractères les plus miraculeux qui marquent la grandeur de la papauté à cette époque, le voici : rien n'est moins sûr, moins reconnu que son autorité dans Rome, si pleine de révolutions ! dans ses murs se lèvent de temps à autre des tribuns audacieux, des patriciens municipes qui forcent les pontifes à chercher un abri en dehors de leur cité ; et néanmoins, au milieu de cet abaissement matériel de la souveraineté pontificale, le droit religieux grandit ; nul ne le nie en Occident. Le pape exilé au fond des monastères de Saint-Denis ou de Jumiéges commande dans des formes aussi absolues que lorsqu'il régnait au Vatican sur les débris de Rome païenne (1).

Le voyageur qui aujourd'hui encore parcourt en pèlerin l'Italie chrétienne retrouve les traces de monuments qui appartiennent évidemment à trois époques. Dans Rome, par exemple, il salue les temples antiques du paganisme purifiés que la piété des papes, après le triomphe de Constantin,

(1) Mabillon, *Præfat. Annal. ordinis S. Benedict.*

a dédiés aux saints (ainsi est le Panthéon); puis les basiliques simples qui ne furent qu'une transformation des catacombes sur ce ciel pleinement ouvert; enfin, les églises reconstruites du xe au xie siècle, telles que Saint-Jean-de-Latran, dont les colonnes sont empruntées au porphyre et aux marbres des temples naguère consacrés aux dieux de l'Olympe. A travers les agitations du moyen âge, on s'étonne de voir tant de splendeurs, un art aussi habile dans ses enfantements. C'est que Rome n'avait pas abdiqué le souvenir de son passé et qu'elle semblait deviner ses futures destinées; elle portait dans ses entrailles le sentiment de son unité, la plus grande force dans le gouvernement des hommes et des idées. Les chroniques carlovingiennes nous disent aussi qu'à Rome étaient de savantes écoles de grec, de latin et de chant, où Charlemagne allait chercher les maîtres de ses écoles monastiques.

Sur toute la surface de l'Italie, depuis l'antique Aquilée jusqu'à Ravenne, Vérone, Rimini, on trouve les traces de cette pieuse activité chrétienne pour élever des églises. Le style des basiliques est lombard, c'est-à-dire qu'il se ressent du passage de la

dynastie de Didier, qui possédait elle-même l'esprit d'une civilisation assez avancée. A Pavie, à Milan, il y a d'autres formes d'architecture chrétienne qu'à Rome : lorsque vous abandonnez l'élégant côté du Milan moderne, fier de sa cathédrale aux mille statues, pour la ville antique de saint Ambroise, vous trouvez une église délaissée tout empreinte des souvenirs byzantins de Théodose et du passage des Lombards; consacrée à santo Ambrosio, elle est comme la sœur de la Monza et de Saint-Michel de Pavie. Sous le porche, voyez ces vestiges de baptistère et la chaire de prédication pour l'enseignement des néophytes. A la suite, se trouve le Campo-Santo délaissé où l'herbe épaisse cache les tombes; incrustées dans la muraille tout autour des pierres sépulcrales, et, sur ces pierres, contemplez la figure d'un abbé du XIe siècle, presque effacée par le temps, avec sa mitre et sa crosse pastorale; son œil est vide et ses joues sont rongées par les siècles, comme son corps l'a été par les vers du cimetière. A travers ce Campo-Santo, on s'avance vers la vieille église, cachée comme une crypte sombre. La piété du pauvre peuple couvre de tentures et de fleurs ce temple élevé à Dieu et à santo Am-

brosio. Les colonnes sont massives, le cintre abaissé; on y trouve des ouvrages byzantins d'orfévrerie (1) du règne de Théodose; l'aigle impériale se déploie en bronze, souvenir de la piété des empereurs. A Milan, les églises suivent le rit antique de saint Ambroise, qui diffère un peu du rituel romain; pour le chant, les formules, il existe des nuances tolérées par l'Église; ce qui n'altère pas l'immuable unité du dogme et de la sainte communion catholique, réglée par le concile de Nicée.

La science de l'Église d'Italie s'est surtout réfugiée dans le monastère du Mont-Cassin, illustre solitude du xe siècle. Quand de Rome vous allez vers Naples, laissez à droite les Marais Pontins, assainis par les travaux d'un grand pontife, et suivez la voie des montagnes. Au sommet s'élève un monastère, qui, par ses doubles reliques de la religion et de la science, excite une vive curiosité du chrétien et de l'antiquaire : dans l'enceinte de ces murs, se trouvent des manuscrits antiques, des missels, des papyrus, des actes qui remontent à Charlemagne, scellés de son sceau et de son monographe. Mais ce

(1) Je n'ai pas une seule fois traversé Milan sans visiter la vieille basilique de San-Ambrosio.

qui doit surtout réveiller la religion des souvenirs, c'est qu'au Mont-Cassin vinrent s'abriter des empereurs, des rois abandonnant le trône pour servir les pauvres de Jésus-Christ. Sur ce nouveau Sinaï, furent dictées les lois monastiques qui vinrent organiser les sociétés d'Occident.

Le Mont-Cassin fut le centre de la science en Italie, comme Rome était la capitale du gouvernement et des lois (1). Il existe une série de conciles datés de la ville éternelle ou d'autres cités d'Italie, relatifs à la discipline et aux lois générales de l'Église, et que l'histoire doit analyser. Concile à Rome pour fixer les règles de l'élection des souverains pontifes, qui se fera par les clercs, les évêques, en présence du sénat, du peuple romain, avec la licence des envoyés de l'empereur (2). Nouveau concile à Rome pour la réforme des habitudes des clercs. Dans chaque diocèse, l'évêque doit établir des maîtres qui enseignent la grammaire et l'Écri-

(1) Je conseille aux voyageurs qui vont de Rome à Naples de prendre cette route sous le rapport du pittoresque, de la salubrité et de la science.

(2) Année 816. Je dois dire que l'authenticité et la certitude de ce *decretum* est contestée par Baronius; le père Pagi l'admet. Voyez Muratori, *Rerum italic.* t. II, part. II, p. 315.

ture sacrée. Nul ne pourra être abbé s'il n'est prêtre (1). A Mantoue, un concile donne au patriarche d'Aquilée toute juridiction sur l'Italie et l'Illyrie. « Nul seigneur, dit un concile réuni à Pavie, ne pourra appliquer la dîme à ses besoins particuliers. Tout clerc doit savoir lire et déchiffrer les chartes, reconnaître la vérité et la fausseté dans les actes et bulles. » A Ravenne, il est décidé que nul que le pape ne pourra frapper d'interdit un évêque. Il se révèle dans ces conciles plutôt un caractère de police patriarcale que les principes de gouvernement général. L'Église n'arrive à la dictature pontificale que lentement, à mesure que la société du moyen âge, si agitée, si confuse, l'appelle à son aide pour régler ses mœurs, ses principes, la famille toujours rude et sauvage au milieu de la barbarie.

L'Église de Germanie reçoit les développements qui se rattachent à l'itinéraire pénible de ses grands missionnaires et aux fondations monastiques, véritables étapes de la civilisation, telles que les abbayes de Saint-Gall, de Constance, les évêchés de

(1) 826, sous Eugène II.

Spire, Worms, Mayence, Harmlestadt, Magdebourg, Hambourg, jusqu'au Holstein, depuis que lès Saxons et les Danois ont adopté le christianisme. L'histoire de ces colonies pieuses serait bien difficile à retracer, si les solitaires n'avaient, dans des chroniques recueillies jour par jour, donné leurs impressions naïves sur les faits contemporains et les incidents qui marquent la vie des sociétés; ces faits sont souvent des miracles, et plus encore dans la Germanie que dans les contrées de l'ancien monde romain, parce que le ciel sombre, les forêts séculaires, se prêtent mieux aux légendes, et qu'il existait un goût des traditions fabuleuses parmi les nations scandinaves. Les légions romaines gardaient la Germanie par des postes militaires; les moines chrétiens élevaient des églises, des chapelles, des cloîtres, et, pour les défendre, ils appelaient à leur aide les merveilles du ciel et de l'enfer, les légendes tant aimées des Saxons et des Bavarois, des peuplades de l'Elbe et du Weser. On en trouve les témoignages dans les fragments des chroniques de Fulde, de Saint-Gall (1), abbayes essentiellement carlovingiennes, au milieu des moines chasseurs et

(1) C'est par un moine de Saint-Gall que la plus exacte chronique de

guerriers. L'histoire chrétienne de la Germanie n'offre qu'un petit nombre de conciles; ces contrées primitives ne sont point assez avancées dans les sciences pour que les évêques les choisissent comme point de réunion; presque tous les articles de discipline germanique ont été réglés par les Capitulaires carlovingiens?

Quelques actes d'assemblées particulières peuvent néanmoins être recueillis; le premier, qui est daté d'Aix-la-Chapelle, établit que la règle de saint Benoît sera partout fidèlement exécutée pour le gouvernement monastique. Cette règle, admirable code de discipline, est la base de tout ordre, de toute force de commandement et d'obéissance dans cette première partie du moyen âge (1). A Saltzbourg, un concile régla l'application exacte de la dîme, dont quatre parts furent faites : l'une pour les évêques, la seconde pour les clercs, la troisième pour les pauvres, la dernière enfin pour l'ornement des églises (2). Si l'on prend dans leur

Charlemagne a été écrite. Au reste, les Bénédictins ont publié dans la grande collection *Francor. hist.*, t. IV, les annales de Fulde.

(1) *Concil. German.*, 22. Les pères Labbe et Pagi fixent la date de ce concile en 803.

(2) *Concil. German.*, t. II, ad ann. 807.

acception craintive et précautionneuse les actes du concile de Thionville sur la sûreté et la police des églises, on ne peut douter qu'au milieu de ces contrées sauvages les clercs ne fussent exposés à des dangers continuels, à des violences terribles. A Mayence, concile pour régler les vœux monastiques; à Worms, les évêques défendent l'épreuve par l'eau froide; à Mayence encore, une femme qui se dit inspirée (une Velléda sans doute), et condamnée au fouet. Un concile réuni à Francfort règle la discipline, les droits et les devoirs des Églises de la Westphalie. Les évêques germaniques rédigèrent quatre-vingts canons pour régler la police et le gouvernement particulier; une remarque déjà faite, c'est qu'alors les pouvoirs laïques et religieux sont tellement liés dans cette société où tout est confondu, que la plupart de ces actes sont signés et scellés par les féodaux, les comtes, qui gouvernaient ces provinces au nom des empereurs et des rois. Saxons, Bavarois, Westphaliens, habitants des montagnes, bûcherons de forêts, clercs, guerriers, combattants, tous viennent recueillir la parole sainte dans les abbayes de Saint-Gall, de Fulde, d'Ingelheim, source féconde des enseigne-

ments comme la règle de saint Benoît en est la base législative (1).

C'est toujours par les missionnaires anglais que la Germanie s'est convertie au christianisme. La conformité de langage avait aidé cet enseignement. Est-ce que les Anglo-Saxons n'avaient pas une commune origine? Deux faits considérables se produisent dans l'histoire de l'Église d'Angleterre : le premier, c'est la ferveur ardente, vivace, qui la domine dès son premier enseignement : à peine convertis à la foi, les Saxons de l'Heptarchie élèvent non-seulement des édifices admirables, mais ils portent et répandent encore à l'extérieur la foi qui surabonde en eux. Ensuite cette Église n'a pas l'ignorance barbare des premiers âges; elle est instruite, savante déjà sous Egbert, et cela tient à ce que tout aussitôt elle se lie à l'unité de Rome. Heureuse époque où elle n'a à redouter ni schismes ni hérésies (2)! La dîme, depuis célèbre, que le roi Ethelwolf lève sous le titre de denier de saint Pierre, et qui fut tant reprochée aux papes par

(1) Voyez les *Concil.*, ad. ann. 813, 817, 825, 826, 829, 834, 836.

(2) L'*Hist. ecclésiast.* de Bède est assez remarquable pour qu'Alfred-le-Grand en ait fait lui-même une translation.

la réforme, n'a pas pour destination le développement de la richesse pontificale, mais l'entretien d'un collége fondé à Rome pour l'enseignement des missionnaires anglais dans les arts, les sciences et les choses de Dieu, pour de là jeter la semence divine au loin dans la prédication germanique. Alfred-le-Grand doit ses mœurs civilisées, ses habitudes scientifiques à ses rapports avec Rome, comme l'Angleterre doit à ses moines sa magnifique culture. Ce n'est pas seulement un roi puissant et absolu qu'Alfred-le-Grand, c'est encore un clerc plein de science qui traduit dans sa langue nationale presque tous les livres des saintes Écritures et fonde les monastères les plus illustres d'Angleterre, qui furent les sources des universités (1). Il n'y a pas jusqu'aux lois d'Alfred-le-Grand qui ne se ressentent de cette influence de l'idée chrétienne; à peine y aperçoit-on encore quelques traces de barbarie, et, presque à son origine, l'ordre de Saint-Benoît y compte de grandes fondations : on lui doit la conservation du texte des conciles primitifs dans l'Église d'Angleterre.

(1) Toutes les traductions d'Alfred-le-Grand ont été recueillies en anglo-saxon par un savant du XVI[e] siècle, Guillaume Lombard, sous ce titre : Αρχαιονομια. Lond., 1568.

Le premier et le plus antique de ces conciles fut tenu à Celchyt, sous la direction de l'évêque de Cantorbéry; Cantorbéry, la pierre fondamentale de l'Église d'Angleterre, évêché, église, collége et monastère à la fois. On y régularise les rapports des clercs avec leurs évêques, leur juridiction, la police des monastères, et jusqu'à la date et aux signes d'authenticité des chartes et diplômes. A Cliffe, nouveau concile pour fixer le mode de restitution de terres de l'Église usurpées par les comtes. On règle à Worcester la discipline des moines dans ces asiles alors peu nombreux, mais vastes, actifs, puissants. Du sein des cloîtres partent les prêtres qui enseignent la foi chrétienne et que l'on retrouve dans les chroniques et légendes (1). Le caractère nomade des peuples saxons se révèle par cette mission expansive que tous se donnent au loin, comme le fait saint Boniface, l'apôtre de la Germanie. Le Saxon, sur la terre anglaise, garde son caractère curieux, intrépide, même dans sa foi religieuse, et, quand il va se mêler à la race normande si aventureuse elle-même, ce nouveau peuple formera la

(1) Ces conciles sont de 816, 822.

première troupe de pèlerins qui va conquérir la Sicile ou visiter le tombeau de Jésus-Christ.

La véritable lutte armée de l'Église chrétienne contre les mécréants a pour théâtre l'Espagne, alors au pouvoir des Sarrasins. La vie conquérante n'est plus aussi puissante parmi les Maures et les Berbers, énervés par le sérail et un admirable sol; ils ne s'étendent plus au dehors des Pyrénées. A la fin du IXe siècle, on ne voit plus qu'invasions soudaines des Sarrasins à travers le delta du Rhône. Quelques navires se font pirates sur les côtes de la Méditerranée; pillards hardis, ils dévastent les églises, les monastères, en Sicile, en Toscane, sur les rives du Tibre et jusqu'aux Alpes (1). En Espagne, le son du cor a retenti dans les montagnes des Asturies. De ces pics fortifiés s'élancent les chevaliers vengeurs de la croix de Jésus-Christ. Alphonse II, qui prend le titre de roi d'Oviédo, passe sa vie à combattre les infidèles, à bâtir quelques châteaux fortifiés; il honore par des pèleri-

(1) On lit cette inscription dans l'église de Martigny :

Ismaelita cohors Rhodani cum sparsa per agros
Igne, fame et ferro sæviret tempore longo,
Vertit in hanc vallem pœninam mersio falcem.

nages la tombe de saint Jacques de Compostelle, le palladium des vieux chrétiens d'Espagne, comme la châsse de Martin de Tours l'a été des Gallo-Francs. Toute la défense nationale se fait autour de cette tombe; ses saintes reliques inspirent la foi des pèlerinages, et sur la pierre du sépulcre s'aiguise le fer de la lance des chevaliers de la Langue d'Oc et de la Langue d'Oil. Ramire, glorieux vainqueur, héros du royaume de Léon, dédie deux églises à saint Michel et à la vierge; Orgdono (Rodogune) enlève Salamanque aux Maures et consacre cinq oratoires au grand saint Jacques, à l'image de l'église de Compostelle, lieu vénéré de tout digne Espagnol et point de départ de la patriotique délivrance. Alphonse-le-Grand porte la croix de Jésus-Christ jusque sur le Duero, devant les Maures en fuite (1). Rois, chevaliers, moines, pèlerins, consacrent une même vie de lutte contre les infidèles. La Navarre est dejà chrétienne et affranchie. L'Aragon et la Castille vont se réveiller contre les Maures, qui campent sous leurs mosquées, tentes de pierre dans cette vieille terre qui secoue leur

(1) Voir la chronologie des rois d'Oviédo, d'Aragon et de Castille dans les Bénédictins (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 314, éd. in-4°).

oppression. Saint Jacques de Compostelle, ton nom délivra l'Espagne, tu fis son patriotisme, ses mœurs, l'héroïsme de son caractère; il n'était pas un chevalier qui ne voulût briser une lance en ton honneur, même dans de lointaines contrées! » L'antique chronique de Saint-Denis raconte les pèlerinages de barons français à Saint-Jacques, et la renommée du vieux tombeau ne fut pas étrangère à la romanesque entreprise de Charlemagne aux Pyrénées. Les lances de France vinrent jusqu'à Pampelune. L'Espagne vit les fabuleux exploits de Roland, d'Otger le Danois, de Renaud, le fils d'Aymon. Hélas! à Roncevaux, que devint la noble arrière-garde du grand Charles, brisée par les Basques? Il fut coutume de chevalerie, quand on avait prié sur la tombe de saint Jacques, d'aller rompre une lance contre les infidèles; de sorte qu'il arriva des secours continuels aux vieux Espagnols qui levaient l'étendard de résistance : de là cette foi ardente de l'Espagne pour le catholicisme; chaque église était un souvenir de vaillance, de victoire et de liberté.

La chronique de l'Église de France (*Gallia christiana*) a moins de poésie, parce qu'elle n'a plus

rien à conquérir et qu'elle n'a plus qu'à s'organiser elle-même. Sous les Carlovingiens, toute la puissance est à l'épiscopat; il règne au milieu de cette société agitée : les monastères de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Saint-Martin, de Jumiéges et de Fontenelle deviennent les grands centres de gouvernement et de science. Dans les murailles de ces vieux monastères se traitent les sérieuses affaires du temps : la déposition des rois, l'excommunication des comtes; quelques esprits solitaires y développent la science de Dieu, qui était la politique du moyen âge; ou bien ils écrivent jour par jour les annales du monde. D'humbles moines cherchent à pénétrer dans tous les mystères de l'âme, de l'esprit et des sens. La philosophie se résume dans l'autorité, et l'autorité dans l'évêque. D'où venait donc cette puissance de l'évêque si grande et incontestée? De l'Église et du peuple. Dans les fragments des livres si curieux de l'archevêque Hincmar, on trouve la formule d'ordination de l'évêque suffragant. Hincmar est métropolitain, car il gouverne l'église de Reims et il est chargé de sacrer un clerc élu évêque du nom de Willebert : « Quel est votre pays? — Je suis de Tours et de condition libre. — Qui vous a

conféré les ordres sacrés? — Le prêtre Hérard. — Qu'êtes-vous venu faire en cette province (Reims)? — J'ai été mis par mes parents au service du roi (1). — En quelle qualité? — Je tenais le registre d'impôt. » Cet interrogatoire continue en ces termes précis. Ce n'est que lorsqu'il y a certitude de la légitime élection que le sacre épiscopal est accompli par le métropolitain. (Ann. 868.)

Hincmar, prélat d'autorité et de commandement à cette époque, semble personnifier l'Église gallo-franque, peut-être avec l'esprit d'une nationalité trop exclusive, qui résiste quelquefois à la légitime universalité de Rome. Hincmar défend avec énergie le droit des métropolitains sur les simples évêques. L'évêque de Laon a mis quelque hésitation dans son obéissance; le métropolitain lui écrit : « Vous n'êtes pas mon supérieur, je suis le vôtre : c'est à moi de vous convoquer pour les conciles et de vous corriger si vous n'y venez pas; si

(1) Sur tout ce qui concerne Hincmar, lisez la chronique si curieuse de Reims par Flodoard, document très-détaillé :

Si tu veux de Reims savoir li evesque,
Lis le temporaire de Flodoard le sage,
Par son histoire mainte nouvelle sauras,
Et en elle toute antiquité auras.

quelqu'un vous accuse, c'est devant mon tribunal que vous viendrez. Dans ma province de Reims (*Remensis provincia*), nul ne peut ordonner un évêque, si ce n'est moi; on peut appeler de votre jugement toujours à moi; vous êtes obligé de me consulter dans l'administration de votre église, et sans mon assentiment vous ne pouvez sortir de la province. »

Nul document dans l'histoire ecclésiastique ne trace donc avec plus de fermeté et de rectitude les droits des métropolitains et les devoirs des suffragants. Dans l'Église, qui repose sur la hiérachie, la puissance pontificale est presque unanimement reconnue et proclamée : au-dessous d'elle, tout prend un caractère fixe et régulier; circonstance heureuse, car, dans la triste confusion du pouvoir civil sous les Carlovingiens, que serait devenue la société, si une forme de gouvernement sérieuse et forte ne s'était pas organisée? « Que tous respectent et honorent l'Église romaine : à elle appartient la juridiction universelle. » Ainsi s'exprime le concile de Pontion. Défense à tous chrétiens de méconnaître l'autorité des évêques, lorsqu'ils visitent les diocèses pour distribuer les sacrements. Chaque

prêtre n'aura qu'une église, qu'un autel; il ne pourra rien exiger, même pour la sépulture des morts. La plus sainte, la plus pure vertu recommandée, c'est la chasteté : « Notre terre est aujourd'hui désolée par l'adultère, le vice et l'homicide ; chacun vit au gré de ses passions : le fort opprime le faible, et les hommes ressemblent aux poissons de la mer, les plus gros dévorent les plus petits. » C'est dans ce simple langage de reproche que s'expriment les évêques (1) réunis au concile de Soissons, pour ramener le peuple aux lois primitives de l'Église.

A chacun de ces évêques appartenait ensuite une juridiction particulière, et le plus grand nombre tenaient des synodes spéciaux pour le gouvernement de chaque diocèse. Ces synodes se composaient des prêtres de paroisses, souvent du simple conseil des évêques ; en tous les cas il était admis que l'évêque pouvait agir et ordonner seul par l'empire de sa volonté et de son autorité. Quelques-unes de ces instructions pastorales sont remarquables par la prudence et la force de discipline, dispositions nécessaires dans une société si fatalement dominée

(1) *Collect. Concil.*, XXII. (Ann. 862.)

par les mauvaises coutumes et la tradition de la barbarie. Les clercs eux-mêmes n'offraient-ils pas l'exemple de dissolutions mal contenues? Ils se mêlaient trop par tous les côtés à la vie civile et féodale pour ne pas participer à ses passions de chair, à ses instincts de violence, aux entraînements d'une existence inculte et sans frein.

Il se fit à cette époque une réforme générale des monastères, et les naïves chroniques de ces hommes d'action, d'austérité et de labeur, qui se livrèrent à cette correction fraternelle, ont été recueillies par l'érudition patiente des bénédictins. Le premier de ces réformateurs énergiques et modestes dans ce siècle fut saint Nil, né en Calabre. Jeune, studieux (1), il corrigea la discipline des moines. La mauvaise renommée de quelques-uns de ces monastères était telle qu'on disait qu'un chevalier monté et caparaçonné pourrait entrer dans la chaudière de leur cuisine et de leur réfectoire, image de leur gloutonnerie. Saint Nil attaqua vigoureusement ces habitudes mauvaises par ses paroles et ses exemples. Retiré dans une de ces

(1) *Vita S. Nihil. (Acta Sanctor. Benedict.)* Ann. 990.

grottes couvertes d'algues de mer dont les rivages de la Calabre étaient remplis, il s'imposa un genre de vie de travail, de prière et d'étude : depuis l'aurore jusqu'à tierce, il lisait et copiait des manuscrits grecs, latins, fort nombreux dans cette terre de Calabre moitié byzantine ; jusqu'à sexte, il récitait son psautier au pied de la croix ; après quoi, il faisait une longue promenade méditative, puis un frugal repas de pain et de fruits sur une grosse pierre du rivage.

Un autre de ces réformateurs des monastères fut saint Mayeul, l'ami des rois, des ducs de Bretagne et de Normandie. Immense pouvoir que celui de ces hommes de prière qui, sans autre force que leur caractère et leurs vertus, entraient au vif dans la correction générale de l'état ecclésiastique. Saint Mayeul parcourait l'Italie, la France, l'Allemagne, accueilli partout comme la vivante tradition de Pacôme, de Cassien et de saint Benoît, réformant les règles des religieux de Saint-Apollinaire de Ravenne, de Cœli-Auro, près Pavie, et de Saint-Paul même, à Rome, la cité des papes. En France, saint Mayeul rétablit une sévère observance à Saint-Germain

d'Auxerre, à Sainte-Benigne de Dijon, à Saint-Maur des Fossés (1). Sa parole était obéie plus que celle des rois. A ce temps la vie austère et céleste était une puissance; la voix d'un solitaire, image du Seigneur, dominait toute une province par le seul ascendant de son caractère : les oracles du ciel se faisaient entendre par sa bouche.

On vit alors deux vocations environnées d'une sainteté particulière : l'ermite et le pèlerin. La vie du désert est devenue comme une joie, un port abrité après la fatigue. Dans la contrée la plus sauvage, une petite cellule s'élève sur les collines boisées ou parmi les noirs rochers; le religieux qui s'y retire est souvent un vieil homme d'armes, pécheur repentant, un féodal robuste de corps et de bras qui a passé sa vie aux batailles, ou bien un moine qui a trouvé l'existence en commun encore trop dissipée et distraite. L'ermite aime le désert et la solitude profonde, qui correspond à son repentir et aux douloureuses dévastations de son âme. Au loin on parle de sa sainteté, des miracles de sa

(1) Mabillon, *Sæcul.* v[e] *Annal. Benedict.* (Ann. 994.)

prière; il prodigue des soins aux souffreteux; il cultive un petit coin de terre, où il trouve sa vie, où il aura sa sépulture. Quelquefois cet ermite descend au prochain village, à la tour du château, pour recueillir les aumônes. La longue expérience lui a fait connaître les simples, qui naissent auprès des sources, entre les cailloux de la fontaine; comme l'art médical était peu répandu et les blessures nombreuses, c'était souvent l'ermite qui pansait les plaies et guérissait les maladies. Il y avait évidemment au moyen âge une flore médicale dont la tradition s'est perdue; de là ces guérisons merveilleuses par les ermites et les nobles demoiselles dans les castels (1).

La vie érémitique se répand surtout au xe siècle, on dirait comme contraste à l'esprit du pèlerinage, qui est la vie voyageuse à côté de l'isolement et de la solitude. Le pèlerin était le grand privilégié du moyen âge. Dès qu'il manifestait son vœu de visiter le tombeau du saint apôtre à Rome, le sépulcre de Jésus-Christ à Jérusalem, tout le hameau était en

(1) Ducange, v° *Eremita.*

fête : était-ce le seigneur de la contrée ou le serf qui arrosait la terre de ses sueurs, la joie était égale, les cloches sonnaient à pleine volée : il allait faire bénir le bourdon et la panetière. Dès ce moment il devenait un être sacré; tout bon chrétien lui devait l'hospitalité, la couche et le pain; il restait de longues années en route, toujours l'objet de la vénération générale : à son retour, reçu par la procession des habitants, la croix en tête, on écoutait ses longs récits; s'il avait vu Rome ou Jérusalem, on lui demandait la vivante description des saints lieux et les miracles de la tombe : le pèlerin était l'homme de la prière et de la foi. Le plus souvent les pèlerinages se faisaient en troupe, afin de se protéger, de se conseiller et de se défendre. Alors, tous s'hébergeaient dans de grands hospices, sortes d'hôtelleries de voyage, fondées par la piété; l'église elle-même leur servait d'asile (1). Presque toutes les anciennes basiliques ont le *vestibulum peregrini*, et, dans la hiérarchie des prêtres, on dis-

(1) Le pèlerinage était imposé quelquefois comme pénitence. Voyez Gregor., *Epistol.* 2, *ad Leon.*, et le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, ann 789.

tingue une fonction destinée à la réception des pèlerins; les vieux psautiers contiennent des prières à leur usage. Souvent attaqués par les mécréants dans leur itinéraire, les pèlerins s'armèrent; ils avaient la foi vive, le cœur haut et le bras sûr, et rien n'était plus dans les habitudes de ces races nomades que ces longs voyages armés. Racheter les péchés en développant les instincts d'activité belliqueuse, quoi de plus doux à l'esprit et au cœur?

L'ermite était souvent le pèlerin à son retour fatigué et recueilli; le véritable esprit du moyen âge se partageait entre le désert, pour y vivre en solitaire, et les lointaines pérégrinations; ce qui fait dire que l'ermite et le pèlerin sont les deux conditions privilégiées, parce qu'elles correspondent aux deux besoins des âmes à cette époque. Il n'y avait pas de faute qui ne pût être lavée par la pénitence dans la solitude, ou par l'adoration des lieux saints: la solitude, remède des grands cœurs et des vives imaginations après le désabusement de la vie; le voyage, qui distrait par les ravissements continus de la nouveauté et les émotions couronnées par la prière et le repentir. La pierre des sépulcres bénis était usée

par les baisers des pèlerins; on y trouvait les traces de leurs larmes, et les escaliers de marbre des basiliques ou des oratoires étaient creusés par les genoux des pieux voyageurs qui, le bâton blanc à la main, montaient à l'autel du saint sacrifice.

CHAPITRE VIII.

L'AN 1000. — PÉRIODE DE LA GRANDE FERVEUR CATHOLIQUE. — LES ÉGLISES. — LES MONASTÈRES.

Le désordre dans les institutions du droit civil et politique est à son comble au moment où la race capétienne succède aux derniers des Carlovingiens. Durant la période de secousse et de faiblesse qui finit à Louis V, le gouvernement des évêques a été presque la seule règle du droit dans la société du moyen âge; il s'y est mêlé de la confusion par la souillure et le contact des mœurs féodales, mais enfin tout ce qu'il y a de justice, de règle, d'organisation, vient de l'Église. Aussi protége-t-elle avec une vive sollicitude les derniers rejetons de Charlemagne jusqu'à leur plus extrême décadence (1).

(1) Les cartons si précieux de l'abbé de Camps (Bibliothèque nationale) en contiennent la preuve.

L'élection qui porte Hugues Capet au gouvernement des Francs (*rex Francorum*) est toute féodale : la force violente des barons cherche à se substituer au droit ecclésiastique; les vidames, protecteurs des églises, vont tenter de s'en rendre les maîtres par le *dominium utile*, mesure qui ressemble à l'usurpation de Charles Martel, distribuant à ses compagnons les fiefs et manses des églises. Le même ordre d'idées se produit sans cesse : la force matérielle marche d'abord brutalement à la domination; la force morale, un moment vaincue, pénètre peu à peu dans le gouvernement des esprits : ce qui explique comment l'Église, toujours combattue et violentée, reprend tôt ou tard sa place naturelle dans l'ordre des institutions. La société féodale ressemblait au baron mécréant qui s'emparait des biens du faible dans la jeunesse et la force de la vie, puis rachetait ses fautes au lit de mort par la pénitence et les dons de ses biens aux pauvres et aux moines qu'il avait opprimés. Si la puissance de Charles Martel s'est fondée et développée au milieu des invasions des Sarrasins, celle de Robert-le-Fort a son origine dans les invasions des Normands. Il a protégé les cités, les populations, les églises, les monastères,

menacés par les Barbares; mais, en même temps, il les opprime durement. Robert-le-Fort porta le titre d'abbé de Saint-Martin-de-Tours, de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, titre qui doit être pris moins dans le sens ecclésiastique que dans celui de protecteur, de vidame, de chanoine d'honneur, dont il portait la chappe dans le chœur du monastère. Cette dignité recommande Hugues Capet aux clercs, et le sacre s'accomplit à Reims, sous les voûtes de Saint-Remi, consécration du pouvoir royal dans les mains de la troisième race (1).

Le successeur d'Hugues Capet est le roi Robert, élevé dans le monastère, expression de la débonnarité privée, si pieux qu'il prend dans ses chartes le titre d'abbé de Saint-Aignan d'Orléans, protection dont les rois s'honoraient. Revêtu des insignes ecclésiastiques, il assiste à la dédicace de l'église et au baptême des cloches (2) : quoi de plus grand que l'abbé d'un monastère? Cette puissance du catholicisme, le roi la voit bientôt se manifester dans

(1) C'est de ce moment que Hugues Capet prend dans ses chartes le titre de *Hugo Dei misericordiâ Francorum rex*. (*Traité de Diplomat.*, t. V, p. 749–750.) Le sacre est du 3 juillet 987.

(2) En voir la preuve dans dom Bouquet, *Hist. Francor*, t. XI, p. 111.

la question de son divorce avec Berthe. La brutalité des mœurs de la société féodale avait besoin d'être contenue par des lois sévères sur le mariage. Sans cette législation inflexible, on aurait vu ces générations sans retenue s'abandonner à la plus honteuse promiscuité dans la famille : ce qui explique comment les papes avaient multiplié les liens prohibitifs dans la parenté naturelle, qu'ils avaient même étendus à la parenté spirituelle. Robert et Berthe étaient dans cette double condition; le mariage, approuvé par quelques évêques, avait été signalé comme incestueux par Abbon, abbé de Fleury. Le pape Grégoire V partagea cette opinion sévère, et, dans un concile tenu à Rome, le mariage de Robert et de Berthe fut dissous pleinement; les époux furent tenus de se séparer : au cas de désobéissance, tous deux étaient excommuniés et les terres de leur domination frappées d'interdit.

On était en plein moyen âge, à l'époque de la puissance de l'Église; rien donc d'extrême et d'exagéré dans le récit que nous a laissé le légat Pierre d'Amiens sur le terrible effet de l'excommunication. Robert et Berthe, bien que revêtus du manteau royal et la couronne au front, furent délaissés

par leurs serviteurs; les peuples les fuyaient comme des lépreux; on brûlait tout ce qu'ils avaient touché de leurs doigts. L'interdit jeté sur le royaume y porta plus de terreur encore : les églises fermées, les luminaires éteints, plus de sacrements, la grâce repoussée, les morts sans sépulture; on n'entendait que les sanglots d'une population désespérée, comme si le ciel et la terre lui manquaient à la fois. Cette désolation de tout un peuple se fût changée en révolte si le roi Robert et la reine Berthe n'avaient enfin obéi aux prescriptions du pape. Réconcilié avec l'Église, Robert mérita le titre de pieux; il ne quittait ni les églises ni les monastères, composait des hymnes au Seigneur, si bien qu'on l'appelait le roi théosophe (1). L'Église n'avait rien d'inflexible que contre les endurcis; elle était pleine d'indulgence pour les repentirs.

Un sentiment de tristesse s'était répandu au milieu de cette société déjà si violemment éprouvée. On ne sait par quelle sombre interprétation d'un texte des prophéties toute la génération se sentait profondément épouvantée aux approches de l'an

(1) « Regnante Roberto rege theosopho, » dit une charte de Guillaume, duc d'Aquitaine. Ann. 1025.

mil, chiffre mystérieux qui semblait annoncer le cataclysme dernier. Le châtelain féodal, le clerc et le serf ressentaient également cette terreur épouvantable, à ce point de sentir la terre manquer au pied et le vertige agiter le cerveau. La lecture des chartes et des chroniques révèle combien cette impression est générale. L'an mil, terrible date, fit naître avec tant de lugubres pensées des entraînements à la pénitence ; il semblait s'annoncer par divers phénomènes. Le chroniqueur Glaber a recueilli des récits presque fantastiques sur les phénomènes, les événements étranges, signes avant-coureurs de la fin du monde. La nuit, l'un des religieux qui veillait en oraison avait entendu mille voix inconnues qui retentissaient dans l'air comme les battements d'ailes d'oiseaux de proie; dans plusieurs contrées, il y avait eu des pluies de sang ou de grosses pierres rondes; il était né des animaux à têtes d'hommes (1), véritables monstres; vers les extrémités de l'Océan, on avait trouvé sur le rivage un poisson immense, et, ce qui était plus étrange,

(1) Glaber, *Chronic.*, lib. I, chap. VII, VIII, IX. Glaber était contemporain. Il ne s'agit pas de discuter la vérité absolue de ses assertions, il a rapporté les opinions de son temps.

dans la cathédrale de Chartres, un loup qui fuyait devant les chasseurs s'était retiré au milieu de l'église, et, s'attachant à la corde de la cloche, il l'avait mise à toute volée. Le pieux chroniqueur ne doute pas que tant de phénomènes réunis ne fussent un avertissement du ciel sur l'approche de grandes calamités.

De là les entraînements de toute la génération pour la pénitence; ne fallait-il pas apaiser le courroux du ciel par la vie solitaire de l'ermite, ou le cantique du pèlerin sur la route de Jérusalem et de Rome? La règle monastique, un peu affaiblie dans les désordres des ixe et xe siècles, reprend une nouvelle vigueur: qu'est-il besoin désormais de songer à la terre, lorsque le monde touche à sa fin? Les biens d'ici-bas allaient périr, il fallait tendre les mains suppliantes vers le ciel en courroux, et quel meilleur moyen de se racheter que d'élever des lieux de prière? L'incomparable type de ces fondations religieuses fut celui du monastère de Cluny (ou de Clugny), la splendide institution de ce temps. A l'abbaye de Saint-Martin d'Autun vivait un moine du nom de Bernon, d'une grande sainteté, d'une piété austère, si bien que son abbé le désigna pour

diriger quelques-uns de ces oratoires lointains, isolés, *balmes* ou grottes de pierre que les monastères jetèrent au milieu des déserts comme des postes avancés de prière et de civilisation. La balme de Sainte-Magdeleine, en Provence, au sommet des petites Alpes, environnée d'une forêt druidique, était le modèle de ces lieux de retraite à la face du ciel. Bientôt la renommée de la sainteté de Bernon se répandit dans toute la contrée et parvint jusqu'à Guillaume, duc d'Aquitaine, si riche en terres, dont le Mâconnais était une dépendance; homme d'armes intrépide, chasseur infatigable, troubadour galant et pieux qui avait versifié les légendes, le duc Guillaume voulut connaître le solitaire Bernon et le manda dans un lieu fort désert qui s'appelait Cluny; le duc Guillaume en avait fait le chenil de ses chiens de chasse, de races diverses : comme Charlemagne, il en avait fait venir d'Écosse, d'Allemagne, de Danemark, afin de lutter contre les ours, les sangliers, les taureaux sauvages et les loups, qui désolaient les environs si déserts de la Saône. Frappé de l'aspect désolé de ces contrées, le saint homme Bernon supplia le duc de les lui concéder pour bâtir un oratoire : « Songe, lui dit Guillaume,

que c'était le parc de mes chiens. — Duc, chasse tes chiens et reçois-y les moines (1). »

La charte de donation de Cluny existe encore en original écrit au cartulaire de l'antique abbaye : « Que tous les fidèles qui sont ou seront jusqu'à la consommation des siècles sachent que, pour l'amour de Dieu et de Jésus-Christ notre Sauveur, j'ai donné aux apôtres Pierre et Paul la terre de Cluny avec ses dépendances et qui est située sur la rivière de Saône. Je fais ce don, moi, Guillaume, et mon épouse Ingerburge, pour l'amour de Dieu et pour celui de mon seigneur et maître le roi Eudes, pour le salut de nos âmes et de nos corps ; enfin, comme la charité et la foi nous unissent à tous les chrétiens, nous offrons cette terre de Cluny à Dieu, et nous voulons qu'en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, on y bâtisse un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, pour servir aux pauvres de Jésus-Christ qui abandonnent le siècle pour se consacrer à Dieu. Nous voulons également que le susdit monastère paie chaque année dix sols à l'église

(1) *Cluniac. Biblioth.* Comparez avec Mabillon, *Annal. ordin. Sancti Benedict.* L'année de la fondation est de 910.

Saint-Pierre, à Rome, pour l'entretien du luminaire. C'est pourquoi je vous conjure, saint apôtre, et vous, pontife, de séparer de l'Église et de la vie éternelle ceux qui voudraient usurper les biens de l'abbaye de Cluny. »

Telle est la charte qui donne le désert de Cluny à de pauvres moines, avec la charge immense de défricher la terre et d'enseigner les peuples. Le monastère de Cluny devint bientôt le siége et le centre de l'ordre immense de Saint-Benoît, vaste tronc dont le feuillage s'étendit sur toute la chrétienté. Une longue succession d'abbés fut la gloire de cette famille de religieux consacrés à Dieu : après saint Mayeul le réformateur, saint Odillon, saint Hugues, qui brillent par leurs vertus et leur fermeté dans la discipline (1). C'était un grand œuvre toujours que cette active direction de l'abbé dans le gouvernement des monastères, le type et le modèle des corporations populaires et de la société elle-même. Autour d'eux quelquefois se formait une vive résistance ; les plus riches, les plus antiques monastères ne voulaient pas de la réforme, si né-

(1) *Cluniac. Biblioth*, p. 414, et *Bolland.*, 22 avril

cessaire pour corriger les mœurs; les religieux de Saint-Denis, de Saint-Bertin, de Fulde, incessamment mêlés à la politique, se plaçaient en dehors de toutes ces idées de pénitence, et montraient leurs chartes de papes ou de rois pour défendre leurs immunités. Quelques monastères résistèrent même ouvertement : ainsi fut celui de Saint-Benoît-sur-Loire, que saint Odon dut réformer pour le ramener à l'obéissance. Les moines, oubliant les prescriptions de leur pieux fondateur, se livraient à tous les désordres, à tous les excès du régime féodal, les courses lointaines en armes, la chasse journalière, acharnée; si bien que la dépouille des forêts était suspendue au réfectoire. Aussi, quand les moines apprirent la mission de réforme dont était chargé saint Odon, ils résolurent de se défendre sous leur vidame devenu l'abbé. Les portes furent fermées pour préparer une longue résistance. Saint Odon annonça qu'il ne voulait rien obtenir par la violence et tout par la persuasion. Il fallut bien des supplications pour que l'abbé pût pénétrer dans les cellules. Enfin la paix évangélique fut rétablie entre les religieux par un miracle de la prédication : ils reçurent un supérieur des mains

de l'abbé de Cluny, et la réforme s'accomplit dans les conditions de l'ordre de Saint-Benoît (1).

De ce monastère de Cluny, aujourd'hui oublié, vint la généreuse et puissante idée de la trève de Dieu, qui dompta la génération désordonnée du moyen âge. Ce que n'avaient pu accomplir les capitulaires de Charlemagne, les ordonnances des rois, comtes ou ducs, un simple abbé de Cluny, Odillon, l'entreprit résolûment par les lois de Dieu et de l'Église. Profitant de ces terreurs infinies, de ces douleurs profondes que l'an 1000 jetait dans toutes les âmes, de concert avec Richard, simple religieux de Verdun, Odillon prêcha partout la trève de Dieu, c'est-à-dire la suspension des hostilités, la cessation de toute haine, du plus petit ressentiment, depuis le vendredi jusqu'au lundi de chaque semaine. Comme les hommes d'armes vivaient de ces guerres privées, Odillon et Richard ouvrirent leurs monastères pour des distributions de pain et de vin à tous ceux qui avaient besoin. Bientôt cette belle constitution (la paix universelle) fut étendue et appliquée par les évêques dans cha-

(1) Odillon, *Vita Sancti Benedict.*, secul. VI. Ann. 1041.

que diocèse; elle devint la loi de police respectée, parce qu'elle venait de Dieu et de l'Église, qui seuls pouvaient dominer la féodalité, gouvernement à cheval et l'épée au poing (1).

Il sortit encore du milieu de cette abbaye de Cluny une de ces belles idées qui font du catholicisme la plus noble, la plus complète expression de l'humanité. Ce qu'on oublie le plus vite en ce monde, ce sont les morts; le bruit de la vie dans ceux qui restent, l'éclat des succès, les soucis même personnels, contribuent à sceller la tombe d'où la voix du trépassé ne se fait plus entendre avec le dernier cri de sa douleur. Saint Odillon institua une fête particulière où le souvenir des morts serait rappelé par la prière de tous. A ce temps, tout se faisait par les légendes, et l'on en dit une sur l'institution de la fête des morts. Un chevalier qui s'en revenait de la Palestine, un soir s'abrita dans un lointain ermitage. Le solitaire le combla d'attentions et de soins : « Puisque vous allez dans le royaume des Francs, vous y verrez Odillon, abbé de Cluny. Dites-lui que rien n'est plus agréable à

(1) Glaber, liv. II, chap. I, et la chronique de Hugues, *Flav*, p. 187

Dieu que sa prière et celle de ses frères pour les morts. » Ce chevalier, à son retour, avait salué saint Odillon; et quand il eut narré son récit, l'abbé de Cluny écrivit la charte qu'on va lire (1) : « Il a été ordonné par notre bienheureux père Odillon, du consentement et à la prière de tous les frères de Cluny, que, comme dans toutes les églises on célèbre la fête de tous les saints le premier jour de novembre, de même, chez nous, on célébrera solennellement la commémoration de tous les fidèles trépassés qui ont été du commencement du monde jusqu'à la fin ; de cette manière, ce jour, après le chapitre, le doyen et le cellerier feront l'aumône du pain et du vin à tous venants; le même jour, on sonnera toutes les cloches et on dira les vêpres des morts; ce qui se répétera le lendemain à matines, toujours et à perpétuité. »

Ainsi la mort n'était plus le grand oubli de notre mémoire; chaque année les trépassés, assis au foyer de toutes les familles, apparaissaient au chevet de chaque lit, avec une douce parole de gratitude pour ceux qui priaient et les chérissaient en-

(1) Glaber, liv. V, chap. I. Ann. 1049.

core, pauvres âmes envolées au ciel, ou souffreteuses dans le purgatoire ; et lorsque les cloches sonnaient les glas funèbres, chaque chrétien donnait un souvenir, une prière à son père, à sa mère, à ce qu'il avait aimé dans la vie, de sorte que le tombeau n'était plus une barrière infranchissable (1). L'Église desséchait le fleuve du Léthé, nouvelle victoire sur le paganisme. Cette connaissance profonde du cœur humain était le caractère des ordres religieux : généreuses idées, institutions, livres utiles, enseignement, culture des terres, tout venait d'eux. Le crime de la réforme de Luther fut d'avoir méconnu ces services, en servant l'appétit grossier qui porta les barons de Henri VIII à s'emparer des biens des moines. Ils les ont chassés, ces enfants de saint Benoît, dont le nom et le souvenir se retrouvent aux grandes phases de l'histoire.

Le sentiment de tristesse qui avait précédé l'an mil avait tourné toutes les âmes vers le ciel, sentiment simple, naturel ; quand le temps sinistre fut passé, il se manifesta un cri universel de joyeuse reconnaissance pour le péril que le Seigneur avait

(1) Odillon, *Vita, in Acta Sanctor. ordin. Sancti Benedicti*, sæcul. VI, p. 1, chap. XIII. C'est le recueil le plus exact de l'histoire.

détourné. De nouvelles églises partout construites s'élevèrent comme des actions de grâces vers Dieu. De cette époque, en effet, datent presque toutes les premières assises des cathédrales du XII[e] siècle. « Près de trois ans après l'an mil, dit Glaber, les basiliques furent renouvelées presque dans tout l'univers, surtout dans l'Italie et dans les Gaules, quoique la plupart fussent encore assez belles et assez neuves pour ne point exiger de reconstructions; mais les peuples chrétiens rivalisaient entre eux pour élever des églises plus magnifiques les unes que les autres : on eût dit que le monde entier avait secoué les haillons pour revêtir une robe neuve et blanche. Ce ne furent pas seulement les églises épiscopales que les fidèles élevèrent de leurs mains, mais encore les simples chapelles de village consacrées aux saints (1). »

Contemporain de ce pieux élan, le chroniqueur Glaber n'en recherche pas la cause, il dit naïvement le fait; mais l'histoire doit la trouver dans ce besoin, je le répète, qu'éprouvait la génération de manifester sa reconnaissance envers le Dieu clé-

(1) Glaber, liv. VI.

ment qui avait détourné la colère céleste à cette fatale époque de l'an mil. Aussi la construction des églises se ressent-elle de ce caractère grave et triste : on ne retrouve pas encore les cathédrales festonnées du XIIIe et du XIVe siècle ; les églises et les monastères du XIe siècle ressemblent aux psaumes de la pénitence écrits en pierre ; les nefs sont à plein cintre et non en ogive ; le chœur est soutenu par d'épaisses colonnes ; les façades sont lourdes, comme pour résister au cataclysme qui naguère les menaçait, le jour de la colère de Dieu. L'Église ayant moins à redouter les invasions des Barbares du dehors, on ne trouve plus ces hautes murailles de pierres jointes ou amoncelées comme les fortifications romaines, ces tours carrées dont la forme épaisse est empruntée aux ouvrages des légions et des cohortes jetées sur le Rhin et le Danube. Si les portes des églises sont solides sur leurs gonds, elles ne sont plus de fer à pointes aiguës ; on voit qu'il ne s'agit plus de se défendre contre les Hongres et les Normands, mais d'assurer la durée et la continuité paisible du culte de Dieu. Ce sont des œuvres destinées à traverser les temps et non plus à se protéger contre les Barbares. Les for-

mes élégantes du gothique appartiennent à une période plus joyeuse, après les croisades, lorsque la vue de pays lointains, d'un beau soleil, a enfanté la science gaie des trouvères et des troubadours. L'architecture est aussi une des faces de l'esprit d'un peuple.

Dans cette terreur des âmes ou au milieu de ces pieux accents de la reconnaissance, ce qui plaît encore à la génération, c'est la vie solitaire, l'existence érémitique; l'homme y est entraîné par la piété, la fatigue du monde, par le détachement le plus parfait de la matière; et cet élancement vers l'ascétisme se montre surtout avec énergie parmi les esprits studieux, méditatifs. Bruno ou Brunon était un enfant de Reims, élevé dans la métropole, une des écoles des sciences. L'aspect de la vie négligée et de la tiède piété des clercs l'avait vivement impressionné, et Bruno, tout jeune homme encore, résolut une réforme, non plus au moyen de vastes agrégations comme saint Benoît, mais par la vie individuelle, laborieuse, intelligente et cellulaire : une maison commune, où chacun vivait séparé, avec le silence, l'étude des livres, un petit jardin, sans ambition au delà, la prière dans la vie

la plus frugale, telle était la pieuse existence que saint Bruno rêvait pour lui et pour quelques-uns de ses amis dans un voyage qu'il fit en Italie au monastère du Mont-Cassin. A son retour, il passa les Alpes sauvages et vint à Grenoble s'ouvrir de son dessein de réforme à l'évêque Hugues, homme pieux qui avait eu le pressentiment de la bonne nouvelle : dans un de ses rêves, sept élus lui étaient apparus pour lui demander une retraite. Il désigna à Bruno et à ses compagnons un désert sur la montagne entouré de précipices, de torrents et de glaces. Quelques chevriers seuls en connaissaient le sommet, et ils la nommaient de toute antiquité *la Chartreuse* (1). Ce fut avec joie que saint Bruno accepta cette retraite érémitique; il en prit possession avec ses frères le jour de la Saint-Jean 1084, et, afin que jamais cette retraite ne fût troublée, l'évêque de Grenoble défendit à toute femme de passer au milieu des terres de ceux qui désormais prirent le nom de Chartreux. Leur vie était silen-

(1) L'illustre Mabillon est d'une grande autorité sur la vie de saint Bruno, *Præfat.*, sæcul. VI, des Annales de l'ordre de Saint-Benoît.

cieuse et frugale. Ils avaient l'eau du ruisseau pour toute boisson, un peu de froment et des herbes pour nourriture. Point de viande à leurs repas, un plat de poisson le dimanche et les jours de grandes fêtes. Le silence absolu interrompu par quelques lectures pieuses (1); toute la vie partagée entre la prière, le travail des mains et de l'esprit; l'hospitalité poussée à ce point extrême que le voyageur était accueilli par les frères prosternés. Que d'âmes désolées durent courir à ce desert! Quelles consolations pour le désespoir : Dieu, le travail et la prière (2)!

A quelques années de cette fondation, l'ardente volonté d'un retour à la stricte loi de saint Benoît fut la cause première de l'établissement de Cîteaux. Plusieurs religieux du monastère de Molesme, en Bourgogne, tristement émus des relâchements monastiques, demandèrent à leur abbé de revenir, dans une solitude particulière, à toute la rigidité des règles primitives de saint Benoît. La licence obte-

(1) Le père Labbe a publié les *Institution. cartus.* (*Biblioth. Labbe*, t. I, p. 638.)

(2) Saint Bruno a beaucoup écrit, et ses œuvres ont été publiées à Paris, pour la première fois, en 1524, in-folio.

nue, ils vinrent à Lyon trouver l'archevêque, afin qu'il désignât lui-même le lieu de la solitude si désirée : l'archevêque leur assigna un territoire couvert de broussailles, de marais insalubres et de petits étangs, à cinq lieues de Dijon. L'aspect en était sombre, toutes les terres en friche. A chaque pas sur ce sol humide, le voyageur faisait siffler une couleuvre ou s'agiter un reptile venimeux dans l'herbe épaisse et parasite. On nommait ce lieu *Cisterium* (1) dans la géographie romaine, et Cîteaux dans la langue vulgaire. Selon la règle de saint Benoît, à peine établis, ces religieux s'imposèrent le défrichement de toutes ces terres vagues. L'œuvre du travail alla si vite, que Cîteaux devint le centre de tous les oratoires de la Bourgogne. Habiles dans la culture, les religieux appliquèrent leurs méthodes étudiées au blé, aux prairies, à la vigne : le raisin fut suspendu à la pampre dorée sur les coteaux de Nuits, de Beaune et de Pouilly, colonies de l'ordre de Cîteaux. Les moines avaient les traditions grec-

(1) Ann. 1099. Robert, qui fut le fondateur de cette maison de Cîteaux, a été placé parmi les saints, dans les *Bollandistes*. April, 8, et p. 663. Voyez aussi l'*Exordium mag. Cisterc.*

ques et romaines de la culture; ils savaient semer le blé, recueillir le vin, planter les pommiers et fumer les jardins. Ils enseignèrent ces arts aux serfs et aux agrestes habitants de la Bourgogne.

L'étude sérieuse des monuments de cette époque signale une transformation qui s'opère dans le gouvernement intérieur de l'Église. La période de l'invasion des Barbares, jusqu'à la fin des Carlovingiens, est marquée surtout par la domination épiscopale; les évêques règlent les destinées du peuple, les formes et les conditions du pouvoir municipal, et, comme conséquence de cette domination, s'élève la juridiction des conciles, qui domine la police et les mœurs de la société. A partir du xe siècle, cet esprit se modifie sensiblement : l'influence appartient moins désormais aux évêques qu'aux abbés; elle est moins aux collégiales qu'aux monastères, elle est moins aux conciles qu'aux règles des grands ordres religieux qui se fondent et s'organisent sur tous les points de la chrétienté. Tout est absorbé par l'esprit d'agrégation; on se corpore, on se range sous la dictature morale de l'abbé et l'empire de la règle de saint Benoît.

Si l'Église ne change pas dans ses dogmes invariables comme la vérité, elle subit néanmoins dans ses moyens d'action l'influence des besoins divers de la société; sans cela elle ne serait pas gouvernement destiné aux phases diverses de la vie d'un peuple. Les temps où la foi était persécutée ne peuvent ressembler à ceux où l'Église triomphe. Quand l'Église agit comme autorité civile, elle doit naturellement aviser à son organisation civile : qu'est-ce que le monastère, si ce n'est l'esprit d'association mis en pratique, la vie en commun et à bon marché, l'existence de chacun unie au profit de tous sous l'autorité de la règle? Comme il n'y a plus à se défendre, mais à vivre, il est fort naturel que les fidèles cherchent à réaliser leur bonheur par une existence selon leur goût, même par la séparation d'avec un monde confus, agité, tel que l'a fait la société féodale, et qu'ils lui préfèrent la solitude et la prière. La plupart de ces austérités sont salutaires pour le régime de l'homme : le jeûne et les privations mettent chacun au niveau des pauvres et des nécessiteux; on souffre avec tous et le bien est à tous, communisme spirituel qui

lutte contre la loi du plus fort. Les hommes d'armes étaient alors si impitoyables! Qui pouvait soumettre le féodal dans son nid d'aigle sur la montagne, si ce n'était la voix de l'abbé lançant la foudre de l'excommunication contre celui qui n'avait pas d'entrailles pour le peuple?

CHAPITRE IX.

PROPAGATION DU CHRISTIANISME. — SITUATION DU POUVOIR ROYAL ET FÉODAL. — CAUSES DE LA DOMINATION DES PAPES. — GRÉGOIRE VII.

L'Église, dans les laborieuses phases de son organisation, étendait néanmoins sa puissance et ses lois au dehors et au loin : l'esprit divin de propagande et de mission n'avait point de repos; chaque jour de nouvelles nations venaient se joindre à la grande famille chrétienne. En l'année 989, les annales russes placent le premier de leur prince qui accepta la foi : ce fut saint Wladimir, le patron vénéré de tout le peuple, et dont l'antique tombeau est placé en l'église de Saint-Clément, à Kiew. La primitive lumière de l'Église avait pénétré en Russie par les Grecs, comme chez tous les peuples au delà du Danube. Wladimir avait épousé Anne, la sœur des empereurs Basile et Constantin.

De cette chaste et illustre femme, Wladimir reçut les premières notions du christianisme. C'est l'histoire de toutes les conversions des Barbares, et il ne faut pas dès lors s'étonner de la sainteté particulière que l'Église rattache aux femmes. Un pieux évêque de Poméranie, du nom de Reinberg, devint l'apôtre des Russes. Quelques documents donnent des notions très-confuses sur le panthéisme moscovite qui avait précédé l'ère chrétienne. Ces peuples adoraient des idoles informes, autour des lacs, des forêts consacrées aux dieux. L'évêque Reinberg fit de nombreux prosélytes. Après quelques égarements de puissance, Wladimir devint un chrétien parfait, et sa vie fut si dévouée à la religion et à la vérité, qu'il a été placé au rang des saints; l'Église russe, au moins, l'honore dans une fête solennelle (1).

Une nation plus sauvage peut-être reçut la loi de Jésus-Christ à cette époque. Toutes les chroniques étaient encore remplies des souvenirs de ces Hongres ou Hongrois, nation tartare qui s'était établie dans la Pannonie. Leur quatrième duc se nom-

(1) Consultez sur ces origines russes la chronique si exacte de Nestor continuée par l'évêque Siméon.

mait Geisa, de mœurs barbares, qui laissait dans toute sa liberté le panthéisme sanglant des hordes asiatiques. La prédication chrétienne vint à ce peuple par le côté de la Bohême, et saint Adalbert, évêque de Prague, accourut plus d'une fois dans la terre de Pannonie, toujours accueilli avec un certain respect; l'aspect vénérable de l'évêque et de ses moines avait vivement impressionné ce peuple guerrier et pasteur; le duc Geisa enfin embrassa le christianisme, tandis que les moines se répandaient dans ces campagnes incultes et sous les tentes pour y enseigner l'Évangile. Mais le véritable missionnaire de la Hongrie, ce fut Étienne, fils de Geisa, et qui lui succéda dans le gouvernement de ce peuple. Sa vie entière, il la consacra aux enseignements de l'Église (1). Il rendit enfin la Pologne chrétienne, et, pour donner à son œuvre une puissance nouvelle, il sollicita du pape le changement de son titre ancien en celui de roi des Hongrois. Ce pape était Sylvestre II (Gerbert), savant

(1) On trouve tous ces détails dans la vie d'Astric ou des compagnons d'Adelbert de Prague, et que dom Mabillon a publiée dans les *Acta Sanctor. ordin. Sancti Benedicti*, sæcul VI. — J'ai besoin de dire qu'il s'agit du VIe siècle depuis la fondation de l'ordre.

si supérieur, qui envoya par son légat une couronne d'or ornée de pierreries à Étienne. Le nouveau roi de Hongrie consacra sa vie à civiliser, à apaiser son peuple par la création de nombreux monastères (1). Saint Étienne et saint Wladimir furent ainsi, à peu près au même temps, les fondateurs de ces deux vastes empires qui, aux époques modernes, ont pris une si large place en Europe. Ce n'est pas sans un noble orgueil que les images de saint Étienne et de saint Wladimir brillent sur les plus beaux ordres de chevalerie de l'Autriche et de la Russie. En Pologne, Boleslas devient le plus zélé défenseur de la foi : il brise la ligue des Waïvodes, qui supportent avec peine les accroissements des ordres monastiques, rivaux de leur puissance. Mais le grand saint de la Pologne, c'est Casimir, qui, de simple religieux, est élevé à la couronne : saint Casimir, vrai type du moyen âge, où la puissance temporelle a besoin de se moraliser, de se sanctifier par le concours de l'Église :

(1) Le chroniqueur Raoul Glaber fait observer que, depuis saint Étienne de Hongrie, les pèlerins prirent habituellement cette route pour se rendre au saint sépulcre. (Raoul Glaber, *Chronic.*, liv. III, chap. I)

un roi qui s'élevait jusqu'à la sainteté, c'était la perfection.

Le vaste développement du christianisme, la nécessité d'un dogme unique, et surtout les passions, les violences des rois, des féodaux, de tous ceux, en un mot, qui étaient appelés au gouvernement des nations déjà barbares, rendirent indispensable la dictature de la papauté. En suivant avec quelque attention les actes, les gestes des hommes d'armes, on y trouve la réunion de tous les vices que donne la force sans mesure : nul respect pour le droit moral, l'usurpation sur la faiblesse, les vices de la concupiscence, du vol et de l'avarice ; triste tableau que l'histoire de ces empereurs, rois, ducs ou comtes, qui violent incessamment les lois divines et humaines! Dans les siècles qui voient une société régulièrement organisée, il est possible de discourir sur la division des pouvoirs et sur l'indépendance des deux autorités religieuse ou civile, ou sur leurs prérogatives mutuelles; mais, lorsque tout est confondu dans le chaos, le pouvoir qui conduit la société dans la voie d'un gouvernement sérieux et juste mérite et conquiert la dictature; car il n'est pas de société qui soit définitivement condamnée à

l'anarchie; il s'élève toujours une autorité nécessaire chargée par la Providence éternelle de rétablir l'ordre politique. On a beaucoup déclamé contre les décrétales d'*Isidore Mercator* (1); fausses ou réelles, le pouvoir qu'elles instituaient était indispensable et légitime : oui, les conciles ne devaient pas se réunir sans le pape ; oui, de sa suprême autorité devait émaner toute règle, tout jugement; l'empire de Rome sur les rois, l'excommunication, l'interdit, la déchéance, la hiérarchie suprême sur les évêques et les clercs, tous ces droits rassemblés dans la main des papes étaient indispensables au maintien de la famille, au respect de la faiblesse désarmée, de la hiérarchie méconnue. Il y a toujours une raison

(1) Je répète que tous les écrivains de l'Eglise gallicane, compris l'abbé Fleury, ont parlé avec beaucoup de dédain de ce qu'ils appellent les fausses décrétales. Je crois que ces actes ont aidé la constitution du pouvoir et la marche de la civilisation au moyen âge; elles ont été imprimées pour la première fois par Merlin, à Paris, en 1524. Les écoles protestantes les ont violemment attaquées. (Voyez David Blondel, *pseudo Isodorus*, ouvrage imprimé à Genève, 1628.) Fleury en a fait l'objet d'un paragraphe de ses *Discours sur l'histoire ecclésiastique*. Il n'est pas exact de dire que l'Église les a toutes rejetées, car la plupart de ces décrétales se trouvent dans les décrets de Gratien, première source du droit canonique. Il ne faut pas confondre la collection d'Isidore Mercator avec celle que colligea le grand saint Isidore de Séville, *Vera et genuina collectio veterum canon. Eccl. Hispaniæ*, etc.

d'être pour les pouvoirs qui n'ont d'autre glaive de commandement que leur force morale.

J'ai laissé la série des pontifes suprêmes à ce temps d'anarchie et de confusion qui, en dix ans, voit cinq papes : Boniface VI, Étienne VI, Romain, Théodore II ; la guerre civile pénétra dans Rome. Toujours se manifeste le miracle de cette perpétuité du pontificat, au milieu de tant de troubles publics. Un temps d'arrêt s'accomplit ensuite dans la courte administration de Jean IX ; né à Tibur, le pape appartenait à l'ordre de Saint-Benoît : l'esprit régulier et monacal pénétrait ainsi dans le pontificat. Rome n'était alors soumise d'une façon absolue ni aux empereurs ni aux papes ; l'anarchie municipale agitait la cité. On élevait sans motif, on expulsait les papes, dont quelques-uns pourtant méritèrent de la religion, des arts et de l'Italie ; Sergius III reconstruit la vaste basilique de Saint-Jean-de-Latran ; Jean X, à la tête d'une armée que lui-même conduit avec la fermeté d'un soldat, chasse les Sarrasins de l'Italie ; Jean XII fait renouveler par Othon Ier, sur une charte de vélin, en lettres d'or, la donation faite par Charlemagne ; Jean XIII, par le secours de l'empereur, fait cesser

l'agitation tribunitienne de Rome. Dans cette époque de déchirement populaire, on s'occupe peu de bulles et d'églises; la papauté est en lutte matérielle, tantôt avec le peuple romain, et tantôt avec l'empereur, sans trève ni repos. Quand un pouvoir combat pour sa propre existence, il lui est difficile de s'occuper des institutions générales, alors même qu'il est chargé de les conserver (1).

A la fin du x[e] siècle commence le pontificat de Sylvestre II, Gerbert, un de ces noms scientifiques que le moyen âge mêlait à la magie; il était né en Auvergne, la province romaine, élevé dans la collégiale de Reims, une des écoles les plus fortes et

(1) Voici la série exacte des souverains pontifes; jamais ils ne se sont succédé avec une telle rapidité :

Boniface VI.	896	Jean XI.	931
Étienne VI.	896	Léon VII.	935
Romain.	897	Étienne VIII. . . .	939
Théodore II.	898	Martin III.	942
Jean IX.	898	Agapet.	946
Benoît V.	900	Jean XII.	956
Léon V.	903	Léon VIII.	963
Christophe.	903	Jean XIII.	965
Sergius.	904	Benoît VI.	972
Anastase III.	911	Benoît VII.	974
Landon.	913	Jean XIV.	975
Jean X.	914	Jean XV.	975
Léon VI..	928	Jean XVI.	785
Étienne VII.	929	Grégoire V.	

les plus avancées dans les connaissances divines et humaines. Gerbert fut mêlé à tous les différends qui s'élevèrent pour l'église de Reims et que Flodoard a racontés; obligé de fuir, il se réfugia sous la protection de l'empereur Othon, qui l'éleva jusqu'à l'évêché de Ravenne. Intronisé pape le 2 avril 999, son pontificat allait ouvrir le XIe siècle d'une manière éclatante; le siècle précédent avait été si triste, si abaissé! Toutefois, il faut remarquer que son illustration, Sylvestre II l'emprunte à sa science, tout en dehors des institutions de l'Église; géomètre, mathématicien, médecin, astronome, il introduit en Occident les chiffres arabes, il invente l'horloge à balancier. Pourtant il reste de lui cent quarante-neuf épîtres sur le dogme et la discipline de l'Église, un traité contre la simonie, question vivante et active. Selon la remarque du père Mabillòn, Gerbert fut le premier pape choisi dans la nation française; la patiente érudition des bénédictins a découvert un livre de Sylvestre II sur les mathématiques transcendantes qui révèle une science profonde et un avancement dans les connaissances exacte (1).

(1) Sylvestre II mourut l'an 1003.

Après Gerbert, dans six ans trois papes sont élus jusqu'à Benoît VIII, dont le pontificat de douze années fut une suite d'actions belliqueuses contre les Sarrasins : pape, cardinaux, évêques se battent avec énergie pour la délivrance de l'Italie et de la Sicile. La souveraineté temporelle, l'indépendance de la patrie, absorbent trop ces papes, qui n'ont pas une suffisante idée de la grandeur catholique; ils sont trop Italiens. Grégoire VI veut faire cesser le triste spectacle des divisions qui affligeaient Rome. La discorde populaire était à ce point, que les riches offrandes que la piété des fidèles accumulait sur le tombeau des apôtres saint Pierre et saint Paul étaient souvent livrées au pillage par les Romains, race turbulente et dégénérée. A cette époque, le besoin de défendre l'Italie contre les Sarrasins fait des papes les vassaux de la maison de Souabe. Les empereurs d'Occident veulent dominer la papauté, comme les empereurs d'Orient ont assoupli les patriarches, c'est-à-dire qu'ils tentent d'en faire un pouvoir dépendant et subordonné. Léon IX, de la race de Conrad-le-Salique, combat les Sarrasins et les Normands comme un simple officier des empereurs; Victor II a été évêque

d'Eischtad et de race allemande ; vassal de l'empereur, Étienne IX est le fils de Frédéric, duc de la Basse-Lorraine. Tous ces papes sont Allemands, et si les choses de l'Église avaient marché dans cet ordre d'idées, il est incontestable que la grandeur incomparable de la papauté se fût perdue dans la pourpre des empereurs ; l'Occident aurait eu ses patriarches.

Mais, à partir du pontificat de Nicolas II (1), d'abord évêque de Florence, on voit majestueusement se développer l'idée universelle du pontificat sous l'influence de l'archidiacre Hildebrand, vieux nom lombard, tête puissante qui va placer la papauté si haut. Né à Soano en Toscane, Hildebrand avait été moine du couvent de Sainte-Marie-du-Mont-Aventin ; Dom Mabillon croit qu'il le fut également de Cluny, sa sainte retraite. Dès qu'il apparaît sur la scène pontificale, tout change dans la situation de

(1) La liste pontificale depuis Sylvestre II comprend :

Jean XVII.	1003	Clément II.	1046
Jean XVIII	1003	Damase II.	1048
Sergius IV.	1009	Léon IX.	1048
Benoît VIII. . . .	1012	Victor II.	1055
Jean XIX.	1024	Étienne IX.	1057
Benoît IX.	1033	Nicolas II.	1058
Grégoire VI. . . .	1044	Alexandre II. . . .	1061

la papauté. Archidiacre sous le pape Nicolas II, c'est lui qui procède fièrement à son intronisation: avec hardiesse, il pose sur la tête du pontife élu une couronne suprême avec cette légende : « De la main de Dieu, » et sur le second cercle d'or : « Couronne de l'empire de la main de saint Pierre (1). » Dans cette double légende se trouvait le résumé de la puissance immense qu'allait réaliser la papauté.

Une bulle du pape Nicolas fixe d'abord les règles de l'élection papale, qui se fera toujours à Rome par le clergé et, autant que possible, parmi les Italiens; la bulle parle des cardinaux-prêtres, il n'est pas question encore des cardinaux-diacres, quoique, d'après Baronius, leur origine soit antérieure. Les droits de l'empereur sur l'élection sont réduits à la vaine formalité d'une confirmation : quand le terrain sera plus raffermi, on marchera plus droit. La papauté temporelle est déjà une grande chose, et les princes normands prêtent foi et hommage pour la Pouille et la Calabre; la redevance est fixée à 12 deniers pour chaque paire de bœufs, argent destiné à la construction des basiliques. Dans

(1) *Corona de manu Dei.* — *Diadema imperii de manu Petri.* — On en trouve la preuve dans Benzo, *de Rebus Henr.*, t. III, liv. VII, chap. II.

cet esprit de grandeur, l'archidiacre Hildebrand marche vite, et lorsqu'il préside à l'élection d'Alexandre II, il se dispense de solliciter l'agrément de l'empereur, comme inutile à la constitution de l'Église libre et souveraine.

Le 22 avril 1073, l'archidiacre Hildebrand, la pensée et le conseil de la papauté depuis Léon IX, fut élevé malgré lui au pontificat suprême; mais, dès qu'il eut placé sur son front la tiare sainte, il embrassa les devoirs de sa dignité; et, pour donner à l'Église la force et l'éclat qui lui étaient destinés, le nouveau pape comprit qu'il fallait hardiment marcher à la réforme des mœurs(1); jamais il n'existera longtemps un pouvoir fort en ce monde, s'il n'est pur; la condition essentielle de la dictature, c'est une certaine vertu, une incorruptibilité incontestable. Les deux premiers actes du pontificat de Grégoire VII sont dirigés contre la simonie et l'incontinence des clercs : la simonie, qui était le vice de l'avarice sordide, la vente à l'encan des bénéfices

(1) Il faut vivement regretter qu'un esprit aussi considérable que M. Villemain n'ait pas publié son *Histoire de Grégoire VII*, d'autant plus que les fortes études et l'expérience des temps ont dû singulièrement modifier les idées dans lesquelles l'ouvrage avait été conçu à l'origine.

de l'Église; l'incontinence, qui enlevait à chacun le caractère de chasteté et de vertu, force de l'âme et du corps. Il ne pouvait y avoir une puissante énergie dans l'unité pontificale qu'à cette double condition. Or, c'était une œuvre difficile; il ne s'agissait pas seulement de lutter contre les clercs corrompus, mais encore contre les empereurs, les rois, les féodaux, les plus insolents simoniaques, qui vendaient les bénéfices, trafiquaient des évêchés quelquefois au profit des laïques. Pour leur enlever ce privilége, il fallait force et persévérance. Dans ce mélange des mœurs féodales et des habitudes de l'Église, était-il facile également de corriger les coutumes de violence et de désordres? Souvent l'évêque revêtu des habits pontificaux était un baron, un comte laïque qui portait des mains sacriléges sur les vases sacrés; les mœurs brutales des féodaux avaient pénétré au sein de l'Église, et il fallait les corriger. Grégoire VII entreprit la réforme dans le clergé, comme les saints fondateurs des ordres monastiques l'avaient entreprise pour les religieux des règles antiques de Pacôme, de Cassien et de saint Benoît.

Appuyé donc sur l'énergie souveraine des idées

morales, Grégoire VII n'hésite plus dans les coups puissants qu'il veut porter contre les deux grands simoniaques, l'empereur Henri IV d'Allemagne et Philippe Ier, roi de France. Henri IV est un débauché: époux de Berthe, fille du marquis de Suse, jeune Italienne, il s'entoure de femmes perdues et va au concile de Mayence demander son divorce. Le roi de France, Philippe Ier, montre le même caractère de dépravation et de dissolution immorale, il se moque des devoirs d'époux. L'un et l'autre trafiquent des monastères, des évêchés, sous prétexte de l'investiture; ils vendent mitres, crosses, palliums. L'esprit rapace de la féodalité s'est introduit dans les choses ecclésiastiques. Grégoire VII, à peine élevé sous la tiare, écrit avec une fermeté impérative à l'empereur d'Allemagne et au roi de France : « S'ils ne se hâtent de renoncer à ces trafics honteux, ils mériteront l'excommunication, et, une fois hors de l'Église, les sujets ne doivent plus obéissance au prince, car ils sont déliés du serment d'allégeance (1). » Rien de plus légitime que cette doctrine sévère dans l'esprit et les mœurs de ces

(1) Comparez les deux *Vies de Grégoire VII*, publiées par les Bollandistes, 25 mai, et dans les *Acta Sanct. ordin. S. Benedicti*, sæcul. XI.

ses paroles comme par ses exemples il ramena un peu de rigidité dans l'Église : quel évêque aurait encore osé le luxe, quand le représentant du souverain pontife, après des nuits entières passées à écrire, avait pour sa couche une natte et pour toute nourriture des herbes cuites dans de l'eau? Les pouvoirs qui veulent s'exercer sans limites ont besoin de constater leur désintéressement et leur austérité. Pierre Damien, l'énergique caractère du moyen âge, parlait au nom du ciel, et les populations, agenouillées devant tant de vertus et un si mâle dévouement, obéirent à ses prescriptions souveraines.

C'est en pratiquant ces austérités que le pape Grégoire VII engagea hardiment la question des investitures. La bulle datée de février 1074 établit ce principe, «qu'à l'Église seule appartient le droit d'envoyer la crosse, le pallium, saints attributs de la juridiction épiscopale, et que c'est par le plus étrange abus que l'empereur Henri IV se donnait le droit des investitures, si libertinement exercé, d'ailleurs, que l'empereur distribuait les bénéfices à des favoris et à des femmes : si Henri insistait dans le faux exercice de ce droit, l'excommunication était prononcée, puis l'interdit

au cas où les sujets persisteraient dans l'obéissance (1). » L'empereur, en lutte alors avec les Saxons, victorieux et tout-puissant, convoqua une diète à Worms; entouré de ses hommes d'armes, de ses Allemands rustres et colères, de quelques évêques ses complaisants, il prononça la déchéance du pape Grégoire VII, comme traître et félon à son suzerain. On essaya l'élection d'un antipape; mais une puissance religieuse ne se crée pas comme une autorité matérielle; il faut pour cela autre chose que les armes et la victoire. Libre à l'empereur de fouler aux pieds les bulles pontificales; ces bulles devaient retentir parmi les populations, qui toutes appelaient, comme la perfection suprême du pouvoir, le règne du Christ.

En invoquant la force de cette croyance, Grégoire VII continue fièrement la lutte avec Henri IV. Il a devant lui un pouvoir formidable par les armes, il est vrai, mais violent, débauché; sans hésiter, le pape excommunie l'empereur (2), et délie ses sujets du serment de fidélité. Grégoire VII a

(1) Lisez la belle invocation que fait le pape dans le tome X, *Concil.*, p. 356.

(2) La bulle d'excommunication est admirable; Cotelerier la donne en son entier, p. 540, nº 18, à l'article Grégoire VII.

compris la portée de cet acte : l'Allemagne est en feu sous Frédéric de Souabe; l'Italie, qui réclame sa nationalité, se personnifie dans la noble comtesse Mathilde, et les Normands, maîtres de la Sicile, sont les ennemis naturels de l'empereur. Voilà les auxiliaires de la papauté, prêts à revendiquer la double nationalité italienne et saxonne. Un concile réuni à Tribur sous les légats du saint-siége prononce sans hésiter la déchéance de Henri IV, et proclame empereur Frédéric de Souabe. L'énergique volonté de Grégoire VII ainsi triomphe, car l'excommunication et l'interdit portent toujours leurs fruits. Le mécréant a beau fièrement se roidir quelque temps contre les foudres de l'Église, railler les légats, maudire les clercs, bientôt un sombre vide se faisait autour de l'excommunié : il n'avait plus ni serviteurs, ni eau, ni feu; la foudre n'éclatait pas plus terrible au milieu des peuples, et lorsque le pape venait joindre à l'excommunication l'interdit, le désespoir était dans toutes les âmes : l'aspect de ces églises fermées, les pompes catholiques suspendues, et tout cela pour un homme, pour un misérable rejeté du sein de son Dieu, ce spectacle excitait la douleur, puis la révolte, et le peuple se le-

vait contre l'excommunié, eût-il porté au front le plus brillant diadème; l'or, les pierreries de sa couronne ne jetaient plus que des feux sinistres et démoniaques.

Cette situation de l'excommunié était insupportable pour les esprits même les plus hautains, et on s'explique ce sentiment d'extrême pénitence qui pousse Henri IV à se jeter aux pieds de Grégoire VII dans la forteresse de Canosse pour demander son pardon. Les âmes les plus indifférentes et les plus dédaigneuses ne peuvent longtemps vivre au milieu d'une société qui les abandonne; l'empereur accourut dans le château fortifié de la comtesse Mathilde. Ce n'était point une liaison vulgaire qui rapprochait cette noble femme de Grégoire VII, pontife austère, pauvre moine aussi détaché de la chair que les anachorètes du désert l'étaient de la cité bruyante, exempts de toute pensée de mal et de toute tentation : est-ce qu'une haute mission ne domine pas les sens? Se vaincre soi-même est la première condition pour dompter les autres. La comtesse Mathilde, souveraine de la Toscane et d'une grande partie de la Lombardie, fille du marquis Boniface et de Béatrix, s'était imposé pour

devoir de délivrer l'Italie du joug des Allemands, et sa pensée s'était rattachée au pape, chef du catholicisme, la seule force qui pouvait rendre l'Italie libre et unitaire. De là ce pieux et patriotique attachement pour Grégoire VII; sainte association de l'Église et de la patrie (1). Ce fut devant le pape et la comtesse que le fier Henri IV se présenta. Quelle noble scène que celle de ce pouvoir brute et féodal agenouillé devant l'autorité du pape, toute de dignité et de moralité! L'Allemagne soldatesque s'abaissant devant l'Italie! résultat que les révolutions modernes et la philosophie ont en vain cherché à réaliser par les conjurations et les violences.

L'empereur Henri IV obtint son absolution solennelle des mains de Grégoire VII, dans les fêtes de Pâques, et la pénitence légère que lui imposa le pape n'eut d'autre objet que de constater le repentir du chrétien et la soumission du pécheur, première loi de l'Église. Tout fut grave, sans ostentation, comme l'acte simple d'une puissance reconnue; et, tandis que cette autorité du pape se

(1) Un beau livre a été écrit sur la comtesse Mathilde par Manzo: *Memoria della gran contessa Matilda*, da fr. M. Florentino Lucia, 1756, in-4°.

manifestait dans ces conditions suprêmes et ses rapports avec l'empire, l'esprit municipal des Romains, toujours si turbulent, éclatait par la révolte.

Sous le préfet Centius, l'autorité temporelle du pape était méconnue par le peuple, et sa souveraineté brisée au Panthéon et au Capitole. Grégoire, un moment retenu captif par la violence, fut délivré tout sanglant dans un jour de repentir populaire, et le premier acte de sa liberté fut l'épître qu'il écrivit à Hermann, évêque de Metz, et dans laquelle se trouve le développement hardi de la dictature pontificale : « Tout pouvoir vient de Dieu, remonte à Dieu, et reste dans la hiérarchie; la source de toute autorité légitime est donc le pape; l'Église excommunie, frappe selon son droit : témoin la résistance de saint Ambroise à Théodose, et de Zacharie à Chilpéric III (1). L'excommunié, étant jeté en dehors de la société chrétienne, ne peut plus commander à des chrétiens; d'où naissent encore deux conséquences ou deux droits très-simples : la déposition des rois et l'affranchissement pour les sujets de tout serment de fidélité. » Logi-

(1) Cette magnifique lettre est dans le livre IV, épit. II, de *Grégoire VII*.

que inflexible dans les idées et les mœurs de l'époque. Il ne faut jamais séparer les actes des habitudes d'un temps et des nécessités qu'elles commandent. Il n'y a rien d'absurde et d'inutile dans les pouvoirs que subissent les générations. La nécessité, loi suprême, vient de Dieu, et c'est la nécessité qui crée le pouvoir sur les hommes de leur nature individuels et insubordonnés.

A peine l'empereur Henri avait-il quitté le château de Canosse, qu'apprenant la révolte de Rome, il se repentit des concessions qu'il avait jurées même sur l'hostie sacrée; Henri traversait un pays, la Lombardie, dont le clergé était fort hostile à Grégoire VII, le pape qui entreprenait avec énergie la correction des mauvaises mœurs et de la simonie, les deux vices dominants. Tandis que les comtes et barons de Saxe élevaient à la couronne impériale Rodolphe de Souabe, Henri, entouré de seigneurs et de chefs lombards, marchait pour aider Rome soulevée une seconde fois par Centius; Grégoire VII confirma l'élection de Rodolphe de Souabe dans un nouveau concile. De son côté, Henri, convoquant à Brixen des comtes, des évêques, la mauvaise fraction du clergé simoniaque, élisait avec ce con-

cours un antipape, l'archevêque de Ravenne, Guibert, qui devait prendre le nom de Clément III. Jeté par le peuple hors de Rome, obligé d'en appeler à l'appui des Normands de Sicile, ses vassaux, Grégoire VII n'hésita pas à excommunier simultanément l'antipape et Henri IV. Jamais il ne recula d'un seul point ou d'une seule volonté, et c'est la beauté de sa dictature; son système était le résultat d'une conviction profonde; il le suivit jusqu'à sa mort avec persévérance, pour obtenir un clergé pur de toutes mauvaises mœurs, de toute simonie, dans une hiérarchie obéissante sous la main des papes. Entre les deux systèmes établis, la féodalité et l'Église, il fallait choisir : l'une violente, rustre, immonde; l'autre intelligente, active, destinée à restaurer la liberté des serfs, à consoler les souffreteux. L'Église triompha sous la main de Grégoire VII et par la proclamation de ses belles maximes, qui imprimaient partout l'obéissance. Le pouvoir assez fort pour contenir les esprits, et qui, en définitive, triomphe, est toujours fondé sur une raison d'être puissante; il ne faut pas le juger avec les idées des siècles modernes. Comme on ne le comprend plus, on ne peut pas être impartial à son égard, on le

flétrit par la passion, on ne le juge pas avec la raison droite.

Et ce qu'il faut le plus remarquer dans l'histoire de Grégoire VII, c'est que sa vie n'offre qu'un long martyre (1), une lutte douloureuse, tout entière consacrée à la défense de ces principes sur lesquels il ne fait pas la plus petite concession. Les pieds lui manquent dans le Vatican, au Capitole; Rome sous Centius est en pleine révolte, un antipape est à son côté, qui a pour lui la race allemande, les nobles et le clergé de Lombardie, simoniaque et vicieux; tous ces obstacles n'arrêtent pas Grégoire VII, faible, captif ou exilé de Rome; il a une telle conviction dans la force de ses principes, qu'il les poursuit avec une admirable fermeté. Nul ne comprit mieux ce qu'il y avait d'égalité dans l'Église chrétienne, et, à ses yeux, rois, barons, manants et serfs n'avaient qu'un même caractère aux pieds du Seigneur. L'excommunication ne s'arrêtait pas plus devant les couronnes que devant le dernier front rasé de l'esclave. Dans ce grand œuvre, il est secondé par la comtesse

(1) Grégoire VII, fils d'un charpentier de Saono, avait commencé sa vie active déjà sous Grégoire VI, en 1044; il mourut presque captif en 1086.

Mathilde, qui s'est associée à la pensée de Grégoire VII pour l'indépendance de l'Italie; il ne l'abandonne pas un seul moment; les Allemands ne peuvent être expulsés que par le pape, et cette conviction explique les concessions politiques, les legs, les chartes de donation en faveur du saint-siége.

Grégoire VII meurt hors de Rome, et pourtant, à travers toutes les vicissitudes de sa fortune, il élève le pontificat au-dessus de toute puissance; on peut subir une vie de lutte et de martyre, voir sa personne et son autorité disputées, cependant obtenir comme résultat la réalisation d'une forte idée, le triomphe d'une pensée d'action et de pouvoir. Depuis Grégoire VII la papauté arrive à cette puissance qui, en sauvant l'Église, a conservé la civilisation; les ordres religieux deviennent sa milice, ces ordres embrassent la moitié de la population active et pensante. Il n'y a rien pour l'intelligence en dehors des cloîtres; aussi les conciles, qui sont l'Église collective ou partielle, ne sont-ils pas aussi fréquents et aussi considérables qu'aux IXe et Xe siècles. Presque tous occupés de règlements particuliers et de police locale, rarement ils embrassent les idées générales de la société, et on peut ainsi les résumer :

concile à Rome, sous Grégoire V, en présence d'Othon, pour que le roi Robert ait à se séparer de Berthe, sa parente et son épouse illégitime (1); concile d'évêques en Pologne, pour l'érection d'églises et de métropoles dans la Sclavonie; à Poitiers, défense aux prêtres de recevoir des femmes dans leurs maisons (2); même défense dans le concile d'Enham, en Angleterre, n'était-ce pas le péril des clercs à cette époque du moyen âge? On peut le voir par les actes du concile de Pavie, tenu par Benoît VIII. A Orléans, un concile condamne une secte de manichéens (3).

Un plus grand nombre d'évêques se réunit à Limoges, et le concile y fut plus solennel; il s'agissait de régler d'une manière formidable le châtiment de ceux qui violeraient la trêve de Dieu; digne appel à la concorde. Les évêques, en prononçant l'anathème contre les violateurs de la trêve, jetèrent les flambeaux à terre en les foulant aux pieds, et le peuple s'écria : « Que Dieu éteigne la lumière de ceux qui

(1) Ann. Dom. 998.

(2) 999-1000.

(3) 1009-1022-1027. Il y a une chronique, celle de l'abbaye de Saint-Mesmin, qui date de cette époque : « Quando Stephanus heresiarchus et complices ejus damnati sunt. »

ne veulent pas recevoir la paix ! » Belles paroles de l'Église ! Cette trêve de Dieu devint le but pieux des conciles provinciaux. A Reims (1), concile également contre les simoniaques : on a remarqué dans l'histoire de l'Église que, pour la première fois, le concile s'ouvrit par le chant du *Veni Creator*, qui désormais dut précéder toutes les réunions épiscopales, où l'esprit saint était invoqué. A Barcelone et à Florence, des canons portent défense de vendre ou d'aliéner les biens de l'Église. Dans le concile de Rouen, sous l'archevêque Maurille, on régla la formule la plus précise sur la nature toute divine du pain et du vin eucharistiques. A Rome, sous le pape Nicolas III, c'est dans l'ordre suivant que fut fixée l'élection du souverain pontife : « Les cardinaux-évêques avec les cardinaux-clercs s'assembleront pour faire l'élection d'un nouveau pape ; le reste du clergé et tout le peuple y donneront leur consentement. »

Ainsi, à l'exception de quelques formulaires de dogmes ou des lois générales de la discipline, il n'y a rien de curieux ni de décisif dans ces conciles.

(1) Ann. Dom. 1059.

Entre l'assemblée universelle de Constantinople, 869, et l'assemblée de Latran, 1123 (8e et 9e conciles œcuméniques, l'espace de trois siècles), l'Église ne se réunit pas pour prendre quelques-unes de ces décisions solennelles qui forment les lois fondamentales du catholicisme. Dans cette époque d'agitation et de ténèbres, l'Église a besoin de s'organiser elle-même dans les conditions de sa souveraineté et de sa pureté. Avant Grégoire VII, la papauté ne commande point encore l'obéissance dans les conditions absolues à tous les membres épars de la société religieuse, et c'est ce qui rend si magnifique le pontificat de Grégoire VII. Il corrige les mœurs, épure les idées, décide sur les dogmes; il dégage l'Église de tous les liens grossiers de la féodalité; il proscrit l'investiture laïque et la simonie; le glaive moral de l'excommunication est levé sur les méchants et les pervers, les voleurs de biens, les adultères, les sauvages dévastateurs, sans distinction de rang, en vertu de l'égalité chrétienne dans la vie et dans la mort. Le pontificat de Grégoire VII est le véritable gouvernement de l'Église au moyen âge.

CHAPITRE X.

RÉACTION DE L'OCCIDENT CHRÉTIEN CONTRE LE MAHOMÉTISME. — LA PREMIÈRE CROISADE.

Du xe au xie siècle, l'empire grec marche toujours à sa profonde et rapide décadence, au milieu de l'immense splendeur du luxe, des arts, des lettres, des plaisirs et de la civilisation. Rien de plus ravissant que l'aspect de Constantinople, de ses palais de marbre, de ses hippodromes, remplis de statues en porphyre, en airain, en ivoire, en argent ciselé, en or. Chaque jour se montrait prodigue de nouveaux plaisirs, d'inventions nouvelles : luttes de chars et de chevaux, théâtres et académies; celui-ci invente le feu grégeois, qui brûle jusque dans les flots; celui-là, nouvel Icare, s'élance dans les airs et parcourt l'espace à coup d'ailes; des chariots enchâssés dans des rainures font en une demi-heure le tour des murailles de Constantinople; des métiers

tissent les soies, façonnent les tapis brillants de mille couleurs; des ouvriers habiles enchâssent les topazes, les émeraudes dans l'ivoire, relèvent le fond d'or par des peintures de carmin et groupent finement les pierres des mosaïques; on ne voit que tiares d'or, vêtements de soie jaune, rouge, verte, au milieu d'une circulation immense et d'une activité de baladins, de courtisanes, favorisée par un beau ciel et les eaux bleues du Bosphore (1). Tel était Constantinople au XI[e] siècle.

La brutale hérésie des iconoclastes s'était éteinte d'elle-même au milieu d'un pays essentiellement artistique. Après le règne de quelques empereurs obscurs et impuissants, s'élève Nicéphore Phocas, qui porte ses armes victorieuses dans la Cilicie, jusque sur les rivages du Tigre. Phocas assiége même Nisibe, et le califat ne se crut plus en sûreté dans la cité de Bagdad (2). Nicéphore Phocas est assassiné; ses successeurs, les Basile, les Romain, les impératrices Zoé, Théodora, Eudoxe, les premiers

(1) Comparez Ducange, *Constantinop. christ.*, et le manuscrit *Constantin. de cæremoniis aulæ et ecclesiæ byzantin.*, publié par Reiske; Leipzig, 1751.

(2) Nicéphore Phocas régna en 963.

Comnène, les Ducas, luttent avec quelque vigueur contre les Sarrasins et les Bulgares. La dernière goutte de sang énergique est versée sur les champs de bataille. A la fin du XIe siècle, s'élève au trône byzantin Alexis Comnène (1), qui gouverne l'empire à cette étrange et grandiose époque où l'Occident va se lever tout entier pour délivrer la Palestine et le saint sépulcre de Jésus-Christ.

Tant que les lieutenants des califes de l'Égypte ou de la Perse gouvernèrent la Palestine, l'Église d'Orient avait vécu sous un système de tolérance; les chrétiens achetaient la liberté par un tribut. Si le calife Hakem avait un moment persécuté les fidèles, ses successeurs s'étaient montrés pour eux favorables, et l'empereur Constantin Mnomaque avait même pu relever les ruines de l'église de la Résurrection, sur le tombeau. Guillaume de Tyr en décrit toutes les splendeurs (1), que les califes avaient respectées avec l'autorité spirituelle des patriarches; et cette situation paisible se prolongea jusqu'à l'apparition de la race tartare des Turcs ou

(1) 1081.

(2) Will. Tyriens., episcop., lib. I. La meilleure édition est évidemment celle que Bongars a publiée dans les *Gesta Dei per Francos*.

Turcomans, qui vinrent camper dans la Perse, l'Asie-Mineure, et sous laquelle plus tard l'empire grec devait tomber.

Les Turcs appartenaient à cette grande famille de peuples sortis du plateau de l'Asie centrale ; pasteurs et guerriers à la fois, ils avaient d'abord campé dans la Perse, tributaires des rois; puis, regardant autour d'eux, ils s'étaient comptés, et élisant un chef ou sultan de la tribu de Seljou, ils avaient inondé la Perse, l'Asie-Mineure, de leurs hordes errantes; Jérusalem était tombé en leur pouvoir, ainsi que les autres cités de la Palestine (1). Les Turcs, qui avaient accepté la loi de Mahomet, ne suivirent pas envers les chrétiens le même système de tolérance que les Arabes : l'église de la Résurrection fut détruite, le tombeau de Notre-Seigneur souillé d'ordures. Il faut lire les tristes lettres que le patriarche de Jérusalem adresse au monde catholique pour se faire une juste idée de cette désolation. Les empereurs grecs eux-mêmes écrivent au pape et aux rois d'Occident pour demander du secours. Il existait deux causes de décadence pour l'Église

(1) Il serait inutile et il est trop facile de faire de l'érudition sur ce temps, après ce que Deguignes a écrit, *Hist. des Huns*, t. I.

d'Orient : le triste relâchement des mœurs de ses prêtres, la dégénération de la race byzantine, et par-dessus tout cette séparation ou schisme avec Rome, la seule force, la seule puissance d'unité dans le monde au moyen âge.

La chevalerie d'Occident, le glaive de l'Église pontificale, pouvaient seuls arrêter, en effet, ce nouveau débordement des Barbares, parce que la chevalerie et l'Église étaient dans la naïveté de leur énergie. Depuis le VIII[e] siècle, deux races d'hommes robustes, d'une stature colossale, d'une puissance de corps sans pareille, avaient fait d'héroïques prouesses en Occident : les Germains et les Nortmans. Ces derniers surtout portaient de pesantes armures avec la même légèreté que des habits de soie, et ils remuaient la lance « comme si elle étoit un bastonnet, » d'après le dire de Robert Wace. Des tenanciers normands venaient de conquérir l'Angleterre sur la race saxonne après une ou deux batailles; il s'en était suivi peu de changements dans la situation de l'Église : les ducs de Normandie n'étaient-ils pas les fondateurs des riches monastères, les protecteurs des cathédrales, sauf pourtant un peu de rapacité à l'égard des bénéfices

et des manses d'église, et ce goût des besants d'or qu'ils tiraient de toute main tant qu'ils pouvaient, goût que les Nortmans conservèrent dans toutes leurs conquêtes (1)?

C'est aussi une brave troupe de ces Normands qui, au retour d'un pèlerinage au saint tombeau, conquit la Sicile sur les Sarrasins. Il se fit dans cette guerre des exploits dignes des légendes et des romans de chevalerie. La race des Guiscard se montra pieuse comme celle de Guillaume de Normandie : partout des églises furent élevées sur les débris des mosquées, et des monastères à côté des églises. Actifs constructeurs aussi bien que guerriers formidables, les Normands profitaient des traditions de l'art grec et romain; on vit bientôt en Sicile, à Naples, dans la Pouille, une multitude de pieux solitaires, réformateurs actifs des règles monastiques. Les Normands se firent les vassaux du saint-siége, dont ils devinrent souvent les protecteurs contre les Grecs. Obligés de se défendre à la fois contre les deux empires d'Orient et d'Occident, les Byzantins et les Allemands, ils leur opposèrent tour à tour

(1) C'est dans Mathieu Paris que se trouvent les plus utiles notions sur les rapports des nouveaux rois d'Angleterre avec l'Église.

la ruse et la force. Au nombre de quelques centaines de lances, ils avaient mis en fuite des myriades de Grecs efféminés. Quant au gouvernement des Normands, il était dirigé par le conseil des papes, la plus grande sagesse du temps. Lorsque le voyageur curieux parcourt encore aujourd'hui la Sicile, la Pouille, la Calabre, partout il y trouve les traces de la domination des Normands (1) incrustées dans la pierre, enlacées au fût des colonnettes, comme le lierre aux arcs de triomphe, aux aqueducs, dans la campagne de Rome. Le vasselage envers le pape était la première garantie de la civilisation, la moralisation de la force.

La terre où les Sarrasins avaient éprouvé la plus mauvaise fortune, c'était l'Espagne, que des pèlerinages armés délivraient de l'occupation étrangère. Tout pèlerin allant visiter le tombeau de saint Jacques de Compostelle accompagnait les Castillans dans cette guerre de délivrance; le pèlerinage n'était pas complet sans ce grand devoir jusque sur l'Èbre et le Guadalquivir. Déjà l'Aragon, une

(1) Tout ce qui concerne la conquête des Normands en Sicile est recueilli dans le Ier volume de Muratori, *Ital. medii ævi.*

portion des Castilles, la Catalogne jusqu'à l'Èbre, avaient conquis leur liberté, ainsi qu'Oviédo et les Asturies (1). L'Église d'Espagne commence à devenir célèbre comme sous la loi des Visigoths. Si les évêques ne décrètent plus les actes d'organisation dans les conciles, les tombeaux font les miracles de délivrance. Les Arabes efféminés, perdus par leurs divisions, s'énervent, comme les Grecs, sous la molle influence des arts, des lettres, du commerce et des sciences; la chevalerie chrétienne les refoule et les brise, parce qu'elle a la foi et qu'elle obéit au pape. N'est-ce pas de l'Espagne que doivent sortir les deux grands esprits d'autorité, de simplicité et d'obéissance, saint Dominique et saint Ignace?

Ces développements de la civilisation et de la force chrétienne avaient pour origine l'esprit voyageur qui s'empara de la génération. D'humbles pèlerins accomplissaient des exploits merveilleux partout où ils portaient leur bourdon et leur épée. Quand donc les tristes nouvelles arrivèrent de la Palestine et du lieu même où le Christ était mort

(1) Il y a déjà des rois de Castille et des comtes de Léon (994). Garcias II gouvernait la Navarre.

et ressuscité, où s'étaient passés tant d'événements sacrés du Vieux et du Nouveau Testament, il est naturel qu'un sentiment de tristesse d'abord, de colère et de vengeance ensuite, fît palpiter les poitrines des barons sous leurs vêtements de fer. Depuis le IXe siècle, l'esprit des pèlerinages s'était développé chez les populations d'Occident. On avait vu des groupes de pèlerins, avec des évêques et des abbés en tête, s'acheminer vers Jérusalem (1); et depuis l'invasion des Turcs Seljoukides, les pèlerins subissaient toute sorte d'avanies et d'humiliations. L'aspect des lieux saints était désolé; partout la dévastation et la ruine. Pourquoi les hommes forts d'Occident ne se lèveraient-ils pas contre les Sarrasins, qui, sous Charles Martel, étaient venus jusqu'à Poitiers? Est-ce que l'Espagne n'était pas à la veille de sa délivrance par le simple effort des pèlerinages? Depuis la publication de la *trêve de Dieu*, la bravoure des hommes d'armes cherchait en vain des lices de combat; il s'en présentait une vaste, glorieuse et sainte, et toute dans

(1) Voyez ce que dit Raoul Glaber du pèlerinage de Robert, duc de Normandie, en 1092, liv. IV.

l'esprit de l'Église : pourquoi ne la saisirait-on pas avec entraînement?

Le baronnage d'Occident était dans cette pieuse et ardente disposition, lorsque Pierre des Acheries fit son pèlerinage à Jérusalem. Vieil homme d'armes du pays d'Amiénois, il s'était fait ermite par vocation ou par pénitence; petit de taille, d'un ferme courage et d'une grande persévérance, il avait visité les lieux saints au milieu des outrages dont les pèlerins étaient abreuvés par les Turcs, et dans son cœur il avait senti un désir de vengeance que la vue de tant d'amertume devait inspirer à un ermite brave et chrétien. Pierre eut avec le patriarche de Jérusalem, du nom de Siméon, un long entretien (1). Grec-Syriaque d'origine, le patriarche était resté en pleine communion avec le souverain pontife, et dans ces rapports avec Rome était la force de ses paroles. Pierre-l'Ermite revint par Constantinople, contemplant avec mépris les mœurs des Grecs, l'impuissance de leurs efforts contre les infidèles : le schisme faisait la faiblesse de cet empire en décadence. Les Latins, qui se

(1) Il est rapporté avec détails par Guillaume de Tyr, liv. I.

groupent autour de la puissance du saint-père, méprisent ces schismatiques d'une taille écourtée, efféminés au physique comme au moral. Il n'y avait donc d'autre moyen de salut pour cet empire que sa réunion dans une commune foi autour de l'Église catholique.

On peut la juger tellement immense, cette puissance, qu'Urbain II, chassé de Rome (la ville éternelle proclame un autre pape, Guibert, soutenu par l'empereur et le peuple romain), Urbain II tient le concile de Clermont, assemblée toute populaire qui va remuer le monde par les croisades (1). L'Église est arrivée à son apogée au moyen âge. Le plus haut degré de puissance d'une institution ou d'un homme, c'est lorsque la parole seule remue les masses. On ne doit pas en faire tout l'honneur à l'éloquence, il faut encore qu'il y ait une certaine disposition d'esprit qui la seconde. L'Église était le monde catholique, et ce monde devait s'agiter sous sa parole. Au concile de Clermont, Pierre-l'Ermite parla aux masses réunies, le pape Urbain II aux rois et aux barons. Ce fut comme

(1) Le concile de Clermont est de l'an du Seigneur 1095.

une assemblée des anciens Francs et Gaulois en pleine campagne et sur les vertes collines où le peuple était groupé pêle-mêle. Point d'autre voûte que le ciel, point d'autre chaire que la pointe d'un rocher. Les paroles pouvaient se perdre dans les airs, mais l'aspect de la croix, les gestes animés, aidaient cette communication qui se fait seule par la pensée ardente d'un dessein venu d'en haut (1). Aussi, Dieu le volt! fut le cri poussé par cette foule émue qui déchirait ses vêtements, se partageait les lambeaux des étendards rouges pour se faire des croix placées aussitôt sur les poitrines ou les épaules. Dieu, c'est-à-dire son Église, allait avoir une armée avec son étendard levé.

Dans le concile de Clermont, il y a deux parties bien distinctes : l'enthousiasme populaire et la pensée du gouvernement de l'Église. La multitude s'agite et veut tout quitter pour voler à la délivrance du tombeau de Jésus-Christ; mais l'Église, plus prévoyante, s'inquiète de la société que toutes ces masses vont délaisser; elle étend et développe d'a-

(1) La *Chronique* d'Albert d'Aix, liv. I, donne le discours du pape Urbain II; mais je crois qu'il a été refait : il y a trop de science pour un discours populaire.

bord la trève de Dieu, afin que nul ne puisse commettre désordre ou pillage : les batailles sont interdites ou suspendues; on dirait que l'esprit de la féodalité a fait place à l'esprit chrétien. Le croisé devient un être privilégié, car on ne peut lui réclamer ce qu'il doit, ni saisir sa terre, ni prendre ses récoltes; une fois parti, l'Église prend sous sa protection tout ce qui le touche, même sa famille, son champ, sa charrue. Elle excommunie et jette l'interdit pour la moindre infraction aux lois des conciles (1). Toutefois, si l'Église règle la croisade, elle ne la conduit pas. Le pèlerinage est pieux, mais la direction militaire reste féodale aux mains du roi et des barons. Pierre-l'Ermite est un soldat. La grande troupe que conduit Godefroy de Bouillon se compose de barons et de princes suzerains. Un légat du pape réside dans le camp. S'il prie, conseille, il ne dirige pas. Quelques moines disséminés se font les chroniqueurs du pèlerinage : la masse se compose de seigneurs et de peuple qui, tous, marchent en Palestine pour racheter leurs fautes et s'imposer la pénitence.

(1) Le savant Ducange a recueilli sous un seul titre tous les priviléges dont jouissaient les croisés. (*Glossar. V. Privileg. crucis.*)

Comme dans toutes les émigrations, ceux qui restent sur le sol profitent de ce quasi-abandon des propriétés : les croisés aliènent à vil prix leurs terres ou ils les mettent en gage à grosse usure; quelquefois ils les donnent au monastère voisin pour obtenir la prière éternelle. Qui n'échangerait son pré, son moulin, son fief, pour une de ces épitaphes de mort écrites sur les dalles dans l'église qui l'a vu naître, éternel témoignage du néant de la terre et des béatitudes du ciel? Les monastères acquirent beaucoup aux dépens des pèlerins, et en même temps ceux-ci, dans leur marche à travers les campagnes, se donnèrent une large quittance à l'égard des juifs. On a rattaché à l'ardent fanatisme le fatal massacre des israélites qui se fit sur la route des croisés. Il y eut sans doute ces désordres sanglants qui accompagnent toute populace émue; mais le véritable motif de ces actes atroces, ce fut la haine que le peuple portait aux juifs usuriers et accapareurs de gages : ils étaient riches, possesseurs des hardes du peuple, bijoux des barons, vases sacrés des prêtres. En les frappant, on prenait sa quittance sur leurs cadavres. Presque partout les juifs ne trouvaient abri que

sous la protection de l'évêque, qui les défendait contre la foule avide de vengeance. Dans les maisons des juifs se trouvaient les hardes, les vivres et besants d'or si nécessaires pour le lointain voyage, et les hommes de force s'en emparaient (1).

Dans cet itinéraire de la première croisade, les pèlerins armés préférant la voie de terre eurent à traverser diverses races d'hommes qui couvraient le sol de l'Europe : les Allemands, un peu sauvages encore, mais placés sous l'action civilisatrice des monastères semés au milieu des terres; après la race germanique, les croisés trouvèrent les Hongrois, les Esclavons, les Bulgares, toutes familles également chrétiennes et soumises au saint-siége. S'il y eut des luttes, des désordres, ils furent provoqués ou inspirés par ces colères imprévues des multitudes qui, travaillées par le besoin, voient l'abondance autour d'eux dans des mains indifférentes ou égoïstes : on se bat pour avoir les troupeaux des Bulgares qui paissent dans les prés verdoyants; on pille le blé qui remplit les greniers ou le vin qui double les forces de la vie.

(1) Sur le massacre des juifs, voyez la *Chronique* d'Albert d'Aix, liv. I.

L'antipathie ne se manifeste religieuse et profonde que sur les terres des Grecs et particulièrement à Constantinople. Un des mobiles qui avaient agi sur la convocation du concile de Clermont, c'étaient les lettres que l'empereur Alexis avait écrites aux princes, aux barons féodaux, pour leur peindre les tristes souffrances des chrétiens en Orient. « L'empire grec était menacé ; Constantinople pouvait tomber au pouvoir des infidèles. » Aide ! aide ! avait crié l'empereur Alexis, et à cette voix lamentable le baronnage d'Occident avait répondu (1) par la croisade. Dans cette occasion si décisive, ce que devaient faire avant tout les Grecs, c'était de se réunir aux Latins dans la même communauté d'idées religieuses, et de se placer sous l'unité pontificale, qui armait l'Occident à sa voix. Depuis Charlemagne, la question élevée entre les deux églises devait recevoir une solution pontificale toujours retardée. Les empereurs grecs n'avaient jamais été d'une loyauté absolue, et ils restaient les organes des patriarches et des popes, qui désiraient leur Église indépendante, en se refusant toujours d'accepter le concile

(1) Guillaume de Tyr, liv. I.

de Chalcédoine. Or, la séparation des deux Églises devenait une cause de décadence inévitable pour l'empire grec ; s'il y avait déjà des antipathies de races, si les barons et les féodaux d'Occident pardonnaient peu les manières efféminées, les fastueuses cérémonies, les vanités de la cour de Byzance, que devait-il en être des clercs, des prêtres, du peuple latin assistant aux cérémonies d'un rite, d'un dogme différents et à des professions de foi dissemblables (1) ? Les abbés, les évêques d'Occident voyaient devant eux de magnifiques châsses pleines de reliques, trésors de la Palestine, et toutes les richesses possédées par des schismatiques dans des églises splendides. Les reliques, l'objet de la convoitise de tous les monastères des Gaules et d'Italie, formaient comme le complément des légendes, de ces vies de saints lues et commentées avec avidité par toute la génération. Chaque translation de reliques d'une cellule à une autre était l'objet d'une sorte de poëme épique récité dans la silencieuse retraite des monastères ; et ici quelles

(1) On peut voir cette impression dans Guibert de Nogent, liv. I, et de son côté Anne Comnène, dans son Ἀλεξιάδι, liv. X, manifeste toutes ses répugnances pour les Latins.

saintes reliques! la croix du Seigneur, sa tunique, les clous de sa passion, la couronne d'épines qui avait déchiré son front divin! Les évêques et les clercs d'Occident n'avaient d'autres vœux, d'autres désirs que la possession de trésors inestimables. A tout prix ils voulaient transporter les choses bénites en Occident; quelques moines dérobèrent même furtivement les reliques précieuses pour les transporter à leur retour.

Si l'empereur Alexis, très-habile, veut se rattacher par l'adoption, suivant le droit romain, les principaux chefs de la croisade, il ne peut éteindre ces répugnances de peuples; partout les patriarches, les moines grecs sont opposés aux évêques latins; les croisés assiégent et prennent Nicée, Antioche, Jérusalem, et délivrent les chrétiens du joug des Sarrasins ou des Turcs; ils relèvent et purifient les églises, un moment transformées en mosquées; le saint sépulcre est inondé des larmes de tous les pèlerins armés; mais, quand il s'agit d'organiser les églises, les prêtres grecs sont repoussés des dignités : partout on élit des patriarches latins, comme si l'on ne reconnaissait pas la légitimité du christianisme oriental. Les popes semblent ne pas ap-

partenir à la même foi; les chrétiens d'Occident éprouvent plus d'antipathie pour eux peut-être que pour les Turcs. Le Christ n'apparaît pas à leurs yeux sous les mêmes traits : on dirait la dissemblance entre le crucifix nu des latins et le *Christos* des Hellènes revêtu d'une tunique.

A Antioche, conquise par les croisés, ceux-ci déplacent Denis, le patriarche qui gouvernait l'Église grecque, et élisent à sa place Bernard, né à Valence en Dauphiné, et chapelain d'Aimar, évêque du Puy; le prêtre grec n'avait pu s'accoutumer au rite de l'Église latine (1). Après la prise de Jérusalem, la ville sainte, les croisés élisent encore un patriarche latin du nom d'Arnoul des Roches, chapelain du duc de Normandie, et la même année, d'Imbert, archevêque de Pise, légat du saint-siége, lui succède; ainsi l'Église latine fait invasion dans le patrimoine de l'Église grecque. Combien n'eût-il pas été plus habile aux empereurs de Constantinople de se réunir au dogme et aux institutions de

(1) Anne Comnène dit que cette élection n'était que provisoire. Baudoin avait déclaré qu'on prendrait pour patriarche un Grec : « A numero alumnorum magnæ Constantinopolit. Ecclesiæ. » (*Alexiad.*, liv. X.) Les autres patriarches sont Raoul, Normand (1135); Aimeri, Limousin (1142).

l'unité romaine! Ils auraient ainsi sauvé leur Église et leur empire.

Si le caractère de la première croisade est ardemment chrétien, il n'est pas exclusivement ecclésiastique, c'est-à-dire qu'il conserve par-dessus tout le type féodal de guerre et de bataille. Godefroy de Bouillon, chevalier pieux, ne veut pas orner son front du diadème dans la cité qui vit mourir Notre-Seigneur; il n'en garde pas moins les mœurs, les habitudes du baronnage. Son pouvoir est laïque, et son successeur le fait bien voir. S'il y a des évêques parmi les croisés, des chapelains et deux légats du pape souvent consultés, ceux-ci ne dirigent ni la politique ni la guerre. Dans quelques chroniques on aperçoit le caractère merveilleux des apparitions qui vient en aide aux exploits des croisés: un prêtre du nom de Barthélemy, à l'imagination méridionale, croit en rêve avoir découvert la lance qui perça le sein du Christ divin; il soutient son dire par l'épreuve du feu, et ces épisodes (1) aident l'épopée de la croisade. Le sentiment qui domine est la conquête féodale, la

(1) Voyez Albert d'Aix, liv. X.

possession réelle du pays et des campagnes plantureuses. Le droit d'investiture est un privilége acquis au saint-père qu'il revendique constamment dans ce siècle à l'égard de toutes les souverainetés. Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, comme Bohemond, prince d'Autriche, reçoit l'investiture du souverain pontife, par la main de l'archevêque d'Imbert, légat du saint-siége; ils ne sont rois qu'à cette condition.

Mais, lorsque le patriarche de Jérusalem réclame le droit laïque de souveraineté sur la ville sainte et sur Joppé qui en dépend, ce droit lui est refusé par Baudoin, le frère de Godefroy de Bouillon : jamais les patriarches ne purent régner ni sur Jérusalem, ni sur Antioche ou Joppé. Il y a même ceci de particulier, c'est que, dans cette terre de la Palestine nouvellement conquise, tout ce qui est religieux prend un caractère féodal. Non-seulement les évêques et les abbés portent la lance et le glaive comme l'archevêque Turpin des vieilles chroniques, mais toutes les institutions qui s'établissent dans la Palestine s'imprègnent de ce caractère guerrier. Les croisés ne sont-ils pas d'abord des pèlerins armés qui ont échangé le bourdon et la panetière

contre l'armure de fer et la lance des chevaliers? La destination première des religieux hospitaliers de Saint Jean-de-Jérusalem a été le soin des malades, et ces pauvres infirmiers, obligés de s'armer contre les Sarrasins, vont devenir un ordre redoutable par sa vaillance. Il en est également ainsi des servants du temple : incessamment en guerre avec les infidèles, il faut bien qu'ils endossent la cuirasse et se défendent du bouclier. Dans un pays conquis, il faut surtout des institutions armées (1).

L'Église devient donc tout à fait militante dans la Palestine; les croisés ont refoulé les hordes asiatiques jusqu'aux frontières de la Perse; ils trouvent sur ce sol une population chrétienne considérable avec toutes les traditions de l'Église primitive. Les races syriaques, cophtes, grecques, presque toutes schismatiques, de rites et de formes différents, se se sont pour ainsi dire plus accoutumées à la domination des Sarrasins qu'à celle de leurs frères d'Occident. Souvent il s'élève plus d'antipathies entre le Grec schismatique et le Latin qu'entre le

(1) Les Bénédictins, dans *l'Art de vérifier les dates*, ont montré une grande érudition pour rechercher les antiquités des deux ordres de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple, t. II, p. 107, édit. in-4°.

Turc et le Syriaque : l'*Oriens christianus* n'est donc pas sensiblement modifié par la première croisade : les patriarches et les évêques latins, nommés par le pape, n'ont pas une juridiction incontestée sur les populations du sol, qui n'admettent ni le symbole épuré, ni le concile de Chalcédoine, ni les cérémonies. Ici fut la faute de l'Église byzantine. Cette antipathie que les Grecs manifestèrent toujours pour l'unité romaine aida la conquête des musulmans; si elle put nuire au succès des croisades, elle amena la fatale ruine de l'empire grec et des Églises d'Orient.

CHAPITRE XI.

DOGMES. — PHILOSOPHIE. — LITTÉRATURE CATHOLIQUE. — CARACTÈRE DES HÉRÉSIES. — XI[e] ET XII[e] SIÈCLES.

Au moyen âge, les émotions de l'âme, les joies, les douleurs, les pensées, l'esprit, tout venait de l'Église. Il n'y avait rien au-dessus, rien en dehors; la vie commençait avec elle et s'achevait dans son sein; ses fêtes étaient celles de tous, ses cérémonies faisaient la splendeur et l'orgueil des habitants. Au milieu d'un pauvre village s'élevait souvent une magnifique cathédrale; la génération avait dépensé toutes ses ressources pour consacrer la basilique si riche : le peuple avait-il besoin d'autre distraction que les cloches festivales, l'orgue, les hymnes, les longues processions qui serpentaient dans la campagne jusqu'à l'oratoire voisin ou jusqu'à l'ermitage, sur la verte colline? Chaque époque de croyance n'a-t-elle pas l'orgueil de ses monuments?

Ce sentiment de la foi avait son ineffable douceur : quoi de plus attrayant pour le cœur de l'homme que de s'abandonner aux joies célestes de la croyance? De quelles vives émotions ne se colorait pas l'existence avant que la froide analyse ne vint décomposer le cadavre de l'humanité! La rose gardait son éclat et le diamant ses feux sans qu'on cherchât à pénétrer les éléments qui la composent; on ne remuait ni l'écume ni le fumier qui composent la matière. La vie des légendes est belle comme la jeunesse des sociétés. La mort, qui pour l'incrédule est le sommeil éternel, pour le chrétien était le grand réveil de la tombe quand la trompette des anges se ferait entendre : pourquoi pleurer lorsque l'âme remonte vers son Créateur? Ces froides épitaphes qui s'incrustaient dans le pavé des églises n'étaient que le *memento* qui rappelait au chrétien que, s'il n'était, lui, que cendre et poussière, son âme épurée irait se réunir au Christ. Cette belle croyance qui fouillait les mystères de la tombe pour donner à l'homme une vie nouvelle et un but à la création, hélas! qui la remplacera? Est-ce que le sourire angélique de l'espérance et de la foi n'embellit pas plus la figure humaine que le

sarcasme railleur et diabolique du doute qui effeuille la fleur d'innocence et dessèche par la satiété la source éternelle des émotions? Le crâne osseux de cette tête de mort, avec ses orbites creuses, n'était plus le vide; le squelette n'était plus un composé d'ossements livré à la chimie : les débris de l'homme attendaient la voix de Dieu dans la vallée de Josaphat pour se recomposer en corps et en chair, sentiment d'un saint orgueil qui faisait de la créature quelque chose de plus élevé que la brute dans les mystères de la cosmogonie.

Cette situation des esprits et des âmes agissait sur toutes les portions de l'enseignement alors résumé dans le dogme. L'époque littéraire de Charlemagne, dont le mérite a été très-exagéré, ne fut qu'une marche hasardée dans l'imitation un peu puérile de l'antiquité. Quelques religieux qui prenaient les noms lyriques de David, d'Horace, de Catulle, dans des formules d'académie, ne constituaient pas une époque de littérature; on n'en avait ni le loisir ni la volonté au moment des grandes invasions des Normands, des Sarrasins et des Huns. La première condition des sociétés, c'est de se défendre, et ce n'est qu'après le repos assuré

qu'on peut songer aux douces émotions de la vie littéraire. Dans l'horizon limité de la croyance (1), sous les longues voûtes du monastère, le pieux religieux écrivait la chronique des événements ou la vie d'un saint renommé, la translation de ses reliques, l'épisode de ses miracles. Peu de commentaires, toujours très-discrets sur les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Les époques de foi se permettent peu de critique : on explique, on commente, on ne nie pas; et d'ailleurs, comme la société ecclésiastique est loin d'avoir la haute perfection des choses religieuses, ce dont on s'occupe le plus, c'est de la discipline, loi de police de toute association.

Dans le xe siècle, un livre d'une certaine hardiesse fut celui que publia Pierre Damien, le légat si ferme, si complétement pénétré des grandeurs de la papauté romaine. Ce livre porte le titre de *Gratissimus* (très-agréable). La théorie est nette et explicite : l'Église de Jésus-Christ confère tous les sacrements et par conséquent tous les pouvoirs,

(1) Il y a une véritable exagération dans le tableau que les deux religieux de Saint-Maur, auteurs de l'*Histoire littéraire*, ont tracé de la littérature sous Charlemagne, t. IV, in-4°.

droits et priviléges (1); l'investiture lui appartient. Et le saint exercice de ce privilége n'est-il pas indispensable dans la situation du clergé d'Italie, qui n'a plus de la religion que les formes sans dogme ni discipline? Cet ouvrage, on doit le remarquer, est écrit au temps où, par une succession rapide de papes à Rome, l'autorité pontificale semble fléchir sous sa propre faiblesse et sous son instabilité. La volonté de Dieu se manifeste pour la perpétuité et la force de l'institution pontificale, au moment même où elle est mise à l'épreuve de tant de révolutions.

C'est un livre d'une haute importance que publie saint Anselme sous ce titre : *Pourquoi Dieu s'est-il fait Homme?* La gravité de la question vient de ce que l'argument capital du mahométisme reposait sur cette idée : « Dieu grand n'a pu se faire homme. » Saint Anselme n'hésite pas à exposer les idées de la plus belle philosophie sur l'Incarnation du Seigneur dans l'humanité, afin que l'humanité s'élève ensuite jusqu'à Dieu même. Jésus-Christ a ainsi purifié la créature en s'incarnant dans le sein

(1) Hermann, *Chronic.*, 1052, opusc. VI.

d'une femme; il a réconcilié la matière avec l'intelligence (1). Anselme, dans un autre traité spécial, n'hésite pas à décider avec la plus pure orthodoxie la question si souvent discutée de la procession de l'Esprit, objet de la division entre les deux Églises latine et grecque : « Oui, le Saint-Esprit procède du Fils, selon les paroles de l'Évangile, et parce que la Trinité est indivisible par la nature et les essences divines. »

Les ouvrages de ces temps se renferment dans le même cercle d'idées. Il n'en existe qu'un très-petit nombre de quelque étendue; les questions se traitent généralement par lettres, parce que la vie de chaque clerc est active et constitue un état de lutte. On espère atteindre le but d'une discipline régulière : on discute peu, on agit. Les papes, les légats, les évêques, les abbés écrivaient des lettres qui étaient des ordres pour leurs subordonnés, ou bien ils rédigeaient des dissertations succinctes sur des principes orthodoxes. Le nombre des épîtres est très-considérable, parce qu'elles portent l'empreinte du commandement; on trouve aussi quelques ho-

(1) Saint Anselme était archevêque de Cantorbery; son traité est en forme de dialogue avec le moine Boson. Ann. 1090.

mélies en général très-imparfaitement composées. Les copistes y ajoutaient des citations des Écritures et des commentaires, afin de constater leur érudition; autrement il serait difficile de s'expliquer l'effet populaire de ces harangues qui soulevaient les masses; peut-être l'aspect du pape, des évêques ou d'un ermite vénéré, leurs gestes, leur invocation, opéraient ce miracle d'un zèle semblable à celui des croisades. Les yeux étaient plus vivement frappés par le spectacle des pompes de l'Église que les oreilles par la parole (1).

Auprès de toutes les cathédrales se trouvaient des écoles où les abbés et les évêques en renommée avaient étudié : Reims, Paris, Rome, Lyon, Toulouse possédaient des grammairiens, des dialecticiens, enseignant les règles et les préceptes de religion, de morale et des lettres. Nul élément laïque ne s'y faisait encore sentir : les écoles restaient aux mains des moines ou des clercs des cathédrales, riches d'un grand nombre d'écoliers, et le titre de scholastre, qui est resté à un des dignitaires du

(1) Comparez les sermons d'Urbain II au concile de Clermont et de saint Bernard à Vezelai, tout pleins de citations latines; il est impossible qu'ils pussent être compris du peuple. Albert. Aquensus, liv. I.

chœur, indique l'importance des fonctions de l'enseignement. Jusqu'à Scott et à saint Thomas d'Aquin, on ne trouve aucun corps de doctrine formulée dans un abrégé ou *somme*, ouvrages qui supposent une certaine méthode, un esprit de résumé et de classification. On commente, on développe les Écritures; on cherche à les expliquer, mais on n'invente rien: la croyance n'a plus cette audace qui se jette dans l'invention de formes nouvelles(1).

La poésie, ou, pour parler plus exactement, la versification latine, est consacrée aux hymnes, aux prières, aux proses, qui souvent sont remarquables d'élévation et de poésie, quand elles exaltent les vertus ou les miracles d'un saint, les services qu'il a rendus à l'humanité; l'esprit méditatif des religieux ajoute des fêtes, des commémorations à tous les souvenirs de l'Église : les Rogations, les Morts, et à chacune de ces solennités nouvelles il faut des prières, des invocations. Dans les monastères se rencontrent alors un poëte et un musicien qui ornent des pompes de l'art les nouvelles fêtes. Un

(1) L'abbé Fleury, dont l'esprit est toujours un peu empreint de jansénisme, a consacré un discours de son histoire ecclésiastique au résumé des études monastiques.

moine, Guido d'Arezzo(1), invente les lignes de la gamme et les six notes *ut, ré, mi, fa, sol, la,* la première base de toute composition et de toute exécution musicales. Au sein du monastère vivent et se forment aussi l'architecte qui conçoit la construction de la cathédrale, l'artiste qui l'orne de naïves peintures, le sculpteur qui, dans une suite de figurines en relief, reproduit les scènes de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Aux extrémités opposées de la France se trouvent encore aujourd'hui deux curieux débris de ces œuvres de l'art au moyen âge : le cloître d'Arles et les ruines de l'abbaye de Saint-Bertin : ces évêques aux mitres et aux crosses brisées qui gisent debout sur les colonnettes des abbayes détruites, ces apôtres et ces saints taillés dans la pierre sont l'œuvre de quelque pauvre moine

(1) Le célèbre moine Guido naquit vers l'an 995; placé dans le célèbre monastère de Saint-Benoît de Pomposa, il fit ses premières théories musicales sur l'hymne de saint Jean :

Ut queant laxis
Resonare fibris
Mira gestorum
Famuli tuorum,
Solve polluti
Labii reatum.

Voyez son livre *Micrologus de Disciplina artis musicæ,* écrit en 1030.

qui consacra sa vie à la sculpture. Si le soir vous pénétrez dans Notre-Dame de Paris, lorsque la foule silencieuse s'est écoulée, parcourez, au milieu des ombres, cette longue histoire des traditions religieuses qui entoure le chœur, vous y verrez la chronique de Notre-Seigneur, depuis sa naissance jusqu'au tombeau, les épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament ; rien d'inventé, tout semble translaté sur cette belle page de pierre : légendes, manuscrits, cathédrale, tout se lie et se tient dans une même pensée.

Quelquefois l'artiste, à l'imagination sombre et menaçante, ne vit que pour reproduire la damnation et la mort, les flammes éternelles de l'enfer, ou les cadavres dépouillés dans le sépulcre. A Notre-Dame de Paris encore, contemplez une pierre sépulcrale à droite, incrustée dans le mur, près de la porte basse et sombre qui monte aux tours; un trépassé y est étendu, déchiqueté par ces vers du sépulcre qui ne nous laisseront rien que les os de squelette. Le corps a presque entièrement disparu, mais les vers grouillent sur la pierre suçant leur vie dans la mort; étrange mystère d'un monde qui se dévore! Ce spectacle n'avait rien de hideux pour

une génération qui voyait le commencement de la vie réelle dans le sépulcre, car presque toujours à côté du spectacle de la tombe béante était celui de la résurrection des bienheureux entraînés au ciel par les anges. On commençait à reproduire les trépassés dans le purgatoire, âmes épurées par l'ardente prière de ceux qu'elles avaient aimés ; il y a même une joie, une béatitude qui transpire sur leur sainte physionomie (1), et l'on peut ainsi se faire une juste idée de la popularité de ce culte pour les âmes du purgatoire : rendre l'existence céleste à des êtres chéris, de quoi n'achèterait-on pas ce bonheur ?

Quelquefois le pieux moine passait sa vie à la copie des manuscrits ; on lui a reproché d'avoir sacrifié souvent l'écrit d'un philosophe et d'un poëte de l'antiquité à une légende, à une chronique. Je ne crois pas d'abord que beaucoup d'œuvres importantes aient ainsi péri (2) ; en l'admettant même, mieux vaut pour notre histoire, pour le cœur et

(1) Le passage de la tombe au ciel est surtout reproduit dans les premières peintures du Campo-Santo de Pise.

(2) C'est le grand reproche que Robertson a adressé aux monastères dans sa longue déclamation contre le moyen âge, qui précède l'histoire de Charles-Quint.

l'esprit, les chroniques et les légendes, que les œuvres souvent de doute, de débauche et de corruption que l'antiquité nous a léguées. Ces manuscrits, les moines, avec une indicible patience, les ornaient de miniatures, de fleurs enluminées, de fruits colorés, d'oiseaux, de figures bizarres qui furent ensuite imitées sur la pierre dans les ornements des cathédrales. Le monastère réunissait les arts, les métiers; on y façonnait le lin, la toile, les vêtements grossiers, les aubes et les surplis des prêtres. La cité de Dieu (le monastère) était aussi celle des hommes et le principe de toute association.

Ces labeurs de la solitude étaient destinés à éloigner les cœurs et les esprits de ces tentations trop naturelles de l'homme vers l'examen et la dissertation oiseuse, qui toujours avaient été le fondement de l'hérésie. Était-il possible, dans ces longues méditations du cloître, de se défendre de quelques-uns de ces grands doutes qui viennent ébranler le cerveau, ou de ces théories qui plaisent à l'orgueil, sur les mystères de Dieu, de l'Esprit-Saint et de l'Incarnation? En partant même du point de vue des légendes, quel libre cours ne pouvait pas

se donner l'imagination dans cet immense domaine d'un monde fantastique? A côté de la croyance était son écueil, l'invention; l'hérésie n'était que le produit de l'orgueil ou de l'imagination surexcitée. On lit dans la chronique de Glaber qu'à Orléans on découvrit de nouveaux adeptes de la secte des manichéens : étaient-ils bien les vrais successeurs du primitif enseignement de Manichée, dont les dogmes et les principes avaient troublé les temps antiques de l'Église (1)? Il n'a survécu que des notions très-imparfaites sur les véritables doctrines de ces hérétiques d'Orléans; toutefois, ce qu'on apprend par les chroniques constate qu'il y avait une sorte d'identité dans les deux formes de théologie. L'habitude, au reste, de certaines dénominations de sectes avait survécu dans l'Église, et l'on donna le nom de manichéens à beaucoup de sectaires qui professaient des opinions hardies ou insensées. Une femme venue d'Italie avait semé le poison au milieu de la Gaule chrétienne : les hérétiques niaient l'Ancien et le Nouveau Testament; la matière était éternelle et n'avait jamais été créée;

(1) Raoul Glaber, liv. III, chap. VIII.

Christ ne s'était point fait chair, il n'était point né à la vie. La consécration de l'Eucharistie ne composait ni son corps ni son sang; inutile encore d'invoquer les confesseurs de la foi et les martyrs. Les actions humaines étaient indifférentes aux yeux de Dieu, le bien comme le mal; la volupté n'était point également condamnable, le mariage était une gêne que Dieu n'avait point prescrite. La seule prohibition absolue s'appliquait à l'usage de la chair d'animaux. Ces doctrines, ensuite enseignées par un diacre du nom d'Héribert, avaient fait bon nombre de prosélytes à Orléans. Les hérétiques, convoqués par l'ordre du roi Robert, parurent devant un concile présidé par l'archevêque de Sens et furent inflexiblement condamnés (1).

Cette doctrine des manichéens d'Orléans semble la plus hardie de toutes les hérésies des xe et xie siècles; les autres se tiennent dans des termes moins audacieux. Bérenger, diacre de Tours, niait seulement la procession de l'Esprit et la présence réelle

(1) Le père Labbe rapporte un diplôme du roi Robert ainsi daté : « Anno incarnat. Dom. 1022, regni Roberti regis 27, quando Stephanus heresiarchus et complices ejus damnati sunt et ars. Aurelianis. » On voit que cette sévérité était alors un souvenir de règne.

dans le sacrement eucharistique. Il est vivement réfuté par Lanfranc et les pères les plus ardents de l'Église. Les Bogomites, Bolgres ou Bulgares, qui commencent à se répandre, sont une fraction des hérétiques pauliciens qui remplirent le moyen âge de leurs immondes doctrines. Le manichéisme semble avoir des charmes particuliers depuis l'origine de l'Église, car il se répand avec rapidité dans le Midi, et on le trouve tout-puissant à Toulouse dès le XIe siècle.

Faut-il faire de la doctrine des Albigeois une branche de la famille manichéenne? Les Albigeois ou les bons hommes sont les promoteurs de la première réformation dirigée surtout contre les moines et les prêtres. Il se mêle à cette hérésie des idées de sol ou de nationalité méridionale, si profondément séparée des hommes du Nord. Le dogme des Albigeois n'a jamais été parfaitement défini. Dans le récit des chroniqueurs, il s'y mêle trop de passions, une ignorance trop absolue des éléments des hérésies primitives de l'Église. La secte des Albigeois, d'ailleurs, qui ne fut pas exclusivement religieuse, présente plus de résistance politique que de doutes dans le dogme, plus d'émancipation de

peuples, de révolte matérielle, que de hardiesse dans la théologie; on en veut à la richesse des prêtres et des monastères. La formule albigeoise se rapproche néanmoins du manichéisme, qui devient très-populaire dans le midi de la France. « Cette hérésie, écrit le comte Raymond de Toulouse à l'abbé de Cîteaux, a gagné jusqu'aux prêtres; les églises sont ruinées et abandonnées; les hérétiques rejettent le baptême, l'Eucharistie, la pénitence; ils ne croient pas la matière créée; selon eux, deux principes dominent le monde et se divisent son action. » Parmi eux, les illuminés se distinguent de tous les autres, et le plus célèbre se nomme Pierre Moran; on le considère comme quelque chose de semblable à saint Jean l'Évangéliste, et Pierre Moran traite les prêtres, les moines, comme des hypocrites et des menteurs. A Toulouse, à Béziers, pour mieux séduire le peuple, les Albigeois parlaient la langue vulgaire, et à peine connaissaient-ils le latin, la langue savante, qu'ils dédaignaient comme inutile (1).

(1) Pour s'éclairer sur tout ce qui touche les Albigeois, il faut lire le texte de la *Chronique* de Pierre De Vaulx-Cernay et la *Vit. S. Bern.*, par Godefred, abb. Cistercens, et les *Analect*, t. III, p. 467.

L'Église s'inquiète de cette invasion de l'hérésie dans le dogme, qui se produit comme une réforme sévère. D'abord le pape envoie des légats, des enquêteurs pour constater les progrès et les développements de la secte. Ceux-ci ne dissimulent pas le danger; et, si l'on n'y porte remède, il deviendra menaçant. L'enquête embrasse tous les désordres; il ne s'agit pas seulement du trouble porté dans le cercle des idées dogmatiques, mais encore des révoltes et des tumultes dirigés contre l'autorité publique. Sous ce point de vue, les canons du troisième concile de Latran doivent être médités dans leur texte : « Bien que l'Église rejette les exécutions sanglantes, dit ce concile, elle doit néanmoins être secondée par les lois des princes chrétiens. Les hérétiques que l'on nomme cathares, patarins, se sont tellement fortifiés dans la Gascogne, l'Albigeois et le comté de Toulouse, qu'ils y enseignent publiquement leur erreur. C'est pourquoi nous les anathématisons eux et ceux qui leur donnent protection. Quant aux Brabançois, Artagonons, Navarrois, Basques, Cotteraux, Triaverdins, qui ne respectent ni les églises ni les monastères, et n'épargnent ni veuves, ni orphelins, ni âge, ni sexe,

nous les anathématisons, ainsi que ceux qui les auront soutenus ou soudoyés (1). » Ces dispositions toutes de police du concile de Latran, sous l'autorité du pape, répriment ici deux sortes de désordres : celui qui vient de la pensée et celui qui se révèle par l'action ; l'hérétique désordonné dont l'enseignement trouble l'ordre moral, et le voleur et pillard des biens de la terre. L'Église, le centre de toute police, devait contenir et régler les conditions de gouvernement et de sociabilité, c'est-à-dire les doctrines et les actions.

L'hérésie bruyante et audacieuse était fortement réprimée par l'Église, qui se montrait plus facile et plus douce à l'égard des enseignements d'école, qu'elle cherchait à diriger sans les frapper de peines inflexibles. J'ai déjà exposé l'origine et la constitution des écoles de science ecclésiastique, toutes placées dans la cathédrale. Vers le milieu du XI[e] siècle, quelques maîtres s'établirent à part pour donner plus de liberté et plus d'étendue à leur ensei-

(1) Ces noms étranges s'appliquent évidemment aux grandes compagnies dans le moyen âge (*Concil. Lateranens.*, 27.) Au reste, sur les dévastations, voyez Marca (*Hist. Bearn.*, cap. IV, n° 7), et Ducange, v° Cotell. (Ann. 1215).

gnement. Sur le revers de la colline de Sainte-Geneviève, du côté du monastère de Saint-Victor, non loin du vieux bourg de Saint-Marcel, s'élevaient de petites maisonnettes environnées d'un jardinet, avec un puits, un figuier, un amandier, le plus souvent plantés sur les débris du palais de Julien, au milieu de ses thermes et de son camp militaire, jusqu'au ruisseau de la Bièvre. Tout le revers de la colline de Sainte-Geneviève au midi fourmillait de ces ermitages, stations des pèlerins qui se rendaient en foule à l'église de la sainte patronne.

Dans une de ces petites cellules s'était établi un homme de science et de renommée. Loin d'être d'une illustre maison, il sortait d'une famille de paysans du petit village de Champeaux, en Brie; il s'était formé lui-même en écoutant les conseils d'Anselme, archidiacre de Laon; puis, étudiant nuit et jour, il était parvenu au plus haut degré de la science et de l'esprit de controverse qui semble marquer cette époque d'un caractère particulier. Les subtilités dialectiques et grammaticales formaient la base de tout enseignement, et l'on peut s'imaginer l'immensité de leur domaine appliqué

aux textes dogmatiques des pères de l'Église (1) ; il en résultait des interprétations indéfinies, qu'on réduisait généralement en deux sortes de résumés sous le titre de *sentences* et de *sommes*, l'un recueil de principes et de passages recueillis des pères de l'Église, l'autre sommaire de questions, résumé à l'usage des écoles. L'esprit ainsi fixé, s'abandonnant moins aux interprétations nuageuses qui menaient à l'hérésie, si ceux qui prenaient le nom de docteurs s'égaraient quelquefois dans des routes inconnues, hasardeuses, les conciles, les papes et les évêques les ramenaient à l'orthodoxie; si certains ouvrages étaient condamnés, rarement les docteurs subissaient l'excommunication : il suffisait d'un avertissement sévère pour les ramener à l'Église, les docteurs adhéraient d'eux-mêmes aux condamnations qui les frappaient.

Un des célèbres élèves de Guillaume de Champeaux fut Abailard, le scholastre dont les aventures et les livres ont fait l'admiration des philosophes. Au point de vue ecclésiastique et sans pénétrer dans

(1) Les Bénédictins ont donné la vie de Guillaume de Champeaux dans le tome X de l'*Histoire littéraire*, p. 307. Dom Martène a publié un de ses livres, t V, *Thesaurus anecdoter*.

la partie anecdotique de sa vie, Abailard peut être remarqué par ses opinions sur le Saint-Esprit, qu'il place haut dans la Trinité par la doctrine de l'examen libre, dépouillé de la grâce et du péché originel, se séparant ainsi de l'enseignement de l'Église orthodoxe. Saint Bernard, qui l'avait beaucoup connu, dit sans hésiter qu'il y avait dans Abailard quelque chose d'Arius, de Pélasge et de Nestorius. Sans doute l'opinion de saint Bernard est sévère, extrême, comme tout ce qu'il écrit; mais, à travers tous les nuages dont Abailard entoure son *Paraclet*, il est certain qu'il voit l'Esprit d'une façon exaltée, avec les doctrines qui préparent l'école de l'inspiration de la parole, si puissante chez les Albigeois. Ses livres, obscurs de pensée, d'une phrase difficile, se ressentent des études scholastiques du temps, tandis que ses lettres profanes sont empreintes des études de l'antiquité.

On voit poindre et se développer avec énergie l'action d'Aristote. Dès que la science laïque tente d'élever des écoles indépendamment des cathédrales, elle se jette forcément dans les obscurités

(1) L'ouvrage capital d'Abailard, l'*exameron in Genesim*, a été publié dans le *Thesaurus anecdot.* de dom Martène, t. III.

de la philosophie ancienne, tentant ainsi de faire perdre à l'Église son caractère de simplicité et de vérité. Au dogme fixé par le souverain pontife et les conciles, que peut ajouter Aristote, si ce n'est un ensemble de subtilités de dialectique et de rhétorique? Dans les choses de religion et de politique, la philosophie est un élément de doute, de trouble et d'obscurité. Jusqu'à saint Thomas d'Aquin, l'aristotélisme corrompt la limpidité de l'Église; Abailard, Gilbert de la Porée, élèves de Guillaume de Champeaux, jettent sans doute un vif éclat, et sont entourés d'une multitude d'écoliers, parce que les subtilités plaisent et que l'esprit de dissertation domine. Il y a plus de sagesse, un plus grand respect de la règle dans Pierre-le-Vénérable; si l'on n'a de lui que des épîtres, quelques-unes sont d'une si longue étendue, qu'on peut bien les considérer comme des traités spéciaux; tantôt Pierre-le-Vénérable nous initie dans les douceurs ineffables de la vie solitaire, tantôt dans les dons célestes de la vierge Marie ou de l'amour de Jésus-Christ. Le caractère qui domine le talent de Pierre-le-Vénérable est surtout la controverse; il aime la réfutation et la dispute. Dans un de ses traités, il démontre les absurdes

doctrines du Coran; dans l'autre, les fausses idées du rabbinisme. Ces deux livres savants supposent une intelligence approfondie des langues orientales: l'hébreu, l'arabe, le syriaque (1). Pierre-le-Vénérable avait mis du prix à ses rapports avec quelques savants arabes d'Espagne qui l'avaient aidé dans ses travaux. Son œuvre capitale est l'exaltation du saint sacrifice de la messe, touchante expression du sublime mystère qui s'accomplit sur l'autel par la victime perpétuelle (2); puis son livre sur la grandeur des miracles (3).

Saint Bernard, à travers sa vie active mêlée à la politique de son temps, a beaucoup écrit, circonstance extraordinaire; les hommes qui se placent au milieu des événements de leur siècle par la vie publique écrivent peu, mais ils agissent par la parole. L'érudition patiente de dom Mabillon a recueilli de saint Bernard des lettres, des traités, des sermons, et un commentaire du *Cantique des Cantiques*. J'ai parcouru quelques-uns de ces traités;

(1) Dom Brial a publié les lettres de Pierre-le-Vénérable avec une grande exactitude dans le vol. XV des *Histor. Gall.*

(2) Imprimée à Rome en 1591.

(3) Imprimé à Cologne en 1610.

celui qui est intitulé *De la Considération*, adressé au pape Eugène III, son disciple, ne contient ni éloge ni flatterie, mais un beau résumé des droits et des devoirs de la papauté; situation bien élevée que de donner des conseils à qui appartient une autorité infaillible. Un autre traité embrasse le résumé de ces mêmes devoirs, et de semblables conseils pour les évêques. C'est surtout contre le luxe et la vanité des clercs que saint Bernard s'élève dans son traité de la *Conversion*. Le travail qu'il faut spécialement remarquer embrasse la question la plus difficile, celle que les philosophes chrétiens ont toujours traitée avec doute et inquiétude : le libre arbitre de l'homme en présence de la volonté et de la providence de Dieu. Saint Bernard établit distinctement « que là où il n'y a pas de liberté d'option, il ne peut y avoir mérite ; qu'il faut ainsi distinguer trois sortes de libertés : celle que nous avons reçue de la nature, la liberté de la grâce, que nous avons reçue de la foi, et la liberté de la gloire, qui nous est réservée dans le ciel ; belle et noble explication d'un des grands doutes de l'esprit. Saint Bernard est poëte mystique dans l'explication qu'il donne du *Cantique des Cantiques*, œuvre vaste en

quatre-vingt-six sermons. Il semble se plaire dans ces mystérieuses comparaisons de l'Église qui a tout épuré : l'amour de Jésus-Christ pour l'Église est comme celui de l'Époux pour l'Épouse dans la vieille loi, flamme chaste comme le baiser et l'amour d'une vierge (1).

Par ses sermons, saint Bernard domina les masses. Il fallait bien que cette éloquence fût réelle pour qu'elle opérât de si hautes merveilles au milieu des multitudes : ici, entraînant des populations entières à la croisade ou les monastères à la pénitence; là, dirigeant les papes et les rois, fondant des règles, réformant les mœurs et les mauvaises coutumes. La plupart des sermons de saint Bernard furent improvisés, quelques-uns disent en langue romane et populaire. Il ne dédaigne ni ne fuit la controverse avec les plus belles renommées du temps, et les monuments contemporains ont gardé les traces de sa dispute avec Gilbert de la Porée, plus avancé qu'Abailard même dans les idées phi-

(1) Il serait facile de faire de l'érudition sur saint Bernard d'après l'ouvrage de dom Clémencet, *Histoire littéraire de saint Bernard et de Pierre-le-Vénérable*, 1773, in-4°, M. Daunou n'a fait que l'arranger en langage plus moderne et un peu plus philosophique.

losophiques qui percent sous les titres bizarres de *réalistes* et de *nominaux*. Saint Bernard mérita cette célèbre épitaphe où l'on disait poétiquement que rien n'égalait la splendeur de l'abbé de Clairvaux, ni les claires vallées ni les clairs esprits (1).

Aristote, le prince de la controverse, est déjà en honneur parmi les docteurs célèbres. Gilbert de la Porée, né à Poitiers, avait reçu ses leçons dans les écoles monastiques. Élu chancelier de l'église de Chartres, chef de l'enseignement, il se livra plein d'ardeur à l'étude et à la controverse; il devint le chef des réalistes contre les nominaux. A force de creuser les subtilités et les doutes, Gilbert de la Porée toucha les limites de l'hérésie; ses livres, ses commentaires furent très-recherchés. On peut résumer ses doctrines par les propositions suivantes : « L'essence divine n'est pas Dieu. Les propriétés et les qualités des trois personnes de la Trinité ne sont pas elles-mêmes. Dieu ne s'est pas incarné, mais le Verbe. Pour les actions de l'homme, il n'y a pas

(1) Claræ sunt valles, sed claris vallibus abbas,
Clarior his clarum nomen in orbe dedit,
Clarus avis, clarus meritis et clarus honore,
Clarus et ingenio, religione magis.

d'autres mérites que ceux de Jésus-Christ. Dès lors, le baptême ne doit être conféré qu'à ceux qui peuvent être sauvés. »

Ces subtilités, si visiblement empruntées à la scolastique, révèlent le caractère des hérésies sur l'essence de la Trinité, si fréquentes au moyen âge. Tout un siècle est, pour ainsi dire, consacré à cette question : « Qu'est-ce que l'Esprit? Qu'est-ce que l'essence de Dieu? On subtilise sur le mystère adorable de la Trinité. Gilbert de la Porée écrit un commentaire sur le livre *De la Trinité* de Boëce, un des spiritualistes de l'Église. Son esprit se complaît dans les commentaires de l'Apocalypse, terrible tableau qui semble convenir plus spécialement aux générations du moyen âge. Quand une époque est triste par elle-même, tout ce qui nourrit et justifie cette tristesse lui plaît. La poésie sombre de l'Apocalypse et de ses sept sceaux brille comme l'éclair au milieu d'une nuée : les docteurs y cherchaient l'Esprit de Dieu comme ils trouvaient le Verbe dans l'Évangile de saint Jean (1).

(1) Martène, *Anecdot.*, t. III. Les traités philosophiques de Gilbert de la Porée ont eu l'honneur d'être imprimés dans la première édition d'Aristote, et le commentaire sur l'Apocalypse est imprimé à part, Paris, 1512, in-8°.

Le caractère de l'Église alors est de tout renfermer dans ses vastes flancs : sciences, lettres, administration, gouvernement ; dès lors il est impossible d'oublier l'abbé Suger. Ce n'est ni un philosophe ni un écrivain, mais un esprit pratique qui, du milieu de son monastère, gouverne la monarchie française. L'abbaye de Saint-Denis, sous le rapport de la grandeur et de la puissance morale, est sans doute inférieure à Cîteaux, Clairvaux, Cluny, institutions jeunes et fortes qui se répandent au dehors par de nombreuses colonies. Saint-Denis n'est pas universel comme un ordre, mais national comme une fondation locale. S'il est catholique par la foi, il est royal par sa nature et sa destination, et même par ses tombes.

Ainsi le disaient hautement la forme, la pompe, la construction même de son église, ses deux tours élancées, sa porte d'airain fleurdelisée, ses cryptes remplies d'armoiries, ses autels et jusqu'à l'oriflamme qu'on y gardait : Saint-Denis devenait la demeure des rois, leur séjour de prédilection ; souvent ils y dataient leurs chartes et diplômes. Les chroniques écrites dans ce monastère sont lues et acceptées comme documents authentiques dans

les cours de justice et de chevalerie ; et le choix de Suger comme ministre du roi Louis VII et régent du royaume est une acte si simple qu'il excite les applaudissements de tous.

C'était un pauvre enfant du peuple d'une origine obscure, placé dès l'âge de six ans dans l'abbaye. Il n'avait d'abord ni l'esprit cultivé ni la parole éloquente; petit de taille et d'une figure commune, il excita peu l'attention. Il montra une si grande ardeur pour l'étude et une vivacité si remarquable d'esprit que, presque aussitôt distingué par Louis VII élevé lui-même à Saint-Denis, il devint son conseil. A l'âge de trente-trois ans, il fut élu abbé du monastère, dignité immense, souveraineté fort étendue par ses domaines : « A qui cette ferme, à qui ce moulin du Parisis? — A Saint-Denis en France. » La puissance de Suger devint si considérable qu'il fut appelé à donner son avis sur la seconde croisade. Esprit d'administration et de politique, il fut opposé à l'expédition en Terre-Sainte, et lorsque l'opinion de saint Bernard l'emporta, Suger fut nommé régent du royaume en l'absence du roi. Il gouverna le domaine royal avec ordre et fermeté, de manière que sa renommée fut consacrée.

Il écrivit peu, si ce n'est quelques lettres et la *Vie* de Louis VII, suivie du tableau abrégé de sa propre administration. On n'a de Suger aucun de ces livres ascétiques qui marquent la littérature de l'Église au moyen âge (1).

On voit que, par tous les côtés qui constituent l'esprit humain, l'ennoblissent, le répriment ou l'élèvent, l'Église est la maîtresse de la société civile, politique et littéraire. Tout ce qu'il y a de lois, de science, de foi et d'idées parmi les hommes lui appartient. Rien n'est en dehors d'elle, et cette époque de dictature peut se reporter du x[e] à la fin du xii[e] siècle. Elle servit d'une façon admirable le perfectionnement de la société : elle constitua les forces de l'autorité publique, et enseigna les lois du respect à la famille barbare. L'influence des monastères sur l'agriculture en Europe est immense ; on leur doit tout ce que le sol a de richesses fécondes : le blé, la vigne, les irrigations, les prairies. Toute puissance vient de Dieu sans doute ; mais,

(1) Les deux livres de Suger portent le titre que voici : *Vitæ Ludovici VI et regum Franciæ*, — *de Translatione corporum S Dionysii et socior. ac consecratione Ecclesiæ a se edificatæ.* — Suivi *de Rebus in sua administratione.*

dans la marche des siècles, l'autorité morale s'explique par la nécessité et l'utilité.

Depuis le XIIe siècle, on peut reconnaître, comme un point à l'horizon, des éléments nouveaux qui vont disputer à l'Église sa prépondérance. 1° La littérature cesse d'être purement ecclésiastique; les poëmes de chevalerie, les chants des trouvères et des troubadours, qui se font entendre en dehors de l'Église, récitent des fables, des aventures, qui n'émanent pas d'un principe sacré : l'amour, la chevalerie, les merveilleuses prouesses. 2° La philosophie universitaire entre presque immédiatement en rivalité avec l'enseignement des corps monastiques. Si les sirventes et les chants des gestes vont railler les reliques, les moines blancs ou noirs, l'université discute sa doctrine et protége quelquefois l'hérésie. Il s'élève des rivalités de corps, de sciences, d'enseignements. Les universitaires attaquent les mœurs des moines; ils les dénoncent, les critiquent aux applaudissements des clercs un peu séculiers qui appartiennent aux colléges des cathédrales. 3° Enfin, l'élément le plus fort, le plus actif contre la dictature ecclésiastique, c'est la juridiction des cours civiles, qui s'élèvent et s'organisent

sous la protection des rois. Maintenant vont naître des conflits de puissances, une guerre de chicane et de plume sur les prérogatives. Le droit ecclésiastique ne sera pas le seul en vigueur pour la solution de tous les débats ; le droit romain va prendre sa place élevée. Quand l'Église luttera avec le roi, les cours de justice viendront s'interposer entre le pape, les évêques et le prince. Tel sera le rôle des parlements de France.

Jusqu'ici l'Église, au moyen âge, a vu grandir et se développer sa force. Il nous la faut suivre sur l'autre revers de son histoire ! Histoire non moins curieuse et grande, celle de ses pieux et nobles efforts pour arrêter le genre humain, qui tend à entrer dans les habitudes laïques, c'est-à-dire dans le sensualisme de la vie matérielle.

FIN DU TOME PREMIER.

L'ÉGLISE

AU MOYEN AGE.

PARIS. — IMPRIMERIE GERDÈS,
RUE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 14.

L'ÉGLISE

AU MOYEN AGE

DU XIII[e] AU XV[e] SIÈCLE

PAR

M. CAPEFIGUE

TOME SECOND

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

—

1852

L'ÉGLISE

AU MOYEN AGE.

CHAPITRE XII.

ORGANISATION DES ORDRES PRÊCHEURS ET MENDIANTS. — SAINT DOMINIQUE. — SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

L'Église, jusqu'au XII[e] siècle, avait vu briller au-dessus de toutes les autres institutions monastiques l'ordre de Saint-Benoît. La pensée et le but de cette vaste organisation religieuse étaient le défrichement des déserts, la culture des terres, le travail intellectuel pour la conservation des livres et des traditions du passé, la prière, enfin, qui élève l'âme à Dieu dans les psalmodies de nuit et de jour sous les voûtes du monastère.

Le fruit et la consécration du travail, c'est la propriété; les trois opulentes filles de l'institution de saint Benoît, Cluny, Cîteaux, Clairvaux, possédaient de riches manses, fermes, rivières, étangs poissonneux, bois, jardins, coteaux de vignes, prairies, que les religieux avaient créés de leurs mains, possessions très-légitimement acquises, mais qui avaient enfanté le luxe, le relâchement de la règle grave et sévère imposée par le fondateur. Déjà plusieurs réformes avaient été essayées ou accomplies: la règle de saint Bruno n'était-elle pas une correction inflexible de l'ordre de Saint-Benoît? En imposant le jeûne éternel, le renoncement aux joies de la vie et d'incessantes mortifications, saint Bruno avait fortement ramené l'institution religieuse à sa primitive austérité.

Dans la marche des temps, les prescriptions ascétiques de la Chartreuse avaient été oubliées : la piété des fidèles avait forcé la main à la vie modeste et solitaire des disciples de saint Bruno, bientôt eux-mêmes accablés de dons. Il faut reporter au départ des croisés pour la Palestine cette révolution territoriale qui mit aux mains des ordres monastiques la presque totalité des fiefs;

l'impulsion avait été simple, naturelle : ceux qui partaient avaient la double espérance de conquérir des terres fertiles sous un admirable soleil, ou d'échanger, s'ils mouraient, des biens périssables contre la patrie céleste ; chevaliers, comtes féodaux, agenouillés dans les églises, donnaient leurs terres, comme la plus grossière enveloppe de l'homme, avec l'espérance d'une prière ou d'une tombe dans la chapelle ou sous la crypte du monastère. Cette génération pénitente scellait ses chartes de donation avec la conviction et la joie d'un rachat des péchés de toute une vie.

Cependant cet oubli des vœux de la pauvreté monastique soulevait de vives oppositions et des plaintes ardentes : la plupart des hérétiques puisaient le sujet de leurs déclamations dans les tableaux exagérés du luxe et de la rapacité des moines ; les trouvères et surtout les troubadours se rendaient les échos poétiques et populaires de ces plaintes, en excitant les appétits grossiers de la féodalité contre les églises et les cloîtres. Plus d'une de ces hérésies qui troublèrent le midi de la France s'honoraient de donner à leurs sectateurs le nom modeste de *pauvres*, pour faire contraste avec l'opulence des ordres religieux ;

les Albigeois et les Vaudois, ces deux branches de l'hérésie du midi, descendance égarée du vieux manichéisme, prétendaient à deux qualités, à deux vertus particulières : la science profonde, illuminée des Écritures, puis l'abnégation, le renoncement et la pauvreté ; les vieillards, les chefs de l'hérésie possédaient plus que tous l'art de la prédication persuasive qui gagne le cœur et l'esprit de la multitude (1). Ce que les hérétiques appelaient l'opulente oisiveté des moines était un continuel objet de scandale ; le peuple chrétien commençait à murmurer et à ne plus obéir, état des âmes menaçant pour l'Église.

Les ordres religieux, si vivement attaqués, n'avaient aucune arme pour se défendre : renfermés dans leurs monastères, ils restaient sans initiative au dehors ; les vertus passives de l'ordre même des disciples de saint Bruno ne pouvaient lutter contre des hérésies actives qui vivaient de science, de calomnies contre l'Église et la société du moyen âge. Les besoins du catholicisme s'étaient modifiés ; il ne

(1) Rien de plus curieux sur l'origine, le développement et le caractère de l'hérésie des Albigeois que la lettre d'un moine appelé Herbert, que l'on trouve t. III des *Analecta*, p. 467.

suffisait plus de cultiver la terre, de féconder les guérets : une lutte terrible s'ouvrait; il fallait des religieux d'une érudition et d'une parole militantes, livrés tout entiers à la prédication, à la doctrine, au dogme, à la théologie, provoquant la controverse avec hardiesse contre les Albigeois et les Vaudois; puis, à mesure que l'horizon des croisades s'ouvrait vaste et indéfini à l'Orient, ces mêmes religieux devaient porter avec hardiesse l'Évangile de Jésus-Christ parmi les infidèles et les mécréants, sans crainte des périls et des supplices. On revenait ainsi à la destinée première du christianisme, à son caractère d'apostolat : les voies de la parole agrandies, il ne s'agissait plus que de trouver des cœurs assez dévoués pour propager et défendre, même par le martyre, la parole de Jésus-Christ toujours et partout.

Ainsi, dans l'histoire de l'Église, chaque époque a son labeur et chaque œuvre ses missionnaires. Quand le monde barbare manquait de bras pour la culture des terres, pour le développement de la civilisation, Dieu suscita saint Benoît. Maintenant il s'agissait de défendre le dogme, de semer la foi au dehors; le Seigneur n'abandonna pas son Église,

en préparant un ordre nouveau destiné à donner l'exemple de l'abnégation, du renoncement, joint à cette ardeur d'enquête, d'examen, de propagande, qui devait préserver le catholicisme de fatales épreuves.

Deux fortes et pieuses intelligences se manifestèrent au monde : saint Dominique et saint François; l'un, qui fonda l'ordre depuis si célèbre des prêcheurs, il garda le nom de dominicain, en souvenir de son fondateur, l'autre, saint François, qui établit la pieuse et populaire institution des ordres mendiants; tous deux nés la même année, sous la plus divine inspiration. Y eut-il jamais au monde une institution plus douce, plus serviable au peuple que celle des franciscains? Voici dans quelles circonstances ces deux ordres s'établirent au sein de l'Église. On était, je le rappelle, au temps du plein triomphe de la secte des Albigeois au midi des Gaules; elle se propageait avec une puissance infinie dans toute la Langue d'oc; parlant à l'esprit par la hardiesse de ses doctrines, elle fascinait encore les yeux de la multitude par la pauvreté affectée de ses ministres et de ses chefs. Les lettres des évêques de la Langue d'oc au souverain pontife indiquaient

les progrès dangereux de ces sectaires, qui déjà trouvaient protection auprès des seigneurs féodaux avides de s'emparer des biens monastiques. Dans la pensée salutaire de lutter contre ce péril imminent, le pape Innocent III s'adressa, par des épîtres pleines de douleur, à l'ordre de Saint-Benoît, en désignant pour ses légats deux moines de cet ordre Pierre de Castelnau et frère Raoul, avec mission de lutter contre l'hérésie; et ils se mirent en marche suivis d'un nombreux équipage, comme les représentants de la puissance pontificale (1). Cet apparat nuisait au but même de la mission, les hérétiques en prenaient texte pour comparer la splendeur des légats à la pauvreté évangélique des ministres de leur foi. Que de haines n'avait pas soulevées surtout Pierre de Castelnau, le plus instruit, le plus éloquent, le plus impératif des légats? On le poursuivait, on dénonçait son faste, sa hauteur, comme si la puissance n'avait pas toujours besoin de se manifester avec une certaine pompe!

Tel était le mauvais esprit des provinces méri-

(1) Comparez Pierre De Vaulx-Cernay, chap. III, et Guillaume du Puy-Laurens, chap. IX, tous deux ardents dans la foi et contemporains des événements.

dionales qu'elles applaudissaient à ces déclamations. Il fallait donc aux religieux chargés de la mission de convertir, de persuader ces populations inquiètes et railleuses, des formes plus austères, une plus grande science, des études plus fortes, une éloquence plus active, pour discuter contre ces ministres appelés *croyants*, tous très-instruits dans l'étude des saintes Écritures, d'une parole attrayante; il leur fallait surtout donner l'exemple de la modestie, de la renonciation au monde : plus de luxe ni de faste ; et cette réforme, l'évêque d'Osma l'avait essayée à la tête de douze prédicateurs ou *prêcheurs*, comme on les nommait dans la langue du moyen âge, qui tous appartenaient à l'ordre de Cîteaux ; ils marchaient nu-pieds, vêtus d'une simple robe de bure, sollicitant l'aumône de porte en porte, dédaignant enfin ce luxe qui avait fourni de tristes armes à l'hérésie ; partout où ils rencontraient des Vaudois et des Albigeois, ces religieux, fort doctes, provoquaient des conférences pour discuter avec eux sur les points les plus délicats des saintes Écritures, sur le symbole et le dogme, la loi fondamentale de ce temps.

Comme compagnon de l'évêque d'Osma dans

cette mission rude et sainte, et parmi ses serviteurs les plus chers, on comptait un jeune moine élevé à l'université de Palencia; tandis que presque tous les cisterciens avaient abandonné l'évêque dans cette tâche de réforme et d'austérité, seul il était resté pour accomplir l'œuvre de Dieu, malgré tous les sacrifices et à travers les périls. Son nom était Domingo ou Dominique (1). Né dans la Castille, il avait pour père don Félix de Gusman, de race très-noble; sa mère, dona Juana, d'une beauté céleste et d'une grande vertu, rêva qu'elle était grosse d'un chien qui portait un flambeau à sa bouche pour embraser ou illuminer le monde. Domingo naquit quelques mois après et fut élevé dans la célèbre université de Palencia, fondée par Alphonse IX et destinée à la philosophie et à la théologie; bientôt distingué par l'évêque d'Osma, ce jeune hidalgo le suivit dans sa prédication de la Langue d'oc contre les Albigeois, et il s'y fit remarquer par la rigidité de ses habitudes, sa vaste science et surtout par sa douce et ferme parole et l'inef-

(1) La vie de saint Dominique est écrite avec cette simplicité croyante qui remue les âmes catholiques par un humble frère prêcheur du nom de Théodore, et se trouve recueillie dans la collection de Surius (5 août).

fable aménité de ses manières, qui attiraient tous les cœurs à lui. Dieu donne des grâces particulières à ceux qu'il appelle à ses missions.

Aussi on put remarquer que presque partout Dominique opérait des conversions merveilleuses. Les hérétiques s'adressaient de préférence à lui pour rentrer dans l'Église ; victoire difficile, car, indépendamment d'un orgueil démesuré, les Albigeois étaient encore des peuples rebelles, des sectaires armés contre la société et la propriété, conservant ces principes comme un souvenir du communisme gnostique de l'Église primitive ; leurs bandes dans le midi des Gaules, mêlées aux routiers et ribauds, secouaient toutes les lois divines et humaines ; ils dépouillaient les faibles et les orphelins, sous prétexte de faire la guerre aux églises. Ces sectaires avaient, dans un moment de rage, assassiné le légat Pierre de Castelnau. Percé d'un coup de lance, le légat était tombé en pardonnant à ses ennemis (1). Dès ce moment, l'insurrection devint générale dans la Langue d'oc : on avait séparé la pensée d'autorité de sa grande source qui est Dieu,

(1) L'Église l'honore comme un bienheureux, et les Bollandistes ont recueilli sa vie (5 mars), t. VI, p. 416.

et la croisade confiée par le pape Innocent III au comte de Montfort dut réprimer par la force séculière et féodale ce violent trouble de peuple. Dès ce moment, l'idée religieuse devint le signe d'une nationalité différente et de l'antipathie des deux races du midi et du nord. Saint Dominique, mêlé à tous les événements de cette longue guerre, montra le plus ferme caractère, une éloquence divine, un esprit de justice qui fut admiré des hérétiques eux-mêmes. Après la mort de l'évêque d'Osma, chargé de la conduite religieuse de cette croisade, si saint Dominique refuse le titre de légat comme trop orgueilleux pour lui, il n'abdique ni les dangers ni les devoirs. La persuasion à la bouche et la douceur au front, il calme l'ardente haine de l'homme d'armes du nord contre le sang méridional; sa mission n'est point de comprimer, mais de convertir les hérétiques; il prêche avec ses compagnons, qui précèdent l'armée comme la propagande de la pensée qui devance la répression. Le devoir des prêcheurs est surtout de s'enquérir (1), de s'in-

(1) D'où est venu le mot *inquisition*, institution judiciaire qu'on est parvenu à rendre odieuse. Pour la dépouiller de toute cette fantasmagorie un peu théâtrale dont les écrits philosophiques l'ont environnée,

former, de distinguer les conversions véritables des confessions fausses. Le pape Innocent III leur en donne le droit et leur en impose le devoir. Quand la société est profondément troublée, cette enquête, qui pénètre dans le secret des partis, a son immense utilité : elle évite la violence. S'enquérir est la première loi de police sociale pour gouverner; elle prévient les délits avant d'être forcée de les condamner par la juridiction inflexible. Toute la Langue d'oc n'est-elle pas en état de révolte? Les routiers, Albigeois ou Vaudois réunis, confondus, pillent, dévastent et veulent bouleverser la société du moyen âge; ils promènent l'incendie dans les campagnes et assassinent le légat, expression du pouvoir. Alors la papauté, la forte dictature du temps, confie la surveillance ou l'inquisition de ces délits d'abord aux cisterciens, puis aux religieux que déjà on désigne sous le nom de prêcheurs et qui suivent saint Dominique. Ceux-ci n'appliquent

je supplie qu'on lise un livre qui certes ne peut être suspect de dissimulation : *Liber sententiar. Inquis. S. Tholosan.*, 1307-1323, et qu'a édité le protestant Lemborch, Amsterdam, 1692. « Expugnans hæresim, dit de saint Dominique Thierry d'Apolda, verbis, exemplis, miraculis. » Le gallican abbé Fleury, quoique très-indigné contre l'inquisition, rapporte lui-même la recommandation d'indulgence adressée au bras séculier (X° discours).

pas la peine aux hérétiques; ils pénètrent, ils examinent, ils constatent le fait. La question pour eux est de savoir si la fausse doctrine existe, et si tel chrétien est coupable d'hérésie ; véritable office du jury anglo-saxon. L'application de la peine appartient au bras séculier, et encore les frères prêcheurs chargés de l'inquisition devaient ajouter à leur sentence : « Nous supplions le juge d'épargner la vie du condamné. » Souvent ces paroles n'étaient pas écoutées, car la loi des pouvoirs séculiers était inflexible, témoin le décret de l'empereur Frédéric contre l'hérésie. Chaque législation de peuple donne au magistrat les moyens de s'enquérir des fausses doctrines et de les réprimer.

La destinée de l'ordre des prêcheurs dut être d'acquérir par l'étude une science active et profonde, de manière à répandre au loin les saintes vérités du christianisme parmi les mécréants ou les infidèles. Ordre propagandiste par excellence, séparé de l'esprit sédentaire et cultivateur de l'institution de saint Benoît et de saint Bruno, il devint presque aussitôt le but des accusations les plus ardentes de la part du clergé régulier ou séculier, moines noirs ou blancs, cirterciens,

bernardins, augustins, esprits sédentaires et paisibles qui ne comprenaient pas l'ardeur remuante des frères prêcheurs.

La tendance jalouse de l'ordre de Saint-Benoît et en général de tout le clergé séculier contre les frères prêcheurs provenait aussi de la popularité extrême du nouvel ordre répandu si rapidement dans tous les États de la chrétienté; la renommée de saint Dominique devenait immense : conseiller des rois, organe de la papauté, il se manifestait parmi ses frères; et afin de ne jamais laisser les esprits en repos et les cœurs vides, le pieux fondateur institua le *rosaire*. Quand l'étude et la prédication n'absorbaient pas les loisirs des prêcheurs, ils s'entretenaient avec Dieu par l'*Oraison dominicale*, par des *Ave Maria* ou salutations plusieurs fois répétées à la Vierge (1). La source de la plupart des vices est dans l'oisiveté, et tous les fondateurs d'institutions morales ont cherché des préservatifs contre la paresse de corps et d'esprit. Quand la tentation venait ardente, le frère prêcheur récitait son rosaire, et, agenouillé

(1) Le rosaire consiste dans la récitation de quinze fois l'oraison dominicale et cent cinquante fois la salutation angélique. Saint Dominique l'établit pendant sa mission en Languedoc.

devant Marie, il la saluait dans la sainte prière, exercice spirituel qui guérissait l'âme des infirmités de la matière. Le rosaire devint la prière des chevaliers, des âmes généreuses et exaltées : c'est en récitant le rosaire que les don Garcie, les Ramirez chassaient les Maures d'Espagne, et que Christophe Colomb découvrait le nouveau monde.

Presque la même année que venait à la vie saint Dominique, Dieu suscitait le pieux fondateur des ordres mineurs ou mendiants, saint François d'Assise. Dans une petite ville de l'Ombrie, du nom d'Assise, vivait un marchand, homme de richesse et de bonne renommée, du nom de Pierre Bernardon. Longtemps il avait espéré un fils (et il l'obtint du Seigneur) ; élevé dans le négoce, ce jeune homme, baptisé sous le nom de François, n'avait pas une piété particulière ou pratiquante ; il aimait même le plaisir, sous un beau climat, avec la vie facile et dissipée. Toutefois on remarquait en lui une vertu que le Christ met au-dessus de toutes les autres, la charité. Souvent François se dépouillait de ses vêtements du jour pour en couvrir les pauvres et les lépreux. L'âme ainsi doucement préoccupée, il entendit une voix toute céleste dans le

sommeil : François, tu seras le chef d'une grande armée (1). L'âme préoccupée, il y songea longtemps; de quelle armée voulait parler la voix du ciel? Il n'avait point le cœur d'un soldat, l'amour des batailles et de la gloire : son armée devait être celle des pauvres, ses soldats d'humbles frères voués aux souffrances de l'humanité comme lui; il devait fonder un ordre tout peuple.

A cette époque, la pensée d'une réformation dans les mœurs, les habitudes des clercs de l'Église préoccupait le grand pape Innocent III, ce pontife d'un si puissant génie, qui avait compris que la première condition de la dictature, c'est l'austérité et le désintéressement. Innocent III venait d'accueillir avec bienveillance l'institution des *bons hommes* ou *pauvres* catholiques (2), organisés en congrégation. S'il exigeait de tous une complète abjuration des dogmes ou des coutumes de l'hérésie, le pape admettait en principe que les fidèles pouvaient vivre en commun sans propriété ni possession personnelle. François

(1) C'est un pieux disciple de saint François, saint Bonaventure, qui a écrit sa vie, *Vita S. Francisci*, lib. I.

(2) Le pape Innocent III en parle avec un grand intérêt, *Epist.*, XV, 149.

d'Assise organisa cette idée d'abnégation et de pauvreté chrétienne par la fondation d'un nouvel institut; abandonnant le patrimoine de sa famille, il se mit au service des indigents, des malades, en donnant l'exemple du plus rude travail : laborieux ouvrier, il ramasse les pierres pour construire des églises, sans jamais rien réclamer que l'aumône de la nourriture. Un jour qu'il écoutait la lecture de l'Évangile, il fut frappé de ce verset : « Ne portez ni or, ni argent, ni autre monnaie dans votre bourse, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques; si vous voulez être parfait, vendez tout ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres; celui qui veut venir avec moi, qu'il renonce à tout pour me suivre (1). » Prenant ces paroles de conseil et de perfection de Notre-Seigneur dans leur sens absolu, François d'Assise déclara que désormais elles seraient la règle de sa vie. Autour de lui bientôt se groupèrent quelques disciples auxquels il enseignait avec simplicité : « Prêchez la pénitence, respectez les riches, servez les pauvres, faites du bien à tous sans exiger ni récompense ni salaire. N'ayez rien en propre, aucun bien,

(1) Math., x, 9-10; xix, 21. Luc, ix, 5; xvi, 21.

aucune propriété particulière. » Tels furent ses préceptes. Les pauvres pénitents d'Assise, ainsi qu'on les nommait, se répandirent en Italie; la plupart du temps mal accueillis, l'objet de mordantes risées ou de châtiments, on les tirait par leur petit capuchon, comme des chiens ou des hommes de pauvre robe qui mendiaient par paresse; ces avanies, loin de les arrêter dans leur mission, grandissaient encore leur ardeur.

Ainsi commencèrent les frères mineurs de saint François (depuis les *Capucini*, à cause du petit capuchon qu'ils portaient), les égalitaires de l'Église, dédaignés par les ordres propriétaires et réguliers qui vivaient dans les monastères. Sans se rebuter devant les obstacles, François vint spontanément à Rome pour faire adopter sa règle par le pape Innocent III. Accueilli avec une certaine défaveur par les cardinaux, on se demandait quel était cet homme un peu ridicule, vêtu de pauvres et grossiers habits, couchant sur la dure comme un mendiant devant le porche des églises. Quand les cardinaux eurent entendu la lecture de cette règle, la plupart dirent: « Mais une telle perfection est impossible; jamais le Christ ne l'a prescrite; c'est une folie. » Alors

l'évêque de Sabine, plus sage et plus réfléchi, s'écria : « N'est-elle pas fondée sur les paroles de Notre-Seigneur? Ne point l'accepter, ce serait dire que Jésus a pu prononcer quelque chose d'insensé. » Le pape Innocent III ajouta : « Frère François, priez Dieu qu'il nous fasse connaître sa volonté, » et le pape s'agenouilla dans une méditation profonde. La prière ne fit que confirmer la conviction de tous. Innocent III approuva la constitution de sa parole avant de la sanctionner par une bulle. Il y a ceci de particulièrement remarquable dans l'histoire du catholicisme, que tous les grands intérêts de l'humanité y ont été discutés et résolus avant même qu'ils aient été bégayés par la société civile; l'Église n'est restée étrangère à aucun des problèmes des générations (1). Les franciscains furent les socialistes du catholicisme, socialistes humbles et paisibles, dévoués aux souffrances de leurs frères sans ostentation ni turbulantes théories.

La puissance de l'ordre de Saint-François sur les masses résulta moins des lumières acquises ou d'une science spéciale, que de l'inspiration expri-

(1) Bonaventure, *Vita Francis.*, 31.

mée par des paroles simples : prier ardemment comme on le pouvait et où l'on se trouvait, sans livres, par cœur, agenouillé au pied d'une croix de bois, telle était la règle que saint François allait annoncer de ville en ville. Les disciples accouraient à lui en foule, mieux qu'aux plus éloquents des abbés et des clercs en renommée pour leur science; et parmi ces fidèles disciples on compta bientôt une jeune fille d'origine noble de la ville d'Assise. Élevée par une pieuse et chaste mère, Claire, ayant entendu exalter la perfection des religieux de l'ordre nouveau, vint trouver saint François pour se consacrer à la retraite avec sa sœur Agnès. Rien ne put lutter contre cette ardente vocation, ni l'amour de sa mère, ni la colère de ses amis, si bien que Claire osa résister aux hommes armés que sa famille avait envoyés pour l'enlever de sa solitude. Les deux sœurs fondèrent l'ordre célèbre *delle povere done* (des pauvres femmes), devenu si célèbre sous le nom de clarisses (1). Pendant trente-deux ans sainte Claire gouverna cet ordre sévère, qui s'imposait toutes les privations de la pauvreté, tou-

(1) On trouve la vie de sainte Claire dans Surius (13 août).

tes les macérations de la chair, de manière qu'on les disait mortes dans la vie; il ne restait plus de vivant que la foi et la chasteté. Les clarisses se consacrèrent plus spécialement à l'adoration perpétuelle du saint-sacrement de l'autel, du pain eucharistique salué par les anges du ciel. Comme le dogme de la présence réelle était nié par les sectateurs de l'hérésie, l'Église redoublait de zèle pour l'adoration et la fête du très-saint-sacrement.

L'âme céleste et populaire de saint François se révèle dans les instructions qu'il donne à ses humbles frères pour leur rappeler leur mission de patience, de résignation et de devoir envers tous : « Au nom du Seigneur Jésus, marchez deux à deux avec humilité et modestie; que votre conduite soit telle dans le monde, que tous ceux qui vous entendront louent le Père céleste. Annoncez la paix à tous, et ayez-la plus encore dans le cœur que dans la bouche. Ne donnez jamais l'exemple de la colère; par votre douceur, portez tout le monde à la foi. Guérissez les cœurs blessés et les souffrances humaines. » Admirables paroles qui faisaient de l'ordre de Saint-François le refuge des pauvres et des souffreteux. Quoi de meilleur, de plus po-

pulaire que ces humbles frères de tous, chers aux malheureux, si simples qu'ils étaient devenus un objet d'amitié rieuse, même pour l'enfance? La plus remarquable conquête de l'ordre fut celle d'un trouvère célèbre, couronné du laurier des poëtes par l'empereur d'Allemagne; il entendit François d'Assise et fut tellement touché de ses paroles, qu'il se revêtit de l'habit et du capuche, et devint célèbre par sa mission en France, sous le nom de frère Pacifique, doux nom qui exprimait l'état de son âme. On put remarquer la joie et le bonheur qui régnaient parmi les frères dans le premier chapitre qu'ils tinrent près d'Assise. Ils n'avaient ni lit pour se coucher, ni maison comme abri. Tous campés sur la terre dure, ils montraient plus de contentement que s'ils avaient eu d'opulentes propriétés : ils espéraient en la cité de Dieu (1). Pour les âmes exaltées, qu'est-ce qu'un peu de privations? La paix de la conscience est la plus douce des félicités : quand on a sacrifié toutes

(1) On ne peut rien trouver de plus curieux et de plus étendu sur l'ordre de Saint-François que les *Annal. ordinis Minorum*, Lyon et Rome, 1628–1654, qu'a publié le savant et noble cordelier irlandais, le père Luc de Wading.

ses passions au pied de la croix, alors arrive ce calme de l'âme, image de la paix céleste.

Les frères prêcheurs fondés par saint Dominique et les frères mineurs établis par saint François vont désormais dominer les institutions monacales, et cette popularité s'explique par la situation même de l'Église, qui devient militante dans ses luttes contre l'hérésie ; elle ne peut plus rester calme et tranquille en pratiquant les vertus agricoles et stationnaires de l'ordre de Saint-Benoît : il faut attaquer, presser des adversaires qui nient les dogmes et menacent l'autorité de l'Église. La vie active des prêcheurs se développe dans la longue croisade contre les Albigeois, révolte de peuple menaçante pour tous. La persévérance de Philippe-Auguste et de Louis VIII à poursuivre cette guerre de race indique qu'il y avait plus de politique que d'idées religieuses encore, et que l'altération du dogme cachait la négation absolue du principe d'autorité. L'hérésie était la révolte, et de là le soin que prend le pouvoir séculier de la réprimer avec violence : il était difficile de distinguer un hérétique d'un routier. A considérer même les actes de la puissance ecclésiastique et civile, on trouvera que les

conciles sont bien plus modérés que les ordonnances des princes ; si l'on met en regard les dispositions du concile de Latran et l'acte de l'empereur Frédéric contre les hérétiques, on verra que les peines terribles viennent de l'empereur. Les papes et les conciles anathématisent spirituellement, mais ils ne châtient pas par la mort ou par les peines corporelles en dehors de la pénitence.

L'œuvre des deux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François avait quelque chose de commun : la prédication et la propagande. Saint Dominique, toujours pénétré de ses ardentes pensées de conversion, proposa la fusion des deux ordres, pour qu'ils pussent se prêter une force mutuelle : « Ce qui avait une même âme devait avoir un seul corps. » — « Mon frère, répondit saint François, c'est la volonté de Dieu qu'ils soient séparés, afin de conserver en nous l'humilité et à vos frères la science. » Par ces paroles, saint François révélait la mission et la destinée des deux ordres, car l'un des brillants côtés de l'ordre des prêcheurs, c'était la science : s'instruire dans la philosophie ou la théologie afin de confondre les hérétiques, telle était sa mission. Saint Dominique n'avait-il pas commencé sa vie

sur les bancs d'une école célèbre? Enfant de la science, il l'imposait à ses disciples.

Le but de l'ordre de Saint-François n'était ni si considérable ni si élevé. Sa vertu essentielle était la patience, la résignation; tout souffrir pour sa mission devait être la loi de ses disciples: « Si l'on vous refuse la porte, résignez-vous; si l'on vous bat, résignez-vous; si l'on vous raille, résignez-vous, car ce n'est pas en vain que vous êtes appelés les pauvres, les mineurs (1). » Ce sentiment d'humilité ne devait point affaiblir l'initiative spontanée de l'ordre de Saint-François pour la conversion des infidèles, et ses missions s'étendirent partout. A chaque époque, les mêmes faits et de semblables luttes se produisent : les disputes des ordres mendiants contre les religieux de saint Benoît et de saint Bruno ne sont que l'éternel combat du prolétariat contre la propriété. Les ordres mineurs luttent par l'activité de leur intelligence et la popularité de leur système d'abnégation contre la quiétude opulente des ordres propriétaires, les cisterciens, les augustins et les bernardins.

(1) L'esprit de saint François se révèle par ses épîtres, *Opuscul.* ep. 12-13.

On lit dans la chronique de Jacques de Vitry que saint François, dans un pèlerinage en Palestine, conçut la pensée de convertir le sultan d'Égypte Meledin, durant la guerre que lui faisaient les croisés. Jacques de Vitry est vivement impressionné par les vertus de ce nouvel ordre, si chaste si pauvre, qui se sépare tout à la fois du clergé régulier et séculier par une réforme d'austérité et d'abnégation : « Les frères mineurs, dit-il, s'efforcent de ramener l'humilité de la primitive Église en accomplissant les préceptes et les conseils de l'Évangile : ils marchent deux à deux, ne portant ni sac, ni pain, ni argent, ni souliers, car il ne leur est permis de rien posséder. Ils n'ont ni monastères, ni églises, ni maisons, ni terres, ni bestiaux. Si on les invite à manger, ils mangent ce qu'ils trouvent; ils n'en gardent rien pour le lendemain. Les Sarrasins les ont en grande estime (1). » Si l'aspect de tant de vertus paraît la plus sublime expression de l'esprit évangélique, saint François veut qu'on ne puisse plus adresser de reproches à l'Église sur ses trop vives tendances vers la propriété et la posses-

(1) Jacques de Vitry est un des chroniqueurs les plus exacts pour l'histoire des colonies chrétiennes d'Orient.

sion des choses terrestres. Avec quel entraînement on se groupe autour de lui, riches et pauvres! On y court comme à une sainte et pacifique réforme pour s'abriter contre les orages de la vie. Parmi ceux qui veulent suivre les lois et adopter les prescriptions évangéliques, se trouvent des gens du monde, commerçants, propriétaires. Or, devront-ils tout abandonner pour venir à la réforme? C'est pour les laïques que saint François crée le tiers-ordre, sorte d'affiliation laïque à la règle des frères mineurs. Le tiers-ordre appartient à la pensée de saint François, sans être astreint à ses rigoureux préceptes; il suffit de vivre fraternellement et dans l'esprit évangélique par l'aumône et la prière : dès ce moment on est affilié à l'institution de saint François, trop sublime, trop pleine d'abnégation pour que tous puissent l'accepter dans sa rigidité : « La pauvreté, continue le pieux fondateur de l'ordre, vous fera gagner le ciel. Partout où vous vous rencontrerez, montrez-vous véritablement frères par une amitié tendre et sincère. Si quelqu'un tombe malade, accourez tous pour le servir. Voilà votre règle, il n'en est pas d'autre. »

Dans l'étude de ces beaux préceptes fut élevé

un homme céleste, dont le nom est placé par l'Église dans le catalogue des saints, Antoine de Padoue, né à Lisbonne, élevé à Coïmbre, qui aspira au martyre comme ces pauvres frères mineurs qui venaient d'être livrés au supplice dans le Maroc, pour avoir osé enseigner la parole de Dieu. A la plus humble simplicité de vie et d'habitudes (il lavait les écuelles dans le couvent), Antoine de Padoue joignait une science admirable, une parole si douce de persuasion, que l'on accourait de tous côtés pour l'entendre dans ses sermons improvisés avec chaleur, après une simple lecture des Évangiles (1). Tel était le caractère des religieux mineurs : point de préparation à l'éloquence, point de phrases pompeuses, l'inspiration de la charité sur une phrase de l'Évangile, et il sortait de ces prédications des effets merveilleux d'entraînement et de persuasion.

A quelques années de distance moururent les deux fondateurs des grands ordres de ce siècle, saint Dominique et saint François d'Assise. Tous

(1) La vie de saint Antoine de Padoue a été rapportée avec un grand soin par Surius, qu'on confond à tort avec les Bollandistes. Surius était de l'ordre de saint Bruno. La version des Bollandistes est plus complète (13 juin), t. XX, p. 785.

deux s'étaient proposé le même but par des moyens divers, c'est-à-dire une réforme de l'état monastique pour le faire correspondre à la situation nouvelle et ardente que l'hérésie avait prise dans le midi de la France. Les frères prêcheurs attaquèrent l'hérésie par la science, l'étude, l'examen, la prédication et la juridiction; les frères mineurs, par la simplicité de leurs habitudes et leur vie d'humanité, par leur interprétation naïve des textes de l'Évangile, dans un sens d'abnégation et d'égalité chrétiennes. L'esprit de ces deux ordres correspondait aux caractères de la civilisation religieuse du XIIIe siècle : la Providence pourvoit toujours aux besoins des sociétés. L'état agité des âmes, qui rendait la vie ascétique insuffisante, suscita des ordres actifs et désintéressés qui se dévouèrent à la prédication en soignant les plaies du corps et de l'âme. Les misères de la vie furent représentées par les stigmates de saint François, témoignage de toutes les souffrances. Quel admirable symbole que ce corps couvert de plaies saignantes et profondes, plaies du pauvre peuple (1)! Jésus-Christ couvrit

(1) Bonaventure, *de Vita S. Francisc.*, 13. Les *Annal. ordin. Minor.* fixent les stigmates ad ann. 1212.

de stigmates saint François, comme pour dire les douleurs de la misère dans cette grande vallée de larmes. Les plaies du corps et de l'esprit ne sont-elles pas ainsi saignantes pour l'humanité? Qui n'a pas ses stigmates au cœur profonds et fortement marqués?

Ils allaient donc en tout lieu, les frères de saint François, sans se préoccuper des fatigues et des périls, en Orient, chez les infidèles, en Perse, en Mésopotamie, confiants en la grâce de Dieu, pieds nus, le corps couvert de bure, un capuchon sur la tête, la besace sur le dos, quêtant le pain quotidien, toujours joyeux, bons et secourables. S'agissait-il d'élever un édifice, une église, le frère portait la pierre, le sable, la chaux. Rien ne le rebutait pour les travaux les plus humbles. Dans un incendie, il était au milieu du péril; il soignait les pestiférés; il priait pour les morts pauvres dont il se faisait l'ensevelisseur. Tout son luxe était pour l'église ornée de fleurs. Le sourire serein aux lèvres, il inspirait confiance à tous; de là cette épithète de *bueno capucino*, devenue le proverbe des Italiens et des Espagnols.

Les enfants de l'ordre de Saint-Dominique

avaient un caractère plus grave, plus sérieux. A eux la science et la prédication didactique, avec l'érudition et la controverse. Ils obtiennent le droit juridictionnel de rechercher, de s'enquérir sur le caractère des hérésies qui attaquaient la société : les frères prêcheurs faisaient l'office d'un pouvoir d'instruction et d'enquête contre tout désordre de caractère et d'action qui menaçait l'autorité religieuse : est-ce que tous les pouvoirs ne prennent pas des moyens de salut public? L'enquête ou inquisition finie, arrivait l'action de l'autorité séculière qui punissait par la loi. Était-ce une situation naturelle, même dans le système féodal, que celle des comtes de Toulouse, des vicomtes de Béziers, tantôt soumis, tantôt en pleine révolte, à la tête des populations manichéennes de principe et désordonnées d'action, proclamant la pluralité des femmes, le doute dans l'obéissance et le légitime pillage, et tous ces désordres couronnés par l'assassinat du légat Pierre de Castelnau, qui représentait le pouvoir du pape? Nulle autorité ne pouvait se laisser méconnaître et mépriser : que serait-il resté au moyen âge sans la puissance morale du pape?

Que serait-il advenu de l'unité de la France si l'hérésie albigeoise avait triomphé dans le Midi?

Ce n'est ni dans Mathieu Paris ni dans Pierre des Vignes qu'il faut rechercher le véritable caractère des ordres mendiants. Ces chroniqueurs appartiennent tous deux à la société stable et propriétaire du sol ou à l'Université, aux ordres de Saint-Benoît, des Augustins. Les nouveaux venus, les prêcheurs et les mineurs (1), conquièrent immédiatement une si grande puissance que les anciens ordres s'inquiètent, se plaignent, s'irritent : c'est chose si naturelle! car ils ne comprennent pas cette activité qui se mêlait à tout, dans les mains de qui l'autorité vient se reposer. On confie aux ordres mineurs la prédication et l'inquisition, et ils répondent à ces devoirs avec un zèle qui se multiplie. Dominicains et franciscains ne sont pas près du champ qu'ils cultivent ou des vieux manuscrits qu'ils recueillent : que leur importent bois ou vergers, riches terres ou bonnes récoltes? Pour eux le sol est trop restreint; ils vont partout prêchant le dogme et la philosophie avec un succès incompa-

(1) Mathieu Paris, p. 54, édit. in-folio.

rable. Les docteurs des ordres réguliers s'en alarment déjà ; ils accusent les prêcheurs d'un esprit de domination et d'envahissement. Ceux-ci sont dans les chaires d'enseignement, auprès du pape, des rois, des évêques ; ils n'ont rien et ils deviennent tout par leur seul ascendant, ce qui est le plus beau triomphe.

Nul ordre religieux ne posséda dès son origine un plus grand nombre d'intelligences actives et remarquables ; il suffit d'en signaler quelques-unes dont la science domine le XIII[e] siècle : le premier, Vincent de Beauvais, attaché à la personne de saint Louis, et qui compose son *Speculum majus*, vaste recueil de doctrines, de science et d'histoire ; Guillaume de Rubriquis, le voyageur intrépide, qui visite la Tartarie, et dont la curieuse relation nous est restée comme un exact document sur les mœurs, les usages de toutes les nations nomades de ces steppes ; saint Thomas d'Aquin (1), le lumineux docteur de l'Église au moyen âge, et qui résume si ad-

(1) Je reviendrai sur tous ces écrivains ecclésiastiques dans un chapitre spécial de ce livre destiné à l'histoire littéraire de l'Église au XIII[e] siècle, période remarquable. La meilleure édition des œuvres de saint Thomas d'Aquin est celle de Rome, 1570, 17 vol. in-folio.

mirablement la science théologique. Né à Aquin, ville de Campanie, de parents nobles, il avait été consacré dès l'enfance à l'ordre de Saint-Dominique. En vain l'avait-on voulu arracher à cette vocation, il souffrit tout plutôt que d'y renoncer. Thomas s'appliqua aux études avec une attention si absorbée que ses amis, ses joyeux compagnons d'école, le voyant ainsi concentré en lui-même sans expansion extérieure, sans amour des joies et des plaisirs, le traitèrent comme une intelligence bornée, sans initiative ardente et féconde, l'appelant le bœuf muet. Le bœuf bientôt secoua son enveloppe grossière dans son livre des *Sentences* et sa polémique de dogme contre Guillaume Saint-Amour, novateur hardi dans un siècle de science spéculative et l'un des adversaires du nouvel ordre. Soutenu par la souveraine approbation du pape, Thomas n'hésite pas à lutter contre l'Université de Paris, qui, dans ses écoles, marche déjà vers l'hérésie. Thomas fait l'éloge, l'apologie des frères prêcheurs sans restrictions, et de leur aptitude pour enseigner au même degré que l'Université. Dans cette pensée, il réfute le livre de Guillaume Saint-Amour sur les *Périls des derniers temps* et *l'Évangile*

éternel, résumé mystique de l'abbé Joachim, dont l'œuvre se perd dans les phases diverses de la révélation chrétienne, qui, incomplète d'abord, arrive au règne de l'Esprit après des transformations intermédiaires. Enfin Thomas put résumer avec une netteté et une intelligence parfaites toutes les questions de théologie dans un livre abrégé ou *Somme*, comme on l'appelait alors, et qui devint le bréviaire de la doctrine de l'Église. Poëte d'un ascétisme coloré, saint Thomas a composé les hymnes pour l'adoration du Saint-Sacrement, dont la fête fut ratifiée par le souverain pontife, tandis que sa vie active se mêle à toutes les négociations du temps sur les affaires civiles et religieuses. La *Somme* de saint Thomas d'Aquin, la base de la théologie, contient la solution de ses problèmes.

Le maître de saint Thomas d'Aquin, prêcheur comme lui, fut Albert, intelligence curieuse, que les contemporains ont surnommé le Grand. Né en Souabe, des comtes de Bollstead, il embrassa la règle de saint Dominique après une solennelle vision de la sainte Vierge, source des divines inspirations. Albert avait reçu ses premières leçons à Paris, université célèbre, et les livres d'Aristote

avaient fixé son attention. Venu à l'école de Paris, il vécut dans cette colonie scientifique de la rue du Fouarre, célèbre au moyen âge, au sein de l'Université; il y enseigna la physique avec assez d'éclat pour être désigné comme provincial des frères prêcheurs à Cologne.

Tout entier dévoué aux études physiques, aux expériences de l'art, il construisit son automate parlant, d'une conformité si extrême avec l'homme que saint Thomas d'Aquin la brisa comme une œuvre du démon. A Cologne encore, Albert donna, au cœur de l'hiver, un repas où les fruits, les fleurs des jardins semblèrent revêtus de leur parure d'été et en avaient toute la saveur. Ses œuvres écrites sont immenses et mêlées comme toute chose à l'esprit de son temps. Expert dans toutes les langues anciennes, il se fit l'interprète des auteurs arabes, des rabbins et des philosophes grecs de l'école d'Alexandrie; il publia des commentaires sur les sept livres de l'histoire naturelle d'Aristote, plus sept volumes de théologie spéculative, où les questions de morale les plus subtiles sont décidées à la prière du pape. Dans le moyen âge, on trouve le nom d'Albert-le-Grand partout comme expression

de l'alchimie, des opérations théurgiques, et plus d'une imagination ardente et inquiète vint se féconder à cette source de science des disciples de saint Dominique (1). Il faut même que l'ordre tout entier se tienne en garde contre cette exaltation d'étude, d'où il sort des systèmes souvent étranges, condamnés par le saint-père. L'étude qui fouille trop a ses dangers comme l'ignorance qui repousse toute lumière.

Moins avancé dans l'érudition, l'ordre de Saint-François d'Assise produit une certaine énergie aventureuse. Partant de cette double base, la pauvreté et la simplicité, il semble qu'on doive respirer un parfum humble et tranquille dans cet ordre, et néanmoins il se fait un travail incessant d'activité dans la vie pratique. Les esprits subtils ne paraissent pas satisfaits même de la négation de tout droit de propriété entre les frères, et ils se posent encore cette question : « Jusqu'à quel point est-il permis d'user de la jouissance des choses reçues par l'aumône pour le vêtement, le boire et le manger? »

(1) J'analyserai également la philosophie et la théologie d'Albert-le-Grand dans le chapitre de l'histoire ecclésiastique littéraire du XIIIe siècle. Ses œuvres forment 31 vol. in-folio.

Ils veulent que ce droit soit réduit au strict nécessaire, à l'indispensable besoin de vivre, d'exister : là seulement ils trouvent la perfection. Pour eux la prédication de saint François est considérée comme un nouvel évangile, une bonne nouvelle pour le peuple contre le pharisëisme des ordres réguliers et riches de Cîteaux et de Clairvaux. Parmi les belles physionomies de l'ordre de Saint-François, on doit compter saint Bonaventure, dont le nom de famille était Fidenza. Toscan d'origine, il reçut ce surnom de la bouche même de sa mère qui le voyant échapper à une grave maladie, s'écria en s'élevant à Dieu : *O buena aventura!* Comme les dominicains Albert et Thomas, Bonaventure vint étudier à Paris, et il s'y fit distinguer par une sainte innocence de mœurs. Son maître disait de lui que le péché d'Adam ne l'avait point atteint. Cet humble esprit, joint à de fortes études, le fit désigner pour général de son ordre dans un temps difficile, car la discipline s'affaiblissait singulièrement parmi les fils de saint François : si pour l'ordre des prêcheurs il y avait un fatal écueil, l'orgueil de la science, la vanité des affaires civiles, on devait redouter pour les mendiants l'esprit d'agitation et de vagabondage. Toujours en voyage,

sollicitant l'aumône partout en troupes, ils pouvaient oublier les lois de la retenue et de la police sociale, et malheureusement on en avait eu l'exemple dans la Sicile. Pouvait-on toujours distinguer d'une bande de truands ces troupes de frères mendiants qui, la besace sur l'épaule et le bâton de voyage à la main, parcouraient les routes, tendant une main fraternelle à tous? Toutefois l'esprit de charité si fécond, la bonté ingénieuse des frères de saint François pouvaient bientôt les faire reconnaître parmi les troupes vagabondes qui souvent menaçaient les routes d'Italie et de France. Saint Bonaventure se montra réformateur sévère : recommandant les règles primitives de saint François, il voulut qu'à la pauvreté et à la sainteté on joignît encore la retenue, la modestie et le travail, afin que les religieux ses frères ne fussent pas signalés comme des troupes vagabondes qui sollicitaient la charité publique. De ce qu'ils ne pouvaient rien posséder, il ne fallait pas conclure que, frères oisifs, ils pussent donner leur vie à la paresse, un rosaire à la main.

L'instruction de saint Bonaventure était vaste et sa douceur plus grande encore que son instruction, ce qui lui fit donner le nom de *docteur séra-*

phique (1); sa dévotion si active pour la Vierge se manifeste par l'antienne que l'on chante à complies: *Salut, reine des cieux;* il composa la Vie de Jésus-Christ et le Psautier de la Vierge immaculée, livres pleins d'onction, d'une piété douce et éclairée. Dans les idées des religieux, la pauvreté, le sacrifice exercent une grande puissance, et cette action intime, incessante, explique la force expansive et dominante des ordres mineurs. Saint Bonaventure conserve une action morale sur les volontés et les résolutions de l'Église supérieure, soit qu'il conseille aux cardinaux d'élire pour pape Thibaut de Liége (ensuite Grégoire X), soit que, nommé cardinal lui-même, saint Bonaventure reçoive du pape le titre d'évêque d'Albano. Ce fut par une dérogation aux principes primitifs des ordres mineurs que l'on voit les illustres d'entre les frères accepter des dignités de l'Église, tandis qu'ils devaient toujours rester pauvres et modestes: puisque leurs statuts leur défendaient de jamais devenir propriétaires, comment n'appliqueraient-ils pas cette interdiction aux dignités les plus élevées, qui donnent le pouvoir, l'or-

(1) Voyez les *Annal. ordin. Minor.*, ad ann. 1221. On trouve sa vie dans Surius, 14 juillet.

gueil et la richesse? Ce furent les papes qui firent presque violence à l'ordre de Saint-François pour l'entraîner vers les dignités ecclésiastiques.

Chaque temps a ses popularités, et tous les ordres antérieurs s'amoindrissent devant les disciples de saint François et de saint Dominique qui dominent le XIIIe siècle; rien ne se fait en dehors de leur direction. Au lit de mort, empereurs et rois se font revêtir, sur la cendre, de l'habit du tiers-ordre, pour y attendre ainsi le jugement de Dieu. Les dominicains se mêlent à la grande politique et à la police des États: pour réprimer les opinions qui menacent la société du moyen âge, ils invoquent le bras séculier, afin de corriger et de punir; et le pouvoir civil invoque à son tour leur science et leur aptitude pour examiner les livres d'hérésie et les opinions qui s'agitent en vertu de ces doctrines. A côté de l'esprit paisible et propriétaire des ordres réguliers, il y a un certain trouble apporté par le prolétariat scientifique des dominicains et par le communisme extrême de l'ordre de Saint-François. Si les papes protégent les ordres mineurs, comme de puissants auxiliaires pour l'Église, ils ne sont pas sans s'inquiéter des tendances trop hardies des nou-

veaux ordres. Que deviendront les augustins, les cisterciens, les chartreux, qui possèdent et cultivent des terres immenses, en présence de ces doctrines des franciscains : ne rien avoir, ne rien posséder ? Pleine de prévoyance et de conciliation, la papauté veut expliquer dans un sens raisonnable la règle de saint François. Tel est l'objet de la bulle *Exiit qui seminat* (1), qui distingue la propriété réelle de l'usage journalier : « Oui, les ordres mineurs ne posséderont pas en propre, mais ils auront la jouissance ; le *dominium* fictif appartiendra à l'Église. » Cette interprétation conciliante n'est point acceptée par les rigides puritains ; il se forme bientôt un schisme dans les ordres mineurs : ceux qui prennent le nom de *fraticelle* ou de *bisoque* veulent appliquer sans modification l'inflexible règle de saint François, qu'ils exagèrent encore par des formules et des prescriptions extrêmes d'égalité ; ils n'admettent la possession que limitée à l'usage et aux besoins du corps.

Tout s'absorbe dans les deux institutions des frères prêcheurs et mineurs ; on parle à peine des

(1) Cette bulle est des ides de janvier 1279.

évêques, des chapitres, des abbés, chefs des puissants monastères : Saint-Martin de Tours, Cluny, Clairvaux, Cîteaux et Saint-Denis en France, si fameux aux siècles précédents; ils s'absorbent dans la vie intérieure, les nouveaux ordres prennent pour eux la vie extérieure. J'en excepte les hospitaliers et les templiers, si parfaitement en rapport avec les idées et les besoins de cette génération : prier Dieu, abriter les pèlerins, se défendre contre les infidèles, n'étaient-ce pas là des devoirs corrélatifs et d'un mérite infini? Les chevaliers du Temple et de Saint-Jean voyaient leur hôpital se développer, tandis que de petites cellules séparées sur le Mont-Carmel recevaient d'autres solitaires qui prenaient le nom de *carmes*, ne se distinguant pas d'une manière spéciale des religieux primitifs de saint Antoine et de saint Pacôme, avec un certain orgueil de leur antiquité : ils comptaient même le prophète Élie parmi leurs fondateurs. L'ordre de la Merci, établi spécialement en Provence et en Espagne, avait pour but le rachat des captifs, si nombreux durant les guerres saintes. L'Église correspondait ainsi à tous les besoins, remplissait tous les devoirs; la civilisation et le gouvernement étaient en elle,

il fallait donc qu'elle eût une consolation pour chaque tristesse, un secours pour toutes les douleurs et pour tous les besoins. Une division considérable s'agite entre les grandes branches de l'arbre monastique, c'est-à-dire entre les ordres stables et propriétaires de Saint-Benoît, ou ceux qui suivent la règle de saint Augustin, et les ordres prêcheurs et mendiants; division éternelle entre la propriété et le prolétariat qui se glisse dans toutes les civilisations. Saint François d'Assise rendit un éminent service au moyen âge : il ennoblit, il régularisa la pauvreté; au milieu des tristes désordres des truands et des routiers armés, il montra l'exemple de la résignation et de la règle dans le besoin; il fonda le gouvernement moral de la démocratie, en vertu du principe de l'obéissance, de la résignation religieuse.

CHAPITRE XIII.

LUTTE ENTRE LE SACERDOCE ET L'EMPIRE. — LES PAPES, LES EMPEREURS, LA FÉODALITÉ.

Si le pape Grégoire VII avait déployé une incomparable énergie et toute sa grandeur morale pour arriver à l'indépendance du pouvoir suprême et à la dictature pontificale, ce but n'avait été qu'imparfaitement atteint. Grégoire VII avait plutôt posé les théories et les principes de son pouvoir légitime, qu'il ne les avait fait triompher d'une manière incontestée et définitive : c'est un résultat dans une lutte, ce n'est pas tout. Ce grand pape avait passé presque toute sa vie dans la proscription et l'exil. La tiare était menacée dans Rome par l'esprit municipal, violent et désordonné, et dans l'Occident par l'esprit brute et féodal de tous les hommes d'armes et de passions. Il lui fallait une bien puis-

sante volonté pour lutter contre ces résistances qui niaient et combattaient sa suprématie.

Au milieu des mélancoliques ruines de Rome, lorsque l'imagination se reporte sur tant de décadences, on est encore frappé de tous les souvenirs du vieil esprit romain qui survit dans les populations : les monuments tombent en poussière, l'herbe croît sur les tombes, et le lierre enlace les aqueducs rongés par le temps. Partout, sur le chemin des basiliques de Saint-Sébastien, de Saint-Calixte, de Sainte-Agnès ou de Saint-Jean-de-Latran, on aperçoit des vestiges de voies détruites, l'aspect des grandeurs passées de l'antique puissance romaine ; tout est mort, excepté l'Église vivante, éternelle comme la pensée de Notre-Seigneur. Au moyen âge, avec l'Église était resté debout à Rome l'esprit municipal, souvenir des turbulences de la plèbe qui enveloppait d'une bruyante approbation ses magistrats élus sous le nom de patrices, de tribuns ou de consuls : les noms survivent à la puissance, et la pourpre enveloppe souvent ce qui n'a plus qu'une vie factice et fiévreuse. Ce qui se perd le moins au cœur de l'homme, c'est l'esprit de sédition, la colère, la turbulence. La coutume des harangues et

de la parole survivait à Rome ; la multitude écoutait ses orateurs chéris dans le *Forum* (1). De là les succès éphémères de Crescentius, d'Arnauld de Brescia, qui, sous prétexte de rendre à Rome son éclat et sa liberté, voulaient la séparer de la papauté, sans laquelle Rome ne serait plus qu'un sépulcre vide : réveiller les souvenirs de l'antique république romaine, c'était une entreprise semblable à celle de Julien-l'Apostat essayant de raviver le paganisme au tombeau.

L'esprit agité des Romains était un danger pour les papes, obligés souvent de chercher un asile même au delà des Alpes, en France surtout, où les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Martin de Tours avaient reçu le souverain pontife exilé. Un des souvenirs précieux des monastères était d'avoir quelques bulles du pape pour assurer leurs priviléges, scellées de l'anneau de saint Pierre (2). Les cartu-

(1) C'est toujours dans l'admirable Muratori qu'il faut chercher les documents les plus précieux sur Rome et l'Italie au moyen âge. Voyez sur les consuls et les tribuns du xe au xiie siècle, *Dissert.* 2, t. I. Un diplôme d'Othon III (998) est adressé *consulibus senatus populique romani.*

(2) Consultez les annales de Saint-Denis ou de Saint-Bertin, ces curieux témoignages (xie et xiie siècles) sur les visites des apostoles de Rome dans ces monastères.

laires en conservaient les précieux témoignages. Les bulles exemptaient souvent les monastères de toute suprématie épiscopale et ils ne dépendaient plus que du pape; leurs abbés portaient la mitre, la crosse, la chappe, comme on les voit encore étendus sur les dalles des tombes.

A Rome, la lutte de la papauté et du vieil esprit de turbulence municipal se continuait, moins vive encore que celle du souverain pontife contre l'esprit matériel et féodal. Deux sentiments dominaient cette génération de rois et de feudataires : 1° l'avarice, ce besoin rapace et violent d'écus d'or, de deniers d'argent destinés au faste et aux plaisirs de la chevalerie; 2° l'amour de la chair et du sensualisme, le peu de respect que tous ces hommes de violence avaient pour l'unité du mariage : ils prenaient, ils renvoyaient capricieusement l'épouse légitime aux yeux de l'Église, ou bien ils s'emparaient de la femme d'autrui par un public adultère. Dès que la passion parlait, rien ne pouvait la contenir; quelle n'avait pas été la lutte de l'épiscopat des Gaules contre toute la race franque, si ardente pour la polygamie? La papauté grandit cette mission morale par l'universalité de sa puissance souveraine.

A contempler la longue querelle des investitures, elle n'est qu'une lutte avec les empereurs, les rois, les hauts féodaux, pour leur interdire le droit de vendre la crosse, la mitre à beaux deniers comptants, tandis que l'excommunication n'avait souvent pour but que de préserver la chasteté du toit domestique, souillé par la polygamie, l'attrait le plus vif pour la force et la puissance sans frein. Ce qui assure presque toujours le triomphe de la papauté, c'est qu'elle reste austère, inflexible, persévérante dans le bien, les trois conditions qui constituent la légitimité. Ce n'est pas pour satisfaire un amour désordonné du pouvoir que les papes luttent avec tant d'énergie ; le plus souvent, pauvres moines, ils vivent et meurent dans la persécution ; leur palais est une cellule, leur faste, une robe de lin ou de bure ; leur luxe est au pied des autels ; leur grandeur vient de ce qu'ils représentent l'Église. Rien de plus logique dans les idées du temps que la belle théorie du Christ régnant et vivant. Or, le Christ, c'est l'Église, et l'Église réside tout entière dans les papes, d'où cette conclusion naturelle de leur souveraineté suprême sur tous les pouvoirs; l'idée qui civilise peut prétendre à la légitime domination, et

Rome catholique avait reçu cette haute mission de Dieu.

Le premier pape qui succède à Grégoire VII est Victor III, moine du Mont-Cassin, l'abbaye mère d'où est sorti l'ordre monastique (1) de Saint-Benoît. Après son court pontificat vient celui d'Urbain II, le promoteur solennel de la croisade, qui dispose du monde, soulève l'Occident, tandis que son pouvoir lui est disputé dans Rome. De la même main qui excommunie le roi Philippe de France, prince adultère et sans frein, il flétrit l'empereur Henri IV, qui vend les investitures, la croix, la crosse, le pallium, et couronne enfin son usurpation en saluant l'élu municipal des Romains, l'antipape Guibert (2). Pascal II, aussi jaloux qu'Urbain des légitimes droits du pontificat, s'enfuit en France, s'abrite sous les pieuses voûtes de Cluny, et lorsqu'il revient à Rome, c'est pour y recevoir l'hommage de l'empereur Henri V, qu'il appaise en lui cédant quelques-uns des droits matériels de l'investiture, première idée d'un concordat entre la tiare et la couronne, accord impuissant qui est la cause de nouvelles luttes. Le

(1) 1086.
(2) 1088.

pape en exil meurt dans l'abbaye du Mont-Cassin. Vient ensuite la période des antipapes: les empereurs, qui cherchaient des volontés dociles, poussèrent à l'élection pontificale de quelques évêques germaniques ou de quelques Italiens dévoués à l'empire. L'esprit agité des Romains servait les mauvais desseins des empereurs : ils luttaient souvent contre le pouvoir légitime du pape pour se jeter aux bras des hommes d'armes de la Germanie, et trahissaient ainsi l'Italie en combattant les pontifes (1), qui en étaient la plus belle expression. Par ses révoltes successives contre les papes, l'Italie s'est affaissée devant la race allemande. La faction de l'antique famille romaine des Frangipani livra Rome aux antipapes et aux empereurs. Le pontife légitime est encore un moine du Mont-Cassin, Gélase II, que les Frangipani prennent en haine en soulevant la multitude contre lui; Gélase abandonne Rome comme ses prédécesseurs, et, comme eux encore, il se réfugie en France, dans l'abbaye de Cluny (2); il y meurt, et, sous les voûtes sacrées de Saint-Benoît, s'accomplit l'élection d'un nouveau pape, Calixte II, de la race

(1) 1099-1103.
(2) 1119.

franco-bourguignonne, né entre Salins et Besançon, souverain pontife qui porte un amour particulier aux églises de France; l'évêché de Vienne en Dauphiné, la ville romaine, lui doit sa suprématie sur les sept provinces de Vienne, Bourges, Bordeaux, Auch, Narbonne, Aix et Embrun et sur la Tarentaise. Désormais l'archevêque de Vienne pourra prendre le titre de *primatus primatorum*. Calixte put enfin exercer le pontifical à Rome, après avoir chassé l'antipape nommé par le peuple et soutenu par les empereurs. Les Frangipani élèvent Honorius II, les cardinaux choisissent Innocent II, puis Célestin II et Lucius II (1). Le pontificat, plus long, plus considérable d'Eugène III est marqué de ce caractère particulier qu'il reste sous la protection illustre de saint Bernard. Comme la plupart de ses prédécesseurs, le pape Eugène III vient en France s'abriter sous les voûtes du monastère de Cluny, la pierre fondamentale des ordres propriétaires et cultivateurs; saint Bernard le fait élire pape, puis le protége, et tant la puissance de l'abbé de Clairvaux est grande, qu'il suffit de quelques-unes de ses lettres

(1) Dans la période 1124-1145.

pour que le pape revienne paisiblement à Rome, la tiare au front et l'anneau de saint Pierre au doigt. L'histoire n'a jamais présenté une influence comparable à celle de saint Bernard.

Sous Adrien IV éclate la parole d'Arnauld de Brescia, sédition à la fois politique et religieuse; l'esprit du prolétariat se manifeste en proclamant la pauvreté, l'abnégation, le communisme. Arnauld prêche la révolte de l'esprit et du corps par l'hérésie, tandis que la fondation des ordres mendiants par saint François, dont j'ai parlé, réalise la réforme des abus de la propriété par les voies pures et catholiques. Saint François d'Assise fit dans l'Église et par l'autorité légitime des papes ce qu'Arnauld de Brescia avait essayé en révolte contre elle. De là cette grande faveur qu'obtinrent les ordres mendiants. Il y a peu de popularité sans cause, peu de succès sans mérite ou sans nécessité. Adrien IV, obligé de quitter Rome, eut recours à l'alliance de Frédéric Barberousse et aux Allemands. Le peuple romain, épris un moment des doctrines d'Arnauld de Brescia, n'avait pu subir le triste aspect de la ville sainte en interdit : les basiliques restaient vides et fermées; on refusait les sacrements aux vivants et

la sépulture aux morts. Au milieu de ces scènes de désordre, du pillage des palais et des monastères, la popularité d'Arnauld de Brescia s'était éteinte; on réclamait partout le pape et le châtiment du tribun. Le préfet de Rome présida au supplice d'Arnauld de Brescia; ses cendres furent jetées au vent ou semées dans les flots du Tibre. L'hérésie et la révolte, deux idées qui se lient souvent, furent également réprimées par l'Église : les vrais catholiques obéissent à l'esprit d'autorité, et pour eux toute révolte est un crime (1).

Ce fut un pontificat d'énergie et de pouvoir que celui d'Adrien IV (2), qui soutint la doctrine de la dictature des papes sur les bénéfices et les juridictions ecclésiastiques. Cet esprit d'unité se transmet à Alexandre III, longtemps son légat et qui lui succède à la tiare; forcé d'abandonner Rome gouvernée par les antipapes Victor et Pascal, le légitime pontife, Alexandre III, vint en France comme ses prédécesseurs, et séjourna un an et demi au

(1) L'école moderne a exagéré la grandeur et le mérite d'Arnauld de Brescia; on trouve des notions exactes sur cette révolution de Rome dans Othon de Frésingue, auteur contemporain. Comparez Baronius, *Annal.*, et Muratori, *Script. rerum Italic.*; t. III, part. I.

(2) 1154-1159.

monastère provençal de Maguelone, suivant les cartulaires de l'abbaye. Tel était le caractère inflexible de la papauté, que, dans ses abaissements et ses malheurs, sous la menace de la mort, elle n'abdiquait ni un de ses droits ni une de ses prérogatives. Du fond de son exil, Alexandre III lutta contre l'empereur germanique et les antipapes qui gouvernaient Rome en son nom. Quand vinrent des jours meilleurs, Alexandre III revint en Italie, et les actes les plus éclatants de son pontificat furent les canonisations de saint Bernard et de saint Thomas de Cantorbéry, caractères et renommées incomparables : saint Bernard, l'abbé de Clairvaux, dont j'ai décrit déjà la sainte vie; Thomas de Cantorbéry, le vivant symbole de cette puissance infinie qui donne le sentiment du droit et la conviction; saint Thomas, martyr (1) d'un roi aux appétits brutes, de la féodalité anglaise, toujours avides des fiefs et des bénéfices des moines noirs ou blancs : la prérogative pontificale d'élever au rang des saints les serviteurs de Dieu et de l'humanité est une des belles idées de l'Église; quoi de comparable à cette

(1) La canonisation de saint Thomas est du 21 février 1173; celle de saint Bernard, du 18 février 1174.

majesté morale des saints, qui, placés dans le sanctuaire, reçoivent les hommages de toute la société catholique, apothéose épurée des grandes vertus chrétiennes (1)? Quelle belle couronne pour les dévouements à l'humanité!

Après le pontificat d'Alexandre III viennent les éphémères administrations de Lucius III, Urbain III, Grégoire VIII, et enfin celle de Clément III, qui rendit au sénat romain quelques-uns de ses privilèges. Le sénat, quelles que fussent ses excessives prétentions, n'était à Rome qu'un pouvoir municipal n'ayant rien que le souvenir des pères conscrits de la république. Le plus souvent hostile au pape, il ne voyait en lui que l'évêque de l'Église, sans reconnaître son pouvoir temporel. L'esprit turbulent des Romains fut toujours le même : ils se passionnent pour une grandeur qu'ils n'ont pu conserver, et ils ne veulent pas voir la grandeur réelle qu'ils possèdent, celle de l'Église. Bientôt les papes abandonneront les Romains à eux-mêmes par un long séjour à Avignon, et le peuple put bientôt reconnaître que Rome sans

(1) Le pontificat d'Alexandre III est d'une longue durée, 1159-1181.

pape n'était plus qu'une ville sans prestige (1), sans pompe, sans motif d'être. Ses basiliques, véritable cause de sa gloire, se seraient couvertes de mousse verdâtre et d'un lierre rapace, comme les temples du paganisme, si la papauté avait cessé d'être au Vatican.

Célestin III, un vieillard de quatre-vingt-trois ans, porte le sentiment le plus exalté dans la puissance pontificale. Quand Henri VI, roi de Germanie, vient se faire couronner empereur, le pape Célestin III, la tête blanchie par l'âge et la tiare au front, reçoit l'empereur, qui s'agenouille devant lui. La couronne de l'empire était posée sur les marches de l'autel; le pape la poussa du bout de son pied en signe de dédain pour les grandeurs terrestres : qu'est-ce qu'une couronne, si ce n'est un haut devoir aux yeux de la religion? Vieillard débile, il excommunie avec indignation Léopold d'Autriche, qui retient captif contre le droit le roi Richard Cœur-de-Lion, pauvre pèlerin, à son retour de la Palestine, et c'est à quatre-vingt-dix ans qu'il menace Philippe-Auguste de l'interdit sur le

(1) 1185-1191.

royaume, pour qu'il reprenne Ingerburge, son épouse légitime. Si donc la papauté reste définitivement maîtresse de la société, c'est qu'en sa suprême dictature est la répression de tous les vices, de tous les abus de la force : elle veille à la sainteté du mariage, à la liberté de tous, aux devoirs respectifs de la vie. Profondément austère elle-même, la papauté pouvait imposer le devoir à chacun (1) avec cette énergie que donne la chasteté.

Célestin III est le digne précurseur d'Innocent III, le grand esprit du XIIIe siècle. Issu de la famille des comtes de Seigni, déjà cardinal-diacre, du nom de Lothaire, Innocent III fut appelé à trente-sept ans au pontificat suprême. Jeune, il succède à un vieillard, et sa politique se dessine immédiatement. Pour entreprendre de puissantes choses à l'extérieur, Innocent a besoin d'être sûr de la magistrature de Rome, et il se fait prêter serment par le préfet, le sénat, jusqu'alors hostiles, et qui rendent foi et hommage comme ils le faisaient à l'empereur. A compter de ce pontificat, Rome fut délivrée du joug des Allemands et des empe-

(1) 1191-1198.

reurs, qui n'y exercent plus de juridiction. La vigilance incontestée (1) d'Innocent III se porta bientôt de Rome sur le patrimoine de saint Pierre, qu'il fit rentrer sous sa puissance, avec la marche d'Ancône, Spolète et l'exarchat de Ravenne ; le pape voulait avoir un terrain ferme sous ses pieds, pour agir dans la plénitude de sa puissance.

Toute la vie d'Innocent III est le développement des maximes salutaires établies par le recueil des *Décrétales*, et qui font de l'autorité pontificale la puissance suprême du moyen âge. Innocent III applique aux empereurs violents, aux rois, aux féodaux, cette autorité sans laquelle il n'y aurait eu ni ordre ni civilisation. Que lui importe la puissance sauvage des empereurs d'Allemagne ! Le pape se prononce pour ce qu'il croit le droit, la justice, et n'hésite pas à jeter l'interdit sur le royaume de France à cause de l'adultère public de Philippe-Auguste. Innocent III reçoit les hommages, concède les royaumes comme des fiefs de l'Église, principe qui paraît si bien reconnu que le roi d'Angleterre se déclare hautement vassal de

(1) Ce qui fait dire à Muratori, dans son langage patriotique : « Spirò quà l'ultimo fiato, autorità degli Augusti in Roma. »

Rome, comme les rois de la Sicile, au même titre de tribut et d'hommage, seul moyen de sanctionner son pouvoir. Ces décimes levés par les souverains pontifes, et plus spécialement par Innocent III sur les royaumes chrétiens ont fait accuser par les réformateurs la papauté d'habitude de luxe et d'avarice : telle est l'erreur des historiens qui ne voient qu'un petit côté dans les vastes conditions du pouvoir. La papauté, appelée à diriger le monde, avait d'immenses devoirs à remplir en présence des périls de la société. Innocent III n'avait ni luxe ni vanité personnelle; les réparations de quelques basiliques de Rome dégradées par le temps ne pouvaient exiger ces levées de décimes imposées partout. Né pauvre, Innocent III mourut pauvre; mais le pape devait accomplir d'immenses missions de défense publique. Les Turcs et les Tartares menaçaient l'Europe chrétienne : des nuées d'ennemis sauvages s'élançaient sur l'Occident, qui ne pouvait être préservé que par un effort commun de tous les princes. Ne fallait-il pas aider aussi les vieux catholiques d'Espagne à chasser les Maures conquérants? Aux dépenses de ces armements, on devait joindre les frais de propagande et de gouver-

nement par les légats. La propagande fut un des caractères du christianisme à cette époque d'ardente expansion. L'incomparable correspondance d'Innocent III embrasse toutes les affaires du moyen âge; elle s'étend à toutes les questions, à tous les intérêts, à tous les peuples, à tous les gouvernements, depuis l'Inde, le Cathai (la Chine), la Perse, la Syrie, l'Abyssinie, jusqu'à la Livonie et la Scandinavie (1), à l'extrémité nord. Le pontificat d'Innocent III complète et régularise la pensée de la papauté de Grégoire VII, l'expression de l'unité la plus absolue : la société, c'est le catholicisme; le catholicisme se transfigure dans l'Église et l'Église dans le pape, admirable doctrine qui constitue le plus parfait des gouvernements, dont la force repose sur l'idée morale. « Le pape, dit-il dans son beau langage, est le vicaire de Jésus-Christ; il est en deçà de Dieu, au delà de l'homme (2). — Quand je contractais mon union avec l'Église, dit encore Innocent III dans tout le sentiment de sa

(1) La meilleure histoire d'Innocent III doit être écrite d'après sa correspondance, publiée par Baluze, 2 vol. in-folio.

(2) « Vicarius Jesu-Christi, successor Petri, citra Deum ultra hominem, » et il ajoute même : « Minor Deo, major homine. » (Innocent., *Serm. de consecrat. pontif. opuscul.*)

force, la coutume était que le fils épousât la mère; depuis moi, c'est le père qui s'unit à la fille (1). » Quelle immense idée le pape Innocent III se fait donc de son pouvoir, dont la source première est dans Dieu! Lorsqu'une autorité se fait d'elle-même un sentiment si exalté, elle arrive infailliblement à son but : le pape a foi dans la légitimité de son origine et dans la grandeur de son but. Innocent III est mû par la même pensée que Grégoire VII; mais l'époque n'est plus la même, et l'esprit des générations a marché. Le XIIIe siècle diffère du Xe et du XIe : Grégoire VII a dû lutter avec une civilisation presque sauvage dans le chaos qui suit les Carlovingiens, tandis qu'Innocent III est appelé à dominer la génération moins rude au temps de la féodalité chevaleresque. Les passions restent aussi vives, mais au XIIIe siècle les lois régulières ont plus de puissance.

A ce grand pontife succède Honorius III, le continuateur de son système dans les affaires de ce siècle : la croisade, le triomphe de l'Église la-

(1) « Cum contraherem, filius ducebat matrem; ubi verò contraxi, pater habuit filiam in conjugem. » (Innocent., *Serm. de consecrat. pontif. opuscul.*) Le pontificat d'Innocent III s'étend de 1198 à 1216.

tine sur le schisme grec, l'extirpation du mouvement hérésiarque et séditieux des Albigeois, trouble désordonné de la race méridionale qui tend à briser toutes les lois de la hiérarchie et à arrêter l'élan de la chrétienté contre les nouvelles invasions des Tartares, si menaçantes pour l'Europe (1). Grégoire IX est un vieillard de quatre-vingt-sept ans, dont la vie pontificale s'étend jusqu'à sa centième année. L'âge n'affaiblit ni aucune de ses facultés ni la vigueur de son esprit. C'est avec toutes les splendeurs et toutes les pompes qu'il se fait introniser dans Rome; on le porte en triomphe, le peuple le suit en procession et l'acclame. Les honneurs dont on entoure un pouvoir servent à grandir la religion que le peuple a pour lui, et l'Église, se personnifiant dans le pape, régissait le monde.

Sous Grégoire IX, le triomphe est complet; le droit politique se résume en quelques axiomes remarquables : « tous les pouvoirs spirituels et temporels dépendent du pape; tout ce qui tend à s'en affranchir est tôt ou tard brisé : empereurs, rois, barons, évêques ou simples clercs. » Il n'est ni un homme, ni

(1) 1216-1227.

une idée, ni un système qui puissent vivre longtemps en dehors du symbole de la papauté. Ce droit général, écrit dans les actes, est pleinement exécuté. Grégoire IX, très-avancé dans l'étude, formule les principes de son gouvernement dans ses décrétales, qui composent une continuation de l'ancien droit théodosien et justinien. Le dernier degré d'avancement pour l'autorité, c'est quand elle se régularise dans un code.

Ce sentiment actif de Grégoire IX pour les droits de la papauté explique la visible et continuelle protection qu'il accorde à ses légats, l'adhésion qu'il donne à leurs mesures les plus extrêmes. Rarement il les désavoue, car la première condition d'un pouvoir fort est de faire respecter ses agents. Les légats sont l'image de la papauté : ce qu'ils ordonnent doit donc être exécuté; ils la rendent vivante, active, partout et toujours. La papauté reste inflexible parce qu'elle est dans le droit et le vrai. L'attention particulière que Grégoire IX porte aux ordres mineurs résulte de ce que l'esprit de ces institutions est en parfaite harmonie avec les besoins nouveaux d'activité et de propagande. Stabilisées comme la terre qu'elles cultivent, les diverses

branches de l'ordre de Saint-Benoît n'ont aucune initiative spontanée. Que peuvent désormais pour l'Église les moines de Cîteaux et de Clairvaux, sorte d'aristocratie territoriale dans le catholicisme, tandis que les ordres mineurs sont partout actifs, instruits, intelligents, comme tout ce qui a besoin de grandir et d'arriver? Ce sont les ordres mendiants qui portent les lettres du pape, les bulles, à toutes les nations du monde; rien ne les arrête, ni les fatigues ni les périls. Ils n'ont ni sol ni terre, pas même une patrie en dehors du ciel, qui est la patrie de tous.

Plus grandit la légitime puissance du pape, plus on voit s'affaiblir l'action de ces assemblées particulières qui, sous le nom de conciles provinciaux, administraient les églises locales. Ces conciles de métropolitains, de suffragants, d'abbés, qui avaient rendu des services aux époques primitives et chrétiennes dans les Gaules, n'étaient plus en rapport avec l'Église unitaire et puissante telle que l'avait conçue et régularisée Grégoire VII. On ne doit plus considérer ces conciles que comme des réunions de police ecclésiastique dont l'action ne s'étendait

pas au delà des circonscriptions diocésaines (1). L'autorité des conciles généraux n'était point contestée; mais, pour être légitimes, ils devaient être convoqués par le pape, présidés par lui ou par ses légats spéciaux. Depuis le XII[e] siècle jusqu'au milieu du XIII[e], on compte trois conciles généraux qui portent le nom sacré de Latran (deuxième, troisième, quatrième). Ils furent tenus à Rome, dans cette primitive basilique que le chrétien salue avec une vénération si profonde. Cette cour, aujourd'hui solitaire, remplie de colonnes brisées, ce sanctuaire, cette très-vénérable sacristie, virent alors se réunir les conciles généraux qui décidèrent les questions fondamentales du christianisme.

Le premier de ces conciles, le second de Latran, le dixième de l'Église, est spécialement dirigé contre les doctrines et les enseignements d'Arnauld de Brescia, esprit de révolte et de sédition. Le concile proclama la supériorité de Rome et du souverain pontificat, qui seul dispose des dignités ecclésiasti-

(1) Les bénédictins, avec leur esprit un peu trop gallican, ont exagéré l'importance des conciles particuliers; *l'Art de vérifier les dates* les rapporte avec une grande exactitude, t. 1, édition in-4°.

ques, comme la couronne dispose des fiefs. Ce concile répète et confirme les dispositions toutes de police du concile de Reims (1131), remarquables articles qui proclament la trève de Dieu et interdisent les tournois sanglants : « Nous défendons en toute manière ces féries ou fêtes détestables où les nobles s'assemblent et combattent témérairement pour faire parade de leur force et de leur audace, d'où il arrive souvent mort d'homme et grand danger pour les âmes (1). » Dans le troisième concile de Latran est posée la règle définitive pour l'élection papale, « qui se fera exclusivement par les cardinaux ; les deux tiers des voix sont nécessaires pour la validité même de l'élection. Aucun évêque ne peut être sacré s'il n'a trente ans ; l'évêque est le supérieur naturel de tous les clercs du diocèse. Si le prêtre ne peut avoir ni pécule ni patrimoine, il devra recevoir légitimement de l'évêque un bénéfice suffisant pour vivre de l'autel ; et, comme l'Église est toujours la gardienne sévère de la discipline des clercs, nul d'entre eux ne pourra garder les habitudes de la chevalerie et de la féodalité,

(1) Lateranense II, 20 avril 1139.

aller en chasse, les chiens en laisse ou le faucon sur le poing (1). »

Un caractère particulier marque le quatrième concile œcuménique de Latran. Il est non-seulement dogmatique et de police ecclésiastique, mais il prononce sur des questions de souveraineté féodale, du consentement même des seigneurs, rois et barons. La race méridionale de Raymond, comte de Saint-Gilles, qui a été dépouillée de la Langue d'oc par le comte de Montfort, porte ses plaintes au pape, véritable reconnaissance de la suprématie du souverain pontife ; tous recourent à lui, et nul ne nie son droit. L'arbitrage est au pape, qui prononce en faveur du comte de Montfort, le défenseur, le Macchabée de l'Église; seulement, comme le jeune fils de Raymond est innocent de toute complicité avec le comte de Saint-Gilles, son père, le protecteur des hérétiques Albigeois, le pape lui concède le comté Venaissin, la Provence et la ville de Beaucaire, qui désormais sera la capitale de son comté. Le jeune comte de Saint-Gilles se soumet à l'hommage envers le saint-siége pour les terres

(1) Lateranense III, 5 mars 1179.

qu'il reçoit en vertu de ce principe des décrétales qui fait tout remonter à Dieu et à l'Église.

Passant du domaine politique au dogme, le concile de Latran complète le symbole catholique. La négation persévérante des Albigeois sur la présence du corps et du sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, commande aux pères du concile une déclaration formelle sur la transsubstantiation réelle et non figurée. Plus les hérétiques niaient l'Eucharistie d'une façon absolue, plus le concile la grandit et l'exalte. Tous les fidèles doivent recevoir le pain des anges au moins une fois l'an, *panem cœli*, après s'être confessés de leurs péchés et avoir reçu l'absolution de leur propre prêtre (le curé de la paroisse); nouvelle protestation contre la doctrine vaudoise, qui s'écartait d'une façon si décisive des dogmes et de la discipline sur la confession et la pénitence : d'après ces hérétiques, chacun portait en lui-même sa confession et le sentiment de sa pénitence. Enfin le concile règle les points de discipline, les degrés de prohibition pour le mariage entre parents de chaque ligne; et, comme application du principe de la souveraineté catholique, le concile décide que tout prince qui recevra ou favorisera les hé-

rétiques pourra être privé de son fief, empire ou royaume (1).

Le concile général représente l'Église; mais il n'est légitime qu'à la condition d'agir avec le pape et sous sa suprême autorité : au pape seul appartient en dernier ressort le jugement de toutes les causes ecclésiastiques. On peut toujours appeler à Rome de tous les degrés de la hiérarchie; la sentence des évêques est respectable comme tout ce qui tient à l'ordinaire; elle n'est pas définitive. Le pape fixe la circonscription territoriale des évêchés; il crée les métropoles et les suffragances : tout ce qui regarde l'Église est par cela même une cause ecclésiastique, et nul officier du roi ne peut en connaître. Le pape lève des décimes sur les bénéfices pour l'intérêt commun, et il en dispose comme centre d'action. C'est parce que les ordres mineurs comprennent et appliquent exactement ces principes avec la plus grande obéissance que le pape leur porte une affection si vive et qu'il les place en dehors de la juridiction ordinaire des évêques, même des métropolitains.

(1) Lateranense IV, novembre 1215.

Parmi ces ordres mineurs, le pape choisit de préférence ses légats : dégagés de tous liens, ceux-ci ne voient que par la volonté de Rome. La juridiction du saint-office, placée aux mains des enfants de saint Dominique, est certainement la pensée pontificale et devient sa création privilégiée, tribunal d'enquête dans les temps difficiles qu'on va traverser. La société était troublée par le soulèvement des sectes qui corrompaient les mœurs, ébranlaient les lois et jusqu'aux foyers de la famille et la propriété. L'Église devait protéger la société menacée; c'était son devoir, sans abdiquer l'esprit chrétien, qui ne veut jamais que le châtiment soit la mort : ce qu'il impose, c'est le repentir ou la pénitence. Le repentir, l'inquisition le provoque; la pénitence va jusqu'à la clôture perpétuelle comme celle d'un religieux, jamais à la mort, qui est une peine séculière. L'inquisition, je le répète, recommande au pouvoir civil d'user d'indulgence et de mansuétude, et si le pouvoir frappe de peines inflexibles en vertu de ses propres lois, cela tient aux mœurs de la génération. Dans les jours de supplices et des grands *auto-da-fé*, l'inquisition ne préside pas; elle assiste les condamnés. Partout l'au-

torité séculière commande les apprêts du supplice; elle garde et conduit ceux qu'elle a frappés : le saint-office n'a d'autre devoir que de préparer le repentir par la confession et les exhortations dernières, et de conduire les condamnés dans de solennelles processions sur les places publiques, afin d'apaiser le courroux de Dieu. La condamnation et le supplice sont des affaires séculières qui regardent le magistrat civil, et ces sortes de devoirs sont tellement dans la coutume, que les simples laïques se sont affiliés au saint-office pour rechercher l'hérésie : le Camoëns et Cervantes furent les plus zélés de ses familiers (1).

Quand les opinions, par la marche des temps, ont subi de notables modifications dans les sociétés, on ne s'explique pas que certaines questions aujourd'hui sans intérêt aient provoqué des guerres civiles ou mérité des châtiments; on dénonce le fanatisme, sans remarquer qu'autour de soi souvent des peines aussi terribles frappent d'autres opinions qui seront oubliées ou exaltées dans l'avenir, et

(1) Ils appartenaient tous deux au tiers ordre *de la penitentia* ou *militia Christi* ou ce qu'on appelait *familiares sancti officii*. Le code de pénalité est l'œuvre séculière du roi Ferdinand (1485).

les accusations que nous jetons au passé, les générations futures les porteront peut-être contre nous. Soyons indulgents pour les ancêtres.

L'étendue et le caractère absolu de la suprématie morale de l'Église devaient nécessairement trouver des obstacles dans les passions brutes et les instincts de domination de la race féodale : toujours la lutte du sacerdoce et de l'empire ! L'exemple le plus ardent de cette rivalité se trouve dans la querelle si vive, et dont le résultat fut sanglant, de Henri d'Angleterre et de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Issu de race bourgeoise, Thomas avait longtemps refusé la dignité d'archevêque et le pallium, dont il se proclamait indigne. Dès qu'il l'eut accepté, il s'identifia si parfaitement avec les droits de son église, avec les priviléges de ses religieux, qu'il ne céda au roi, son protecteur, ni une prérogative ni un denier des revenus monastiques. La longue résistance de saint Thomas, admirable de persévérance et de grandeur, excita la colère du roi : l'archevêque de Cantorbéry fut frappé par des assassins au pied des autels. Rien ne fut fini par cette catastrophe. Tel était le caractère de la féodalité : violente, emportée, puis s'age-

nouillant pour le pardon et l'obéissance. A quelque temps de là, le roi d'Angleterre, Henri II, se soumit à la pénitence la plus humble, la plus profonde, sur le tombeau de saint Thomas de Cantorbéry (1).

Cette lutte entre les rois d'Angleterre et les archevêques de Cantorbéry se reproduit à chaque règne. On est sous l'administration du roi Jean, que l'histoire appelle sans Terre. Les moines du monastère de Cantorbéry, usant de leur droit légitime, ont élu leur archevêque; le roi n'accepte pas ce choix; il impose un nouveau candidat. Les moines en appellent à Innocent III : ce grand pape exhorte le roi à confirmer le choix fait par les moines. Comme tous les féodaux, Jean s'emporte avec impatience, résiste aux ordres répétés; et alors, recourant à sa puissance morale, le pape, non-seulement excommunie le roi, mais encore met le royaume d'Angleterre en interdit. Ici le pape applique dans son éclatante majesté le droit pontifical au XIIIe siècle; il prononce la déchéance du roi Jean, prince au cœur vil, capricieux, despote,

(1) Le recueil capital qu'il faut consulter pour l'histoire de saint Thomas de Cantorbéry est celui qu'a publié à Bruxelles le père Wolff, 1682, et qui contient le *Quadrilogus*.

et il lui donne pour successeur Louis de France, fils de Philippe-Auguste, que les barons d'Angleterre reconnaissent et proclament. Ce n'est point une vaine ostentation de la force, un injuste abus de la part du souverain pontife : dès que le roi Jean, qui s'est permis tous les excès jusqu'à ce point de tenter de se faire musulman, revient au repentir, les rigueurs cessent; le droit successorial reprend sa force comme celui du jeune Raymond de Saint-Gilles : le roi Jean est rétabli, et, pour se donner la puissance, il fait spontanément hommage de sa couronne à saint Pierre et à ses successeurs.

Dans ces temps de mœurs abruptes et d'habitudes effrénées, c'est un puissant lien de civilisation que ce principe d'hommage et de vassalité envers le souverain pontificat; le vasselage existe pour la Sicile, la Hongrie, la Bulgarie, la Pologne : Innocent III parvient à ce résultat sans effort et sans usurpation : n'est-il pas le gardien des mœurs, de la famille et de la société? Dans la question du divorce de Philippe-Auguste avec Ingerburge, Innocent III, par son vigoureux légat, Pierre de Capoue, défend la pauvre épouse délaissée contre le roi vio-

lent et sans entrailles qui veut répudier la triste étrangère. Toutes les forces de l'Église sont dirigées dans ce dessein de protéger la faiblesse et le malheur; il n'y a pas jusqu'à l'interdit jeté sur le royaume de France qui n'ait ce but. Comme le roi Jean, Philippe-Auguste veut résister en vain (1). La souveraineté pontificale n'est pas contestée ; les féodaux en trouvent l'exercice douloureux, l'application inflexible, mais ils ne la nient pas dans son principe. Dès que le roi Philippe-Auguste a fait sa soumission, un légat, Octavien, évêque d'Ostie, pose la question en ces termes : « Le roi veut-il reprendre Ingerburge, sa femme aux yeux de l'Église, et renvoyer Agnès de Méranie, ou bien veut-il poursuivre le divorce dans la forme légale devant le saint-siége? Dans l'une et l'autre hypothèse, le droit supérieur est maintenu en faveur du pape ; à lui donc de prononcer. »

Cette lutte se développe avec plus d'énergie dans les querelles de Rome avec les empereurs d'Allemagne. Deux concurrents se disputent la cou-

(1) On ne saurait trop consulter les *Gesta Innocent. III*, son vaste recueil de lettres, en le comparant avec Rigord, le biographe de Philippe-Auguste.

ronne et la boule d'or, Othon de Saxe et Philippe de Souabe; et c'est pour Othon que se prononce Innocent III. Non-seulement le grand pape écrit aux électeurs à cet effet, mais il proclame comme une théorie le droit absolu pour Rome d'élire l'empereur. Ces lettres établissent historiquement que les papes ont conféré l'empire d'Occident à Charlemagne, et que ce droit n'a pas cessé de leur appartenir. A Rome doit se faire le couronnement; or a main qui ceint le diadème doit pouvoir distinguer, choisir ou refuser un candidat : si les électeurs nommaient un fou, un hérétique, un indigne, faudrait-il que le pape le couronnât? De ces faits Innocent conclut qu'il peut, qu'il doit désigner l'empereur (1). Le candidat du saint-siége est donc Othon de Souabe; il triomphe. Élu empereur, ce prince, oubliant la généreuse protection du pape, attaque les terres d'Italie et la Sicile, fief tout entier ecclésiastique; le pape n'hésite pas à l'excommunier et à jeter l'interdit sur l'Allemagne : car ce pays n'apporte pas de zèle dans les armements de la croisade qui doit préserver l'Occident. Othon ren-

(1) Ces théories se trouvent parfaitement développées dans les lettres d'Innocent III, *de Negot. imperii, de Electione*, 34.

versé, le pape fait élire empereur Frédéric, roi de Sicile, qui s'engage à remplir le vœu d'Innocent III à la tête d'un puissant pèlerinage dans la Palestine. Pour l'obliger à tenir cette promesse, la lutte s'engage entre le pape Grégoire IX, le successeur d'Innocent III, et Frédéric, longtemps le fils chéri de l'Église. L'empereur prend mille prétextes pour violer son serment de pèlerin, soit que la croisade ne plaise point à son esprit, soit qu'il craigne les entreprises de ses ennemis pendant son absence. Le pape le presse avec ardeur d'accomplir son vœu et son serment; ses épîtres, à la fois douces et sévères, rappellent tout ce que l'empereur doit de reconnaissance aux papes. Frédéric s'excuse sur sa maladie. Un délai lui est fixé, et l'excommunication l'atteint. D'abord il veut se railler des foudres de Rome : il persécute les légats, dédaigne les bulles; il ne va ni plus loin ni plus fort que Jean-sans-Terre et Philippe-Auguste : après avoir bravé l'Église, il se soumet et part pour la croisade. Sa conduite en Palestine, équivoque, étrange, provoque les sévérités du saint-siége. Alors Frédéric traite avec le sultan : les chroniques l'accusent d'indifférence, d'impiété jusqu'à nier la di-

vine mission de Jésus-Christ. Au concile de Lyon, les légats affirment que Frédéric a parlé comme de trois imposteurs de Moïse, Jésus-Christ et Mahomet (1), triste impiété qu'on a supposée écrite dans un livre. Grégoire IX dépose Frédéric, et non-seulement Rome défend contre lui la liberté des villes d'Italie, mais encore le pape délie les sujets allemands de l'hommage, de la féauté, et convoque les électeurs pour choisir un nouvel empereur. Frédéric est déchu, déclaré *relaps*, et à la mort de Grégoire IX, quand Innocent IV lui succède, la question n'est point finie. La lutte se poursuit avec la même ténacité : qui triomphera, du pape ou de l'empereur?

L'époque du plus hardi développement de la souveraineté dans l'Église est celle qui s'écoule depuis Grégoire VII jusqu'à Innocent IV, les deux siècles du véritable moyen âge. Sans l'intervention ferme, résolue du pape, la société eût été dans un état de

(1) Le prétendu livre *de Tribus impostoribus*, dont l'école encyclopédiste a tant parlé pour s'en servir, n'a jamais existé; la source de l'erreur vient de Juste Lipse. L'empereur Frédéric, qui a composé quelques vers en langue romane, n'a fait qu'un seul ouvrage complet sur la chasse au faucon : *de Arte venandi cum avibus*. Tout le reste est l'invention moderne.

dissolution, sans vie régulière, livrée aux intérêts désordonnés et matériels de la féodalité. Les fortes doctrines proclamées par les décrétales sont acceptées et forment le droit politique et la hiérarchie de l'Église. Rome donne la vie et la direction à tout; elle est le principe de toute souveraineté. Comme c'est le pape qui ceint les couronnes sur le front des empereurs et des rois, lui seul peut aussi disposer des sceptres et de la dignité souveraine. En lui est aussi le pouvoir de châtier et de récompenser; il lie et délie les sujets envers les princes, consacre ou détruit les droits mêmes d'hérédité du féodal au souverain, depuis les comtes de Toulouse jusqu'aux empereurs d'Allemagne, en vertu de cette égalité chrétienne qui honore et respecte les grands, mais ne leur assure pas l'impunité dans leurs violences contre les faibles et les petits.

CHAPITRE XIV.

PROPAGATION DES DOCTRINES CATHOLIQUES. — TENTATIVES POUR LA RÉUNION DES ÉGLISES LATINE ET GRECQUE.

A mesure que l'Église s'organisait sous la force et l'unité sainte des papes, elle développait à l'extérieur, avec une merveilleuse activité, sa puissance de propagation. La destinée que lui avait prédite et assurée Notre-Seigneur Jésus-Christ, n'était-ce pas l'universalité, et l'Évangile n'avait-il pas convié tous les peuples au pieux banquet de la foi? Ce fut un magnifique spectacle que celui de Rome, nouvelle reine du monde, répandant ses doctrines catholiques parmi les nations barbares. Toute puissance a sa cause dans les services qu'elle rend, et si les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François prirent une si large place dans la chrétienté, c'est qu'ils étaient les ministres de cette propagande de la foi. Les ordres de Cîteaux, de Clair-

vaux, aussi bien que les chartreux, attachés par des liens à la terre, n'avaient rien de cette activité voyageuse qui bravait les fatigues, les périls, pour la propagation de l'Évangile.

Il est beau et curieux de suivre l'histoire des progrès et de l'extension du christianisme. Au midi, la vive sollicitude des papes se porte vers l'Espagne en lutte, où la chevalerie s'élance, au cri de la croisade, pour délivrer la patrie de l'occupation des Maures. A la tête des hommes d'armes marchent les frères de Saint-Dominique et de Saint-François, et avec eux les chevaliers du nouvel ordre de Calatrava, institution qui a deux caractères, comme les chevaliers du Temple et de Jérusalem. Les religieux prient et exhortent les pèlerins armés qui accourent pour briser une lance avec les infidèles : Valence et Cordoue sont arrachées aux Maures (1). A mesure qu'une ville secoue la domination musulmane, l'œuvre de la propagande se développe; les mosquées, bientôt purifiées de toute souillure, sont transformées en églises; les évêques jettent l'encens sur les autels, et les prêtres y cé-

(1) Consultez Mariana, le savant et exact historien. Ad. ann. 1234.

lèbrent le saint sacrifice : toute la pensée des frères prêcheurs est de convertir les deux populations juive et musulmane qui occupent le sol ; tâche difficile, car nulle foi n'est plus tenace que le judaïsme et l'islamisme, qui s'enveloppent et se gardent dans des formes et des pratiques. Il y a bon nombre de conversions de bouche, des professions de foi sans que le cœur y participe. Ici commence l'œuvre du saint-office. Dans les périls d'une récente conquête, toute foi incertaine est une trahison : quand l'ennemi est autour de vous menaçant, il est impossible que l'autorité ne s'informe pas de ceux qui sont ses amis et de ceux qui sont ses ennemis. Pour cela, il faut pénétrer dans les consciences, s'enquérir des sentiments et sonder les opinions ; là est la source de la toute-puissance des dominicains en Espagne.

Dans les missions périlleuses chez les musulmans, les religieux de l'ordre de Saint-François apportent un zèle, un courage admirables : rien ne les arrête, ni la crainte des supplices, ni l'aspect des fatigues dans des pays barbares. On les voit partout, à Ceuta, au Maroc, sur tout le littoral de cette terre d'Afrique si chrétienne et si brillante

durant l'épiscopat de saint Augustin, et alors dévastée. Si ces missions hasardeuses n'ont pas le succès efficace qu'on en espérait, elles montrent le zèle ardent des religieux et le courage qui brave la mort : il y a bien des martyrs en Afrique, comme aux primitives époques de la prédication chrétienne. Toutefois beaucoup d'entre les musulmans respectent les religieux de saint François : l'austérité de leur aspect, la douceur de leurs habitudes, la sainteté de leur désintéressement rappellent la vie des derviches, si honorés dans l'Orient. Les franciscains prêchent librement ; leurs gestes animés, leurs yeux brillants de foi semblent révéler l'inspiration divine. On les voit en Égypte, dans l'Abyssinie, la Nubie, le corps couvert de bure, une corde nouée autour des reins, un Christ de bois à la main. La croix, c'est leur dévotion, leur symbole passionné, et, pour ainsi dire, toute leur science. L'Évangile est le livre de leurs veilles, de leurs études ; quelques paroles du Christ valent mieux que tous les livres des savants. Ainsi va et se développe la prédication évangélique en Asie, en Afrique, avec des progrès actifs, merveilleux.

Au nord, la pensée chrétienne trouvait des échos

jusqu'aux extrémités de la Scandinavie. Déjà, sous les Carlovingiens, la Saxe, la Bavière avaient vu les merveilleuses conversions de peuples dans le centre de l'Allemagne ; la Saxe, le Jutland et le Danemark, successivement la Frise, la Hollande, avaient abandonné leur panthéisme barbare pour adorer la croix. Les abbayes de Fulde, de Saint-Gall, foyers de lumières et de zèle, envoyaient leurs missionnaires dans les contrées les plus sauvages. Quand les croisés traversèrent la Hongrie, ils la trouvèrent chrétienne, et la vie si belle de sainte Élisabeth nous montre quelle piété fervente animait ces populations. Fille d'André II, roi de Hongrie, Élisabeth, à quatorze ans, épousa le landgrave (1) de Thuringe, qui accompagnait à la croisade l'empereur Frédéric II. Secourable à toutes les misères, on vit Élisabeth assister les pauvres, soigner les malades, donner tant de son trésor qu'elle l'épuisa. Les féodaux lui refusèrent la régence après la mort du landgrave, dans la crainte qu'il ne restât plus

(1) Pour les détails d'érudition sur la vie de sainte Élisabeth de Hongrie, il faut recourir aux *Lectiones antiquæ* de Canisius. Pour le vif intérêt, on doit lire l'attachant et pieux ouvrage de M. de Montalembert. Sainte Élisabeth était née en 1207.

rien des domaines du fisc. Alors Élisabeth vint habiter près de l'évêque de Bamberg, son oncle; elle ne revit la Thuringe qu'à la fin de sa vie, si pleine de miracles et déjà finie à vingt-quatre ans. Parcourez la poétique Allemagne, par tous les pays que le protestantisme n'a pas desséchés se trouve le souvenir de sainte Élisabeth.

Elle appartenait à la même famille de Hongrie, sainte Hedwidge, duchesse de Pologne, si pieuse, si persévérante, qu'elle parvint à dompter les mœurs sauvages de son mari et de son peuple. Autour de son palais, elle fonda des monastères, des hospices, à l'exemple de saint Casimir, ce véritable civilisateur de la Pologne (1). De l'extrême barbarie, les Hongrois et les Polonais, sous l'influence de l'Église, arrivent à la plus haute exaltation du caractère chevaleresque; ils seront plus tard appelés à sauver l'Europe. Au milieu du XIII[e] siècle, des bords du Rhin au Danube, tout est chrétien; des évêchés nouveaux et des monastères se forment non-seulement en Autriche, en Hongrie, mais encore dans la Bulgarie, la Moldavie et la Valachie. Dans les épi-

(1) 1247. Vie de sainte Hedwidge *apud Surium*, 25.

tres des papes, dans les récits des religieux de saint Dominique et de saint François, on trouve des notions exactes sur l'origine des Valaques, enfants d'une de ces légions romaines colonisées par les empereurs : leur langue se rapproche du latin; leurs habitudes sont celles des pasteurs chantés par Virgile; les papes leur parlent comme à des enfants de la vieille famille de Rome. La civilisation chrétienne est venue aux Valaques de plusieurs côtés : par l'Italie et la Grèce; des églises se construisent dans les champs labourés par une population qui rappelle jusque par ses vêtements et ses formes les bergers des bucoliques. A travers plus de difficultés et de périls, le christianisme pénètre dans certaines contrées du Nord, voisines de la Baltique, la Courlande, la Livonie. Un sombre nuage règne encore sur les véritables caractères de ce panthéisme sanglant qui, du promontoire de l'extrême Scandinavie, s'étendait jusqu'à l'Esler; s'il faut en croire tous les récits recueillis par les Bollandistes avec un grand soin, rien ne pouvait être comparé aux coutumes et aux rites des peuples de la Prusse et de la Marche de Brandebourg : l'adoration de la terre, les sacrifices humains, la polygamie, le sort, les

divinations par le sang, telle était la religion des peuples. En dépouillant ces récits de leur exagération, on peut conclure que ce système religieux se rattachait à la formule générale du panthéisme scandinave, à la religion d'Odin, à ce culte que l'on retrouve dans tous les souvenirs de la vieille Allemagne : « Nous avons appris, écrit le pape Innocent III, que l'évêque Heinard, étant entré en Livonie, a prêché aux peuples barbares qui adoraient des bêtes, des arbres, des eaux, des herbes et des esprits immondes; il en a converti et baptisé plusieurs. Depuis, le démon a excité les païens à les persécuter, dans le dessein d'effacer du pays le nom chrétien (1). Il faut redoubler de zèle et ne point se livrer au découragement. »

Rien n'arrête cette vive sollicitude du pape Innocent III, qu'il étend ainsi à toutes les contrées où le nom chrétien peut se propager pour la gloire de Dieu. Sur la demande du souverain pontife, Albert, nouvel évêque de Riga, à l'imitation toujours des templiers et des hospitaliers, institue l'ordre militaire des frères du Christ, voués corps

(1) Supplément aux *Epistol. Innocent. III*, lib. LXXIV, n° 53 Baronius, ad ann. 1204-1206.

et biens à la défense de l'Église contre les païens du Nord ; vêtus d'un long manteau blanc, les nouveaux chevaliers portaient, brodée sur leur poitrine, une épée rouge surmontée d'une croix, symbole de leur mission. Ces nouveaux croisés parcouraient, les armes à la main, la Courlande et la Prusse, encore tout empreinte de coutumes exécrables. « Il y a en Prusse des peuples barbares, écrit Innocent III, qui tuent toutes les filles en naissant, hors une seule de chaque mère ; ils immolent les captifs à leurs dieux et trempent leur épée dans le flanc des victimes, afin de les sanctifier pour le combat. » La mission de corriger de si abominables coutumes fut donnée par le pape Honorius aux archevêques de Trèves, de Cologne, de Magdebourg, de Saltzbourg et de Brême (1). Une longue lutte s'engagea, car ces habitudes panthéistes paraissaient profondément incrustées dans le peuple ; les étrangers étaient soumis à d'inquiètes persécutions.

Il fallut appeler les chevaliers de l'ordre Teutonique en Prusse : les frères prêcheurs n'étaient point armés pour soutenir des batailles actives, et les

(1) *Epistol. Honor.*, 1199, lib II. Voyez aussi Raynald, ad. ann. 1218, nº 45.

Barbares déjà pénétraient jusque dans la Pologne; Hermann de Saxe députa un de ses chevaliers teutons, Conrad de Lamsberg, qui reçut le fertile territoire de Culm, à la charge, avec ses frères, de défendre le nord de l'Allemagne contre les païens de la Prusse. La croisade fut prêchée avec enthousiasme, et les chevaliers teutoniques se placèrent à la tête des fidèles, soumis néanmoins à la direction suprême du légat Othon, nommé par Innocent III, avec tout pouvoir sur la Livonie, le Gothland, la Finlande, l'Estonie, la Courlande. On se battit avec ardeur, des conversions se succédèrent, et le légat Othon put écrire à Rome : « Les païens se sont offerts à recevoir la foi chrétienne et ont promis d'être en tout aux ordres du pape et à nous, agissant de la part du souverain pontife par le conseil commun de l'église de Riga, des marchands et des chevaliers du Christ, des pèlerins et des bourgeois. » Ce traité signé fut à peine accompli; l'arbre séculaire du panthéisme germanique était trop fortement enraciné; plusieurs fois les chrétiens furent défaits dans cette lutte : les divisions, les querelles servaient les résistances des païens, si bien, que pour agir avec vigueur, le pape réunit définitivement

les chevaliers de l'Épée à l'ordre Teutonique; tous, sur leur manteau blanc, durent porter la croix noire, signe distinctif de la milice germanique : le noir se mêla toujours aux souvenirs de la Teutonie aux temps difficiles. . . . . .

Cette grande agitation du moyen âge pour la croisade s'étendait toujours à l'Orient, où l'Église avait un moment reconquis les saints lieux témoins des premiers miracles de Jésus-Christ. Après les succès étaient venus les revers, et Jérusalem n'était plus au pouvoir des chrétiens. Dans cette décadence rapide, il y avait de la faute sans doute des féodaux, toujours en rivalité pour se disputer les terres de Palestine; les dissidences entre les deux Églises latine et grecque avaient aussi contribué à la catastrophe; mais la chute de Jérusalem venait surtout de l'irruption subite des Karismiens, peuplade tartare qui s'était élancée sur les saints lieux. Innocent III veut profiter de ces lamentables douleurs pour apaiser les batailles dans la chrétienté. Sa pensée s'étend à tout. Comme les Karismiens menacent aussi bien les soudans d'Égypte, les

(1) Raynald, ad an. 1231.

émirs de la Syrie et de la Mésopotamie que les chrétiens, le pape leur écrit, par l'organe des disciples de saint François, pour les appeler à la foi de Jésus-Christ. Il leur propose la paix et l'union des croyances dans un symbole.

Innocent III ne cesse en Occident d'exhorter à la croisade et de prêcher la guerre sainte, et bientôt une armée féodale se dispose à passer les mers. Les barons ne sont pas riches; ils s'abandonnent aux Vénitiens, peuples tout mercantiles qui conduisent cette troupe belliqueuse au siége de Zara, dont la possession est utile à leur commerce. De Zara, la flotte vient devant Constantinople (1). La question du schisme entre les deux Églises a repris son ardeur; les antipathies du clergé grec pour les Latins restent dans toute leur énergie, depuis les patriarches jusqu'aux simples moines. Les empereurs ont moins de répugnance que les clercs pour un rapprochement. Au milieu des révolutions de palais incessantes, les barons chrétiens s'emparent de Constantinople et prennent sous leur tutelle le

(1) Toute cette croisade a été racontée avec beaucoup de détails par les historiens français, grecs et latins, Vilhardouin, II; Nicétas, dans la *Collection byzantine*, ainsi que par l'auteur des *Gesta Innocent.*, n° 92.

jeune empereur Alexis, qu'un usurpateur vient de renverser. Il semble que dès ce moment le schisme va s'affaiblir et disparaître. La fusion des deux Églises sera la force d'action contre les infidèles Alexis écrit à Innocent III : « La principale cause qui a porté les pèlerins à nous secourir est la promesse que nous avons faite de reconnaître le souverain pontife de Rome pour chef de la chrétienté et le successeur de saint Pierre. Nous vous demandons votre conseil pour amener la soumission de l'Église orientale ; nous vous avons écrit cette lettre d'après les avis de Conrad, évêque de Wallestad, et de Garnier de Troyes (1). »

Ces sympathies pour l'Église latine hâtèrent la chute de l'empereur Alexis, que les croisés avaient rétabli sur le trône : on l'accusait de sacrifier l'Église grecque. Les patriarches, les popes et le peuple élirent un usurpateur comme une bravade jetée aux pèlerins. Constantinople, assiégée, fut prise d'assaut. Au milieu des excès du pillage, on vit se manifester les sentiments de mépris que les Latins portaient aux Grecs : ils ne respectaient ni les

(1) *Collect. Innocent. VI*, epist. 210.

églises ni les monastères. Les croisés ne considéraient pas comme une profanation même les ordures laissées par les chevaux jusque dans Sainte-Sophie, tant les rites étaient profondément séparés! Tandis que les barons se réunissaient pour élire le comte Baudoin de Flandre empereur latin de Constantinople, les prêtres, les abbés, les moines qui suivaient la croisade couraient aux reliques avec avidité, prenant à pleines mains, sur les autels ou dans les cryptes, les croix, les ossements précieusement recueillis et transportés de la Palestine à Byzance, les reliques de saint Jean, saint Georges, saint Jacques, couvertes de lames d'or et de soie, précieuse richesse pour les monastères, source d'abondantes aumônes (1).

Le trône impérial tombait au pouvoir des Latins, et le premier devoir de l'élu des barons, Baudoin de Flandre, fut d'en faire l'hommage à Innocent III : « Toutes les nations latines savent comment l'Église grecque traitait les pèlerins; cette ville audacieuse, par haine du saint-siége, pouvait à peine entendre le nom du prince des apôtres, et

(1) Le passage de Nicétas a été souvent rapporté, p. 369 de la *Byzantine*. Comparez avec Vilhardouin, no 117.

ne consacrait pas une seule église à celui qui a reçu du Seigneur la primauté sur toutes les églises. Les Grecs jetaient aux Latins d'odieuses épithètes, les traitant plutôt comme des chiens que comme des hommes; il avait fallu y mettre un terme par la chute de l'empire grec. » Innocent III ne discute ni l'opportunité ni la justice des événements; il ne voit que la fusion désirée : « Il faut que l'Église grecque se soumette au saint-siége et reconnaisse le dogme que le Saint-Esprit procède du Fils selon le symbole, en un mot l'égalité entre les personnes divines. Établissez des clercs latins dans les églises de Constantinople; que tous se réunissent pour élire un patriarche soumis à ma confirmation (1). » Innocent III ne récrimine pas; il agit comme un gouvernement qui accepte le fait accompli.

L'opposition du clergé grec devait être le vivant obstacle au développement de l'empire latin, et, pour l'éviter, les barons et les Vénitiens réunis élirent pour patriarche de Constantinople Thomas Morisini, choix bientôt confirmé par la toute-puissance des papes Innocent III et Honorius :

(1) VII *Epistol. Innocent.*, 121, dans Raynald, ad ann. 1204.

« Dieu, voulant consoler son Église par la réunion des schismatiques, a fait passer l'empire des Grecs, superbes, superstitieux et désobéissants, aux Latins, humbles, pieux, catholiques et soumis. » Ainsi s'exprime le pape Honorius. Cependant la prise de Constantinople n'entraîna pas le résultat désiré : les populations grecques persistèrent dans leur schisme avec une grande ténacité en s'adressant même aux Bulgares pour appuyer leur foi religieuse et leur domination politique. Si l'on comptait quelques adhésions à l'unité pontificale parmi les clercs de Constantinople et de Nicée, la masse se rattachait au culte, aux rites, aux formes de l'Église schismatique. Indépendamment des nuances dans le symbole, il existait encore une différence absolue dans le culte : les églises byzantines, remplies d'images aux vives couleurs sur fond d'or, avec leurs autels ornés de soie, de franges brodées de pierreries, n'avaient aucune ressemblance avec les cathédrales froides et simples des monastères d'Occident ; la langue des prières qui s'adressaient à Dieu n'était pas la même ; les chants différaient dans leur mode, dans leur consonnance; le pain eucharistique, les azymes, ne se donnaient pas

dans les mêmes formes; tout, jusqu'aux vêtements des prêtres, des moines, gardait un caractère distinct et particulier. L'union des deux Églises, la fusion de leurs rites, étaient un des résultats les plus difficiles. Les résistances ne venaient point de Rome; les papes reconnaissaient même la grandeur et le mérite de Constantinople : « Entre les quatre animaux qui sont décrits autour du trône céleste, Ézéchiel met la face d'aigle au-dessus des autres, parce que, entre les quatre Églises patriarcales que ces animaux signifient, et qui sont autour d'elles comme ses servantes, celle de Constantinople a la prééminence. » Le pape Honorius écrit ainsi à Théodore Lascaris, élu empereur par les Grecs à Nicée, pour l'inviter à l'union.

On ne peut dire la tolérance qu'apporte le souverain pontife dans cette question de schisme et pour l'apaiser. Rome comprend l'importance d'unir les deux Églises; elle ne veut pas qu'on insulte aux rites, qu'on blesse les coutumes de Byzance : « Il faut favoriser les Grecs, les honorer en supportant, selon la volonté de Dieu, leurs mœurs et leurs coutumes. A Constantinople, dans toute la Romanie, les peuples ont des habitudes différentes et partout des

langues diverses; il faut choisir des prêtres de ces diverses nations pour célébrer le culte et instruire chacun dans son rite et son idiome. Dans l'ordre hiérarchique, sous le pape on doit placer le patriarche de Constantinople, le chef de l'Église grecque, puis les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem (1). »

Le pouvoir politique des Latins se morcelle et déjà l'on compte quatre empires grecs : Constantinople, Nicée, Thessalonique et Trébisonde ; et, au milieu de cette poussière de souveraineté, les papes cherchent avec une iufinie persévérance à ramener l'unité dans l'Église, pour ne plus opposer qu'une force aux infidèles. Henri de Lusignan, roi de Chypre, demande même au pape de permettre aux grecs unis de se placer sous la juridiction des évêques schismatiques ; le pape répond qu'il ne peut le souffrir : « Deux évêques dans une Église font un monstre comme deux têtes sur un corps. » La prévoyance du souverain pontife est néanmoins douce et tolérante. La Providence vient d'élever au patriarcat de Constantinople un esprit droit

(1) Voir les questions posées par le légat Jean Calonne, *Cod. ult. de Transact.*

et profondément pénétré des périls que les schismes et les divisions peuvent faire subir à l'Église ; le patriarche Germain écrit à Grégoire IX : « Les deux Églises sont établies sur une même pierre angulaire, qui est Jésus-Christ ; pourquoi se diviseraient-elles? Soumettons sérieusement la question de dogme dans un concile, car nos divisions proviennent plutôt des formes et d'un malentendu que des principes ; c'est le péril de votre Église de trop se rattacher aux choses temporelles. » Avec une puissante hauteur de raison, le pape Grégoire IX répond que la visible autorité de l'Église résulte précisément de la direction qu'elle donne à la société : « Le vice de l'Église grecque est dans cette obéissance trop absolue du clergé au pouvoir temporel, devenue servile sans garder la moindre indépendance. Or l'Église doit être un corps libre et grand qui n'a de maître qu'au ciel (1). Si elle ne peut agir, où sera désormais sa mission? »

Le pape Grégoire IX consentit néanmoins sans difficulté à une conférence, et deux nonces aposto-

(1) Sur toutes ces questions des deux Églises grecque et latine, on ne peut être plus érudit que le grand Ducange, *Hist. Constantinopol.*, chap. XXVII. Comparez avec Raynald, ad ann. 1233.

liques se rendirent à Nymphée pour tenter un rapprochement. Tout se passa dans un ordre admirable, et les grecs, du consentement de tous, adressèrent aux latins les questions que voici : « Croyez-vous qu'il y a un Dieu en trois personnes ? — Nous le croyons. — Croyez-vous le Père non engendré, le Fils seul engendré, le Saint-Esprit non engendré ? — Nous le croyons. » En écoutant ces paroles sacramentelles, le patriarche Germain, levant les mains au ciel comme le prophète Élie, s'écria : « Nous ne trouvons ici aucune dispute entre vous et nous : Dieu soit béni de tous ! » Cependant le clergé grec et les nonces, ne se croyant pas suffisamment éclairés, reprirent le débat sur le point essentiel du schisme, le *Filioque* ajouté au symbole depuis le concile de Nicée. Pour soutenir la grandeur et la vérité de ce symbole, les nonces citèrent l'évangile de saint Jean, puis un beau et philosophique passage de saint Cyrille contre Nestorius, sur l'hypostase de l'Esprit qui s'unit au Fils par effusion. Les Grecs répondirent mal ou obscurément : « Si le patriarche veut obéir à l'Église romaine, le pape lui rendra-t-il son droit ? » Les nonces répondirent avec tendresse : « Si le patriarche rend à sa mère l'obéis-

sance, nous pensons qu'il trouvera plus de grâces qu'il ne pense. » Ainsi les députés des deux Églises se séparèrent. Au fond de la pensée, le clergé grec ne voulait admettre ni le *Filioque*, ni la suprématie absolue du pape, et moins encore reconnaître qu'il s'était trompé sur la question des azymes, si chère aux formalistes (1).

Une solution était surtout ardemment souhaitée par les empereurs grecs : la dynastie latine, un moment maîtresse de Constantinople, était en complète décadence ; la famille byzantine allait régner de nouveau dans la cité de Sainte-Sophie ; or les empereurs grecs sentaient bien que le pape seul pouvait préparer le mouvement de la croisade occidentale appelée à préserver l'empire d'Orient. L'opposition à l'unité ne venait que du clergé grec, dans sa haine profonde contre les latins, à ses yeux des impies et des profanateurs. Les patriarches rappelaient incessamment le pillage des églises de Constantinople, cette destruction des monuments, ce ravage des reliquaires qui avait marqué la domination des Latins. Le pape répondait avec une modération

(1) *Acta nuncior.*, sorte de procès-verbal recueilli par Wading, ad ann. 1233.

extrême : « Puis-je être responsable de ces hommes d'armes que moi-même j'ai excommuniés? Si quelques Latins ont commis des excès, est-ce un motif de jeter des accusations contre toute une Église? » On avançait peu dans la question, malgré les concessions bienveillantes de Rome : les empereurs voulaient garder leur puissance sur les patriarches, dominer l'Église et ses commandements. Le petit clergé byzantin, très-ignorant, s'était fait à certaines formules, s'était accoutumé à des rites particuliers : comment lui faire abandonner ce qu'il croyait de l'essence de sa foi, tandis que les clercs savants, héritiers de la philosophie grecque, se rattachaient aux formules de l'hypostase, sorte de controverse d'école? Dans la marche des opinions, si quelques esprits supérieurs peuvent désirer la fusion et les rapprochements de doctrines, il est bien rare que le vulgaire et la multitude les suivent dans ces larges voies.

Pourtant il eût été si essentiel d'opposer toutes les forces de l'unité catholique dans les nouvelles épreuves qu'allait subir la chrétienté! L'an de Jésus-Christ 1224, le pape Honorius reçut une lettre de la reine de Géorgie, qui commandait à cette

nation belliqueuse au sommet des montagnes (1); elle professait le rite grec. Ses prêtres portaient les cheveux longs et une barbe épaisse. Respectés des Sarrasins à cause de l'énergie de leur courage, les Géorgiens venaient en pèlerinage, et par troupes, jusqu'à Jérusalem. Cette année la Géorgie chrétienne fut menacée par ces hordes qui, sous la conduite de Gengis-Khan, se répandirent dans toute l'Asie. Né de race royale sous le nom de Timagin, Gengis avait servi le plus puissant prince de la Tartarie orientale, Ung-Khan (Jean, fils de David), surnom qui semble indiquer une origine chrétienne : on disait même dans les légendes du XIIe siècle qu'il n'était autre que le prêtre Jean. Le nestorianisme, doctrine mixte et facile en accommodements, s'infiltrait chez les Barbares, et, sous le nom de christianisme de saint Jean, il plaisait à ces populations. Lorsque Gengis eut soumis, avec les Tartares mongols, toute l'Asie supérieure, autant il se montra favorable aux nestoriens et aux sectes chrétiennes, autant il se manifesta terrible contre les sectateurs de l'islamisme,

(1) Cette épître se trouve rapportée par Baudrand, *Honor. VIII*, et dans les *Annales* de Raynald, 1224.

ravageant les mosquées, dont il ne resta plus trace sur le passage des conquérants.

Cette puissance des Tartares se développa sous le successeur de Gengis : son petit-fils Bathone s'élança jusqu'aux frontières de la Hongrie (1). On vit alors de nombreuses émigrations russes, bulgares, romanes, se refoulant les unes sur les autres avec terreur. Déjà ils campaient en Pologne en face de la Bohême, détruisant tout sur leur passage, comme les terribles successeurs des Huns. Les églises sont dépouillées impitoyablement, et les monastères en ruine. Une sombre terreur se répandit au loin, quand on apprit que Bude et Pest étaient tombées en leur pouvoir.

Dans cette crise de la chrétienté, les papes prirent une attitude admirable; toute leur sollicitude fut d'abord d'apaiser les guerres particulières qui divisaient les princes, et de contenir surtout l'ambition de cet empereur Frédéric, remueur impie, qui oubliait les lois de l'Église et de la société au profit du despotisme. A la veille d'une prise d'armes

(1) Voyez, sur les origines des Tartares, le beau travail de M. de Guignes; Jacques de Vitri, *Hist. Oriental.*, et les *Annales* d'Aboul-Faradj, 304.

universelle, les papes s'empressent de recueillir les dîmes que lèvent les clercs, les églises particulières, les monastères et les féodaux, car il est indigne d'accumuler les deniers lorsque la chrétienté tout entière est menacée : le trésor des papes devient la caisse commune de la croisade, c'est-à-dire de la résistance aux terribles invasions qui menacent la société. Les Karismiens pénètrent dans la Terre-Sainte, les Tartares touchent les frontières du duché d'Autriche (1).

Les papes conçoivent le projet hardi de convertir les Tartares : leur conviction profonde que dans Rome se trouve la vérité absolue double leur force. Innocent III a espéré la conversion du soudan d'Égypte, Grégoire IX, Innocent IV veulent conquérir les Tartares à l'Église : certaines notions favorables sur les origines des Mongols sont parvenues à Rome ; sous les tentes du khan se groupent des nestoriens, des chrétiens de saint Jean qui vivent dans l'intimité de leurs chefs ; il faut préparer le développement de ces germes précieux, qui déjà ont été si féconds dans l'Arménie, la Géorgie et

(1) Il existe un document fort curieux sur cette invasion des Tartares en Hongrie : Roger, *de Destruct. Hungar.*, 2.

parmi les steps russes : on trouve une lettre de Daniel, duc de Russie (*dux Russiæ*), au pape Innocent IV, pour lui demander le titre de roi, promettant de se soumettre à l'Église romaine et de prêter secours contre les Tartares. Le souverain pontife, adhérant à ces vœux, désigne pour légat en Russie l'archevêque de Prusse (titre générique). Le légat reçut plein pouvoir de consacrer les évêques, d'examiner leur vie et leur science. Si l'Église russe doit désormais dépendre du pape, Innocent IV, pour ne pas trop heurter les coutumes du peuple, admet la consécration du pain levé (1) et tous les autres rites de l'Église grecque qui ne blessent pas le dogme fondamental de la foi orthodoxe ; cette union malheureusement dura peu : l'Église grecque se rattachait trop à la puissance civile pour qu'elle acceptât facilement la domination morale de Rome sur tous ses actes.

Innocent IV désigne donc une mission pour la Tartarie, et il en charge l'ordre admirable des mendiants, toujours dévoué aux hardies entreprises et aux lointaines prédications. Un humble frère, dis-

(1) *Annales* de Raynald, 1246, 1247, puis 1257

ciple et compagnon de saint François, du nom de Jean de Plan-Carpin, entreprit ce long voyage à travers les steppes. Le pape l'avait chargé d'une curieuse épître où respirait le sentiment de la puissance ; les mystères chrétiens y étaient révélés. Le souverain pontife reprochait au roi, aux chefs, au peuple tartares leurs cruautés envers les chrétiens : « Ne redoutaient-ils pas la colère de Dieu et la malédiction de celui qui le représentait sur la terre? » C'est par la Pologne et la Russie que la mission prit sa route : quand les religieux parurent aux premiers campements des Tartares, au bord du Niéper, reçus avec les devoirs de l'hospitalité, ils furent renvoyés de tentes à tentes jusqu'à Kaïou-Khan, qui les accueillit bien. Les missionnaires ne manquent pas de remarquer, dans leurs épîtres au pape, que le khan était entouré de chrétiens, nestoriens, grecs, arméniens ; quelques-uns même de ses plus intimes serviteurs étaient dans la foi de Jésus-Christ, selon le symbole de Nestorius ; même un de ses fils portait la croix. Les missionnaires ajoutent cette réflexion, qu'il est plus facile de convertir un Tartare qu'un musulman ; leurs notions sur Dieu, sur la puissance qu'il exerce sont moins

environnées de formules et de coutumes superstitieuses que celles des Sarrasins; on peut plus facilement leur enseigner la vérité évangélique (1).

Ces tendances de l'Asie pour la sainte foi chrétienne, les papes veulent les encourager : cinq autres missionnaires chargés de porter la parole de Dieu chez les Tartares durent passer par l'Égypte. Le pape, sans hésiter, avait écrit au soudan une chaleureuse épître pour l'inviter à la conversion chrétienne. Les frères mineurs furent bien accueillis, et Baronius a conservé la réponse du soudan, qui est une profession de foi de l'islamisme : « Dieu est un, et n'a pas été engendré; Mahomet a une perfection particulière au-dessus des autres prophètes. » Le soudan, au reste, ne refusa pas une conférence entre les docteurs (2). Ces rapports, on peut le remarquer, se continuent en termes conciliants et d'une intimité bienveillante. L'Orient et l'Occident se rapprochent, les sectateurs de l'islamisme, les imans, les muphtis, consentent eux-

(1) Comparez Wading, *de Scriptor.*, p. 221, n° 3, avec le *Speculum histor.* de Vincent de Beauvais, lib. XXXI.

(2) Ces détails se trouvent encore dans le *Specul. historial.* de Vincent de Beauvais, liv. XXXI.

mêmes à un concile. Quand saint Louis arrive à l'île de Chypre, lors de sa croisade d'Égypte, des ambassadeurs tartares viennent à lui avec une lettre du khan, qui lui promet tolérance et appui pour tous les adorateurs de la croix, quel que soit leur rite, arméniens, nestoriens, jacobites, grecs ou latins.

On peut lire dans une lettre du connétable d'Arménie quelques détails sur la situation de la foi chrétienne en Asie. Écrite à la suite d'un long pèlerinage sous les tentes tartares, elle disait : « Depuis huit mois nous marchons jour et nuit, nous avons vu Thungah, le lieu d'où partirent les trois rois pour adorer Jésus enfant dans la crèche. J'ai été dans l'église, et j'y ai vu Jésus peint avec les trois mages offrant l'encens et la myrrhe. Les habitants ont des églises, des maisons de prière où ils se rendent avec assiduité ; leur nombre est considérable, mais disséminé. Les Turcs sont les ennemis des églises, ils en ont détruit beaucoup. Dans l'Inde, convertie par saint Thomas, un roi chrétien subissait les Sarrasins jusqu'à l'arrivée des Tartares, qui l'ont pris dans leur vassalité et le protégent (1).

(1) Dacheri, *Spicelegium*, p. 217, rapporte cette lettre.

Ces récits, d'une vive curiosité, suivent les traces de cette primitive prédication des apôtres, qui s'étendit dans l'Inde, aux extrémités du Cathai, nouveau miracle de propagande qui éclaire la divine mission de Jésus-Christ.

Frère Guillaume Rubriquis et cinq de ses compagnons de l'ordre des prêcheurs traversèrent le Pont-Euxin, munis d'une épître de Louis IX, alors à Chypre, et adressée à Sartah, l'un des chefs de la nation tartare, qu'on disait converti à la foi. Ils trouvèrent sur leur passage des chrétiens russes, grecs, alains; ceux-ci ignoraient le symbole, et n'avaient pour toute notion religieuse que le nom de Jésus-Christ. Les frères prêcheurs leurs révélèrent les vérités de la foi en parcourant les tentes depuis le Tanaïs jusqu'au Volga. Ils vinrent ainsi au campement de Sartah. A quelque distance, ils se revêtirent de leurs vêtements sacerdotaux les plus riches. Frère Guillaume, précédé de la croix, portait sur sa poitrine un livre d'heures richement enluminé, qu'il tenait de la reine Marguerite, femme de saint Louis. Les cinq moines, ses compagnons, chantaient le *Salve Regina* d'une voix claire et admirable. Sartah les accueillit bien, voulut toucher

les vases sacrés et la croix, demandant si l'image qu'on voyait là était bien celle de Jésus-Christ, car les nestoriens et les arméniens ne représentaient rien sur la croix nue. Frère Guillaume écrit à saint Louis qu'il ne croit pas Sartah chrétien : il n'a d'autres notions sur le Christ que celle que lui donnent les Russes, les Bulgares, les Alains. Frère Guillaume et ses compagnons descendirent courageusement le Volga, jusqu'à une grande ville de bois établie sur le fleuve et dont le chef se nommait Bathou. On leur avait assuré que son fils s'était fait chrétien ; faux bruit répandu dans l'Orient. Comme les missionnaires furent forcés de s'agenouiller devant le khan, ils se mirent en prières, souhaitant à Bathou la lumière céleste après les biens de la terre.

Dans ce long itinéraire, frère Guillaume eut plusieurs entretiens avec les prêtres tartares (les jugurs), et de son récit résulte quelques notions sur cette religion primitive : « Ils croyaient à un seul Esprit, et les statues qui remplissaient leurs temples étaient l'image et la représentation des ancêtres. Tous étaient d'une tolérance extrême, et dans le palais de Mangou-Khan, il y avait une chapelle desservie par un moine arménien ; on disait même que

Mangou avait été baptisé, mais les religieux et les prêtres nestoriens se vantaient souvent de choses qui n'étaient pas. Le jour de Pâques approchant, tous les chrétiens hongrois, alains, russes, géorgiens et arméniens prièrent frère Guillaume de célébrer la messe selon le rite pontifical. Il le fit avec solennité dans le baptistère des nestoriens, donnant la communion au peuple et le baptême à plusieurs. Ce fut là que les frères prêcheurs apprirent l'existence de plusieurs églises dans le Cathai (la Chine). Les nestoriens y dominaient quinze villages sous un évêque qui résidait à Segihn ; leurs mœurs n'étaient pas régulières, et leur ignorance plus profonde que leurs mœurs n'étaient corrompues. De tous ces récits il semble résulter que, si le nom de Jésus-Christ était partout répandu dans l'Asie, les sectes chrétiennes étaient divisées, confuses et souvent indignes du saint nom qu'elles portaient. Les papes avaient conçu une vaste pensée (1), celle de les joindre et de les purifier dans l'unité de Rome.

(1) Sur l'origine de Rubriquis, on peut consulter Wading, *Scriptor. ord. Minor.*, 1230. Le savant et spirituel M. Abel de Rémusat a donné tout le récit de ce voyage dans le *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, t. VI, comme M. de Saint-Martin a développé tout ce qui touche à l'Arménie dans ses remarquables Mémoires.

Infatigables et toujours prêts aux controverses, comme l'imposaient les statuts des prêcheurs, frère Guillaume et ses compagnons entreprirent une conférence avec les tuiniens, prêtres idolâtres du pays : « Croyez-vous en un seul Dieu? leur demanda l'humble moine. — Un seul dieu! répondirent-ils, et pourquoi? N'y a-t-il pas plusieurs rois et princes sur la terre? quel est donc ce dieu unique? — C'est le Tout-Puissant, créateur du ciel et de la terre. — Si votre dieu est tel que vous le dites, qui a donc créé les maux qui nous affligent et les vices qui nous corrompent? — Ce n'est pas le Dieu puissant, mais l'ange déchu, le principe de la corruption! » et les prêtres demeurèrent silencieux. La dispute se continua ensuite avec les Nestoriens, les Sarrasins, les Arméniens, qui tous vivaient librement sous l'hospitalité des Tartares, et la controverse aboutit à de faibles résultats : les frères prêcheurs quittèrent la cour de Mangou-Khan, puis, traversant l'Arménie, la terre du sultan d'Iconium, ils vinrent enfin débarquer à Chypre (1); ils avaient vu des territoires

(1) La lettre originale du frère Guillaume Rubriquis a été publiée par l'historien géographe anglais Haken (ann. 1255).

infinis, des populations immenses sous des rites divers, et ils purent se convaincre que l'unité pontificale pouvait seule donner la force et la vie à la foi et dompter tant de sectes diverses.

Pour arriver à ce grand but de fusion, la première condition essentielle, c'était toujours de réunir les deux Églises latine et grecque. Des événements d'une nature favorable à la réunion venaient de s'accomplir : la domination violente des barons francs à Constantinople s'effaçait, et, dans un soulèvement de peuple, Baudoin, le dernier empereur de race occidentale, perdit la couronne : Michel Paléologue, de race grecque et d'illustre origine, était élevé à l'empire; si quelques comtes francs créés seigneurs d'Achaïe et de Morée défendaient encore leur pouvoir, il était évident que la race grecque allait reprendre la domination suprême sur le sol qui était à elle, et, avec ce pouvoir, s'affermirait celui du patriarche et des clercs de l'Église schismatique. L'hellénisme pourrait y gagner; mais l'empereur Paléologue, savant et habile, n'ignorait pas que le premier besoin de la Grèce, pour se défendre contre les Sarrasins et les Turcs,

était d'avoir pour elle la protection puissante du pape et de la chrétienté latine; sans épouser les préjugés exclusifs de son Église, l'empereur s'était donc adressé au souverain pontife pour reprendre la négociation suspendue, afin d'opérer la fusion des deux symboles. Michel Paléologue n'avait aucune répugnance pour appeler le pape du titre de père commun des fidèles. Là n'était point la difficulté; elle était surtout dans l'invincible aversion des Grecs pour les Latins (1).

Un travail préliminaire de Michel Paléologue fut d'engager des controverses particulières avec ses propres patriarches-évêques, popes et clercs, afin de les entraîner à son avis : « Pourquoi repousseraient-ils l'union et persisteraient-ils à omettre le pape dans leurs prières? S'ils refusaient d'accepter le *Filioque* pour leur symbole, était-ce un motif pour traiter en hérétique l'Église latine, qui croyait à cette procession de l'Esprit? » Michel Paléologue s'entourait de philosophes, de savants, pour s'in-

(1) On trouvera dans Léon Allatius, *de Consensu utriusque Ecclesiæ*, toutes les lettres de Michel Paléologue. Allatius, bibliothécaire du Vatican, Grec né à l'île de Chypre, fut un des savants prodigieux du XVIIe siècle.

struire dans les dogmes, pour argumenter contre les clercs; et, quand il se crut maître de son Église, il pria le pape d'indiquer un concile œcuménique où les doutes seraient sérieusement discutés. De graves questions alors agitaient le monde sous la main des pontifes : les querelles du sacerdoce et de l'empire, de l'esprit moral de l'Église contre la violence de la féodalité, la révolte des hérétiques albigeois, véritable guerre des pastoureaux et des truands, la croisade pour secourir les colonies chrétiennes d'Orient, la prise d'armes contre les Tartares. Jamais siècle plus rempli et plus agité sous l'autorité vaste, féconde, nécessaire des souverains pontifes; les correspondances d'Innocent III, de Grégoire IX, d'Honorius et d'Innocent IV, embrassent les affaires de l'univers avec un ensemble, une hauteur de vue qu'aucune époque moderne n'a présentée avec une si puissante unité. Que pouvait être un État particulier en face du monde chrétien sous la tiare?

Le second jour de mai 1274 (1), le concile de-

(1) Les Actes du concile de Lyon se trouvent dans la grande *Collection Conc. Gallia*, t. II, p. 257..

mandé par Michel Paléologue se réunit à Lyon, en présence du pape Grégoire X. Il se composait de plus de cinq cents évêques groupés dans l'église métropolitaine de Saint-Jean, récemment construite; tout fut solennel dans ce concile; on vit arriver à la fois une ambassade des khans de Tartarie, qui venait solliciter l'alliance du pape, les envoyés des Hongrois, des Bulgares, les patriarches délégués par l'empereur Michel Paléologue, pour réaliser le grand but de l'union des deux Églises.

Le pape présida cette splendide assemblée : le jour de sa convocation, il bénit les évêques, les ambassadeurs prosternés à ses pieds; Grégoire portait le vêtement de lin, la tiare d'or, signe et témoignage de sa dignité, au milieu d'une pompe extraordinaire : « Je vous ai assemblés, vénérables frères, à trois fins, dit-il, le secours que nous devons tous à la Terre-Sainte, la réunion des deux Églises et la réformation des mœurs. » Après ces paroles résumées, le concile s'ouvrit. Dans les premières sessions, on s'occupa des règlements particuliers pour l'élection des évêques et l'ordination des clercs. On marcha vite, car on avait hâte d'ar-

river à la grave affaire du concile, la fusion de l'Église grecque dans le pontificat romain. L'empereur Michel Paléologue, bravant la vive opposition de son clergé, choisit pour ambassadeur au concile Germain, le savant conseil de l'empire, esprit modéré, très-enclin à la fusion, Théophane, métropolitain de Nicée, et le sénateur Georges Acropolite, grand logothète, l'exact historien des empereurs byzantins; les envoyés, reçus avec honneur à Lyon, portaient des épîtres écrites de pourpre et d'or par l'empereur Paléologue, annonçant que tous arrivaient pour rendre hommage au pape et accepter le symbole de l'Église universelle.

Dans une pieuse cérémonie en commun, le jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, la messe fut célébrée sur l'autel de la cathédrale de Saint-Jean. Après la lecture de l'épître et de l'évangile en grec et en latin pour ménager l'orgueil des deux nations, le symbole fut récité dans les deux langues avec le *Filioque*, ce qui était l'adhésion la plus absolue au dogme orthodoxe de l'Église latine. On lut les lettres de l'empereur souscrites par les métropolitains d'Éphèse, d'Héraclée, de Chalcédoine,

d'Icone, etc., jusqu'au nombre de vingt-six, et qui étaient adressées au pape Grégoire X, désigné sous le titre de souverain pontife, pape œcuménique, père commun de tous les chrétiens. On y disait : « Nous reconnaissons la foi pontificale pour vraie, sainte, catholique, orthodoxe. Nous la reconnaissons et confessons de cœur et de bouche comme la révèle et l'enseigne l'Église romaine, dont nous reconnaissons la primauté. Seulement, nous vous prions que notre Église continue à réciter le symbole comme elle le disait avant la fin du schisme, et que nous demeurions ainsi dans nos usages antiques, dont il est difficile de se séparer (1). »

La résistance tenace de l'Église grecque se personnifie dans le patriarche de Constantinople, vieillard inflexible, chef supérieur de la hiérarchie hellénique ; comme les hommes du temps passé, il ne veut rien concéder, et les envoyés du concile ne le dissimulent pas dans leurs rapports avec le pape : « Nous avons prié notre patriarche de s'accorder avec notre profession de foi;

(1) Cette profession de foi est donnée textuellement *in Supplem.*, lib. XXXV, et Raynald, ann. 1267, nº 12.

mais, extrêmement attaché à sa primauté, toutes nos instances n'ont pu lui faire changer de sentiment. Nous lui avons ordonné, et l'empereur avec nous, de demeurer en retraite dans un des monastères de Constantinople jusqu'à ce que les ambassadeurs venus auprès de votre sainteté puissent entendre votre réponse. Si nous pouvons justement ramener le patriarche à rendre au saint-siége l'honneur qui lui a été rendu par le passé, nous le reconnaîtrons toujours pour patriarche comme devant; s'il demeure inflexible, nous le déposerons et établirons un autre qui reconnaisse votre primauté. »

Dans ces paroles se révèlent le caractère spécial de l'Église grecque et surtout sa soumission à l'autorité civile (1). Ce ne sont point les papes ou les évêques qui déposent les empereurs et les rois, mais les empereurs, leurs officiers ecclésiastiques et laïques qui déposent le patriarche, le chef de l'Église nationale. Le caractère universel de l'Église disparaît ainsi : la hiérarchie grecque se rattache

(1) Je n'ai donné du concile de Lyon que ce qui touche la fusion de l'Eglise grecque; je dois ajouter que c'est dans ce concile que les formules des conclaves furent adoptées. J'en parlerai plus tard.

aux flancs d'un empire en ruine. L'empereur Michel Paléologue et son logothète Georges Acropolite sont pleins de volonté et de bonne foi pour rentrer dans le sein de l'Église romaine, la mère de toute vérité, et mettre un terme ainsi aux divisions entre les catholiques. Au nom de l'empereur, le logothète fit sa solennelle abjuration du schisme hellénique. « J'accepte le symbole de l'Église romaine et reconnais sa primauté, promettant de ne jamais m'en départir. » Sacramentelles paroles qui furent applaudies! Le pape se leva d'une façon majestueuse, le front découvert, sans mitre, vêtu de blanc comme au jour d'une grande victoire; des larmes abondantes coulaient de ses yeux, et il entonna le *Te Deum* d'actions de grâces; puis il prit la parole, et d'une voix entrecoupée de sanglots, il continua: « Louons Dieu, mes frères, de cette sainte réunion. » Le pontife récita le symbole, le *Credo* en latin; le patriarche le récita en grec à deux reprises sans omettre le *Filioque*, paroles fondamentales, cause première de la division des deux Eglises.

Le résultat désiré était donc obtenu! En même temps que les doctrines chrétiennes se répandaient jusqu'à l'extrémité du monde, les deux Eglises la-

tine et grecque essayaient de se confondre sous l'unité pontificale. Cette heureuse concorde, cimentée au concile de Lyon, allait-elle longtemps se prolonger? Ces larmes de joie et de bonheur du souverain pontife seraient-elles fécondes? Hélas! ce que de grands esprits rêvent souvent comme une solution, les petits caractères le détruisent avec leurs passions et leurs jalousies.

CHAPITRE XVII.

DOGMES. — RITES. — COUTUMES. — CÉRÉMONIES. — ARTS. — HÉRÉSIES AU XIII[e] SIÈCLE.

Dans la période qui s'ouvre au pontificat d'Innocent III jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, il ne se fait ni modifications ni additions au symbole, saint dogme fixé par les conciles de Nicée, de Chalcédoine et de Constantinople. L'histoire admire avec quelle constance les souverains pontifes défendent la pureté des textes et la certitude de la doctrine contre les prétentions des patriarches grecs et les hérésies. La force du pontificat résultait de cette volonté persévérante dans le maintien du symbole, qui est la formule de la foi. Cependant ce symbole, si précis qu'il fût, laissait une place légitime aux coutumes particulières, aux rites, aux liturgies de chaque Église, de chaque peuple; et, sur ces points, les

souverains pontifes permettaient une certaine liberté pratique, usuelle. A côté du principe d'unité et d'universalité, caractère de l'Église, les papes faisaient la part des coutumes locales, des cérémonies antiques consacrées par le temps et les habitudes. La plupart des bulles et des décrétales ont même pour objet de répondre à ce besoin de distinguer ce qui était légitime ou ce qui devait être exclu des coutumes de l'Église. Chaque siècle voyait l'introduction de quelque cérémonie nouvelle pour satisfaire une émotion de l'âme ou une expression du culte. La fête de Dieu eut pour but de célébrer d'une façon solennelle la grandeur de l'Être unique, éternel, en face du mahométisme accusant l'Église de ne point assez adorer Dieu; l'hymne du *Veni Creator*, si belle de pensée et d'expression, dut célébrer l'Esprit-Saint comme pour dire à l'hérésie scolastique d'Abeilard que, sans se jeter dans les rêveries du *Paraclet*, l'Église rendait à l'Esprit de Dieu un culte admirable comme à la troisième personne de la Trinité.

Le divin mystère de l'Eucharistie était nié par les hérésies des Albigeois repoussant ouvertement la présence réelle de Notre-Seigneur dans le pain :

non-seulement le concile de Latran imposa aux fidèles la nécessité de s'approcher au moins une fois l'an de la table sainte, mais encore le pape Urbain IV institua la fête du Très-Saint-Sacrement de l'autel (1), pensée pieuse inspirée à une religieuse de Liége par suite d'une vision. On l'avait d'abord repoussée comme superflue : était-il besoin d'établir une commémoration particulière pour un mystère qui s'accomplissait chaque jour dans le sacrifice de la messe? L'évêque de Liége vit l'inspiration de plus haut, et il ordonna que la fête du Saint-Sacrement serait célébrée tous les ans, le jeudi après l'octave de la Trinité. Cette institution épiscopale, le pape Urbain IV la confirme par une bulle scellée du sceau du pêcheur : « Nous estimons convenable de la célébrer plus solennellement au moins une fois l'année pour confondre les hérétiques; car, le jeudi-saint, l'Église est occupée de la réconciliation des pénitents, la consécration du saint chrême, le lavement des pieds, qui l'empêchent de suffisamment vaquer à la vénération de ce mystère. C'est pourquoi nous ordonnons

(1) La bulle d'institution est tout entière dans le recueil des *Concilia*, t. II, p. 817.

que, le premier jeudi après l'octave de la Pentecôte, les fidèles s'assemblent dévotement dans les églises pour y chanter avec les clercs les louanges de Dieu. » De là vinrent ces longues processions qui entouraient le Saint-Sacrement, ces fleurs jetées à pleines mains sous les pas des prêtres, par les lévites qui brûlaient l'encens devant l'ostensoir d'or, brillant de pierreries comme saint Éloi les savait ciseler, comme Charlemagne en donnait aux églises de Cologne et d'Aix-la-Chapelle. Rois, comtes, confréries de métiers et de peuple suivaient le Très-Saint-Sacrement pour honorer le mystère d'un Dieu présent au milieu de tous. Ainsi, par une admirable pensée de l'Église, dans une courte période on célébrait la *Pentecôte*, la fête de l'Esprit, la *Trinité*, symbole des trois personnes, et la *Fête de Dieu* ou de l'Eucharistie, admirablement résumée dans l'hymne sublime : *Tantum ergo sacramentum*.

Un autre mystère que le peuple aimait à voir partout se reproduire en belles images afin de l'honorer, c'était celui de l'Incarnation de Jésus-Christ : la Vierge sainte immaculée, la crèche du Sauveur, saint Joseph, l'ouvrier patient et laborieux, les trois rois, pieux souvenirs, objets d'un culte particulier.

Comme les hérétiques albigeois niaient la pureté de Marie, les fidèles aimaient à exalter son culte, à multiplier ses images sur les châsses d'or ou sur les murs des églises. La naissance et la passion du Sauveur, objet de la méditation des fidèles, étaient présentes à toutes les pensées. Les premières peintures reproduisent l'étable de Bethléem, le réveil des bergers quand la voix de l'ange se fait entendre sur la montagne, l'arrivée des rois d'Orient guidés par l'étoile, la vie et les miracles de Jésus-Christ, sa passion divine. Ces reproductions si fréquentes, indépendamment du pieux attrait qu'elles avaient pour les fidèles, avaient encore un autre but, celui de répondre à un certain nombre d'hérésies gnostiques ou manichéennes qui niaient la réalité du corps de Jésus : « Le Christ ne s'était pas incarné, il était fantôme ou apparence ! » A ces erreurs fantasques, l'Église orthodoxe opposait les vives couleurs de la peinture, qui permettait aux fidèles de suivre par les yeux tous les actes de la vie et de la passion de Notre-Seigneur; la sculpture même les incrustait dans la pierre. Ainsi le Christ paraissait en corps et en chair; on l'avait dans les églises, à son chevet, et

l'on recevait son corps et son sang dans l'Eucharistie : être toujours avec Dieu, quelle noble épuration de l'âme !

Ce dogme de la présence réelle est si populaire dans le XIII[e] siècle qu'il devient l'objet et l'occasion de miracles rapportés par les chroniques. Plus d'un saint contemplatif aperçoit sur l'hostie sainte un bel enfant, comme l'avait vu Vitikind le jour de son baptême en présence de Charlemagne. Les juifs, qui ont une haine si profonde pour l'Eucharistie, plus d'une fois dérobent les hosties consacrées dans les calices bénits, et le châtiment divin ne se fait pas attendre. Le miracle de la rue des Billettes fut célèbre à cette époque : en voici les détails, qui émurent tout Paris. Une pauvre femme avait emprunté trente sous à un juif sur une de ses robes ; Pâques vint avec ses fêtes, et la femme supplia le juif de lui rendre sa robe afin de s'en parer le grand jour du Seigneur. « Soit, dit l'israélite, mais apporte-moi une de ces hosties où vous dites que votre Dieu est présent. » Le marché conclu, le juif, à peine était-il en possession de l'hostie, qu'il la perça d'un clou, et elle rendit du sang ; il la jeta au feu, elle ne brûla pas. A sa place, la pauvre

femme vit une croix et l'image de Jésus-Christ au chevet de son lit. Ainsi disent les naïves chroniques. Si l'esprit de doute peut contester le miracle, dont le bruit retentit au milieu du peuple, des métiers et des clercs, il est impossible de nier la grandeur incomparable du mystère auquel toute une génération attachait une telle puissance (1).

Ces merveilles, les légendes allaient les répandre sur tous les points de la chrétienté, avec le récit de la vie et des miracles des saints, qui, dans le XIIIe siècle, appartiennent à tous les ordres, à tous les rangs de la société chrétienne. C'était un des actes les plus solennels de l'Église que la déclaration de la béatitude ou de la sainteté d'un serviteur de Jésus-Christ. Cette apothéose appartenait au souverain pontife, prononçant sur les mérites et les miracles d'un homme pieux consacrant sa vie à l'humanité et au Seigneur. La canonisation de saint François d'Assise s'accomplit en 1228, par une bulle spé-

(1) L'hostie miraculeuse fut longtemps conservée à Saint-Jean-en-Grève; une chapelle fut élevée par le vœu de Renier Flaming, bourgeois de Paris. Indépendamment des historiens ecclésiastiques de la ville de Paris, consultez Labbe, *Biblioth.*, t. III, p. 603. Je ne m'explique pas comment ce miracle se trouve rapporté dans l'*Histoire de Florence* de Jehan Villani, lib. VII, chap. CXXXVI.

ciale du pape Grégoire IX, apothéose de la pauvreté et de l'humilité, du peuple en un mot : « François a brillé dans le temple du Seigneur comme l'étoile du matin. C'est pourquoi, à la gloire de Dieu, de la sainte Vierge Marie, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et à l'honneur de l'Église romaine, nous avons résolu, par le conseil de nos frères, de mettre dans le catalogue des saints le bienheureux père François, que Dieu a glorifié dans le ciel. Sa fête sera célébrée le jour de sa mort (4 octobre). » Idée toute religieuse et chrétienne de faire commencer la vie et la gloire le jour où s'ouvre le sépulcre (1) ! Rome élevait à la sainteté la vertu la plus dure aux multitudes, l'abnégation, la souffrance, l'expression la plus absolue du prolétariat. La canonisation de saint Dominique, postérieure à celle de saint François, fut faite comme un vœu spontané de la cité de Bologne : on avait trouvé son corps intact dans le cercueil; il exhalait une odeur douce et suave. De longues enquêtes furent suivies sur les miracles du saint : la canonisation eut lieu, et désormais

(1) Wading a rapporté cette canonisation, mai 1228.

la fête dut être célébrée le 4 juillet de chaque année (1).

Après le peuple, les rois : une des canonisations qui embrassa le plus de faits dans une enquête sérieuse et détaillée, ce fut celle de saint Louis, roi de France; elle montra surtout la grandeur et l'impartialité du souverain pontife à qui Louis IX n'avait pas toujours été favorable en promulguant les édits et ordonnances, première tentative de la royauté pour constituer une Eglise nationale. L'enquête d'information dura trente-quatre ans, depuis le pape Grégoire X jusqu'à Boniface, qui donna la bulle de canonisation définitive. Jamais enquête plus solennelle ni information plus minutieuse. On envoya des commissaires à Compiégne, à Saint-Denis, qui recueillirent les souvenirs et les miracles. Parmi les témoins le plus souvent entendus, se trouva précisément le sire de Joinville, l'ami et le sénéchal du roi de France. La bulle, qui contient en abrégé l'histoire des miracles du saint, fixe le jour

(1) On trouve dans les Bollandistes la vie la plus étendue de saint Dominique (13 februar.) Je regrette que le père Lacordaire n'ait pas osé défendre ou au moins expliquer la guerre contre les Albigeois.

de sa fête au lendemain de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire le 24 août de chaque année (1).

L'Église catholique proclamant ainsi la grandeur et l'efficacité des miracles et la sainteté particulière du corps des bienheureux, il était très-naturel, au milieu de ces générations, qu'un grand prix fût attaché aux reliques de ces saints. Leur contact guérissait les malades, redressait les boiteux, rendait la vue aux aveugles. L'église la plus riche en reliquaires était aussi la plus souvent visitée, la plus pieusement honorée : on fouillait, on recherchait partout les corps saints avec une vénération profonde : un des épisodes les plus curieux de la prise de Constantinople par les Latins, ce fut cet enthousiasme qui porta les vainqueurs à dérober les reliques presque par le vol et le pillage dans les somptueuses églises grecques. Le récit fait par les chroniqueurs sur les translations des reliques indique la joie qu'éprouvaient les populations à l'aspect de ces dépouilles : on transporta de Constantinople le chef (tête) de saint Mamers ; il était blanc

(1) La canonisation de saint Louis se trouve dans le *Bullarium Bonifac.*, p. 483 à 486. Duchesne a rapporté un document très-curieux, t. V, p. 484, *Hist. franc. Collect.*

comme la cire, enchâssé dans un cercle d'or, à la manière byzantine, comme on les voit à Saint-Marc de Venise ; puis les corps de sainte Lucie et de sainte Agathe. Une des reliques les plus précieuses fut le bras de saint André, la tête de saint Jean-le-Précurseur, souvenir sacré de la sainte histoire On peut lire dans les chroniques quelle fut la joie pieuse de ces moines qui, abandonnant l'or et l'argent aux soldats avides, ne se réservaient que ces ossements blanchis par le temps, témoignage de la vie et de la mort des martyrs (1).

Dans cet enthousiasme chrétien pour les souvenirs de l'Église, tout ce qui avait touché le corps de Notre-Seigneur, sa tunique, sa croix, sa couronne d'épines, le roseau qu'il portait à la main, en guise de sceptre, tout devait devenir l'objet de la vénération et d'un culte public parmi les fidèles. Constantinople était le dépôt de ces reliques transportées de la Palestine depuis le pèlerinage de l'impératrice Hélène, la mère de Constantin. Le doge de Venise considéra comme le plus beau, le plus il-

(1) L'historien grec Nicétas est toujours profondément indigné de ce pillage (p 328-329, *Coll. Byzant.*). Les religieux ont conservé mémoire de ces translations de reliques. Voyez *Biblioth. floriac.*, p. 324.

lustre témoignage de sa conquête, un morceau de la vraie croix enchâssé dans de l'or; il avait appartenu aux empereurs, qui le portaient dans leurs guerres. Un autre fragment de cette vraie croix, ornée des cheveux de Jésus enfant, quelques épines de sa couronne sanglante furent envoyés par l'empereur Baudoin à Philippe-Auguste, et ce roi les donna au monastère tout national de Saint-Denis.

Des souvenirs plus touchants encore se rattachent à la translation de la sainte couronne, qui, sous le règne de saint Louis, fut envoyée de Constantinople en France; le roi et son frère Robert, comte d'Artois, vinrent au-devant de la sainte relique, jusqu'à Villeneuve-l'Archevêque, près de Sens. Là on découvrit la châsse cachée sous des voiles de soie; elle était cerclée d'argent et portait les sceaux des barons de France, maîtres alors de Constantinople. Saint Louis et ses barons répandirent d'abondantes larmes de joie et de piété; tous s'imaginaient voir Jésus-Christ le front baigné de sueur et de sang sous cette couronne d'épines; le roi et son frère Robert, nu-pieds, voulurent porter la châsse sur leurs épaules jusqu'à la cathédrale de Saint-Étienne, à Paris. Le peuple entier accourut au-de-

vant du reliquaire; les enluminures des manuscrits en gardent le souvenir; le roi témoigna une seconde fois son humilité, en se prosternant la face contre terre. Quelques années plus tard il posa la première assise de ce bijou du moyen âge, la gracieuse Sainte-Chapelle, qui marque un nouveau pas dans l'histoire de l'art.

Les châsses saintes furent incontestablement le but et l'occasion des belles cathédrales du XIIe et XIIIe siècle (1). Plusieurs époques marquent l'art chrétien d'un caractère particulier dans la construction des églises catholiques : à la première période, simples basiliques, elles se ressentent de cette vie cachée de la persécution et des catacombes; chapelles nues, elles forment comme une ceinture de pierre autour de l'autel, qui est une tombe, sous des voûtes qui rappellent les cryptes. Puis vient la seconde période, celle de la défense contre les invasions des Sarrasins, des Northmans et des Hongres; alors l'Église, les monastères deviennent comme des châteaux forts entourés de hautes murailles crénelées : il faut pro-

(1) Sur la translation de la sainte couronne, comparez Ducange, C. P., *Histor.*, liv. IV, n° 5. Duchesne a donné *Hist. suscept. coron. spin.*, t. III, p. 400 (ann. 1231).

téger les autels, les paisibles travaux des moines. Les deux monastères de Saint-Germain n'étaient-ils pas les postes avancés de la défense de Paris? Il se fait déjà une transition au XIIe siècle : Notre-Dame de Chartres, de Paris, Saint-Jean de Lyon, les basiliques même des monastères de Saint-Ouen, se ressentent à la fois de l'architecture qui orne et des fortes murailles qui protégent. Dans la période qui part du XIIIe siècle jusqu'au XIVe, il y a plus de joie, plus d'idées épanouies et fleuries comme ces jets de feuillage pétrifié : les pèlerins ont vu l'Italie, Constantinople; le soleil a lui pour échauffer leur cœur et vivifier leur imagination.

La belle cathédrale de Saint-Marc, à Venise, ouvre la voie à l'architecture byzantine sur le flanc de l'Italie; l'art pénètre ainsi jusqu'en Occident, sans y dominer. Le caractère particulier de l'architecture du moyen âge est spontané, il n'est jamais emprunté; s'il peut subir un reflet, il n'est point une copie : à Florence, Pise, Vérone, Milan, de belles églises s'élèvent, aussi ornées que possible; plus de crainte d'invasions sauvages et de destruction par la conquête, tout est brillant de marbre, de splendides couleurs, noire, rouge, violette,

comme la sainte robe de l'évêque. Devant et par les côtés mille ornements : la campanille, le baptistère; le campo-santo même n'a plus rien de triste, c'est une cour entourée de galeries peintes par Giotto, racontant l'histoire de Jésus-Christ, ou bien une scène de théologie incrustée dans la pierre; le purgatoire, le paradis, chantés par la poésie du Dante; Giotto transporte cette théologie sur la pierre avec ses vives couleurs. Les villes d'Italie, comme l'Église, ont bien encore des guerres intestines, des factions qui luttent entre elles; mais les grands dangers sont passés, et la piété peut invoquer les attraits de l'art paisible pour orner les cathédrales.

Ce même esprit de piété joyeuse qui se développe en Italie s'empreint sur l'architecture des nouvelles cathédrales dans les Gaules, et même dans la froide Allemagne. Les églises qui se construisent aux XIIIe et XIVe siècles adoptent l'ogive, comme un élancement plus hardi de la pensée vers Dieu; mille colonnettes en faisceaux cachent la solidité sous l'élégance svelte, dentelées des églises toutes remplies de jours et de belles couleurs à travers les vitraux; leur face principale est ornée de statues grandes ou petites qui reproduisent les martyrs, les

rois, la vie, la mort de Jésus-Christ, quelquefois même des scènes de peuple, chevaliers et ribauds, les vierges sages et les vierges folles, saint Michel transperçant le dragon, symbole de l'Église triomphante, et de la foi victorieuse de l'idolâtrie. Tout est mobile, varié, multitude enfin dans ces sujets de sculpture; ils ornent non-seulement l'extérieur de la cathédrale, mais encore les murailles des cintres, du jubé et du sanctuaire. Aujourd'hui encore, lorsque le travail parvient à enlever l'enduit ou la couche de plâtre jetée sur la muraille, tout à coup se révèlent de belles reproductions sculptées que l'art grec et romain avaient dédaignées (1). Autour du chœur de Notre-Dame de Paris, je l'ai rappelé déjà, se déploie, comme sur un long ruban de pierre, une suite d'admirables scènes du Vieux et du Nouveau-Testament. Ces figures ont une expression indicible à travers leur raideur; qu'elles inspirent de méditations et de pensées, ces physionomies naïves, cette perspective grossière, ces arbres qui se déta-

(1) Autant les restaurations par le badigeonnage me paraissent contraires à l'art historique, autant les recherches au-dessous des enduits faits aux XVI[e] et XVII[e] siècles me paraissent utiles pour amener de précieuses découvertes.

chent comme des statuettes sur un fond d'orfévrerie! Quelles légendes avez-vous à nous conter, dignes religieux couverts de la bure, saints martyrs agenouillés? Vos yeux nous regardent, vos gestes raides et expressifs se détachent comme pour exprimer votre pensée. Oh! dites-nous les chroniques des siècles ensevelis!

Toutes les coutumes du peuple, toutes ses émotions, tous ses plaisirs et ses distractions s'accomplissent dans l'Église. Un décret du légat Pierre de Capoue interdit une fête qui se célébrait chaque année, le premier jour de janvier, dans la cathédrale de Paris, vestige et souvenir du paganisme et des saturnales de l'année qui s'ouvrait (1); on y commettait mille désordres; des chrétiens fidèles osaient porter des masques comme dans les fêtes isiaques. Le légat Pierre de Capoue lance l'excommunication contre de telles débauches de corps et d'esprit. A son tour, Maurice de Sully, l'évêque de Paris, le fondateur de Notre-Dame, défendit la célébration de la fête des fous (des innocents), où apparaissait la fuite de Notre-Seigneur en Égypte;

(1) Voyez Ducange, *Gloss. verb. kalendæ.*

on y exaltait l'âne, symbole de patience, de résignation. Maurice de Sully voit les traces des coutumes païennes. Cette défense fut très-difficilement exécutée : où le peuple désormais allait-il trouver ses joies? Tout était affilié à la cathédrale, maîtrises, corporations bourgeoises. Autour de son enceinte se tenaient les foires et les marchés; on s'affiliait aux religieux par le tiers-ordre; les solennités se répétaient deux ou trois fois chaque jour. Il eût été difficile de trouver une émotion en dehors des idées du ciel, du purgatoire et de l'enfer.

Ces dogmes, reproduits partout, donnaient une grande force au sacrement de la pénitence. Mériter le ciel, éviter l'enfer, sortir épuré du purgatoire ou des limbes de l'enfance, destinées à laver le péché originel, telle était la pensée de toute la génération. Dans cette naïve et touchante phase de la société chrétienne, l'indult ou l'indulgence était comme le certificat du pardon obtenu de Dieu selon l'Église par la prière ou par l'aumône, quelquefois par le châtiment que l'on s'imposait à soi-même, le fouet, le cilice. Ce besoin général de pardon pour toute la chrétienté fut régularisé par l'institution du jubilé séculaire, dont l'origine se rattache à la fin du

XIIIᵉ siècle. Il se répandit à Rome un sentiment général que tous ceux qui visiteraient l'église de Saint-Pierre dans un esprit de contrition gagneraient une indulgence plénière de tous leurs péchés. Chaque centième année verrait se renouveler cette pénitence et ce pardon; le pape Boniface, alors au Vatican, voulut s'enquérir si au temps passé il se trouvait quelque vestige de cette coutume. Devant lui vint un vieillard (1) de 107 ans : « Je me souviens que mon père, digne laboureur, vint à Rome pour gagner l'indulgence. » Quelques autres témoins affirmèrent se souvenir: sur ce témoignage, ainsi que sur plusieurs autres, le pape fit dresser une bulle ainsi conçue : « Selon le rapport fidèle des anciens, il y a de grandes indulgences accordées à ceux qui visitent les églises du prince des apôtres; nous les confirmons et les renouvelons toutes. Mais afin que saint Pierre et saint Paul soient plus honorés et les églises plus fréquentées, nous accordons indulgence plénière à tous ceux qui, dans la présente année, visiteront lesdites églises, s'ils sont Romains pendant trente jours, et

(1) Dans Raynald, année 1299. Villani parle aussi de ce jubilé et des innombrables multitudes qui y assistèrent (lib. VIII, cap. XXXVI).

s'ils sont étrangers pendant quinze jours seulement, au moins une fois le jour, de l'aurore au coucher du soleil. »

Cette bulle excita les plus joyeux transports. Immense concours de peuple qu'attirait le jubilé à Rome autour des saintes basiliques; on y vint des contrées les plus éloignées : femmes, vieillards, enfants, en foule compacte, couchés sur les dalles des églises, autour de Saint-Pierre et surtout de Saint-Jean-de-Latran qu'un incendie venait de dévorer. Si pour le voyageur moderne et parfois sceptique, Rome offre encore un attrait si mélancolique et si doux; s'il se surprend plus d'une fois le soir derrière une troupe de pèlerins chantant les litanies au Colysée, quand le vent du Tibre s'engouffre dans les débris du *Campo Vaccino*, quelle devait être l'émotion de tout ce peuple lorsqu'il apercevait les autels primitifs ornés des reliquaires de saint Pierre et de saint Paul, de la Véronique, empreinte de l'image sanglante du Sauveur, puis saint André, saint Jean, noms pieux, vénérés de tout fidèle? Quand la foule était réunie au milieu de la prière, des sanglots et des pleurs, le souverain pontife, apparaissant au sommet de la basilique, accordait

le pardon solennel au milieu des chants du *Miserere* et du *Parce Domine*. Dans toutes les sociétés fortement émues, il y a de ces époques de pardon, amnistie des âmes, comme les gouvernements politiques accordent des amnisties aux corps.

A Rome encore, au milieu de cette multitude, les processions furent régulièrement instituées afin d'éviter la cohue et la confusion dans le pèlerinage. « Dès le matin, les femmes s'assembleront à Sainte-Marie-Majeure, dit la bulle, et le clergé à la basilique des Douze-Apôtres, et les laïques à Sainte-Anastasie; les religieuses marcheront les premières et les autres femmes après elles sans ornements ni soie. A la tête des clercs se placeront les moines et les chanoines réguliers, puis les simples prêtres, et dans cet ordre on se rendra sur la place de la basilique (1). » Ce règlement pour la conduite et le développement des processions de l'Église n'est pas l'origine primitive de ces majestueuses cérémonies, qui sont dans le moyen âge un gage de joie et de liberté pour le peuple. Quand le christianisme sortit des catacombes, il purifia les pompes des

(1) Les détails sur cette procession se trouvent dans les épîtres d'Innocent III, 182 Ducange en a parlé, vº *Servens*.

mystères helléniques. Aux signes immondes des isiaques, il substitua l'image de la Rédemption, cette croix qui avait aboli les sacrifices humains et les superstitions du vieux paganisme. Les processions, à quelque point de vue qu'on les considère, sont dans la nature expansive de toute opinion qui a besoin de témoigner sa foi et de dénombrer ses forces. Dès lors on vit partout sortir de la porte des cathédrales ou des monastères ces longues files de prêtres, de moines, serpentant dans les rues étroites ou devant les oratoires; ici on entourait un corps saint ou les châsses bénites, là des lévites couronnés de fleurs jetaient de l'encens devant l'évêque ou l'abbé la mitre au front, la croix en main. La procession du Saint-Sacrement ne fut instituée qu'après la solennité de la Fête-Dieu, protestation solennelle contre l'hérésie des Albigeois.

Dans les bulles et les actes émanés de Rome, on aperçoit toujours la prédilection particulière des papes pour les ordres religieux, dont le dévouement est profond, absolu. Si les papes maintiennent intacte la juridiction sacrée des évêques, si les légats respectent les droits des métropoles et des

suffragances, les préséances des églises l'une sur l'autre, les primaties d'antiquité et de juridiction, ils préfèrent les ordres religieux pour leur confier des pouvoirs ou des missions; ils aiment que dans les cathédrales les chanoines appartiennent à une règle monastique, aux augustins, aux bernardins, par exemple; quand il s'agit d'agrandir une charte de privilèges pour un ordre religieux, il est rare que les papes hésitent; ils les exemptent volontiers de la juridiction ordinaire de l'évêque, pour qu'ils ne relèvent désormais que de Rome. De là cette faveur particulière dont jouissent les dominicains et les franciscains, les ordres mineurs. Les uns exercent la haute juridiction de l'Église par l'inquisition; les autres, la propagande de la foi par la parole et les services qu'ils rendent à l'humanité.

Les frères prêcheurs et mineurs, par cela seul qu'ils n'ont aucun lien particulier qui les attache à la propriété, à la terre, se livrent plus spécialement aux études spéculatives, et de là résulte souvent des théories hasardées, des hérésies qui froissent l'harmonie générale de l'Église. Ces systèmes embrassent deux séries d'idées: la théologie, la vie

pratique. L'esprit aventureux des frères mendiants se révèle dans leurs œuvres.

Tant la supériorité ascétique de la règle de saint François paraissait pure et sa perfection de pauvreté infinie, que plusieurs théologiens extrêmes de cet ordre soutenaient que sa prédication au monde était comme une troisième phase de la révélation divine. Dieu avait procédé dans le progrès que voici en se manifestant d'abord par le Vieux-Testament, puis par l'Évangile, qui avait trouvé enfin sa dernière expression dans la règle de saint François, expliquée et commentée par saint Bonaventure. La pensée de saint François était le plus haut degré de la fraternité chrétienne, et alors s'éleva la question la plus violemment débattue entre les ordres mineurs et l'Église régulière, car elle s'appliquait à la vie usuelle et pratique. En principe, et d'après la règle même de saint François, les ordres mineurs ne pouvaient rien posséder. Les esprits ardents et subtils allaient jusqu'à cette maxime : « que l'usage même des choses était interdit, excepté pour les besoins les plus essentiels de la vie. » Les religieux mendiants ne pouvaient rien posséder, et aucune exception ne devait altérer cette

règle inflexible. Serait-elle adoptée par le souverain pontife, juge suprême de la doctrine (1), et allait-on entrer définitivement dans la voie de ce communisme perfectionné?

La règle de pauvreté de l'ordre de Saint-François, interprétée dans sa rigueur ascétique, était la condamnation de tout clergé propriétaire, et soutenir la négation de la propriété, n'était-ce pas briser l'économie de l'Église et de la société? Il se fit donc une séparation dans l'ordre même. On vit s'organiser les frères de l'observance régulière, et les fraticelles, petits frères, qui firent schisme en soutenant que les franciscains ne pouvaient avoir de propriété, même l'usage que pour les plus extrêmes besoins; et, en vertu de cette perfection particulière, les fraticelles ou petits frères se jetaient dans des rêveries infinies sur le caractère de sainteté privilégiée des religieux qui embrassaient la véritable règle de saint François. Arrivés à ce haut degré de perfection personnelle, ils n'avaient besoin d'autre guide qu'eux seuls dans la direction

(1) Sur ces disputes et ces distinctions, on ne peut rien trouver de plus curieux et de plus complet que les pièces publiées par Wading, *Annal. ordin. minor.*, ad ann. 1297.

de leur conduite : la pauvreté évangélique épurait tout. On sent que le souverain pontife, gardien incomparable des lois et des constitutions de l'Église, ne pouvait admettre des principes subversifs de la sage constitution du catholicisme. Les fraticelles, exagérant les règles déjà si pures de saint François et de saint Bonaventure, arrivaient à l'extrême limite des désordres communistes, et les bulles durent les traiter comme des hérétiques.

En parcourant les chartes, les diplômes et cartulaires du XIII[e] siècle, on est particulièrement frappé du nombre considérable d'hérésies qui vivent encore au sein du christianisme. Indépendamment du vaste schisme d'Orient, qui n'est pas une hérésie dans le sens absolu du mot, on trouve partout des traces défigurées des antiques erreurs qui ont agité le berceau de l'Église. La forme générale des hérésies est toujours le manichéisme mêlé au gnosticisme, les deux sectes qui, à travers la Grèce et l'Italie, sont parvenues jusqu'aux extrémités des Gaules. En vain on les poursuit inflexiblement sur un point, elles reparaissent sur un autre, comme les herbes parasites que la main de l'homme arrache des champs et qui repoussent le lendemain. L'in-

quisition travaille, recueille les faits par des enquêtes. L'hérésie, telle que nous l'indiquent les documents et les traditions, trouble l'ordre politique et morale des sociétés. A la fin du XIIe siècle, dans un concile qui se tint à Sens, on dénonça une secte de manichéens et de poplicains à la Charité-sur-Loire (1), parmi lesquels se trouvaient affiliés des prêtres, au scandale des fidèles. C'est cette hérésie qui pénétra si profondément dans le Languedoc. Les Albigeois étaient les théoriciens du manichéisme, les Vaudois des réformateurs pratiques hostiles aux mœurs du clergé, à ses richesses, à sa hiérarchie. Il y a du manichéisme aussi dans l'hérésie qui fut découverte à Orviette, pres de Rome ; les sectateurs s'exprimaient ainsi : « Le baptême donné par l'Église catholique est inutile pour le salut ; la prière et les aumônes n'apportent aucun soulagement aux morts ; les choses visibles dans le monde sont l'ouvrage du démon, principe de tout mal. » A Nevers, on poursuivit un chevalier du nom d'Éverard, qui fut convaincu de l'hérésie et des mœurs des Bulgares. Ses partisans se réfu-

(1) Innocent., *Epistol.*, 65. On en trouve des traces dans la *Collect. des Conciles*, t. XI.

gièrent à Narbonne, où vivait dans toute sa puissance l'hérésie des Albigeois, malgré les recherches et les investigations du saint-office.

Cette hérésie, qui domine puissante toutes les provinces méridionales, est à la fois une théorie religieuse et un trouble radical dans les formes du gouvernement, de la société et de la propriété. L'idée théologique est le manichéisme; l'idée pratique est le soulèvement des laïques contre les clercs pour s'emparer de leurs biens, de leurs terres. C'est ce qui entraînait à cette cause Raymond, comte de Toulouse, Roger, comte de Foix, qui, tous deux, espéraient s'enrichir par les dépouilles des églises et des monastères, sans remarquer qu'en excitant cette licence de pillage parmi le peuple, ce peuple tournerait bientôt contre les seigneurs féodaux les armes que ceux-ci lui avaient mises dans les mains contre l'Église; exemple qui se reproduit dans l'histoire. La guerre des Albigeois allait devenir une révolte de paysans animés d'un désir égalitaire à l'égard des seigneurs et des riches laïques. Le désordre est à son comble dans la Langue d'oc, il n'y a plus ni autorité respectée ni obéissance; le meurtre du légat Castelnau par les

hérétiques montre à quel point d'exaltation et de licence on est parvenu; la multitude ne connaissait désormais ni frein ni lois : la prédication de mauvaises doctrines entraîne tôt ou tard la guerre sociale.

Béziers devient le centre, le foyer de l'hérésie et de l'insurrection de la multitude. Population turbulente, elle insultait, tuait ses vicomtes, ses évêques. Les hommes d'armes du comte de Montfort réprimèrent d'une façon sanglante cet esprit d'insurrection. A Carcassonne, les vainqueurs furent obligés de procéder par de grands exils. Le comte Raymond suit l'impulsion du peuple; il le favorise par cupidité, et, afin de s'emparer des biens ecclésiastiques, il n'agit auprès du pape avec aucune sincérité : il appartient de cœur à l'hérésie, soulèvement contre les clercs, et il proteste de son orthodoxie catholique. Dans cette turbulence des esprits, on peut à peine suivre l'histoire des doctrines théologiques de l'hérésie qui s'enseignent publiquement. Les docteurs anciens prêchent et enseignent ceci : « De même que la venue de Jésus-Christ a détruit l'Ancien-Testament, de même le règne de l'Esprit a purifié et remplacé celui du

Christ incarné. Ce règne de l'Esprit, nous le portons chacun en nous-mêmes, de telle sorte qu'il doit devenir la règle de nos actions. » Ainsi plus de confession auriculaire ni de rémission des péchés : ces péchés eux-mêmes étaient purifiés par la charité et l'amour. Avec cette doctrine, toutes les actions les plus licencieuses devenaient licites et légitimes, pourvu que l'esprit de l'homme et les inspirations de l'âme les eussent dictées. Telles étaient les doctrines générales de l'hérésie, qui variaient seulement pour les mœurs, les habitudes, de régions en régions; mais il est constant qu'elles apportaient un trouble immense dans l'ordre des sociétés (1). Une preuve éclatante résulte de l'édit si inflexible de Frédéric II (cet empereur impie et excommunié), qui frappe les hérétiques de peines terribles : la mort, la torture, sont incessamment prodiguées dans cet édit. Il fallait donc qu'à l'esprit de l'hérésie se mêlât un violent principe d'insurrection contre le pouvoir.

(1) Si l'on ne peut pas s'abandonner tout à fait aux procès-verbaux de l'inquisition, toutefois ils contiennent des renseignements curieux pour l'histoire. La plus remarquable de ces hérésies est celle que professait Amaury, maître ès-arts libéraux à Paris, et qu'on trouve rapportée dans la *Gall. christian.*, t. III, p. 1049.

Quelquefois d'étranges récits étaient recueillis sur les habitudes des hérétiques. Ceux qu'on nommait stradinges habitaient les confins de la Frise et de la Saxe. Leurs rites étaient immondes : ils gardaient comme objet de leur culte un crapaud gros comme une oie que les initiés devaient baiser sur sa face hideuse. Après cette première initiation, ils devaient encore poser leurs lèvres sur le front d'un homme pâle comme un fantôme, froid comme la mort, en renonçant entre ses mains à la foi catholique. Puis des scènes du sabbat : l'adoration d'un chat noir aux yeux brillants et verts. L'imagination des chroniqueurs dominait sans doute dans ces récits, que nous retrouverons lors du procès des templiers ; ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'il s'agissait une fois encore d'une branche du grand arbre du manichéisme (1). Les désordres d'idées mêlaient toujours à la révolte des paysans, cette insurrection du pauvre contre le riche qui passait des idées aux faits et de la théorie à la réalité. On recherchait par l'inquisition les sociétés secrètes, ces réunions intimes d'adeptes qui mettaient en doute

(1) Ces accusations se trouvent parfaitement détaillées dans une lettre du pape Grégoire IX, *Epist.*, 177, ad ann. 1233.

l'autorité, la propriété, la famille : dans les troubles publics, il n'est pas de pouvoir qui agisse autrement. Le moyen âge avait ses périls de toute nature : l'inquisition préserva les gouvernements réguliers et la sécurité publique.

Dans le simple domaine des idées spéculatives, on voit le désordre qui prépare les révolutions. La puissance de l'Église n'agit plus seule sur les esprits; l'invasion de la philosophie dans les croyances y apporte le chaos. En résumant certaines œuvres scolastiques de cette époque, on trouve un ensemble de subtilités quelquefois hardies, souvent empreintes d'astrologie, toujours dangereuses au milieu des générations : « L'entendement est un pour tous; la volonté de l'homme agit ainsi par nécessité, car ce qui se fait sur la terre est soumis à l'influence des corps célestes. Comme la matière est éternelle, il n'y a jamais eu de monde créé; l'âme, étant matière, périt avec le corps, de sorte qu'il n'y a point de libre arbitre absolu. Il n'y a pas d'action spontanée individuelle, ni châtiment ni récompense après la vie. » Ces théories coupables, qui semblent empruntées aux plus hardis systèmes des gnostiques, sont réfutées par saint Tho-

mas d'Aquin et par saint Bonaventure lui-même, esprit très-avancé qui, pour sauver l'Église de tout reproche d'égoïsme, entreprend l'éloge de la pauvreté (1) : il l'élève et la grandit à ce point d'en faire un privilége, un titre de noblesse aux yeux de Dieu. Rien de plus saint que la pauvreté, c'est l'état de grâce du chrétien.

Après le symbole, la liturgie est la plus belle œuvre que l'esprit de l'Église ait conçue : quel livre peut se comparer à celui qui embrasse la journée du chrétien? Le premier réveil est pour la prière. Le *Pater noster* nous élève à Dieu pour demander le pain de chaque jour; puis la salutation angélique à la Vierge, la mère des douleurs; le *Credo* est l'expression du symbole; ensuite le chant sublime du *Kyrie Eleison*, l'invocation à Jésus-Christ qui a racheté les péchés du monde; les sept psaumes de la pénitence, sublime page où se reflètent les émotions et les misères de l'humanité. Voici la sainte messe, auguste consécration du pain des anges. Chaque prière de l'Église, chaque cérémonie, sont fixées de prime à tierce, à sexte, à none, vêpres, com-

(1) Cette curieuse apologie a été recueillie dans les œuvres de saint Bonaventure, *Opuscul.*, t. II.

plies; chaque jour de l'année a sa commémoration comme chaque heure du chrétien a sa prière, et l'année du fidèle comme sa journée est toute remplie, depuis la vigile de Noël, la messe de la nuit, l'Épiphanie, les Cendres, le Carême, la Passion, les Rameaux, les Pâques, solennités pieuses et fécondes qui partageaient l'existence du chrétien.

Qu'on se représente donc cette grande Église dominant les idées de toute la société dans les conditions de la morale, de l'unité, de la croyance et du gouvernement; les joies du peuple, ses distractions, ses espérances, étaient dans la cathédrale; la cité n'avait d'autre orgueil que de l'agrandir et de l'orner. Autour de l'église, c'est la foire, le marché; les pèlerins formaient un peuple incessamment renouvelé; bourgeois, ouvriers, se groupaient en corporations, et le système du tiers-ordre de saint François faisait entrer toutes les corporations dans la vie de l'Église. De là cette multitude de coutumes où un peu de profane se mêlait au sacré : la crèche de Noël devenait un pieux sujet de représentations naïves; les anges du ciel annonçaient la venue du Messie aux bergers et pasteurs (1) dans des noëls et

(1) Les pastoureaux jouent un très-grand rôle dans le moyen âge,

cantiques; on voyait la fuite de Jésus sur un âne en Égypte, sa prédication sainte; enfin, les actes de la passion divine avec des chants et des colloques; de sorte que la licence put se glisser plus d'une fois dans ces représentations scéniques; on sema ces commémorations de quelques bouffonneries pour distraire le peuple. L'esprit des jeunes clercs fut souvent sans règle; ils firent des antiennes, des cantiques sur des sujets mêlés de sacré et de profane; les évêques furent obligés de réprimer avec sollicitude cette licence d'esprit, qui, je le répète, allait jusqu'à célébrer l'âne de Bethléem dans les hymnes et les proses.

Si l'on jette les yeux sur les sculptures, les débris de peintures de cette époque, toutes se rattachent à la vie religieuse. Dans les enluminures des manuscrits, celles même qui reproduisent les travaux de la campagne, on aperçoit toujours le moine, l'abbé, l'église, l'oratoire, au fond du paysage orné d'arabesques, de fleurs, de treilles et de fantastiques animaux. L'artiste vit dans ces idées, au milieu de ces

quelquefois par leur turbulence; on peut en trouver un exemple en comparant Mathieu Paris, liv. LXXVII, et la chronique de Guillaume de Nangis, dans le tome XI du *Spicileg.* du père Dachery, 538.

émotions; il ne pourrait pas en avoir d'autres; ses joies, son espérance, il les exprime par la peinture du ciel et des récompenses réservées aux bienheureux; sa tristesse lui fait peindre l'enfer et le désespoir des damnés. Oh! qu'elles sont ravissantes, ces figures enluminées des manuscrits qu'un religieux artiste a dessinées parmi les heures de loisir que laisse la prière! Il n'a point les règles scientifiques de la perspective; il place ses personnages sur un même plan, et néanmoins ils se détachent dans de longues processsions. Les arbres, les fleurs sont aussi en relief, ainsi que l'oratoire lointain ou la cathédrale de la cité; et pourtant tout cela possède l'animation, la vie. Il semble que ces religieux vous parlent, que ce peuple de corporations vous entoure, vous interroge, vous répond; on est mêlé à cette multitude, on partage ses fêtes, on la comprend dans ses prières, dans ses cantiques. Le moyen âge y respire tout entier, comme le gouvernement du peuple par la foi.

CHAPITRE XVIII.

TENTATIVES CONTRE LA SUPRÉMATIE DE L'ÉGLISE. — PHILIPPE-LE-BEL. — BONIFACE VIII. — LES UNIVERSITAIRES ET LES LÉGISTES.

Toute autorité, même la plus légitime, soulève des résistances, et plus elle est absolue, plus l'opposition devient tenace et populaire. Le schisme est un déchirement de l'unité, l'hérésie une révolte de l'esprit. Mais, sans aller aussi loin que le schisme et l'hérésie, il se formait une opinion frondeuse qui n'avait plus la loi du respect pour l'Église. Il suffit de lire les poésies, les sirventes, les tensons des troubadours pour se convaincre du mauvais esprit de ces populations méridionales qui habitaient Nîmes, Béziers, Montpellier. La secte des Albigeois était née de ces penchants d'opposition aux clercs qui se révélaient dans les poésies récitées aux châteaux, dans les tournois et les cours de chevalerie.

Les clercs étaient riches et puissants, ils possédaient une partie du territoire, et ces deux conditions soulèvent toujours des haines et des ressentiments au sein des masses.

La question de souveraineté parmi les peuples, déguisée sous les formules des investitures et du pallium, développée depuis Grégoire VII, paraissait résolue au profit du pontificat. Les papes étaient désormais maîtres de l'autorité suprême : les deux armes de l'excommunication et de l'interdit restaient victorieuses ; les tentatives de résistance essayées par le roi Jean d'Angleterre et par l'empereur Frédéric d'Allemagne étaient tombées devant la force morale du souverain pontificat. C'est moins contre les papes que contre la juridiction des évêques que s'élèvent les féodaux. Déjà le principe de la souveraineté royale et de la juridiction laïque apparaît dans le droit : on se demande si les clercs, pour les crimes d'État ou de majesté féodale, ne doivent pas compte de leur personne et de leurs biens devant la cour du roi. Trente féodaux, parmi lesquels Hugues, duc de Bourgogne, Pierre, comte de Bretagne, les comtes de la Marche et de Montfort, s'adressent au pape Grégoire IX dans un lan-

gage très-expressif : « Les prélats et les clercs du royaume de France conspirent contre le roi par de nouvelles entreprises; ils lui refusent les devoirs qu'ils lui ont toujours rendus. L'archevêque de Reims et l'évêque de Beauvais, qui tiennent de lui leurs baronnies, ne sont-ils pas des hommes liges comme nous? Et pourtant ils ne veulent pas répondre de leur fait à la cour du suzerain! Il y a plus: les clercs veulent nous imposer des taxes et des redevances que nous ne pouvons souffrir; c'est pourquoi, saint-père, nous vous supplions de conserver les droits du royaume et les nôtres, car ni le roi ni nous-mêmes nous ne pourrions supporter de telles entreprises(1). » Tel est le langage abrupt et hautain que les barons et féodaux tiennent au pape : on dirait qu'une ligue comme celle qui se forma sous Charles-Martel se prépare contre les fiefs des clercs, afin de favoriser un partage entre les hommes d'armes.

Le souverain pontife soutient les immunités de l'Église avec persévérance, et les barons de France

(1) Du Puy, l'auteur du livre *sur les Libertés de l'Église gallicane*, n'a pas manqué de rapporter le texte de cette protestation aux preuves (chap. VII, n° 7. Année 1225). Le pape Grégoire prend la défense des clercs, *Epistol.* 284.

éclatent en colère et en menaces, comme des hérétiques et des mécréants : « Les clercs nous ont d'abord séduits par une humilité artificieuse; depuis ils ont absorbé la juridiction des barons séculiers, de sorte que les enfants des serfs jugent d'après leurs lois particulières les hommes libres, quoique d'après nos lois nous seuls devions les juger. Notre condition est donc pire que celle des païens, car à ce temps on rendait à César ce qui est à César. Nous donc qui sommes les grands du royaume conquis par nos armes, et non par le droit civil des clercs, défendons à tous clercs ou laïques d'aller devant une cour ecclésiastique, si ce n'est pour cause d'hérésie, de mariage ou d'usure, sous peine de la confiscation des biens (1). » Si l'on est vivement frappé de la hardiesse de ce langage, on doit remarquer que le principal grief des barons, c'est que les clercs appartiennent aux enfants des serfs : ils sont de la race populaire, et ils osent mettre un frein aux passions effrénées des féodaux ! Aussi le pape Innocent IV tient peu compte de ces plain-

(1) Le moine Mathieu Paris, si hostile à l'Église romaine, a donné cette pièce, encore rapportée dans les preuves de Dupuy, chap. VII, n° 8. (Ann. 1247).

tes; il rappelle aux barons que la juridiction ecclésiastique est de droit divin, reconnue d'ailleurs par Théodose et Charlemagne (1).

Les deux forces qui s'élèvent déjà puissantes contre le droit ecclésiastique sont celles-ci : l'Université et ces sortes de cours plénières tenues sous les rois par les barons et qui prenaient le titre de parlements. L'Université n'était point précisément en dehors de l'Église, ceux qui enseignaient étaient clercs ; mais ils n'appartenaient le plus souvent qu'aux paroisses. De là cette rivalité active qui, en plusieurs circonstances, éclate entre les frères mineurs et les universitaires, et qui se continue avec l'ardeur scientifique qu'inspiraient les découvertes nouvelles sur le droit, la philosophie et l'histoire. On commençait une époque de curiosité et d'innovation. La renommée de l'Université de Paris s'étendait au loin : elle se disait déjà fille des rois, protégée par ses immunités.

Au commencement du XIIIe siècle, dans une querelle entre l'Université et le prévôt de Paris, il fut formellement déclaré que toutes causes d'écoliers

(1) *Epistol.*, 55, ad ann. 1247.

ne devaient ressortir qu'à la juridiction universitaire ou aux cours ecclésiastiques. Le prévôt de Paris dut subir une longue détention pour avoir violé les privilèges des écoliers (1); car l'Université, brillante comme un bijou radieux, en comptait de toutes les nations : Anglais, Allemands, Italiens y venaient étudier les sept arts libéraux, partageant leur vie entre l'étude, la joie et le désordre; la colline de Sainte-Geneviève en était peuplée. Un contemporain, Jacques de Vitry, curé d'Argenteuil, fait un triste tableau de ces écoles : « En une même maison étaient les études et des lieux infâmes; les écoliers qui faisaient le plus de dépenses étaient les plus honorés; on traitait d'avares et d'hypocrites ceux qui vivaient avec frugalité : la plupart étudiaient par curiosité, peu par édification; ils étaient divisés moins par les degrés de la science que par corps de nations : Français, Anglais, Allemands, Lombards, Siciliens, Brabançois, Flamands. » L'Université, corporation puissante, régnait en souveraine à Paris, qu'elle agitait par sa turbulence, tandis que ses docteurs semaient les fausses doc-

(1) La charte est rapportée par Du Boulay, *Hist. univers. Parisiens.*, t. III, p. 2.

trines et les hérésies. Le trouble des sociétés est toujours le résultat de l'enseignement des idées dans les livres et les écoles : l'Université eut une action immense sur l'esprit des générations.

Il advint en l'an 1229 que les clercs, écoliers ou maîtres, se prirent de querelle avec un cabaretier du faubourg Saint-Marceau et portèrent le désordre dans le quartier avec paroles, armes et bâtons. Fortement comprimés par les archers du roi, les écoliers réclamèrent leurs priviléges antiques de juridiction ; et, comme nul droit ne leur fut fait par la reine Blanche et par le légat, l'Université abandonna Paris ; ses professeurs, ses écoliers, ses suppôts se dispersèrent (1) : vide immense pour la cité, accoutumée aux leçons des maîtres et jusqu'à la vie turbulente des étudiants. Le pape Grégoire se déclara juge suprême et voulut régler lui-même les lois de l'enseignement de l'Université, afin de comprimer la hardiesse des doctrines : « Que nul n'introduise plus la science profane dans l'étude de l'Écriture et de la tradition, vaine science qui ne fait qu'altérer le texte primitif des saintes lettres. » Cette

(1) Mathieu Paris a rapporté tous ces incidents dans sa *Chronique*, p. 299, et Du Boulay les a développés, t. III, p. 124.

bulle est ainsi dirigée contre la doctrine d'Aristote, que les maîtres mêlent incessamment aux Pères de l'Église et aux traditions : on craint cette confusion avec la philosophie qui a créé les premières hérésies de l'Église, les gnostiques, les carpocratiens et nicolaïtes. La philosophie d'Aristote, dans un ordre d'idées particulier, semble destinée à la même puissance de désordre que l'action de la philosophie alexandrine aux IVe et Ve siècles sur le dogme simple et primitif du christianisme.

L'Université s'oppose à l'enseignement que propagent les ordres mineurs; elle a des priviléges, elle veut les garder à l'exclusion de tous. Les deux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François se livraient aux études avec une supériorité morale sur l'enseignement universitaire. Les religieux plaçaient l'obéissance à l'Église au-dessus de tous les devoirs, de tous les droits, de toutes les vanités. Trois grandes branches de ces ordres, les jacobins, les cordeliers, les bernardins, étaient chargées plus spécialement d'élever à Paris les jeunes écoliers en dehors de l'Université; celle-ci déclare par l'organe de ses docteurs en théologie que chaque collége de religieux mendiants ne pourrait avoir qu'un régent

et qu'une chaire indépendante de l'Université; prétention impuissante en présence de la popularité immense des ordres de Saint-Dominique et de Saint-François! L'Université s'en plaint avec amertume et douleur : « Les frères prêcheurs, profitant de nos bienfaits, se sont tellement multipliés qu'ils ont maintenant plusieurs colléges par tout le monde; dans la disgrâce récente de l'Université exilée à Angers, les frères prêcheurs ont établi de nouveaux colléges jusqu'au nombre de dix. En vain nous les avons excommuniés de notre corps, ils n'en ont pas tenu compte; alors ils se sont adressés au pape, et enfin ils ont obtenu la protection de l'évêque. »

Ces plaintes ardentes et amères indiquent les dangers de l'Université, qui ne peut entrer en concurrence avec les ordres mendiants; elle invoque contre eux la puissance de son privilége, qu'elle ne veut ni modifier ni partager. La supériorité intellectuelle des religieux et des frères prêcheurs surtout est incontestable; ils apportaient la sévérité des mœurs et l'obéissance parmi les écoliers (1). Que de services n'avaient pas rendus les ordres

(1) Deux bulles d'Alexandre IV, l'une qui commence par : *De qui-*

mendiants par leurs prédications lointaines et leurs études sérieuses ! Le catalogue de leurs docteurs était tout brillant de noms illustres.

Du sein de l'Université jalouse partaient toutes les attaques et les calomnies dirigées contre les ordres prêcheurs, et un des pamphlets universitaires les plus célèbres fut celui de Guillaume Saint-Amour, sous ce titre : *les Périls des derniers temps;* il repose sur ce sophisme, dirigé contre les ordres mendiants: «Tous ceux qui prêchent sans une mission déterminée sont de faux prédicateurs; or il n'y a dans l'Église de mission légitime que celles des évêques et des curés: les curés tiennent la place des apôtres, les prêtres celle des soixante-douze disciples. Le pape blesserait sa propre dignité, s'il accordait le droit de prêcher et d'enseigner à des hommes qui ne dépendent à aucun degré de la hiérarchie régulière. Ceux-là sont de faux apôtres qui, feignant un zèle plus ardent pour le salut des âmes, flattent les hommes par intérêt, s'enorgueillissent d'avoir enseigné des vérités particulières, d'avoir banni le péché du sein de l'Église. »

busdam magistris, l'autre : *Parisinus paritia,* sont relatives à l'Université de Paris et à la régularisation de ses enseignements.

L'attaque était dure et bien injuste contre l'ordre des prêcheurs, et le livre des *Périls des derniers temps* fut formellement condamné par le souverain pontife. L'Université, qui prit fait et cause pour Guillaume Saint-Amour, fut obligée de se soumettre elle-même à une sorte de pénitence. Alexandre IV prononça du haut de la chaire apostolique cette belle sentence : « Le pape peut envoyer par tout le monde des prédicateurs et des confesseurs sans le consentement des évêques ou des cathédrales (1). » Ainsi était maintenu le caractère d'universalité de l'Église contre les prétentions d'un enseignement trop limité dans la hiérarchie d'un clergé national ; le pape reste la source de toute science, de toute pensée catholique.

Si l'Université ne professait qu'une théologie équivoque et un catholicisme mixte, osant quelquefois la négation partielle de l'autorité du pape, ce n'était pas tout : une autre résistance allait s'élever bientôt jusqu'aux proportions d'un pouvoir régulier. J'ai rapporté la protestation des barons

(1) Les ouvrages de Guillaume Saint-Amour ont été imprimés, Paris, 1632, in-4°; la bulle qui les condamne commence par ces mots : *De urbe et orbe.*

français contre la juridiction ecclésiastique, qui avait dominé et protégé le moyen âge ; leurs assemblées déjà avaient pris la dénomination générale de parlements (des mots *parler* ou *parloir*). Nul légiste du roi n'était encore appelé dans ces assemblées ; mais à la résistance brute des barons viendrait bientôt se joindre la discussion ergotiste des justiciers des cours, baillis, sénéchaux ; on verrait des négations subtiles de l'autorité pontificale, des distinctions de toute espèce sur la puissance et l'esprit de l'Église. Or nul prince plus que saint Louis n'avait étudié le droit coutumier : le roi multipliait les établissements et ordonnances ; sénéchaux, prévôts avaient des priviléges qui bientôt devaient les faire entrer en la cour suprême et les égaliser avec les barons. Les *Établissements* de saint Louis sont une tentative vers la fondation d'un droit en dehors de l'Église : saint Louis est un roi très-pieux, mais dominé par cet esprit des cours de justice et de l'Université, par le droit coutumier et l'enseignement de la science au sein des écoles. Dans cette pensée, il contribuait à la fondation de cette école ecclésiastique spéciale qui prit le titre de Sorbonne, du nom de son fondateur, Robert de Sorbon, chanoine

de Cambrai : en échange de quelques maisons rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, le roi saint Louis concéda à Robert de Sorbon un grand emplacement sur les ruines des thermes de Julien, pour y bâtir un collége destiné aux pauvres étudiants en théologie (1259).

L'acte de saint Louis désigné sous le titre de la *Pragmatique sanction*, considéré comme la première tentative pour l'établissement d'une Église nationale, révèle cette tendance (1) : « Les églises jouiront de leurs fiefs et bénéfices avec la liberté des élections : désormais plus de simonie ; les promotions et collations de bénéfices ne pourront être faites que d'après le droit commun des conciles et les avis des anciens pères. » Saint Louis renouvelle les franchises et priviléges accordés de toute antiquité par les rois ses prédécesseurs aux cathédrales, églises et monastères ; enfin il fait défense de lever ou recueillir dans le royaume les dîmes, impositions ordonnées par le saint-siége, à moins d'un cas de nécessité urgente et par le consentement du concile et

(1) La première *Pragmatique sanction* est dans les *Conc. Gall.*, t. II, p. 7. Tous les livres sur les libertés de l'Église gallicane la mentionnent, la commentent et l'exaltent. (Ann. 1269.)

du roi. Par la *Pragmatique sanction* le roi intervenait dans le règlement des droits et l'organisation de l'Église gallicane; en défendant la levée des décimes, il ne voyait pas assez le grand but de la défense commune qui était dans l'esprit et la volonté des papes : il tendait à constituer une Église nationale se réglant elle-même; l'esprit catholique en était profondément atteint. La *Pragmatique* fut moins l'œuvre de saint Louis que celle de l'Université, comme les *Établissements* furent le travail du prévôt Boislève. L'esprit de saint Louis était ardemment dévot : on le voit par son ineffable amour pour les ordres religieux, pour les prêcheurs et les mineurs surtout; il supplie pour qu'on l'affilie à cette sainte organisation. Comme le roi a compris le but de l'inquisition au milieu des truands, pastoureaux, Albigeois, qui désolent les campagnes, il en sollicite l'établissement en France; l'ordre de Saint-Dominique lui semble le plus puissant contre la rébellion et l'hérésie qui se touchent et se prêtent un mutuel appui. Les ordres religieux sont l'esprit de règle et de hiérarchie. Saint Louis introduit en France deux nouveaux ordres mendiants: les carmes, antiques solitaires établis sur le Mont-

Carmel et que le roi si pieux avait ramenés de la Palestine en souvenir de son pèlerinage; puis les ermites augustins, fondés par le pape Alexandre IV et qui obtinrent bientôt la plus active popularité à Paris; jeunes et vieux augustins avaient des couvents par toute la ville (1260), et leur souvenir a survécu à toutes les destructions.

Le pape était le seul pouvoir capable de lutter avec vigueur contre toute jacquerie de pastoureaux et d'hérétiques; la force était en lui. J'ai laissé cette grande histoire de la papauté à la mort de Grégoire IX, saint et noble vieillard qui, accablé d'années et d'infirmités, avait défendu avec tant d'énergie l'unité catholique. Après sa mort et l'éphémère pontificat de Célestin IV, un cadet des Fiesque, de l'illustre maison génoise, est élu pape par l'assentiment unanime du sacré collége, sous le nom d'Innocent IV (1). Poursuivi par Frédéric, le féodal impitoyable, le pape vint se réfugier à Lyon, ville heureuse et libre sous son archevêque et son chapitre; puis il s'abrita sous les voûtes de l'abbaye de Cîteaux, où saint Louis vint le visiter, lui

(1) Élu en 1243, 25 juin.

conseillant de satisfaire l'empereur, afin de ramener la paix dans l'Église. Innocent IV répondit en convoquant un concile général à Lyon, une des assemblées œcuméniques et solennelles que l'Église reconnaît et honore : le premier acte de ce ferme concile fut de déposer l'empereur Frédéric II comme perturbateur et relaps. Prince capricieux, impie et despote, il était passé d'un système de persécution inflexible contre l'hérésie à une vie d'impiété et de luxure; à la Terre-Sainte, il s'était allié aux Sarrasins sans scrupule, offrant même de se faire mahométan ; il dédaignait l'Église, et le concile l'excommunia comme un juste châtiment. Dans ce même concile de Lyon, on essaya l'œuvre d'unité et de fusion entre les Églises grecque et latine, pour mettre un terme au schisme d'Orient, une cause de si triste faiblesse dans la chrétienté !

Les actes du concile de Lyon embrassent l'administration générale de l'Église. Les Pères réunis y règlent avec une louable sollicitude les formes d'administration des revenus ecclésiastiques (1). Le pape, en qui reposent les espérances de la chrétienté, veut que la plupart des revenus des béné-

(1) La première session du concile de Lyon est du 25 juin 1245.

fices soient donnés pour le recouvrement de la Terre-Sainte et la défense de l'empire de Constantinople menacé par les Turcs. Tandis que les petits intérêts divisent les princes et les féodaux, le pape n'a qu'une seule pensée, celle de préserver la chrétienté de l'invasion des Tartares qui l'entourent et la menacent. Le pape doit incessamment lutter contre l'égoïsme et la personnalité des princes ou la rapacité féodale; les églises locales, toutes pieuses qu'elles soient, n'ont pas cette vaste pensée de Rome, qui conserve son universalité historique : chaque clerc tient à son bénéfice, les monastères à leurs revenus, se bornant à travailler et à prier; la papauté voit seule que, le péril étant universel, c'est à l'universalité des sacrifices qu'il faut en appeler. Les Tartares menacent l'Europe, il faut que la chrétienté se défende. Cette haute idée qu'Innocent IV se fait de sa mission se reflète sur tout ce qui entoure la tiare. A ce grand pontife on doit faire remonter l'institution de la rosette d'or accordée aux princes qui seconderaient le mieux les vastes desseins de l'Église. Innocent IV accorda la couleur pourpre aux cardinaux (1), comme symbole

(1) *Capellos rubros*, dit Nicolas Curbiones, *de Vita Innocent. IV.*

de la puissance, de la majesté, et surtout comme le constant témoignage qu'on devait être toujours prêt à verser son sang pour l'Église. Au concile de Lyon, les cardinaux parurent sous cette splendide robe de pourpre qu'illustreront dans l'avenir tant de princes de l'Église (1).

Alexandre IV accorde une bienveillance particulière aux frères prêcheurs, dont il admire l'institut, si parfaitement en rapport avec les tendances et les besoins de l'Église : prêcher au monde la morale et la foi, surveiller et poursuivre les fausses doctrines, apporter dans ce devoir les vertus, le désintéressement, la pauvreté, n'était-ce pas l'esprit véritable de l'Église? Le pontificat d'Urbain IV, son successeur, fut marqué par la bulle qui institua la fête du Très-Saint-Sacrement de l'autel; et, sur sa demande expresse, saint Thomas d'Aquin composa les proses et les hymnes sublimes pour cette fête, tout entière destinée à honorer Dieu dans l'Eucharistie (2). Son successeur, Clément IV, continua sa protection aux ordres mineurs, et ces religieux si

(1) 1254.

(2) L'élection d'Urbain IV est de 1261. La bulle pour la fête du Saint-Sacrement est de 1264. Dom Martène, *Thesaur. anecdot.*, t. I, a publié une paraphrase sur les hymnes d'Urbain IV.

actifs, si savants, méritaient bien cette protection spéciale. Les annales de Baronius ont rapporté que frère Roger Bacon, souvenir scientifique, présenta au pape un plan de réformation de l'ancien calendrier (1). L'entraînante affection des papes pour les ordres mineurs s'explique par ce noble attrait qu'inspirent les études et les services ; les ordres sédentaires et cultivateurs n'offraient rien de comparable à cette activité féconde des frères de saint Dominique et de saint François pour le développement du catholicisme.

Sous Grégoire X se réunit le second concile de Lyon, que l'Église proclame le septième œcuménique. La pensée dominante de Rome était toujours la guerre contre les Tartares, qui menaçaient la chrétienté d'une entière destruction. Le concile, préoccupé de ce grand intérêt, puis du schisme byzantin, ainsi moins politique que le précédent concile, régla néanmoins les rapports des deux autorités civile et ecclésiastique pour ce qui touche les bénéfices et les fiefs. Si le concile de Latran avait

(1) L'élection de Clément IV est de 1265. C'est en 1267 que Roger Bacon présenta son calendrier.

déterminé les formes et les conditions des conclaves, celui de Lyon régla les formules de l'élection épiscopale et les droits du souverain pontife (1) : « Nul évêque ne peut avoir la juridiction avant que le pape ait envoyé les provisions apostoliques. S'il y a nécessité reconnue de restreindre la faculté extrême d'introduire les ordres religieux, on doit néanmoins admettre et conserver ceux qui sont utiles, et spécialement l'ordre tout nouveau des Servites ou des serviteurs de la Mère de Dieu, établi à Florence par un pieux marchand. » Du haut de la chaire pontificale, Grégoire X exhorte l'Église à la pénitence, les prélats à la réformation de leurs mœurs et tous à l'obéissance et au respect envers le saint-siége.

Deux frères des ordres prêcheurs et mineurs d'une belle renommée exercèrent une influence dominante sur les préliminaires de ce concile de Lyon : le premier, saint Thomas d'Aquin, lumière du dogme, fut le conseil du pape Grégoire X, qui l'avait appelé au concile pour en diriger les débats;

(1) L'élection de Grégoire X est de 1271; le deuxième concile Lugdunensis est de 1273.

il ne put voir son œuvre s'accomplir : saint Thomas mourut en route, laissant un vide profond, irréparable autour de lui ; le second fut saint Bonaventure, le zélé défenseur de la pauvreté. A un caractère doux et suave, saint Bonaventure joignait un vaste esprit d'organisation : on lui attribue la fondation des confréries, associations de fidèles pour prier et se secourir ; sa dévotion à la sainte Vierge fut ardente, il composa l'antienne en l'honneur de Marie qui termine les complies. On ne peut dire la puissance qu'exerça Bonaventure, général de l'ordre des franciscains. Le pape Grégoire X lui dut son acclamation dans le conclave, et ce résultat fut obtenu sans intrigue, par la seule influence de son caractère et de ses vertus. Des mains du pape, Bonaventure accepta l'évêché d'Albano par pure obéissance ; promu au cardinalat, le prolégat vint lui en porter les insignes, et il trouva Bonaventure occupé à laver la vaisselle du couvent. Tant de modestie avait encore grandi sa renommée, et Grégoire X le conduisit au concile de Lyon. Infatigable au travail, il préparait toutes les matières des débats lorsqu'il succomba sous le faix d'un labeur assidu. Par son influence furent régularisées les

formes définitives des conclaves pour l'élection des papes, jusqu'ici un peu tumultueuse (1).

Après la mort de Grégoire X, deux papes se succèdent en moins d'une année, Innocent V et Nicolas III. Martin IV, pape politique, se consacre à la querelle des Guelfes et des Gibelins. Honorius IV n'a laissé trace dans l'Église que par la confirmation de la règle des carmes ou ermites du Mont-Carmel. Nicolas IV fut si dévoué aux frères mineurs qu'il ordonna qu'on ne se servît désormais dans l'église que de leur liturgie ; toutes les autres formules furent abolies (2). A Célestin V succède Boniface VIII, un des esprits les plus fermes et les plus remarquables de ce temps. Déjà Boniface, comme Grégoire VII, de grande mémoire, avait été employé dans d'actives négociations pour les affaires considérables de la chrétienté. Il fut élevé à la papauté après l'abdication de Célestin V, le pauvre

(1) Pour bien connaître saint Bonaventure, son esprit et son cœur, il faut lire son livre *Opus sermonum de tempore et de Sanctis*. L'édition princeps est de 1470, une des premières œuvres de l'art typographique. — L'épitaphe de saint Thomas d'Aquin, composée par les dominicains de Toulouse, disait son caractère et sa vie :

Hic Thomæ cineres positi, cui fata dedêre
Ingenium terris vivere, cœlo animam.

(2) 1276, 1277, 1281, 1285, 1288, 1294.

ermite qui, ayant trouvé trop lourd le poids du pontificat suprême, l'avait secoué ; la seule bulle émanée de Célestin consacra solennellement l'institut des ermites, dont il était un des humbles frères. Boniface, son successeur, créé cardinal du titre de saint Sylvestre, fut sacré le 2 janvier 1295, et presque immédiatement il se jeta dans une lutte juste et vigoureuse pour le maintien des droits de l'Église contre l'invasion séculière.

Pour se rendre un compte exact du célèbre différend élevé entre le pape Boniface VIII et le roi Philippe-le-Bel, il faut d'abord se faire une idée critique et raisonnée du caractère personnel du roi de France : de race féodale, violent, prodigue, leveur d'impôts, faux monnayeur, ainsi que l'appelaient ses contemporains, et sans respect pour le droit et les coutumes qui heurtaient son pouvoir, Philippe-le-Bel, en guerre avec les Flamands, les Anglais, les Allemands, levait incessamment des gens d'armes pour les batailles et la conquête ; rien n'était sacré à ses yeux pour satisfaire ses passions et sa rapacité. Sous son règne se font déjà vivement sentir ces deux forces dont j'ai parlé : l'action de l'Université et celle des parlements, qui interprétaient la

Pragmatique de saint Louis d'une façon extrême, pour constituer une Église indépendante des papes. Au fond, le roi n'avait qu'un but : la volonté de lever les décimes sur les biens monastiques de son royaume, pour satisfaire ses besoins particuliers, tandis que le pape voulait employer ces mêmes décimes au projet utile et chrétien de délivrer la Terre-Sainte et de protéger l'Europe contre les progrès des Turcs, des Tartares et des Sarrasins.

Enfin, dans la pensée de défendre les immunités de l'Église contre Philippe-le-Bel, le pape Boniface VIII lança sa bulle célèbre sous le titre de *Clerici laicos*, qui fonde le droit général de la propriété ecclésiastique ; le souverain pontife n'y parle pas du roi spécialement ; la question est généralisée dans une plus haute sphère : Boniface VIII s'y plaint hautement de l'inimitié injuste des laïques, de leurs jalousies contre les clercs ; ceux-ci mêmes, craignant plus les colères des séculiers que les répressions divines, cèdent devant les menaces ou se laissent entraîner par la flatterie à faire des concessions contraires aux droits éternels de l'Église : « Nous ordonnons que tous prélats ou ecclésiastiques réguliers ou séculiers qui payeront aux

laïques les décimes, ou telles autres parties que ce soit de leurs revenus, à titre d'aides et subsides, sans l'autorité du saint-siége, ou aux rois, princes, magistrats qui les exigeront, soient frappés d'excommunication, et ce nonobstant tous priviléges et immunités (1). » Cette bulle était donc toute de protection pour les biens ecclésiastiques, étrangement pillés par les laïques. Rien n'était plus dans le droit des papes et conforme à la pensée universelle que représentait l'Église; mais la bulle en elle-même frappait ouvertement le système d'exaction royale sur les revenus du royaume. Le roi Philippe-le-Bel en témoigna de la colère : n'était-il plus le maître des biens de sa suzeraineté? Le pape adoucit les termes de la bulle *Clerici laicos*, les expliqua surtout afin de ne point irriter le roi : « Cette défense de payer les décimes ne s'applique pas aux dons volontaires faits par le clergé au roi ou aux seigneurs, ni aux légitimes redevances des fiefs; ce qu'elle proscrit, ce sont les exactions violentes. » Le pape finit par cette concession d'admirable accommodement : « En cas de défense du royaume,

(1) La bulle de Boniface VIII est de 1296.

le roi pourra toujours demander au clergé un subside et l'obtenir même sans le consentement du pape. » De quoi pouvait donc justement se plaindre encore Philippe-le-Bel ? Mais ce roi, qui n'avait plus de quoi satisfaire sa rapacité féodale, ne tint aucun compte des concessions tempérées du pontife, qui, pour montrer son amour pour la France et sa déférence pour ses princes, venait de canoniser Louis IX et d'élever ainsi au rang des saints le roi qui avait scellé la *Pragmatique sanction!* Philippe-le-Bel continua ses pillages sur les clercs avec une odieuse inflexibilité ; et, comme Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, osait quelque résistance, le roi le fit accuser de complot en faveur de la race méridionale : sur cette accusation vague, l'évêque fut mis en captivité, et Philippe-le-Bel demanda au pape que Bernard de Saisset fût dégradé de sa dignité cléricale et privé de toute espèce de privilége, de juridiction, comme traître au suzerain (1).

Boniface VIII adressa directement des reproches

(1) Voir, pour les longs différends entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel, les preuves du travail sur les libertés de l'Église gallicane, auquel les frères Du Puy prirent une si grande part; Paris, in-f°, 1655.

au roi de France sur cette violence inouïe : était-ce ainsi que procédaient ses prédécesseurs à l'égard des évêques, couverts par le privilége clérical ? Rome se réservait le jugement de l'évêque de Pamiers; jusque-là, il devait rester libre. Cette lettre fut suivie d'une bulle en termes élevés et fermes à la fois (1) : *Ausculta fili.* « Dieu nous a établi sur les rois et les royaumes pour planter, arracher et condamner en son nom. Cessez, ô roi ! de vous persuader que vous n'avez ni juge ni supérieur : qui pense ainsi est un insensé, et qui le soutient opiniâtrément est un infidèle séparé du troupeau du bon pasteur. La tendre affection que nous vous portons nous force à vous dire que vous opprimez vos sujets, clercs, laïques, seigneurs et communes, de quoi nous vous avons souvent averti et admonesté... Vous ne gardez aucune modération dans la perception de vos revenus. Nous ne parlerons pas de votre altération des monnaies, dont nous recevons des plaintes de tout côté. » Le pape se faisait ici l'écho des murmures de tout un royaume; il était certain que le roi Philippe-le-Bel était l'oppresseur de son peuple. « Pour ne pas

(1) Bulle du 3 octobre 1301.

nous rendre coupable devant Dieu, qui nous demandera compte du salut de votre âme, voulant pourvoir à la réputation d'un royaume qui nous fut toujours si cher, nous avons appelé devant nous les archevêques et évêques de France, les abbés de Cîteaux, de Clairvaux, de Saint-Denis en France, les docteurs en droit civil et canon, pour délibérer sur les remèdes nécessaires à une telle situation. »

Le pape Boniface VIII venait de placer l'Église comme arbitre souverain pour juger les plaintes qu'il avait reçues de tant de milliers de chrétiens, sujets du roi de France. Au moyen âge, ce droit était très-simple, très-naturel : ne fallait-il pas un frein à la violence? Toutefois, avec le caractère irritable de Philippe-le-Bel, cette bulle devait soulever des tempêtes; la force matérielle puissante et dominatrice ne souffre pas qu'on lui reproche ses torts. Le roi fit brûler publiquement la bulle *Ausculta fili*, et, pour appuyer cette violence, il convoqua une assemblée ou parlement à Notre-Dame, dans le but de répondre au pape. Dans cette assemblée, composée de prélats, de clercs, docteurs en droit canon et civil, de quelques bourgeois (1)

(1) 13 juin 1303.

et communes, Pierre de Flotte, l'un des docteurs d'université, parla au nom de Philippe-le-Bel : « Le pape a la prétention étrange de dominer le roi au temporel ; il vient de mander auprès de lui tous les prélats et docteurs du royaume pour corriger, dit-il, les abus que le roi de France fait de son pouvoir. A son tour, notre suzerain fait réunir les mêmes personnes afin de ne point priver la France de son plus précieux trésor, qui est la sagesse des prélats, des barons et des autres conseillers par lesquels elle doit être gouvernée. » Le roi ajouta : « Le pape fait bien d'autres vexations à l'Église gallicane, d'où il arrive que le service divin est diminué, l'intention des fondateurs frustrée, les pauvres privés de leurs aumônes ordinaires ; j'ai donc résolu d'y porter un remède, et, pour cet intérêt général, je déclare être prêt à exposer tous mes biens, ma personne et même mes enfants. » Quel était ce remède ? Le roi ne s'en expliquait point, mais il devait aboutir à un schisme, à une séparation avec l'unité pontificale. A l'honneur des prélats et des clercs, il y eut hésitation et résistance ; tous montrèrent les dangers et l'impiété d'une lutte avec le pape, le chef légitime de l'Église. Il leur fut

répondu par le roi « qu'il traiterait en ennemis du royaume ceux qui n'obéiraient pas à sa volonté inflexible. » Tous n'avaient pas le courage de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry.

Telle fut l'assemblée ou parlement de Notre-Dame de Paris, acte de rébellion contre l'Église; la force matérielle du roi, aidé des barons féodaux, des universitaires et des communes, s'imposait aux clercs. Les évêques de France en éprouvent une douleur profonde qui s'exhale dans la lettre qu'ils écrivent à Boniface VIII : «Saint-père, tenez compte de la colère du roi et des barons; il peut en résulter une rupture complète entre le royaume de France et l'Église romaine; déjà les laïques nous fuient comme si nous avions commis une mauvaise action envers eux. » Une telle situation s'aggrave encore par la lettre que les barons écrivent aux cardinaux contre le pape pour les soulever contre lui : «De tout temps l'union avait été profonde entre l'Église gallicane et Rome. Qui l'avait donc troublée? Les entreprises de Boniface VIII. Nous ne pouvons plus longtemps les souffrir, alors même que nous nous exposerions aux plus grands périls. Le pape soutient que le roi dépend de lui au temporel, tandis

que la couronne ne relève que de Dieu. Il n'est pas possible, quoi que dise le pape, qu'il agisse d'après votre conseil sur de telles folies. Hâtez-vous d'y apporter remède, afin de maintenir l'union entre le royaume et l'Église, et soyez persuadés que, ni pour la vie, ni pour la mort, nous ne départirons de cette poursuite. »

Ainsi, du côté de Philippe-le-Bel et des barons, une suite de menaces et de violences ; du côté de Rome, la fermeté et la modération. Les cardinaux répondent aux barons « que jamais le pape n'a prétendu à la suzeraineté temporelle sur le roi ou sur le royaume de France ; qu'il n'a que l'empire des âmes (1). Si le souverain pontife appelle auprès de lui les prélats, les clercs ou les conseillers de la France, c'est pour tenir un concile régulier et national : n'en a-t-il pas le droit de toute antiquité? Et s'il ne provoque pas la réunion d'un concile général, c'est pour ne pas grouper autour de lui trop d'ennemis de la France; dans une affaire française, il faut un concile national. » Comme il y avait eu

(1) Il serait trop facile de faire de l'érudition de seconde main avec le savant travail de Du Puy; je renvoie toujours à ce recueil in-folio, 1655.

que vous devez à l'Église. » Ces violentes et absurdes menaces furent plus régulièrement formulées en un appel au concile général par un autre membre de l'assemblée du Louvre, du nom de Guillaume du Plessis.

Boniface répondit à ces accusations par des bulles simples et raisonnées : « Quand nous faisions avec complaisance ce que le roi voulait, quand il nous provoquait à servir ses passions, alors nous étions le pape légitime. Maintenant que nous voulons le corriger de ses excès, il résiste avec violence, et nous accuse avec injustice. » Le pape, néanmoins, ne frappe pas Philippe-le-Bel d'excommunication, arme terrible ; il se tempère et se contient ; il ne s'occupe que de l'Église et de la conservation de ses prérogatives, de ses biens, envahis par les laïques. Enfin, pour éviter tous les scandales d'une résistance publique, il introduit la coutume, depuis suivie, d'afficher les bulles de citation et d'excommunication à la porte de la basilique où réside le pape ; la citation devenait valable, et la publicité complète par cette formule. Le roi Philippe-le-Bel eut recours à de tristes moyens : depuis longtemps en rapport avec la famille Colonne, ennemie du

pape Boniface, le roi résolut, dans l'assemblée du Louvre, de briser l'autorité du pape dans Rome même. Le projet était, au milieu d'une révolte populaire, de faire enlever le souverain pontife. Le chevalier ès lois (1), le Gascon Guillaume de Nogaret, hardi et mécréant, un autre méridional, Jean Mouschet, reçurent du roi cette triste commission. Tous deux étaient nantis de beaucoup d'argent et de lettres de change sur les marchands de Toscane.

Le coup dut se faire à Agnagni, où le pape s'était réfugié pour échapper à la révolte de Rome. Guillaume Nogaret, les Colonne, d'autres Romains encore très-ennemis du souverain pontife, entrèrent furtivement dans la cité avec trois cents cavaliers criant à toute voix : « Meure le pape Boniface VIII et *vive le roi de France!* » La révolte se propagea aussitôt dans la cité. Le pape fut poursuivi, et les cardinaux, épouvantés comme les apôtres le jour de la Passion, l'abandonnèrent. Alors, plein de toute sa dignité religieuse et de la grandeur de sa mission, Boniface VIII se revêtit de la chape pon-

(1) Comparez le tome XIII de Muratori avec la *Chronique* de Jean Villani, liv. VIII, chap. LXV à LXXX.

tificale, appelée la robe de saint Pierre, et de la tiare qu'on désignait comme la couronne de Constantin. Dans la majesté de ses fonctions, il attendit les assassins en prononçant ces belles paroles : « Puisque je suis trahi comme Notre-Seigneur, je veux mourir au moins en pape. » Et il s'assit avec dignité sur le siége pontifical : d'une main il tenait la croix, de l'autre les clefs de saint Pierre, et son doigt portait l'anneau pastoral, marque de sa divine mission.

A cet aspect imposant, Guillaume Nogaret et ses compagnons s'arrêtèrent. Déjà des murmures se faisaient entendre entre ces hommes d'armes, qui n'avaient d'autre argument que la force. Cependant Nogaret, impatient d'accomplir sa mission, laissa l'émotion s'apaiser. Vers le soir, il se présenta devant le pape et lui dit avec son arrogance gasconne de chevalier ès lois : « Il a été fait contre vous une procédure en France, vous n'y avez point paru, quoique régulièrement cité, et cette circonstance constitue la conviction légale. Toutefois on veut bien vous conserver la vie, mais il faut convoquer le concile général qui doit vous juger; si vous le refusez, il s'assemblera et vous condamnera malgré

vous et par défaut. » A ces insolentes paroles, le chef de la maison des Colonne, ennemie des papes, ajouta de grossières injures et des menaces de mort, s'il n'abdiquait la tiare : « Je ne veux point délaisser le pontificat ; le Christ me l'a donné et je le garde. Maintenant tu peux couper ma tête, comme les païens l'ont fait à saint Pierre. » Telles furent les solennelles paroles du pape, tandis que déjà les habitants d'Agnagni, repentants d'avoir secondé de méchants aventuriers, prenaient enfin la défense de Boniface VIII aux cris de : *Vive le pape!* mort aux traîtres! A son tour, Nogaret, le chevalier ès lois, ainsi que ses compagnons de mauvaise vie, furent expulsés d'Agnani. Le pape Boniface VIII put revenir à Rome; mais l'émotion de ces événements avait fait de si terribles ravages en son âme, qu'il mourut à peine arrivé au Vatican. Le tombeau de ce grand pape, calme, vigoureux, et si longtemps persécuté, fut placé dans la belle chapelle qui ornait l'entrée de la vieille basilique de Saint-Pierre (1).

(1) La mort du pape Boniface VIII peut être placée au 11 octobre 1303; il est l'auteur du recueil des décrétales qu'on nomme *Sextes*, et qui font suite à celles de Grégoire VII. Quelques auteurs disent que c'est

Dix jours après, un conclave, formé dans les conditions prescrites par les bulles de Grégoire IX et de Célestin V, élit pour pape le général des frères prêcheurs, du nom obscur de Boccacio Bochardini, qui de simple clerc s'était élevé au cardinalat. Il prit le nom de Benoît XI (1). Son trop court pontificat (il ne dura que dix mois) fut tout occupé des négociations du saint-siége avec Philippe-le-Bel pour apaiser les différends entre Rome et la France. Le roi avait alors un projet d'une ambition insensée : soumettre la papauté à son caprice temporel, avoir un pape à lui; enlever à l'Église ce caractère magnifique d'universalité qui, ne connaissant ni territoire ni limite, embrasse l'humanité dans tous les âges.

Au moyen des divisions qui se manifestaient entre les cardinaux réunis en conclave et par les démarches des universitaires, le roi Philippe-le-Bel espérait obtenir le résultat désiré, et, d'après les avis de ses cardinaux les plus dévoués, il jeta les

lui seulement qui donna la robe rouge aux cardinaux, comme Innocent IV leur avait accordé le chapeau rouge au concile de Lyon. Voyez Raynald, ad ann. 1303, n° 43.

(1) Raynald, 1303, n° 47.

yeux sur Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, jusqu'ici, au reste, peu disposé pour lui; mais le roi lui fit demander une entrevue, bientôt fixée d'un commun accord à Saint-Jean-d'Angely. Tous deux se virent dans de longues et intimes conférences. Le roi offrit la tiare à l'archevêque Bertrand de Goth sans déguisement : « Je puis en disposer, ajouta-t-il, voyez ces lettres du conclave.» L'archevêque manifesta sa joie, et, se jetant aux pieds du roi, il lui demanda quelles seraient les conditions d'une si haute faveur : « Sire, je serai toujours prêt à vous obéir. — Il en est six, répondit Philippe : vous abolirez toutes les procédures faites contre moi par Boniface; vous rendrez la communion de l'Église à moi et aux chevaliers clercs qui m'ont secondé dans mes entreprises; vous m'accorderez cinq années de décimes sur tous les biens ecclésiastiques de mon royaume pour poursuivre ma guerre contre les Flamands; vous anathématiserez la mémoire de Boniface, et vous rendrez le cardinalat à Jacques et Pierre Colonne, dont ils sont privés. » Enfin, le roi se réserva une sixième condition toute secrète qu'il révélerait plus tard au pape : il s'agissait de la destruction de l'or-

dre des templiers et de la confiscation de leurs biens (1).

L'archevêque de Bordeaux, plein de reconnaissance, accepta ces conditions sans difficulté, et il fut élu pape sous le nom de Clément V. Cette élection d'un souverain pontife tout dévoué au roi de France, et pour ainsi dire son vassal, changeait les hautes conditions politiques de la papauté; est-ce que Bertrand de Goth, l'archevêque français, conserverait le sentiment de l'universalité catholique qui doit dominer les actes de l'Église? Est-ce que les conditions souscrites et consenties avec le roi laissaient au pape l'indépendance nécessaire pour la grandeur et le salut de la chrétienté? Aussi un caractère tout restreint et exclusif s'empreint sur les actes du nouveau pontificat. Bertrand de Goth ne se rend point à Rome pour se faire couronner, selon l'usage antique; le nouveau pape vient à Lyon, et il convoque le sacré collége en cette cité épiscopale. Tout est français dans ses promotions : Clément V fait dix cardi-

(1) Pour tout ce qui tient à l'histoire des papes qui siégèrent à Avignon, il faut consulter l'ouvrage spécial de Baluze, *Vie des papes qui ont siégé à Avignon*, Paris, 1693. Baluze, très-gallican, était bibliothécaire de Colbert et a contribué à former sa belle collection.

naux pris dans les diocèses des deux Langues d'oc et d'oil : Pierre de la Chapelle, archevêque de Toulouse, Bérenger, évêque de Béziers, Arnaud, archevêque de Bordeaux, Nicolas de Francouville, confesseur de Philippe-le-Bel, et d'autres encore. Un de ses premiers actes fut d'élever au rang de primatie dans la Gaule méridionale l'archevêché de Bordeaux, qui, jusque-là, dépendait de Bourges; le pape ne fait aucune difficulté pour accepter et pourvoir les candidats présentés par Philippe-le-Bel à tous les bénéfices ecclésiastiques; il ne choisit pas, il sanctionne; tout ce que veut le roi, le pape se hâte de l'ordonner, en opposition même avec l'esprit de l'Église. Les bulles si parfaitement dignes de Boniface VIII, *Unam sanctam* et *Clerici laicos*, sont révoquées « à cause, est-il dit, des scandales qu'elles avaient produits et produisaient encore, » et l'on devait s'en tenir aux actes des conciles généraux pour cette procédure. Tout un hiver, le pape séjourne à Lyon, comme la résidence qui lui plaît; s'il voyage, il vient à l'abbaye de Cluni; il impose les églises au profit du roi, sans difficulté; partout on voit les témoignages de la victoire que l'esprit séculier et laïque vient d'obtenir sur la papauté. Clément V

séjourne ensuite à Bordeaux, son ancien évêché, accablant de dons, de priviléges, toutes les églises de la Langue d'oc. Il céda au roi les vacances de siéges et les revenus qui en résultent (1).

Toutefois, après une maladie grave qu'il fait à Poitiers, l'esprit de Clément V se modifie ; il sent les humiliations que le roi a fait subir à l'Église, il tente de résister aux exigences toujours croissantes de Philippe-le-Bel. Implacable dans ses vengeances, le roi vient de rappeler au pape quels sont ses engagements, et le plus grave de tous : il doit flétrir la mémoire de Boniface VIII, condamner son pontificat, jeter ses cendres au vent comme celles d'un hérétique, après un procès fait à sa mémoire. Le roi, toujours inflexible, impératif, exige sur-le-champ ce que Bertrand de Goth lui a promis avant d'être exalté à la papauté, comme s'il s'agissait d'une vengeance personnelle. La conscience du pape s'afflige en vain ; pour s'épargner la honte d'une telle procédure, Clément V donne au roi tout ce qu'il exige en argent, en impôts, en décimes sur les clercs. Enfin, une bulle pleine de

(1) Voyez la *Gallia christiana*, t. I, p. 219.

douceur et de mansuétude révoque toutes les sentences d'excommunication prononcées contre Philippe-le-Bel, sans excepter du pardon les serviteurs qui ont enlevé et insulté le pape Boniface VIII et provoqué son assassinat.

Il semble que rien ne peut satisfaire ce roi féodal, avide de tout pouvoir et de tout bien usurpé. Philippe-le-Bel eût avec le pape une longue entrevue à Poitiers, dans laquelle il lui révéla l'article du traité qu'on avait tenu secret ; il ne lui cacha pas alors qu'il s'agissait d'abolir l'ordre des templiers, comme traîtres, hérétiques, rebelles : les templiers condamnés, tous leurs biens revenaient légalement par confiscation à la couronne ou aux ordres religieux qui en dépendaient. Cette année, Philippe-le-Bel venait de mettre la main sur toutes les richesses des juifs qu'il expulsait du royaume ; il altérait chaque jour la monnaie sans scrupule ; ce n'était pas assez, il lui fallait maintenant les biens si considérables des templiers ; dans chaque province de la Langue d'oil et de la Langue d'oc, les chevaliers du Temple possédaient de riches manses, de plantureuses terres. Dans quelques lieux solitaires de la France, on trouve encore les vestiges

de ces antiques possessions ou manses des templiers. Au milieu des bois de Gemenos, au pied de la Sainte-Baume de Provence, se trouvent les ruines d'une église des templiers : les colonnettes, couvertes de lierre enlacé par de petites couleuvres, offrent encore les vestiges de quelques figures informes, symboles peut-être du gnosticisme manichéen, reproché aux templiers. N'était-ce pas sur une accusation d'hérésie que Philippe-le-Bel se fondait pour demander à Clément V une bulle de suppression de l'ordre des templiers?

Toute cette procédure contre les braves chevaliers du Temple avait été préparée avec habileté et fermeté par les officiers laïques de Philippe-le-Bel (1). Une simple dénonciation d'hérésie émanée d'un étranger, d'un Vénitien, avait suffi pour justifier les premières insistances du roi Philippe-le-Bel auprès du pape Clément V et pour demander la suppression de l'ordre. Le pontife ne veut pas croire ces dénonciations; il demande qu'on informe :

(1) Rien de plus complet sur le procès des templiers que ce qu'en a écrit le savant Du Puy, *Pièces sur la condamnation des templiers*, Paris, 1654, in-4°. M. Raynouard n'a fait que se servir de ces documents avec un esprit moins poétique que philosophique.

« Le grand-maître des templiers et plusieurs commandeurs de l'ordre, tant de votre royaume que des autres, écrit le pape, ayant appris que l'on attaquait leur réputation auprès de nous et de vous, nous ont demandé instamment de nous informer de la vérité touchant les accusations qu'ils disent fausses, afin de les absoudre s'ils sont innocents, et de les condamner s'ils se trouvent coupables. » Selon le pape, point de précipitation coupable; il ne faut pas se hâter.

Dans l'opinion de Clément V, ce n'est qu'à la suite d'exactes enquêtes que les premières résolutions devaient être prises, et ce mode de procédé sérieux ne convenait pas à Philippe-le-Bel. Le roi envoya des ordres très-secrets à tous ses officiers royaux afin de se tenir prêts, bien armés, pour exécuter ces ordres, et à cet effet de n'ouvrir ses lettres qu'au jour et à l'heure indiqués. Ce jour venu, les lettres furent lues avec exactitude : elles contenaient l'injonction d'arrêter les serviteurs du Temple. L'obéissance fut partout ponctuelle; aucun des chevaliers ne put échapper aux officiers du roi. Tous furent déposés dans des châteaux forts pour y attendre les ordres et la volonté du suzerain.

Ce coup de violence fut résolu par Philippe-le-Bel seul, sans la participation du pape Clément V. Le confesseur du roi, Guillaume de Paris, officier du palais, commença l'enquête sur des récits incertains et d'obscurs aveux. On accusait les templiers de renoncement au Christ en crachant sur la croix. Ils adoraient une tête hideuse et barbue; cette tête avait été vue à Montpellier : figure monstrueuse, elle avait quatre pieds, deux devant et deux derrière. De telles accusations, hasardées et peut-être absurdes, étaient renouvelées des crimes imputés aux gnostiques, manichéens, Albigeois. Loin d'approuver ces violences et ces enquêtes, le pape Clément V les condamne hautement (1); il l'écrit en toute hâte : « Le confesseur du roi a mal agi; le pape est affligé et indigné de ce que Guillaume de Paris a procédé à cet interrogatoire sans ses ordres. » Il suspend même les pouvoirs de l'inquisiteur, et ne peut admettre la validité d'une telle procédure qui blesse les prérogatives du saint-siége. Le roi Philippe-le-Bel semble reconnaître ce principe en ce qui touche la procédure

(1) On peut voir la preuve de ces résistances de Clément V dans le *Spicilegium* de Duchesne, t. X, p. 357. (Ann. 1307.)

ecclésiastique : « Les biens des templiers momentanément saisis ont été mis dans la main d'hommes probes et d'excellents administrateurs, pour être appliqués aux besoins de la Terre-Sainte. » Philippe-le-Bel ne disait point la vérité : les nécessités de ses guerres personnelles avaient motivé ce séquestre des riches fiefs des templiers. A Paris seulement, ils possédaient un admirable manoir à six tours dont le terrain s'étendait depuis la Grève jusqu'à la bastille Saint-Antoine et à la ferme de Ménilmontant ; on ne voyait partout que commanderies de l'ordre du Temple, et dans une des tours du manoir de Paris se trouvait le trésor, évalué à plusieurs milliers de livres d'or.

Sur les insistances répétées du roi de France, Clément V, qui lui doit tout, ordonne une nouvelle enquête. Le pape, sans liberté de jugement, suit la trace indiquée par le roi. On procède à de nouveaux interrogatoires des templiers, et il en résulte les mêmes accusations et la plus grave de toutes, le renoncement des chevaliers à la divinité de Jésus-Christ. Cette accusation est trop souvent répétée pour qu'il soit historiquement permis de croire qu'elle est dénuée de tout fondement : il est

possible qu'à travers leur vie orientale, et au milieu du mahométisme, les templiers, comme l'empereur Frédéric II, eussent renié la divinité de Jésus-Christ et les mystères chrétiens. L'opinion légale proclamée par l'assemblée ou parlement de Tours, c'est que la procédure est régulière et l'information juste. Dès lors, rien ne s'opposait plus à l'examen canonique de l'affaire des templiers. La question posée était celle-ci : Y avait-il lieu d'examiner la constitution de l'ordre des templiers afin de conserver ou de supprimer cet ordre? Le pape avait l'incontestable pouvoir de détruire l'institution, et néanmoins il voulut convoquer un concile spécial. Le lieu choisi fut Vienne, la vieille métropole ecclésiastique des Gaules.

La bulle de convocation du concile est grave et solennelle : « L'ordre militaire du Temple avait été institué pour la défense de la Terre-Sainte; nous avons appris avec douleur que tout cet ordre était tombé dans l'apostasie, l'impureté et l'hérésie. Notre très-cher fils Philippe, roi de France, nous a donné de grandes instructions sur ce sujet par ses envoyés et ses lettres; ensuite les confessions des templiers eux-mêmes nous ont con-

duit à la connaissance de la vérité. » Et c'est parce qu'il la recherchait, cette vérité, que le pape, avec le désir de la pénétrer encore davantage, convoquait un concile général à Vienne. Comme le but spécial de ce concile était l'examen des statuts, de la vie et des mœurs des chevaliers du Temple, une nouvelle enquête fut ordonnée à la fois en France, en Italie, en Angleterre. Elle se fit mal, sans liberté pour les chevaliers du Temple, sans moyens légitimes de s'enquérir. Le plus important de ces actes fut l'interrogatoire de Jacques de Molay, le maître ou général de l'ordre. Il nia hautement tout ce que les commissaires de Philippe-le-Bel lui avaient imputé : « L'ordre était pur de toute hérésie, de toutes mœurs dépravées. Dans aucun ordre religieux le service des églises n'était fait avec plus de soin : la sainte messe chaque jour était célébrée; on y pratiquait l'aumône avec générosité envers les pauvres de Jésus-Christ; enfin était-il possible de trouver des chevaliers plus admirablement dévoués à la délivrance de la Terre-Sainte? Tous les templiers interrogés étaient simples, honnêtes, privés de leurs biens déjà séquestrés par les rapaces officiers de Philippe-le-Bel;

enfin tous déclaraient infâmes, menteurs, les interrogatoires que les officiers du roi leur avaient fait subir (1). »

A toutes ces paroles, douces et sincères comme la vérité, les commissaires répondaient : « Nous ne pouvons rien ; vous êtes prisonniers du roi, vos biens sont dans ses mains, notre devoir est seulement d'informer pour ensuite en rendre compte. »

Clément V, toujours sous la dépendance de Philippe-le-Bel, suivait ses inspirations, et le roi n'avait abdiqué ni une de ses colères ni une de ses vengeances ; on le voit encore insister auprès de Clément V pour qu'il fasse condamner le pape Boniface VIII comme coupable d'hérésie ; il lui paraît conforme à son caractère qu'un roi traite un pape d'hérétique ; on dirait que les violences dont il a frappé le pontife lui pèsent au cœur, il voudrait en abolir la mémoire par un jugement du concile. On lit dans une des bulles de Clément V « que, d'après la plainte portée au nom du roi, il a donné audience aux accusateurs de Boniface VIII à Poitiers. » Il ne refuse pas de faire droit aux poursuites

(1) La première session du concile de Vienne se tint le 16 octobre 1311 ; la suppression de l'ordre des templiers est du 3 avril 1312.

dirigées par ces officiers, et il désigne Avignon pour y prononcer le jugement : on est dans une cité libre, mais entourée par les hommes d'armes fleurdelisés. De nouveaux témoins sont entendus ; le Gascon Guillaume Nogaret, encore à la tête des accusateurs implacables qui s'élèvent contre la mémoire de Boniface, dénonce le pape comme mécréant : n'y a-t-il pas un intérêt personnel? Nogaret est excommunié, et il a besoin pour sa justification de faire déclarer « que le souverain pontife qui l'a frappé est hérétique, afin que lui soit déclaré innocent. »

Tout se fait, comme on le voit, toujours en dehors de Rome, la ville universelle ; le pape Clément V ne parle même pas de revenir au Vatican; il demeure dans les domaines du roi de France, et c'est entre les villes d'Avignon, Lyon et Poitiers qu'il partage sa résidence. Clément V se montre habile néanmoins : il diffère toute sentence contre la mémoire de Boniface VIII, il la renvoie de jour en jour. A la fin, pressé, il cède beaucoup de choses pour éviter le triste scandale d'une condamnation de son prédécesseur. Philippe-le-Bel renonce enfin à cette poursuite injuste : « Je la laisse, dit le

roi dans une lettre intime, à votre jugement et à celui des cardinaux. » Clément V, à son tour, qui a obtenu l'abolition des poursuites, reconnaît que le roi les a intentées dans de bonnes intentions; il révoque et annule la procédure suivie à Rome par Boniface VIII contre le roi, les excommunications prononcées (Guillaume de Nogaret seul excepté), et encore le pape lui inflige une bien légère pénitence, quand on se rappelle quelle a été sa conduite à Agnani; au lieu d'aller combattre en pèlerin dans la Terre-Sainte, comme un excommunié relaps, Nogaret sera lavé de tout péché par un pèlerinage à Notre-Dame de Vauvert, de Roquemadour, du Puy-en-Vélay, de Boulogne-sur-Mer et de Chartres, à Saint-Gilles, à Montmajour, à Saint-Jacques en Gallice, lieux saints et vénérés par les chrétiens (1) où les troupes de pèlerins se rendaient chaque année en processions solennelles et joyeuses.

Mais la cause véritable de ce désistement du roi dans sa poursuite contre la mémoire de Boniface VIII fut la promesse qu'il obtint du pape Clé-

(1) Raynald, 1311, n° 25, et toujours les pièces publiées par Du Puy.

ment V pour la suppression définitive de l'ordre des templiers. Tel était le but du concile réuni à Vienne. Philippe-le-Bel, qui assistait à toutes les séances, domina la délibération en répétant sans cesse : « Est-ce que les informations légales n'ont pas été faites? » Enfin, le jour de Pâques 1312, en consistoire secret, le pape Clément V prononça l'abolition de l'ordre des templiers. On remarque un certain embarras dans les expressions de la bulle. Le pape déclare « qu'il ne porte pas une sentence définitive, mais un jugement nécessaire sur des procédures régulières; il abolit l'ordre par voie de provision et d'ordonnance apostolique. »

Rien n'est définitif; la responsabilité n'est pas engagée d'une manière absolue. Comme la sentence n'est ni juste ni libre, le pape cherche à la rendre provisoire; sa sujétion aux volontés de Philippe-le-Bel est manifeste : le pape français ne respire plus l'air souverain de la grande Rome; il ne quitte pas la Langue d'oc et la Langue d'oil, et bientôt la papauté prendra pour siége de son universalité restreinte cette cité d'Avignon enclavée dans les domaines des rois de France.

CHAPITRE XIX.

LES PAPES A AVIGNON. — ABAISSEMENT DE LEUR SOUVERAINETÉ SOUS LE POUVOIR CIVIL. — TRISTES CONSÉQUENCES. — PERTE DE LA TERRE-SAINTE. — TROUBLES DE L'ITALIE. — LES SCHISMES.

Une des grandes pensées, un des actes les plus solennels du moyen âge avait été la donation du patrimoine de saint Pierre, faite par Pepin et confirmée par Charlemagne : cette souveraineté territoriale, qui n'était pas assez étendue pour être temporellement menaçante, assurait l'indépendance du pontificat, dont le siége nécessaire et traditionnel était Rome. Au sein de la ville éternelle assise entre le tombeau de saint Pierre et les basiliques élevées par Constantin, la papauté gardait ce caractère d'universalité sacrée qui appartient à l'Église. Rome résumait toutes les traditions, tous les souvenirs vénérés des chrétiens : les catacombes, les

basiliques, les antiques cimetières de Saint-Calixte et de Saint-Sébastien, remplis des ossements des martyrs. Séparer la papauté de la ville de Rome, c'était frapper l'Église dans son chef et son esprit. Cependant les agitations populaires et les révoltes municipales, fomentées le plus souvent par les empereurs d'Allemagne, et plus récemment par les rois de France, n'avaient pas toujours permis le séjour paisible de Rome aux papes, et Boniface VIII défendit énergiquement les droits vénérables du pontificat. Le pape succomba dans la lutte, et son dernier regard néanmoins put se porter sur le Vatican (1).

Clément V, le pape français, ne vit pas une seule fois Rome. Si l'Église le reconnaît pour son chef suprême et légitime, l'histoire doit constater qu'avec lui commence la série des papes gallicans, interrompue depuis Urbain II. Clément V, trop soumis à la royauté, n'est pas libre de ses actes, de ses volontés; on l'a vu, toujours sous la pression de Philippe-le-Bel, obéir à ses inspirations exclusives.

(1) Les *Annales* de Muratori, du tome X à XII, sont toujours la source qu'il faut consulter pour l'histoire de Rome et de ses révolutions au moyen âge.

Ce changement funeste à l'indépendance universelle du pontificat, qui cède désormais devant l'esprit de nationalité obéissante, reçoit sa consécration visible par la fixation d'une nouvelle résidence des papes dans le comtat d'Avignon. Clément V y établit le séjour de la papauté en 1311. Il meurt à Roquemaure, village que le voyageur peut visiter encore : ces belles plaines qu'arrosent le Rhône et la Durance étaient ravissantes; la fontaine de Vaucluse, les eaux murmurantes de la Sorgues rappelaient les cascatelles de Tivoli et la chute de Téverone. Avignon gagna tout en richesses et en splendeur du séjour des papes. Désormais, la cité eut son palais, ses murailles crénelées, et le Rhône même aux flots si rapides, encaissé par des quais de pierre, dirigé par mille canaux, ne fut plus redoutable aux habitants (1). La construction d'un large pont sur le Rhône avait été toute une légende en l'honneur d'un pauvre berger, saint Bénézet, qui, voyant les périls occasionnés par le fleuve, avait construit une arche, puis deux, et le pont tout entier, Saint Bénézet institua la pieuse

(1) Comparez Raynald, ann. 1314, 20 avril; Baluze, *Hist. Pap. Avenionens.*, t. I, p. 84.

confrérie des ouvriers *pontifices*, première corporation des ponts et chaussées qui s'étendit sur toute la France.

A Clément V succède Jean XXII, né dans la Langue d'oc, à Cahors du Rouergue; sacré à Lyon, il ne vient pas plus à Rome que son prédécesseur, son séjour est Avignon; réformateur des mauvaises coutumes, il écrit à Philippe-le-Long, roi de France, des lettres très-pressantes, pour qu'il ait à épurer sa conduite. Son premier acte est une promotion de cardinaux; comme Clément V, il les choisit dans les deux Langues d'oc et d'oil; tous sont Français, et leur promotion a pour objet de glorifier l'Église des Gaules. Toulouse, qui avait vu le martyre de saint Saturnin, fut érigée en archevêché; jusque-là elle dépendait de la métropole de Narbonne. Toulouse, parmi ses titres, avait sa vieille cathédrale avec les corps saints, les reliquaires de saint Papoul, le compagnon de saint Saturnin. Le pape Jean XXII, dans sa sollicitude pour l'Église de France, érigea presqu'à la même époque les évêchés de Montauban, Rieux, Lombez (1),

(1) La *Gallia christiana* rapporte ces bulles, t. II, p. 89-278.

Aleth, Saint-Pons et Castres; pontife d'une immense piété, il aimait la contemplation et la prière. Une de ses bulles accorde des indulgences plénières à ceux qui récitaient tous les soirs, à genoux, la salutation angélique, cette belle prière à la Vierge, la base du rosaire.

Sous le pontificat de Jean XXII, se poursuit avec une grande vivacité le débat au sein des ordres mineurs sur la nature de la propriété et de la possession; les fraticelles, partisans de la pauvreté absolue et du communisme, faisaient schisme dans les ordres mineurs, et on voit les traces de leur système dans la bulle publiée par Jean XXII, qui signale « une multitude d'hommes vulgairement nommés fraticelles ou frères de la vie pauvre, bisoques, béguins, etc., qui prétendent observer avec plus d'exactitude la règle de saint François (1). » Le pape les condamne formellement dans une autre bulle, car ils soutiennent « qu'il y a deux Églises, l'une charnelle, l'autre spirituelle, et que seuls ils enseignent et pratiquent la perfection évangélique. »

(1) L'histoire détaillée de ce schisme communiste des frères mineurs se trouve dans les annales si exactes de Wading, *Ordin. Minor.*, ad ann. 1814.

Des poursuites inflexibles furent prescrites contre ces communistes de la propriété et de la famille qui menaçaient toutes les conditions de la vie sociale, secondant ainsi l'esprit d'agitation et de pillage que saint François avait épuré en sanctifiant et en organisant la pauvreté.

Durant ce pontificat, l'Église étend sa prédication active; sa correspondance se propage aux extrémités de l'Europe et de l'Asie; on trouve des lettres pontificales écrites par Jean XXII aux chevaliers de Prusse, au roi des Lithuaniens, pour les exhorter à la pratique des coutumes et des idées catholiques. En Orient, Jean XXII règle les débats sur la juridiction élevée entre les patriarches de Jérusalem et d'Antioche; il invite les Arméniens à délaisser le schisme qui les sépare de l'Église, pour se soumettre à sa loi générale. Il existe une de ses bulles fort importante adressée aux grands du royaume de Pologne; elle constate le droit d'arbitrage souverain des papes, même sur les plus graves questions de la politique : « Notre vénérable frère Gernard, évêque de Vladislas, envoyé par la nation polonaise, nous a rendu vos lettres portant que jadis, après la mort du roi (Boleslas II), la Pologne fut troublée

par la guerre civile, par les invasions des Tartares, Lithuaniens, Russes et païens, qui conduisirent les Polonais en captivité; c'est pourquoi vous craignez la perte irréparable de ce royaume s'il n'y est promptement pourvu par le saint-siége, auquel il est soumis immédiatement; vous avez demandé un roi, et vous nous proposez la personne de Ladislas, duc de Cracovie, etc. Nous avons écouté favorablement votre proposition; mais ensuite sont arrivés vers nous les députés de Jean, roi de Bohême, qui a prétendu un droit certain sur votre royauté. Dans cette incertitude, nous avons jugé à propos de nous abstenir, quant à présent, de toute sentence jusqu'à plus amples informations de notre part, et nous vous le faisons savoir (1). » Ainsi, le droit de suprématie du pape sur les rois paraît un fait acquis, et cette intervention dictatoriale est réclamée par le peuple lui-même. C'était en effet une belle institution que cette force morale de la papauté qui se plaçait comme arbitre entre les rois et les peuples opprimés, de manière à empêcher tout conflit et à faire triompher le droit.

Au point de vue politique, le pape Jean XXII

(1) Raynald, ann. 1318, n° 40.

soutient avec une vive énergie la lutte contre Louis de Bavière; oblige l'empereur à céder devant l'autorité du saint-siége. Le pape se déclare l'adversaire des Gibelins en Lombardie, et il les poursuit d'une manière inflexible, comme les hommes qui trahissent la patrie commune, dans la procédure qu'il dirige contre Mathieu Visconti. Actif, infatigable, le pape passe sa vie à apaiser les guerres qui se renouvellent sans cesse entre les rois de France et d'Angleterre. L'Italie est agitée par les dissensions civiles : Florence, Pise, Milan, bariolent leurs églises et leurs monuments publics de marbre aux mille couleurs pour signifier les tendances de leurs factions diverses; Jean XXII intervient pour les calmer ou pour les diriger dans un but utile à l'Église, avec une habileté et une volonté remarquables. La papauté se fait politique.

Dans les choses purement ecclésiastiques et du ressort religieux, Jean XXII se montre attentif et plein de sollicitude : après avoir élevé Toulouse au titre de métropole, et comme pour couronner cet honneur, il canonise un de ses pieux évêques du nom de Louis, comme le roi de France; le pape acclame bienheureux et saint le plus fort

des savants et des canonistes du moyen âge, saint Thomas d'Aquin, si plein d'études et de vertus, haute intelligence de raisonnement et de classification (1); saint Thomas appartient aux ordres des prêcheurs. Jean XXII a pour les frères de saint Dominique et de saint François une particulière prédilection, sans se laisser dominer par les utopistes d'un zèle trop extrême, qui portent l'abnégation jusqu'aux excès. La décrétale *Ad conditorem* repousse la doctrine absolue qui déclarait propriété de l'Église générale tous les biens donnés aux frères mineurs; le vœu de pauvreté n'était-il pas éludé par ce déguisement?

Le pape déclarait que les frères pouvaient avoir l'usage des choses nécessaires, et, par cette doctrine raisonnable, il repoussait toutes les théories si avancées du communisme absolu que les fraticelles mettaient en avant comme le seul esprit du christianisme. Dans un concile de docteurs tenu à Avignon, il fut longtemps discuté sur cette question évangélique : Jésus-Christ était-il pauvre d'une pauvreté absolue, ne possédant rien, pas même sa tu-

(1) Les Bollandistes ont recueilli avec beaucoup d'exactitude la vie de saint Thomas d'Aquin, t. VI, p. 686.

nique, et n'a-t-il jamais rien eu en propre? Toutes les doctrines des frères prêcheurs portaient sur l'abdication de la propriété et l'exaltation des pauvres.

C'est pendant le pontificat de Jean XXII que fut posé le problème de la vision béatifique, qui ne fut jamais canoniquement décidée par l'Église : « Les saints, après leur mort, jouissent-ils de la vue immédiate du Christ en sa gloire, et ceux qui sont purifiés par la prière, morts en état de grâce, rachetés du purgatoire par les indulgences, sont-ils appelés à ce saint état d'extase et de béatitude céleste? » question de théologie transcendante qui devient un obstacle pour la fusion des deux Églises (1). Dans les longues méditations de la solitude, l'esprit incessamment agité ne s'arrêtait devant aucune limite du possible : l'idée subtile pénétrait dans la doctrine évangélique ; les stigmates de saint François, l'intervention de la souffrance pour annoncer la volonté de Dieu, résumaient le supernaturalisme des extases. Il y a mille secrets qui sont dans la main de Dieu. « Nous sommes tous environnés de miracles, qui se font à chaque ins-

(1) Baluze est fort détaillé sur cette controverse de la vision béatifique, p. 788.

tant de la vie, en dehors des sens et de la chair.» Ils expliquent ces mœurs, ces habitudes d'abnégation, de pénitence et de pèlerinage, cet esprit d'agitation qui tourmentait le peuple transformé en flagellants. Tous plein de repentir, ceux-ci visent à une perfection spéciale, à l'intuition lumineuse des biens d'en haut. On voyait des pâtres, des bergers, des citadins, revêtus des habits de la pénitence, parcourir les campagnes en poussant des cris plaintifs, lamentables. Plus on se rapproche de l'extase, plus on croit atteindre la perfection que Dieu a mise devant nous comme dernier but. Le monde réel importune; on fait une telle abdication de soi que la souffrance n'existe plus, et les sens sont tellement endormis qu'ils n'éprouvent pas la douleur. Les extases constituent l'état séraphique. Saint François a vécu au milieu de ces douces conversations avec les anges, et nous trouvons au sein de l'Italie sainte Catherine de Sienne (1), qui se sépare de la terre pour n'avoir plus d'autre bonheur que l'inspiration de Dieu. Elle s'agite dans toutes les affaires

(1) La fête de sainte Catherine de Sienne est célébrée le 30 avril; au moins les Bollandistes la placent à cette date (*Bolland.*, 30 april, t. XI, p. 351).

de la politique et de la guerre, et sa force vient précisément de ce supernaturalisme qui va jusqu'à lui donner la gloire des stigmates de saint François.

A Jean XXII succède Benoît XII, issu des comtes de Foix, toujours de la race gauloise. Élu d'abord abbé des cisterciens, esprit modeste, durant son séjour à Avignon, Benoît XII s'occupa de la réformation des ordres religieux. Si l'on attribue justement à Jean XXII l'établissement des auditeurs de rote, chargés de représenter les intérêts de chaque nation, on accorde à Benoît XII l'idée superbe de cette tiare à double couronne qui distingue depuis le pontificat (1). Clément VI, né dans le Limousin, est à la fois impératif dans ses commandements, doux et secourable pour les pauvres. Il avait attiré plus de cent mille indigents de l'ordre des clercs, qu'il nourrissait dans la cité d'Avignon. Ardent promoteur du jubilé pour la rédemption des âmes, il commande aux anges du ciel, dans son langage figuré, de recevoir au paradis les âmes absoutes et purgées. Clément VI, esprit d'instruction et d'une mémoire prodigieuse, voulut faire d'Avi-

(1) Benoît XII s'appelait Jacques Fournier, fils d'un boulanger. (Fournier, dans la Langue d'oc, signifie encore boulanger.) 1334-1342.

gnon une adhérence définitive au patrimoine de saint Pierre. Par contrat authentique du 9 juin 1348, il acheta de Jeanne, reine de Sicile, la ville et le comtat d'Avignon moyennant 80 mille florins d'or (1). Nulle possession ne fut plus légitime : on ne pouvait opposer ni captation ni entraînement. Le patrimoine de saint Pierre, en Italie, avait été acquis par donation à titre gratuit ; Avignon et le comtat étaient achetés librement en florins d'or. De cette époque date la splendeur d'Avignon : ces palais, ces châteaux, ces riches villas aujourd'hui en ruine, ce moyen âge de pierres entouré de prairies en fleurs, de vergers coupés de canaux ; tout, jusqu'à son industrie de soie transportée d'Italie avec les mûriers de Florence et des campagnes de Naples, Avignon et le comtat doivent tout aux papes.

Né dans le Limousin, comme son prédécesseur, Innocent VI est élu pape dans Avignon même : régulateur austère du clergé et des bénéfices, Innocent doit lutter contre cette nouvelle jacquerie des

(1) Le contrat dit : la ville d'Avignon, ses faubourgs et son territoire. La conviction de la puissance du pape était si profonde à cette époque, que Clément VI peut écrire, comme un supérieur : « Mandamus angelis paradisi quatenus animam illius a purgatorio penitus absolutem in paradisi gloriam introducant. »

grandes compagnies et des *tard-venus*, qui pillent et saccagent les pays les plus riches. L'admirable règle de saint François, qui élevait la pauvreté, eut pour résultat de réprimer moralement ces âmes désordonnées; elle inspira le mépris des richesses et la résignation dans la misère. Le pontificat d'Innocent VI se continue dans la personne d'Urbain V, issu d'une race noble du Gévaudan, caractère distingué et conciliant, qui déjà songe à retourner à Rome pour y rétablir sur l'autel des apôtres les droits et les conditions de la papauté. Depuis longtemps déjà se prépare ce retour des papes à Rome, qu'Avignon n'a pu remplacer. Sous Jean XXII, les Romains turbulents ont reconnu le vide que faisait dans la cité chrétienne l'absence d'un pape. A l'instigation de Louis de Bavière, empereur, et de la séditieuse famille des Colonne, ils ont élu un anti-pape, du nom de Jacques Corbière, un peu honteux de son rôle et qui se soumet presque aussitôt à la juridiction universelle du pontificat. Ensuite est venu Nicolas Rienzi, tribun déclamateur, l'idole des masses, qui trouve son apologiste dans le poëte Pétrarque, clerc de Florence, réfugié sous la protection des papes dans

la petite ville de Vaucluse, auprès de la belle fontaine de Laure; esprit mobile, qui, après s'être dévoué aux papes, se fait l'admirateur de Rienzi, et écrit des libelles contre la cour d'Avignon (1) : il ne lui a pas suffi de scandaliser l'Église par ses sonnets amoureux, il écrit contre les papes qui lui ont donné l'hospitalité, et tout cela pour mendier le triomphe ridicule au Capitole que lui décerne le peuple insurgé sous Rienzi. Au milieu de l'Italie, au moyen âge, les poëtes commencent à jouer un rôle d'agitation et de trouble; à la suite des troubadours du midi, partisans des hérétiques albigeois, ils déclament contre les moines et les clercs, leurs richesses et leur luxure. Dante lui-même s'abandonne à cette déclamation vulgaire contre le clergé; toutefois son œuvre capitale, l'*Enfer*, est une conception théologique qui se rattache à la question considérable de ce temps : la vision béatifique de saint François. Si l'on compare les livres qui ont été écrits sur cette vision, et les chants du Dante, en

(1) Le pontificat d'Innocent VI commence en 1352, celui d'Urbain V en 1362. Le ridicule couronnement du poëte Pétrarque fut un acte tout révolutionnaire du parti démocratique et anti-pontifical à Rome. On trouve l'acte emphatique dans les pièces justificatives de la *Vie de Pétrarque*, publiées par l'abbé de Sade.

les dépouillant des épisodes tristes ou sublimes qui tiennent à la vie particulière du poëte ou à son génie, on trouve les mêmes idées sur le paradis, l'enfer, le purgatoire, que reproduisent d'ailleurs les peintures de Giotto; les œuvres de chaque époque sont sous l'empreinte d'une même pensée et d'une semblable émotion. Chaque temps a son costume grand ou petit.

Cependant Urbain V, toujours résolu de venir se fixer à Rome, la ville pontificale, écrit lui-même à l'empereur qu'il se rendra d'abord à Viterbe, tandis qu'on préparera le Vatican, seul séjour qui convienne à un pape. Le roi de France s'oppose tant qu'il le peut au projet d'Urbain, car il sait toute la force que lui donne sur l'Église le séjour des papes dans les Gaules. Le roi députe auprès du pontife un orateur d'université fort disert, du nom de Nicolas d'Oresme, qui enveloppe d'un longue érudition cette proposition nationale : « La France est un pays bien plus glorieux et chrétien que l'Italie; la France est ornée de précieuses reliques : la couronne d'épines, les clous qui ont attaché les mains du Sauveur, la lance qui a percé son divin flanc. Depuis Charlemagne, le siége spirituel a été trans-

porté de Rome en France; enfin, comme dernière raison, le pape doit y résider parce que c'est son pays originaire, comme la Judée l'a été pour Jésus-Christ. »

Le poëte Pétrarque, italien dans l'âme, se charge de répondre à la harangue de l'universitaire, dans une lettre qu'il adresse à Urbain V : « Le roi de France veut-il faire la loi au pape et ne lui donner pour épouse qu'une Église particulière au lieu de l'Église universelle qui est à Rome? Saint-père, je suis loin de souhaiter qu'on resserre votre siége, je voudrais pouvoir étendre la puissance pontificale jusqu'aux extrémités de la terre; mais Rome n'a-t-elle pas un rapport particulier avec vous, comme n'ayant point d'autre époux ni d'autre évêque? Vous parlera-t-on des agitations de l'Italie? le pape y sera plus en sûreté que dans tout autre lieu du monde (1). » Après les troubles publics de Rome, le parti du patriotisme italien commençait à comprendre que la plus noble expression de l'Italie c'était le pape : la révolte qui tentait de réveiller de leur tombe les tribuns de Rome païenne avait le ca-

(1) Petrarch. *Epistol.*, lib. IV, epist. 38. Les temps modernes offrent bien des similitudes.

ractère d'une impuissance ridicule, tandis que la Rome des apôtres gardait cette empreinte de magnificence qu'elle communiquait à toute l'Italie.

Urbain V allait-il définitivement abandonner Avignon, l'œuvre des papes, embelli d'un vaste palais, de riches jardins, et entouré d'une ceinture de murailles? Aujourd'hui le voyageur peut contempler encore sur les pans de murs en ruine les armoiries d'Urbain V surmontées de la tiare; le souvenir et les traces de son gouvernement sont partout à Avignon. Le voyage d'Italie, le pape l'accomplit avec lenteur; il s'abrite à Marseille dans l'antique monastère de Saint-Victor, la maison de prière de Cassien, que le pape Urbain avait longtemps gouverné comme abbé. Il confirme et grandit les priviléges de l'abbaye. Après quelques journées de solennités à Marseille, Urbain V, au son de toutes les cloches, entouré des échevins et des viguiers qui conduisaient la foule, s'embarqua sur les galères de Venise pavoisées en son honneur. Il séjourna à Gênes pendant les Rogations; les chevaliers de Rhodes lui offrirent l'hospitalité. De Gênes, le pape vint à Pise et à Piombino; il put célébrer la Pentecôte à Viterbe, où quelques tu-

bain V mourut le 3 décembre 1370. Son corps fut transporté au monastère de Saint-Victor de Marseille, qu'il n'avait cessé d'aimer comme le séjour de sa jeunesse et de son éducation. L'esprit révolutionnaire a dispersé les débris de ce tombeau qui faisait l'orgueil de l'église de Marseille.

Grégoire XI, qui lui succède, d'abord connu sous le nom du cardinal de Beaufort, est encore un enfant des Gaules, né dans le Limousin, la province qui donna tant de papes. Élu par le conclave réuni à Avignon (1), ses premiers actes sont scellés dans les diverses résidences du comtat, Villeneuve, Roquemaure, etc. Toutefois Grégoire XI, dans la situation où se trouve la chrétienté, croit indispensable que le pape réside à Rome; il l'écrit au roi de France Charles V : « Quoiqu'il soit bien dur de nous éloigner de vous et de notre pays natal, toutefois le bien des âmes, l'intérêt de la religion, nous pressent d'aller à Rome, et après une mûre délibération, nous avons résolu de nous y rendre au printemps prochain. » Cette résolution était sérieusement motivée par les vives plaintes des Italiens : « Les

(1) 1370.

Romains veulent avoir le pape à Rome, puisque tous les chrétiens le nomment le pontife romain (1). Au cas de refus, ils se pourvoiront d'un pape qui y réside. » Cette menace, les Romains la répétèrent à plusieurs reprises, et Grégoire n'hésita plus pour son voyage en Italie, qui fut paisible et sans accident par la voie de Marseille. Comme les anciens Augustes, il débarqua sur sa galère au port d'Ostie, et, remontant le Tibre, il vint jusqu'à Rome, qui l'accueillit avec des transports de joie, car elle avait enfin un pape qui fixerait sa résidence dans la ville de saint Pierre. Le peuple romain, qui par ses tumultes et ses désordres avait nécessité l'exil de ses pontifes, n'aspirait qu'après leur retour. Les monuments étaient en ruine, les églises vides et délabrées, les aqueducs et les fontaines abandonnés sous un lierre parasite, les vieilles voies dégradées : Rome veuve de ses papes était une ville morte (2).

Grégoire XI mourut jeune encore, sous l'influence de cette *malearia* qui dévorait les pontifes

(1) Baluze a donné toutes les pièces dans la *Vie des papes d'Avignon*, t. I, p. 1133.

(2) Grégoire arriva dans Rome le 17 janvier 1376.

nés en France; il était au moment de retourner à Avignon. Le conclave se réunit à Rome pour l'élection d'un nouveau pape; seize cardinaux avaient accompagné Grégoire; six étaient restés à Avignon. Presque tous, fils soumis de l'Église des Gaules, nés dans la Langue d'oc ou la Langue d'oil, ils devaient désirer l'élection d'un pape français, tandis que les cardinaux italiens appelaient la proclamation d'un pape de leur nation : *Romàno lo volemo!* s'écriait-on de toutes parts sur la place de Saint-Pierre, en face du Vatican. Dans cette disposition des esprits, il fallait user de ménagements. L'archevêque de Bari fut élu pape par le conclave et prit immédiatement le nom d'Urbain VI, aux acclamations de la foule émue et enthousiaste, exaltant enfin un pape italien; mais les cardinaux français, échappant presque aussitôt à cette sorte de contrainte populaire, se rendirent à Agnani et à Fondi pour protester contre l'élection d'Urbain. Immédiatement réunis en conclave, ils élurent Robert de Genève, chanoine de Paris, d'une extrême jeunesse, d'une certaine force de caractère, qui prit le nom de Clément VII (1).

(1) 1378.

Cette double élection continuait le schisme, malheur immense dans l'Église. Tandis que les Romains saluaient le pape Urbain qui faisait des cardinaux et fixait sa résidence à Rome, Clément, reconnu par le roi de France, exerçant son pouvoir dans Avignon, créait des cardinaux sans s'arrêter à la bulle d'Urbain donnée à Rome et qui excommuniait celui qu'elle appelait l'anti-pape Clément et les cardinaux qui l'avaient élu. La cour d'Avignon devint le centre de l'Église gallicane; l'Université de Paris reconnut le pape Clément, et le roi Charles V le prit sous sa protection spéciale. Le schisme allait devenir profond, la division triste et fatale. Urbain avait pour lui l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Hongrie; Clément VII, la France seulement, et derrière le pape d'Avignon, le roi, l'Université et les légistes, qui déjà formaient corporation. Ces deux pontifes agissent dans des sens divers avec le mutuel dessein de constater, de développer leur puissance et leur activité, soit en multipliant les promotions de cardinaux, soit en accordant des grâces ou en fondant des institutions ecclésiastiques. Mais un esprit particulier sépare le gouvernement des deux papes

d'Avignon et de Rome. Clément VII n'agit jamais en dehors de sa position subordonnée envers le roi de France, et il abdique ainsi le caractère supérieur de l'Église, tandis qu'Urbain reçoit de son séjour à Rome cette empreinte de l'universalité catholique qui n'a pour limites ni le temps ni l'espace; Clément VII est le pape universitaire et gallican, Urbain est le pontife de l'Église fondée sur saint Pierre, c'est-à-dire sur la tradition de Jésus-Christ.

A la mort d'Urbain VI, le conclave réuni à Rome élut légitimement pour pape le cardinal de Naples, qui prit le nom de Boniface IX (1). Plein de zèle pour la grandeur de la sainte cité, et dans le dessein d'augmenter son éclat, il publie le jubilé qui attire dans la capitale du monde chrétien des myriades de pèlerins de tous les points de la terre. Les basiliques furent réparées par les dons, les autels accablés de riches offrandes. Le jubilé devint une immense solennité que le pape Boniface IX étendit même en dehors de Rome, aux cités saintes et bien-aimées, à Cologne pour ses reliques des

(1) 1389.

trois rois, trésor de son incomparable basilique. La pieuse Allemagne s'était vouée aux pèlerinages, aux indulgences, et par le sentiment exquis qu'elle possède, elle s'était tournée vers le vrai pape, celui qui célébrait les saints mystères sur le tombeau des apôtres, le pape de l'Église universelle. Dans l'objet d'amoindrir les maux que produit la division dans l'Église, Boniface IX députe en France deux religieux de la Chartreuse avec le titre de prolégat et la mission de préparer la fusion nécessaire de tous les membres de la catholicité sous l'empire d'un seul siége. Clément VII, qui n'adhère pas à cette sainte pensée, en fait une question politique et universitaire; le roi Charles VI, tous les docteurs de la Sorbonne interviennent dans le débat au point de vue de l'Église nationale; on discute sans fin sur l'obédience catholique, et le schisme continue avec éclat. Que va devenir l'Église si grande par son unité?

Tout ce qui s'écrit alors a pour sujet le schisme; on multiplie les dissertations. Chaque siècle a ainsi sa question dominante qui l'absorbe. C'est surtout dans le sein de l'Université que se poursuit l'œuvre de conciliation entre les deux Églises; un des hommes considérables de cette Université, Nicolas Clémen-

gis, propose un mode de compromis : « Il s'agit, dit-il, de finir le schisme, et trois expédients se présentent à ce sujet (1) : la cession par les papes, le compromis, enfin le concile. » L'Université préféra ce dernier parti, en vertu de son esprit dissertateur et légiste ; par le concile, elle espère triompher. Le premier moyen, la cession, serait simple s'il était légitimement appliqué ; pourquoi Clément VII ne s'abaisserait-il pas devant le seul pape catholique, celui qui est assis sur la chaire de saint Pierre? Le compromis? il ne peut y en avoir dans les questions religieuses et morales, entre ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas ; dans la hiérarchie catholique, il y a soumission de tous, et jamais compromis qui suppose des droits égaux ; il ne peut y avoir qu'un pape, comme il n'y a qu'une Église orthodoxe. Quant au concile général, l'idée tout universitaire et gallicane, il ne peut être réuni que sur la convocation du pape, sous sa présidence ou celle de ses légats. Or, tant que Clément VII persistera dans la conviction de son droit, il ne peut y avoir de concile convoqué légitimement. Sur tous les

(1) Toutes les pièces qui concernent Nicolas de Clémengis se trouvent dans le *Spicilegium* du père d'Achery, t. VI, p. 81.

points, la mission des chartreux échoue; Clément VII persiste dans sa volonté impérative d'être et de rester pape; à sa mort, un nouveau pontife fut élu dans un conclave d'Avignon, sous l'épée du maréchal de Boucicaut. Ce pape n'était plus qu'un patriarche français.

C'était Pierre de Lune, esprit altier, absolu, qui prit le nom de Benoît XIII. Cependant le roi de France et l'Université elle-même commençaient à sentir les périls de l'Église si le schisme continuait; il fallait réunir toutes les forces de la chrétienté contre les conquêtes des Turcs, toujours plus formidables. Dans un concile tenu au Louvre, on décida que la voie de cession était la seule légitime à l'égard du pontificat, et qu'il fallait ainsi s'adresser à la conscience de Pierre de Lune, pour amener l'abdication d'un titre qui n'appartenait qu'au souverain et vrai pontife élu à Rome. Démarche impuissante : quand un cœur est voué au schisme ou à l'hérésie par l'orgueil, il est fort difficile de le ramener à la soumission et à la vérité. En vain les trois frères du roi de France, les ducs de Bourgogne, de Berry et d'Orléans vinrent eux-mêmes jusqu'à la cour pontificale d'Avignon : leur dé-

marche n'eut aucun résultat ; Pierre de Lune (Benoît XIII) persista dans sa volonté de gouverner l'Église, et alors la France définitivement prit parti contre lui : « Le pape siégeant dans Avignon, disent les universitaires, est coupable de péché mortel et fauteur de schisme s'il n'accepte la voie de cession. » Ainsi se prononça l'Université, tandis que Benoît envoyait des députés à Rome, afin de poser cette question à Boniface : « Voulez-vous accepter des conférences pour décider la question entre vous et nous? » Avec une haute dignité, le souverain et légitime pontife catholique répondit « qu'il n'acceptait pas ces conférences qui, légalisant le pied d'égalité, supposeraient une reconnaissance indirecte du pontificat de Benoît : Mes enfants, disait sans cesse le saint-père aux Romains, soyez tranquilles, prenez courage, je demeurerai pape, quelles que soient les résolutions définitives même du roi de France et de l'empereur (1). »

Pierre de Lune persista dans sa résistance schismatique, et il soutint un long siége dans Avignon, qu'entouraient les Français et les grandes

(1) Comme il s'agit d'une grande affaire d'université, Du Boulay, *Universit. histor.*, t. IV, p. 651 à 750, a recueilli les moindres incidents.

compagnies. Benoît XIII crée des cardinaux, quelques autres viennent à son obédience. L'orgueil et les prétentions de l'anti-pape n'ont plus de limites : il ose excommunier le pontife légitime, et, pour constater l'exercice de son droit, Pierre de Lune dispose de tous les bénéfices; l'une de ses bulles donne l'abbaye de Saint-Denis à un clerc de son obédience. Comme Boniface est mort à Rome, il espère être reconnu; mais le conclave assemblé au Vatican a élu un nouveau pape sous le nom d'Innocent VII. Son premier acte est d'appeler la convocation immédiate d'un concile général, seul moyen de finir le schisme par l'intervention de l'Église universelle. Si dans les temps ordinaires la fréquence des conciles généraux peut être un danger, il est des époques exceptionnelles (quand l'autorité est discutée) qui nécessitent la réunion de tous les membres de l'Église : voilà pourquoi la demande d'un concile vient de Rome. Pierre de Lune, au contraire, s'y refuse, persistant dans l'idée de simples conférences entre ses envoyés et ceux d'Innocent VII. Dans ce refus de la convocation du concile était la cause de cet éloignement qu'avait l'Université pour le pape d'Avignon. Le clergé de

France tout entier, dans une assemblée particulière, déclare qu'il lui refuse aussi son obédience, et tout cela n'arrête pas Pierre de Lune: il espère, il attend, sans s'inquiéter des troubles qu'il apporte dans l'Église. Innocent VII meurt, le siége pontifical devient une fois encore vacant; Pierre de Lune se croit et se dit seul pape élu et légitime: « Pourquoi ne pas le reconnaître, car il a pris le nom sacré de Benoît, si cher à l'Église primitive? » Pierre de Lune agit en France, en Allemagne, auprès des rois, du clergé; en lui est la volonté de créer une Église qui aura pour base la France. La vacance du saint-siége doit aider à ce dessein.

On ne saurait trop admirer la sagesse du conclave réuni à Rome. Les cardinaux, bien que tous convaincus qu'il n'y a qu'une Église et qu'une papauté légitime, néanmoins, dans la vue de mettre un terme au schisme qui divisait cette Église, déclarent « qu'ils ont promis à Dieu que si quelqu'un d'entre eux est élu pape, il renoncera à son droit quand l'autre pape y renoncera lui-même, pourvu que les cardinaux élus par lui à Avignon veuillent s'accorder avec l'Église orthodoxe pour procéder à l'élection canonique d'un seul pape. »

Enfin, le jour de la Saint-André, le conclave réuni élut pour pape le cardinal Ange Corrario, d'une vie austère et toute dévouée à la concorde et au bien de l'Église (1). A peine élu, et selon la sage promesse du conclave, Grégoire XII (c'est le nom que porte Ange Corrario) écrivit au faux pape d'Avignon une lettre touchante : « En ce malheureux schisme, c'est à vous de voir si votre conscience n'est pas au hasard du péché; pour moi, je déclare hautement mon intention : plus mon titre et mon droit sont certains, plus je crois louable de les abandonner pour le bien de la chrétienté. Agissons de concert pour arriver à l'union de l'Église; j'offre ma renonciation au pontificat, si vous renoncez au droit que vous prétendez y avoir. » Ces belles paroles furent transmises à Pierre de Lune, alors à Marseille, accueilli avec la plus noble hospitalité par les religieux de l'abbaye de Saint-Victor. Le faux pape répondit qu'il n'acceptait qu'un débat préalable sur les droits respectifs dans une conférence, puis une abdication volontaire et mutuelle, si elle était résolue. Les deux pontifes de Rome et

(1) Benoît XIII, 1394; Innocent VII, 1404; Grégoire XII, 1406 : telles sont les dates exactes des pontificats.

d'Avignon convinrent d'une entrevue religieuse à Savonne.

Vaine promesse émanée du pape intrus! Revenant à l'idée des conférences exclusives sans admettre la voie des cessions, Pierre de Lune adresse une bulle presque insolente au roi, aux barons, aux clercs et à l'Université de France pour qu'ils aient à reconnaître ses droits, excommuniant ceux qui soutenaient une opinion contraire à la sienne ou qui se retiraient de son obédience, bulle qui fut déchirée de la main même du chancelier de l'Université. On poursuivit Benoît IX, qui, dans sa colère exaltée par la résistance, vint se réfugier en Espagne (1). Il était facile sans doute de le condamner comme anti-pape et faux docteur; il avait assez méconnu les droits de l'Église pour mériter ce châtiment; mais la difficulté sérieuse était dans la division même des cardinaux qui formaient le conclave. Chaque pape, légitime ou intrus, avait fait sa promotion particulière, l'une à Avignon, l'autre à Rome, à Marseille, à Agnani, et les

(1) Consultez toujours Du Boulay. Du Puy a publié toutes les pièces dans les preuves de son livre *Sur les Libertés de l'Église gallicane*, p. 502.

élus de chacune de ces promotions avaient leur intérêt personnel et leurs opinions particulières. De là cette nécessité toujours plus impérative de convoquer un concile général pour amener la pacification dans l'Église; et telle est la pensée conciliante qui dicte une bulle de Grégoire XII: « L'expérience nous a montré que le meilleur moyen de réunir l'Église, c'est le concile général, qui ne peut être rassemblé que par l'autorité du pape; autrement ce ne serait qu'un conciliabule. Nous indiquons par ces présentes un de ces conciles dans la province d'Aquila pour les fêtes de la Pentecôte. »

Cette bulle était simple, conciliante; or, tant les divisions et les discordes étaient puissantes sur les esprits, que même les cardinaux élus à Avignon contestaient au pape le droit légitime de convoquer le concile général. Ils soutenaient que Pierre de Lune avait la même faculté et que dès lors l'Église devait se convoquer elle-même. La réunion d'un concile général, pour finir les divisions de l'Église, devient désormais l'idée fixe, populaire dans les conseils du roi de France, parmi les universitaires, les savants, les bourgeois, les ordres religieux.

On en avait perdu la tradition depuis un siècle: la police, la discipline des églises particulières s'étaient faites et régularisées par des conciles nationaux, et même par des synodes diocésains sous l'autorité locale.

En l'absence de l'unité de l'Église, les évêques avaient dû pourvoir aux besoins impératifs de leurs diocèses. A Saltzbourg, l'évêque ordonne que les actes des conciles de Lyon seront exécutés sans modification; un concile d'Arles publie vingt-deux articles sur la discipline de l'Église; à Lunden, en Danemark, les évêques lèvent l'interdit qui pesait sur le royaume depuis neuf ans. A Bourges, le concile détermine les immunités ecclésiastiques en présence des prétentions exagérées des laïques; à Compiègne, l'évêque prohibe à son chapitre le droit de suspendre l'office divin dans les cités; une résolution diocésaine, à Pont-Audemer, déclare que l'accomplissement des devoirs de la Pâque est le signe du catholicisme, et celui qui ne les remplit pas est hérétique. Tous ces conciles se plaignent des envahissements faits par les laïques sur les biens des clercs. A Paris, les évêques et les chapitres sont réunis pour corriger les abus que commettent les

frères mendiants, et pour mettre des limites à leur puissance, « on a recours à eux de préférence à nous pour distribuer les sacrements, pour entendre les prédications, » disent-ils. Les évêques déclarent qu'au moins une fois l'an le fidèle doit recourir à son curé pour les grands actes de la vie catholique (1).

Si déjà la fin du schisme entre Rome et Avignon est si difficile à atteindre, peut-on espérer une solution plus favorable pour le schisme qui se continue vivace entre les deux Églises d'Orient et d'Occident? On se rappelle que l'empereur Michel Paléologue, par l'action de Jean Veccus, était un moment parvenu à la fusion des deux Églises. Pour en témoigner sa reconnaissance, l'empereur éleva Jean Veccus au patriarcat même de Constantinople. Le nouveau chef de l'Église grecque fit immédiatement une profession de foi très-orthodoxe dans les termes les plus précis de la foi romaine, excommuniant les auteurs d'un nouveau schisme qui déjà s'élève dans l'empire grec. Esprit érudit et supé-

(1) 1274, 1275, 1276, 1303 et *dies veneris post circoncisionem*, 1347. C'est dans ce concile de Paris qu'il est question de l'indulgence de l'*Angelus* pour ceux qui le récitent trois fois dans la journée, ce qui est institué par une bulle de Jean XXII, 7 mai 1327.

rieur, tout rempli de pensées conciliantes, le patriarche Veccus seconde les efforts des papes et des empereurs byzantins pour préparer la réunion des deux Églises. Dans un concile qu'il préside à Constantinople, il cherche à expliquer, à restituer le passage de saint Grégoire de Nysse sur le dogme de la procession de l'Esprit issu aussi bien du Père que du Fils, point qui divise les deux Églises : « La plus légère altération dans les écrits des pères, dit-il, porte un préjudice notable au dogme. » Les efforts de Veccus sont grands, actifs, et le schisme ne s'apaisait pas (1). Rien n'était plus difficile que la conciliation. Les deux patriarches Grégoire et Joseph, schismatiques implacables, condamnent Jean Veccus et avec lui tous les Grecs qui ont adhéré à la concordance des deux Églises. En vain celui-ci soutient sa doctrine orthodoxe avec persévérance sur la procession de l'Esprit, il trouve partout de la résistance. Les Églises d'Asie, de la Grèce, persistent dans le schisme; les rites se sont infiltrés jusque dans les coutumes, les habitudes,

(1) Pour toutes ces négociations, consultez Ducange, *Famil. byzant.* Basnage a déployé beaucoup d'érudition sceptique, *in Canisii antiq. lect.*, 363-368. Nicéphore Grégoras en est la source originale.

et le clergé grec ne veut pas s'en départir en se rapprochant de Rome.

Ainsi l'Église est travaillée par un double schisme en Orient et en Occident. Depuis que l'unité de Rome est méconnue, il y a doute, hésitation, un immense trouble dans les esprits. Le schisme grec, ancien déjà, mène à sa ruine l'empire de Constantinople, et néanmoins les peuples persistent dans cette séparation qui les conduit à l'abîme ; phénomène qui se produit souvent dans l'histoire : il y a certaines idées qui perdent un peuple, et néanmoins le peuple y est tellement attaché qu'il expose tout plutôt que d'y renoncer et même de les modifier. Telle fut l'Église grecque. Quelques esprits habiles ou politiques avaient envisagé les avantages immenses de la fusion, et ils ne furent pas écoutés. L'empire grec marcha précipitamment vers sa décadence.

Le schisme d'Occident eut une autre origine : il fut comme l'invasion de la force séculière dans l'Église qui se rattache au règne de Philippe-le-Bel, si violent, si implacable. L'esprit universitaire et de parlement veut se substituer à la

puissance catholique de Rome ; le roi ne procède que par excès : fausse monnaie, pillage des juifs, exécution des templiers, invasion des biens ecclésiastiques. Il veut que la papauté le seconde dans ses desseins ; et quand elle hésite, Philippe-le-Bel s'emporte, brise tous les obstacles et va poursuivre Boniface VIII jusque dans Rome. Telle fut un peu l'origine de l'Église gallicane. Il y eut bien des faiblesses dans le clergé. La plus belle conduite fut celle de l'abbé de Cîteaux, qui ne déserta pas un seul instant la cause de Boniface VIII. Aussi le souverain pontife lui accorda-t-il le droit de se faire reproduire assis, ainsi qu'on le voit sur le scel pendant aux chartes du monastère, avec cette belle légende écrite par Boniface VIII, et qui peut ainsi se traduire : « Celui-là mérite d'être assis avec moi qui ne m'a jamais abandonné. »

Ce n'est pas que l'Église gallicane manque de règle et de pieux évêques ; seulement la lutte entre les rois et le pape avait rendu la situation plus difficile. Chaque évêque réunissait des synodes et de petits conciles pour décider des points de discipline

ou de rites. Ici ce sont des mesures contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques; là on redouble de zèle pour le maintien de la morale et de la hiérarchie parmi les clercs. L'adoration du Très-Saint-Sacrement devient une fête publique : on doit jeûner la veille; de longues processions parfumées d'encens célébreront cet incomparable mystère (1). Les conciles réglaient les fêtes, les anniversaires; les clercs cherchaient à combattre l'envahissement de la juridiction laïque favorisée par les parlements et l'Université, les institutions nouvelles, qui espèrent dominer la société par l'amoindrissement des forces de l'Église. L'origine de ce grand désordre, je le répète, est dans le despotisme laïque de Philippe-le-Bel, qui brise toutes les résistances pour envahir la domination temporelle. Il a voulu faire un pape national, lui enlever le caractère d'universalité; il a placé le siége de la papauté sous sa main dans Avignon. Qu'en est-il résulté? Un désordre, un schisme, le règne de deux papes s'anathéma-

(1) Ce fut Guillaume, archevêque de Sens, qui, en 1316, ordonna la première procession du Saint-Sacrement, *Concil.*, t. X. p. 1711.

tisant l'un l'autre. Triste spectacle qui favorise le développement de l'hérésie, nouvelle épreuve que Dieu impose à son Église, pour en faire sortir plus puissante la majesté de Rome et de son pontificat !

CHAPITRE XX.

PROPAGATION. — DOGMES. — SCIENCE. — HÉRÉSIES. — RÉVOLTE CONTRE LA SOCIÉTÉ ET L'ÉGLISE.

La préoccupation et le souci de tous les esprits supérieurs et catholiques devaient être désormais de mettre un terme au schisme qui déchirait l'Église. La coexistence de deux papes, avec l'égale prétention à l'autorité et à l'infaillibilité, devait nécessairement amener le désordre dans le gouvernement ecclésiatique et favoriser les tendances universitaires pour l'établissement d'une Église nationale. Cependant un miracle de Dieu, au milieu de ces déchirements profonds, c'est que l'idée chrétienne s'étend et se propage avec une indicible ferveur : la prédication n'a plus de limites, et, au moment même où l'autorité du pape est si contestée, par les ordres du souverain pontife, les frères prêcheurs se répandent sur tous les points du monde.

C'est toujours dans la Tartarie que les missionnaires de l'Église portent la divine parole, comme sur une terre bien connue des frères prêcheurs. Une bulle de Jean XXII élève au titre de métropole la ville tartare de Sultanie ; frère François, de l'ordre des prêcheurs, en fut élu archevêque avec six suffragants, pris dans les ordres mineurs (1). Le pape reste en correspondance incessante avec les khans des Tartares, et une lettre écrite par Jean XXII au shah, du nom d'Usbeck, le félicite sur ses bonnes dispositions envers les chrétiens ; il engage le khan à embrasser la vérité, la justice et la foi qui se trouvent dans l'Église. S'il n'a pas une volonté assez ferme pour se convertir, au moins « qu'il protége les missionnaires et qu'il n'empêche pas le son des cloches pour annoncer les offices catholiques. » Au point de vue même exclusivement politique, on peut juger toute l'importance de la conversion des Tartares, le peuple qui menaçait alors l'Europe par ses invasions ; toutes les idées de conservation venaient de Rome, et les grands États furent préservés. A la même date, Jean XXII écrit au roi d'Ar-

(1) Les *Annales* si exactes de Wading s'occupent avec détail de ces curieuses missions. (Ad ann. 1326, nº 2.)

ménie sur le dogme, les coutumes et les rites de l'Église. Les Arméniens professaient le même symbole; ils étaient catholiques orthodoxes séparés des Grecs; ils ne différaient de l'Église occidentale que par quelques cérémonies, ce qui ne constitue pas le schisme; ainsi les Arméniens faisaient bénir les huiles saintes par un simple prêtre, sans l'intervention de l'évêque : une telle coutume ne constitue pas un schisme, une hérésie. Le pape en décida par une bulle (1).

Au XIVe siècle, les colonies chrétiennes d'Orient, fruit des croisades, n'existent plus que comme un souvenir. Depuis Nicée jusqu'à l'extrême Égypte, tout obéit aux lois du mahométisme; il y a des chrétiens encore, mais soumis aux tributs, aux avanies de toute espèce : les Grecs ont conservé toute leur haine contre le rite latin. C'est la préoccupation du pape que le triste état de la Terre-Sainte. Tandis qu'un esprit nouveau entraîne les rois chrétiens à suivre des guerres personnelles, le pape appelle la plus vive sollicitude sur la Palestine. Il y nomme des évêques, confirme le privilége de

(1) Raynald, *Annal.*, ad ann. 1318.

quelques débris d'église ; mais ce qu'il accueille avec plus de ferveur, ce sont les projets pour le recouvrement de la Terre-Sainte. L'esprit de croisade s'éteint chaque jour, le siècle est emporté vers d'autres idées, les pontifes voudraient les raviver. Toutes les plaintes, tous les projets sont adressés Rome, et le Vénitien Marino Sanuto, qui a parcouru toute l'Asie, présente au pape un plan de recouvrement pour la Terre-Sainte. Par l'Égypte la croisade doit désormais menacer la puissance de l'islamisme (1).

La correspondance de Rome est universelle comme la pensée de sa fondation. On trouve des lettres du saint-père écrites au roi des Géorgiens, dans lesquelles, après un magnifique exposé des preuves de l'unité de l'Église sous l'autorité de saint Pierre, le pape exhorte les Géorgiens à rentrer dans cette unité sainte, et s'il le faut, pour atteindre ce but désirable, on réunira un concile. En attendant, le père commun des fidèles exhorte le roi des Géorgiens à prêter toute protection aux frères mineurs qui traversent ses États pour se rendre en Tarta-

(1) Le livre de Marino Sanuto forme un ouvrage complet ; il a été publié par Bongars dans le second volume des *Gesta Dei per Francos*

rie (1), pays alors exploré par toutes les missions. Il règne une grande hardiesse dans toutes ces correspondances de Rome. Le pape n'hésite jamais à écrire aux khans, aux émirs, aux sultans, pour les exhorter à quitter l'erreur. Cette assurance est le résultat d'une conviction profonde : quand on croit, on est bien fort; il semble que Dieu, par un miracle, fera pénétrer la vérité au cœur de ceux qui vous écoutent. Il est à remarquer, dans cette circonstance, que si les infidèles n'acceptent pas la foi, ils accueillent toujours avec respect les lettres du pape, qui est à leurs yeux le chef visible des puissances chrétiennes.

L'érudition a conservé des fragments curieux sur ces missions lointaines. Un frère du nom d'André écrit au gardien de son couvent, à Pérouse : il annonce qu'il a été accueilli avec bienveillance par le khan des Tartares; les missionnaires ont érigé en cathédrale, dans la ville de Caïton (2), une église qu'une dame géorgienne avait consacrée au Seigneur. Frère André est élevé à l'épiscopat de

(1) Les détails de cette mission se trouvent dans Raynald, ad ann. 1330, nos 94 à 97.

(2) Wading rapporte cette autre mission dans ses *Annales*, ad ann. 1336.

cette contrée, et, dès ce moment, la prédication s'étend avec ardeur et dévouement jusqu'aux extrémités de l'Asie. Un évêché est érigé à Tiflis, en Géorgie. Le pape établit un évêque de l'ordre des prêcheurs à Ceylan. Des familles chrétiennes vivaient sous la protection d'une tolérance générale, d'autres s'étaient répandues au delà de la presqu'île du Gange jusqu'au royaume de Cathai; leurs dogmes n'étaient pas parfaitement conformes à celui de l'Église romaine; s'ils prononçaient les noms du Christ et de saint Thomas avec un enthousiasme particulier, le plus souvent c'était tout ce qu'ils savaient du christianisme. L'Église orientale présentait mille nuances : en Arménie, en Géorgie, dans l'Asie-Mineure, on différait de rites, de prières; les idées qu'on se faisait du ciel, de l'enfer, de la vie éternelle n'étaient pas exactement les mêmes. En vain les frères prêcheurs cherchaient-ils à ramener l'unité d'enseignement et de coutumes, ils ne parvenaient pas à ce but; souvent ils préféraient convertir les nations infidèles. Dans l'île de Chypre, les nestoriens et les jacobites se trouvaient les maîtres absolus des églises; pourtant le souverain pontife avait érigé un évêché sous le titre de Nico-

sie. Les schismatiques niaient le purgatoire et l'enfer, et, dans leur opinion, nul des saints, le plus grand, le plus pieux, n'entrerait au ciel qu'après le jugement dernier.

Ces divisions dans les idées et les rites n'étaient rien comparativement au schisme de l'Église grecque. Rien n'avançait dans la grave difficulté de la fusion des deux Églises. Après la disgrâce et la mort du patriarche Veccus et de l'empereur Michel Paléologue, tout était revenu au triste point de départ avec des haines et des répugnances non moins vives (1). Les plus anciens des patriarches, les popes, les membres inférieurs du clergé grec s'étaient si profondément nourris dans les formes et les essences du schisme qu'il eût été bien difficile de les corriger de ce péché de leur orgueil. Le schisme grec consistait en doctrines et en formes. Or, les doctrines se liaient à ces subtilités philosophiques toujours si chères aux écoles helléniques, tandis que les pompes et le luxe des basiliques plaisaient aux habitudes orientales. Cette civilisation de la Grèce préférait périr plutôt que d'accepter les idées

(1) Sur toute cette époque du schisme, Nicéphore Grégoras est très-utile à consulter, liv X, et Cantacuzène, liv. IV, chap IX.

de l'Occident. Ce caractère ne s'est jamais effacé : quel était le danger le plus pressant pour la Grèce? la conquête que l'islamisme étendait partout; l'Église romaine seule pouvait prêcher la croisade et armer la féodalité à son secours.

A bien étudier l'esprit des guerres saintes, celles-ci n'ont plus le même caractère : la génération entre dans une autre série d'idées; le commerce pénètre partout; les combinaisons de lucre et de bénéfice vont créer de nouveaux rapports, enfanter de nouvelles émotions : le commerce ne permet plus le zèle ardent qui sacrifie tout au pied de la croix; les négociants de Venise, de Gênes, de Pise, ne voient pas l'Orient sous le même aspect que les frères prêcheurs ou les ordres mineurs; les Turcs ne sont plus seulement des infidèles, ils forment un peuple qui produit et consomme. C'est un peu dans cette pensée qu'est écrit le mémoire du Vénitien Marino Sanuto; les motifs qu'il développe pour entraîner l'Europe à une croisade ne sont plus puisés dans l'ordre exclusivement religieux. Marino Sanuto est commerçant : « J'ai passé cinq fois outre-mer, dit-il, à Chypre, en Arménie, à Alexandrie, à Rhodes; et j'ai séjourné en Romanie la plus grande partie de

mes jours. » Les moyens que propose l'homme d'expérience Marino Sanuto, pour lutter contre les Sarrasins, consistent en des prohibitions commerciales : ruiner le sultan d'Égypte en ne lui achetant pas ses épices; ne pas lui envoyer en échange le fer, le bois, les métaux nécessaires à la construction des navires. Si l'on veut conquérir, délivrer Jérusalem, il faut débarquer en Égypte une forte armée, et de ce point on pourra marcher sur la Syrie. Marino Sanuto décrit chaque route, chaque station; s'il ne dédaigne pas les lieux saints des pèlerinages, il est commerçant avant tout, comme les nations qui vont désormais se mêler aux affaires de la croisade, les Pisans, les Vénitiens, les Génois, qui cherchent des comptoirs encore plus que des oratoires; il y a donc affaiblissement de l'idée exclusivement religieuse (1).

Une circonstance qui peut étonner dans le xiv[e] siècle, c'est qu'il se trouve encore des populations païennes au centre même de l'Europe. La Prusse n'est pas entièrement convertie au christianisme; une partie de la Livonie professe le panthéisme scandinave. Le pape Jean XXII écrit une

(1) Épître xvi, dans le tome II de Bongars, déjà cité.

longue lettre aux chevaliers de l'ordre teutonique : « Une bonne nouvelle lui est arrivée : le roi ou duc des Lithuaniens, du nom de Gédémion, lui annonce qu'il veut se convertir au christianisme; le pape en informe les chevaliers en même temps qu'il les exhorte à cesser leurs hostilités contre le roi ou duc des Lithuaniens, qui se plaint de leur violence : il ne doit plus y avoir de guerre dès qu'on ne trouve plus que des chrétiens. » Le panthéisme grossier et sensualiste des nations du Nord gardait un vif attrait pour elles; ces peuples y trouvaient la pleine satisfaction de leurs sens, de leurs passions de violence et de guerre. Le christianisme était un frein, et c'est toujours une difficile résignation que de l'accepter. Il y avait aussi dans l'enseignement des mystères de l'Église un si grand merveilleux qu'il n'était pas étonnant que les Barbares y fussent longtemps rebelles, et ce fut même un des hauts miracles de la Providence que cette propagation de la foi catholique, avec ses dogmes, qui comprimaient les idées sensualistes, avec ses prescriptions, qui heurtaient les habitudes enracinées au cœur de l'homme du Nord, comme l'étaient au sol le chêne et le rocher druidiques.

Pour hâter les desseins de la Providence, Dieu semait au milieu de la prédication certaines natures évangéliques, pieuses âmes qui se vouaient à la religion et à l'humanité. Tel fut d'abord le bon Henri de Trévise, encore en honneur dans le Tyrol, un de ces serviteurs modestes que l'Église honore du titre de bienheureux; sa vie entière, le bon Henri la consacra aux pauvres et à la guérison des souffrances infinies de l'humanité. Le moyen âge est rempli de ces saintes existences qui se vouent à la guérison des plaies (1) du corps et de l'esprit. L'Église offrait la récompense de la canonisation à tous les dévouements, même à ceux de la science : une bulle place au rang des bienheureux du paradis Thomas d'Aquin, l'érudition personnifiée. Voici maintenant la pieuse vie d'Elzéar de Sabran, comte d'Arien, fiancé avec Delphine de Glandèves : les deux époux vécurent dans une chasteté naïve. Esprit poétique et pieux à la fois, sous le beau ciel de la Provence, Elzéar établit un règlement pour sa cour d'amour et de galanterie en son château de Puy-Michel (2) : chaque dame

(1) Les Bollandistes ont recueilli sa vie, t. XX, p. 308 à 371.

(2) Cette vie de saint Elzéar de Sabran, noble famille de Provence,

et chaque chevalier devait se confesser et communier au moins une fois chaque mois. On trouvait en Provence ce mélange de piété et de galanterie. Le beau soleil qui reluisait sur ces châteaux et ces manoirs portaient les cœurs à la joie, aux fêtes de chevalerie ; Elzéar de Sabran voulut les sanctifier par le sacrement de la pénitence et de l'Eucharistie : en présence de la secte des Albigeois, c'était faire adhésion à l'Église.

La piété publique, sanctionnée par l'autorité légitime du saint-siége, élevait également au rang de saint un autre gentilhomme méridional du nom de Roch, né à Montpellier. Pauvre pèlerin, il avait tout abandonné pour visiter Rome et les saints tombeaux à l'époque de l'horrible peste qui ravagea l'Italie. Dans chaque cité, à Florence, Milan, Pise, il s'était arrêté dans les hôpitaux pour consacrer ses soins et son dévouement aux pestiférés, aux malades : plusieurs avaient été guéris par son intercession. Lui-même, atteint de la peste, avait merveilleusement échappé à la mort ; de sorte que déjà

est dans Surius, 27 septembre. Saint Thomas d'Aquin fut canonisé avec un grand enthousiasme.

le peuple l'invoquait pour se préserver des épidémies. Saint Roch mourut à Montpellier, sa ville natale (1) : le pape ne fit que sanctionner un culte populaire. Douce passion du pèlerinage qui s'étendait à toutes les conditions ! Le tiers-ordre de Saint-François comptait aussi une royale pèlerine du nom d'Élisabeth de Portugal. Vêtue de l'habit du pieux voyage, elle fit nu-pieds une sainte visite à Saint-Jacques-de-Compostelle, sollicitant par humilité l'aumône sur sa route. Saint Pierre-Thomas, pauvre carme livré tout entier à la prédication et à l'enseignement, devint ensuite évêque *in partibus* et nonce du pape, destiné à la conversion des Valaques, des Moldaves et des Bosniaques, qui en grand nombre entrèrent spontanément dans le sein de l'Église universelle.

Les papes ne distinguaient pas les riches des pauvres dans cette consécration de la sainteté. Solennelle cérémonie que la canonisation d'un pieux confesseur du nom de Jésus-Christ ! La for-

(1) Dans les pays tels que l'Italie, soumis aux fréquentes épidémies, la popularité de saint Roch est grande. Sa vie est dans Wading, ad ann. 1327.

mule en a été conservée par un précieux document de cette époque et dont voici l'analyse : Lorsque le pape a été prévenu par des rapports arrivés de tous côtés qu'un serviteur de Dieu a brillé par des miracles, il doit en donner avis au consistoire des cardinaux, et désigner un ou plusieurs évêques de la localité pour procéder à une enquête ; cette information faite, elle est soumise par le pape à un nouveau conseil de cardinaux qui examine les pièces et les preuves à l'appui. Si l'avis est pour la canonisation du bienheureux, le pape désigne un certain nombre d'évêques pour prêcher dans les églises sur les miracles et les vertus du saint, sorte d'apothéose antique. Tandis qu'un cardinal est choisi pour écrire la légende, c'est-à-dire la vie et les mérites de l'élu de Dieu, un autre compose l'antienne, le répons, l'hymne en l'honneur du nouveau saint. Le jour solennel de la canonisation arrive ; le pape se rend dans la chapelle, écoute l'éloge du bienheureux, proclame ses miracles au milieu des chants du *Te Deum* et du *Veni Creator*, actions de grâces qui s'élèvent à l'Éternel. L'encens brûle sur les autels, une musique céleste se

fait entendre, et le pape, en accordant des indulgences, fixe le jour où la fête du saint sera désormais célébrée par les fidèles (1).

La canonisation était une des belles cérémonies de l'Église auxquelles le peuple se portait en foule dans les basiliques, qui, depuis le XIIIe siècle, prennent un aspect de fête et de triomphe. Tout est ornement et pompe. L'art italien se révèle dans les cathédrales de marbre de mille couleurs qui ne respirent plus la crainte du pillage, la peur des Barbares ou des Sarrasins; l'artiste peut se livrer à la peinture, à la sculpture, avec paix et amour. Si les trois écoles d'architectes, de peintres et de sculpteurs italiens, allemands et français, s'inspirent à la même source, les idées catholiques, elles diffèrent essentiellement dans l'exécution. Les églises de Florence, Venise, Pise, Milan, Véronne, du XIVe au XVe siècle, bariolées de marbre, la Chartreuse de Pavie surtout, ce modèle de richesse si fini qu'on le dirait sculpté en ivoire, n'ont aucune ressemblance avec les cathédrales allemandes, toutes féodales et sévères, comme on les voit à Bâle,

(1) Raynald, *Annal.*, ann. 1347, n°s 34-39.

Munich, Vienne, Prague, où les chevaliers de pierre, agenouillés sur les tombes, prient encore depuis des siècles. En France, les ogives, les rosaces, remplacent partout l'architecture en plein cintre; c'est une joie, un épanouissement de l'art catholique qui se manifeste par la sculpture dans ces scènes du Vieux ou du Nouveau-Testament reproduites sur les façades des cathédrales. Tout est disposé pour y représenter la naissance, la vie, la passion du Sauveur; les confréries de maçons, de sculpteurs, de peintres, travaillent gaiement à ces chefs-d'œuvre qui étonnent nos générations par leur hardiesse, et les bas-reliefs de presque toutes les cathédrales datent du xiv[e] siècle. Les peintures italiennes s'essayent déjà avec les règles de l'art antique; les artistes ont sous les yeux de grands modèles. Les Allemands, naïfs comme leurs scènes de pastoureaux, placent la candeur sur la physionomie des saints, du Christ et de la Vierge céleste. Il y a plus d'esprit, un peu plus de vie dans les scènes dont les peintres et les sculpteurs français ornent les églises, les baptistaires, les cimetières, où se passe l'existence des confréries de métiers, de bourgeoisie, le lieu de leurs joies et de leurs douleurs.

Les travaux intellectuels de l'Église au XIVe siècle sont plus militants que dogmatiques. Robert de Lulle, franciscain intrépide qui se consacre à la conversion des infidèles, a beaucoup voyagé, et dans ses longs itinéraires il s'est voué à l'étude des langues orientales; il destine ses œuvres au but difficile de ramener au Christ les sectateurs de Mahomet. La forme d'ouvrage la plus populaire alors, c'est cette sorte de résumé que les auteurs contemporains appellent *somme*, et dont saint Thomas a écrit le modèle le plus parfait. Un de ces résumés, œuvre d'un esprit très-éminent des ermites de Saint-Augustin du nom de Trionfe, contient un bel exposé des prérogatives de la puissance pontificale. « L'autorité du pape est la seule qui vienne immédiatement de Dieu; elle demeure royale et sacerdotale à la fois, parce qu'elle est l'image de Notre-Seigneur; spirituelle et temporelle, car qui peut le plus peut le moins. Il n'est pas permis d'appeler du pape au concile général, parce que le concile reçoit du pape son autorité et n'en donne aucune. Seul le pontife décide des matières de foi et de la canonisation des saints. Époux de l'Église universelle, il a juridiction dans tous les

diocèses et sur tous les évêques; seul il punit les tyrans qui foulent aux pieds les droits et les misères du peuple; seul il excommunie, lie et délie les pécheurs. Le pape peut aussi élire l'empereur ou déléguer les électeurs à cet effet; il peut changer les formes électives en formes héréditaires. Les rois sont également obligés de reconnaître sa puissance : quiconque se sent grevé peut recourir au pape, qui corrige, réprimande et punit les rois comme les sujets (1), les forts audacieux comme les faibles trop timides.

Ce livre est la vivante expression de ce qu'était la puissance des papes au moyen âge et de la haute opinion que les esprits même très-sérieux s'en faisaient comme autorité de protection des faibles et des souffreteux. La police de cette société en travail ne pouvait être plus sainement confiée qu'à celui qui décidait, par sa souveraine volonté, les questions les plus difficiles du dogme et de la foi. A cette époque un doute s'éleva sur la doctrine transcendante de la vision béatifique. Le pape Jean XXII établit « que la récompense des saints,

(1) Cave a analysé avec beaucoup de soin le curieux ouvrage d'Augustin Trionfe, à l'année 1290, p. 57.

depuis la rédemption, était de contempler la nature humaine et divine de Jésus-Christ en la gloire du Père et du Fils. Or, quelle plus vive joie que de glorifier dans le ciel celui que les anges même désirent de contempler? Mais la vision ne sera complète qu'avec la résurrection de la chair. » Telle fut la doctrine exprimée d'abord par le pape et qui devint un des actifs sujets de controverse à cette époque. Ce n'était point une solution dogmatique revêtue du sceau de l'infaillibilité, mais une opinion personnelle, un simple avis peu favorable au dogme de l'intervention des saints. Si les bienheureux, en effet, ne jouissaient pas immédiatement de la vue de Jésus-Christ, il devenait inutile de leur adresser des prières, de solliciter leur concours par de saintes litanies qui les suppliaient incessamment de prier pour nous. L'Église était blessée dans sa coutume la plus admirable, dans ce système d'intercession qui crée l'espérance par la prière. Il fut donc établi que depuis la mort de Jésus-Christ toutes les âmes des saints qu'il tira des limbes en descendant aux enfers, toutes celles qui sont sorties purifiées de leur corps ou qui ont passé par le purgatoire sont élevées à l'intuition pure, claire, de

Notre-Seigneur et de la sainte Trinité, ce que saint Paul nomme face à face. (1)

Au point de vue philosophique, cette belle doctrine n'était que l'application étendue et parfaite du dogme de l'immortalité de l'âme : à quoi bon une âme immortelle si elle ne voyait point Dieu et ne jouissait pas d'une douce félicité des lumières et des pompes du ciel? Aussi, avec un sens parfait, le pape Jean XXII déclara que ses premières paroles ne devaient point être interprétées dans un sens absolu qui détruirait le système de l'intercession des saints et des indulgences, et à son lit de mort le pape fit la déclaration suivante pour servir de base à la foi : « Nous confessons et nous croyons que les âmes séparées des corps et purifiées sont au ciel dans le paradis avec Jésus-Christ, en la compagnie des anges, et qu'elles voient Dieu et l'essence divine, clairement, face à face, autant que le comporte l'état d'une âme séparée. » Par cette déclaration solennelle, l'Église rentrait dans son magnifique système d'un ciel resplendissant où les âmes contempleraient les patriarches, les saints priant

(1) Le savant Baluze a fait connaître tous les détails de la question à l'article *Jean XXII* de la *Vie des Papes à Avignon*, t. I, p. 788.

devant le Très-Haut comme les intercesseurs religieux qui nous tendaient les bras. La Vierge, le chœur des anges, les saints priaient pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort ; sainte croyance du ciel, de l'enfer, du purgatoire, qui donna tant et de si admirables sujets à l'art chrétien. Benoît XII ajouta par sa bulle *Benedictus Deus* « que les âmes qui mouraient en péché mortel allaient immédiatement en enfer et qu'elles seraient tourmentées avant même le jugement dernier; » ce qui complétait la doctrine catholique du ciel, de l'enfer et du purgatoire.

A cette époque du vif débat sur la vision béatifique, quand les disputes se continuaient sur les destinées des âmes après la vie future, apparaissent les deux poëtes théologiques de l'Italie, fra Jacopone et Dante, qui traduisent les dogmes en éclatante poésie. Fra Jacopone ou Jacopo da Todi, né au milieu du XIIIe siècle, dut sa vocation religieuse pour les ordres mineurs au désespoir que lui causa la perte d'une épouse jeune et belle qu'il vit mourir écrasée sous les débris d'un palais; il en prit un caractère sombre, désolé, qui s'empreint sur toutes ses œuvres; la première traite du mépris du monde, *de Contemptu mundi*. Le

poëte décrit ensuite les béatitudes du paradis, les douleurs de l'enfer dans les deux langues latine et italienne; mais sa gloire est dans la composition d'hymnes (1) admirables: l'*Ave rex angelorum* et le *Stabat Mater dolorosa*, chant triste et solennel de la Vierge auprès de la croix et qui remue les entrailles. Dante est un théologien profond, qui a semé de ses richesses poétiques, des souvenirs de son cœur désolé, de sa tristesse, de ses vengeances et de ses amours, le dogme de l'enfer et du purgatoire; traducteur poétique, je le répète, des disputes sur la vision béatifique, il reste dans ce cercle invariable: poëtes, historiens, peintres, tous ceux qui écrivent, qui reproduisent la pensée ou qui pensent eux-mêmes ne peuvent jamais se séparer des émotions ou des idées contemporaines; ils ne sont qu'un reflet des questions qui agitent leur temps.

Les idées théologiques, ces débats incessants sur les essences divines, entraînaient nécessairement les esprits vers le mysticisme. Rien n'est petit dans les idées qui touchent à Dieu, et quand

(1) Les œuvres de Jacopone ont été imprimées sous ce titre; *Poesie spirituale del B. Jacopone, accresciute di molti altri suoi cantici novamente ritrovati et distinti in VII libri*; Venise, 1617, in-4°.

les esprits se préoccupent de théologie, la voie s'ouvre large et souvent dangereuse. François Baye, gardien des frères mineurs à Barcelone, soutint « que le sang de Jésus-Christ répandu en sa passion ne participait pas à sa divinité, mais à son humanité ; » erreur que le pape condamne avec une certaine énergie d'expression. Le plus tranché des spiritualistes de cette époque est Jean Rusbroc, qui se dit inspiré par l'Esprit et la divine Trinité. Les doctrines transcendantes ont un charme auquel on n'échappe que par la soumission à l'autorité de l'Église. Jean Rusbroc eut quelques disciples de ses doctrines intérieures et contemplatives (1). Les thèses de théologie et d'université se multiplient sur des questions qui touchent à toutes les sciences, à toutes les idées : celui-ci soutient que la volonté dépend de l'ordre éternel des astres ; celui-là, que la sainte Eucharistie cesse d'être le corps et le sang de Jésus-Christ dès qu'elle est souillée par un objet immonde.

La tâche difficile, infatigable de l'inquisition est de fouiller, de rechercher ces doctrines suspectes et

(1) Spondius, ad ann. 1355.

de les condamner avant qu'elles soient entrées dans le domaine des débats publics. On ne devait pas laisser l'unité catholique se perdre et s'abîmer au milieu de nuageuses disputes. Il est dans les conditions d'un pouvoir régulier de veiller à la pureté des doctrines qui forment la base de toute autorité. Quand il y a confusion dans les dogmes de la société, le trouble arrive bientôt dans les actes. Le caractère spécial des hérésies au moyen âge, c'est qu'elles se mêlent presque toujours à des révoltes de populations. Les esprits spéculatifs, formulant de simples thèses de principes, croyaient sans doute qu'elles pouvaient rester dans le domaine de la pensée des universités, tandis que les masses, qui perdent le respect envers l'autorité, se révoltent presque aussitôt. On a vu cet esprit de rébellion des sectes albigeoises, du XIIe au XIIIe siècle : il s'agit de la formidable insurrection du Midi; les hérétiques assassinent le légat, frappent de coups de hache les frères prêcheurs, et secouent enfin le pouvoir des comtes, viguiers, magistrats de tout ordre civil et religieux; il n'y a pas jusqu'à l'esprit de pèlerinage et de croisade qui ne jette une certaine turbulence dans les masses. Désormais la population aime

à se dénombrer, à processionner, à devenir foule et confusion : les pastoureaux forment des groupes de paysans, cultivateurs de la terre, qui veulent aller à la délivrance de la Terre-Sainte. Ils traversent les villes effrayées, pillent souvent les bourgades paisibles, délivrent les prisonniers, de telle sorte qu'il faut leur courir sus. Les pénitents, les flagellants multipliaient les repentances publiques d'une façon bruyante : ils se frappaient à coups redoublés pour mériter le pardon de Notre-Seigneur. Partout les multitudes remuent, s'agitent dans l'hérésie ; tel semble l'esprit de cette génération, les idées ont été bouleversées ; d'audacieux écrits attaquent l'état social ; il n'existe plus d'autorité forte, incontestée, depuis le schisme d'Occident ; la puissance des papes naguère si respectée est devenue incertaine, on ne sait plus où la retrouver : est-ce à Rome ou à Avignon ?

D'un autre côté, les doctrines tout à fait prolétaires des franciscains jettent une vive agitation dans les esprits. Il faut tenir compte des tempêtes que soulèvent l'ordre de Saint-François et des enseignements d'un communisme insensé, tel que le professent les fraticelles. Rien de plus audacieux

que les écrits du frère Pierre-Jean d'Olive, vigoureusement condamnés par les papes, et qui dénonce l'Église possédante et propriétaire comme une institution charnelle; « la véritable Église de l'Esprit n'a commencé qu'avec saint François, qui a mis en pratique les saintes maximes de l'Évangile et du Christ : la pauvreté, l'abdication de toute propriété individuelle ou collective, la répudiation du *tien* et du *mien;* il n'y a de légitime que l'usage, et encore restreint dans les limites les plus étroites des besoins du corps et de l'esprit (1). » Ce n'est pas tout : la perfection arrive par ce renoncement à la propriété individuelle ; selon le frère Eikard, l'homme devient ainsi une partie de Dieu, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'hostie vivante : ainsi que les antiques partisans du gnosticisme, frère Eikard soutenait qu'une fois arrivés à cette perfection, les actes de l'homme sont indifférents : le bien et le mal, tout était épuré par la pauvreté et l'égalité. Était-ce à tort que l'inquisition faisait poursuivre de telles erreurs condamnées par l'É-

(1) Baluze, dans les *Miscellanea*, a rapporté de longs extraits de Pierre d'Olive, t. I, p. 213.

glise? Ne contenaient-elles pas en elles-mêmes un désordre permanent?

Ce n'était pas en vain que ces principes étaient jetés aux masses : le passage des pastoureaux, des compagnies blanches, des routiers, au sein des villes, dans les campagnes, n'avait été qu'un désordre accidentel, bientôt calmé par la répression violente ; ce qui allait se produire en Angleterre par la prédication de Wiclef avait un caractère régulier, raisonneur, qui devait retentir au loin et porter un trouble de longue durée. Jean Wiclef était docteur en théologie et curé de Lutterworte, fort respecté de ses supérieurs; ses lectures étaient profondes, sa piété parfaite, et cependant il fit entendre les paroles qu'on va lire en pleine église : « Dieu n'a pu donner à un particulier ou à ses héritiers un domaine à perpétuité : le suzerain peut très-légitimement priver une église ou toute institution religieuse, moines noirs ou blancs, de son domaine temporel. Le pape ne lie ou ne délie que lorsqu'il agit conformément à la loi de Jésus-Christ. Tout prêtre peut conférer les sacrements, et par conséquent absoudre par la seule contri-

tion (1) du pécheur. » Wiclef niait l'efficacité de l'absolution et des prières pour les morts. Cette doctrine obtint une haute faveur parmi les barons anglais, toujours si rapaces à l'égard des biens de l'Église : ils favorisèrent donc la prédication de Wiclef dans tous les comtés. Bientôt ils purent s'apercevoir que lorsque la voie est ouverte aux innovations, toute la hiérarchie est détruite : toucher à l'Église, c'est l'affaiblissement de l'État. Quand l'ordre civil s'empare des biens ecclésiastiques, le prolétariat se lève témérairement pour demander ses comptes et invoquer son droit au partage et à la jouissance mutuelle.

A peine Wiclef avait-il fait entendre ces paroles si caressantes pour les instincts grossiers des barons contre l'Église, qu'un autre clerc, du nom de John Bull, attaquait hardiment l'ordre social tout entier par d'étranges paroles : « Quand Adam labourait et Ève filait, qui était le plus noble d'entre les hommes ? Y avait-il des distinctions ? Or nous sommes tous égaux, les rangs ont été introduits par

(1) Le texte le plus exact des propositions de Wiclef se trouve dans la bulle que le pape Jean XXII adressa, pour les condamner, à l'archevêque de Cantorbéry. (*Collect. Concil.*, t. XI, 2048.)

l'oppression injuste des méchants contre la volonté de Dieu ; si la servitude était d'institution divine, Dieu aurait déterminé, dès l'origine, le seigneur et le serf; puisqu'il ne l'a pas fait, c'est que les hommes sont égaux : si donc vous voulez secouer le joug, soyez gens de cœur, débarrassez-vous des barons du royaume, des justiciers et autres juges, enfin, de tous ceux qui peuvent nuire à la communauté, afin que vous puissiez vivre les uns et les autres en liberté, en noblesse, en puissance. »

On est frappé de voir à cette époque déjà du moyen âge de si audacieuses maximes, annoncées par les clercs et acceptées au sérieux par la multitude qui se lève comme un seul homme. Des milliers de paysans prirent les armes contre leur seigneur, et spécialement contre l'archevêque de Cantorbéry, désigné à leur haine ; ils le massacrèrent impitoyablement, puis élurent le clerc John Bull pour leur archevêque, qui seul aurait la dictature dans l'intérêt du peuple. Les hérésies se résumaient en maximes visiblement odieuses contre la société civile, conséquence invariable dans toutes les phases de l'histoire. Wiclef mélan-

geait les unes avec les autres; il bouleversait la hiérarchie : tout prêtre restait son propre guide; il ne devait obéir à aucun siége ou prélat; car ce serait quitter Jésus-Christ pour devenir l'antechrist. Désormais nul argent ne doit être envoyé à Rome; ceux qui l'exigent sont des loups ravissants. Le roi doit dépouiller les traîtres, c'est-à-dire ceux qui n'approuvent pas ces doctrines; le peuple ne doit plus payer de taxes jusqu'à l'épuisement des biens ecclésiastiques, attribués au fisc. Le roi peut confisquer le temporel de l'Église, en même temps que les clercs ne doivent jamais exercer des dignités et des fonctions civiles (1).

Ainsi un clergé sans propriété, sans hiérarchie, la séparation du spirituel et du temporel : tels étaient les principes des disciples de Wiclef; ensuite, comme les Albigeois, ils niaient la présence réelle dans le Saint-Sacrement de l'autel, dogme si précieux à la société catholique, et qui rend un Dieu présent à tous dans son ineffable majesté. D'après Wiclef, la confession intérieure est inutile à un homme suffisamment contrit. La messe n'est point d'institution divine, mais

(1) Comparez, en les éclairant l'un par l'autre, l'historien anglais Th. Walsingham avec Froissart, toujours si conteur et détaillé.

une simple représentation des mystères; la prière reste individuelle, elle n'a pas une efficacité telle qu'elle puisse délivrer les âmes en peine; point d'images ni d'ornements particuliers dans les églises; les institutions monastiques n'ont aucun but d'utilité; leurs biens doivent revenir aux laïques; ceux qui mendient comme ceux qui donnent l'aumône sont également excommuniés (1). C'est donc tout un système que la doctrine de Wiclef. John Bull l'applique ensuite par un pillage organisé. Tant que cette doctrine s'est formulée en une confiscation contre les biens ecclésiastiques, les rois, les seigneurs, les barons ne l'ont point désapprouvée; loin de là, ils y ont applaudi de toutes leurs forces : elle leur était utile. John Bull a surgi; il ne s'agit plus seulement de s'emparer des propriétés de l'Église, mais de la souveraineté et des fiefs laïques; alors l'armement des barons devient général en Angleterre; ils poursuivent et compriment les rebelles les armes à la main. L'histoire des pouvoirs ne varie pas; ils ne se ré-

(1) Voyez les *Annales* de Wading, fort instruit de toutes les doctrines, car l'ordre des prêcheurs était chargé de les réfuter.

veillent que lorsque le désordre matériel vient constater le désordre moral.

De ces prédications de Jean Wiclef naquit encore la secte des lollards, célèbre à ce siècle, turbulente expression des idées du peuple, et qu'adoptent quelques barons et chevaliers sans fiefs. Tous forment une agrégation égalitaire : nulle distinction dans les rangs; tous les frères portant un égal chaperon, il n'y a pas de supérieur; ils ne se découvrent devant personne, pas même en face de l'autel; l'Évangile est le livre seul accepté. De là leur répugnance pour tout dogme proclamé par les conciles; ils n'admettent pas le symbole de Nicée ni les additions du concile de Chalcédoine; iconoclastes, ils brisent toutes les reproductions des crucifix et des nouveaux saints du paradis dans les églises, sur les places publiques. En résumant la substance de leur doctrine philosophique, on trouve les résultats suivants : « Tout arrive par nécessité, et, par conséquent, le péché est inévitable; le mal étant inhérent à la nature de l'homme, il a fallu que Jésus-Christ s'incarnât pour le réparer. Dieu ne peut pas faire que ce qui est ne soit pas; » doctrines d'une impiété hardie, qui posent en prin-

cipe la fatalité comme le seul dogme du christianisme (1).

Ces prédications insensées ne prennent pas l'Angleterre pour seul théâtre ; elles débordent à l'extérieur par cette propagande de l'erreur, qui a sa force comme celle de la vérité ; les querelles entre le sacerdoce et l'empire ont préparé l'Allemagne à mille appétits laïques ; les passions brutes se sont révoltées plus d'une fois contre l'influence du clergé. Il existe en Bohême surtout des symptômes d'hérésie que poursuivent déjà les frères prêcheurs, lorsqu'apparaît Jean Huss ; la doctrine de ce sectaire célèbre n'est point spontanée, il n'invente rien : ses principes, il les a puisés dans les livres anglais de Wiclef, qu'il a traduits dans la langue slave ; il les prêche, les propage au milieu du peuple. En vain l'Université les condamne, ils restent les livres chéris de la multitude ; les seigneurs allemands, pleins de violence, lui prêtent une oreille favorable, espérant s'émanciper des lois de l'Église, qui compriment leurs passions. Comme en Angleterre, ils se jettent dans la même licence d'actions et de paroles. Les disciples de Jean Huss les plus célèbres

(1) Thomas Walsingham, p. 317.

et les plus ardents à propager ses doctrines furent deux clercs du nom de Jérôme de Prague et Jacobel de Misnie, qui exerçaient une active puissance sur la multitude par leur prédication; tous deux très-enthousiastes des doctrines de Wiclef, ils enseignaient aux gens de basse condition leur affranchissement de l'Église. Les livres du docteur anglais étaient très-répandus en Allemagne; quand l'archevêque de Prague ordonna de les brûler, on put remarquer un bon nombre de manuscrits richement reliés en bois sculpté et couverts d'étoffes précieuses. Tous ne furent pas consumés par le feu, le zèle des hérétiques en conserva plusieurs copies. Comme il fallait abaisser l'autorité de l'Église par le ridicule, Jean Huss composa des chants en langue vulgaire dirigés contre l'archevêque de Prague (1), coupable de réprimer l'enseignement des hérétiques; en même temps, comme adhésion aux paroles de Jean Huss, qui accordait l'inspiration aux laïques, il se forma des conférences de gens de mé-

(1) Les œuvres de Jean Huss ont été imprimées et publiées à Nuremberg, 1558, avec une préface de l'éditeur sous ce titre: *J. Huss et Hieronym. Pragensis confessor. Christi Historia et Monumenta.* On s'explique l'enthousiasme de Luther pour ces esprits désordonnés qu'il pouvait considérer comme ses précurseurs.

tiers et d'états, tailleurs, cordonniers, qui s'expliquaient mutuellement les saintes Écritures par le sens intime, avec toute liberté dans l'interprétation. Des femmes mêmes se mêlèrent à ces enseignements vulgaires : elles se disaient et se croyaient inspirées, de sorte que les plus extravagantes doctrines trouvaient des esprits tout prêts à les propager ou à les entendre. Les livres de Wiclef traduits en langue vulgaire rencontraient plus d'obéissance que la bulle du pape, et le peuple de Bohême s'était mis en rapport avec les lollards d'Angleterre, qui se levaient encore en armes sous un gentilhomme nommé Jean Old-Castel ; la multitude menaça les monastères de Westminster, de Saint-Alban, de Saint-Paul, de pillage et de dévastation. Alors seulement l'épée des rois d'Angleterre se leva : les wicléfistes, les lollards, déclarés rebelles, furent poursuivis par les cours de justice ; l'hérésie se montra ce qu'elle est toujours, un grand ravage ; la loi civile punit inflexiblement ; les hérétiques furent pendus et brûlés sur la place publique, comme fauteurs de pillage.

Tel était le désordre produit dans l'Église par la négation de l'autorité et par les tentatives du pou-

voir laïque contre Rome omnipotente. Le roi Philippe-le-Bel avait porté un triste coup à l'Église et à la société dans son fatal débat avec Boniface VIII. Dans cette œuvre de confusion et de désordre moral, les rois de France sont aidés par les universitaires et les officiers du parlement, qui continuent leurs tentatives pour la sécularisation d'un pouvoir affranchi de Rome. Si ceux-ci ne sont pas aussi hardis que les lollards et les partisans de Wiclef, en Angleterre, ou que les sectateurs de Jérôme de Prague, en Allemagne, ils ébranlent la foi dans le dogme de l'autorité; les écrivains et les légistes de l'Université sont des hommes du milieu qui brouillent les idées et affaiblissent l'unité catholique, sous prétexte de défendre les droits du roi et d'une Église nationale.

L'école de messire Nogaret ne s'est point perdue; elle se continue au milieu du désordre d'idées qui va jusqu'à ce point que le peuple fait un pape et des cardinaux à sa guise; on gardait les semblants de respect envers les dignités pontificales, tandis que les faux esprits et les imaginations déréglées voulaient s'affranchir de l'autorité légitime et universelle de l'Église.

Après la mort de Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Hardi suivent la même politique dominante sur les papes qui siégent à Avignon; ils provoquent le concile afin d'amoindrir encore le pouvoir de la papauté; Charles-le-Bel, Philippe de Valois se succèdent rapidement (1) : tous deux exercent sur l'Église une certaine pression, spécialement à cause du besoin qu'imposent les batailles : alors les guerres n'avaient plus ce caractère général et ecclésiastique que les croisades avaient partout imprimé. Les longues querelles entre Philippe de Valois et Édouard d'Angleterre, ardentes comme leur esprit, continues comme leur ambition, forçaient ces rois à des levées de décimes qui détournaient les ressources du grand but pontifical, la croisade contre les infidèles. Une innombrable armée de Maures venait de débarquer en Espagne, conduite par Alboacem, roi du Maroc : ne fallait-il pas la combattre? Et les Turcs s'avançaient vers le Bosphore, menaçant ainsi la ville de Constantin. La véritable question entre les papes et les rois était celle-ci : Valait-il mieux appliquer les décimes et les impôts levés sur les biens ecclésiastiques au

(1) De 1314 à 1328.

but de la défense commune de la chrétienté, qu'aux guerres rapaces d'ambition ou de passion violente que poursuivaient entre eux les princes séculiers? Si les papes soutenaient l'universalité du but dans la guerre, les princes, violents spoliateurs, voulaient appliquer les décimes à leur profit personnel, pour des guerres d'égoïsme et de conquête, tandis qu'il fallait préserver la société chrétienne d'une invasion de Barbares.

C'est sous le règne de Philippe de Valois que grandit l'influence processive des gens de loi et que se manifestent les disputes de l'Université contre l'Église. La découverte des manuscrits du droit romain, l'esprit du Digeste, la commentation du code et des Institutes de Justinien modifient l'esprit, la tendance des lois; les légistes, qui dédaignent ou discutent le droit canonique et les Décrétales, placent dans d'autres principes la source subtile et matérielle de la justice et du droit. La science unique n'est plus en Dieu; l'Université a « ses royaux lignages, ses branches des grands arbres de la science et ses thèses mellifiantes. » Cet esprit se révèle tout entier dans les tentatives raisonneuses qu'essaient contre les priviléges des clercs la plupart des

princes universitaires et légistes, en se fondant sur les souvenirs et les traditions historiques : « Constantin, disait-on, n'avait pu donner Rome au pape saint Sylvestre. » D'après les doctrines du parlement, les clercs ne doivent avoir aucune juridiction au criminel, droit qui est l'apanage exclusif des princes et des seigneurs (1). En conséquence, des ordonnances mandèrent aux juges séculiers de réprimer la juridiction ecclésiastique, au contentement des légistes, qui voyaient avec inquiétude la popularité de la justice des clercs. Philippe de Valois s'adresse aux évêques : « Il est venu à notre connaissance que vous et vos présidiaux vous vous plaignez de nos officiers ; à leur tour, nos officiers se plaignent de souffrir des empiétements de votre part : pour décider souverainement, j'ai fixé une assemblée ou concile à Compiègne. »

Cette assemblée fut nombreuse, et la controverse qui s'engagea entre le seigneur ès lois Pierre de Cugnières et les évêques de France semble la vivante expression de cette lutte des deux juridictions temporelle et spirituelle, qui se développe alors si vivement et qui produit plus tard pour résultat

(1) Raynald, ad ann. 1328.

la sécularisation absolue de l'autorité. Depuis lors, l'autorité chancelante devint discutable, puisque sa source n'était plus sacrée. En présence de plus de vingt évêques, Pierre de Cugnières soutient la distinction entre les choses spirituelles et temporelles, les premières qui appartiennent aux prélats, les secondes aux rois et aux barons. L'archevêque de Sens défendit la doctrine de la suprématie du spirituel sur le temporel si plein de faiblesse et de violence, quand il se sépare de la pensée morale, supérieure et divine. Pierre de Cugnières, docteur subtil, détaille toutes les questions sur l'origine des fiefs, de la propriété des juridictions; l'esprit procédurier s'infiltre dans les affaires avec la découverte des livres du droit romain. Comme le plus remarquable adversaire de Pierre de Cugnières (1), s'élève Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, docteur en l'université d'Orléans, qui ne laisse rien passer de toutes les propositions sur les fiefs, la propriété, les deux juridictions, sans les discuter et les combattre avec un esprit érudit

(1) On trouve les pièces sur cette assemblée de Compiègne dans le t. XI, p. 1777, de la *Collection des Conciles*, et dans la *Bibliothèque des Pères*, t. IV, p. 1055. (Ann. 1329.)

qui suppose de fortes études du droit romain. L'assemblée n'aboutit à aucun résultat définitif; les discussions étaient trop vives, trop profondes; chacun croyait avoir la loi pour lui.

C'est depuis Charles V jusqu'à Charles VII que s'accomplit le changement le plus absolu dans les idées sur la juridiction ecclésiastique et civile. Le Digeste commence à être enseigné en France dans les universités avec enthousiasme. Il se forme des corporations de légistes et de parlementaires qui, au nom du seigneur roi, se déclarent hostiles au pape et aux clercs, ou au moins qui veulent réprimer ce qu'on signale comme une entreprise téméraire. Parlements et universités tendent au triomphe de l'esprit laïque; ils soutiennent l'idée d'une Église nationale ou gallicane, qui a des principes ou des intérêts particuliers en dehors de Rome et peut lui être quelquefois hostile. Les universités et les parlements prétendent mieux comprendre les lois de l'Église que le pape ne les connaît lui-même; ils étudient la théologie avec la préoccupation du droit séculier; ils ont toute une procédure à part : appel comme d'abus, refus d'enregistrement des bulles, défense d'y obéir, rejet des

Décrétales et des actes de Rome comme l'œuvre d'un gouvernement étranger ; de manière que le principe de l'universalité de l'Église est subordonné aux intérêts, aux entreprises des parlements et aux caprices souvent des souverains : ce qui est, tôt ou tard, la perte ou la chute des États.

CHAPITRE XXI.

RÉUNION DES CONCILES GÉNÉRAUX DE CONSTANCE, DE BALE. — PRAGMATIQUE SANCTION DE CHARLES VII POUR LA CONSTITUTION D'UNE ÉGLISE GALLICANE.

Chaque époque est dominée par une émotion ou par un besoin qui absorbe toutes les idées et devient le cri universel de la génération. Il semble que la société va être sauvée par une mesure, par une résolution suprême, et que sans cette mesure tout est perdu. Depuis la fin du XIVe siècle, une opinion se répand dans le monde chrétien : il faut convoquer le concile général, seul moyen de donner des lois à la société catholique. Tout est morcelé dans l'Église; les violences de Philippe-le-Bel ont altéré le caractère providentiel et splendide de la papauté : le séjour des pontifes dans Avignon leur enlève le saint reflet que Rome chrétienne imprime à ses papes depuis saint Pierre. Le sacri-

fice de la messe n'est plus célébré par le chef de l'Église sur l'autel des martyrs; on n'y entend plus les prières solennelles. Avignon ne possède ni les catacombes, ni les cimetières de Saint-Calixte et de Saint-Sébastien, ni les chefs de saint Pierre et de saint Paul enchâssés dans les antiques reliquaires. En vain les universitaires et les jurisconsultes célèbrent la grandeur, la sainteté particulière de l'Église de France, la beauté de ses cathédrales, la magnificence de ses légendes; rien ne pouvait s'égaler à Rome et remplacer ses traditions.

Cette opinion générale qui appelait la convocation d'un concile universel n'était point, cette fois, un caprice, une exigence : les nécessités de l'Église étaient considérables, ses périls visibles pour tous; on était évidemment à une époque d'exception. Les grandes affaires qui préoccupaient l'Église à ce moment, et qui faisaient désirer sa réunion en concile général, étaient celles-ci : 1° la croisade, c'est-à-dire l'armement de l'Europe contre les invasions des Barbares; 2° la fusion de l'Église grecque avec l'Église latine, depuis si longtemps désirée; 3° la répression des hérésies si violentes et désordonnées qui éclataient partout; 4° enfin l'accommo-

dement du schisme entre les deux papautés de Rome et d'Avignon. Il fallait décider quel serait le chef légitime de l'Église, afin de mettre un terme à ces troubles qui déchiraient la chrétienté.

Depuis le commencement du XIV[e] siècle, les conquêtes de l'islamisme avaient été rapides, décisives; non-seulement elles avaient envahi et détruit les colonies chrétiennes dans la Terre-Sainte, mais une partie de l'Asie-Mineure. Toutes les cités pieuses et célèbres dans les Écritures, Jérusalem, Antioche, Nicée, Thessalonique, Smyrne, Corinthe, lieux primitifs de la prédication évangélique, étaient au pouvoir des Turcs, tandis que d'autres terribles conquérants, les Tartares, débordaient jusqu'au Danube. La destruction de l'ordre des templiers avait encore affaibli les forces de la chrétienté en Orient, les templiers si dévoués à la défense des lieux saints, forte milice qui prenait les armes lorsque la trompette du combat se faisait entendre! Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem héritaient des biens et des services de l'ordre des templiers: comme des murs d'airain établis sur quelques points de la Méditerranée, à Rhodes spécialement, ces chevaliers devaient arrêter les efforts de la flotte

turque. C'était le temps des institutions de chevalerie religieuse : les ordres de Calatrava et de Saint-Jacques de Compostelle s'élevaient en Espagne, l'ordre du Christ en Portugal ; les chevaliers de Prusse et de l'ordre Teutonique combattaient sur les extrêmes frontières du nord ou servaient à la croisade contre les peuples de Lithuanie ou de la Courlande, encore désignés sous le nom de païens par les chroniques.

Seuls les papes n'avaient pas perdu tout espoir de reconquérir le saint tombeau (1) ; ils se servaient de toutes les forces actives dans leurs mains, dirigeant même les croisades partielles et commerciales des Génois, Pisans, Catalans, qui sillonnaient la Méditerranée pour se porter en Égypte, dans la Grèce ou l'Asie-Mineure, souvent dans des intérêts mercantiles. L'esprit des croisades s'affaiblissait chaque jour devant d'autres intérêts. « Considérez, écrit Philippe de Valois au pape, que la paix est bannie de la chrétienté : l'Angleterre et

(1) Tandis que toute la chrétienté abandonnait les colonies d'Orient, le pape Clément VI (an de Jésus-Christ 1344) levait une flotte qui s'empara de Smyrne; on peut voir l'épître de reproches qu'il adresse à Hélion de Villeneuve, grand-maître des Rhodiens, dans Raynald, ad ann. 1344, n° 2.

l'Écosse sont en armes ; les rois de Chypre et d'Arménie demeurent continuellement en soupçons l'un contre l'autre ; les rois d'Espagne sont assez occupés pour la garde de leurs frontières ; les villes de Lombardie se livrent aux excès de la guerre civile ; Gênes, cette cité si commode pour le passage des croisés en Orient, est remplie de divisions de peuple. Considérez le misérable état des hospitaliers obligés d'emprunter 360,000 florins pour leurs dépenses, et jugez maintenant s'il est possible de songer à la croisade, lointain et coûteux voyage (1). » Ces observations découragées n'arrêtaient pas le pontife dans la conviction profonde qu'une ligue de tous les princes pouvait seule arrêter les conquêtes des Barbares. Il se révélait au cœur du pape un sentiment de grandeur et de foi trop souvent oublié dans les guerres intestines des souverainetés chrétiennes. Cette nécessité de l'union des princes dans le but commun d'une croisade, le pape voulait la soumettre au concile général comme un objet de pressante sollicitude pour les fidèles : n'était-

(1) La correspondance du pape Jean XXII et de Philippe de Valois a été recueillie par Baluze dans sa *Vie des Papes d'Avignon*, t. I, p. 170-182.

il pas urgent de délivrer la chrétienté du péril imminent des invasions? L'Asie et l'Afrique débordaient sur l'Europe; les musulmans, les Maures, les Tartares, se jetaient à la fois sur la Grèce, l'Espagne et jusqu'au centre des nations slaves : il fallait rappeler les rois aux devoirs de la défense commune.

Le second point sur lequel les papes provoquaient l'attention du concile, c'était la réunion des deux Églises d'Orient et d'Occident, question si souvent reprise et presque toujours délaissée. Quand certaines opinions ou certains préjugés se sont incrustés dans les esprits, les nations aiment mieux périr que d'y renoncer. Tels étaient les Grecs. Certes, avec la plus simple étude de leur situation, ils devaient sentir que l'Occident seul en armes pouvait les sauver de l'invasion des Turcs qui menaçaient le Bosphore; et cependant les Grecs repoussaient toute conciliation. Perdus dans de vaines disputes, enveloppés de rites et de coutumes, ils faisaient moins attention à leurs périls qu'à leur controverse, à leur répugnance, à leur haine. Ces sentiments étaient, au reste, plus en bas qu'en haut, comme les passions et les coutumes populaires. Les négo-

ciations pour la concorde entre les deux Églises étaient reprises ; le Vénitien Marino Sanuto, qui s'était tant mêlé de la croisade pour la diriger vers l'Égypte, avait reçu quelques propositions intimes dans une conférence avec l'empereur Andronic sur les bases qui seraient convenues. Les Génois, les Vénitiens, les Pisans, maîtres du commerce de Constantinople, poussaient à la réunion. Il fut dit au pape Benoît XII par un noble de Gênes, du nom de Dandolo : « Saint-père, étant auprès de l'empereur Andronic Paléologue, je lui dis, ainsi qu'aux gens de sa cour : Le pape a appris avec joie que les Grecs souhaitaient de revenir à l'Église romaine, et Andronic m'a répondu : Je suis prêt à entrer dans un traité avec le pape et Rome. » L'empire grec commençait à comprendre le péril de son isolement.

La véritable et sérieuse négociation fut entreprise et suivie avec zèle par Barlaam, abbé du monastère du Sauveur, que l'empereur Andronic envoya auprès de Benoît XII (1). Savant pro-

(1) Comparez, sur la fusion des deux Églises, le père Lequien, *Oriens christian.*, dissert. 1, et les Conciles, t. V, p. 1000.

fond, négociateur habile, Barlaam exposa devant le pape « que, pour arriver à la réunion réelle et sincère des deux Églises, ce n'était pas la contrainte et le commandement qu'il fallait employer, mais la persuasion attentive et savante ; que jusqu'ici les empereurs avaient échoué parce qu'ils avaient invoqué leur puissance laïque contre les patriarches et les récalcitrants, moyen sans efficacité. Il n'en serait pas ainsi si le pape consentait à réunir un concile général, où les Grecs seraient appelés à discuter aussi bien que les Latins sur les points en controverse. » Le pape répondit avec sa droite raison : « Pourquoi un concile pour débattre sur le *Filioque*, principe admis dans le symbole par les conciles d'Éphèse, de Tolède et de Lyon? L'Église catholique n'a qu'une foi, qu'une croyance qu'il faut accepter sans débat, parce qu'elle est en possession de la vérité. » Barlaam répondit : « Saint-père, de ce qu'une vérité est de nouveau discutée, elle ne cesse pas pour cela d'être la vérité; on ne fait que l'enseigner, et elle en sort plus éclatante. »

Telle ne pouvait être la question entre les deux Églises dans la pensée du souverain pontife. Un symbole est un acte qui ne peut être discuté : si

l'on peut céder sur la discipline, admettre certains rites particuliers, on ne peut aller plus loin. En matière de foi, qui dit dogme dit obéissance. Benoît XII se tient même dans une mesure discrète et sérieuse à l'égard de l'empereur grec et de tout ce clergé schismatique. Comme Rome a reconnu la dynastie latine de Byzance, elle ne donne à l'empereur Andronic que le titre de modérateur, afin de ne pas sacrifier les droits des Courtenais, qui ont porté la couronne impériale. Quand il parle des quatre grands patriarches, le pape dit : « Ceux qui se nomment évêques de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. » Comme ils n'ont pas reçu le pallium des mains du pontife, ils n'ont aucun caractère de légitimité aux yeux de l'Église.

Le clergé schismatique ne montre pas moins de répugnance pour l'Église latine. Loin d'approuver les efforts calmes et modérés du négociateur Barlaam, il le désavoue. En vain l'empereur Jean Cantacuzène convoque une assemblée, un concile purement grec, pour lui soumettre l'état des négociations et les périls de l'empire; Barlaam est blâmé par les patriarches, on le désavoue, on le

menace ; l'empereur le prend sous sa protection : il sait tout le besoin qu'il a de l'Occident et de l'intervention pontificale pour la défense de l'empire. Jean Cantacuzène écrit au pape Innocent VI « que son plus vif désir est la réunion, et qu'il y travaillera de tous ses moyens. » Jean Paléologue va plus loin, il signe une lettre écrite en lettres d'or sur pourpre : « Je jure sur les saints Évangiles que je serai fidèle au pape Innocent VI, et que je recevrai ses nonces et ses légats avec toute révérence ; je ferai tout mon possible pour ramener mon peuple à son obédience, chose difficile que convertir une nation endurcie par de longues et mauvaises habitudes (1). » Toute la pensée de Jean Paléologue est d'arriver à ce résultat de fusion, afin d'obtenir les secours de l'Occident ; car les Turcs s'avançaient dans la Natolie. L'empereur byzantin vient jusqu'à Rome et dans l'église du Saint-Esprit, spécialement choisie ; il fit sa profession de foi, en tout conforme au symbole : « Le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père ; l'Église romaine a la primauté sur toutes les Églises catholiques. »

(1) Il est utile de lire Nicéphore Grégoras, liv. XVIII, et Cantacuzène, liv. IV, p. 28, pour se faire une idée de la répugnance grecque pour la fusion.

Le schisme est-il ainsi fini? L'Église grecque va-t-elle suivre l'empereur dans cette voie de conciliation? Un tel résultat eût été admirable, car il aurait nécessairement rattaché à l'Église les sectes orientales, les Arméniens, les Bulgares, les Valaques, dont le symbole différait sur quelques détails des principes orthodoxes. Au point de vue politique, c'eût été un admirable résultat que la réunion de tous les peuples pour débarrasser l'Europe et une partie de l'Asie des Turcs qui l'opprimaient. Rome catholique eût ainsi ressaisi le rôle de la Rome des césars, qui commandait à tant de nations diverses avec la même loi et le même esprit. La funèbre bataille de Nicopolis venait de porter un coup terrible à la chrétienté. Il fallait s'unir pour empêcher de fatales destructions (1). On voyait partout des déchirements et des révoltes; les hérésies anti-sociales de Wiclef et de Jérôme de Prague, les Bohémiens et les hussites restaient en armes. L'unité n'était même plus à la tête de l'Église depuis le schisme d'Avignon: qui pouvait

(1) La triste bataille de Nicopolis (1397), si bien racontée par Froissart (IV, 67), devait ouvrir les yeux sur les périls de la chrétienté: on peut consulter l'historien grec Michel Ducas, chap. XII et XIII.

donc imprimer une impulsion vigoureuse à la chrétienté? Toutes les opinions répondaient : Un concile général œcuménique, comme ceux de la primitive Église. Il n'est pas un seul écrit du temps qui ne présente le concile comme l'unique solution efficace pour cicatriser les plaies profondes de l'Église. Les conciles particuliers, même nationaux, n'avaient pas assez d'autorité; ni les papes ni les rois ne pouvaient finir, avec le seul concours de leur puissance menacée, les doutes et les désordres qui partout agitaient l'Église. Aussi papes, rois, universités, docteurs en droit civil et canon appelaient incessamment le concile, comme le port après la tempête.

A Pise, un premier essai en avait été fait le 25 mars 1409 ; vingt-deux cardinaux, quatre patriarches latins, douze archevêques, quatre-vingts évêques, deux cents abbés, plus de deux cents docteurs se réunirent pour mettre un terme aux agitations de l'Église. Comme c'était à l'époque la plus vivace, la plus violente du schisme d'Occident, les deux papes de Rome et d'Avignon furent invités à prendre part aux actes, aux délibérations du concile, et, après les prières, les longues processions d'usage

pour appeler les lumières du Saint-Esprit, comme les deux pontifes ne vinrent point s'asseoir parmi les évêques, le concile déclara que Pierre de Lune et Ange Corrario, n'ayant pas répondu à l'appel de l'Église, étaient déclarés contumax : le concile allait passer outre à ses délibérations. Ici commençaient l'irrégularité de l'assemblée et l'illégalité de ses actes. Aussitôt le roi des Romains, Rupert de Bavière, s'opposa aux délibérations des Pères réunis : il en trouvait la forme en dehors des règles de l'Église, le délai de la citation trop court; car lui soutenait hautement la papauté romaine et légitime de Grégoire XI. Le concile persista dans cette doctrine, « que les deux papes, n'étant pas venus à Pise, selon l'appel légal, devaient être considérés comme démissionnaires. »

L'esprit légiste perçait dans cette instance poursuivie contre la supériorité de Rome. Le concile déclara que les deux papes devaient abdiquer, afin de laisser la voie large et libre à une nouvelle élection. Sur ce sujet on entendit le sermon d'un frère prêcheur qui, dans une longue paraphrase, rappela les paroles de l'Écriture : « Les enfants de Juda et d'Israël se réunirent pour se donner un seul chef, »

appliquant ainsi ces souvenirs de l'Écriture aux fatales divisions qui agitaient l'Église (1), conclusion hasardée, car le pape légitime était à Rome.

Le concile de Pise, tout entier dirigé contre Rome, finit par les anathèmes jetés, les flambeaux éteints sur les dissidents, et par l'élection d'un nouveau pape, qui prit le nom d'Alexandre IX, Grec de nation, et plus spécialement appelé à rapprocher les communions d'Orient et d'Occident. Le choix de la ville de Pise pour la tenue de ce concile avait répondu au besoin de fusion des deux Églises, qui était la pensée dominante du temps. Cité de commerce, de piété et d'art, Pise était en constants rapports avec la Grèce et l'Orient; sa cathédrale, son baptistère, son Campo-Santo admirable rappelaient les souvenirs de Byzance, et le concile assemblé tendait les bras à l'Église orientale. En dehors de cette pensée de fusion, les vingt-quatre sessions du concile de Pise s'appliquèrent plutôt à des questions de police politique dans l'É-

(1) C'est dans la quinzième session du concile de Pise qu'*ipso facto* les deux papes furent déclarés déchus. Les actes de ce concile se trouvent dans la grande Collection, t. XI, p. 2117. Le père Dachery, dans le *Spicilegium*, p. 261, a rapporté des documents curieux sur ce concile.

glise qu'aux débats sur les dogmes. Deux pensées paraissaient préoccuper les métropolitains et les évêques réunis : le mode d'administration de la propriété ecclésiastique et la nécessité de rétablir le gouvernement de l'Église par les assemblées : ainsi, défense est faite de vendre, aliéner les manses, terres, revenus des cathédrales, monastères, d'altérer l'esprit des fondations religieuses. Depuis les doctrines des ordres mineurs hautement soutenues, la propriété ecclésiastique était profondément menacée, et il n'est pas étonnant que les évêques réunis missent une vive sollicitude à maintenir le caractère sacré des fiefs, revenus et richesses de l'Église.

Le concile de Pise ordonnait en outre aux métropolitains de réunir fréquemment les conciles provinciaux, aux évêques de convoquer leurs synodes diocésains, et aux abbés de consulter leur chapitre. L'esprit parlementaire tente de pénétrer dans l'Église ; il veut partout substituer les assemblées à l'unité, et la délibération de tous à la volonté d'un seul ; tentative qui s'applique du haut au bas de l'échelle. Le concile général prétendant se substituer au pape, il était très-naturel que ce même

concile voulût placer l'autorité des métropolitains, des évêques et des abbés sous le vote des conciles particuliers ou des chapitres; l'Église serait ainsi devenue quelque chose de confus, d'anarchique; l'esprit de doute et de débats y pénétrait profondément dans le but d'amoindrir l'autorité. Pour couronner cette œuvre, le concile accomplissait l'élection d'un nouveau pontife, après avoir frappé les deux papes qui siégeaient à Rome et à Avignon.

Il y eut une telle absorption de questions politiques dans le concile de Pise, que le plus sérieux danger de l'Église, les progrès de l'abominable hérésie de Jean Huss et de Jérôme de Prague fixèrent à peine l'attention des Pères réunis; et cependant le péril était grand, actif; la révolte éclatait partout; la propriété, la société étaient menacées. L'empereur Sigismond s'était adressé au pape Jean XXIII : était-il possible de laisser cette hérésie se propager? Le désordre était immense, le pape accéda sans difficulté à cette insistante prière. Constance fut le lieu désigné. Située sur la triple lisière de la Suisse, de l'Allemagne et de la France, l'antique cité, voisine de Saint-Gall, se prêtait ad-

mirablement à la tenue d'un concile; elle était ville libre épiscopale, et sa cathédrale offrait près du baptistère l'image d'un chevalier luttant contre le dragon de l'hérésie, et deux vierges sage et folle, image de la vérité et de l'erreur. Aux instances du pape et de l'empereur, les évêques vinrent se grouper à Constance le jour de la naissance du Sauveur, et l'empereur Sigismond lui-même s'y rendit, à travers les mauvais chemins, avec sa cour de graffs et de barons. La nuit de Noël, belle fête en Allemagne, tout était en joie et liesse.

Dès la première session du concile de Constance, le pape Jean XXIII put s'apercevoir que, sous l'impulsion de certaines influences illégitimes, on espérait l'annuler, le dominer, obtenir même son abdication comme on l'avait tenté à Pise (1). Dès lors il résolut de se retirer du concile pour ne pas le sanctionner par sa présence. Prétextant l'insalubrité de l'air de la ville de Constance, il se réfugia dans la cité libre de Schaffhouse, sous la protection du duc d'Autriche; un certain nombre de cardinaux suivirent cet exemple. Dès ce moment, il n'y

(1) La première session est du 16 novembre 1414.

avait plus de concile légitime : l'Église ne peut se réunir, délibérer sans le concours et l'assentiment du pape. Telle ne fut pas l'opinion des Pères réunis, et immédiatement après la retraite de Jean XXIII, ils firent la déclaration suivante : « Le saint concile de Constance, rassemblé pour la réformation et l'union de l'Église, déclare que la retraite de notre saint-père le pape ne dissout pas le concile ; ce concile ne se séparera pas jusqu'à l'extinction du schisme et la réformation de l'Église dans ses lois et dans ses mœurs ; il ne sera pas transféré en d'autres lieux sans cause légitime et sans l'avis de tous. Nul des membres ne pourra se retirer sans que le motif en soit légitime et jugé (1). » Le concile, comme toute autre assemblée politique, s'empresse de se déclarer en permanence sans le concours du pouvoir légitime et souverain. C'est ainsi que les révoltes commencent.

Dans cette voie, on ne s'arrête pas. A mesure que les résistances arrivent, les prétentions s'accroissent : « Le concile général, qui représente l'Église catholique, est-il dit encore, tient sa puissance di-

(1) Le *Recueil des Conciles*, t. XII, p. 26, contient les actes de ce concile.

recte de Jésus-Christ; ainsi tout homme, quel qu'il soit, même le pape, doit lui obéir en ce qui regarde la foi et la réformation de l'Église. » Le concile marche à grands pas dans les doctrines de la souveraineté que voici : « Les assemblées sont tout, l'unité leur est subordonnée; le concile général est au-dessus du pape; » fatale doctrine qui briserait l'Église, comme plus tard elle a détruit le pouvoir royal. Tout s'enchaîne dans l'histoire de la grande lutte entre l'autorité et l'anarchie; ce que perd l'Église, l'État le perdra bientôt, comme ce qu'elle gagne est toujours au profit de l'ordre, du pouvoir et de la société. Que serait devenue l'Église sous le gouvernement des conciles multiples et tumultueux? La crise était sérieuse : les légistes et l'Université poussaient à un changement qui aurait fait passer l'infaillibilité du pape aux mains des conciles indépendants, lorsqu'il ne peut y avoir de légitime que le concile agissant sous l'autorité du pape dans l'esprit de Dieu.

Au milieu de ces dissensions profondes, l'hérésie devait prendre un haut caractère de hardiesse, comme il arrive toujours quand l'autorité est divisée. Maître Jean Huss déclara dans son indicible

audace que rien ne l'empêcherait de venir soutenir ses doctrines en plein concile, et il y était venu en effet. Une commission fut nommée pour informer sur les thèses de Jean Huss, qui n'étaient pas différentes de celles de Wiclef, déjà condamnées à Rome. L'information fut longue et profonde; il en résulta une série de propositions (1) soutenues par Jean Huss, et déclarées hérétiques. Ces propositions principales, les voici : « La messe n'est point dans l'Évangile, elle n'a été introduite que postérieurement; la confession extérieure est inutile; le pape dépend de l'empereur, comme tout autre pouvoir ecclésiastique; l'Église ne peut avoir de propriétés personnelles; les dîmes doivent être volontaires; les seigneurs peuvent s'emparer des biens du clergé; tout religieux membre d'un ordre particulier brise par cet engagement les liens universels de l'Église; les ordres mendiants sont inutiles, l'aumône hérésiarque qu'on leur fait est un péché. Toute science théologique est contraire à la simplicité primitive

(1) Un ouvrage spécial a été écrit sur la vie de Jean Huss et sa présence au concile de Constance. Voyez Selfrid, *Commentatio de vitâ, fatis, scriptis Joh. Hussi*, 1743, in-8°.

de l'Évangile et aux doctrines originaires de Jésus-Christ.»

De telles propositions furent hautement condamnées par les Pères du concile, et l'anathème fut jeté, avec ses pompes tristes et solennelles, contre Wiclef, qui, le premier, les avait professées; mais celui-ci n'étant point présent au concile, on ne pouvait que condamner ses doctrines, tandis que Jean Huss était venu audacieusement se placer parmi les clercs. Porteur d'un sauf-conduit de l'empereur, on ne pouvait atteindre sa personne; le concile jugeait ses doctrines, le bras séculier ferait le reste. Or, il existait des troubles terribles en Allemagne : les hussites, les Bohémiens étaient levés en armes; les prédications de Jean Huss, de Jérôme de Prague, entraînaient les révoltes des paysans. L'empereur, les ducs, comtes et barons s'inquiétaient de cet état de l'Allemagne; on était à une de ces époques où, des doctrines fatales étant jetées au monde, il suffit d'une étincelle pour allumer l'incendie; alors les pouvoirs doivent veiller, se montrer inflexibles, parce que leur devoir impératif est de préserver la société agitée.

Placé sur un siége élevé pour qu'il pût être

aperçu de tous au milieu du concile, Jean Huss fut accusé de monstrueuses hérésies : « Un certain Huss, là présent, est-il dit dans les actes, disciple non de Jésus-Christ, mais de Wiclef, a soutenu et développé des doctrines justement condamnées. C'est pourquoi le saint concile réuni le déclare manifestement hérétique, ordonne qu'il soit dégradé du sacerdoce et des autres ordres. » Cette sentence fut immédiatement exécutée; et à mesure qu'on procédait à cette triste exécution, il fut encore une fois demandé à Jean Huss s'il voulait renoncer à ses doctrines perverses qui apportaient un si grand trouble dans l'Église. Il persista obstinément dans son erreur, et le concile alors le livra au bras séculier. Pas plus que l'inquisition, les conciles ne prononçaient de sentences capitales; ils pouvaient condamner à la pénitence dans la solitude d'une cellule, avec le pain et l'eau, ou bien dégrader de la dignité ecclésiastique. Toute peine afflictive dépendait du bras séculier, c'est-à-dire du souverain temporel. Aussi Jean Huss déclaré hérétique fut livré à Louis de Bavière, qui prononça la sentence capitale au nom de l'empereur. Il eût été difficile de ne point frapper l'hérétique quand l'insurrec-

tion grondait dans toute l'Allemagne au nom de ses doctrines (1).

Le supplice de Jean Huss, quoique environné des pompes de l'Église, fut un acte qui rentrait dans les attributions du pouvoir politique, attaqué dans le sentiment de l'obéissance. La révolte s'étendait partout avec des violences inouïes : « Prends l'épée de l'esprit, le casque du salut, disaient les sectateurs de Jean Huss et de Jérôme de Prague, son plus ardent disciple. L'âme est universelle; nous sommes tous Dieu. Plus d'inégalité ni de propriété; il faut extirper avec le feu et le glaive tout luxe dans les vêtements, l'oisiveté et la paresse, dussent les coupables s'envelopper du voile du mystère. » Tel était le communisme violent que prêchaient les hussites non-seulement par la parole douce et évangélique, comme les fraticelles, mais par la révolte, le pillage et l'insurrection : les pouvoirs de la société ont toujours le droit de se dé-

(1) Dans les opuscules de Jean Huss qu'a publiés Goldast, parmi les actes de sa *Monarchia S. R. Imp.*, il en est quelques-uns qui prêchent ouvertement la révolte au peuple. Ils avaient produit un grand désordre dans les masses; les troupes de Bohême pillaient tout, et c'est dans ce vagabondage qu'il faut chercher l'origine des Bohémiens des époques modernes; il serait puéril de se perdre en d'autres conjectures.

fendre contre de tels excès, quelle que soit la couleur dont ils s'environnent.

La condamnation de Jean Huss, comme celle de Jérôme de Prague, ne furent que des incidents politiques dans le concile de Constance, dont la marche ascendante arrive jusqu'à l'usurpation de la souveraineté de l'Église. Les actes du concile ont été progressifs : d'abord il s'est proclamé indépendant, puis supérieur à tout autre pouvoir, même au pape. Ces doctrines, le concile les applique avec assurance, sans les soumettre aux droits et aux prérogatives du pontificat. Après trois sommations faites au pape Jean XXIII, qui avait justement fui une assemblée illégale et factieuse, le concile prononce la déchéance du pape Jean, accepte la démission de Grégoire XII, et, libre désormais dans ses actes, il ordonne l'élection d'un nouveau pape qui accepterait les bases de l'ordre ecclésiastique telles que le concile allait les proclamer : n'est-ce pas ici la marche de toute assemblée dans sa lutte contre l'unité du pouvoir : permanence, souveraineté d'elle-même et déchéance de toute autorité qui veut lutter avec ce principe? Les idées nouvelles sont bien vieilles!

Ces atteintes coupables portées à l'unité catholique par le concile de Constance se formulent dans une série d'articles destinés à composer la charte de l'Église, tentative sérieuse pour organiser le gouvernement catholique par les assemblées dans le sein de la chrétienté. Le concile déclara « que toutes les dix années il se tiendrait un concile universel ou œcuménique de l'Église. Si, à Dieu ne plaise, deux papes se trouvaient également en pleine possession de l'autorité pontificale et faisaient schisme, tous deux remettraient leurs pouvoirs dans les mains du concile, qui prononcerait sur leurs prétentions et choisirait le pape légitime : celui-ci prêterait le serment formulé dans des termes très-expressifs, et serait obligé également par l'avis dudit concile de procéder à la réformation de l'Église, de concert avec une commission désignée par l'assemblée : cette réformation devait porter sur le nombre, la nation et le pouvoir des cardinaux, les réserves pontificales, les annates, grâce expectative, élection (1), appellations ou exemptions. » Le concile établissait les cau-

(1) Sessions 18 à 24.

ses pour lesquelles le pape pouvait être déposé. L'Église, changeant ainsi d'esprit et de forme, s'organisait comme une violente réaction à la belle unité établie par Grégoire VII, Innocent III et Grégoire IX. Pour constater la réalité de son droit, le concile procéda immédiatement à l'élection d'un nouveau pape, qui prit le nom de Martin IV. Celui-ci prêta le serment tel qu'il était formulé par le concile, et, afin de montrer qu'il se conformait aux décisions de l'Église, qui voulait se gouverner par les assemblées, Martin IV convoqua un nouveau concile à Pise (1), appelé à s'occuper de la réformation des mœurs et des phases nouvelles que présentaient l'hérésie et le schisme grec.

L'hérésie, pleinement transformée en désordre, en violence comme celle des Albigeois, avait pris un terrible aspect dans la Bohême et une portion de la Souabe, et ce n'était point sans motif que le pouvoir séculier avait frappé d'une façon terrible Jean Huss et Jérôme de Prague : la prédication avait pris le glaive. Un nouveau sectaire, du nom de Geska, s'était levé pour annoncer qu'il n'y avait plus de

(1) Le concile de Constance fut clos le 22 avril 1418 par la formule ordinaire : *Domini, ite in pace*, et les Pères répondirent : *Amen*.

fiefs, plus de propriété, plus de récolte personnelle. Les biens étaient donnés à tous sur la terre par le Créateur. Toute la Bohême était en armes; les paysans égorgeaient les seigneurs; les cordonniers, bouchers, drapiers, prêchaient le communisme au nom de Dieu et le banquet fraternel sous les deux espèces. L'empereur Sigismond, à peine couronné, n'hésita pas dans une répression vive et prompte, il y eut du sang répandu à flots; c'est ce qui arrive toujours après la prédication des mauvaises doctrines: la solution des problèmes que soulèvent les novateurs est souvent dans la guerre civile.

La question du schisme d'Orient avait été aussi traitée au concile de Constance. L'empereur Jean Paléologue avait annoncé de tristes nouvelles sur le progrès des Turcs, qui menaçaient Constantinople. A peine proclamé à Rome, le pape Martin V envoya des légats aux Grecs pour annoncer et promettre la prédication d'une croisade contre les Turcs; mais la condition essentielle de ce secours actif et puissant de l'Église, c'était la naturelle et pleine exécution de la promesse solennellement faite par l'empereur Jean Paléologue et par le patriarche de Constantinople de mettre un terme au

schisme toujours vivant entre les deux Églises orientale et occidentale. Les Grecs n'étaient point d'une parfaite bonne foi (1). Le lendemain ils désavouaient ce que la veille ils avaient promis. Dans une lettre au pape Martin V, l'empereur Jean Paléologue dit : « Nous ne nous sommes engagés à rien autre chose qu'à la convocation d'un concile général ; il faudrait le réunir à Constantinople dès ce jour jusqu'à la fin de l'année. En attendant, saint-père, jetez l'anathème sur les chrétiens renégats qui aident les infidèles contre nous. » Par ces paroles, l'empereur Jean Paléologue dénonçait les négociations commerciales des Pisans, Génois, Vénitiens, qui, souvent par désir du lucre et par cupidité, fournissaient des armes, des vivres, des munitions aux infidèles. L'esprit du moyen âge changeait : le catholicisme n'était plus le principe absolu, la règle unique de conduite. Les mémoires de Marino Sanuto avaient suffisamment indiqué ce nouvel état des âmes.

En vertu des décisions du concile de Constance, les Pères qui formaient l'Église universelle devaient

(1) *Concil. Collect.*, t. XII, p. 372.

être convoqués de plein droit la cinquième année, et dans ce but un concile s'était provisoirement réuni à Pavie; transféré d'abord à Sienne, il fut définitivement fixé à Bâle par le pape Martin V, qui prit l'engagement formel de concourir à la réformation de l'Église dans son chef et ses membres (1). Il mourut durant l'intervalle de la convocation, et Eugène IV (Gabriel Condelmare, noble Vénitien) fut élevé à la chaire de saint Pierre. Il se hâta de confirmer les pleins pouvoirs des légats de son prédécesseur, pour qu'ils eussent à examiner le personnel et les tendances du nouveau concile fixé à Bâle. On était à l'époque des troubles d'Allemagne, au milieu des terribles révoltes des hussites et des Bohémiens, qui menaçaient la race germanique d'une subversion absolue; la Suisse se ressentait de ce terrible ébranlement. L'opinion catholique du pape fut que, pour conserver dans leur orthodoxie libre et indépendante les délibérations du concile, il fallait les éloigner du théâtre même de ces agitations. L'Italie était un pays intermédiaire : les Grecs

(1) Le concile fut convoqué pour le 24 juillet 1431. On considère le concile de Bâle comme le dix-septième concile général; mais l'Église n'admet pas sa légitimité absolue.

pourraient plus facilement s'y réunir pour prendre part aux délibérations; le vieux schisme serait discuté, et peut-être parviendrait-on à l'étouffer, résultat auquel on aspirait depuis trois siècles.

Pendant ces difficultés, le concile s'était réuni à Bâle : cette résistance du pape l'étonnait et l'arrêtait à la fois. Auprès des Pères du concile étaient accourus un certain nombre d'universitaires et de légistes qui croyaient avoir fait prévaloir définitivement à Constance la supériorité des conciles sur le pape, la souveraineté des assemblées sur l'unité pontificale : ils s'étonnaient donc qu'à Bâle des résistances pussent encore émaner de Rome; les parlementaires, les juristes nourris du droit (Institutes et Pandectes) parlaient de l'auguste sénat comme s'il s'était agi des pères conscrits; et, sous l'influence des fausses idées de l'antiquité, un premier décret fut rendu qui posait les principes suivants : « Le concile général, légitimement assemblé, tient immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle tout homme est tenu d'obéir, même le pape, en ce qui touche l'extinction du schisme et la réformation générale de l'Église, tant dans son chef que dans ses membres; quiconque refusera

d'obéir à ses ordres sera puni d'une pénitence convenable (1). » Ce décret, évidemment dirigé contre la résistance du pape Eugène IV, établissait en principe que la souveraineté était dans le concile et que le pape lui devait obéissance, hérésie qui aurait brisé l'unité de l'Église.

Voilà donc toujours en présence les deux éternelles écoles : le gouvernement tumultueux par les assemblées et l'unité par l'autorité; Dieu inspira son Église favorablement pour ce dernier système, et c'est ce qui l'a faite si grande et si forte sous la puissance légitime des papes. Une fois jetés dans la voie fatale, les Pères du concile de Bâle ne s'arrêtent plus : ils somment le souverain pontife de venir s'asseoir parmi eux à Bâle; s'il n'y vient pas après trois mois, le concile pourvoira par lui-même aux besoins de l'Église, selon ce que le Saint-Esprit lui inspirera. En même temps le concile défend au pape, tant qu'il n'aura pas obéi aux injonctions, de créer des cardinaux, de publier des bulles légales : nulle obéissance ne lui est due que dans les conditions prescrites par les décrets du concile, qui

(1) Voyez les huitième, dixième et seizième sessions.

se mettait ainsi en pleine révolte contre la seule autorité légale. Dans la sixième session, le concile frappe Eugène IV de contumace et commence une procédure de dégradation contre lui, fondée sur ce qu'il a osé anathématiser le concile.

A cette période se révèle de plus en plus l'action des légistes et des universitaires. Si l'on suit attentivement les livres ou dissertations publiés par les membres de l'Université de Paris, sans en excepter ceux de Gerson, on aperçoit toujours cette opposition tenace contre l'autorité du pape, et une sympathie pour la souveraineté des conciles; Gerson a presque dirigé le concile de Constance; par le livre qu'il a publié, *de Auferibilitate papæ*, il a voulu prouver que l'Église peut agir elle-même, sans son chef, et que le concile la représente légitimement. Gerson est pourtant un esprit très-pieux, ascétique même; mais ce qui se produit souvent, c'est un de ces caractères inquiets, demi-opposants, qui troublent le pouvoir plus peut-être que ses ennemis mêmes; nul ne peut douter du catholicisme de Gerson, ses œuvres en font foi : le premier, il copia de sa main le beau livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui me paraît l'ouvrage intime de

quelque humble frère mineur au XIIIe siècle, de saint Bonaventure peut-être, dont il respire l'âme séraphique; mais cela n'empêche pas que Gerson ait fait un certain préjudice à l'Église, en lui supposant une pensée, une volonté possibles en dehors du saint-siége, ce qui est une hérésie (1).

Dans ces temps difficiles, la pensée du pape était la seule grande, la seule catholique : Eugène n'avait qu'un but, qu'une exclusive préoccupation, la fin du schisme de l'Église orientale, résultat qu'il espérait obtenir par l'intérêt même des Grecs, qui n'avaient pas d'autre moyen pour se sauver de l'invasion des Turcs : une fois les deux Églises réunies, rien n'était plus naturel que la levée formidable de toutes les forces de l'Occident dans une croisade. Comme complément à ce système, le pape Eugène IV, de concert avec l'empereur, voulait la répression prompte et sévère de l'insurrection des hussites, qui portait le trouble au milieu de l'Allemagne : empereur, ducs, comtes, avaient pris les armes pour marcher contre les rebelles. Le concile de Bâle prête peu d'attention à ce soulèvement;

(1) Les œuvres de Gerson formaient 5 volumes in-folio; elles ont été publiées par Du Pin, peu orthodoxe, on le sait (Amsterdam, 1706).

sa préoccupation universitaire est toujours de donner une constitution à l'Église : « dans chaque province, on tiendra au moins chaque trois ans un concile particulier, et les évêques devront réunir leurs synodes au moins une fois chaque année. » Ainsi des assemblées partout, et l'unité exilée du sein de l'Église catholique. Le concile de Bâle règle d'après ces fausses idées les bases de l'élection des papes, des cardinaux, des évêques, des abbés, en introduisant un système bruyant, désordonné, au lieu de cette belle Église unitaire telle qu'Innocent III l'avait régularisée (1).

Pour contre-balancer le mauvais effet de ce concile de Bâle qui aurait détruit l'Église, le pape Eugène IV, de sa propre volonté, transféra le concile œcuménique à Ferrare. Indépendamment du maussade esprit qui régnait à Bâle, les envoyés grecs s'étaient plaints de la situation lointaine et mauvaise de la cité allemande : les vives imaginations de l'Orient s'attristaient à la pensée d'un voyage à travers la

(1) Les bénédictins, un peu jansénistes et trop dévoués aux libertés de l'Église gallicane, ont analysé avec beaucoup de soin les deux conciles de Constance et de Bâle, aux années 1409 et 1431 à 1438. Fleury, qui a la même opinion, se laisse entraîner presqu'à l'enthousiasme.

Suisse montagneuse, jusqu'au Rhin. Le pape, en leur considération, avait donc fixé le lieu du concile à Ferrare, la ville italienne, non loin de Venise, qui conservait tant de rapports avec Constantinople. Eugène IV, pour faciliter tout arrangement avec les Grecs, déclara que le concile serait universel dans sa pensée et sa forme, c'est-à-dire que les députés des Hellènes seraient admis sur un pied d'égalité avec les Latins, et qu'on délibérerait en commun avec toute liberté. L'empereur Paléologue vint lui-même jusqu'à Venise, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Quelques jours après, les Grecs prièrent le pape d'ouvrir le concile général pour arriver à un résultat. Eugène IV, accédant à leur prière, déclara que le concile œcuménique était réuni sous l'invocation de l'esprit saint.

Les voyageurs admirent encore à Ferrare l'église Saint-Georges (1). Le 8 mars 1438, la basilique, toute tendue de splendides tapis, éclairée de mille cierges, s'ouvrit dès le matin au plus brillant cortége : le pape entra le premier et prit rang sur le côté septentrional de la cathédrale; l'empereur Pa-

(1) Ce concile de Ferrare fut déclaré légitime et œcuménique par le pape Eugène IV.

léologue qui le suivait s'assit vers le point méridional. Avec le pape étaient huit cardinaux et deux cents évêques; avec l'empereur, les patriarches métropolitains Joseph et Grégoire, l'évêque d'Éphèse, le patriarche de la nation russe, qui professait le rite grec. Nul ne présidait le concile, afin de ne pas soulever des questions de prérogatives. Sur un siége vide, au milieu, on avait placé le livre des Évangiles ouvert entre les deux chefs ou têtes de saint Pierre et de saint Paul, comme si le Christ seul allait diriger les délibérations. Le patriarche lut une formule arrêtée entre tous les assistants : « Nous sommes convenus que le concile œcuménique sera célébré et clos d'aujourd'hui en quatre mois, dans cette ville de Ferrare, et que les fidèles pourront y venir de toute la chrétienté. » Puis le concile prononçait l'excommunication contre ceux qui refuseraient d'obéir aux prescriptions de l'assemblée œcuménique; le tout selon l'usage des deux Églises.

Avant de traiter les questions du schisme d'Orient, quelques points de haute théologie furent discutés et résolus sur la situation des âmes après la mort, développement du long débat sur la vision immédiate et contemplative de Dieu. Les âmes at-

tendraient-elles le jugement dernier pour jouir des béatitudes célestes, ou pour subir les châtiments de l'enfer ou l'épuration du purgatoire? Ces questions, à ce temps, étaient graves; la vie de l'âme avait plus de puissance que celle du corps : on vivait de l'existence intérieure, et cet état avait des joies ineffables, des plaisirs plus durables que ceux que donne la chair (1) avec la satiété qui énerve les sens et prépare le suicide. Contemplez la figure naïve de ces personnages produits par la sculpture et la peinture au moyen âge; toutes respirent une quiétude, une joie inaltérables; il n'y a pas jusqu'au martyr qui souffre dont la tête céleste ne dise toute la satisfaction que lui donne son sacrifice : il aspire à une vie plus heureuse, et alors le corps s'abdique.

De Ferrare et pour attirer les Allemands et les Français au concile, le pape transféra l'assemblée à Florence. On était arrivé à un résultat pour la réunion des Grecs. Les patriarches et les évêques avaient signé le formulaire que voici : « Nous décidons comme vérité de foi que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe.

(1) La première session se tint à Florence le 26 février 1439.

Le corps de Jésus-Christ est consacré dans le pain du froment sans levain, suivant la coutume de chaque Église orientale ou occidentale. » Le concile décidait encore, dans les termes les plus orthodoxes, les questions du rachat des âmes, des indulgences, du pardon, de la supériorité du saint-siége sur toutes les Églises. Le pape était reconnu comme le père et le docteur de toute la catholicité. Cette profession de foi était souscrite par les évêques grecs et latins du concile.

Ainsi le concile de Ferrare, transféré à Florence, sous l'impulsion du saint-père Eugène IV, avait au moins atteint le but d'une nouvelle fusion des deux communions grecque et latine, la pensée chérie des papes. On voyait se développer la volonté admirable d'une seule Église, d'un seul dogme, d'une seule foi, tandis que le concile de Bâle continuait ses étroites subtilités, ses examens oiseux ou passionnés sur la supériorité des conciles. Flattant les passions séculières, les évêques, réunis sous l'influence des légistes, attaquaient à la fois les annates, les décimes destinés à Rome, le plus souvent dans un but d'utilité universelle : la croisade, la défense commune. Les princes d'Allemagne se-

condaient ce concile, qui flattait leur avidité insatiable et leur passion de pouvoir. C'est d'après le conseil des universitaires que le concile, anathématisant Eugène IV, procédait à l'élection d'un nouveau pontife, le duc Amédée de Savoie (1). Au lieu de finir le schisme, le concile de Bâle en faisait naître un nouveau par le mauvais système de procédure et de menace contre le pape légitime Eugène IV, jusqu'à ce point de lui substituer un anti-pape. Toutefois on doit au concile de Bâle une belle décision. Dans sa trente-sixième session, il proclama d'enthousiasme que la sainte Vierge Marie avait été conçue sans la tache du péché originel, question discutée depuis un siècle dans les écoles. Le culte de la Vierge Marie devenait sympathique à tout ce qui aimait et souffrait de grandes douleurs. Le *Stabat Mater* devenait la loi de toutes les mères.

En se pénétrant avec quelque attention du caractère et de l'esprit tracassier des universités et des

(1) La chronologie un peu confuse des papes depuis Urbain V a besoin d'être rétablie : Clément VII, 1378 ; Boniface IX, 1389 ; Benoît XIII, 1394 ; Innocent VII, 1404 ; Grégoire XII, 1406 ; Alexandre V, 1409 ; Jean XXIII, 1410 ; Martin V, 1417 ; Eugène IV, 1431.

légistes en France, il est facile de juger que les principes du concile de Bâle devaient être préférés aux décisions du pape Eugène IV et de l'assemblée qui suivait sa souveraine impulsion. L'Université était hostile aux papes, aux ordres mendiants, et sa pensée scolastique étroite ne comprenait pas le caractère sublime de l'institution pontificale. Quant aux parlementaires, ils espéraient une Église nationale dont ils obtiendraient en définitive la domination, en vertu des principes du droit civil, avec les dignités et les bénéfices. Cet esprit se révèle dans l'acte appelé la *Pragmatique sanction* (1), rédigé sous Charles VII à Bourges, après une assemblée gallicane et laïque. Cette assemblée, proclamant d'abord la force et la légalité du sacré concile, adopte les canons de la sainte assemblée de Bâle. Le roi approuve et appelle la fréquence et la réunion périodique et régulière du concile, la nécessité des élections pour toutes les dignités ecclésiastiques, et les autres décrets de l'assemblée sur les réserves, la collation des bénéfices (2), les causes d'appellations,

(1) La *Pragmatique* est du 30 juin 1438.

(2) Les chapitres principaux sont ceux-ci : « Decretum de celebratione conciliorum; de potestate et auctoritate consilii Basiliensis; de electionibus, etc. »

le nombre déterminé des cardinaux, le mode de leur élection, les annates, la célébration de divers offices de la messe, les formes et cérémonies de l'Église. La *Pragmatique* admet ainsi tous les principes proclamés par le concile de Bâle, dont elle est une royale confirmation.

Je considère les conciles de Constance, de Bâle, et la *Pragmatique sanction*, comme les trois actes qui finissent le moyen âge de l'Église, en ébranlant la forte et sainte dictature des papes; non point qu'il faille regarder comme également faux et détestables tous les principes (1) posés par ces conciles; il y a des maximes de respect et de réformation morale que les papes ont depuis confirmées et sanctionnées. Les dogmes du symbole furent purement gardés par ces deux assemblées. On n'y voit heureusement s'élever aucune doctrine hérétique; les ravages que préparent ces deux conciles doivent s'accomplir dans le gouvernement, la hiérar-

(1) Les parlementaires et les officiers de l'Université ont mis un grand soin à défendre les doctrines des conciles de Constance, de Bâle et de la Pragmatique sanction. Voyez le livre de M. de Marca, de Côme Guinier, de François Pinson. Paris, 1680, in-folio. La Pragmatique, véritable source de schisme et d'hérésie, fut heureusement révoquée par Louis XI.

chie, la discipline de l'Église; ils altèrent et défigurent l'autorité du pape en transformant en un gouvernement par des assemblées cette puissante unité que Jésus-Christ avait placée dans la chaire apostolique. Le moyen âge de l'Église finit donc, et avec cette époque s'affaiblissent les conditions d'une autorité qui avait préservé et grandi la civilisation depuis le VI[e] siècle. L'historien ou l'artiste qui s'arrêtent sur ce moyen âge, et qui en contemplent avec ravissement aujourd'hui encore les débris, comprennent seuls la magnificence de cette autorité pontificale qui, par la publication d'une simple bulle, commandait à des générations agenouillées, heureuses de leur foi.

Ce qui remue l'âme, ce qui survit au milieu de nos émotions mortes ou flétries, n'est-ce pas encore un legs de l'Église au moyen âge? Parcourez les voûtes antiques de Saint-Jean-de-Latran à Rome, de Saint-Ambroise de Milan, de Saint-Marc de Venise ou la cathédrale de Notre-Dame de Paris; voyez ces pieuses sculptures ou ces tombeaux disposés sur les dalles; écoutez les graves notes du plain-chant, les hymnes de l'autel accompagnées de l'orgue, et dites si les scènes du monde pourront

vous donner ces ravissements qui nous élèvent aux cieux ou nous plongent dans d'ineffables rêveries. Une époque qui a trouvé ces cordes vibrantes au cœur, ces harmonies des anges, n'est point une période de ténèbres. Le pouvoir immense des pape et des évêques, qui façonna la société barbare, n'employait d'autre force que ce glaive moral qu'il tenait immobile et levé comme le saint Pierre du Vatican. L'excommunication et l'interdit, les deux fortes mesures de la papauté, ne s'exécutaient pas avec l'épée, il suffisait de la parole partout obéie : les papes n'en usèrent jamais que dans l'intérêt de la société, de la morale ou de la famille.

C'est donc avec un sentiment de mélancoliques préoccupations que je clos cette époque de l'Eglise, et l'histoire de ce gouvernement pontifical, la plus admirable émanation de Dieu sur la terre. La société moderne va se montrer avec l'examen, la négation et la tristesse des réalités du monde physique. Ici commence un nouveau rôle de l'Église, et j'en prépare le sincère et riche tableau.

PREUVES ET PIÈCES

JUSTIFICATIVES.

L'ouvrage que je publie exprimant des opinions que le mauvais esprit philosophique ne peut pas, ne doit pas admettre, je crois utile de réunir un certain nombre de preuves et de pièces justificatives sur les divers faits que j'ai rapportés.

C'est la méthode qu'adoptèrent les corps religieux dans la publication de leurs livres historiques.

I.

Preuves que dès la première race les grandes affaires se confondaient dans le droit ecclésiastique.

Édit de Clotaire II, porté dans une assemblée synodale des évêques, des grands, des optimates et fidèles rassemblés en concile, contenant diverses dispositions sur l'élection des évêques, les impôts, etc.

Felicitatem regni nostri in hoc magis magisque, divino intercedente suffragio, succrescere non dubium est, si quæ in regno, Deo propitio nostro benè acta, statuta atque decreta sunt, inviolabiliter nostro studuerimus tempore custodire, et quæ contrà rationis ordinem acta vel ordinata sunt, ne inantea, quod avertat Divinitas, contingant, disposuerimus Christo præsule per hujus edicti nostri tenorem generaliter emendare. Ideòque definitionis nostræ est, ut canonum statuta in omnibus conserventur, et quod per tempora ex hoc prætermissum est, vel dehinc perpetualiter observetur.

1. Ita ut, episcopo decedente, in loco ipsius, qui à metropolitano ordinari debet cum provincialibus, à clero et populo eligatur; et si persona condigna fuerit, per ordinationem principis ordinetur, vel certè, si de palatio eligitur, per meritum personæ et doctrinæ ordinetur.

2. Ut nullus episcoporum se vivente eligat successorem; sed tunc alius ei substituatur, cum taliter afficeretur, ut ecclesiam suam nec clerum regere possit. Item-

que ut nullus vivente episcopo adoptare locum ejus præsumat. Quod si petierit, ei minimè tribuatur.

3. Si quis clericus quolibet honore munitus, contempto episcopo suo vel prætermisso, ad principem aut ad potentiores quasque personas ambulare, vel sibi patrocinium elegerit expetendum, non recipiatur, præter si pro venia videtur expetere. Et si pro quâlibet causâ principem expetierit, et cum ipsius principis epistolâ ad episcopum suum fuerit reversus, excusatus recipiatur. Is qui ipsum post admonitionem pontificis sui retinere præsumpserit, sanctâ communione privetur.

4. Ut nullus judicum de quolibet ordine clericos de civilibus causis, præter criminalia negotia, per se distringere aut damnare præsumat, nisi convincitur, manifestus; excepto præsbytero aut diacono. Qui vere convicti fuerint de crimini capitali, juxtà canones distringantur, et cum pontificibus examinentur.

5. Quod si causa inter personam publicam et homines ecclesiæ steterit, pariter ab utrâque parte præpositi ecclesiarum, et judex publicus in audientiâ publicâ positi ea debeant judicare.

6. Cuicunque defuncto si intestatus decesserit, propinqui absque contrarietate judicum in ejus facultate juxtà legem succedant.

7. Libertos cujuscunque ingenuorum à sacerdotibus juxtà textus chartarum ingenuitatis suæ defensandos, nec absque presentiâ episcopi aut præpositi ecclesiæ esse judicandos, vel ad publicum revocandos.

8. Ut ubicunque census novus impiè additus est, et à populo reclamatur, justà inquisitione misericorditer emendetur.

9. De teloneo, ut per ea loca debeat exigi, vel de speciebus ipsis, de quibus præcedentium principum tempore,

id est, usquè ad transitum bonæ memoriæ dominorum parentum nostrorum, Guntchramni, Chilperici, Sigeberti regum est exactum.

10. Judæi super Christianos actiones publicas agere non debeant. Quare qui se quæstuoso ordini sociare præsumpserit, severissimam legem ex canonicâ incurrat sententiâ.

11. Ut pax et disciplina in regno nostro sit Christo propitiante perpetua, rebellio vel insolentia malorum hominum severissimè reprimatur.

II.

Sous la seconde race, ce système se continue.

Capitulaire sur les évêchés, la convocation des synodes, le pouvoir des évêques, la discipline des monastères, l'administration du baptême, l'excommunication et ses effets, la publicité des mariages, la séparation du pouvoir séculier, la perception des péages, les causes des veuves et des orphelins, la simonie, l'administration impartiale de la justice, le recours au prince contre les jugements contraires aux lois, etc.

1. Ut unaquæque civitas suum habeat episcopum. — 2. De episcopis metropolitarum vice constitutis. — 3. Ut episcopus in suâ parrochiâ omnium corrigendorum habeat potestatem. — 4. De duabus synodis per singulos annos convocandis. — 5. Quâ ratione sint emendandi qui

virorum aut puellarum monasteriis præsunt. — 6. Ne abbatissa duobus præsit monasteriis, nec extrà monasterium, nisi rex vocet, licentiam habeat exeundi. De monialibus item, ne exeant, et ut lapsæ in monasterio ipso pœnitentiam agant, ut per alios ipsarum necessitates regi vel synodo suggerantur. Et de probatione earum quæ regulariter vivere volunt. — 7. Ut publicum baptisterium, nisi jussu episcopi, nullum constituatur. — 8. Ut omnes presbyteri episcopo subsint, nec sine illius jussione baptizent, nec missas faciant. — 9. Excommunicari eos qui cum excommunicatis communicant. Quæ lex sit excommunicatis, et de iis qui adversùs excommunicationem reclamant, vel eam parvipendunt.

Capitulaire contenant des dispositions sur la discipline ecclesiastique, sur les mœurs, la tenue des assemblées nationales, etc.

1. Ut servi Dei in hostem non pergant, nisi illi qui necessarii sunt propter divinum ministerium. — 2. Ne sacerdotes fundant sanguinem christianorum vel paganorum. — 3. Ut servi Dei venationes non exerceant. — 4. De episcopis et presbyteris ignotis, quomodò admittantur ad ministerium ecclesiasticum. — 5. De sacerdotibus qui plures uxores habuerint. — 6. Ut unusquisque episcopus provideat in suâ parrochiâ ne populus agat paganias aut superstitiones. — 7. Ut parrochiam suam singulis annis unusquisque episcopus circumeat. — 8. Ut præsbyteri episcopis suis subjecti sint, et ut Quadragesimæ tempore rationem ministerii sui eis reddant. — 9. Ne aliquis accipiat ecclesiam infrà parrochiam sine consensu episcopi sui. — 10. Ut sacerdotes magnam curam habeant

de incestis et infirmis et pœnitentibus. — 11. De jejunio Quatuor Temporum.—12. Ut bis in anno ad mallum omnes veniant.—13. Ut nullus negligens sit quandò pro rege vel fidelibus suis orandum fuerit. — 14. Ut sacerdos nisi in locis consecratis missam non celebret. — 15. De sacerdotibus qui ministerium suum adimplere non valent. — 16. Ut sacerdos qui admonitionem episcopi sui contempserit, deponatur.—17. Ut nullus judex neque præsbyterum neque diaconum aut clericum sine consensu episcopi sui distringat. — 18. Ut nullus episcoporum vel secularium alterius cujusquam res retinere præsumat.

Carolus, gratiâ Dei, rex regnique Francorum rector, et devotus sanctæ ecclesiæ defensor, atque adjutor in omnibus apostolicæ sedis.

III.

La troisième race se place immédiatement sous les grandes lois de l'Église.

SERMENT DE HUGUES CAPET

A SON COURONNEMENT.

Hugo, Deo propitiante, mox futurus rex Francorum.

In die ordinationis meæ promitto coràm Deo et sanctis ejus quòd unicuique de vobis commissis canonicum privilegium et debitam legem atque justitiam conservabo, et defensionem, quantùm potuero, adjuvante Domino

exhibebo, sicut rex in regno suo unicuique episcopo et ecclesiæ sibi commissæ per rectum exhibere debet, populoque nobis credito, me dispensationem legum in suo jure consistentem nostrâ auctoritate concessurum.

HUGO *rex.*

Serment du même roi, comme abbé de Saint-Martin de Tours, par lequel il s'engage à défendre les biens et franchises de cette abbaye.

Charte portant confirmation des libertés, dons et priviléges des églises.

In Dei nomine, omnibus præsentibus et futuris.

Hugo, Dei gratiâ, Francorum rex.

Cum sit dignum, Deo omnia bona referre, et quæ sunt Dei Deo dare, ut divina bonitas multiplicet semen regale nostrum in suî honorem, et utilitatem gentium, omnes ecclesiarum libertates, dona et privilegia, firmiter et devotè confirmamus. Volumus autem ut charta gloriosæ memoriæ Caroli Francorum regis, de possessionibus diis gentium quondàm dicatis, et divino cultui applicandis, in omnibus servetur.

Qui autem de his aliquid subtrahere voluerit, vel aliquo tempore chartam hanc regulis rescriptionis violare præsumat, sentiat in omnibus rebus suis detrimentum, et partem habeat cum Satanâ principe tenebrarum.

Factum hoc ad aram beatorum apostolorum (S. Genovefæ) Parisiis, sub sigillo nostro, et infrà scriptorum.

Signum *Roberti* filii nostri; S. *Roberti* de Nogeria; S. buticularii, camerarii, referendarii.

IV.

J'ai dit que tout ce qui tenait au châtiment corporel pour crime d'hérésie appartenait à la loi civile. Voici des ordonnances de saint Louis sur l'ensemble de l'ordre clérical :

Fragment d'une ordonnance touchant les ecclésiastiques.

L'archidiacre fera les visites par chacun an, et estant arrivé en quelque lieu, fera venir les prestres circonvoisins, lesquels devront trouver à l'archidiacre vivres suffisans pour trois jours, s'il plaist à l'archidiacre.

Se aucun prestre forfaict ès fores nostre sire le roi, ou ès fores de ses barons, l'évesque n'aura pas l'amende, mais le roi.

Tous les prestres paroissiaux sont tenus à une fois l'an environ la Pentecoste, à leur mère Église, et de chacune maison dénerée de cire doit estre offerte, ou la valeur, pour le luminaire faire de l'église : se le prestre ne le veut faire, il soit contraint par son ministre à faire le, sans lever amende d'argent.

Nul ne soit osé de prescher à l'oyance de la paroisse sans le consentement de l'évesque en quel diocèse la paroisse sera.

Se aucune église est donnée aux moines ou abbesses, après le decez du prestre qui la tient, le prestre qui dessert celle église la tiegne honorablement : car de tant plus l'église sera donnée à sainte gent, de tant plus la doit tenir plus honorablement ; et si celui prestre se muoit, ou se deffault, li abbé doit pourvoir icelle église

de prestre bon et suffisant, et le doit présenter à son évesque, ou par luy ou par son message; et se le prestre à qui l'église est donnée veut vivre en religion avec les moines, soit regardé, de la licence de l'évesque du lieu, que l'église soit entretenue honorablement; et se le prestre ne veut pas vivre avec les moines, li abbé li doit donner tant de rente que il puisse vivre des biens de l'église.

Le prestre qui tient ladite église soit droiturierement soumis à son évesque.

Et toutes les choses seront, outre le vivre suffisant du prestre, converties et mises ès usages du monstier, son abbé.

Se homme lay ou femme fact rapt ou cœmetiere, il le doit amender à l'évesque; se il faict ailleurs en quiconque manière que il soit faict, l'évesque n'aura rien.

Lettres sur l'exécution des condamnés pour crime d'hérésie, et portant des peines contre ceux qui leur donnent asile.

Ludovicus, Francorum rex, universis baronibus, fidelibus suis, baillivis, et bonis villis in *Arelatensi* et *Narbonensi* provinciis et *Ruthenensi*, *Caturcensi*, *Ayennensi*, *Albiensi* diocæsibus constitutis, salutem.

De magnorum et prudentum virorum consilio, statuimus quod hæretici qui à catholicâ fide deviant, quocumque nomine censeantur, postquam fuerint de hæresi per episcopum loci, vel per aliam personam ecclesiasticam quæ potestatem habeat, condemnati, indilatè animadversione debitâ puniantur.

Ordinantes et firmiter decernentes, ne quis hæreticos

receptare vel defensare quomodolibet, aut ipsos fovere præsumat.

Et si quis contra prædicta præsumpserit facere, nec ad testimonium, nec ad honorem aliquem de cetero admittatur, nec possit facere testamentum, nec successionem alicujus hæreditatis habere : bona ipsius mobilia et immobilia, ipso facto, ad ipsum vel ad ipsius posteritatem nullatenùs reversura.

Actum anno gratiæ 1226, mense aprili.

Ordonnance contre les hérétiques du Languedoc.

Ludovicus, Dei gratiâ, Francorum rex, universis civibus Nemausi et aliis fidelibus suis per Nemausensem diocesim constitutis salutem et dilectionem.

Cupientes in primis etatis, et regni nostri primordiis, illi servire, à quo regnum recognoscimus, et id quòd sumus. Desideramus ad honorem ipsius, qui nobis culmen dedit honoris, quòd ecclesia Dei, que in partibus nostris longo tempore fuit afflicta, et tribulationibus concassata in nostro dominio, honoretur et fideliter gubernetur. Undè de magno nostrorum et prudentium consilio, statuimus.

Les églises du Languedoc jouiront des priviléges et des immunités de l'Église gallicane.

Quòd ecclesie, et viri ecclesiastici in terris constituti predictis, libertatibus et immunitatibus utantur, quibus utitur ecclesia gallicana, et eis plenè gaudeant secundùm consuetudinem ecclesie memorate.

Ceux que l'évêque aura condamnés, pour quelque hérésie que ce soit, seront punis sans retardement.

Et heretici virus suum longo tempore in nostris partibus effuderunt, ecclesiam matrem multipliciter maculantes, ad ipsorum extirpationem statuimus, quod heretici qui a fide catholicâ deviant, quocumque nomine censeantur, postquàm fuerint de heresi per suum episcopum, vel per aliam personam ecclesiasticam, qui potestatem habeat condempnati, indilate animadversione debitâ puniantur.

Personne ne pourra donner retraite aux hérétiques ni les favoriser. Et ceux qui contreviendront à ces défenses ne seront pas reçus à témoignage, ni à posséder aucune dignité. Ils ne pourront faire testament ni succéder, et tous leurs biens meubles et immeubles seront confisqués sans espérance pour les héritiers d'y pouvoir jamais rentrer.

Ordinamus etiam quam firmiter decernentes, ne quis hereticos receptare, vel deffendere quomodolibet, aut ipsis favere quocumque modo presumat; et si aliquis contrà predicta facere presumpserit, nec ad testimonium, nec ad honorem aliquem de cetero admittatur, nec possit facere testimonium tn. vel successionem alicujus hereditatis habere. Omnia bona mobilia, que sint ipso facto publicata, decernimus ad ipsum, vel posteriores ipsius nullatenùs reversura.

Les barons et les baillis du roi et tous ses sujets auront soin de purger le pays d'hérétiques. Ils les chercheront, et quand ils les auront trouvés, ils les livreront aux personnes ecclésiastiques pour en faire ce qu'elles devront.

Statuimus et mandamus ut barones terre, et bajuli

nostri, et subditi nostri presentes et futuri solliciti sint et intenti terram purgare hereticis, et hereticâ feditate, et precipientes quod predicta diligenter investigare studeant et fideliter invenire, et cum eos invenerint, presentent, sine moræ dispendio, personis ecclesiasticis superiùs memoratis, ut eis presentibus, de errore heresis condempnatis, omni odio, prece et pretio, honore, gratiâ et honore postpositis, de ipsis festinanter faciant quod debebunt.

Les baillis, dans les deux premières années, donneront deux marcs, et dans les années suivantes un marc, pour chaque hérétique, à ceux qui les auront arrêtés dans leur bailliage, après néanmoins que les hérétiques auront été condamnés.

Verùm quia honorandi sunt, et muneribus provocandi, qui ad inveniendum et capiendum hereticos solicitè diligentiam suam exercent, statuimus et volumus et mandamus ut bajuli nostri, in quorum bajuliis capti fuerint heretici, pro quolibet heretico capto, postquàm fuerit de heresi condempnatus, usque ad biennium solvant integrè duas marchas capienti, post biennium autem unam.

Les routiers seront chassés du Languedoc, afin que, n'y étant plus, il y ait dans ce pays une paix perpétuelle que chacun aura soin d'observer.

Sanè quia ruptarii solent devastare terram predictam, et quietem ecclesie et ecclesiasticorum virorum turbare, statuimus ut omninò ruptariis illis expulsis, pax perpetua servetur in terrâ, ad quam servandam dent omnes operam efficacem.

Personne n'aura commerce avec les excommuniés, suivant les constitutions canoniques. Et si les excommuniés laissent passer une année sans se faire absoudre, ils y seront contraints par la saisie de leurs biens meubles et immeubles, dont ils n'auront mainlevée que quand ils seront rentrés dans le sein de l'Église, et par ordre du roi.

Ad hec quia claves ecclesie consueverunt in terrâ illâ contempni, statuimus ut excommunicati vitentur secundum canonicas sanctiones, et si aliqui per annum contumaciter in excommunicatione perstiterint, ex tunc spiritualiter compellantur reddire ad ecclesiasticam unitatem, ut quos a malo non retrahit amor Dei, saltem pena temporaliter compellat. Unde precipimus quod bajuli nostri omnia bona talium excommunicatorum mobilia et immobilia post annum capiant, nec eis aliquo modo restituant, donec predicti absoluti fuerint, et ecclesie satisfactum, nec tunc etiam nisi de nostro speciali mandato.

Les laïques restitueront les dîmes qu'ils possèdent, et ne les pourront plus retenir à l'avenir.

Decime sanè quibus fuit ecclesia longo tempore per maliciam inhabitantium defraudata, statuimus et ordinamus quod restituantur ecclesiis, et ampliùs laïci non detineant decimas, sed eas ecclesiis liberè habere permittant.

Les barons, les vassaux et les bonnes villes feront serment qu'ils observeront ces présentes et les baillis qu'ils les feront observer, à quoi ils seront tenus sous peine de perdre le corps et les biens.

Hec statuta inviolabiliter servari jubemus, mandantes

quod barones et vassali et bone ville jurent ista servari, baillivis nostris ad hoc executoribus deputatis, qui infra mensem, postquàm fuerint in baliviis suis constituti, publicè et in loco publico et die solempni, jurent quod hec servabunt, et facient ab omnibus bonâ fide servari, quod si non fecerint, penam bonorum omnium, et corporum poterunt formidare.

Le frère du roi, lorsqu'il entrera en possession du pays de Languedoc, sera tenu de jurer qu'il observera cette ordonnance et qu'il la fera exécuter.

Noveritis etiam quòd ista statuta sic voluminus observari, quod etiam frater noster, qui terram ipsam tenebit, jurabit hoc facere servari.

Et ea sigilli nostri facimus munimine communiri. Actum anno gratie 1228 mense aprili.

V.

On a tant parlé de la Pragmatique sanction de saint Louis, qu'il peut être de quelque intérêt d'en donner le texte précis.

Édit sur les élections ecclésiastiques et libertés gallicanes, ou Pragmatique sanction.

Ludovicus, Dei gratiâ, Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam. Pro salubri ac tranquillo statu ecclesiæ regni nostri, nec non pro divini cultus augmento, et Christi fidelium animarum salute, atque gratiam et auxi-

lium omnipotentis Dei, cujus soli ditioni, atque protectioni regnum nostrum semper subjectum extitit, et nunc esse volumus, consequi valeamus : Quæ sequuntur, hoc edicto consultissimo in perpetuum valituro statuimus et ordinamus.

Ut ecclesiarum regni nostri, prælati, patroni, et beneficiorum collatores ordinarii, jus suum plenarium habeant, et unicuique jurisdictio debite servetur.

Item ecclesiæ cathedrales, et aliæ regni nostri liberas electiones, et earum effectum integraliter habeant.

Item simoniæ crimen pestiferum ecclesiam labefactans, a regno nostro penitus eliminandum volumus et jubemus.

Item promotiones, collationes, provisiones, et dispositiones prælaturarum, dignitatum, vel aliorum quorumcumque beneficiorum, et officiorum ecclesiasticorum regni nostri, secundum dispositionem, ordinationem, determinationem juris communis, sacrorum conciliorum ecclesiæ Dei, atque institutorum antiquorum sanctorum patrum, fieri volumus pariter et ordinamus.

Item exactiones et onera gravissima pecuniarum, per curiam romanam ecclesiæ regni nostri impositas, vel imposita quibus regnum nostrum miserabiliter depauperatum extitit, sive etiam imponendas, aut imponenda levari, aut colligi nullatenus volumus, nisi duntaxat pro rationabili, et piâ urgentissimâ causâ, inevitabili necessitate, et de spontaneo et expresso consensu nostro, et ipsius ecclesiæ regni nostri.

Item libertates, franchisias, immunitates, prerogativas, jura et privilegia per inclitæ recordationis Francorum reges prædecessores nostros, et successive per nos ecclesiis, monasteriis atque locis piis, religiosis, nec non personis ecclesiasticis regni nostri concessas, et concessa

innovamus, laudamus, approbamus, et confirmamus per præsentes.

Harum tenore, universis justiciariis, officiariis, et subditis nostris, ac loca tenentibus, presentibus et futuris, et eorum cuilibet, prout ad eum pertinuerit, districte præcipiendo mandamus, quatenus omnia et singula prædicta diligenter et attente servent, teneant, et custodiant, atque servari, et teneri, et custodiri inviolabiliter faciant, nec aliquid in contrarium quovis modo faciant, vel attentent, seu fieri, vel attentari permittant : transgressores, aut contrafacientes, juxta casus exigentiam tali pœnâ plectendo, quod ceteris deinceps cedat in exemplum.

In quorum omnium et singulorum testimonium, præsentes litteras, sigilli nostri appensione muniri fecimus.

Datum Parisiis, anno Domini 1268, mense martio.

VI.

Le caractère grave et sérieux de Boniface VIII se révèle par la bulle *Unam sanctam* dont je donne le texte, et l'on peut voir ce qu'il y a de colère et d'emportement dans le roi Philippe-le-Bel.

Bulle du pape sur les droits de la cour de Rome.

Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à *Philippe*, roi des Français.

Deum time, et mandata ejus observa.

Scire te volumus, quod in spiritualibus et temporali-

bus nobis subes. Beneficiorum et præbendarum ad te collatio nulla spectat : et si aliquorum vacantium custodiam habeas, fructus eorum successoribus reserves : et si quæ contulisti, collationem hujus modi irritam decernimus, et quantum de facto processerit, revocamus, aliud autem credentes hereticos reputemus.

Datum Laterani, non. decembr., pontificatus nostri anno 7.

Réponse du roi à la bulle du pape.

Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à *Boniface*, prétendu pape, peu ou point de salut.

Sciat tua maxima fatuitas in temporalibus nos alicui non subesse : ecclesiarum ac præbendarum vacantium collationem ad nos jure regio pertinere, fructus earum nostros facere : collationes à nobis factas, et faciendas fore validas in præteritum et futurum, et earum possessores contra omnes viriliter nos tueri : secus autem credentes, fatuos et dementes reputamus.

Datum Parisiis, etc.

Décrétale du pape (Boniface VIII) sur la prééminence spirituelle sur la puissance temporelle.

Bonifacius, etc. Unam sanctam ecclesiam catholicam, et ipsam apostolicam, urgente fide credere cogimur et tenere nosque hanc firmiter credimus, et simpliciter confitemur, extra quam nec salus est, nec remissio peccatorum, sponso in canticis proclamante, una est columba mea, perfecta mea, una est matri suæ, electa genitrici suæ : quæ unum corpus mysticum representat, cujus caput Christus : Christi vero Deus : In qua unus Dominus, una fides, unum baptisma. Una nempe fuit diluvii

tempore arca Noë unam ecclesiam præfigurans, quæ in uno cubito consummata, unum (Noë videlicet) gubernatorem habuit et rectorem, extra quam omnia subsistentia super terram legimus fuisse delata. Hanc autem veneramur, et unicam dicente Domino in prophetâ : Erue a frameâ Deus animam meam, et de manu canis unicam meam : pro anima enim, id est, pro seipso capite simul oravit, et corpore : quod corpus unicam scilicet ecclesiam nominavit, propter sponsi fidei sacramentorum, et caritatis ecclesiæ unitatem. Hæc est tunica illa Domini inconsutilis quæ scissa non fuit, sed sorte provenit. Igitur ecclesiæ unius et unicæ unum corpus, unum caput, non duo capita, quasi monstrum, Christus videlicet, et Christi vicarius Petrus, Petrique successor : dicente Domino ipsi Petro : Pasce oves meas : meas, inquit, et generaliter, non singulariter has vel illas : per quod commisisse sibi intelligitur universas. Sive ergo Græci, sive alii, se dicant Petro, ejusque successoribus non esse commissos, fateantur necesse se de ovibus Christi non esse, dicente Domino in Joanne unum ovile et unicum esse pastorem : in hac ejusque potestate duos esse gladios, spiritualem videlicet, et temporalem, evangelicis dictis instruimur. Nam dicentibus apostolis, ecce gladii duo hìc, in ecclesiâ scilicet, cum apostoli loquerentur, non respondit Dominus nimis esse, sed satis. Certe qui in potestate Petri temporalem gladium esse negat, male verbum attendit Domini proferentis, converte gladium tuum in vaginam. Uterque ergo est in potestate ecclesiæ, spiritualis scilicet gladius, et materialis. Sed is quidem pro ecclesiâ, ille vero ab ecclesiâ exercendus, ille sacerdotis, is manu regum et militum, sed ad nutum et patientiam sacerdotis. Opportet autem gladium esse sub gladio, et temporalem auctoritatem spirituali subjici potestati, nam cum dicat aposto-

lus, non est potestas nisi à Deo; quæ autem sunt, à Deo ordinata sunt : non autem ordinata essent, nisi gladius esset sub gladio, et tanquam inferior reduceretur per alium in suprema. Nam secundum beatum Dionysium, lex divinitatis est, infima per media in suprema reduci. Non ergo secundum ordinem universi omnia æque ac immediate, sed infima per media, et inferiora per superiora ad ordinem reducuntur. Spiritualem autem, et dignitate, et nobilitate, terrenam quamlibet præcellere potestatem, opportet tanto clarius nos fateri, quanto spiritualia temporalia antecellunt. Quod etiam ex decimarum datione, et benedictione, et sanctificatione, ex ipsius potestatis acceptione, ex ipsarum rerum gubernatione claris oculis intuemur. Nam veritate testante, spiritualis potestas terrenam potestatem instituere habet, et judicare, si bona non fuerit : sic de ecclesiâ et ecclesiasticâ potestate verificatur vaticinium Hieremiæ : Ecce constitui te hodie super gentes et regna, et cætera quæ sequuntur. Ergo si deviat terrena potestas, judicabitur à potestate spirituali : sed si deviat spiritualis, minor à suo superiori : si vero suprema, à solo Deo, non ab homine poterit indicari : testante apostolo, spiritualis homo judicat omnia, ipse autem a nemine judicatur. Est autem hæc auctoritas (et si data sit homini, et exerceatur per hominem) non humana, sed potius divina, ore divino Petro data, sibique successoribus, in ipso, quem confessus fuit, petra firmata : dicente Domino ipsi Petro : Quodcumque ligaveris, etc. Quicumque igitur huic potestati a Deo sic ordinatæ resistit, Dei ordinationi resistit, nisi duo (sicut Manichæus) fingat esse principia : quod falsum et hæreticum judicamus : quia testante Moyse, non in principiis, sed in principio cœlum Deus creavit et terram. Porro subesse Romano pontifici omnem humanam creaturam

declaramus, dicimus, diffinimus et pronuntiamus omnino esse de necessitate salutis.

Datum Lateran., pontificatus nostri anno octavo, 14 kalend. decembris.

VII.

La Pragmatique sanction de Charles VII, qu'on a tant invoquée, fut prête à constituer un schisme en France. Je la donne en extrait : elle est l'œuvre des universitaires, et se trouve calquée sur les conciles de Bâle et de Constance.

Decretum de celebratione conciliorum.

Et primò decretum per sacrosanctum Constanciense concilium factum et conditum.

Frequens generalium conciliorum celebratio, agri Dominici precipua cultura est, que vepres, spinas et tribulos heresium, errorum et schismatum extirpat, excessus corrigit, deformata reformat, et vineam Domini ad frugem uberrime fertilitatis adducit; illorum verò neglectus, premissa disseminat atque fovet. Hec preteritorum temporum recordatio, et presentium consideratio ante oculos nostros ponunt. Quapropter hoc edicto perpetuo sancimus, decernimus atque ordinamus, ut amodò generalia concilia celebrentur : ita quòd primum, a fine hujus concilii in quinquennium immediatè sequens ; secundum verò, à fine illius immediatè sequentis concilii in septennium ; et deinceps de decennio in decennium, perpetuò celebrentur in locis que summus pontifex per

mensem ante finem cujuslibet concilii, approbante vel consentiente concilio, vel in ejus defectum, ipsum concilium deputare et assignare teneatur, ut sic per quamdam continuationem semper aut concilium vigeat, aut per termini pendenciam expectetur : quem terminum liceat summo pontifici de fratrum suorum sancte romane ecclesie cardinalium consilio, ob emergentes fortè casus abbreviare; sed nullatenùs prorogetur. Locum autem pro futuro concilio celebrando deputatum, absque evidenti necessitate non mutet; sed si fortè aliquis casus occurerit, quo necessarium videretur ipsum locum mutari, puta obsidionis, guerrarum, pestis, aut similis, tunc liceat summo pontifici de predictorum fratrum suorum concilio, aut duarum partium ipsorum consensu atque subscriptione, alium locum priùs deputato loco viciniorem et aptum, sub eâdem tamen natione subrogare, nisi idem vel simile impedimentum per totam illam nationem vigeret : tunc ad aliquem alium viciniorem alterius nationis locum aptum hujusmodi concilium poterit convocari; ad quem prelati et alii qui ad concilium solent convocari, accedere teneantur, ac si à principio locus ille fuisset deputatus. Quam tamen loci mutationem, vel termini abbreviationem, per annum ante prefixum terminum teneatur summus pontifex legitimè et solenniter publicare et intimare, ut ad ipsum concilium celebrandum predicti possint statuto termino convenire. Atque pro ipsius executione decreti, civitas Papie apud Italiam fuit electa pro concilio generali in fine tunc proximè sequentis concilii quinquennii celebrando. Quod quidem concilium suo tempore debito in dictâ civitate Papie extitit celebrari inchoatum, et indè certis ex causis ad civitatem Senensem translatum; in quo quidem generali concilio Papie inchoato, et in civitate Senensi celebrato,

hec Basiliensis civitas pro celebratione tunc futuri concilii celebrandi, fuit electa et debitè assignata, ut constat in instrumento publico indè confecto.

Decretum de potestate et auctoritate concilii Basiliensis.

Item. Aliud decretum cujus tenor sequitur.

Sacrosancta generalis synodus Basiliensis, ecclesiam militantem representans, ad perpetuam rei memoriam, ad laudem Dei omnipotentis, ac benedicte individueque trinitas gloriam et honorem, pro heresium atque errorum extirpatione, morum in capite et in membris ecclesie Dei reformatione, ac regum atque regnorum, ceterorumque christicolarum adinvicem, autore discordiarum procurante, dissidentium pacificatione, in spiritu sancto legitimè congregata, decerni, statuit et diffinit, declarat et ordinat, ut sequitur. Et primò quòd eadem sacra Basiliensis synodus, sacris Constantiensi et Senensi generalibus conciliis decernentibus atque ordinantibus, et auctoritate apostolicâ interveniente, fuit et est in hoc loco Basiliensi debitè legitimèque atque ritè initiata et aggregata; et ne de ejusdem sacrâ Basiliensis synodi potestate à quoquam dubitetur, ipsa eadem synodus duas declarationes ex decretis synodi Constantiensis in presenti sessione aliis suis decretis editis seu edentis inserendas ordinavit et decrevit. Quarumquidem declarationum tenor prime sequitur et est talis.

Et primò declarat quòd ipsa synodus in Spiritu sancto legitimè congregata, generale concilium faciens et ecclesiam militantem representans, potestatem à Christo habet immediatè : cui quilibet cujuscunque statûs, conditionis vel dignitatis, etiamsi papalis existat, obedire tenetur in his que pertinent ad fidem et extirpationem dicti

schismati, at generalem reformationem ecclesie Dei in capite et in membris. Alterius verò sequitur tenor in hec verba. *Item.* Declarat quòd quicumque cujuscumque statûs vel dignitatis, etiamsi papalis existat, qui mandatis, statutis seu ordinationibus aut preceptis hujus sacre synodi et cujuscumque alterius concilii generalis legitimè congregati, super premissis seu ad ea pertinentibus, factis vel faciendis, obedire contumaciter contempserit vel contrarie presumpserit, nisi resipuerit, condigne penitentie subjiciatur et debitè puniatur, etiam ad alia juris subsidia, si opus fuerit, recurrendo.

Premissis igitur et nonnullis aliis Constantiensis concilii (presertim capituli quod incipit *frequens*) in priori hujus sacre synodi Basiliensis sessione recitati decretis attentis, prelibata synodus Basiliensis decrevit et declaravit, quod ipsa, pro heresium extirpatione ac morum generali reformatione ecclesie in capite et in membris, necnon pace inter christianos procurandâ, ut premittitur, in Spiritu sancto legitimè congregata, per nullum quâvis autoritate, etiamsi papali dignitate prefulgeat, dissolvi, aut ad alium locum transferri, sed ad aliud tempus prorogari potuit aut debuit, debet aut potest, debebit aut poterit in futurum, absque ejusdem synodi Basiliensis deliberatione et consensu.

Acceptavit et acceptat, prout jacent, jam dictorum ceterumque virorum ecclesiasticorum ipsam ecclesiam representantium congregatio sepedicta.

Decretum de electionibus.

Item. Acceptat decreta de electionibus, quorum primum incipit : Sicut in construendâ domo, precipua est architectoris cura, ut tale jaceat fundamentum, super quo

firmum perduret edificium ; ita in generali ecclesie reformatione potissimum est hujus sancte synodi studium, ut tales ecclesie preficientur pastores, qui tanquàm columne et bases, ipsam ecclesiam doctrine et meritorum viribus firmiter sustentent. Quanta autem in eligendis prelatis diligentia adhibenda sit, officium eis injunctum evidenter ostendit. Ad regimen enim assumuntur animarum pro quibus Dominus noster Jesus-Christus mortuus est, et sanguis ejus preciosus effusus. Propterea sacri canones spiritu Dei promulgati, providè statuerunt, ut unaqueque ecclesia aut collegium seu conventus , sibi prelatum eligant. Quibus hec eadem synodus eodem spiritu congregata inherens, statuit et diffinivit generalem reservationem omnium ecclesiarum metropolitanarum, cathedralium, collegiatarum , et monasteriorum ac dignitatum electivarum, per romanum pontificem de cetero fieri , aut factâ uti non debere, reservationibus in corpore juris clausis, et his quas in terris romane ecclesie, ratione decreti seu utilis dominii, mediatè vel immediatè subjectis, fieri contigerit , semper exceptis; sed per electiones et confirmationes canonicas, secundùm juris communis dispositionem, predictis metropolitanis, cathedralibus, monasteriis, collegiatis ecclesiis, et dignitatibus electivis vacantibus debitò provideatur.

VIII.

Les autres parties de la Pragmatique sanction sont relatives aux bénéfices, aux annates, aux réserves. Il y a des articles copiés sur les conciles de Constance et de Bâle, tels que ceux-ci :

Decretum de excommunicatis non vitandis, certo modo non vocatis.

Item. Acceptat decretum de excommunicatis non vitandis, quod incipit :

Ad vitandum scandala et multa pericula, subveniendumque conscientiis timoratis, statuit quòd nemo deinceps à communicatione alicujus in sacramentorum administratione vel receptione, aut aliis quibuscumque divinis, vel extrà, pretextu cujuscumque sententie aut censure ecclesiastice, seu suspectionis aut prohibitionis ab homine vel a jure generaliter promulgate, teneatur abstinere, vel aliquem vitare, vel interdictum ecclesiasticum observare, nisi sentencia, prohibitio, suspensio, vel censura hujusmodi fuerit in vel contra personam, collegium, vel universitatem, ecclesiam, aut locum certum, aut saltem à judice publicata et denunciata specialiter et expressè; aut ita notoriè excommunicationis sententiam constiterit incidisse, quòd nullâ possit tergiversatione celari, aut aliquo juris suffragio excusari. Nam à communione illius abstineri, vult juxta canonicas sanctiones. Per hoc tamen hujusmodi excommunicatos, suspensos, interdictos, seu prohibitos, non intendit in aliquo relevare, nec eis quomodolibet suffragari.

Decretum de interdictis leviter non ponendis.

Item. Acceptat decretum de interdictis indifferenter non ponendis, quod incipit :

Quoniam ex indiscretâ interdictorum promulgatione multa consueverunt scandala evenire, statuit hac sancta synodus, quòd nulla civitas, oppidum, castrum, villa, aut locus, ecclesiastico supponi possit interdicto, nisi ex causâ seu culpâ ipsorum locorum, aut domini seu rectoris vel officialium. Propter culpam autem seu causam alterius cujuscumque private persone, hujusmodi loca interdicti nequaquam possint auctoritate quâcumque ordinariâ vel delagatâ, nisi talis persona prius fuerit excommunicata, ac denunciata seu in ecclesiâ publicata, ac domini seu rectores vel officiales ipsorum locorum, auctoritate judicis requisiti, hujusmodi personam excommunicatam infra biduum indè cum affectu non ejecerint, aut ad satisfaciendum compulerint : quâ etiam post biduum ejectâ, recedente vel satisfaciente, mox divina resumi possint; quod etiam in pendentibus locum habeat.

FIN DU TOME SECOND.



